

2024

RAPPORT SUR LES COMPTES

TOME 2

Compte de fonctionnement
par politique publique et par programme



POST TENEBRAS LUX

RAPPORT SUR LES COMPTES INDIVIDUELS

Le rapport sur les comptes 2024 de l'Etat de Genève est constitué de 6 tomes

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels, le rapport de l'organe de révision, les prêts et participations, les fonds et libéralités ainsi que les obligations sociales. Les états financiers individuels sont établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations édictées par voie légale (législatif) ainsi que par le Règlement sur l'établissement des états financiers (exécutif) [REEF - D 1 05 15, art. 3 al. 1]. Les informations budgétaires publiées dans ce tome ne font pas partie du périmètre de révision de l'auditeur indépendant.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés et le rapport de l'organe de révision. Les états financiers consolidés sont établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations édictées par voie légale (législatif) ainsi que par le Règlement sur l'établissement des états financiers (exécutif) [REEF - D 1 05 15, art. 3 al. 1]

Le **tome 5**, annexe au rapport sur les comptes 2024, contient le bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.

Le **tome 6**, annexe au rapport sur les comptes 2024, contient le bilan social de l'Etat et des institutions autonomes, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration et de 12 entités autonomes.

Sommaire

1. Vue d'ensemble	5
2. Introduction à la lecture du document	23
3. Arborescence des politiques publiques	31
4. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme Synthèse des priorités par politique publique. Département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	41
5. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme	371

Annexes

A1. Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique	429
A2. Postes par politique publique	441
A3. Subventions accordées	445
Subventions - Lignes génériques	461
Subventions non-monétaires	477
Répartitions des tâches canton-communes	481
A4. Crédits supplémentaires	487
A5. Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions	505

1. Vue d'ensemble

Vue d'ensemble

1. Synthèse des comptes 2024

Le tome 2 présente le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme.

L'année 2024 boucle avec des comptes à l'équilibre, alors que le budget 2024 prévoyait un déficit de 48.3 millions. Les comptes 2024 se soldent sur un excédent de revenu avant affectation du résultat de 540.5 millions de francs.

Le Conseil d'Etat a décidé de prendre en charge dans les comptes 2024 un amortissement supplémentaire comptable de la réserve budgétaire de 540.5 millions de francs avec un excédent final nul in fine.

Les charges s'élèvent à 10.5 milliards avant l'amortissement supplémentaire comptable de la réserve budgétaire, soit un écart de 0.8% par rapport au budget 2024. Les charges, y compris l'amortissement supplémentaire de 540.5 millions, se montent à 11.0 milliards.

Les revenus s'élèvent à 11.0 milliards, soit un écart par rapport au budget de +6.5%.

En millions

	C 2024	B 2024	Ecart C 2024 / B 2024	
Revenus de fonctionnement	10'999.6	10'326.3	673.3	6.5%
Charges de fonctionnement	10'459.1	10'374.7	84.4	0.8%
Excédent avant affectation du résultat	540.5	-48.3	588.9	
Amort. supplémentaire comptable à la réserve budgétaire	-540.5	-	-540.5	
Excédent final	0.0	-48.3	48.3	

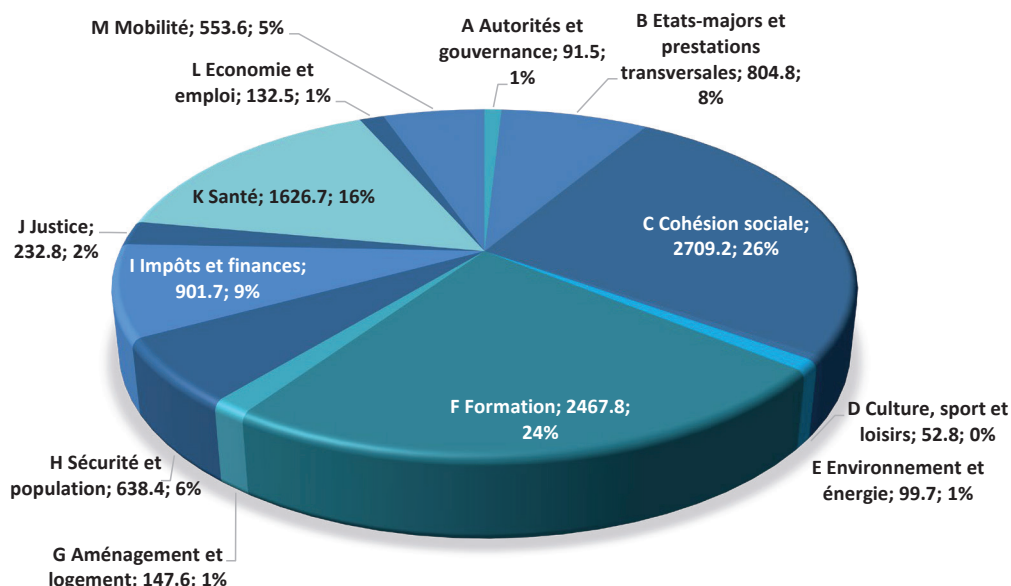
Les charges par politique publique font l'objet d'une synthèse au point 2 et les revenus sont analysés au point 3. Le chapitre concernant les charges ne prend pas en compte l'amortissement supplémentaire.

2. Charges

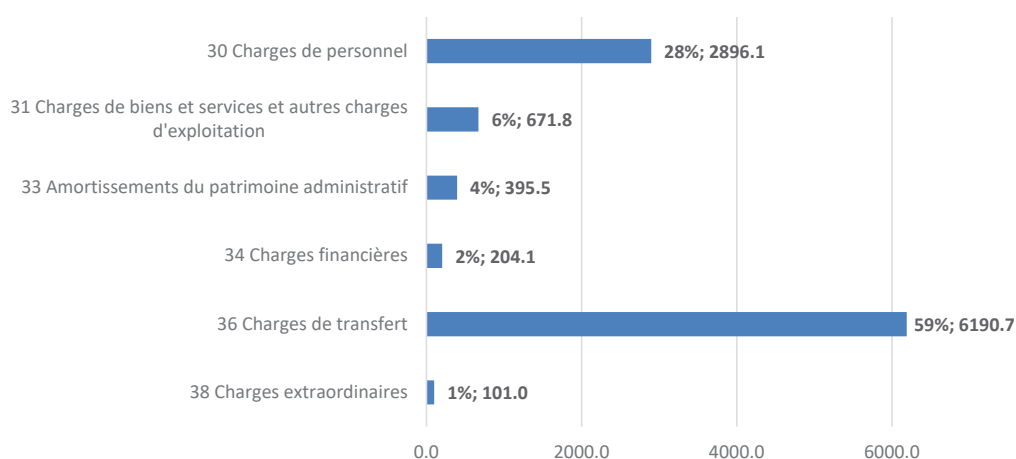
2.1. Répartition des charges aux comptes 2024

Les charges aux comptes 2024 s'élèvent à 10.5 milliards. Quatre politiques publiques concentrent près de 3/4 des charges; à savoir les politiques publiques C Cohésion sociale (26%), F Formation (24%), K santé (16%) et I Impôts et finances (9%).

**Charges au compte 2024 par politique publique
(en millions, hors natures 37 et 39 et en %)**

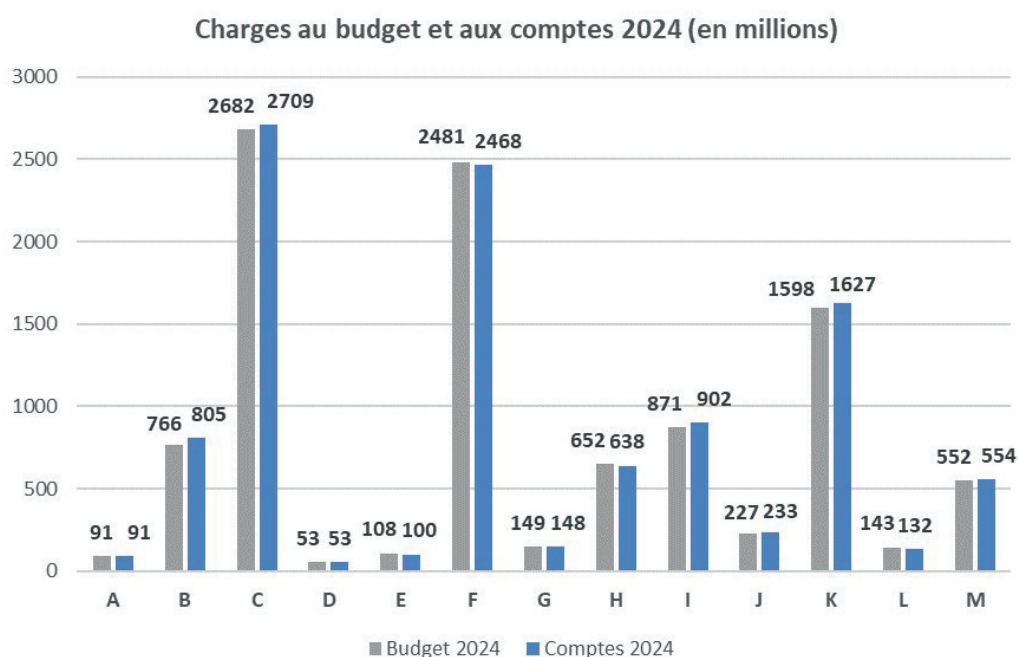


Les charges se composent principalement des charges de transfert (59%), des charges de personnel (28%) et des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (6%). Les charges d'amortissement, les charges financières et les charges extraordinaires représentent une part moindre du total des charges, respectivement 4%, 2% et 1%.

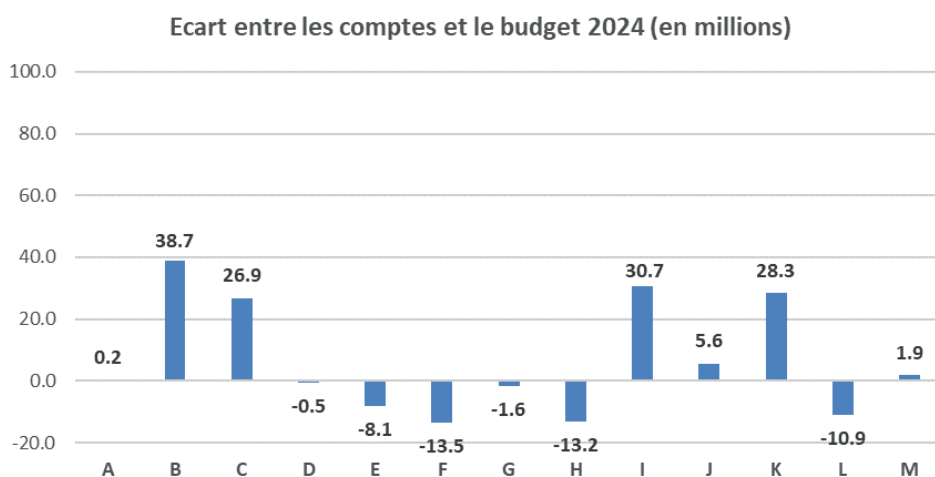


2.2. Comparaison des charges entre les comptes et le budget 2024

Les charges aux comptes 2024 s'élèvent à 10'459.1 millions, soit 84.4 millions de plus que le budget qui tablait sur 10'374.7 millions.



L'écart des charges entre les comptes et le budget est présenté ci-dessous par politique publique.

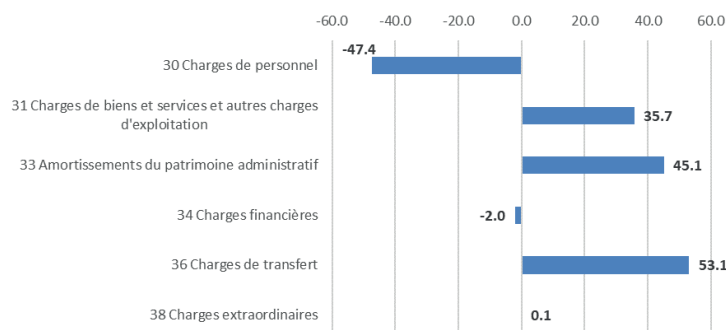


2.2.1. Synthèse des écarts par politique publique

L'écart entre les comptes et le budget se monte à 84.4 millions, dont +53.1 millions de charges de transfert, +45.1 millions de charges d'amortissement du patrimoine administratif, +35.7 millions de charges de biens et de services, +0.1 million de charges extraordinaires, -2.0 millions de charges financières et -47.4 millions de charges de personnel.

Les crédits supplémentaires accordés par la commission des finances et le Conseil d'Etat se montent à 327.6 millions et permettent de couvrir le dépassement de dépenses constaté entre les comptes et le budget 2024.

Les écarts de charges entre les comptes et le budget sont expliqués ci-dessous par politique publique.

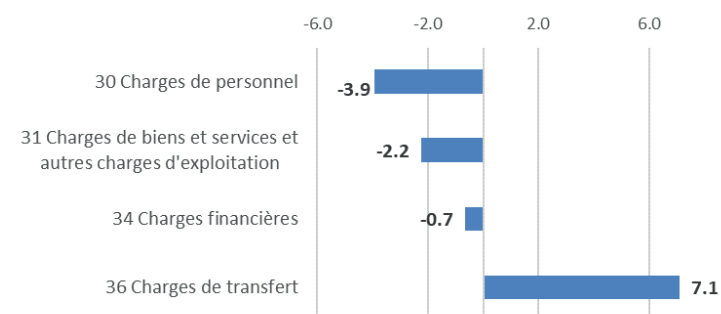


A autorités et gouvernance : +0.2 million, +0.2%

Cet écart se compose d'une économie de 3.9 millions sur les charges de personnel, dont une partie concerne la caisse de pension des magistrats du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes et de la modification des hypothèses actuarielles intervenues déjà à la fin de l'exercice 2023 mais qui n'ont pas pu être prises en compte dans le budget 2024. Pour mémoire, avec la nouvelle législature et la refonte de la loi B 1 20 (loi concernant le traitement et la retraite des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat - LTRCE), la caisse de pension des magistrats du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes (CPCE) est devenue une caisse fermée, qui ne compte désormais que des rentiers et dont les rentes sont intégralement prises en charge par l'Etat.

L'économie de 2.2 millions sur les charges de biens et services et autres charges d'exploitation concerne des réceptions et manifestations protocolaires, ainsi que des frais liés aux opérations électorales moins élevées que prévues.

Ces économies sont compensées par des charges de transfert supérieures au budget de 7.1 millions. Cet écart est constitué principalement de deux contributions d'urgence dans le cadre de la solidarité internationale (+9 millions), couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire et des crédits non dépensés de certaines lignes de subvention (-1.9 million).

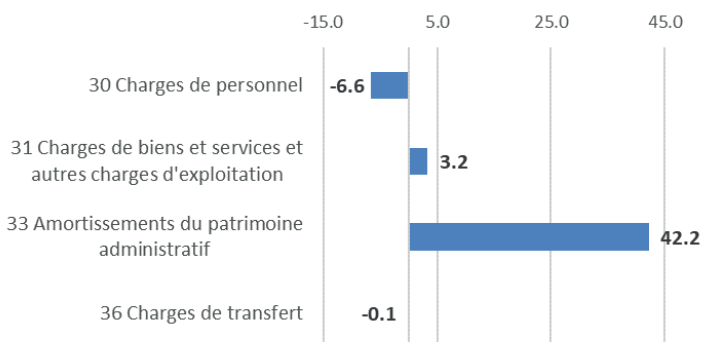


B Etats-majors et prestations transversales : +38.7 millions, +5.1%

Cet écart de +38.7 millions par rapport au budget s'explique principalement par des charges d'amortissements supplémentaires à l'OCSIN de +41.6 millions, en lien avec la réduction de la durée d'utilisation des actifs informatiques de 8 à 5 ans, réclamée par la Cour des comptes.

La vacance des postes et les temps de recrutement plus longs expliquent des charges de personnel inférieures de -6.6 millions par rapport au budget, dont le tiers sur l'OCBA (-1.2 million) et l'OCSIN (-0.8 million).

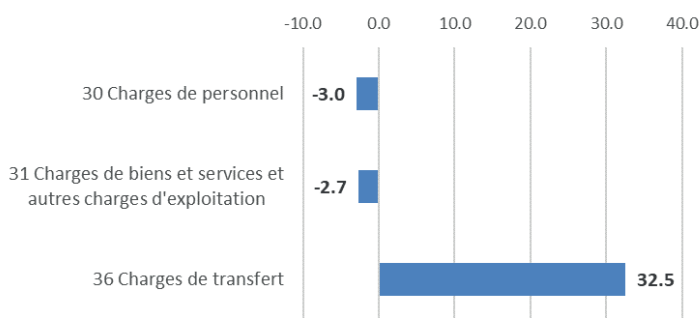
Le dépassement sur les charges de biens et services (+3.2 millions) provient des coûts des licences et logiciels (+4.9 millions) et d'une provision pour litige avec un fournisseur informatique (0.9 million). Ceux-ci sont en partie compensés par des dépenses de l'OCBA hors énergie (-2.9 millions).



C Cohésion sociale : +26.9 millions, +1.0%

Cet écart de +26.9 millions par rapport au budget se compose d'une hausse des charges de transfert de +32.5 millions, ainsi que d'un non dépensé de -3 millions sur les charges de personnel et de -2.7 millions sur les charges de biens et services et autres charges d'exploitation.

L'évolution des charges de transfert s'explique principalement par la hausse des prestations liées à l'asile (+46.4 millions) et des prestations en faveur des seniors (+6.6 millions), ainsi que par un recours plus important que prévu aux prestations d'aide sociale (+3.6 millions), aux prestations complémentaires à l'AVS (+3.4 millions) et à l'AI (+1.9 million).

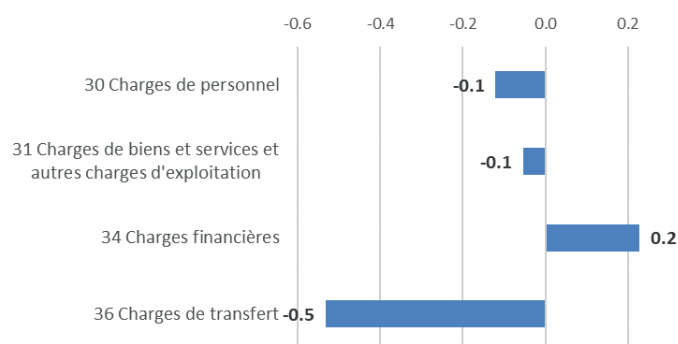


Ces augmentations de charges de transfert sont en partie compensées par une diminution du recours aux prestations de soutien financier à la formation (-11.5 millions), aux prestations destinées aux assurés à revenus modestes (-8.7 millions), aux prestations délivrées par les institutions actives dans le domaine du handicap (-4.6 millions), aux prestations complémentaires familiales (-4.1 millions) et aux prestations liées à l'intégration cantonale (-1 million).

D Culture, sport et loisirs : -0.5 million, -1.0%

Cet écart de -0.5 million par rapport au budget s'explique principalement par le report de certaines aides financières dans le domaine de la culture.

Le dépassement budgétaire de 0.2 million sur les charges financières concerne la constatation d'une perte de valeur d'actifs à la suite de la finalisation de l'inventaire de la collection du fonds cantonal d'art contemporain (FCAC). Cette correction concerne uniquement l'actualisation de la valeur des œuvres d'art intégrées.

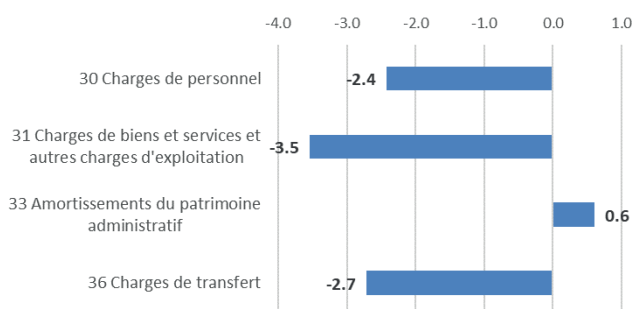


E Environnement et énergie : -8.1 millions, -7.5%

Cet écart de -8.1 millions par rapport au budget s'explique par plusieurs facteurs.

Des non-dépensés sont constatés sur les charges de personnel dû au délai dans les recrutements, à des réorganisations en cours et à des difficultés à trouver les bons profils (-2.4 millions).

Concernant les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-3.5 millions), les nombreux projets en cours, la mobilisation des équipes sur les projets les plus stratégiques ainsi que des retards dus à des problèmes juridiques, d'autorisation ou de conditions météorologiques sont les principales causes des écarts constatés sur les mandats d'étude dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de la nature, de l'agriculture et de la durabilité (-2.1 millions) ainsi que sur les travaux d'entretien dans le domaine de l'eau (-1.4 million).

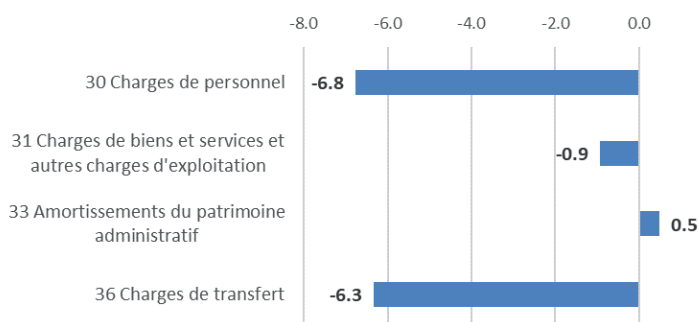


Concernant les charges de transfert (-2.7 millions), les subventions dans le domaine énergétique ont été moins importantes (-0.9 million) en particulier pour l'électromobilité, de même que pour le domaine agricole (-0.7 million). De plus, peu de subventions ont été versées dans le cadre des contrats concernant les rivières en attente d'autorisations du côté français (-0.8 million).

F Formation : -13.5 millions, -0.5%

Cet écart de -13.5 millions par rapport au budget se compose d'un non-dépensé de -6.8 millions (-0.5%) sur les charges de personnel, de -0.9 million sur les charges de biens et services, de -6.3 millions sur les charges de transfert et d'un dépassement de +0.5 million sur les amortissements.

Le disponible sur les charges de personnel s'explique principalement par une consommation moindre que prévu du budget pour l'intégration



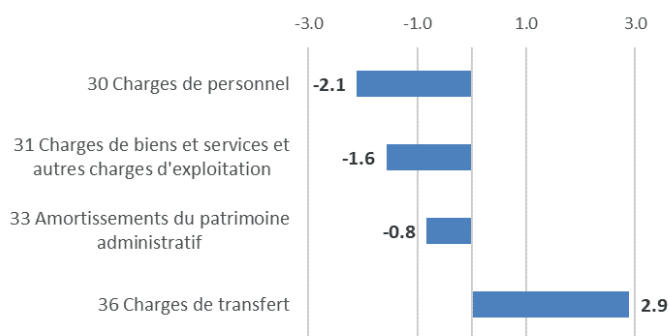
des élèves issus de la migration (diminution du nombre d'élèves en classe d'accueil dans l'enseignement obligatoire) et pour la formation continue du personnel enseignant et thérapeutique, ainsi que par le décalage dans le remplacement ou le recrutement de certains postes du personnel administratif et technique.

L'écart sur les charges de biens et services est principalement dû au décalage dans la mise en œuvre de projets concernant l'enfance, la jeunesse et le soutien à la parentalité.

Concernant les charges de transfert, les dépenses sont moins importantes que prévu pour les accords intercantonaux sur les hautes écoles en matière de mobilité étudiante (F05, -9.2 millions), les ouvertures de places d'enseignement spécialisé au sein des écoles subventionnées et les mesures individuelles de pédagogie spécialisée (F03, -3.5 millions), et les exonérations des écolages de musique, rythmique, danse et théâtre (F06, -0.5 million). Ces dernières sont partiellement compensées par les dépassements constatés sur les mesures éducatives et de placements (F04, +3.5 millions) et pour le financement des cours interentreprises (F02, +3.6 millions). Ces dépassements sont couverts par des autorisations de crédits supplémentaires.

G Aménagement et logement : -1.6 million, -1.1%

Cet écart de -1.6 million par rapport au budget est lié principalement aux charges de personnel inférieures au budget (-2.1 millions) en raison de la vacance de postes engendrée par des délais dans les recrutements. A cela se rajoutent des retards et reports de certaines études en particulier pour les projets urbanistiques et du PAV malgré des dotations pour dépréciations de créance plus importantes (-1.6 million sur les charges de biens et services et autres charges d'exploitation).

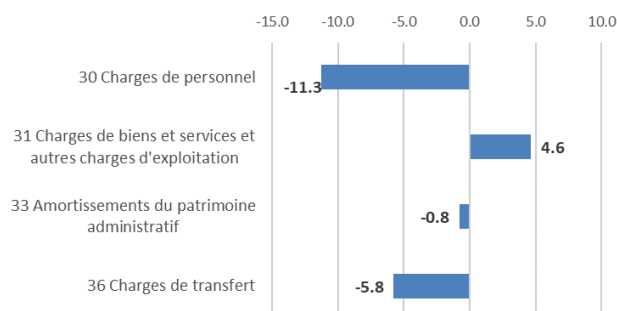


Cet écart est partiellement compensé par des subventions au logement plus importantes (+2.2 millions) principalement dû au prolongement de la mesure anti-inflationniste pour les allocations et subventions à la personne et à des dossiers supplémentaires pour les subventions à l'exploitation. Ce dépassement a été autorisé par un crédit supplémentaire de 2.0 millions.

Les écarts sur les amortissements du patrimoine administratif ainsi que sur les amortissements des subventions reçues en investissements se neutralisent.

H Sécurité et population : -13.2 millions, -2.0%

Les charges de personnel présentent une économie de -11.3 millions, découlant principalement des vacances de postes (-7.1 millions). Ces vacances de postes s'accompagnent de non-dépenses de -6.0 millions en matière de charges sociales, d'indemnités et de frais de formation. Enfin, l'évolution des soldes d'heures supplémentaires et de vacances non prises, essentiellement à l'OCD, a nécessité de constater une charge à payer supérieure au budget de l'ordre de



+1.2 million, et de payer des heures supplémentaires supérieures au budget (+0.7 million).

Pour les charges de biens et de services, le dépassement de +4.6 millions découle principalement des opérations relatives aux réévaluations de créances en dépassement de +7.0 millions. Cette hausse doit être mise en relation avec l'augmentation des revenus d'émoluments et d'amendes au service des contraventions.

Ce dépassement est partiellement compensé (-2.1 millions) par la baisse des placements en institutions, le non-dédoublage des cellules à la Brenaz et des ateliers à Champ-Dollon, ainsi par le retard pris dans la réalisation de plusieurs projets (bracelets électroniques, chantier de rénovation de Champ-Dollon).

Enfin, un non dépensé de -5.8 millions est constaté au niveau des charges de transfert. Cet écart s'explique par la baisse des placements en détention hors canton et du nombre de placements de mineurs aux Léchaies pour -4.6 millions, par des indemnités LAVI non allouées (-0.5 million) et par la baisse des amortissements de subventions d'investissement accordées, consécutive aux amortissements extraordinaires réalisés à fin 2023 (-0.5 million).

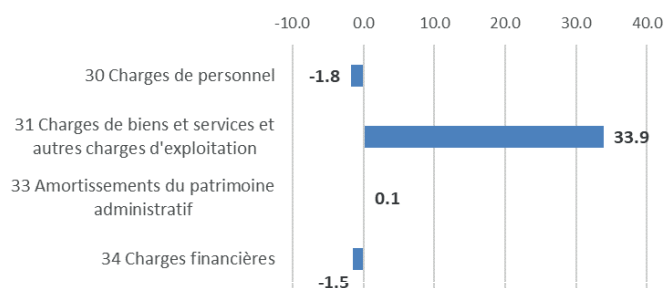
I Impôts et finances : +30.7 millions, +35%

Cet écart de +30.7 millions par rapport au budget s'explique principalement par les autres charges d'exploitation (non monétaires) dont une dotation à la provision pour dépréciations de créances fiscales supérieure au budget de +29.7 millions et une dotation supplémentaire de 4.3 millions à la provision, non budgétée, couvrant le risque d'actionnement par la CPEG de la garantie de l'État suite au non-paiement de la participation à la recapitalisation de la caisse de deux entités.

Cette hausse est partiellement compensée par un écart de -1.5 million sur les charges

financières, essentiellement dû, d'une part, à la diminution du coût de la dette, qui s'explique par la baisse du niveau général des taux d'intérêts associée au léger recul du niveau de la dette (-13.1 millions par rapport au budget) et, d'autre part, à la hausse des charges d'intérêts fiscaux de +9.4 millions, effet de l'augmentation des taux d'intérêts fiscaux au 1er janvier 2023 et, enfin, à des pertes réalisées sur les immobilisations corporelles de 2.1 millions.

Finalement, les charges de personnel sont inférieures au budget de 1.8 million, l'écart s'expliquant par les vacances de postes.



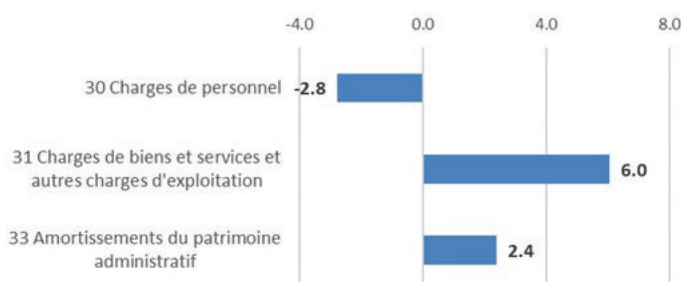
J Justice : +5.6 millions, +2.5%

Cet écart de +5.6 millions par rapport au budget est composé notamment d'un disponible de 2.8 millions sur les charges de personnel, en raison de la durée des processus législatif et électoral ayant suivi la création de neuf nouveaux postes de magistrat ou magistrat titulaire.

Un dépassement de 6 millions est constaté sur les charges de biens et services, principalement des dépenses directement liées à l'instruction des procédures judiciaires (expertises, curatelles, indemnités d'acquittement, assistance judiciaire, etc.), et

des dotations aux provisions pour débiteurs douteux, impliquant deux demandes en autorisation de crédits supplémentaires.

Un dépassement de 2.4 millions est constaté sur les amortissements, suite à une demande de la Cour des comptes résultant d'un changement de la durée d'amortissement de certains actifs informatiques.



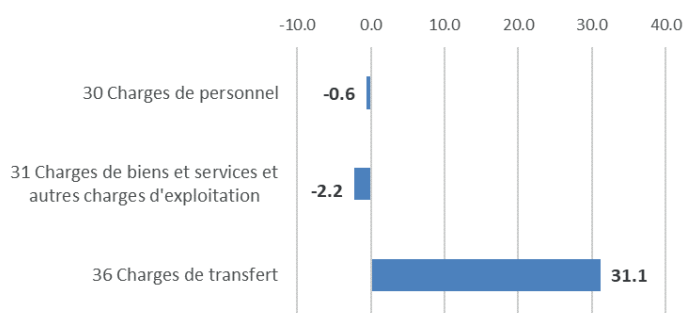
K Santé : +28.3 millions, +1.8%

L'écart de +28.3 millions s'explique essentiellement par un dépassement de +31.1 millions sur les charges de transfert et un non-dépensé de -2.2 millions sur les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation.

Concernant les charges de transfert, l'écart observé découle de l'augmentation du financement cantonal des prestations stationnaires hospitalières (+18.5 millions)

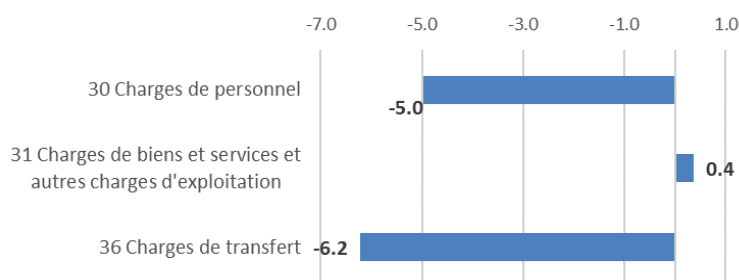
et du financement résiduel des soins à domicile (+10.3 millions), en raison de la hausse de l'activité et de revalorisations tarifaires. En outre, les prestations de soins de maintien réalisées aux hôpitaux universitaires de Genève (HUG), en faveur de patients et patientes qui demeurent dans l'attente d'une place en établissement médico-social (EMS) ou dans une autre structure d'hébergement adaptée à leurs besoins et leur niveau de dépendance fonctionnelle a été constatée, ont été supérieures (+4.8 millions). Les crédits supplémentaires accordés par la commission des finances, pour un montant total de 35.2 millions, viennent compenser le différentiel sur cette rubrique.

L'écart sur les charges de biens et services provient d'une sous-utilisation des mandats et prestations de service (-2.2 millions).



L Economie et emploi : -10.9 millions, -7.6%

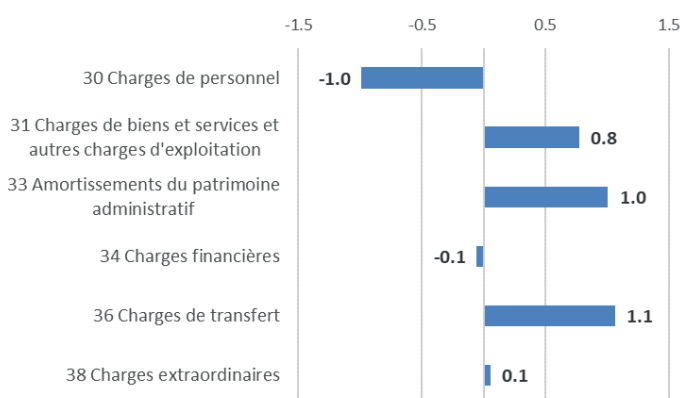
Cet écart de -10.9 millions par rapport au budget s'explique par des non dépensés de -5.0 millions sur les charges de personnel (vacances de postes au sein des offices) et de -6.2 millions sur les charges de transfert (office cantonal de l'emploi (OCE) et office de l'économie et de l'innovation (OCEI)). Ces non dépensés sont partiellement compensés par un excédent de 0.4 million sur les charges de biens et services et autres charges d'exploitation lié aux dotations pour provisions sur débiteurs.



M Mobilité : +1.9 million, +0.3%

Cet écart de +1.9 million trouve son origine principalement dans la hausse des charges de transfert (+1.1 million) et des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+0.8 million).

Concernant les charges de transfert, cette situation résulte en premier lieu d'un complément de subvention accordé aux TPG afin de les soutenir dans la mise en œuvre de l'accord syndical et du projet Chrysalide visant à déployer la gratuité des transports publics pour les juniors et la semi-gratuité pour les seniors (+8.1 millions). Ce dépassement est couvert par le crédit supplémentaire accordé par la commission des finances. En outre, un montant moindre a été accordé aux CFF puisque ces derniers ont pris en charge une partie de l'augmentation de l'offre dans la plupart des gares du Léman Express (-6.4 millions). Enfin, l'amortissement des subventions d'investissement accordées a été surévalué au budget (-0.6 million).



Les charges de biens et services sont en hausse de 0.8 million, essentiellement à l'office cantonal des véhicules (+0.6 million) et l'office cantonal des transports (+0.1 million).

Concernant les charges de personnel, elles sont inférieures au budget (-1 million) en raison de vacances de postes (-14.5 ETP), pour la plupart en cours de recrutement. Quant aux charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, elles ont été supérieures au budget (+1 million).

2.3. Comparaison des charges entre les comptes et le budget 2024 (additionné des crédits supplémentaires)

Durant l'année 2024, un montant de 327.6 millions de francs a été accepté à titre de crédits supplémentaires (dont 164.5 millions par la commission des finances et 163.1 millions par le Conseil d'État), et est venu s'ajouter au budget augmentant ainsi l'autorisation de dépenses de l'État.

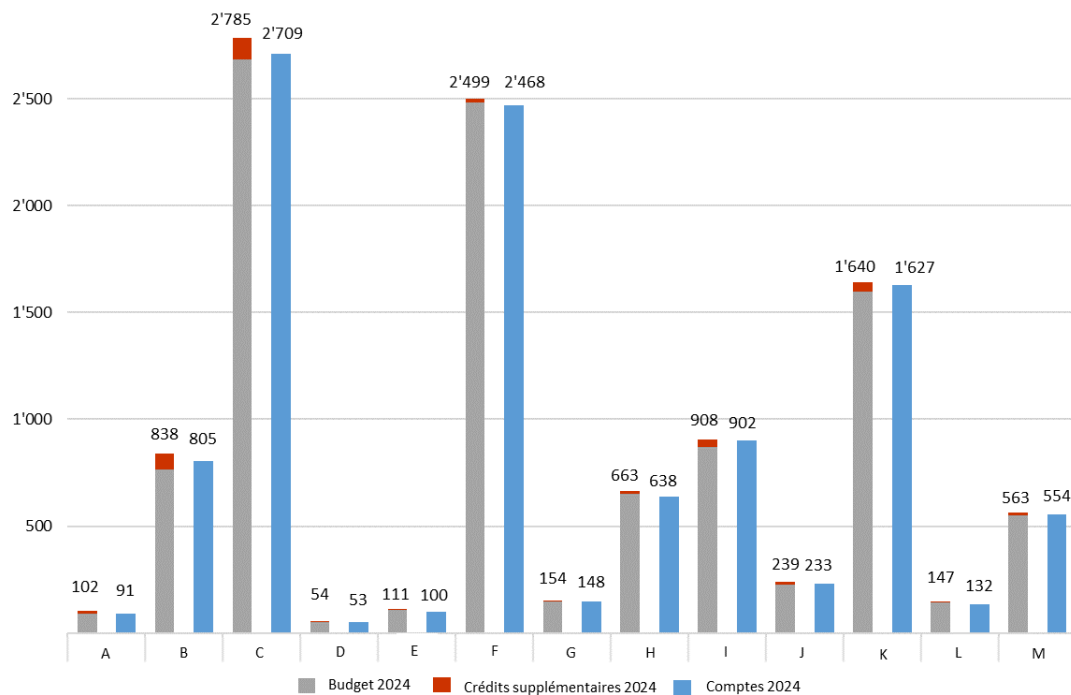
Le montant de 327.6 millions se compose principalement de :

- +49 millions d'amortissements relatifs aux immobilisations liés à la comptabilisation en 2024 d'amortissements supplémentaires d'actifs informatiques à la suite de l'abaissement au 1er janvier 2024 de leur durée d'utilité (de 8 à 5 années);
- +37 millions pour les charges supplémentaires liées aux prestations asile délivrées par l'Hospice général;
- +30 millions pour l'adaptation de la provision fiscale en lien avec les débiteurs à risque;
- +23 millions en lien avec les reports de crédits 2023 sur l'exercice 2024
- +21 millions pour les charges supplémentaires liées aux prestations stationnaires hospitalières;
- +15 millions de dotation aux provisions suite à la mise en place en 2024 d'une nouvelle méthode de financement résiduel cantonal des soins en EMS;
- +12 millions de couverture des créances des assureurs pour primes impayées;
- +11 millions de financement supplémentaire destiné à l'Hospice général pour le financement des prestations d'action sociale;
- +9 millions pour les charges supplémentaires liées au financement résiduel soins à domicile;
- +9 millions pour l'aide humanitaire liée aux conflits au Soudan et au Liban.

En tenant compte de tous les crédits supplémentaires octroyés en 2024, les autorisations de dépenses en 2024 s'élèvent à 10'702.2 millions.

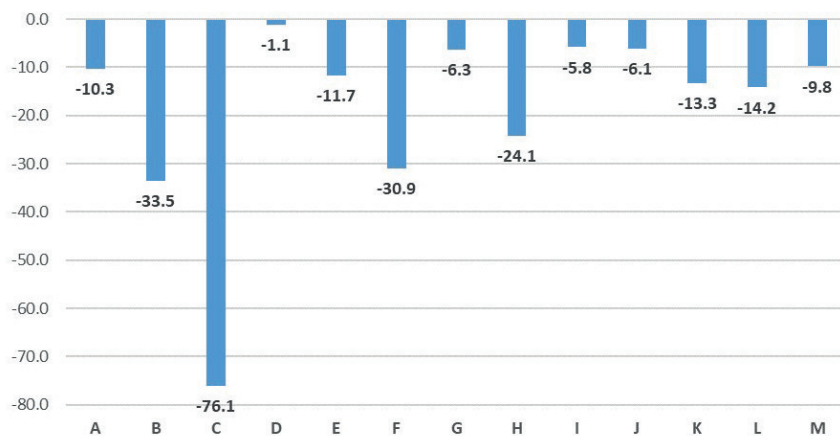
Par conséquent, les charges aux comptes 2024 (10'459.1 millions) sont inférieures de 243.1 millions aux charges prévues au budget additionné des crédits supplémentaires (10'702.2 millions).

Comparaison des charges au budget 2024 additionné des crédits supplémentaires) et aux comptes 2024 par politique publique (en millions)



L'écart des charges entre les comptes et le budget additionné des crédits supplémentaires) est présenté ci-dessous par politique publique.

Écart entre les comptes et le budget 2024 additionné des crédits supplémentaires (en millions)



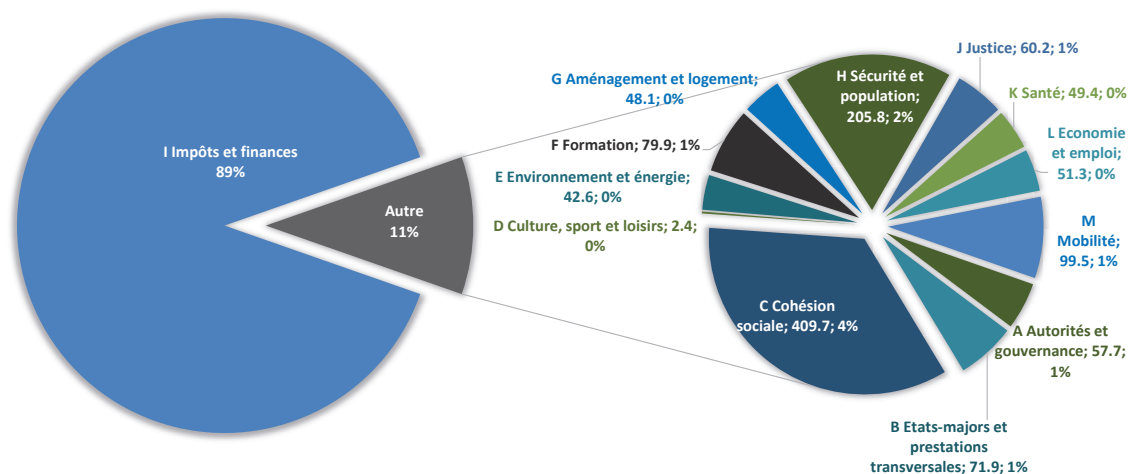
3. Revenus

3.1. La répartition des revenus aux comptes 2024

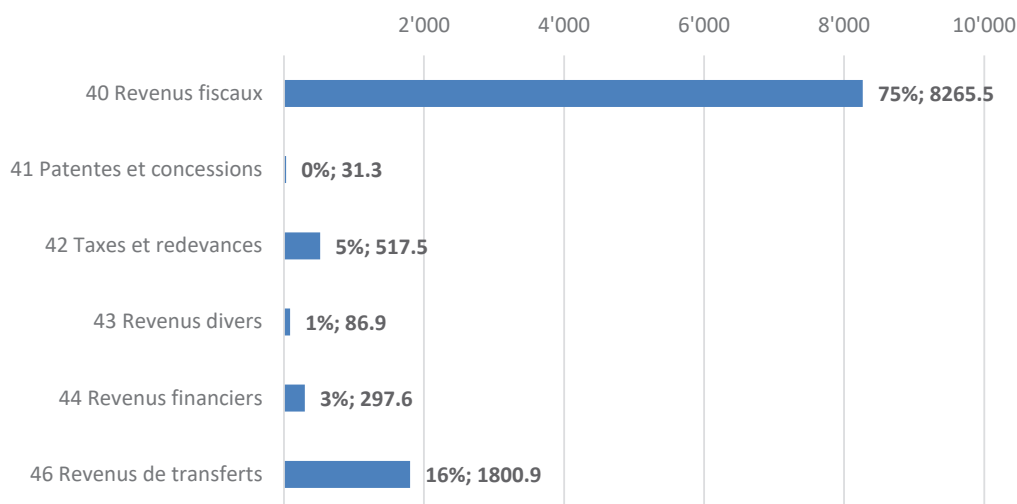
Les revenus sont issus à 89% de la politique publique I Impôts et finances, soit 9'821.4 millions sur les 10'999.6 millions effectivement enregistrés au compte.

La répartition des revenus par politique publique est présentée ci-après.

**Revenus aux comptes 2024 par politique publique
(en millions, hors natures 47 et 49 et en %)**



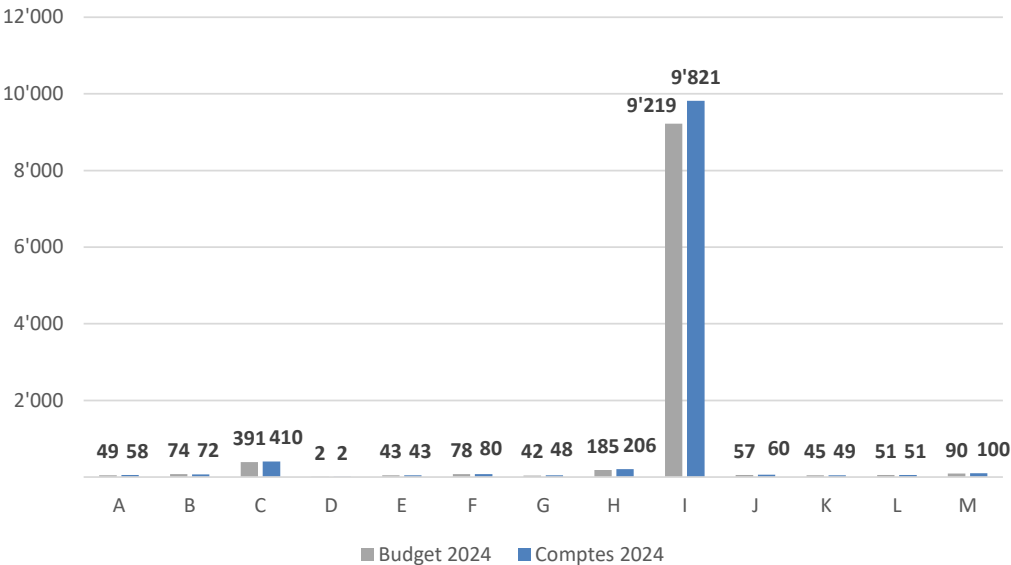
Les revenus proviennent principalement des revenus fiscaux cantonaux (75%). Les autres sources de revenus sont les revenus de transfert (16%, dont 9% soit 1'003 millions correspondent à la part cantonale à des revenus fiscaux fédéraux), les taxes et redevances (5%), les revenus financiers (3%) et les revenus divers (1%).



3.2. Comparaison des revenus entre les comptes et le budget 2024

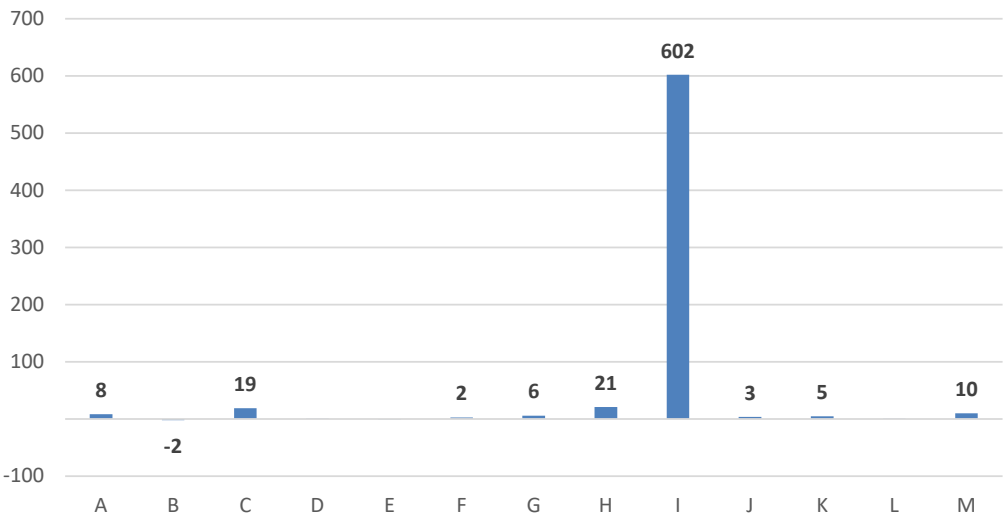
Les revenus aux comptes 2024 s'élèvent à 10'999.6 millions, soit 673.3 millions de plus par rapport au budget qui tablait sur 10'326.3 millions.

Revenus au budget et comptes 2024 par politique publique (en millions)



L'écart des revenus entre les comptes et le budget est présenté ci-dessous par politique publique.

Ecarts entre les comptes et le budget 2024 par politique publique (en millions)



3.2.1. Synthèse des écarts par politique publique

L'excédent de 673.3 millions s'explique principalement par les revenus de la politique publique I Impôts et finances qui dépassent de 601.9 millions (+6.5%) le montant prévu au budget, dont 580 millions émanent des revenus fiscaux. La progression de ces derniers provient essentiellement des bénéfices des personnes morales, ainsi que des revenus et de la fortune des personnes physiques.

Les autres politiques contribuent à l'excédent de revenus pour 71 millions, dont :

- +21 millions provenant de la politique publique H dont +7.5 millions en lien avec l'augmentation du volume des contraventions, +2.7 millions liés à la progression des émoluments pour actes administratifs, +3.9 millions liés aux divers remboursements, incluant ceux relatifs au changement de méthode comptable des instructeurs à Savatan.
- +19 millions de la politique publique C dont +11 millions liés à des restitutions de subventions non dépensées des EMS au titre du précédent contrat de prestations et +7 millions liés aux prestations complémentaires et aux subsides d'assurance-maladie (+7 millions).
- +10 millions de la politique publique M dont +6.6 millions liés à la prolongation de la convention d'objectifs avec la Fondation des parkings jusqu'à fin 2024 qui a entraîné une rétrocession de bénéfices supérieure au budget et +3.5 millions en lien avec les versements de la Confédération en matière de droits d'entrée sur le carburant et de redevance poids lourds liés aux prestations qui se sont révélés supérieurs aux attentes.
- +8 millions de la politique publique A dont +7.6 millions en lien avec la part du bénéfice de l'aéroport international de Genève revenant à l'Etat qui s'est révélée être supérieure au budget (le montant total de la rétrocession est de 55.2 millions).



2. Introduction à la lecture du document



Introduction à la lecture des comptes 2024 par politique publique et par programme

I. Introduction

Le compte 2024 est présenté selon l'arborescence des politiques publiques et des programmes définis par le Conseil d'Etat pour la législature 2023-2028, conformément à l'article 16, alinéa 4 de la LGAF.

II. Présentation du budget des programmes

Le compte 2024 comporte 51 programmes regroupés en 13 politiques publiques identifiées par des lettres de A à M.

Chaque programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justifications des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte deux exceptions : le programme « B01 Etats-majors départementaux » qui concerne tous les départements, mais dont la responsabilité incombe à la chancellerie, et le programme « A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance » auquel participent le DF et le DIN, mais la responsabilité incombe également à la chancellerie.

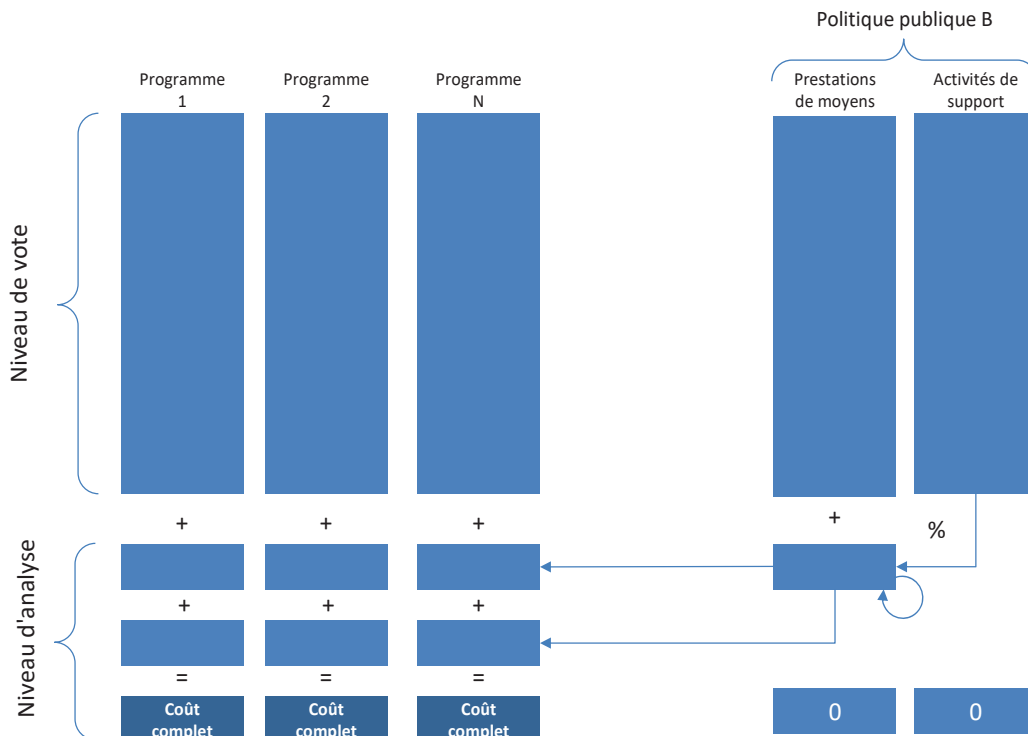
2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 « Charges de personnel », 31 « Charges de biens et services et autres charges d'exploitation », etc.)

Ce tableau comporte deux niveaux ;

- au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau aboutit au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement ;
- au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique B « États-majors et prestations transversales »).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet :



Les activités de support, soit le programme B01, correspondent à la fonction d'état-major des secrétariats généraux des 7 départements, de la chancellerie d'État et au contrôle interne départemental. Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département selon une clé de répartition basée sur les charges de personnel.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques et de communication numériques transversaux (OCSIN) et verticaux (unités départementales), soit le programme B05, à la mise à disposition de locaux par l'office cantonal des bâtiments et les unités départementales de logistiques (OCBA), soit le programme B04, aux ressources humaines transversales (OPE) et verticales (services RH des départements), soit le programme B02, aux finances transversales (DGFE) et verticales (services financiers départementaux), soit le programme B03. Elles sont réparties selon des clés de répartitions prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'État en fonction de leur « consommation ».

La méthode de répartition du coût complet de la politique B05 Systèmes d'information et numérique se base sur une méthode axée sur la « consommation » des services informatiques. Cette méthode valorise les coûts selon un modèle de comptabilité analytique basée sur la méthode ABC (Activity Based Costing). Cette méthode, utilisée depuis le budget 2020, tient compte des services fournis au catalogue des services de l'OCSIN et effectivement consommés par chaque entité.

Pour les charges liées à l'utilisation des bâtiments (programme B04), la méthode peut être qualifiée de semi-directe puisque certaines entités se voient attribuer leurs propres amortissements (notamment les bâtiments scolaires, y compris l'Université et les HES, les bâtiments de la Police, les lieux de détention, l'arsenal et les bâtiments de protection civile et les bâtiments des HUG), alors que pour les autres, les amortissements ou les loyers sont ventilés sur la base d'un coût moyen par m². De plus, les dépenses générales (qui comprennent les dépenses d'entretien, les fluides, etc.) sont attribuées à chaque bâtiment selon leur consommation sur la base des données du dernier exercice bouclé. Les autres natures de charges sont ventilées de manière indirecte.

Les ressources humaines (B02) et les finances (B03) se répartissent sur les autres programmes en fonction des charges de personnel.

Dans les prestations de moyen, sont aussi incluses celles qui sont fournies à des tiers externes à l'administration. Le coût complet d'un programme contient donc aussi les coûts de bâtiment, d'informatique, de RH ou d'infrastructure qui sont mis à disposition gratuitement d'une entité tierce chargée de fournir des prestations à la population pour le compte de l'État (EMS, EPH, HUG, Université, TPG etc.). Il s'agit des subventions non monétaires.

Cette présentation à deux niveaux permet de respecter l'article 5 « Transparence des coûts » de la LGAF qui prévoit que « le coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirectes ».

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant ;

- les ETP (équivalent temps plein) fixes : correspondent au personnel permanent (régulier) avec contrat à durée indéterminée (CDI). Il s'agit donc de fonctionnaires et d'employés ;
- les ETP auxiliaires : contrats à durée déterminée destinés à couvrir des remplacements ou une surcharge de travail temporaire ;
- Les ETP agents spécialisés : engagements à durée déterminée, destinés à des profils de compétences particuliers afin d'œuvrer sur des projets.

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme.

Les ETP fixes sont repris dans les récapitulatifs financiers par programme.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'État et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce budget. Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. Les projets prioritaires et justifications des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme. Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires de l'exercice à venir qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget précédent. La justification des écarts détaille les principales variations financières et d'ETP en fonction des projets en cours, et explique les différences sur les objectifs et indicateurs en fonction de ces variations. Elle doit en outre contenir une description des principales variables influençant le programme concerné et expliquer les conséquences de leur évolution sur les budgets.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit la loi, le budget financier est accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes ;

- efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen) ;
- efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable) ;
- qualité (qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'utilisateur).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'État. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statu quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs. Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire, et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

8. Tableaux annexés

En annexe, figurent aussi les tableaux suivants permettant de mieux lire ce budget par programme ;

- la liste des programmes classés en fonction des départements responsables ;
- les tableaux détaillés du budget comprenant la comparaison et la classification par nature comptable à 4 positions et par politique publique ;
- le tableau des subventions détaillées (nature 363), ligne par ligne, classées par programme. Il contient aussi les « autres transferts » (nature 3690) dont la gestion est identique aux subventions. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations si elle existe, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années antérieures ;
- le tableau des subventions non monétaires par programme, par entité et par genre. Ces coûts ne sont plus comptabilisés dans l'état de la performance financière, mais figurent dans le coût complet des programmes. À noter que depuis le budget 2014 MCH2, la mise à disposition gratuite de capitaux de dotation et les prêts à intérêt nul ne sont plus imputés aux programmes, dès lors que les intérêts de la dette ne sont pas non plus ventilés sur les programmes. Ils ne figurent donc pas dans le tableau des subventions non monétaires, mais dans un tableau qui est publié avec les comptes ;
- le tableau des tâches réparties entre le canton et les communes et le décompte des montants dus ou à recevoir pour chaque commune en 2024 ;
- la liste des provisions est présentée par programme et par nature à 2 positions. Cette liste détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme. Chaque provision est justifiée de même que les différences significatives entre le compte et le budget 2024.



3. Arborescence des politiques publiques



Arborescence par politique publique - programmes



Arborescence par politique publique - programme

A Autorités et gouvernance

- A01 Grand Conseil
- A02 Conseil d'Etat
- A03 Exercice des droits politiques
- A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique
- A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance
- A06 Cour des comptes

B Etats-majors et prestations transversales

- B01 Etats-majors départementaux
- B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique
- B05 Systèmes d'information et numérique

C Cohésion sociale

- C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale
- C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées
- C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées
- C04 Soutien à la famille et à l'intégration
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- C06 Protection des personnes adultes sous curatelle

D Culture, sport et loisirs

- D01 Culture
- D02 Sport et loisirs

E Environnement et énergie

- E01 Protection de l'environnement
- E02 Energie
- E03 Gestion des eaux
- E04 Agriculture et nature

F Formation

- F01 Enseignement obligatoire et orientation
- F02 Enseignement secondaire II et formation continue
- F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques
- F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité
- F05 Hautes écoles
- F06 Prestations transversales liées à la formation

G Aménagement et logement

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers
- G03 Information du territoire et garantie des droits réels
- G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

H Sécurité et population

- H01 Sécurité publique
- H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H03 Population, droit de cité et migration
- H04 Sécurité civile et armée

I Impôts et finances

- I01 Impôts, taxes et droits
- I02 Production et perception des impôts
- I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT
- I04 Exécution des poursuites et faillites

J Justice

- J01 Pouvoir judiciaire

K Santé

- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation et planification sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L Economie et emploi

- L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi
- L02 Régulation du marché du travail et du commerce
- L03 Promotion économique et tourisme

M Mobilité

- M01 Transport et mobilité
- M02 Infrastructures routières et de transports publics
- M03 Admission à la circulation routière et à la navigation



Liste des programmes par département responsable



Liste des programmes par département responsable

01 Chancellerie d'Etat

- A02 Conseil d'Etat
- A03 Exercice des droits politiques
- A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (avec DF+DIN)
- B01 Etats-majors départementaux

02 Finances, ressources humaines et affaires extérieures

- A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique
- A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (avec CHA+DIN)
- B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- I01 Impôts, taxes et droits
- I02 Production et perception des impôts
- I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT
- I04 Exécution des poursuites et faillites

03 Instruction publique, formation et jeunesse

- F01 Enseignement obligatoire et orientation
- F02 Enseignement secondaire II et formation continue
- F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques
- F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité
- F05 Hautes écoles
- F06 Prestations transversales liées à la formation

04 Institutions et du numérique

- A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (avec CHA+DF)
- B05 Systèmes d'information et numérique
- H01 Sécurité publique
- H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H03 Population, droit de cité et migration
- H04 Sécurité civile et armée

05 Territoire

- B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique
- E01 Protection de l'environnement
- E02 Energie
- E03 Gestion des eaux
- E04 Agriculture et nature
- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers
- G03 Information du territoire et garantie des droits réels
- G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

06 Santé et des mobilités

- M01 Transport et mobilité
- M02 Infrastructures routières et de transports publics
- M03 Admission à la circulation routière et à la navigation
- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation et planification sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

07 Economie et emploi

- L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi
- L02 Régulation du marché du travail et du commerce
- L03 Promotion économique et tourisme

08 Cohésion sociale

- C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale
- C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées
- C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées
- C04 Soutien à la famille et à l'intégration
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- C06 Protection des personnes adultes sous curatelle
- D01 Culture
- D02 Sport et loisirs

11 Grand Conseil

- A01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

- A06 Cour des comptes

14 Pouvoir judiciaire

- J01 Pouvoir judiciaire

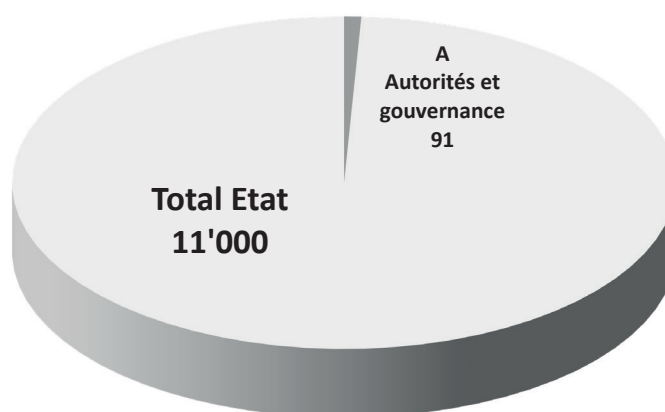


4. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme

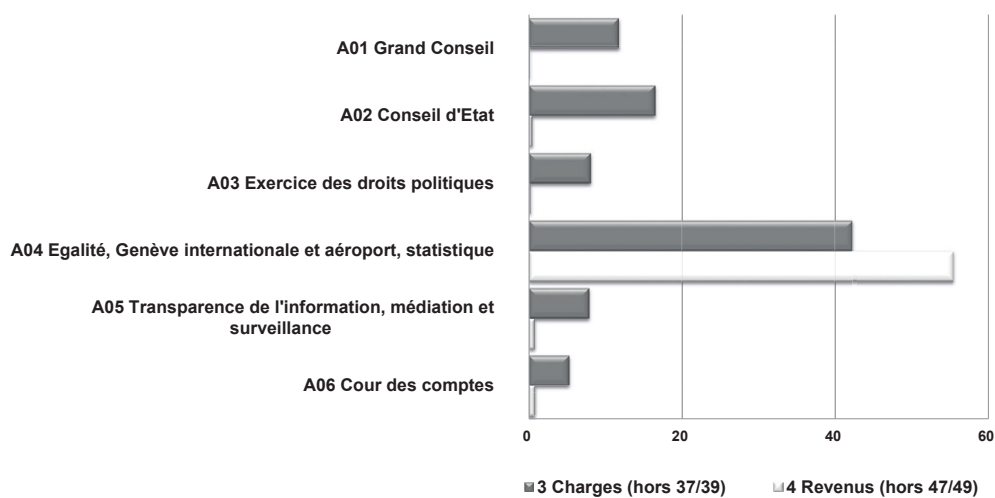


A Autorités et gouvernance

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





A Autorités et Gouvernance

Synthèse des priorités

Tout au long de l'année 2024, le Conseil d'Etat a poursuivi son action afin de développer les projets structurants pour le canton et de renforcer les liens entre Genève, sa région, les autres cantons ainsi que la Confédération. Le gouvernement a ainsi veillé à solidifier les échanges avec les chambres fédérales, le Conseil fédéral et son administration.

Dans son plan d'action de politique extérieure, le Conseil d'Etat a rappelé l'ouverture à l'Europe et au monde en tant que principe fondamental de la Constitution cantonale. En ce sens, il s'est engagé pour l'ouverture des négociations entre la Suisse et l'Union européenne, avant de suivre activement leur déroulement.

La promotion de la Genève internationale auprès des autorités fédérales a également fait l'objet d'une attention particulière. Dans un monde de plus en plus polarisé, marqué par une multiplication des crises et un désengagement des Etats du système multilatéral, le Conseil d'Etat a souligné la vocation de Genève en tant que centre de dialogue et de coopération mondiale – une vocation à préserver.

À l'échelle transfrontalière, le Conseil d'Etat a fait de la coopération sanitaire un axe fort de travail. Il a par ailleurs validé les accords franco-suisses relatifs à la coopération sur les eaux du Rhône et à la régularisation des eaux du Léman. En matière de mobilité, il a adopté une stratégie ferroviaire qui affirme l'importance d'une politique régionale ambitieuse pour le développement du canton.

Concernant les droits politiques, l'année 2024 a été marquée par les deux tours de l'élection de la Cour des comptes, outre les quatre votations populaires. Au total, ce sont 12 objets fédéraux, 17 objets cantonaux et 14 objets communaux qui ont été soumis au peuple.

Le canton de Genève a également été intégré à la solution de vote électronique de la Poste Suisse et le processus d'autorisation fédérale a été initié afin d'ouvrir de nouveau ce canal de vote pour les titulaires des droits politiques genevois. En outre, l'inclusion de toute la population dans l'exercice des droits politiques a été renforcée et les efforts de formation se sont poursuivis.

Le déménagement dans le nouvel Hôtel des Archives a été reporté pour des raisons techniques. Quant au programme de numérisation de documents d'archives en parchemin ou sur papier, il s'est poursuivi.

Le Conseil d'Etat a enfin continué de s'engager pour la promotion de l'égalité et la prévention des violences.



A01 Grand Conseil

Département responsable : GC

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	11'764'508	-1'464'939	-11.1%	13'229'447	11'890'331
30 Charges de personnel	8'365'779	-1'215'778	-12.7%	9'581'557	8'397'295
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'064'315	-211'208	-6.4%	3'275'523	3'157'048
33 Amortissements du patrimoine administratif	152'069	-40'298	-20.9%	192'367	153'771
36 Charges de transfert	180'000	0	0.0%	180'000	180'000
39 Facturations internes	2'345	2'345	-	-	2'218
REVENUS	110'439	8'306	8.1%	102'133	122'489
42 Taxes et redevances	34'169	13'813	67.9%	20'356	42'935
43 Revenus divers	37'190	-4'587	-11.0%	41'777	37'723
44 Revenus financiers	39'080	-920	-2.3%	40'000	39'430
49 Facturations internes	-	-	-	-	2'400
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'654'069	1'473'245	-11.2%	-13'127'314	-11'767'843
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'099'556</i>	<i>-221'713</i>	<i>11.8%</i>	<i>-1'877'843</i>	<i>-1'763'642</i>
COÛT COMPLET	-13'753'625	1'251'532	-8.3%	-15'005'157	-13'531'484

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	22.10	-2.20	-9.05%	24.30	22.70
<i>ETP fixes</i>	<i>21.90</i>	<i>-2.40</i>	<i>-9.88%</i>	<i>24.30</i>	<i>22.70</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.20</i>	<i>0.20</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

A01.01 Grand Conseil.

A01 Grand Conseil (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

La variation entre les comptes 2024 et son budget est presque identique qu'en 2023 et est représentative d'une année standard de fonctionnement du Grand Conseil. Le principal écart entre les comptes 2024 et son budget réside dans le non-dépensé des jetons de présence et, par voie de conséquence, celui des charges sociales correspondantes. L'autre partie s'explique par les postes vacants au secrétariat général du Grand Conseil.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

A02 Conseil d'Etat

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	16'476'339	-2'503'861	-13.2%	18'980'200	38'667'467
30 Charges de personnel	13'413'439	-757'612	-5.3%	14'171'051	35'209'037
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'811'023	-896'354	-33.1%	2'707'377	1'975'059
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'018	1	0.0%	6'017	8'460
34 Charges financières	-	-612'909	-100.0%	612'909	595'548
36 Charges de transfert	1'208'271	-198'575	-14.1%	1'406'846	833'087
39 Facturations internes	37'589	-38'411	-50.5%	76'000	46'276
REVENUS	431'205	-183'811	-29.9%	615'016	532'931
42 Taxes et redevances	415'626	-174'370	-29.6%	589'996	403'233
43 Revenus divers	14'555	-10'445	-41.8%	25'000	128'262
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
49 Facturations internes	1'024	1'024	-	-	1'436
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-16'045'135	2'320'049	-12.6%	-18'365'184	-38'134'536
Coût d'état-major	-1'827'981	229'817	-11.2%	-2'057'798	-2'241'601
Coût des prestations de moyens	-7'032'572	-509'855	7.8%	-6'522'717	-6'443'683
COÛT COMPLET	-24'905'688	2'040'011	-7.6%	-26'945'699	-46'819'820

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	69.10	-0.50	-0.72%	69.60	70.70
ETP fixes	68.30	-1.30	-1.87%	69.60	69.70
ETP auxiliaires	0.80	0.80	-	-	1.00

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend, à cet effet, les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances et de la gestion de l'Etat et des établissements rattachés.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme les personnes chargées de le représenter dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et préavise dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la chancellerie d'Etat sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

A02 Conseil d'Etat (suite)

Le programme « Conseil d'Etat » couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la chancellerie d'Etat qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Conseil d'Etat.
- A02.02 Archives d'Etat
- A02.03 Affaires européennes, régionales et fédérales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législation et projets prioritaires

Le suivi des objectifs du programme de législation du Conseil d'Etat est détaillé dans le rapport de gestion 2024.

Affaires européennes, régionales et fédérales

Le Conseil d'Etat a adopté en mars 2024 son [plan d'action de politique extérieure 2023-2028](#), qui fixe des priorités stratégiques pour positionner Genève dans ses relations extérieures, que cela soit sur le plan fédéral ou régional.

L'ouverture à l'Europe et au monde, consacrée dans la Constitution cantonale, figure parmi les sujets majeurs de ce document. Dans le cadre de la consultation de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) en début 2024, le Conseil d'Etat s'est ainsi engagé pour l'ouverture des négociations entre la Suisse et l'Union européenne. Membre de la Commission Europe de la CdC, le canton a ensuite suivi activement le déroulement de ces dernières, portant une attention particulière aux aspects liés à la libre circulation des personnes, à la protection des salaires et à la participation de nos hautes écoles aux programmes européens.

La promotion de la Genève internationale auprès des autorités fédérales a aussi fait l'objet d'une attention particulière et s'est concrétisée par la visite des présidents des Chambres fédérales et par deux séances à Genève de la Commission de politique extérieure du Conseil national.

Parmi les autres dossiers fédéraux sur lesquels le Conseil d'Etat a mis un accent particulier figurent notamment la loi sur le dossier électronique du patient, la loi sur le CO2, le message Culture 2025-2028, le congé parental, l'approvisionnement électrique, le développement ferroviaire, la diversité des médias et la répartition des tâches entre Confédération et cantons.

Au cours de l'année 2024, le Conseil d'Etat a par ailleurs veillé à renforcer les liens avec les Chambres fédérales, renouvelées en octobre 2023, le Conseil fédéral et son administration. Il a ainsi encouragé la relance d'un réseau des cadres genevois au sein de l'administration fédérale, relais important pour favoriser l'échange d'informations, et a participé à la première édition des « Apéros des Genevois » aux côtés de la députation genevoise. Le canton a aussi participé au traditionnel événement de début de législature organisé sous la Coupole fédérale par la Conférence des Gouvernements de Suisse Occidentale. Les quatre rencontres annuelles avec la députation genevoise aux Chambres genevoises, dont une qui s'est tenue à Berne, ont permis quant à elles d'aborder différentes thématiques à l'ordre du jour du Parlement fédéral.

À l'échelle transfrontalière, la coopération sanitaire a été un des axes forts de travail, en lien particulièrement avec la coopération inter-hospitalière et la mobilité du personnel soignant. Le Conseil d'Etat par ailleurs validé les accords franco-suisses relatifs à la coopération sur les eaux transfrontières du Rhône et à la régularisation des eaux du Léman, qui devront être ratifiés par les deux états. En matière de mobilité, il a adopté une stratégie ferroviaire qui affirme l'importance d'une politique régionale ambitieuse pour le développement du canton, et a poursuivi les démarches visant à réduire la mobilité pendulaire. Le canton a organisé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes des rencontres économiques consacrées à l'intelligence artificielle au service de la santé et, dans le cadre du Conseil du Léman, il a participé à la deuxième édition du dialogue politique et économique, consacrée cette année à l'écosystème industriel du bassin lémanique. Avec l'ensemble des acteurs du Grand Genève, il a élaboré la Vision territoriale transfrontalière (VTT) 2050.

A02 Conseil d'Etat (suite)

L'année 2024 a vu se terminer les travaux de rénovation des gares du Téléphérique du Salève : la gare haute dispose depuis octobre d'un restaurant panoramique « Vertiges » ainsi que d'un nouvel espace destiné aux séminaires ou de l'événementiel.

Archives d'Etat

Le déménagement dans l'Hôtel des Archives sis désormais à la rue de l'École-de-Médecine 13 a dû être reporté pour des raisons techniques, bien que le programme de préparation des 30 kilomètres de documents soit arrivé à son terme. Ce temps supplémentaire à disposition permet de mettre en œuvre des mesures complémentaires afin que ce transfert soit réalisé dans les meilleures conditions possibles.

Le programme de numérisation de documents d'archives en parchemin ou sur papier a continué son cours. L'objectif de mettre en ligne les séries les plus consultées dans le respect des délais de consultation liés au respect de la protection des données personnelles a fait l'objet d'une attention particulière.

Le programme d'archivage des données nées numériques s'est développé. Un projet de loi permettant de gérer cet afflux d'informations a fait l'objet de différentes études et devrait aboutir à la fin de l'année 2025.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel

Le non dépensé de 0,8 million correspond essentiellement à la dotation pour la provision en lien avec la caisse de pension des magistrats moins élevées que prévue, en raison du changement de système de comptabilisation intervenu en 2023.

En effet, pour mémoire, avec la nouvelle législature et la refonte de la loi B 1 20 (loi concernant le traitement et la retraite des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat - LTRCE), la caisse de pension des magistrats du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes (CPCE) est devenue une caisse fermée, qui ne compte désormais que des rentiers et dont les rentes sont intégralement prises en charge par l'Etat. Ainsi, alors que le budget 2024 était encore impacté de manière progressif par le coût des futures rentes, les comptes 2023 et 2024 intègrent désormais les nouvelles hypothèses de calcul avec une charge provisionnelle maximum.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le non dépensé de 0,9 million correspond en grande partie aux dépenses liées aux réceptions et manifestations protocolaires moins élevées que prévues.

34 Charges financières

L'écart de -0,6 million est en lien avec la caisse de pension des magistrats. Pour mémoire et au budget 2024, la provision était calculée avec un taux de rendement de 1%. Or, avec les modifications décrites ci-dessus, la caisse de pension est désormais une caisse fermée qui n'a pas de fortune et qui ne génère par conséquent aucun rendement.

36 Charges de transfert

Le non dépensé de 0,2 million correspond essentiellement à une utilisation partielle de la ligne budgétaire à disposition du Conseil d'Etat pour faire face à des besoins exceptionnels.

42 Taxes et redevances

La diminution des revenus de 0,2 million correspond à des ventes de lois et de publications moins élevées que prévues.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

La quasi-totalité des valeurs cibles ont été atteintes à l'exception des indicateurs 2.1, 4.3 et 5.1.

Concernant l'indicateur 2.1 « Nombre de prises de vue numériques » aux Archives d'Etat, il convient de préciser qu'il a été largement dépassé en raison de financement privés (16'700 images ont été réalisés sur le budget de fonctionnement des Archives et 68'000 grâce à des fonds privés).

A02 Conseil d'Etat (suite)

Concernant l'indicateur 4.3 « Nombre d'événements en lien avec la scène fédérale ou intercantonale organisés ou coordonnés », l'écart provient du fait qu'il n'y a pas eu de réunions du Groupe interparlementaire sur la Genève internationale dû à des problèmes d'agenda au niveau des intervenants et du calendrier fédéral.

Concernant l'indicateur 5.1 « Préparation et participation aux séances politiques des organismes transfrontaliers faitiers », le Conseil du Léman a diminué le nombre de rencontres de ses commissions, suite à la refonte de son fonctionnement, et la Commission santé du Comité régional franco-genevois / CRFG ne s'est réunie qu'une seule fois (au lieu de 2), ce qui explique l'écart avec la valeur cible.

Objectifs et indicateurs

Les objectifs et indicateurs du Conseil d'Etat sont déclinés dans le programmes de législatures et sont suivis dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat.

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes de copies d'actes adressées aux Archives d'Etat						
1.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Qualité	100%	100%	100%	100%	2028
2. Assurer la protection des archives d'Etat par le programme de numérisation						
2.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	84'700	50'000	35'000	50'000	2028
3. S'assurer de la bonne tenue des archives communales						
3.1 Nombre de visites d'archives communales par an	Efficacité	6	6	6	6	2028
4. Défendre et promouvoir les intérêts du canton au niveau fédéral et intercantonal						
4.1 Nombre de dossiers fédéraux qui font l'objet d'un suivi spécifique pour le Conseil d'Etat	Efficacité	40	40	40	40	2028
4.2 Préparation et participation aux séances politiques des conférences intercantionales faitières	Efficacité	20	20	17	20	2028
4.3 Nombre d'événements en lien avec la scène fédérale ou intercantonale organisés ou coordonnés	Efficacité	8	10	10	8	2028
5. Défendre et promouvoir les intérêts du canton au niveau régional et transfrontalier						
5.1 Préparation et participation aux séances politiques des organismes transfrontaliers faitiers	Efficacité	15	18	20	15	2028
5.2 Nombre de dossiers concernant Genève traités lors du Dialogue franco-suisse sur la coopération transfrontalière	Efficacité	13	10	10	10	2028
5.3 Nombre cumulé de projets Interreg concernant Genève adoptés par le programme France-Suisse 2021-2027	Efficacité	10	8	6	50	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du service des archives dans ses réponses aux particuliers et aux administrations.

Indicateur 2.1 : le programme de numérisation a pour objectif de : 1) préserver les fonds d'archives originaux, 2) faciliter l'accès aux archives de l'Etat de Genève et 3) valoriser le patrimoine archivistique.

Indicateur 3.1 : l'inspection des archives communales porte essentiellement sur le respect du calendrier de conservation, la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires.

Indicateur 4.1 : il s'agit d'indiquer le nombre de dossiers spécifiques suivis pour le Conseil d'Etat. Ces dossiers font l'objet d'une veille active, ou d'un déploiement de stratégies d'action sur la scène fédérale et intercantonale et/ou sont traités dans le cadre des rencontres du Conseil d'Etat avec la députation aux Chambres fédérales.

A02 Conseil d'Etat (suite)

Indicateur 4.2 : il s'agit d'indiquer le nombre de préparation et de participation aux séances politiques des deux conférences intercantionales faîtières : Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO).

Indicateur 4.3 : il s'agit de relever le nombre d'événements en lien avec la scène fédérale et intercantonale organisés ou coordonnés par le service (déplacement du Conseil d'Etat à Berne, accueil des commissions parlementaires fédérales à Genève, organisation de rencontres/conférences à Berne dans le cadre du Groupe interparlementaire sur la Genève internationale, organisation de la Fête de l'Escalade au Palais fédéral, etc.).

Indicateur 5.1 : il s'agit de relever le nombre de séances politiques que le service organise ou auxquelles il participe activement dans le cadre des trois organismes faîtiers et principaux de coopération transfrontalière : Comité régional franco-genevois, Conseil du Léman et GLCT Grand Genève.

Indicateurs 5.2 : il s'agit d'indiquer le nombre de dossiers transfrontaliers préparés et abordés lors du Dialogue franco-suisse sur la coopération transfrontalière, tenu annuellement par le Département fédéral des affaires étrangères et le Ministère français des affaires étrangères, en présence de tous les départements fédéraux et les ministères français concernés ainsi que des cantons frontaliers. Ce Dialogue permet d'assurer un suivi transversal des dossiers transfrontaliers au niveau ministériel suisse et français et de donner des impulsions diplomatiques de haut niveau pour débloquer les cas problématiques et favoriser les solutions innovantes et favorables pour l'ensemble des acteurs concernés.

Indicateurs 5.3 : le programme Interreg permet de développer et financer des projets transfrontaliers publics et privés co-financés par la Confédération et l'Union européenne. La 6^e édition du programme couvrant 2021-2027 a été lancée en juin 2022. 2021 et 2022 ont été des années de transition entre le bouclage du programme V et le lancement du programme Interreg VI, durant lesquelles aucun nouveau projet n'a été programmé. La programmation des projets Interreg VI a commencé au 1^{er} semestre 2023. Elle se poursuit avec un rythme plus soutenu.



A03 Exercice des droits politiques

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	8'043'373	-1'354'020	-14.4%	9'397'393	9'472'410
30 Charges de personnel	3'260'185	-613'713	-15.8%	3'873'898	4'104'453
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'746'250	-652'245	-12.1%	5'398'495	5'236'957
36 Charges de transfert	36'809	-88'191	-70.6%	125'000	131'000
39 Facturations internes	129	129	-	-	-
REVENUS	201'659	178'064	754.7%	23'595	175'910
42 Taxes et redevances	10'670	7'075	196.8%	3'595	3'440
43 Revenus divers	190'989	170'989	854.9%	20'000	172'470
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'841'713	1'532'085	-16.3%	-9'373'798	-9'296'500
Coût d'état-major	-444'297	118'237	-21.0%	-562'534	-261'312
Coût des prestations de moyens	-6'444'803	-1'503'051	30.4%	-4'941'752	-6'812'063
COÛT COMPLET	-14'730'814	147'270	-1.0%	-14'878'084	-16'369'874

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	15.60	-0.10	-0.64%	15.70	15.60
ETP fixes	15.60	-0.10	-0.64%	15.70	15.60

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

A03.01 Exercices de droits politiques.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Projets d'importance stratégique

Outre les 4 votations populaires, l'année 2024 a été également marquée par les 2 tours de l'élection de la Cour des comptes. Du point de vue opérationnel, ce sont 12 objets fédéraux, 17 objets cantonaux et 14 objets communaux qui ont été soumis au peuple pour un total de 484 241 votes par correspondance traités. Et ce sont environ 135 000 signatures qui ont été contrôlées, tous objets confondus. Dans le même registre, il a été procédé au remplacement de 61 membres de conseils municipaux démissionnaires dans l'ensemble des communes du canton. Enfin la chancellerie a conduit la tenue de l'élection non tacite de la Cour des comptes avec 2 tours, dont le premier en même temps que la votation populaire de septembre et avec le même matériel de vote, ce qui était une première.

2024 peut aussi être considérée comme une année de transition pour les droits politiques pendant laquelle la chancellerie a réalisé ou initié quelques projets d'envergure :

A03 Exercice des droits politiques (suite)

- l'intégration du canton sur la solution de vote électronique de La Poste Suisse et le démarrage du processus d'autorisation fédérale pour rouvrir ce canal de vote pour les titulaires des droits politiques genevois;
- le changement des modalités d'élection des magistrats du Pouvoir judiciaire;
- la poursuite de la gestion de l'obsolescence du système d'information des droits politiques avec le remplacement de nouvelles briques applicatives;
- la préparation des élections communales du printemps 2025;
- le démarrage du projet de mise en place d'une solution de récolte électronique des soutiens aux initiatives et référendums.

En 2024, la chancellerie d'Etat a travaillé à renforcer l'inclusion de toute la population dans l'exercice des droits politiques avec la mise à disposition des traductions en Facile à lire et à comprendre / FALC des instructions de vote et la production lors de chaque votation cantonale de vidéos en langue des signes. Cette accessibilité de l'information s'est également concrétisée par la 2^{ème} édition du programme « Mon journal » et par la réalisation en collaboration avec le département du territoire, d'un 2^{ème} essai participatif réunissant une vingtaine de personnes qui ont rédigé une notice neutre et équilibrée sur un objet de la votation de novembre 2024.

La chancellerie a poursuivi en 2024 ses efforts de formation, avec la tenue de sessions pour les enseignants et pour les collaborateurs officiant en EMS en collaboration avec la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux / Fegems. Les actions engagées pour la promotion des droits politiques ont été reconduites avec la participation de 240 élèves au programme immersif *Institutions 3D* à l'Hôtel de Ville (en collaboration avec le secrétariat général du Grand Conseil), la 10^{ème} édition de la Semaine de la démocratie a réuni près de 3'700 participants, le lancement de la nouvelle édition du concours *CinéCivic*. Un nouveau projet « Lacville » a été réalisé en 2024, il s'agit d'un jeu de rôles qui simule le principe des assemblées délibératives. La chancellerie a par ailleurs une nouvelle fois soutenu l'organisation de votes en blanc pour 700 jeunes en collaboration avec l'association Genève Débat et le DIP et a soutenu financièrement l'organisation de la session des jeunes par le Parlement des jeunes genevois.

Enfin, à l'international, elle a participé à des événements au Gabon, en Espagne et Estonie, pour partager l'expérience genevoise en matière de démocratie et de vote électronique.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

En 2024, il y a eu 6 opérations électorales (4 votations et 2 élections de la Cour des comptes).

Le non-dépensé de 1,3 million sur les charges représente les écarts dûs au taux de participation et au nombre d'objets inférieurs à ce qui est prévu au budget. Ainsi pour exemple, le nombre de sujets peu élevé lors des votations de septembre et novembre ont permis des économies sur la brochure et sur l'expédition du matériel électoral (poids des envois). De plus, la faible participation au second tour de l'élection de la Cour des comptes a engendré des frais postaux de retour des votes plus bas que prévu. Parallèlement à cela le taux de participation a également un impact important sur les heures effectuées par les auxiliaires du service des votations et élections (pour exemple le taux de participation de la votation du mois de mars 2024 était de 52,57%, tandis que le taux de participation de l'élection du 2^{ème} tour de la Cour des comptes n'était que de 15,92%). L'optimisation du processus de traitement des votes a permis également de réaliser des économies sur les heures effectuées par le personnel auxiliaire.

La rubrique 36 Charges de transferts enregistre des dépenses moins importante principalement en raison d'une demande moins élevée sur l'opération « Mon journal » (participation de l'Etat à l'acquisition d'un abonnement de presse écrite numérique pour les jeunes citoyennes et citoyens qui atteignent leur majorité et ce, pour une durée limitée à 1 an).

Finalement, l'augmentation des revenus de 0,2 million correspond à un nombre de signatures contrôlées pour les initiatives et référendum fédéraux exceptionnellement élevé en 2024. Pour rappel, ce contrôle est effectué sur délégation des communes et leur est facturé.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

L'ensemble des objectifs ont été atteints.

A03 Exercice des droits politiques (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	0	0	2028
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la Chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	2028
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2028
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2028
3. Maintenir un niveau de performance dans le dépouillement des votations						
3.1 Pourcentage d'objets en votation dont les résultats provisoires cantonaux sont publiés avant 16 heures le dimanche	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2028
4. Offrir des événements de promotion de la participation à la population						
4.1 Nombre de participants cumulés aux différents événements/actions	Efficacité	4'700	3'500	21'420	17'500	2028

Commentaires

Indicateurs 1.1, 2.2 et 2.3 : par recours fondé, on entend un recours admis par la chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Ces indicateurs prennent en compte les recours fondés en matière de droits politiques imputables à l'administration et non pas uniquement au service des votations et élections.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de déceler d'éventuels dysfonctionnements quant au contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendum.

Indicateur 3.1 : les résultats provisoires cantonaux sont produits sur la base d'un premier dépouillement intégrant les votes par correspondance ainsi que les votes à l'urne pour l'ensemble du canton. L'objectif est donc de pouvoir produire ces résultats avant 16 heures le dimanche pour le 100% des objets prévus en votation.

Indicateur 4.1 : cet indicateur fait référence à toutes les actions réalisées par la chancellerie pour promouvoir la participation aux votations et élections : organisation de la Semaine de la démocratie, Cinécivic, Institutions 3D, etc. La valeur de 17'500 représente le nombre cumulé de personnes qui participeront à des actions de promotions durant la présente législature, soit environ 3'500 personnes en moyenne par an. Ainsi la valeur cible de 2024 est de 3'500 par année tandis que la valeur 2023 fait référence au nombre cumulés de participants durant la législature 2018-2023.



A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	42'158'017	7'115'788	20.3%	35'042'229	78'976'617
30 Charges de personnel	7'598'735	-49'281	-0.6%	7'648'016	7'372'381
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	753'050	-239'913	-24.2%	992'963	733'597
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'655	5'386	424.4%	1'269	1'269
36 Charges de transfert	33'799'194	7'399'213	28.0%	26'399'981	70'868'648
39 Facturations internes	382	382	-	-	721
REVENUS	55'376'106	7'395'036	15.4%	47'981'070	44'511'463
42 Taxes et redevances	56'883	26'813	89.2%	30'070	13'777
43 Revenus divers	99'333	-114'167	-53.5%	213'500	133'467
44 Revenus financiers	55'201'542	7'551'542	15.8%	47'650'000	44'281'000
46 Revenus de transferts	18'348	-69'152	-79.0%	87'500	83'218
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	13'218'089	279'248	2.2%	12'938'841	-34'465'154
Coût d'état-major	-161'777	13'872	-7.9%	-175'649	-164'633
Coût des prestations de moyens	-4'857'081	-1'601'734	49.2%	-3'255'347	-3'498'278
COÛT COMPLET	8'199'231	-1'308'613	-13.8%	9'507'844	-38'128'065

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	44.95	-0.80	-1.75%	45.75	45.15
ETP fixes	42.85	-1.30	-2.94%	44.15	44.65
ETP auxiliaires	1.60	0.50	45.45%	1.10	-
ETP agents spécialisés	0.50	0.00	0.00%	0.50	0.50

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les prestations diverses suivantes :

- la promotion de l'égalité et la prévention des violences;
- les affaires internationales;
- l'infrastructure aéroportuaire;
- la mise à disposition d'informations statistiques publiques.

Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) agit en faveur de l'égalité et de la prévention des violences et discriminations, qu'elles soient domestiques, liées au sexe, à l'orientation sexuelle et affective ou à l'identité de genre. Dans ce cadre, il développe notamment des campagnes de sensibilisation, répond à des consultations, pilote et coordonne les actions en matière de lutte contre les violences domestiques et liées au genre.

La direction des affaires internationales (DAI) rassemble les prestations mises en oeuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale et mener une politique active en faveur du respect des droits humains par l'action du service de la solidarité internationale.

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A04.01 Promotion de l'égalité et prévention des violences
- A04.02 Affaires internationales
- A04.03 Infrastructure aéroportuaire
- A04.04 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législation et projets prioritaires

Promotion de l'égalité et prévention des violences

Les principaux projets et réalisations du BPEV en 2024 ont été :

- la publication d'un catalogue de formations en ligne recensant les formations existantes, principalement destinées aux professionnelles et professionnels, mais également ouvertes à toute personne intéressée par les thématiques de l'égalité, de la lutte contre les violences, ainsi que de la lutte contre les discriminations LGBTQ+phobes;
- la publication du guide « (In)égalités salariales : comment agir ? », destiné aux entreprises, offrant des outils pratiques pour réduire les écarts de rémunération et promouvoir l'égalité salariale;
- l'adoption, en juin, par le Conseil d'État du plan d'action de lutte contre les violences domestiques 2023-2028, qui prévoit des mesures de prévention, de sensibilisation, de formation, de protection des victimes, de prise en charge des auteurs, ainsi que de coordination et de collecte des données;
- la gestion de la circulation, dans les écoles, de deux expositions mobiles, «Des Conventions internationales pour l'égalité: CEDEF et CI» et «Depuis 1960 seulement! L'histoire du suffrage féminin genevois en affiches», ainsi que la présentation des brochures «L'école de l'égalité» dans les écoles primaires du canton;
- l'organisation de deux ateliers «C'est décidé, je me lance !» pour encourager les femmes à s'engager dans la vie publique, associative ou politique, où elles restent encore minoritaires;
- la diffusion d'une campagne de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, menée en partenariat avec la Ville de Genève et le réseau institutionnel et associatif, déclinée durant le mois de novembre sous la forme d'un affichage public, d'une programmation événementielle et d'un site Internet (www.25novembre-geneve.ch);
- la réalisation d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population genevoise, visant à mesurer la prévalence des violences domestiques, sexistes, sexuelles et LGBTQ+phobes, dont les résultats seront publiés au printemps 2025.

Affaires internationales

Dans un monde de plus en plus polarisé, marqué par une multiplication des crises et un désengagement des États du système multilatéral, la vocation de Genève en tant que centre de dialogue et de coopération mondiale est essentielle et doit être préservée. Le canton de Genève a ainsi manifesté sa solidarité en octroyant des crédits supplémentaires à hauteur de 9 millions de francs pour soutenir les victimes des conflits au Soudan et au Liban. Il a également poursuivi ses efforts en faveur de la promotion de la paix, notamment en contribuant à des organisations telles que le Centre pour le dialogue humanitaire et Principles for Peace, qui mènent des actions de médiation au Proche-Orient.

Par ailleurs, le Conseil d'État continue de mener un travail de fond en matière de coopération internationale, avec 86 projets soutenus dans les domaines de la santé globale, des droits humains, de l'éducation et de l'environnement. Ce travail de prévention demeure essentiel.

S'agissant de la Genève internationale, le Conseil d'État a contribué à améliorer les conditions d'accueil en soutenant le développement des infrastructures. En collaboration avec la Confédération, des actions concrètes ont été entreprises afin d'optimiser l'adéquation du parc immobilier. Le suivi des projets des organisations internationales a été assuré, notamment en ce qui concerne le nouveau bâtiment de siège de l'UIT, ainsi que le projet d'extension de l'OIM. Ces initiatives visent à renforcer l'attractivité de Genève en tant que centre de la diplomatie internationale.

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique (suite)

Le Conseil d'État poursuit également son accompagnement du CERN dans son projet de nouveau collisionneur. Le soutien aux conférences internationales interviendra toutefois au cours des prochaines années, en fonction de l'évolution des chantiers en cours.

Afin de renforcer la cyber-résilience, le Conseil d'État a poursuivi sa collaboration avec la Confédération et a soutenu une initiative du CyberPeace Institute visant à sensibiliser le secteur philanthropique et les donateurs aux cyber-risques.

Le Conseil d'État a œuvré pour renforcer la vocation universelle de la Genève internationale. Cela s'est notamment traduit par un soutien accru à l'accueil des délégués dans le cadre du renouvellement de la convention de prestations avec le Centre d'accueil de la Genève internationale. En 2024, 8'436 nuitées ont été financées (+5 % par rapport à l'année précédente) pour 1'177 délégués (+13 %). Deux nouvelles missions permanentes des pays les moins avancés se sont installées à Genève et ont bénéficié d'une subvention.

L'année écoulée a été marquée par une activité soutenue dans ces différents domaines. Au regard du contexte géopolitique, les efforts doivent être poursuivis afin de maintenir le rôle central de Genève sur la scène internationale.

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2024, l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) a diffusé une quinzaine de publications de la collection « Informations statistiques » et environ 150 « Actualités ». La plupart présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires.

L'OCSTAT a également mis en valeur des résultats en publiant une analyse approfondie sur l'écart salarial entre femmes et hommes dans le canton de Genève en 2020. Par ailleurs, l'office a diffusé deux « modules » interactifs en ligne sur le site « Statistique Genève » :

- le premier porte sur la santé des résidents du canton. Ce module permet de générer des graphiques, illustrant les résultats genevois 2022 de l'enquête suisse sur la santé et ceux des enquêtes précédentes, de les comparer à ceux de l'ensemble de la Suisse, selon diverses caractéristiques sociodémographiques (sexe, groupe d'âges, origine ou niveau de formation);
- le second réunit un choix cohérent d'indicateurs en lien avec la problématique de l'inégalité entre femmes et hommes. Pour chacun des thèmes traités, le module propose des graphiques et un bref commentaire statistique. Chaque thème est complété par un texte rédigé par le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV), qui en synthétise les enjeux.

De son côté, l'Observatoire statistique transfrontalier a élaboré deux notes :

- « Projections de ménages pour l'Espace transfrontalier genevois à l'horizon 2050 »;
- « Revenus et inégalités économiques dans le Grand Genève : note méthodologique et premiers résultats ».

Les autres projets d'importance mentionnés pour 2024, mais non encore clos, sont les suivants :

- la poursuite de la révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton, en collaboration avec les services partenaires. Face aux difficultés à faire évoluer ses applications, notamment pour répondre aux futures exigences de la Confédération, l'OCSTAT a démarré la refonte du système cantonal, avec l'appui de l'OCSIN. L'extension du registre aux bâtiments non résidentiels n'est toujours pas terminée;
- les travaux de production d'un indicateur avancé de la conjoncture genevoise fondé sur le « machine learning » n'ont pas aboutis. Les résultats issus du nouvel outil de prévisions à court terme ne sont pas encore suffisamment fiables pour être publiés;
- l'outil interactif de projections démographiques pour le canton, en ligne sur le site « Statistique Genève », n'a pas pu avancer en raison de travaux plus prioritaires;
- l'étude pour analyser la faisabilité de changer de logiciel d'analyse statistique n'a pas formellement démarré, mais il s'agit d'un sujet certes important mais non urgent.

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2024

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (- 0.2 million)

Le non-dépensé provient principalement des frais de régionalisation à l'OCSTAT, qui varient d'une année à l'autre, ainsi que des honoraires de mandataires et frais de manifestation à la DAI, écart principalement lié au report à 2025 de plusieurs projets envisagés. C'est le cas, par exemple, du projet d'animation du quartier des Nations, dont l'appel d'offres a été publié fin 2024 ou de l'étude sur le financement sur la Genève internationale qui se terminera en 2025.

36 Charges de transfert (+ 7.4 millions)

Le dépassement est essentiellement dû aux contributions extraordinaires (faisant l'objet d'un crédit supplémentaire) de 5 millions en faveur de Médecins sans frontières (MSF) pour soutenir les populations victimes du conflit au Soudan, et de 4 millions pour la crise humanitaire causée par l'escalade du conflit au Liban. Ce dépassement est partiellement compensé par la non utilisation de la subvention pour la contribution temporaire pour les activités conférencières, budgétée à partir de 2024 pour 1.3 million. Cette dépense a été décalée suite au report ou au retard dans les divers chantiers de construction et rénovation des bâtiments des organisations internationales, dont ceux de l'ONUG et l'UIT, permettant aux conférences d'être finalement tenues dans leur propres infrastructures conférencières.

44 Revenus financiers (+ 7.6 millions)

La part du bénéfice de l'aéroport international de Genève (AIG) revenant à l'Etat, d'un montant de 55.2 millions, est supérieure au budget 2024 de 7.6 millions. La part de cette rétrocession correspond à 50% du résultat de l'AIG.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Veiller à l'intégration du principe d'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, la formation et la représentation politique (BPEV)						
1.1 Pourcentage de femmes élues au Grand Conseil	Efficacité	31%	40%		40%	2026
1.2 Pourcentage de filles parmi les personnes diplômées des centres de formation professionnelle (Construction / Nature et environnement / Technique)	Efficacité	15%	12%		15%	2026
2. Améliorer la lutte contre la violence domestique et les violences liées au genre (BPEV)						
2.1 Nombre de personnes prises en charge par les institutions membres de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	5'543	6'500 (+/- 10%)	5'151	6'700 (+/- 10%)	2026
3. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale (DAI)						
3.1 Nombre d'employés d'organisations internationales et de missions permanentes à Genève	Efficacité	33'024	32'000	32'755	> 32'000	2028
3.2 Nombre de participants aux conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	581'750	>300'000	523'327	> 500'000	2028
3.3 Contribution annuelle du canton aux prêts immobiliers des organisations internationales (en francs)	Efficacité	0.6 mio	9.4 mios		50.8 mios	2028
3.4 Nombre de missions diplomatiques des pays les moins avancés financées	Efficience	42	42	40	42	2028

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique (suite)

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Favoriser la transition écologique de la Genève internationale (DAI)						
4.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible	Efficacité	9%	> 11%	11%	> 11%	2028
4.2 Nombre d'institutions de la Genève internationale signataires de la Charte Today2050 ou partenaires du programme Climate Action Accelerator	Efficacité	54	90		102	2028
5. Mettre en valeur l'engagement cantonal en matière de solidarité internationale (DAI)						
5.1 Taux d'effort cantonal consacré à la solidarité internationale	Efficacité	0.2%	0.2%	0.6%	0.2%	2028
5.2 Pourcentage minimum de projets acceptés par rapport aux demandes de financement recevables traitées par le service la solidarité internationale	Efficacité	59%	> 80%		> 80%	2028
6. Maintenir et renforcer la promotion et la protection des droits des femmes et de l'enfant comme domaine d'intervention prioritaire (DAI)						
6.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux droits des femmes et des enfants par rapport au budget disponible	Efficacité	53%	> 40%		> 50%	2028
7. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
7.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	145	145-150	147	145-150	2030
8. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié (OCSTAT)						
8.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	97%	95%	97.3%	95%	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le périmètre de cet indicateur a été modifié à partir du budget 2024 et concerne le pourcentage des femmes élues au Grand Conseil uniquement. En 2023, ce pourcentage était de 31%.

Indicateur 1.2 : Le périmètre de cet indicateur a été modifié à partir du budget 2024, et remplace le pourcentage de filles inscrites en dernière année par le pourcentage de filles diplômées. Le pourcentage se base sur les derniers chiffres disponibles, à savoir ceux au 31.12.2023 (15% au 31.12.2022).

Indicateur 3.2 : Depuis 2021, cet indicateur inclut aussi les participants en ligne ce qui explique leur nombre plus élevé par rapport à celui attendu. A noter que ces chiffres, fournis par l'OCSTAT, concernent l'année précédente compte tenu du décalage lié à la récolte des données.

Indicateur 3.3 : Cet indicateur permet de rendre compte de la participation du canton aux projets immobiliers des organisations de la Genève internationale. Il concerne les montants versés chaque année au titre de prêts pour les rénovations et constructions. La cible à long terme équivaut à la somme des contributions prévues de 2024 à 2028. Les fonds prévus en 2024 pour le financement du projet de l'UIT n'ont pas été utilisés car les travaux de construction n'ont pas encore démarré, expliquant l'écart avec le budget. Le montant total versé en 2023 était de 1.6 million.

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique (suite)

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer la part du financement destiné aux projets dans le domaine de l'environnement. Il est calculé sur le montant total des subventions hors subventions CICR, FGC et soutien aux missions des pays les moins avancés (PMA). L'engagement autour de cet indicateur demeure fort. L'écart de -2% avec le budget est dû essentiellement à de moindres sollicitations de la part d'organisations genevoises actives dans le domaine de l'environnement.

Indicateur 4.2 : Les efforts de Today2050 se sont concentrés en 2024 sur la définition et le déploiement de plans d'actions, ce qui explique le faible nombre de nouvelles adhésions. Les prévisions de croissance ont été revues à la baisse pour les prochaines années.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer le taux d'effort du canton en matière de solidarité internationale, en se référant au budget du service de la solidarité internationale. La loi sur le financement de la solidarité internationale (LFSI) prévoit que celui-ci soit au moins égal à 0.7% des dépenses du canton. Toutefois, et considérant les ressources actuellement affectées à la solidarité internationale, le taux calculé est inférieur. En 2023, le résultat de 0.6% s'explique par les crédits supplémentaires extraordinaires octroyés.

Indicateur 5.2 : La différence avec la cible s'explique par un nombre plus élevé de demandes de financement reçues en 2024, au nombre de 145, dont 85 acceptées, 56 hors critères et 4 refus. En 2023, le pourcentage était de 97%.

Indicateur 6.1 : Cet indicateur permet de mesurer la part du financement destiné à des projets contribuant à la promotion du droit des femmes et des enfants, un sujet prioritaire pour la législature actuelle. Il est calculé sur le montant total des subventions, hors subventions CICR, FGC, MSF et soutien au loyer des missions des pays les moins avancés (PMA). La part du financement se montait à 31% en 2023.

Indicateur 8.1 : L'indicateur est le nombre de résultats statistiques diffusés par rapport au total de ceux prévus pour l'année sous revue, en %. L'objectif annoncé est de 95 %, notamment pour tenir compte du fait que certaines sources ne sont pas sous contrôle de l'office.

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance

Département responsable : CHA (avec DF et DIN)

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	7'844'174	-284'656	-3.5%	8'128'830	7'409'041
30 Charges de personnel	7'688'033	-230'245	-2.9%	7'918'278	7'274'884
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	152'498	-54'522	-26.3%	207'020	130'585
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'533	1	0.0%	3'532	3'533
39 Facturations internes	110	110	-	-	40
REVENUS	765'470	178'736	30.5%	586'734	750'108
42 Taxes et redevances	765'470	178'736	30.5%	586'734	749'688
43 Revenus divers	-	-	-	-	420
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'078'705	463'391	-6.1%	-7'542'096	-6'658'933
Coût d'état-major	-459'710	36'292	-7.3%	-496'002	-249'542
Coût des prestations de moyens	-3'980'093	-1'762'648	79.5%	-2'217'445	-2'676'953
COÛT COMPLET	-11'518'508	-1'262'966	12.3%	-10'255'542	-9'585'429

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	40.20	-1.25	-3.02%	41.45	38.00
ETP fixes	35.60	-3.35	-8.60%	38.95	35.50
ETP auxiliaires	3.10	3.10	-	-	-
ETP agents spécialisés	1.50	-1.00	-40.00%	2.50	2.50

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations diverses telles que :

- la surveillance de la bonne application de la LIPAD par le préposé à la protection des données et à la transparence;
- la médiation administrative;
- l'assurance de la protection de la personnalité et la protection des lanceurs d'alertes à l'Etat par le groupe de confiance;
- l'audit interne assuré par le service d'audit interne;
- les affaires communales.

Le préposé cantonal (PPDT) a pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD (loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles). Il offre information, services et conseils à toute personne ou entreprise privée, ainsi qu'aux entités soumises à la loi. Dans ce contexte, il assure une médiation en cas de litiges relatifs à des demandes d'accès de documents et rédige des recommandations. Il est également chargé de dresser et mettre à jour le catalogue des fichiers de données personnelles tenu par les institutions soumises à la loi (Catfich).

Le bureau de la médiation administrative (BMA) est une structure indépendante au sein de l'Etat de Genève qui contribue à prévenir et à régler de façon simple les conflits entre l'administration et les administré-e-s. Il contribue également à améliorer le fonctionnement de l'administration et encourage à entretenir de bonnes relations avec les usagers-ères.

Le bureau est dirigé par le médiateur administratif cantonal.

Le groupe de confiance (GDC) a pour mission de recevoir les membres du service public, qui font appel à lui en vue de contribuer à gérer des conflits ou à faire cesser des atteintes à la personnalité, notamment à travers la médiation, la formulation de recommandations ou la conduite d'investigation.

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (suite)

Depuis l'année 2022, le groupe de confiance est également chargé de mettre en oeuvre le dispositif de protection des lanceurs d'alertes au sein de l'Etat de Genève et au sein des institutions publiques soumises à la loi sur la protection des lanceurs d'alertes (LPLA).

Le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) est une entité indépendante et autonome, rattachée administrativement au Conseil d'Etat, qui procède à des audits (financiers, de gestion, informatiques et de fraude) auprès de l'Etat, des entités de droit public cantonales et des entités subventionnées en vertu de la Loi sur la Surveillance (LSurv - D 1 09). Il est aussi un des organes récipiendaires des alertes en vertu de la Loi sur la protection des lanceurs d'alerte au sein de l'Etat (LPLA).

Le service des affaires communales (SAFCO) est garant de l'application de la loi sur l'administration des communes. En ce sens, il contrôle la légalité et la conformité des délibérations adoptées par les 45 conseils municipaux du Canton. Composé d'une section administrative et juridique ainsi que d'une section financière, le service des affaires communales soutient et accompagne les communes et collabore étroitement avec l'Association des communes genevoises (ACG).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A05.01 Surveillance de la bonne application de la LIPAD
- A05.02 Médiation administrative
- A05.03 Assurance de la protection de la personnalité et des lanceurs d'alerte
- A05.04 Audits et expertises du service d'audit interne
- A05.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Projets d'importance stratégique

Surveillance de la bonne application de la LIPAD

En 2024, les préposés ont continué à suivre la vision stratégique de leur mission principale, à savoir surveiller la bonne application de la LIPAD.

Ils ont mené durant l'année écoulée l'ensemble des tâches requises par la mise en oeuvre de la LIPAD en répondant aux sollicitations qui leur sont parvenues en matière de transparence et de protection des données personnelles (377 au total, soit 217 conseils aux institutions et 160 aux particuliers), en organisant des séances de médiation (57), en mettant sur pied des actions de sensibilisation (5 présentations sur demande, 4 bulletins d'information, 1 article de doctrine) et en rendant visite à 20 institutions publiques soumises à la loi.

Les préposés continuent de veiller à ce que les 188 institutions publiques soumises à la LIPAD déclarent leurs fichiers de données personnelles. Ils insistent auprès de ces dernières sur la nécessité pour elles de tenir à jour leurs déclarations. Ils ont également rencontré plusieurs responsables au sein des institutions ou dans leurs locaux pour répondre à leurs diverses questions relatives au catalogue des fichiers. En 2024, 71 nouveaux fichiers annoncés ont été traités par l'autorité; 248 traitements ont été effectués dans la base de données. L'attention des institutions publiques a aussi été portée sur le futur registre des traitements, qui sera déployé dès l'entrée en vigueur des modifications apportées à la loi.

En outre, en collaboration avec l'office du personnel de l'Etat de Genève, les préposés ont assuré la formation des apprentis et la sensibilisation des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration cantonale dans le cadre du dispositif existant. Ils ont aussi organisé 2 séminaires à l'attention des institutions publiques cantonales et communales: « Protection des données et droit à l'image » (4 juin 2024) et « La nouvelle LIPAD » (15 octobre 2024).

De surcroît, en matière de sensibilisation, les préposés ont saisi l'occasion des actions de contrôle et de formation menées durant l'année pour réaliser en parallèle trois fiches informatives :

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (suite)

- protection des données personnelles en matière de santé, en général et à Genève en particulier: un panorama complexe;
- intelligence artificielle et protection des données: quels enjeux?;
- les nouveautés de la LIPAD.

Par ailleurs, les préposés ont rendu les avis (6), préavis (6) et recommandations (19, soit 14 en transparence et 5 en protection des données personnelles) requis par la LIPAD (total de 31), sans compter le contrôle Schengen approfondi, les collectes (information sur les réunions à huis clos/centralisation des normes et directives/tenue des listes des personnes autorisées à visionner les images issues des systèmes de vidéosurveillance/centralisation des avis et informations), les consultations sur la communication de données personnelles à une corporation ou un établissement de droit public étranger, les participations à la procédure, l'exercice du droit de recours, la participation au groupe de coordination Schengen, les rencontres avec leurs homologues d'autres cantons et le Préposé fédéral, la conférence de presse annuelle et les nombreux contacts entretenus avec les médias, ou encore la préparation des séances de la Commission consultative en matière de protection des données, de transparence et d'archives publiques (CCPDTA).

Les préposés ont aussi mené un contrôle de protection des données auprès de la police cantonale.

Enfin, en collaboration avec le dessinateur Buche, les préposés ont initié l'élaboration d'une deuxième édition de leur bande dessinée expliquant la LIPAD, afin d'intégrer les modifications prévues; parallèlement, ils ont poursuivi la rédaction d'un commentaire de la loi article par article. En effet, de nombreux praticiens du droit ont émis le souhait d'avoir un instrument de travail à leur disposition pour mieux appréhender la loi. Les préposés ont pareillement publié un article: « Der Schutz von Personendaten in alters- und Pflegeheimen », in Vaerini Micaela/Longchamp Guy/ Rubido José-Miguel (éd.), *Ältere Menschen im Alters- und Pflegeheim*, tome 1, Berne 2024, pp. 1-32.

Protection de la personnalité et des lanceurs et lanceuses d'alertes à l'Etat

En 2024, plusieurs projets ont été lancés pour moderniser la communication du groupe de confiance et rendre ses prestations plus claires et accessibles à l'ensemble de son public. Parmi ces initiatives, une nouvelle vidéo de présentation a été mise en ligne et diffusée en juin 2024 à tout le personnel de l'Etat, remplaçant ainsi pour 2024 la traditionnelle « lettre d'information tout public » (ce qui explique que deux lettres d'information et non trois aient été envoyées en 2024, cf. indicateur 5.2).

A l'automne, la création d'un blog a remplacé l'envoi traditionnel des lettres d'information par courriel. Cet outil permet désormais aux abonnés de recevoir des notifications régulières sur les thématiques liées aux risques psychosociaux et aux atteintes à la personnalité. Enfin, le groupe de confiance a développé une nouvelle identité visuelle, déclinée sur des supports numériques ainsi que sur des flyers et affiches notamment.

Les prestations pour un collectif (analyse climat de travail) ont été revues en interne, tant dans leur structuration que la délimitation de leur champ d'application. Les réflexions sont en cours et ont déjà mené à des évolutions dont une partie a été mise en œuvre.

S'agissant de la LPLA, le groupe de confiance a perfectionné les processus à la faveur du traitement des signalements transmis. Il a proposé des améliorations à apporter sur la plateforme utilisée pour le traitement des signalements et des renseignements fournis aux personnes intéressées.

Médiation administrative

En raison de la mise en veille du bureau de la médiation administrative lié à la non réélection de son titulaire, les données relatives à l'exercice 2024 seront remises ultérieurement et en cas de besoin par la nouvelle médiatrice ou le nouveau médiateur.

Audit interne

Pendant l'année 2024, le service d'audit interne a remis 37 rapports concernant l'Etat central (18), des entités de droit public (7) et des entités subventionnées (12).

Parmi ces audits, le SAI a procédé à:

- 3 audits financiers afin de s'assurer que les comptes sont correctement présentés;
- 28 audits organisationnels portant sur les systèmes de gestion en place dans les entités. Les vérifications ont porté notamment sur l'existence d'objectifs stratégiques et opérationnels, sur la gestion des risques, la formalisation des procédures et des contrôles. Ils ont aussi concerné la gestion des ressources humaines, le respect des lois et l'économicité des moyens utilisés pour délivrer les prestations.

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (suite)

- 5 audits informatiques concernant les projets informatiques, la gouvernance des systèmes d'information et l'organisation des systèmes d'information.
- 1 audit sur mandat du Conseil d'Etat

Ces rapports contiennent plus de 200 recommandations visant à l'amélioration de la gestion de l'Etat, et à une meilleure économicité de l'utilisation des moyens pour la délivrance de prestations.

Chaque intervention du SAI donne lieu à un rapport. Ces rapports ne sont pas publics et ne peuvent pas être consultés par des tiers. Ils sont transmis, sous le sceau de la confidentialité, aux destinataires prévus à l'article 18 de la LSurv.

Le SAI a effectué par ailleurs le suivi des recommandations mises en place par les entités auditées. Il a traité en 2024 plus de 210 suivis.

Affaires communales

En 2024, le SAFCO a examiné la validité de toutes les délibérations des conseils municipaux et les a transmises aux différents services ou départements concernés, comme objet de leur compétence, pour information ou pour préavis. Il a aussi procédé à l'examen des budgets 2024 et des comptes 2023 des 45 communes.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel

L'écart de - 0,2 million provient essentiellement du SAI et des difficultés rencontrées à recruter des fonctions très qualifiées.

L'écart de -1.25 ETP correspond à l'état de situation au 31 décembre sur l'ensemble des postes (fixes, auxiliaires et agents spécialisés). Il est à relever principalement l'écart de -1 ETP d'agent spécialisé au bureau de la médiation administrative, le poste de médiateur administratif étant vacant au 31 décembre 2024.

42 Taxes et redevances

L'augmentation des revenus de 0,2 million correspond en grande partie à des remboursements de l'assurance maternité, ainsi que dans une moindre mesure à des revenus supplémentaires pour le groupe de confiance lié aux prestations facturées aux communes et entités affiliées en lien avec le RPPers (règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat) et LPLA (loi sur la protection des lanceurs d'alerte).

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Les objectifs fixés ont été globalement atteints.

Concernant l'indicateur 2.2 « Nombre d'interventions en rapport avec le catalogue des fichiers de données personnelles » en lien avec la surveillance de la bonne application de la LIPAD, le nombre particulièrement élevé d'interventions s'explique par la mise à jour de fichiers par certaines institutions qui ont générée plus d'interventions que prévues.

Concernant l'indicateur 4.2 « Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez-vous proposé suite à l'appel au GDC » pour le groupe de confiance, le dépassement de la valeur fixée au budget (95% vs 80%) est dû à l'effort important fourni par l'équipe pour offrir une grande flexibilité, en matière d'heure de rendez-vous par exemple, afin de garantir un accès facilité et rapide aux prestations.

Concernant l'indicateur 4.3. « Taux de recommandation du GDC de la part des usagers auprès de personnes qui en auraient besoin » pour le groupe de confiance, la valeur cible n'a pas été atteinte mais reste tout à fait satisfaisante à ce stade. S'agissant d'un nouvel indicateur (ce qui rend la fixation d'une valeur cible difficile), il sera probablement légèrement revu à la baisse.

Concernant l'indicateur 6.1 « Pourcentage des demandes d'informations préalables traitées dans un délai égal ou inférieur à 14 jours » pour le groupe de confiance, le dépassement de la valeur cible s'explique par le fait que pour l'instant la fréquence des demandes d'information en lien avec la loi sur la protection des lanceurs d'alertes permet au groupe de confiance de les absorber dans les délais indiqués.

Concernant les indicateurs 7.1 et 8.1 en lien avec le bureau de la médiation administrative, les valeurs aux comptes 2024 ne sont pas disponibles en raison de la mise en veille du bureau suite à la non réélection de son titulaire. Elles seront remises ultérieurement et en cas de besoin par la nouvelle médiatrice ou le nouveau médiateur.

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients (SAI)						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des entités auditées	Qualité	93%	85%	89%	85%	2026
2. Veiller à la bonne application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) dans les institutions soumises à la loi (PPDT)						
2.1 Nombre d'avis, de recommandations et de préavis en matière de protection des données et de transparence par an	Efficacité	31	20	33	30	2028
2.2 Nombre d'interventions en rapport avec le catalogue des fichiers de données personnelles	Efficacité	248	50	164	50	2028
2.3 Pourcentage d'institutions publiques ayant déclaré des fichiers des données personnelles dans le catalogue	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2028
3. Assister et conseiller les particuliers en matière de transparence et de protection des données personnelles (PPDT)						
3.1 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 15 jours	Qualité	100%	100%	100%	100%	2028
3.2 Nombre de bulletins d'information publiés	Qualité	4	4	4	4	2028
3.3 Nombre de fiches informatives publiées	Qualité	3	3	3	3	2028
3.4 Nombre de visites dans les institutions soumises au champ d'application de la LIPAD	Efficacité	20	20	21	20	2028
4. Traiter adéquatement et dans les meilleurs délais les demandes du personnel en matière de conflits relationnels au travail ou d'atteintes à la personnalité (GDC)						
4.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	75%	70%	68%	70%	2028
4.2 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez-vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	95%	80%	94%	80%	2028
4.3 Taux de recommandation du GDC de la part des usagers auprès de personnes qui en auraient besoin	Efficacité	69%	75%		75%	2028
5. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel (GDC)						
5.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en oeuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	41	30	49	30	2028
5.2 Nombre de publications annuelles via le blog du GDC	Efficacité	2	3	3	3	2028
6. Traiter les demandes du public en lien avec la loi sur la protection des lanceurs d'alerte (GDC)						
6.1 Pourcentage des demandes d'informations préalables traitées dans un délai égal ou inférieur à 14 jours	Qualité	100%	80%	100%	80%	2028

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (suite)

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
7. Répondre aux sollicitations des administrés avec célérité (BMA)						
7.1 Taux de sollicitation pour lequel un premier contact est proposé dans un délai inférieur ou égal à 7 jours	Efficacité	n/d	90%	100%	90%	2028
8. Renforcer la visibilité du bureau de médiation administrative (BMA) auprès du public et des administrations						
8.1 Nombre d'opérations de communication auprès du public	Efficacité	n/d	5	5	5	2028
9. Veiller à l'application de la loi par les communes						
9.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la loi sur l'administration des communes -LAC (B 6 05)	Qualité	0	0	0	0	2028

Commentaires

Indicateur 2.1 : le préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT) est fréquemment mis à contribution par les institutions ou le public pour qu'il se prononce sur les questions de transparence et de protection des données personnelles. Les avis et les recommandations concernent la transparence et la protection des données personnelles. Les préavis concernent, quant à eux, uniquement ce dernier domaine.

Indicateur 2.2 : conformément à l'art. 43 al. 1 LIPAD qui requiert la mise sur pied d'un catalogue des fichiers, le préposé cantonal a réalisé une base de données qui permet, depuis 2011, de recenser les fichiers des institutions genevoises contenant des données personnelles et de donner des informations sur les catégories de données traitées. L'objectif poursuivi par la loi est de permettre aux citoyennes et citoyens de savoir quelles données personnelles sont traitées par les institutions publiques, le cas échéant pour faire valoir leurs droits en matière d'information, de modification, voire de radiation de données non pertinentes.

Indicateur 3.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du PPDT. Le PPDT tente de traiter les dossiers dans un délai maximum de 15 jours. Il ne s'agit pas de clore le dossier dans ces 15 jours mais d'assurer son avancement rapide.

Indicateur 3.2 : le préposé cantonal s'est donné pour objectif de publier quatre bulletins d'information par année (mars/juin/septembre/décembre). Destiné aux responsables LIPAD, aux systèmes d'information et à toute autre personne intéressée au sein des institutions publiques et parapubliques du canton, le bulletin d'information expose les activités par la mise en ligne des avis, préavis, recommandations, fiches, présentations, questions des citoyen-ne-s et des institutions, et comprend également plusieurs rubriques sur la législation, la jurisprudence, les publications, les formations et les collaborations en réseau du préposé cantonal.

Indicateur 3.3 : en matière de sensibilisation, le préposé cantonal entend réaliser trois fiches sur des thèmes d'actualité, des domaines spécifiques ou techniques en lien avec la transparence et la protection des données, lesquelles font l'objet de fréquentes mises à jour.

Indicateur 3.4 : considérant que la volonté du législateur réside aussi dans une surveillance sur le terrain, le préposé cantonal a comme objectif d'organiser 20 visites par année dans des entités soumises à la loi. Ces visites font l'objet de rapports.

Indicateur 4.1 : il s'agit de mesurer le degré de satisfaction global des usagers. Dans le domaine d'action du GDC un taux de satisfaction assez moyen est normal.

Indicateur 4.2 : cet indicateur mesure la réactivité et la capacité du GDC à rapidement fixer un rendez-vous. Au vu des missions supplémentaires confiées au GDC en lien avec la loi sur la protection des lanceurs d'alerte et si les ressources supplémentaires prévues s'avèrent insuffisantes, ce délai risque d'être rallongé.

Indicateur 4.3 : il s'agit de mesurer le degré de satisfaction global des usagers sur les prestations offertes, sur la base du bouche à oreille.

Indicateur 5.1 : il s'agit de répertorier le nombre d'échanges d'information avec les partenaires chargés de la prévention.

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (suite)

Indicateur 5.2 : ces publications présentent des jurisprudences et des éclairages psycho-sociaux sur les thèmes du conflit et de l'atteinte à la personnalité au travail. Elles sont mises en ligne sur le site internet du GDC.

Indicateur 6.1 : il s'agit d'assurer une célérité pour les premiers contacts afin d'informer les lanceurs d'alertes et les orienter adéquatement

Indicateur 7.1 : il s'agit pour le BMA de répondre dans la majorité des cas de manière réactive aux sollicitations des administrés en établissant un premier contact avec eux dans un délai de 7 jours au maximum.

Indicateur 8.1 : les opérations de communication peuvent prendre diverses formes, tels que flyers, conférences de presse, apparitions dans les médias, etc. afin de toucher un public aussi large que possible.

Indicateur 9.1 : cet indicateur permet de mesurer la qualité du travail effectué par le service des affaires communales.



A06 Cour des comptes

Département responsable : CDC

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	5'248'052	-1'318'742	-20.1%	6'566'794	14'234'262
30 Charges de personnel	5'066'567	-1'075'971	-17.5%	6'142'538	13'977'440
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	162'486	-188'159	-53.7%	350'645	191'297
33 Amortissements du patrimoine administratif	18'683	-8'456	-31.2%	27'139	19'657
34 Charges financières	-	-46'472	-100.0%	46'472	45'868
39 Facturations internes	316	316	-	-	-
REVENUS	839'000	752'108	865.6%	86'892	133'557
42 Taxes et redevances	89'370	32'478	57.1%	56'892	103'557
43 Revenus divers	749'630	719'630	2'398.8%	30'000	30'000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'409'052	2'070'850	-32.0%	-6'479'902	-14'100'705
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-342'526</i>	<i>2'966</i>	<i>-0.9%</i>	<i>-345'492</i>	<i>-574'889</i>
COÛT COMPLET	-4'751'578	2'073'816	-30.4%	-6'825'394	-14'675'594

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	26.80	1.20	4.69%	25.60	24.00
<i>ETP fixes</i>	<i>3.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.00</i>	<i>3.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>23.80</i>	<i>1.20</i>	<i>5.31%</i>	<i>22.60</i>	<i>21.00</i>

Descriptif du programme

La Cour des comptes est une autorité de rang constitutionnel compétente en matière de surveillance de l'État de Genève. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution de la République et canton de Genève (Cst).

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst) et la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève (art. 222 al.2 Cst).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 Cst, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'État.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSuvr). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSuvr).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport d'activité indiquant la suite donnée à ses missions (art. 43 al.3 LSuvr).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit :

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.

A06 Cour des comptes (suite)

2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rédiger un examen ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.
3. Établir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des politiques publiques.
4. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
5. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes.
6. Effectuer un suivi des recommandations émises. Établir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations qui sont passées du statut « ouvert » à « fermé ».
7. Effectuer la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend environ 300 services de l'État, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé et 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 15 milliards de budgets de fonctionnement et emploient plus de 40'000 personnes.

Ce programme contient la prestation suivante :

A06.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Réalisation du programme de magistrature (audit et évaluation)

La Cour des comptes a poursuivi ses prestations d'audit et d'évaluation tant à l'égard de l'administration que des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public. Elle a traité 27 % de dossiers en plus que l'année précédente (79 en 2024 et 62 en 2023), cela malgré des vacances dans l'effectif de son personnel dédié aux activités d'audit et d'évaluation. Ainsi, avec 79 objets traités, l'objectif de 50 fixé a pu être largement dépassé.

Chiffres clés de l'activité (audit et évaluation)

La Cour a ouvert 194 nouveaux dossiers durant l'année civile 2024. Parmi ces dossiers, 189 ont été ouverts à la suite de communications de citoyennes et citoyens, 3 à la demande d'autorités et 2 ont résulté d'une autosaisine. 54 % des dossiers reçus en 2024 (53 % en 2023) ont été transmis à la Cour au travers de son système d'alerte sécurisé.

Durant cette période, la Cour a publié 11 rapports ou examens avec des recommandations, qui ont fait l'objet de conférences de presse et/ou de présentations aux autorités. À cela s'ajoute la publication en mai 2024 de son rapport annuel d'activité 2023. La Cour a en outre réalisé 68 examens, dont 10 ont été publiés sur son site internet.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel (- 1.1 million)

Cet écart favorable d'estimation est la résultante de différents facteurs, dont principalement :

- - 0.5 million de rémunération salariale brute en raison surtout de vacances dans des postes de collaboratrices et collaborateurs pendant plusieurs mois de l'année et au fait que la plupart de ces fonctions ont été repourvues surtout en septembre et octobre 2024 à des salaires d'un niveau moindre (moins d'ancienneté ou d'expérience en poste des personnes engagées). Les mêmes raisons expliquent la variation de + 1.2 ETP;
- - 0.1 million de charges sociales qui découlent de la variation précédente sur la rémunération salariale brute
- - 0.6 million en raison d'un montant budgétisé pour 2024 pour la variation de la provision concernant les retraites des magistrats titulaires de la Cour alors que finalement aucun montant n'a été comptabilisé dans les comptes 2024. L'écart est lié aux modifications effectuées fin 2023 des hypothèses actuarielles et de la fermeture de la caisse de prévoyance CPCE qui ne comptera à terme que des rentiers. Pour rappel, il s'agit d'une provision qui est déterminée par l'actuaire-conseil de l'Office du Personnel de l'État et sur laquelle la Cour n'a aucune maîtrise.

A06 Cour des comptes (suite)

31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl. (- 0.2 million)

Cet écart favorable d'estimation est essentiellement dû à un moindre recours à des prestataires externes (-147'213) pour supporter certaines missions réalisées par les équipes d'audit, d'évaluation ou de révision de la Cour. Ainsi, en 2024, les équipes ont moins fait appel à des prestations payantes délivrées par des experts dans le domaine informatique.

43 Revenus divers (+ 0.7 million)

Cet écart favorable d'estimation est dû à une dissolution de provision concernant la retraite des magistrats titulaires qui a été comptabilisée en 2024 et qui n'avait pas été budgétée.

Ventilation des comptes 2024 par « unité »

Les comptes 2024 de la Cour des comptes sont ventilés comme suit, entre les « unité » principales que sont l'audit et l'évaluation des politiques publiques, la révision des comptes de l'État et d'autres travaux réalisés en matière de révision (par exemple, la révision des comptes de la FPAV) :

	Audit & Évaluation	Révision État	Révision "autres"	TOTAL
CHARGES ET REVENUS DIRECTS				
30 - Charges de personnel	2'984'815	950'903	113'847	4'049'565
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	24'676	24'642	22'097	71'415
33 - Amortissements du patrimoine admin.	-	-	-	-
34 - Charges financières	-	-	-	-
39 - Facturations internes	-	-	-	-
42 - Taxes et redevances	-34'171	-2'264	-	-36'434
43 - Revenus divers	-	-	-30'000	-30'000
Total résultat direct	2'975'321	973'281	105'944	4'054'545
CHARGES ET REVENUS INDIRECTS				
30 - Charges de personnel	700'656	281'067	35'278	1'017'002
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	62'743	25'169	3'159	91'071
33 - Amortissements du patrimoine admin.	12'872	5'163	648	18'683
34 - Charges financières	-	-	-	-
39 - Facturations internes	218	87	11	316
42 - Taxes et redevances	-36'469	-14'630	-1'836	-52'934
43 - Revenus divers	-495'784	-198'883	-24'963	-719'630
Total résultats direct et indirect	3'219'556	1'071'255	118'241	4'409'052
Coût des prestations de moyens fournies par l'État	235'981	94'663	11'882	342'526
COÛT COMPLET	3'455'537	1'165'918	130'123	4'751'578

Les charges et les revenus directs sont les montants qui peuvent être directement attribués à l'une ou l'autre des unités principales de la Cour. Il s'agit principalement de l'allocation des coûts salariaux des magistrats et collaborateurs-trices (auditeurs-trices, évaluateurs-trices ou réviseurs-euses) en fonction des heures passées ou des honoraires d'experts externes auxquels la Cour a fait appel pour mener l'une ou l'autre de ses missions.

A06 Cour des comptes (suite)

Les charges et les revenus indirects sont les charges liées aux activités de support de la Cour pour l'accomplissement de ses fonctions institutionnelles. Peuvent être citées à titre d'exemple les charges de personnel pour de la gestion administrative (secrétariat, gestion des achats, des ressources humaines, de la comptabilité, ainsi que la gestion du système de contrôle interne et des risques), les charges de personnel liées à des interventions externes de la Cour (interventions dans des séminaires et cours, temps de présence à des séances de commissions du Grand Conseil et de conseils municipaux, formations d'autorités cantonales ou communales sur des thèmes de gestion publique, etc.). Sont également incluses dans ces montants indirects les dépenses informatiques (sécurité des communications citoyennes, gestion du site internet, frais de maintenance des équipements et licences, etc.), les amortissements ou encore les refacturations internes de l'État (tarification de l'office du personnel pour la gestion des salaires, loyers des locaux, etc.).

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 Communication externe des contrôles et travaux réalisés par la Cour des comptes (nombre d'occurrences)

Pour ce deuxième suivi annuel, cet indicateur s'établit à nouveau en deçà de la cible fixée de 50 occurrences. La stratégie de communication sera analysée et le cas échéant revue par la nouvelle magistrature 2025-2030.

Indicateur 2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens (audits et évaluations)

La Cour a traité 27 % de dossiers en plus que l'année précédente, et s'établit bien au-dessus de la cible budgétaire définie.

Indicateur 3.1 Propositions de gains financiers (réduction des dépenses, réallocation de ressources, augmentation des revenus) par la Cour dans ses recommandations (en million).

Des gains financiers de 24.6 millions ont été identifiés et proposés dans les rapports publiés par la Cour en 2024, soit une valeur bien au-dessus de la cible fixée. Il s'agit de montants liés aux recommandations émises dans les rapports « Pertes de réseau électrique de Services industriels de Genève » et « Processus d'autorisation et de gestion des emplacements destinés aux panneaux peints ».

Objectifs et indicateurs

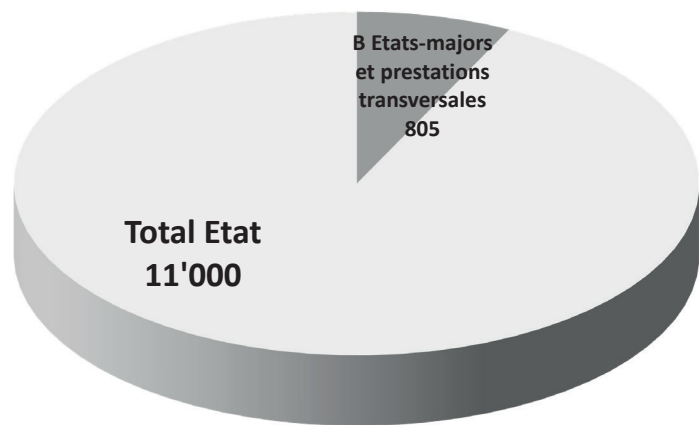
	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Communication externe des contrôles et travaux réalisés par la Cour des comptes (nombre d'occurrences)	Qualité	44	50	45	50	2024
2. Être une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport ou d'un examen)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens (audits et évaluations)	Efficacité	79	50	62	50	2024
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des gains financiers que l'audité/l'évalué pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions de gains financiers (réduction des dépenses, réallocation de ressources, augmentation des revenus) par la Cour dans ses recommandations (en million de francs)	Efficience	24.6	4	0	4	2024

Commentaires

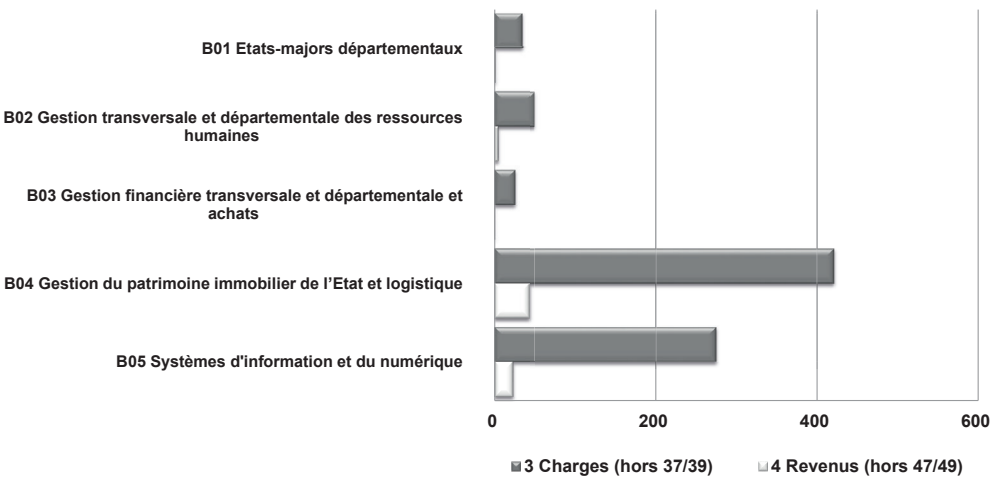
Les indicateurs ont été fixés pour l'ensemble de la magistrature 2019-2024. Toutefois, dès le budget 2023, l'indicateur 1.1 a dû être modifié, car la source des données, à savoir la moyenne des téléchargements par rapport publié durant l'année, n'était plus disponible.

B Etats-majors et prestations transversales

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





B Etats-majors et prestations transversales

Synthèse des priorités

Cette politique publique encadre les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes d'information et de communication, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe également les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers et conseillères d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Orientée vers les résultats et la délivrance de prestations de qualité, la politique des ressources humaines de l'Etat a poursuivi ses actions en faveur d'un management privilégiant la responsabilisation, l'autonomie, la collaboration et la confiance.

Tout d'abord, afin de doter l'Etat de Genève d'un nouveau système d'évaluation de fonctions et de rémunération, l'office du personnel de l'Etat a continué d'accompagner les travaux de la Commission d'évaluation technique paritaire G'Evolue. Cette dernière a proposé au Conseil d'Etat la première version du futur système d'évaluation fin 2024.

Dans le cadre du plan de lutte contre l'absence, des premières mesures ont été déployées, notamment en matière de médecine-conseil et d'information des hiérarchies et des ressources humaines sur leurs taux d'absence. Plusieurs services connaissant des difficultés ont été accompagnés.

Enfin, plusieurs projets ont été menés afin de poursuivre les axes 1 (offrir un cadre de travail propice à l'accomplissement des missions et des prestations) et 3 (permettre à l'administration de s'adapter aux évolutions de la société) de la stratégie RH. Par exemple, un projet pilote de dématérialisation des formulaires et du processus d'entretien d'évaluation et de développement du personnel et des managers a été mené en 2024 et l'offre du catalogue de formation a continué d'évoluer afin d'intégrer, notamment, les enjeux liés à la transformation numérique.

Après l'octroi de moyens financiers supplémentaires en 2023 et afin d'accélérer la mise en œuvre du programme de transition écologique des bâtiments, le Conseil d'Etat a focalisé son action sur les axes suivants. L'office cantonal des bâtiments (OCBA) s'est employé en 2024 à adapter son organisation, à développer des partenariats et des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec divers partenaires (UNIGE, HUG, Pouvoir judiciaire, FMB/SSE, OCEN) ainsi qu'à mettre en place des contrats d'assistance à la maîtrise d'ouvrage étendue par le biais d'un processus d'appel d'offres public. Le recrutement des 12 postes octroyés par le Grand Conseil a été finalisé, divers chantiers ont été ouverts et de nombreuses études lancées en vue de travaux importants ces prochaines années.

En ce qui concerne les rénovations et adaptations du parc immobilier existant, les derniers projets du crédit de renouvellement 2020-2024 ont été lancés et les grosses rénovations des sites du Collège Rousseau et de l'Hôtel des Archives ont été achevées ou sont en passe de l'être.

Au chapitre des nouvelles constructions, divers concours ont été réalisés ou lancés: patinoire du Trèfle-Blanc, extension du site de Lullier pour la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture, Centre de formation professionnelle nature et environnement, construction du Centre des sciences physiques et mathématiques de l'UNIGE). Les études de divers projets sont en cours ou finalisées (nouvel hôpital des enfants, cycles d'orientation et Centre de formation professionnelle santé et social à Bernex, police internationale) tandis que les travaux ont débuté pour la Haute école de santé à Champel et l'extension/surélévation de sept cycles d'orientation. Le crédit de réalisation de l'établissement secondaire II Noëlla Rouget à Meyrin a été voté (196 millions de francs).

La mise en œuvre de la stratégie d'acquisition de bâtiments a connu une forte accélération en 2024 avec l'identification de biens adaptés aux enjeux de l'administration pour ces prochaines années dans un contexte de raréfaction des moyens financiers à injecter dans des locations. Les démarches et négociations en cours se concrétiseront dès 2025.

À l'occasion du discours de Saint-Pierre, la transition numérique du Canton a été érigée comme priorité par le Conseil d'Etat. L'enjeu est de continuer à développer une transition numérique au service de la population genevoise. La Genève numérique sera plus innovante, plus résiliente et plus inclusive. C'est d'ailleurs le souhait de la population genevoise qui soutenait en juin 2023, par 94.21 % des citoyens et citoyennes, le droit à l'intégrité numérique.

L'année 2024 a permis à l'administration cantonale de mener bon nombre de projets stratégiques pour l'amélioration du système d'information et de communication (ci-après : « SIC »), en particulier :

- la mise en service d'une première brique du nouveau SIC du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse ;
- la préparation de la mise en service du nouveau SIC de la Police et de l'office cantonal de la détention pour la gestion horaire et des mobilisations et engagements ;
- le renouvellement complet des systèmes de ligne d'inspection des véhicules de l'office cantonal des véhicules, la mise en service du nouveau SIC du Commerce ;
- le début du déploiement du système de prise de rendez-vous et de tickets dans les postes de police ;
- la poursuite d'expérimentations dans le domaine de l'IA et plus récemment de l'IA générative au bénéfice des offices de l'État, ainsi que l'ouverture d'un programme transversal dédié pour passer à une industrialisation à large échelle des solutions basées sur l'IA ;
- la poursuite de la mise en place de solutions pour renforcer la sécurité de l'information et la protection des données ;
- la poursuite de la réduction de l'obsolescence des SIC.

À l'aune de ces perspectives, le Conseil d'État poursuivra la mise en œuvre d'un ambitieux plan décennal des investissements afin d'accélérer la réalisation des enjeux et objectifs précités.

Le renforcement du système de contrôle interne se poursuit et est en ligne avec l'objectif d'atteindre, puis de maintenir un taux de mise en œuvre d'au moins 90 % pour toutes les prestations de l'État; le nombre de prestations ayant atteint cet objectif a significativement augmenté en 2024. Les travaux pour renforcer l'intégration de la gestion des risques dans la stratégie étatique, pour améliorer le suivi des plans d'action et pour optimiser le traitement des recommandations des instances de surveillance ont également continué; en particulier, les recommandations du Service d'audit interne de l'Etat (SAI) en lien avec la gestion des risques ont été mises en œuvre, renforçant ainsi un système déjà jugé positivement par le SAI. L'établissement ou le renforcement des plans de continuité des activités des offices a constitué et constitue toujours une des principales priorités en matière de gestion des risques, avec plusieurs mesures transversales en cours de préparation pour protéger les activités essentielles de l'Etat.

B01 Etats-majors départementaux

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	34'582'940	-1'351'849	-3.8%	35'934'789	33'864'592
30 Charges de personnel	30'102'512	-2'087'751	-6.5%	32'190'263	29'976'620
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'928'461	824'285	26.6%	3'104'176	3'226'928
33 Amortissements du patrimoine administratif	235'838	-136'512	-36.7%	372'350	297'542
36 Charges de transfert	200'000	0	0.0%	200'000	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	335'400
39 Facturations internes	116'129	48'129	70.8%	68'000	28'102
REVENUS	1'189'547	-520'791	-30.4%	1'710'338	1'545'919
42 Taxes et redevances	809'572	-530'733	-39.6%	1'340'305	667'605
43 Revenus divers	1'709	1'709	-	-	200'052
44 Revenus financiers	378'267	8'234	2.2%	370'033	342'662
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	335'400
49 Facturations internes	-	-	-	-	200
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-33'393'393	831'058	-2.4%	-34'224'451	-32'318'673
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'218'464</i>	<i>99'706</i>	<i>-1.6%</i>	<i>-6'318'170</i>	<i>-6'445'689</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>39'611'857</i>	<i>-930'765</i>	<i>-2.3%</i>	<i>40'542'622</i>	<i>38'764'362</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	152.35	-2.97	-1.91%	155.32	153.66
ETP fixes	137.15	-5.62	-3.94%	142.77	137.35
ETP auxiliaires	7.30	2.95	67.82%	4.35	8.41
ETP agents spécialisés	7.90	-0.30	-3.66%	8.20	7.90

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- assurer la bonne exécution des travaux confiés aux services départementaux et garantir leur conformité aux décisions prises par le Conseil d'Etat, respectivement par le magistrat;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le magistrat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Grand Conseil, consultations fédérales, etc.);
- assister le magistrat en charge du département dans les tâches et devoirs qu'impliquent l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et de la gestion des risques et de la qualité (GRQ) départementale. L'état-major départemental (secrétariat général), assure la direction stratégique du département en communiquant au magistrat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

La GRQ départementale coordonne et soutient les directions générales, offices, directions et services dans la mise en œuvre de leur système de contrôle interne et dans la gestion de leurs risques. Selon les besoins et à la demande de la hiérarchie, la GRQ peut être amenée à soutenir la gestion du changement en participant aux projets clés ou aux

B01 Etats-majors départementaux (suite)

travaux préparatoires de changement stratégique au sein du département. Elle est aussi fortement impliquée dans le renforcement des plans de continuité métier visant la protection des activités essentielles de l'Etat: on peut mentionner à titre d'exemple les travaux préparatoires à une potentielle pénurie d'électricité suite à la constitution de la Task Force Energie cantonale, qui se sont poursuivis tout au long de 2024, même après la veille de la Task force et qui continueront en 2025. La GRQ est également souvent impliquée dans des projets de simplification et d'innovation ayant pour but de rendre l'administration plus agile. En 2024, le collège spécialisé contrôle interne (CSCI) a aussi mis en oeuvre les recommandations émises par le service d'audit interne (SAI) en lien avec la gestion des risques, en renforçant un système déjà jugé positivement par le SAI.

Ce programme contient les prestations suivantes :

B01.01 Etats-majors départementaux

B01.02 Contrôle interne

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel

L'écart de -2,1 millions et de -2,97 ETP correspond à des vacances de postes au 31 décembre ainsi qu'à des budgets auxiliaires utilisés en fonction des besoins

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement de 0,8 million correspond à la constitution d'une provision pour débiteur douteux à hauteur de 0,2 million ainsi qu'à un recours à des tiers plus élevé que prévu mais entièrement compensé par les reports de crédits.

42 Taxes et redevances

L'écart de -0.5 million correspond à des remboursements d'assurances sociales pour le personnel moins élevés que ceux prévus au budget.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Concernant l'indicateur 1.1 «Proportion d'objets parlementaires pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais », bien que la valeur cible n'ait pas été atteinte, on relève une nette progression ces dernières années (pour rappel, il s'élevait à 82% en 2020 et n'a cessé d'augmenter depuis).

Concernant l'indicateur 3.1 relatif au « Pourcentage de prestations ayant mis en place un SCI de niveau 3 pérennisé selon les objectifs fixés par le Conseil d'Etat », il s'agit d'un objectif de législature avec une volonté d'atteindre un taux de 90% avant 2028. L'atteinte d'un taux de 84% est satisfaisant dans la mesure où il affiche une nette progression par rapport aux comptes 2023.

Concernant l'indicateur 4.1 relatif au «Taux de recommandations du service d'audit interne de l'Etat de niveau 3 ou 4 adressées aux départements de l'administration et traitées dans les délais », la valeur cible n'a pas été atteinte mais affiche un taux relativement stable par rapport à l'année précédente. Il est à préciser que ces recommandations sont suivies par les départements et les offices concernés.

B01 Etats-majors départementaux (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	86,7%	88%	84.8%	90%	2028
2. Maîtriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 363 et 369)	Efficacité	0.37%	0.39%	0.38%	0.36%	2028
3. Mettre en place un système de contrôle interne (SCI) de niveau 3 pérennisé pour toutes les prestations						
3.1 Pourcentage de prestations pour lesquelles un SCI de niveau 3 pérennisé a été mis en place selon les objectifs fixés par le Conseil d'Etat	Efficacité	84%	90%	73%	90%	2028
4. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations du service de l'audit interne de l'Etat de Genève (SAI)						
4.1 Taux de recommandations du SAI de niveau 3 ou 4 adressées aux départements de l'administration et traitées dans les délais	Efficacité	71%	90%	73%	90%	2028
5. Gérer les risques de manière adéquate selon les dispositions en vigueur						
5.1 Pourcentage de risques significatifs et majeurs ne s'étant pas aggravés	Efficacité	97%	80%	95%	80%	2028

Commentaires

Indicateur 3.1 : cet indicateur mesure le niveau de qualité et de complétude des travaux de pérennisation du SCI; dans le passé, cet indicateur mesurait un taux de maturité moyen, tandis que maintenant l'attention est focalisée sur le nombre de prestations ayant atteint l'objectif. La cible à long terme est fixée à 90% car, en effet, atteindre une valeur de 100% sur toutes les prestations de l'Etat à un instant « t » est illusoire. Ce principe permet de considérer que lorsque le taux de mise en œuvre du SCI pour une prestation est égal ou supérieur à 90%, l'objectif est atteint tout en restant vigilant sur d'éventuelles faiblesses encore présentes.

Indicateur 4.1 : cet indicateur mesure la capacité de l'administration de donner suite aux recommandations les plus importantes de l'organe de surveillance dans les délais. Dès 2023, la mesure se fait sur les cinq dernières années et intégrera le taux d'avancement individuel de chaque recommandation, ce qui permettra une évaluation plus réaliste des travaux en cours par rapport à l'indicateur binaire précédent.

Indicateur 5.1 : cet indicateur mesure la capacité de l'administration de maintenir ses principaux risques à un niveau stable au minimum. Il est aussi indiqué dans le cadre de la réalisation des rapports annuels départementaux et du rapport annuel consolidé sur les risques.



B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	49'008'901	-1'151'539	-2.3%	50'160'440	45'022'767
30 Charges de personnel	46'568'535	-822'267	-1.7%	47'390'802	42'252'230
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'384'994	-327'783	-12.1%	2'712'777	2'708'642
33 Amortissements du patrimoine administratif	50'810	14'343	39.3%	36'467	38'013
34 Charges financières	-	-20'394	-100.0%	20'394	22'150
39 Facturations internes	4'562	4'562	-	-	1'732
REVENUS	4'758'499	558'147	13.3%	4'200'352	4'457'165
42 Taxes et redevances	3'038'891	680'539	28.9%	2'358'352	2'873'119
43 Revenus divers	23'845	23'845	-	-	65'548
46 Revenus de transferts	1'695'763	-146'237	-7.9%	1'842'000	1'518'498
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-44'250'403	1'709'685	-3.7%	-45'960'088	-40'565'602
Coût d'état-major	-1'083'989	71'248	-6.2%	-1'155'237	-994'574
Coût des prestations de moyens	-10'719'266	-1'516'443	16.5%	-9'202'823	-8'768'635
Coûts répartis	56'053'657	-264'491	-0.5%	56'318'148	50'328'810
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	170.93	11.36	7.12%	159.57	157.88
ETP fixes	146.86	2.71	1.88%	144.15	139.78
ETP auxiliaires	9.70	8.68	850.98%	1.02	5.00
ETP agents spécialisés	14.38	-0.02	-0.14%	14.40	13.10

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'office du personnel de l'Etat (OPE) à l'ensemble de l'administration et par les directions des ressources humaines (RH) à leur département. Ce programme regroupe la mise en œuvre cohérente de la politique des ressources humaines définie par le Conseil d'Etat, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue, le perfectionnement et l'évolution professionnelle, la mise en place des mesures de santé et de prévention, ainsi que la gestion ressource humaine, administrative et financière du personnel.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- B02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- B02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
- B02.10 Ressources humaines départementales

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législation et projets prioritaires

Réforme du système d'évaluation des fonctions G'Evolue

En 2024, l'office du personnel de l'Etat (OPE) a récolté près de 9'000 cahiers des charges auprès de l'ensemble des institutions faisant partie du périmètre du projet G'Evolue. Le Conseil d'Etat a confié la mission de doter l'Etat d'un nouveau système d'évaluation de fonctions et de rémunération à une commission d'évaluation technique paritaire (CETP). Celle-ci a choisi PwC Suisse à l'issue d'un processus d'appel d'offres public pour l'accompagner dans ses travaux. La méthode de PwC (STRATA) comprend 9 critères, qui ont fait l'objet d'un examen approfondi par la CETP afin d'enrichir les contenus et adapter les échelles aux besoins de l'Etat de Genève tout en maintenant la cohérence de la méthode. La première version du futur système d'évaluation a été présentée au Conseil d'Etat en fin d'année. Ce dernier a donné son feu vert pour tester cette première version.

Plan de lutte contre l'absence

En 2024, les moyens octroyés par le Grand Conseil ont permis de renforcer les services de l'OPE en charge du plan de lutte contre l'absence.

Ainsi, plusieurs actions ont été entreprises dans le cadre de ce plan. L'information sur l'absence mise à disposition des RH et des hiérarchies a été renforcée via le développement d'un cockpit pour les managers. Cet outil les renseigne sur le taux d'absence instantané et sur les 12 derniers mois au sein de leur équipe. Des outils similaires ont été également mis à disposition des RH afin que ces derniers puissent suivre plus précisément les absences et prendre les mesures administratives en temps adéquat.

Des analyses ont également été réalisées pour mieux comprendre les déterminants de l'absence. À cette fin, des études ont porté sur l'ensemble des cas d'absence de longue durée depuis 2019 ainsi que sur les pratiques des départements en la matière. Un bilan de la cellule Retour au travail a également été réalisé, conduisant à l'adoption de mesures visant à améliorer son fonctionnement.

De nouveaux médecins-conseils généralistes et psychiatres ont été recrutés afin de renforcer le dispositif de médecine-conseil. La procédure de recours à la médecine-conseil a été revue avec pour objectif de mieux gérer les incapacités de travail invalidées par le médecin-conseil. Des clarifications ont également été apportées sur la validité des certificats maladie et les conséquences en cas d'abus.

Enfin, l'équipe du plan absence a mis en place une mesure de soutien à la filière RH en cas d'absence des responsables RH. Des interventions ont également été déployées au sein de collectifs en difficulté pour travailler sur le lien entre travail et santé.

Stratégie en matière de ressources humaines

La stratégie en matière de ressources humaines (RH) repose sur cinq principes : autonomie, confiance, collaboration, responsabilisation, résultats, et de quatre axes : offrir un cadre de travail propice à l'accomplissement des missions et à la délivrance des prestations, promouvoir l'égalité entre femmes et hommes et la diversité, permettre à l'administration de s'adapter aux évolutions de la société, attirer et fidéliser des collaboratrices et collaborateurs de qualité.

Cette vision a été poursuivie en 2024 au travers notamment des projets stratégiques et opérationnels décrits ci-dessous.

Tout d'abord, afin de faire évoluer l'administration et moderniser son mode de fonctionnement, une nouvelle gouvernance de la stratégie RH a été validée par le Conseil d'Etat. Cette décision marque le point de départ du processus de révision de cette stratégie pour la période 2024-2028.

Ensuite, poursuivant l'objectif de l'axe 1 de la stratégie RH « Offrir un cadre de travail propice à l'accomplissement des missions et des prestations », un projet pilote de dématérialisation des formulaires et du processus d'entretien d'évaluation et de développement du personnel et des managers a été mené en 2024 au sein de certains offices. Les résultats montrent que ce nouveau processus, entièrement en ligne, favorise un suivi régulier des objectifs, des réalisations et des compétences, garantissant ainsi une évaluation plus complète et fidèle à la réalité. De plus, il facilite les tâches administratives et améliore l'efficacité et la transparence des processus internes. Son déploiement à l'ensemble de l'Etat est prévu en 2025.

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Le programme destiné aux nouveaux managers continue également de susciter un intérêt soutenu, 125 personnes ont suivi ce parcours en 2024. Cette formation hybride, combinant e-learning, sessions en présentiel et serious games, vise à renforcer les cinq principes fondamentaux de la stratégie RH, contribuant ainsi à une transformation en profondeur de la culture managériale. Par ailleurs, 40 managers ont suivi des « Certificate of Advanced Studies » (CAS) en management, organisés en partenariat avec la Haute école de gestion. Ces programmes s'adressent à un public de responsables hiérarchiques, qu'il s'agisse de consolider des compétences en management de proximité, de leadership transformationnel, ou de se perfectionner dans les domaines de l'innovation, de la transformation numérique et de l'évolution des métiers. Finalement, des e-learning et formations pour les managers sur l'absence et la gestion des conflits ont été développés. Ces formations ont été suivies en 2024 par 1'329 participantes et participants.

Enfin, afin de permettre à l'administration de s'adapter aux évolutions de la société (axe 3), des actions ont également été entreprises dans le cadre de la politique de formation de l'Etat. Deux journées consacrées à l'intelligence artificielle (éthique et innovation) ont été ajoutées au parcours de formation afin de préparer les managers à cette thématique émergente. L'offre de formation liée à la transformation numérique continue également de se diversifier, à mesure que les enjeux liés à l'IA, à la big data et à la blockchain prennent une ampleur croissante. Ces nouvelles technologies ont un impact majeur sur les métiers, les compétences attendues, ainsi que sur l'organisation du travail.

Autres projets d'importance stratégique

Les travaux relatifs à la mise en place d'un nouveau module dédié à l'élaboration du budget des charges de personnel basé sur le calcul des mécanismes salariaux pour chaque dossier individuel du personnel ont été poursuivis en 2024. Ce projet présente l'avantage d'augmenter la précision des montants budgétés sur la nature 30, sans oublier des gains d'efficacité en termes de traitement et de sécurité des données.

Une nouvelle e-démarche a été déployée auprès de sites pilotes afin de permettre aux membres du personnel de procéder à la déclaration d'un accident sur l'espace personnel RH. Cette démarche, pensée pour être simple, intuitive et ne nécessitant pas de formation particulière, a apporté de bons résultats qui permettront d'étendre ce dispositif à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs en 2025.

Dans le cadre du projet de loi 12714 (LPAC - CV anonyme à l'Etat), sur demande des députés, le DF a mené à bien un projet pilote axé sur le recrutement anonyme, avec des résultats mitigés. Un des enseignements est la valeur ajoutée des tests de compétences dans le cadre des recrutements pour des fonctions techniques avec un grand nombre de candidatures.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel (- 0.8 million)

Les charges de personnel présentent un solde non dépensé de 0.8 million, résultant principalement des effets opposés suivants:

- les dépenses liées aux prestations transversales relatives à l'apprentissage, aux stagiaires et la cellule retour au travail (CRT) ont été inférieures aux prévisions budgétaires de 1.4 million;
- les autres charges ainsi que la vacance de postes ont généré un non dépensé de 0.8 million;
- les demandes de rente-pont AVS (197 pour l'ensemble du petit Etat) ont été supérieures de 1.4 million aux estimations prévues au budget.

S'agissant des ETP, il convient d'expliquer que la cellule retour au travail (CRT) est budgétée à l'OPE uniquement en francs, sans ETP. Le nombre d'ETP pour la CRT s'élevant à 5.4 ETP au 31.12.2024, la variation C24-B24 pour les ETP fixes, corrigée de ce nombre, est de -2.7 ETP.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (- 0.3 million)

Ces charges présentent un non dépensé de 0.3 million dû essentiellement aux prestations de service et honoraires qui ont été moins importantes que prévu.

42 Taxes et redevances (+ 0.7 million)

Les taxes et redevances présentent globalement un revenu supérieur au budget pour un montant de 0.7 million. Ce surplus provient principalement des revenus de perceptions diverses et les remboursements d'assurances.

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer les compétences managériales						
1.1 Pourcentage de femmes au sein des classes cadres supérieurs (23 et plus) à l'Etat	Efficacité	43.8%	42.5%	43.1%	45%	2027
2. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprenties et apprentis						
2.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprenties et apprentis de commerce et du technique	Efficacité	97%	90%	91%	90%	2026
2.2 Nombre d'apprenties et apprentis de commerce ou techniques (au 31.12)	Efficacité	282	295	281	300	2026
3. Favoriser le développement des compétences clé des collaborateurs/trices.						
3.1 Proportion des personnes estimant pouvoir transposer les connaissances et compétences acquises durant une formation au catalogue, dans leur pratique professionnelle	Efficacité	94%	85%	94%	90%	2026
3.2 Taux de formation continue du personnel	Efficacité	0.8%	0.9%	0.8%	1%	2026
4. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale						
4.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	0.46%	< 1%	0.34%	<1%	2026
5. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs/trices						
5.1 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficacité	1'349	1'200	1'332	1'200	2026
6. Limiter le taux d'absence						
6.1 Taux d'absence maladie (sans les absences pour maladies prénatales)	Efficacité	5.2%	< 5.1%	5.0%	< 4.4%	2026
7. Améliorer les conditions de travail						
7.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	71%	80%	73%	95%	2026
7.2 Proportion des offices ou directions générales ayant atteint ou dépassé l'objectif de réalisation des EEDP de l'indicateur 7.1	Efficacité	40%	65%	36%	80%	2027

Commentaires

Indicateur 7.1 : Cet indicateur est calculé à partir du nombre d'entretiens réalisés en proportion du nombre d'Entretien d'Évaluation (EEDP) prévus. Une nouvelle méthode de calcul a été introduite en parallèle en 2024 et remplacera la méthode actuelle dès 2025. Cette nouvelle méthode calcule les EEDP réalisés en proportion du nombre de personnes. Sur la base de cette nouvelle méthode, l'indicateur 7.1 s'inscrit à 84.9% et l'indicateur 7.2 à 32% pour 2024. Ce chiffre est supérieur à celui de la méthode actuelle dans la mesure où une même personne peut avoir eu plusieurs EEDP sur la période, dépassant ainsi la cible d'un entretien tous les 2 ans. En conséquence, la cible de ce nouvel indicateur est relevée de 80% à 95% au B2025.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	25'821'575	-1'191'656	-4.4%	27'013'231	25'152'401
30 Charges de personnel	24'244'315	-752'570	-3.0%	24'996'885	23'504'884
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'035'980	-572'329	-35.6%	1'608'309	1'165'475
33 Amortissements du patrimoine administratif	30'355	1'318	4.5%	29'037	29'198
36 Charges de transfert	8'063	8'063	-	-	0
39 Facturations internes	502'862	123'862	32.7%	379'000	452'845
REVENUS	473'725	178'375	60.4%	295'350	344'491
42 Taxes et redevances	445'487	196'310	78.8%	249'177	304'193
43 Revenus divers	28'238	-16'762	-37.2%	45'000	40'298
44 Revenus financiers	-	-1'173	-100.0%	1'173	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-25'347'850	1'370'031	-5.1%	-26'717'881	-24'807'910
Coût d'état-major	-585'820	44'591	-7.1%	-630'411	-559'737
Coût des prestations de moyens	-12'172'172	-1'887'006	18.3%	-10'285'166	-10'547'675
Coûts répartis	38'105'843	472'385	1.3%	37'633'458	35'915'322
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	145.35	-2.21	-1.50%	147.56	140.00
ETP fixes	141.35	-2.31	-1.61%	143.66	136.00
ETP auxiliaires	3.00	-0.90	-23.08%	3.90	4.00
ETP agents spécialisés	1.00	1.00	-	-	-

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et par les directions financières départementales. Il vise à :

- produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique;
- assurer les financements de l'Etat;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Ce programme regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale et verticale des finances, ainsi qu'à la gestion transversale des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale et départementale des finances : planification financière quadriennale, planification décennale des investissements, budgets de fonctionnement et d'investissement, comptes de fonctionnement et d'investissement par politique publique, contrôle de gestion financière transversale, suivi des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, états financiers individuels et consolidés établis selon le référentiel comptable de l'Etat, projets transversaux comptables et financiers, comptabilité générale, comptabilité des investissements, comptabilité fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

2. Achats de l'Etat : stratégie globale d'achat, achats de fournitures et services non liés à la construction, mise à disposition d'un catalogue informatique pour l'administration et certaines entités autonomes et subventionnées, référence et conseil en matière de définition de marché et application du règlement sur les marchés publics (RMP), appels d'offres publics et sur invitation en conformité au RMP, contrats y relatifs.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B03.01 Administration transversale des finances
- B03.02 Acquisition des biens et services
- B03.10 Finances départementales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Projets d'importance stratégique

Les réformes structurelles engagées lors des précédentes législatures (LGAF, MCH2, SCI, consolidation financière, budget par prestation) ont significativement amélioré la qualité de l'information financière et apporté une rigueur accrue.

L'activité de la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a été marquée en 2024 par :

- le support technique aux départements : aide à la rédaction de projets de loi favorisant la transition écologique, participation à différents groupes de travail (énergie thermique, acquisition de réserve foncière stratégique transfrontalière, priorisation des investissements dans le domaine de la transition écologique et numérique) ;
- les rapports des organes de surveillance sur les achats de l'Etat (rapport No 24-14 du service d'audit interne (SAI) relatif à la gestion de la gouvernance des achats de l'Etat et rapport No 195 de la Cour des comptes (CdC) relatif aux acquisitions de prestations de services et attribution de mandats) et l'initiation de la mise en œuvre des recommandations acceptées;
- le suivi des différentes caisses de prévoyance de la fonction publique : mise en œuvre de l'IN 174 concernant le traitement et la retraite des membres du Conseil d'Etat, mise en œuvre de la loi 13212 visant à restaurer l'équilibre financier de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police (CPFP), projets de loi visant à modifier la répartition des cotisations aux différentes caisses de prévoyance de la fonction publique et des TPG, projet de loi visant à instaurer, à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), les éléments de principe et de financement d'un plan de prévoyance spécial en primauté des cotisations, à l'attention des personnes assurées rémunérées sur la base d'un tarif horaire;
- l'initiation de divers projets concernant des améliorations des systèmes d'information comme l'intégration de la nouvelle version de la norme internationale visant à harmoniser les données liées au trafic électronique des paiements, la refonte de l'outil de gestion et de pilotage des budgets de fonctionnement de l'Etat, la dématérialisation au sein de l'Etat du traitement des factures fournisseurs ainsi que la mise en œuvre technique de la réforme du recouvrement (rapport No 174 de la Cour des comptes). Comme prévu, un projet de modification du règlement relatif au recouvrement a également été préparé fin 2024.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel (- 0.8 million)

Le non dépensé de 0.8 million provient essentiellement de vacances de postes constatées en début d'année.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.6 million)

Ces charges sont inférieures au budget de 0.6 million, principalement en raison de prestations de service et honoraires moins importants que prévu.

42 Taxes et redevances (+ 0.2 million)

Ces revenus sont supérieurs au budget de 0.2 million, principalement en raison de remboursements des frais de poursuites et faillites plus importants que budgétés.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre						
1.1 Nombre de lignes comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE (postes fixes et auxiliaires)	Efficience	25'134	23'000	25'152	23'000	2026
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	4	4	3	4	2026
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	29%	25%	31%	25%	2026
4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats						
4.1 Nombre annuel de réclamations des clients internes en % du nombre de commandes	Qualité	4.3%	4%	4.1%	4%	2026
4.2 % de recours gagnés dans le cadre de décisions liées aux procédures des marchés publics	Qualité	83%	100%	100%	100%	2026
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	815	800	896	750	2026
5.2 % de commandes avec traitement automatique de création	Efficience	69%	69%	68%	70%	2026
6. Optimiser le processus des dépassements de crédits						
6.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demande de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	1	0	3	0	2026

Commentaires

Indicateur 4.2 : En 2024, six décisions ont été contestées dans le cadre des 3 recours déposés contre des procédures d'appels d'offres lancées par la CCA, dont 5 ont été gagnées par la CCA. Pour la sixième décision, la CCA a été contrainte de relancer le processus d'appel d'offres, sans dommage particulier pour l'Etat.



B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	421'617'783	-923'318	-0.2%	422'541'101	443'223'170
30 Charges de personnel	40'277'882	-1'818'057	-4.3%	42'095'939	38'557'732
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	150'421'958	-1'604'311	-1.1%	152'026'269	151'195'375
33 Amortissements du patrimoine administratif	214'094'012	2'501'472	1.2%	211'592'540	236'778'483
36 Charges de transfert	16'286'718	-83'535	-0.5%	16'370'253	16'219'800
39 Facturations internes	537'214	81'114	17.8%	456'100	471'779
REVENUS	42'921'420	-2'216'792	-4.9%	45'138'212	41'256'723
41 Patentes et concessions	232'667	22'667	10.8%	210'000	227'344
42 Taxes et redevances	1'483'354	-172'803	-10.4%	1'656'157	1'465'779
43 Revenus divers	5'475'912	-1'429'045	-20.7%	6'904'957	3'648'597
44 Revenus financiers	21'963'563	-765'729	-3.4%	22'729'292	21'847'655
46 Revenus de transferts	13'765'924	319'968	2.4%	13'445'956	14'067'349
49 Facturations internes	-	-191'850	-100.0%	191'850	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-378'696'363	-1'293'473	0.3%	-377'402'890	-401'966'447
Coût d'état-major	-1'308'047	133'264	-9.2%	-1'441'311	-1'222'862
Coût des prestations de moyens	-14'023'263	-2'652'693	23.3%	-11'370'570	-12'020'544
Coûts répartis	394'027'673	3'812'902	1.0%	390'214'771	415'209'853
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	295.78	-6.78	-2.24%	302.56	283.37
ETP fixes	283.98	-11.63	-3.93%	295.61	273.77
ETP auxiliaires	8.80	3.85	77.78%	4.95	8.60
ETP agents spécialisés	3.00	1.00	50.00%	2.00	1.00

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des bâtiments (OCBA), par le groupe MOVE chargé de la gestion globale du parc des véhicules de l'Etat et par les entités logistiques départementales.

La gestion des locaux et logistique a pour but d'une part, de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics, cantonaux et extra-cantonaux, et d'autre part de gérer le parc des véhicules de l'Etat depuis l'achat jusqu'à leur sortie ainsi que d'assurer la logistique interdépartementale via la programmation des locaux, les déménagements, le courrier, l'archivage et le central téléphonique. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location et l'acquisition de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, la rénovation et la transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat;
- la valorisation du patrimoine;
- la maîtrise et l'optimisation des véhicules de l'Etat;
- la logistique départementale

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B04.01 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.02 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.03 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.04 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
- B04.05 Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat
- B04.10 Logistique départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législation et projets prioritaires

Transition écologique

Le programme de transition écologique des bâtiments de l'Etat constitue le projet stratégique prépondérant de l'office cantonal des bâtiments (OCBA) et du programme de législation du Conseil d'Etat. Il est financé par des crédits d'un montant total exceptionnel de 1,3 milliard francs répartis sur trois lois (L11975, L12552 et L13210).

En 2024, l'organisation et la gouvernance de l'office se sont adaptées afin de déployer cet ambitieux projet tout en maintenant les activités courantes. L'engagement des 12 premiers ETP octroyés en 2023 a été finalisé en intégrant de nouveaux métiers au sein de l'office (Program Management Officer et Data Analyst par exemple) et en pourvoyant les vacances de postes générées en cascade.

Afin d'accélérer la réalisation des travaux et participer activement à la politique publique de l'énergie du canton, plusieurs partenariats et conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage ont été développés - Université de Genève (UNIGE), Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), Pouvoir judiciaire (PJ), Fédération genevoise des Métiers du Bâtiment (FMB), Société suisse des Entrepreneurs (SSE), office cantonal de l'énergie (OCEN) et des contrats d'assistance à la maîtrise d'ouvrage étendue sont en cours de finalisation au terme d'un processus d'appel d'offres public.

Avec 140 projets lancés (97 en phase d'études et 43 en réalisation), le programme a marqué des avancées significatives vers des infrastructures durables et performantes.

Parmi les réalisations marquantes, le raccordement au réseau de chaleur des sites du Collège de Staël et du cycle d'orientation (CO) des Voirets s'inscrit dans les 32 projets ouverts pour réduire l'indice CO2 de 60%. En parallèle, l'installation de pompes à chaleur (PAC) au Collège de Saussure, à l'Institut Jaques-Dalcroze et aux Archives d'Etat modernise les infrastructures tout en limitant la consommation énergétique, dans le cadre des dix projets dédiés au développement de la thermique renouvelable. À ce sujet, on peut également citer la rénovation de la chaufferie fossile de Lullier par un système 100% bois.

Les 25 projets ouverts pour réduire de 60% la consommation thermique incluent des actions d'optimisation au CO de Budé, aux Collèges de Sismondi et Stitelmann. L'installation de 720 points de tri, réalisée dans le cadre des quatre projets de développement durable s'inscrit concrètement dans la démarche de développement durable de l'office.

Le programme a également amorcé la transition vers une production électrique plus verte avec 26 projets visant l'installation de panneaux solaires sur des toitures emblématiques comme Uni Bastions, Uni Mail et Uni Sciences 3. De plus, 32 projets ouverts pour réduire les indices de consommation (IDC), incluant la Haute Ecole Spécialisée Battelle (HES), le Centre de Formation Professionnelle Ternier (CFP) et le CO Gradelle, concernent des rénovations globales ou ponctuelles.

Les travaux de mise en conformité des embrasures ont été achevés sur 6 bâtiments en 2024, 8 sont en chantier (par exemple Henri-Fazy 2 et Hôtel-de-Ville 11) et 78 en cours d'études.

Concernant l'électrification de la flotte automobile, l'année 2024 a été consacrée notamment à la sélection des sites administratifs qui doivent accueillir des bornes de recharge électrique, à la localisation précise de ces bornes et à la réalisation d'un appel d'offres visant leur installation. Les travaux ont débuté fin 2024 sur les premiers sites. Un appel d'offres a aussi été réalisé pour sélectionner les véhicules électriques répondant aux divers besoins de l'administration.

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

Planification et affectation des locaux

L'Etat de Genève poursuit sa stratégie immobilière qui consiste à occuper en priorité les locaux propriété de l'Etat, à limiter autant que possible toute nouvelle location en privilégiant l'acquisition ou la réalisation d'objets, à aliéner certains objets qui ne servent pas la délivrance de prestations publiques et à résilier de manière anticipée les baux avec des loyers élevés.

Dans l'objectif de mutualiser les espaces ainsi que de rationaliser les surfaces, le programme « travailler autrement » et le concept « smart office » sont privilégiés au sein de l'Etat de Genève, selon la stratégie RH du Conseil d'Etat (stratégie RH_3.indd ge.ch). Cette démarche implique un changement culturel qui se déploie progressivement au sein de l'administration.

D'importantes recherches ont été menées en 2024 afin de répondre aux besoins urgents et conséquents de l'office médico-pédagogique (OMP) pour ouvrir de nouvelles Ecoles de Pédagogie Spécialisée (ECPS). Des pistes ont été identifiées dans le parc immobilier de l'Etat ainsi que d'autres en location et/ou acquisition. Une nouvelle structure a ouvert ses portes en février 2024 au Quai du Seujet 10 et une seconde sera mise à disposition début 2025 à la route de Chancy 59.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur la formation commerciale, des locaux supplémentaires ont été recherchés (+60% de surfaces) pour la rentrée scolaire 2024 pour dispenser les cours pratiques aux apprenti.e.s de l'Espace entreprise. Une location temporaire à la route de Meyrin 49 a été conclue dans l'attente de la mise à disposition de trois sites, dont les locaux SPARK à partir du 1er janvier 2025.

De nouveaux locaux ont été loués au chemin des Olliquettes 10 pour absorber l'augmentation des effectifs du PJ et reloger le service d'audit interne (SAI).

Enfin, la stratégie d'acquisition de bâtiments a été renforcée pour répondre aux besoins croissants de l'administration et de la population. Dans ce contexte, des recherches actives ont été menées pour :

- disposer de surfaces relais permettant de reloger temporairement les services de l'administration lors du déploiement du programme massif d'investissement prévu ces prochaines années pour la rénovation écologique des bâtiments (lois 12552 et 13210) ;
- mettre en œuvre la stratégie immobilière du PJ dont la première étape consiste à reloger le Ministère public actuellement en location à la route de Chancy.

Chantiers de construction d'importance

Les concours d'architecture pour la patinoire du Trèfle-Blanc à Lancy, pour la construction d'une extension du Centre de formation professionnelle nature et environnement (CFPNE) et pour la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) à Lullier ont été finalisés. Celui pour le Centre des Sciences Physiques et Mathématiques de l'UNIGE a démarré.

Les études ont débuté pour la patinoire du Trèfle-Blanc et le Nouvel Hôpital des Enfants (NHE). Elles se sont poursuivies pour l'école d'enseignement secondaire II à Confignon ainsi que pour le complexe de Bernex (cycle d'orientation et centre de formation professionnelle santé). Les études pour le bâtiment de la Police internationale ont été finalisées.

Les travaux ont débuté pour la Haute école de santé à Champel et l'extension du CO Golette. Le crédit de réalisation pour l'établissement secondaire II à Meyrin a été voté. Le pavillon modulaire pour le Centre de Formation Professionnelle Santé et Social (CFPS) provisoire de Ternier au Petit-Lancy a été mis en service.

Les subventions ont été versées en fonction de l'avancement des travaux pour la 4ème étape de la maternité, les blocs opératoires des HUG et le musée Saint-Antoine. La dernière tranche de subvention a été versée pour l'école des musiques actuelles et la transformation des Etablissements Publics pour l'intégration (EPI).

Rénovation et transformation des bâtiments

Les derniers travaux du crédit de renouvellement 2020-2024 ont été lancés avant que le nouveau crédit 2025-2029 ne prenne le relais (L13431).

La deuxième et dernière étape des travaux de rénovation du Collège Rousseau s'est achevée avec succès, le chantier de l'Hôtel des Archives touche à sa fin et le bâtiment central d'Uni Bastions poursuit sa rénovation pour une livraison prévue en 2027.

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

Gestion et valorisation du patrimoine bâti

Les loyers versés à des tiers ont augmenté en raison de la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) constatée depuis plusieurs mois. Les nouvelles locations ont fait l'objet de négociations auprès de tiers afin d'obtenir des conditions compétitives. Dans le but de diminuer la charge locative, l'OCBA a procédé régulièrement à des rocadés dès que des conditions favorables étaient réunies. Concernant les biens propriété de l'Etat, les loyers des locaux commerciaux, villas, appartements et rentes de droit de superficie ont été adaptés selon les clauses des contrats en vigueur. Durant l'année, environ 12'500 demandes d'intervention ont été gérées dans le cadre de l'entretien des bâtiments de l'Etat. Cette activité s'est accompagnée d'une réorganisation du service travaux et entretien (STE), scindé en deux divisions : le STE-DIP (dédié aux bâtiments occupés par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse - DIP) et le STE-TEC (dédié aux autres bâtiments, pour la plupart dotés d'installations techniques sensibles). Afin de relever les défis posés par la transition écologique des bâtiments, de nouveaux postes ont été créés, notamment celui d'ingénieur d'exploitation pour le STE et le Centre Médical Universitaire (CMU). Parmi les incidents notables, on retient la spectaculaire démolition de parois à Uni Mail (suite à un glissement du revêtement) réalisée par des cordistes, ainsi qu'une intervention d'urgence en lien avec la rupture d'une conduite d'eau au Centre de Formation Professionnelle et technique Electronique et Horlogerie (CFPT) à la route du Pont-Butin ayant déversé l'équivalent de 2.5 piscines olympiques.

L'OCBA a poursuivi sa démarche visant à aliéner ou céder à d'autres collectivités et entités publiques, les biens immobiliers qui ne s'inscrivaient pas dans les objectifs des différentes politiques publiques de l'Etat de Genève, de même qu'à acquérir les parcelles nécessaires au développement d'équipements publics à hauteur de 2.6 millions francs.

Logistique interdépartementale

Les directions logistiques départementales et le collège spécialisé logistique ont concentré leur action sur l'accompagnement de l'OCBA dans la transition énergétique des locaux occupés par l'Etat de Genève, de même que pour la mise en œuvre opérationnelle des plans de continuité des activités notamment en cas d'une éventuelle crise énergétique.

Autres projets d'importance stratégique

Dans le cadre de la gestion du risque de pénurie d'électricité et des mesures préparées selon le plan Organisation pour l'approvisionnement en énergie en cas de crise (OSTRAL), la direction ingénierie et énergie (DIE) a élaboré des scénarios de contingentement. Parallèlement à cela, des contacts étroits ont eu lieu avec la Confédération pour participer au programme de centrales de réserve en vue de sécuriser l'approvisionnement énergétique. Par ailleurs, afin de maintenir les activités prioritaires de l'Etat en cas de délestage, un appel d'offres a été réalisé pour acquérir 9 groupes de secours mobiles et des travaux de modification des installations électriques ont été réalisés sur 20 sites identifiés OSTRAL. De nombreux tests de blackout ont également été conduits avec succès et l'identification d'un site administratif de repli a été identifiée, ceci afin qu'il soit équipé d'un groupe électrogène fixe.

Des synergies et réorganisations entre l'OCBA et l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) ont été développées dans le but de faciliter la réalisation et la coordination des projets transversaux et d'optimiser le fonctionnement interne du département du territoire.

L'analyse préalable de l'implémentation du Building Information Modeling (BIM) au sein des différentes directions de l'office a été lancée. Elle vise notamment à consolider et optimiser l'exploitation des bâtiments et de leurs installations techniques de plus en plus nombreuses et complexes.

En partenariat avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI) du département du territoire (DT), l'OCBA a mis en place un entrepôt des données clés de l'office ainsi que les outils d'informatiques décisionnels permettant de l'exploiter. Cette évolution constitue un des axes majeurs du plan directeur des systèmes d'informations et de communication de l'office et contribuera notamment à la réussite du projet de la transition écologique des bâtiments de l'Etat.

Enfin, la centrale téléphonique ainsi que la gestion du courrier interne de l'Etat ont été transférées de la direction logistique (DLOG - DT) à l'OCBA à compter du 1er janvier 2024, accroissant ainsi la maîtrise par l'OCBA des activités transversales liées au programme B04 « Gestion des locaux et logistique ».

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel (-1.8 million)

Les charges de personnel sont inférieures au budget (-1.2 million pour l'office cantonal des bâtiments (OCBA) et -0.6 million pour les logistiques départementales) en raison de la vacance de postes et du décalage des engagements en cours d'année (-6.78 ETP, dont -4.85 pour l'OCBA et -1.93 pour les logistiques départementales).

Pour l'OCBA, l'année 2024 a débuté avec 17.25 postes vacants dont les recrutements n'ont abouti que tardivement dans l'année, notamment en raison de difficultés à trouver de bonnes candidatures sur un marché du travail tendu pour les fonctions d'architectes et d'ingénieurs. C'est pour ces raisons que l'année se termine avec un non dépensé important, et ce, malgré un nombre de postes vacants réduit (postes en cours de recrutement). Les recrutements se poursuivront en 2025.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-1.6 million)

L'écart provient essentiellement de l'OCBA et résulte de plusieurs éléments.

- *Energies* : Les dépenses d'approvisionnement en énergies dépassent le budget de 2.4 millions. Ce dépassement concerne principalement l'électricité qui augmente de manière significative (+4.1 millions déduction faite des remboursements de 0.5 million reversés par les SIG à leurs clients en 2024) avec la mise en œuvre au 1er janvier 2024 du nouveau contrat avec les SIG et la hausse des coûts d'utilisation du réseau. Par ailleurs, dans le cadre du plan de continuité des activités (plan OSTRAL) le montant dédié à l'alimentation en mazout des groupes de secours n'a pas été utilisé (-1 million). Les autres agents énergétiques affichent des écarts moins significatifs (-0.7 million au total).
- *Prestations de service et honoraires* : Le budget dédié à cette rubrique n'a pas été utilisé en intégralité (-2.2 millions). Cet écart résulte principalement de non dépensés sur certaines catégories de dépenses comme l'assurance chose des bâtiments dont le taux de dommage naturel a été revu à la baisse (-0.6 million), les prestations de sécurité (-0.6 million) incluant le budget pour la sécurisation des groupes de secours prévu dans le cadre du plan de continuité des activités (plan OSTRAL) et qui n'a pas été utilisé, les mandats à des tiers que l'OCBA a moins sollicités en 2024 (-0.8 million), les frais de déménagement dont le budget n'a pas été utilisé (-0.5 million). À l'inverse, les honoraires de la Fondation des parkings et des régies sont supérieurs au budget (+0.3 million).
- *Entretien des terrains et bâtiments* : Les dépenses comptabilisées sur cette rubrique dépassent le budget de 0.5 million. Ce dépassement résulte de variations sur diverses catégories de dépenses. Le budget alloué aux contrats de nettoyage est insuffisant et ne couvre pas les dépenses (+1.2 million). Les contrats pour l'entretien des bâtiments augmentent en nombre avec la mise en service de nouveaux bâtiments et en francs en fonction des indexations (+0.7 million). Pour compenser le dépassement sur l'électricité induit par le rejet initial de la demande de crédit supplémentaire, les dépenses d'entretien courant ont été limitées au maximum et se situent en dessous du budget alloué (-2.1 millions). Les sinistres liés notamment au climat sont de plus en plus nombreux et ne sont pas toujours couverts par les assurances, les dépenses non couvertes excédant le budget (+0.6 million).
- *Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation* : Le budget dédié à cette rubrique de dépenses n'a pas été totalement utilisé (-2.3 millions). La location d'un bâtiment rocade dans le cadre des travaux de la loi sur la transition écologique, prévue au budget, n'a pas été nécessaire. Par ailleurs, plusieurs projets de nouvelles locations sont reportés tels que les dépôts du Fond d'art contemporain et de l'archéologue cantonal, le service psychosocial de la police, etc.

D'autres écarts moins significatifs sont constatés tels que les achats de consommable et petit matériel (-0.3 million), l'entretien et réparation de petit matériel (-0.1 million), les provisions et corrections comptables (+0.3 million).

33 Amortissements du patrimoine administratif (+2.5 millions)

Globalement les charges d'amortissement qui dépendent de la mise en service et de la fin de vie des actifs sous gestion de l'office cantonal des bâtiments ont été un peu plus importantes que prévu.

42 Taxes et redevances (-0.2 million)

La refacturation d'énergie et les remboursements des frais d'exploitation des immeubles locatifs ne sont pas à la hauteur des montants budgétés.

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

43 Revenus divers (-1.4 million)

L'activation des charges de personnel n'atteint pas le budget qui intègre les postes non obtenus (-2.4 millions). Cet écart est compensé par la comptabilisation de revenus divers tels que des indemnités, des remboursements de loyers et des corrections comptables (+0.8 million). Des dissolutions de provisions améliorent aussi l'écart sur cette rubrique (+0.2 million).

44 Revenus financiers (-0.8 million)

Les revenus des immeubles locatifs dont le budget a été revu à la baisse en 2024 ont encore diminué en raison des résiliations, des transferts d'actifs générant des revenus et de l'occupation de locaux par des entités subventionnées (-2.6 millions). Les revenus de servitudes sont supérieurs au budget (+1.2 million) en raison principalement de la comptabilisation d'une servitude unique sur le parking David-Dufour. Les revenus de parkings sont eux aussi supérieurs au budget (+0.6 million).

46 Revenus de transfert (+0.3 million)

L'écart sur cette rubrique touche principalement les produits différés de subventions d'investissement qui sont plus importants que prévu.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : Il est à relever que des recherches sont en cours pour les besoins de relogement de la brigade neutralisation, enlèvement, détection d'engins explosifs (NEDEX), pour le relogement du service psychosocial de la police, pour accueillir cinq nouvelles écoles de pédagogie spécialisée pour le DIP, dont un bâtiment a été identifié à l'acquisition dans le quartier des Acacias, et enfin, pour reloger le Ministère public dont l'achat d'un bâtiment est à l'étude.

Indicateur 2.1 : Le résultat 2024 est en dessous de la cible, mais progresse légèrement par rapport à 2023. D'importants investissements programmés ces prochaines années amélioreront significativement ce résultat, notamment grâce au vaste programme de transition écologique des bâtiments (lois 13210, 12552 et 13191), aux crédits d'ouvrages spécifiques de rénovations (Uni Bastions, Collège Rousseau, Hôtel des Archives) et aux crédits de renouvellement (2025-2029) et futurs (dès 2030).

Indicateur 2.2 : L'objectif 2024 n'a pas été atteint (mesure basée sur l'année 2023, car les données 2024 ne seront disponibles que dans le courant 2025) étant donné que le raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) ECO Jonction 100% renouvelable n'a eu lieu qu'à fin 2024. Dès lors, cette évolution permettra une économie de CO2 équivalente à 85'000 voitures en moins par jour dans le quartier de la Jonction. À noter qu'une panne de la pompe à chaleur (PAC) à Curabilis ainsi que la rénovation de la chaufferie de Lullier a pénalisé le résultat de 5 gigawattheure (GWh). En revanche, la récupération de chaleur de la PAC d'UNI Sciences a permis de compenser partiellement cette baisse. Les importants moyens financiers octroyés à l'Etat pour la transition énergétique des bâtiments permettent de redéfinir l'objectif de manière plus ambitieuse en le faisant évoluer de 24% en 2023 à 50% en 2030. Pour ce faire, d'importants efforts seront déployés pour la substitution du carbone vers le renouvelable (raccordements aux CAD, installation de PAC, mutualisation des installations ou encore exploitation des différentes sources d'origines renouvelables).

Indicateur 2.3 : L'objectif annuel 2024 est atteint (mesure basée sur l'année 2023, car les données 2024 ne seront disponibles que dans le courant 2025). La part contractuelle d'énergie solaire consommée (SIG vitale soleil) a contribué à ce bon résultat. De nombreuses toitures seront rénovées et préparées afin d'exploiter pleinement un important potentiel d'installation de centrales photovoltaïques.

Indicateur 2.4 : L'objectif annuel 2024 est atteint (mesure basée sur l'année 2023, car les données 2024 ne seront disponibles que dans le courant 2025). Ce bon résultat est principalement dû aux mesures de restrictions entreprises dans le cadre de la task force énergie qui ont permis de pérenniser l'abaissement des températures dans les locaux ainsi que l'arrêt de l'eau chaude sanitaire pour l'usage de confort. Des optimisations sur la fourniture de chaleur ont permis de limiter les consommations thermiques de bâtiments grands consommateurs de chaleur.

Indicateur 2.5 : L'objectif annuel 2024 est atteint, essentiellement grâce aux mesures prises permettant de maîtriser et d'optimiser le flux des demandes d'interventions, depuis la sollicitation initiale jusqu'à la réception des travaux et aux paiements des entreprises. Ces mesures consistent, en substance, à soutenir le processus de dématérialisation des factures, à allouer un budget par secteur complété d'un rapport mensuel, à réduire le temps d'exécution des travaux, à établir des rappels périodiques aux fournisseurs sur les factures en retard et à intégrer, dans toute demande d'intervention, la directive sur le respect de 30 jours de facturation.

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	91.7%	90%	93.3%	90%	2025
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Investissements à réaliser selon l'état de vétusté du parc immobilier, en millions de francs	Efficacité	106.1	141.9	102.7	176	2029
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	16.3%	24%	16.8%	50%	2030
2.3 Part en % de l'électricité d'origine solaire au sein du parc immobilier	Efficience	13.3%	12%	13.3%	20%	2030
2.4 Valeur moyenne de l'indice de dépense de chaleur du parc (IDC)	Efficacité	365	375		350	2030
2.5 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Qualité	93.4%	90%	90.8%	90%	2025

Commentaires

L'ensemble de ces indicateurs fait l'objet d'un suivi méthodique et périodique dans le but d'assurer un cycle d'amélioration continue.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de vérifier que les demandes d'affectation de locaux sont traitées dans des délais raisonnables. Chaque demande fait l'objet d'un délai de réponse propre en accord avec le bénéficiaire de la prestation. Les demandes incluent des projets d'acquisition, de construction, de location ou d'adaptation de locaux existants.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur se réfère directement aux investissements nécessaires pour préserver l'état du parc immobilier de l'Etat et exclusivement dédiés à la rénovation impactant la vétusté. La cible est déterminée par la méthode Stratus. Les expertises réalisées sur 250 bâtiments majeurs, représentant 80% de la surface brute du parc, révèlent un degré de vétusté moyen de 0,74 sachant qu'à 0,85 le parc est jugé « optimal ». L'OCBA admet toutefois une tolérance d'atteinte de l'objectif entre la vétusté actuelle (0,74) et la vétusté cible (0,83), nécessitant respectivement entre 126,5 et 141,9 millions de francs d'investissements annuels dédiés à la rénovation.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer la part d'énergie thermique d'origine renouvelable sur la consommation d'énergie thermique totale nécessaire pour assurer les besoins de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ainsi que des installations techniques des bâtiments. L'objectif est d'accroître considérablement ce ratio afin de répondre aux prescriptions de la loi sur l'énergie et réduire drastiquement le bilan carbone de l'Etat de Genève.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur vise à mesurer la part d'électricité d'origine solaire dans la consommation totale de l'Etat. L'objectif, d'ici 2030, est d'atteindre 20% d'énergie solaire consommée au sein du parc immobilier.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur mesure l'indice de dépense de chaleur (IDC). Il représente la quantité d'énergie consommée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire par unité de surface de référence énergétique (SRE). À l'horizon 2030, cet indice devra être inférieur à 350 MJ/m2/an en moyenne pour le parc selon les prescriptions issues dans la Loi sur l'énergie. L'objectif est donc de réduire progressivement cet indice de dépense de chaleur du parc monitoré (représentant plus de 90% des consommations énergétiques du parc) et ce, par plusieurs leviers d'action portés par les moyens financiers et humains alloués via le crédit d'investissement de 1 milliard francs destiné à la transition écologique des bâtiments.

Valeurs comparatives : C2023 : N/A

Indicateur 2.5 : Cet indicateur vise à maîtriser le volume de travaux sous-traités issus des demandes d'interventions (DI) curatives et préventives en contrôlant et en assurant le bon suivi des travaux depuis leur commande jusqu'à leur réception. Un fort volume de DI réceptionnées dans les délais convenus avec les utilisateurs et utilisatrices reflète une meilleure efficience et, par conséquent, un indice de satisfaction plus élevé.



B05 Systèmes d'information et du numérique

Département responsable : DIN

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	274'990'115	43'578'990	18.8%	231'411'125	220'636'870
30 Charges de personnel	121'914'175	-1'154'069	-0.9%	123'068'244	118'129'186
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	63'437'061	4'892'240	8.4%	58'544'821	57'585'114
33 Amortissements du patrimoine administratif	89'628'126	39'846'916	80.0%	49'781'210	44'890'131
39 Facturations internes	10'753	-6'097	-36.2%	16'850	32'439
REVENUS	22'536'309	-466'955	-2.0%	23'003'264	19'944'003
42 Taxes et redevances	4'145'489	1'106'028	36.4%	3'039'461	3'782'813
43 Revenus divers	17'765'271	-1'702'984	-8.7%	19'468'255	15'337'265
46 Revenus de transferts	625'549	130'001	26.2%	495'548	823'925
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-252'453'805	-44'045'943	21.1%	-208'407'862	-200'692'868
Coût d'état-major	-1'324'787	21'030	-1.6%	-1'345'817	-1'232'623
Coût des prestations de moyens	-26'456'925	511'326	-1.9%	-26'968'251	-26'104'226
Coûts répartis	280'235'517	43'513'587	18.4%	236'721'930	228'029'716
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	698.14	-9.52	-1.35%	707.66	683.82
ETP fixes	676.14	-27.36	-3.89%	703.50	673.12
ETP auxiliaires	17.20	16.04	1'382.76%	1.16	9.70
ETP agents spécialisés	4.80	1.80	60.00%	3.00	1.00

Descriptif du programme

Les systèmes d'information et les services numériques constituent le principal outil de production de l'Etat de Genève. Ils forment en quelque sorte son système nerveux et relient de surcroît l'administration cantonale à la population et aux entreprises, par les prestations mises en ligne sur internet (« e-démarches », <http://ge.ch/e-demarches/>).

Le programme B05 vise à:

- élaborer, puis mettre en œuvre la politique numérique ainsi que la stratégie des systèmes d'information et de communication (SIC) du Conseil d'Etat;
- fournir les services numériques de l'Etat à l'intention de la population et des entreprises, dans le cadre de la cyberadministration, ainsi qu'au sein de l'administration cantonale;
- conseiller et accompagner l'administration cantonale dans sa transformation numérique;
- garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'Etat;
- organiser l'information au sein de l'Etat et assurer la protection des données.

Sous l'angle des actifs, le programme B05 concerne principalement (situation au 30 juin 2024) :

- 84 systèmes d'information et de communication, en support de l'ensemble des politiques publiques de l'Etat de Genève;
- 165 e-démarches (prestations en ligne);
- 1'625 applications;
- 529'026 comptes, dont 413'185 pour l'administration en ligne et 68'569 pour l'école en ligne;
- un réseau métropolitain constitué notamment de 520 km de fibre optique, 4'756 équipements réseau et 48'342 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 700 sites géographiques;

B05 Systèmes d'information et du numérique (suite)

- 37'580 ordinateurs, dont 20'507 pour le secteur pédagogique;
- 12'928 téléphones et 3'200 abonnements de téléphonie mobile;
- 6'752 serveurs informatiques;
- 29'678 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 127 millions de messages par an;
- 14'920 To (téraoctets) de stockage brut.

Ce programme est piloté par la délégation du Conseil d'Etat au numérique. Il est mis en œuvre par l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et par les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B05.01 Systèmes d'information et du numérique.
- B05.10 Organisation et sécurité de l'information départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législature et projets prioritaires

En juin 2018, le Conseil d'Etat adoptait sa politique numérique pour Genève, afin de poser une vision politique pour la transition numérique du Canton. Pour en favoriser le pilotage politique, le Conseil d'Etat a mis sur pied une délégation au numérique. Cinq ans plus tard, la politique numérique a porté l'essor de la cyberadministration et la transformation numérique de l'administration cantonale. (Cf. bilan de la politique numérique 2018-2023).

À l'occasion du discours de Saint-Pierre du 31 mai 2023, l'importance de la transition numérique du Canton a été réitérée par le Conseil d'Etat. Ces lignes directrices ont été rejointes par le droit à l'intégrité numérique, accepté en votation le 18 juin 2023 par 94,21% des citoyens et citoyennes. L'enjeu est de continuer à construire une transition numérique réussie et solide au service de la population genevoise. La Genève numérique sera plus innovante, plus résiliente et plus inclusive.

La mise en œuvre de la politique numérique s'accélérera, notamment, en ;

- poursuivant la mise en œuvre de la cyberadministration et de la transition numérique de l'administration cantonale;
- tirant avantage de l'intelligence artificielle pour élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques plus efficaces et fournir des prestations publiques plus efficientes;
- renforçant les mesures relatives à la cybersécurité, à la protection des données et à la continuité des services numériques critiques;
- concrétisant le droit à l'intégrité numérique, désormais inscrit dans la Constitution genevoise;
- promouvant l'inclusion numérique et le numérique responsable.

En définitive, l'accélération de la transition numérique de l'Etat sera corrélée aux moyens mis à disposition de l'administration cantonale, mais aussi à la capacité du secteur privé à soutenir la capacité nécessaire à cette action. En effet, cette transformation s'opère alors que le marché dans le secteur du numérique est particulièrement tendu, compte tenu notamment de l'abondance de la demande, de la rareté et du prix des compétences sur le marché local de l'emploi ainsi que de la difficulté sans cesse accrue d'assurer la sécurité de l'information et la protection des données.

Les avancées en intelligence artificielle, et notamment en IA générative, ont le potentiel d'avoir des impacts majeurs sur nos organisations et sociétés. Un groupe de travail interdépartemental a procédé en 2024 à un recensement et à une proposition de vision et de buts en lien avec l'intelligence artificielle dans notre canton. Le groupe a proposé l'ébauche d'une stratégie et élaboré une vision sur deux axes ;

- l'Etat de Genève tire avantage des technologies d'intelligence artificielle pour élaborer des politiques publiques plus efficaces et fournir des prestations publiques plus efficientes;

B05 Systèmes d'information et du numérique (suite)

- le canton de Genève relève le défi de l'intelligence artificielle de façon exemplaire et construit une société innovante, sûre, inclusive et durable.

Initiée en 2021, la démarche numérique responsable a conduit en décembre 2022 à la labellisation niveau 1 du canton de Genève par l'Institut du Numérique Responsable. En décembre 2024, l'audit de relabellisation a confirmé ce niveau 1 et mis en évidence une nette évolution, permettant de viser un niveau 2 dans deux ans. En outre, ces travaux contribuent à ce que l'accélération des investissements dans le numérique soit menée avec exemplarité, dans le souci de la responsabilité et de la durabilité.

Autres projets d'importance stratégique

Le Conseil d'Etat a décidé de mettre en œuvre un ambitieux plan d'intention des investissements, dans le but d'accélérer la transition numérique de l'Etat.

Les systèmes d'information et les services numériques jouent un rôle essentiel dans chacune des politiques publiques menées par le Conseil d'Etat. Leur impact sur le fonctionnement du gouvernement et de l'administration représente un des défis qu'il convient de relever pour mener à bien le programme de législature.

En sus des e-démarches développées à l'intention de la population et des entreprises ainsi que de la fourniture des services et outils numériques de l'administration cantonale, l'OCSIN conduit chaque année plus de 300 projets pour répondre à la demande, en étroite collaboration avec les DOSI départementales et les offices concernés.

Depuis 2018, l'OCSIN participe de manière active à des expérimentations dans le domaine de l'IA et plus récemment de l'IA générative au bénéfice des offices de l'Etat. Le groupe de travail interdépartemental a recensé de nombreux besoins en termes d'intelligence artificielle, tant pour faciliter et optimiser l'action du personnel de l'administration cantonale que pour enrichir les fonctionnalités des services et outils numériques et valoriser leurs données. Un programme dédié à cette thématique a été lancé pour passer à une industrialisation à large échelle des solutions basées sur l'IA.

L'année 2024 a permis à l'administration cantonale de mener bon nombre de projets stratégiques pour l'amélioration du système d'information et de communication (ci-après : « SIC »), en particulier la première mise en service d'une première brique du nouveau SIC du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, la préparation de la mise en service du nouveau SIC de la Police et de l'office cantonal de la détention pour la gestion horaire et des mobilisations et engagements, le changement complet des systèmes de ligne d'inspection des véhicules de l'office cantonal des véhicules, la mise en service du nouveau SIC du Commerce, ou encore le début du déploiement du système de prise de rendez-vous et de tickets dans les postes de police.

L'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) ainsi que les directions départementales de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI) ont prolongé leurs travaux visant la mise en œuvre de nouveaux modes de travail agiles, permettant ainsi une meilleure prise en compte des besoins métiers et d'optimiser leurs interactions dans la réalisation des projets.

Enfin, dans un contexte particulièrement tendu, la sécurité de l'information, la protection des données et la gestion des risques — en particulier en vue de contenir l'obsolescence des outils numériques — sont restées au cœur des préoccupations de l'OCSIN et des départements.

Par ailleurs, une large partie de l'activité de l'OCSIN a été consacrée au bon fonctionnement et à l'exploitation de ses services numériques ainsi qu'à la réduction de l'obsolescence des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

Les comptes du programme B05 présentent une hausse des charges de 43.6 millions par rapport au budget 2024, ainsi qu'une baisse des revenus de -0.5 million. Cette hausse s'explique principalement par un changement de méthode comptable. La durée d'amortissement des immobilisations incorporelles (actifs informatiques dans le cadre de la B05) est passée de 8 ans à 5 ans, entraînant la comptabilisation d'un amortissement exceptionnel de 39.1 millions.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

30 Charges de personnel (-1.2 million)

Les charges de personnel sont inférieures au budget de -1.2 million, dont -0.7 million concerne l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et -0.4 million se rapporte aux directions de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI) départementales.

B05 Systèmes d'information et du numérique (suite)

L'écart relatif à l'OCSIN s'explique par les effets conjugués d'un turnover important et d'un délai élevé de recrutement des postes (180 jours en moyenne) générant une importante vacance de postes. Les postes vacants ont néanmoins diminué par rapport à 2023 considérant la non-augmentation de postes au budget 2024, réduisant de facto le nombre de postes à pourvoir.

Au niveau des DOSI départementales, les écarts concernent principalement le turnover constaté au sein du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF), du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), du département de la santé et des mobilités (DSM) et enfin du département des institutions et du numérique (DIN).

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+4.9 millions)

Ces charges présentent un dépassement de +4.9 millions, dont +5.1 millions relatif à l'OCSIN qui a obtenu deux crédits supplémentaires (4.6 millions et 0.9 million) pour couvrir ce dépassement.

Ces dépassements sont justifiés comme suit :

Afin de compenser une hausse des charges sur les licences logicielles, un crédit supplémentaire de 4.6 millions a été demandé et validé par la commission des finances, après utilisation des reports budgétaires (à hauteur de 0.2 million), pour les licences de logiciels. Cette augmentation s'explique par :

- le changement de modèle de délivrance de licences par les fournisseurs (+1.8 million) ;
- un effet volume lié à une augmentation du nombre d'utilisateurs et des besoins en logiciels (+2.0 millions) ;
- le déploiement de licences dans le cadre de projets stratégiques (+0.9 million) ;
- l'acquisition d'autres licences diverses (+0.2 million).

Une charge exceptionnelle de +0.9 million a été enregistrée afin de couvrir un risque potentiel de non-conformité quant à un nombre de licences utilisées. Cette charge, non anticipée dans le budget initial, a été compensée par un crédit supplémentaire approuvé par le Conseil d'État.

Pour le complément, un écart de -0.7 million est constaté, conséquence de décalages dans la mise en œuvre de plusieurs projets tels que l'échange d'emails sécurisés avec les professionnels de santé (HIN), la journalisation des e-mails, ainsi que certaines opérations de maintenance sur les infrastructures de stockage.

Au niveau des DOSI départementales, l'écart de -0.2 million concerne principalement le département des finances (DF), dont les charges de prestations de service et honoraires se sont révélées moins importantes que prévu.

42 Taxes et redevances (+1.1 million)

Les revenus enregistrés au titre de l'exercice 2024 dépassent le budget de +1.1 million. Ceci s'explique par le fait que les prestations effectuées par l'OCSIN pour des tiers (ex: HUG, Service intercommunal d'informatique de l'ACG, Ville de Genève, etc.) ont été supérieures au budget de +0.6 million notamment pour l'hospice général et le département fédéral des finances. Les remboursements en lien avec les assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité) l'ont été de +0.4 million.

43 Revenus divers (-1.7 million)

Ces revenus présentent un écart global de -1.7 million par rapport au budget. Ceci découle du fait que l'activation des charges de personnel, qui dépend de l'avancement des projets d'investissements en cours, a été inférieure aux prévisions budgétaires. Ce déficit d'activation sur les ressources internes a été largement compensé par l'utilisation de ressources externes, principalement allouées sur des projets d'investissement et qui ne génèrent pas de revenus d'activation. Ceci a permis de fortement augmenter le taux de réalisation des investissements en 2024.

46 Revenus de transferts (+0.1 million)

Les revenus de transferts présentent un excédent de +0.1 million. Celui-ci s'explique par la réception de subvention de la part du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) pour des prestations informatiques diverses, ainsi que des produits différés de subventions d'investissement.

B05 Systèmes d'information et du numérique (suite)

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateurs 1.1 : Une correction sur les comptes inactifs a été effectuée lors du 1er semestre 2024.

Indicateurs 1.2 : Une enquête de satisfaction est en cours de réalisation et sera disponible courant 2025.

Indicateurs 1.3 : Ce résultat illustre le travail important accompli malgré les incertitudes liées à la priorisation des prestations par les offices, souvent soumises à des ajustements. 184 prestations en ligne sur 462 prestations dématérialisables.

Indicateurs 2.1 : Une nouvelle enquête de satisfaction est à venir en 2025. La dernière enquête avait été réalisée en 2022.

Indicateurs 2.2 : Un nettoyage des comptes inactifs a été effectué lors du 1er semestre 2024. La baisse du nombre de comptes utilisateurs péjore le résultat de cet indicateur.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
1.1 Nombre de citoyennes, de citoyens et d'entreprises qui disposent d'un compte	Efficacité	458'753	500'000	467'511	635'000	2028
1.2 Taux de satisfaction global des usagères et usagers des "e-démarches" (%)	Qualité	75%	75%	75%	78%	2028
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	39.8%	36%	29.3%	44%	2028
2. Fournir des services de qualité et de manière performante						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par l'OCSIN au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	72.5%	72.5%	72.5%	72.5%	2028
2.2 Coût net du programme B05 par compte utilisatrice/utilisateur (en francs)	Efficacité	456	385	392	464	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la progression de l'utilisation par les citoyennes, les citoyens et les entreprises des prestations en ligne de l'administration.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur mesure, au moyen d'enquêtes, la satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs externes (population et entreprises). La prochaine enquête est prévue en 2025.

Indicateur 1.3 : Le ratio est mesuré sur la base d'un catalogue de prestations défini par la Confédération (eCH-0070), ainsi que des études internes. Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. Le calcul est fait sur la part (%) de prestations cantonales qui peuvent être réalisées en ligne, sur le total des prestations dématérialisables. Un certain nombre de prestations ne peuvent être effectuées numériquement.

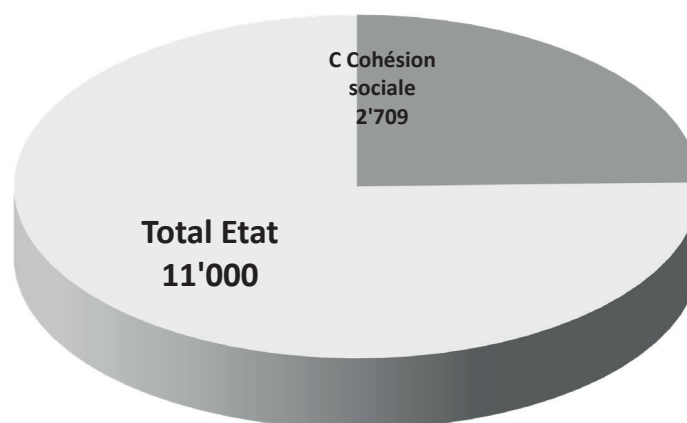
Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs internes à l'Etat quant aux prestations délivrées par l'OCSIN. Ces enquêtes ont lieu tous les trois ans, la prochaine est prévue en 2025. Le taux de satisfaction étant déjà élevé, un résultat similaire est attendu pour la prochaine enquête.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure l'évolution des dépenses annuelles nettes de l'administration cantonale en matière de systèmes d'information et numérique rapportées au nombre de comptes utilisatrices et utilisateurs des services fournis par l'OCSIN (comptes ouverts par des citoyennes, des citoyens et des entreprises ainsi que pour des employées et employés de l'administration et des élèves du secteur pédagogique).

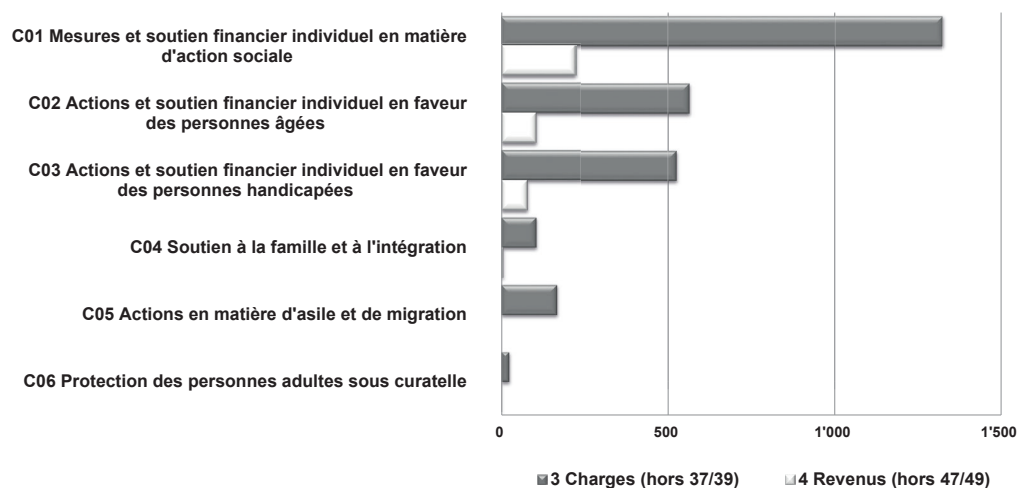


C Cohésion sociale

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





C Cohésion sociale

Synthèse des priorités

Aide sociale

L'année 2024 a été consacrée par le département de la cohésion sociale et l'Hospice général (HG) aux travaux de la mise en œuvre de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP), notamment en termes d'accompagnement social et de réinsertion socio-professionnelle. L'ensemble du personnel de l'HG a été formé à la délivrance des prestations financières sous la forme de forfaits ainsi qu'aux attentes en termes d'accompagnement, axé sur l'autonomie et la responsabilisation des personnes concernées.

Lutte contre la précarité et mise en œuvre de la loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement

La loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (LPLS) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Suite à l'adoption de son règlement d'application le 17 avril 2024, la Plateforme cantonale de prévention et de lutte contre le surendettement a été créée et a pu démarrer ses travaux de rédaction du plan de législature. Pour rappel, la LPLS prévoit le développement de quatre axes : l'identification des causes structurelles du surendettement, la prévention et la sensibilisation, la détection précoce, ainsi que le conseil et le soutien à l'assainissement de la situation financière et au désendettement.

Aide aux personnes migrantes

L'Hospice général a poursuivi le déploiement de moyens importants pour le renforcement de son pôle d'aide aux migrants (AMIG). Bien que le nombre de nouvelles demandes d'asile en Suisse ait diminué en 2024, le nombre de personnes suivies dans le dispositif AMIG de l'HG n'a jamais été aussi élevé, avec un total de 10'700 personnes, tous statuts confondus. Par ailleurs, l'accent a été mis sur la prise en charge des requérantes et requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), arrivées en grand nombre en 2022 et 2023, dont beaucoup atteignent la majorité avec des enjeux d'intégration majeurs.

Intégration des personnes étrangères et lutte contre le racisme

En matière d'intégration des personnes étrangères et de lutte contre le racisme, les financements en faveur d'associations et de communes dans le cadre du Programme d'intégration cantonal 2024-2027 (PIC 3) se sont élevés à 5.5 millions de francs. Ceux-ci permettent d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés dans les huit domaines du PIC, avec une attention particulière à ceux de l'employabilité, de l'encouragement préscolaire et de la formation de base et l'apprentissage de la langue. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) pour l'intégration des personnes relevant du domaine de l'asile a permis de financer des mesures de formation de base, d'encouragement préscolaire, de soutien scolaire ou de positionnement professionnel pour un montant de 11.7 millions de francs provenant des financements fédéraux. Concernant le soutien à l'intégration des personnes titulaires de permis S, les montants versés par la Confédération ont permis de mettre en œuvre des mesures pour un montant de 5.5 millions de francs.

Animation socioculturelle

Durant l'année 2024, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) a déployé son action auprès de la jeunesse sur l'ensemble du territoire avec un accent particulier sur la prévention des violences, l'intégration sociale et l'accompagnement des mineurs non-accompagnés relevant du domaine de l'asile. La FASe a également été très active concernant des mesures d'inclusion pour les enfants et jeunes en situation de handicap. Les activités relevant de la FASe ont été financées à hauteur de 25.7 millions de francs.

Familles

En ce qui concerne le soutien financier individuel aux familles exerçant une activité lucrative, les prestations complémentaires familiales et d'aide sociale bénéficiaient, à fin 2024, à 1'423 familles, représentant 5'192 personnes (1'417 familles à fin 2023). Les dépenses pour ces prestations s'élèvent, en 2024, à plus de 16.5 millions de francs. Dès 2025, selon la nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité entrée en vigueur au 1^{er} janvier, l'aide sociale aux familles sera entièrement prise en charge par l'Hospice général. Plusieurs démarches ont ainsi été entreprises en 2024 entre le service des prestations complémentaires et l'Hospice général pour faciliter la reprise des dossiers concernés, tant au niveau des prestations financières à verser que de

l'accompagnement social à pourvoir. Par ailleurs, le montant consacré aux allocations familiales pour les personnes sans activité, entièrement à la charge de l'Etat, s'est élevé à 45.1 millions de francs. L'augmentation des dépenses par rapport à 2023 (44.1 millions de francs) proviennent majoritairement des bénéficiaires de l'Hospice général qui représente environ deux tiers des personnes concernées par cette aide.

En matière de réduction individuelle des primes, l'année 2024 a été marquée par l'augmentation des montants des subsides ordinaires en faveur de certaines catégories de bénéficiaires, en tant que mesure de soutien visant à protéger leur autonomie financière et leur pouvoir d'achat dans un contexte de renchérissement des coûts de la vie. Le nombre de bénéficiaires du subside ordinaire a également évolué vers la hausse, passant de 137'911 à 139'081 entre 2023 et 2024.

SPAd/OPAd

Le Département de la cohésion sociale (DCS) a décidé de détacher le service de protection de l'adulte (SPAd) de l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et de créer un Office de protection de l'adulte (OPAd). Cette nouvelle organisation au sein du DCS, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, aura pour avantage d'améliorer les flux d'information et de décision entre l'OPAd et le Secrétariat général, et de renforcer son autonomie et son efficacité, notamment dans la perspective de la mise en œuvre de la réforme de la protection de l'adulte dont les enjeux financiers et politiques sont conséquents. Cela permettra également de créer ou de renforcer de manière plus fluide les partenariats nécessaires à la délivrance de prestations de qualité aux personnes concernées par une mesure de curatelle.

Le projet de réforme du système d'information et de communication du SPAd, initié en 2023, s'est concrétisé par l'adoption du PL 13352 par le Grand Conseil, avec une entrée en vigueur de la loi L13352 le 16 janvier 2024. Avec l'arrivée d'un chef de projet dédié à cette refonte, les travaux de conception et de déploiement ont pu être entrepris en vue de finaliser ce projet au cours du dernier semestre 2026.

Un projet pilote a par ailleurs été lancé en 2024. En effet, le nombre de mesures de protection de l'adulte ordonnées dans le canton de Genève suit une progression continue depuis plus d'une décennie et le risque de faire l'objet d'une mesure de curatelle augmente fortement dès l'âge de 65 ans. Dans ce contexte, une collaboration entre le Pouvoir judiciaire, le Département de la Cohésion sociale et la Fondation Pro Senectute Genève (PSGE) a vu le jour sous la forme d'un projet pilote afin de permettre la prise en charge de certaines missions par des membres du personnel de PSGE. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre de la réforme du dispositif cantonal de protection de l'adulte, RePAir, laquelle vise à agir en amont, pendant et en aval du prononcé d'une mesure de protection de l'adulte. Ce projet pilote vise à examiner la pertinence de confier à des tiers spécialisés des mandats de curatelle ainsi que la réalisation d'enquêtes sociales pour une population âgée de 65 ans et plus.

RePAir

En 2024, le DCS a poursuivi, en collaboration avec le Pouvoir judiciaire (PJ), la réforme du dispositif cantonal de protection de l'adulte (RePAir - Repenser la protection de l'adulte pour l'avenir). Ce programme de projets s'inscrit dans un contexte d'accroissement significatif du nombre de nouveaux mandats confiés au SPAd/OPAd par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE).

En 2024, cinq projets ont été déployés. Il s'agit des projets suivants :

- 1) combler le manque de données fiables sur la protection de l'adulte : États des lieux (achevé en décembre 2024);
- 2) amélioration de la communication de l'information sur les mesures de protection de l'adulte;
- 3) projet pilote en partenariat avec Pro Senectute visant non seulement à confier des mandats de curatelle à des tiers spécialisés, mais également des mandats d'enquêtes sociales consécutives à des signalements concernant des personnes âgées de 55 ans et plus (65 ans avant avenant au contrat);
- 4) révision des critères d'attribution et de rétribution des mandats de curatelle;
- 5) identification d'une instance cantonale de dépôt des mandats pour cause d'incapacité.

Handicaps

Sur le plan législatif, le Conseil d'Etat a ouvert en juin 2024 la consultation publique sur l'avant-projet de loi sur l'égalité et les droits des personnes en situation de handicap (LED-H). Répondant à l'injonction législative contenue dans la loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations (LED), le Conseil d'Etat a ainsi proposé des bases légales définissant de manière transversale les outils à mettre en place, au niveau communal et cantonal, pour réduire les inégalités frappant les personnes en situation de handicap. La consultation s'est achevée fin novembre. Le projet de loi devrait être transmis, après modifications issues de la consultation, durant le second semestre 2025 au Grand Conseil.

L'année 2024 a permis de finaliser la formalisation administrative du service de contrôle des prestations socio-éducatives (SCOPSE), dont le principe avait été décidé dans le cadre de la réponse à la motion 2560. Les trois membres de ce service ont été recrutés à l'automne 2024 et entreront en fonction au 1^{er} mars 2025. Ce service jouera un rôle déterminant dans l'amélioration continue de la qualité des prestations d'accompagnement en institution. Il en va de même pour le ou la future cheffe du service de planification et de suivi des indications, dont le recrutement est prévu mi-2025.

Enfin, l'Etat a engagé courant 2024 un important travail d'identification des investissements nécessaires pour assurer, au cours des deux prochaines décennies, l'entretien, la rénovation ou le développement des infrastructures dans le domaine des personnes adultes vivant avec un handicap. Ce travail a été mené en parallèle avec la négociation des prochains contrats de prestations liant l'Etat aux établissements accueillant des personnes en situation de handicap (EPH). Il doit déboucher sur une priorisation afin d'assurer la continuité des prestations dans ce secteur, en coordination avec celui de l'enseignement spécialisé en amont.

En matière de soutien financier individuel aux personnes en situation de handicap, le service des prestations complémentaires (SPC) a octroyé des prestations à un nombre plus élevé de personnes en 2024 (+1.2% pour les prestations complémentaires fédérales et +1.6% pour les prestations complémentaires cantonales), amenant le nombre de bénéficiaires de PC à l'AI à 12'816 personnes à fin 2024 (12'611 personnes à fin 2023), pour un coût de 272.1 millions de francs.

À noter que le service a également été confronté à une hausse très importante de nouvelles demandes de PC AI (+17%) par rapport à 2023.

Soutien aux personnes âgées et politique des seniors

En 2024, le nombre de dossiers de personnes âgées percevant un soutien financier individuel par le service des prestations complémentaires a augmenté, tout comme le nombre de nouvelles demandes (+5.7%). Les prestations complémentaires à l'AVS ont ainsi été versées à 15'832 personnes à fin 2024 (15'548 personnes à fin 2023), pour une dépense de 352.1 millions de francs.

Dans sa première année d'existence, le service cantonal des seniors et de la proche aide (SeSPA) a participé aux travaux du groupe de travail interdépartemental sur les enjeux du vieillissement de la population à Genève (GTIV). Cette première étape d'un plan cantonal 2040 a permis de faire un inventaire des politiques publiques et des prestations existantes. À partir de 2025, ce groupe de travail sera élargi à des acteurs clés représentatifs des enjeux du vieillissement.

Le secteur des structures pour seniors (StS) a été créé en juin pour s'occuper spécifiquement des établissements médico-sociaux (EMS) et des foyers de jour et de jour-nuit. Un chef de secteur a été engagé et le personnel a été renforcé. Le StS s'occupe aussi de la surveillance des entités subventionnées ou financées par le SeSPA.

La feuille de route de législature du bureau de la proche aide a été finalisée. Sur 3 axes, elle comporte 15 mesures et 23 actions qui seront mises en œuvre progressivement pour renforcer le déploiement des prestations, notamment le répit, et définir prioritairement un statut cantonal. La convention de collaboration de la plateforme cantonale de relève à domicile au travers de la ligne téléphonique Proch'info a été renouvelée. Une réflexion a aussi été menée sur l'élaboration d'une étude sur les besoins des jeunes proches aidants.

La 11^{ème} Journée cantonale pour le soutien des personnes proches aidantes, organisée dans différents lieux et notamment au Théâtre de l'Espérance pour l'événement du 30 octobre, a remporté un vif succès. En 2024, le bureau de la proche aide a aussi tenu un stand aux Automnales.



C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	1'322'730'925	-18'688'450	-1.4%	1'341'419'375	1'228'764'833
30 Charges de personnel	9'205'183	-770'492	-7.7%	9'975'675	8'189'225
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'384'756	-766'079	-35.6%	2'150'835	1'038'735
33 Amortissements du patrimoine administratif	38'191	5'279	16.0%	32'912	29'601
36 Charges de transfert	1'312'102'768	-17'146'584	-1.3%	1'329'249'352	1'219'506'492
39 Facturations internes	28	-10'572	-99.7%	10'600	781
REVENUS	222'302'483	8'123'367	3.8%	214'179'116	197'149'288
42 Taxes et redevances	69'458	56'164	422.5%	13'294	67'605
43 Revenus divers	6'853'226	6'852'906	2'141'533.1%	320	1'569'190
46 Revenus de transferts	215'379'799	1'214'297	0.6%	214'165'502	195'512'493
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'100'428'443	26'811'816	-2.4%	-1'127'240'259	-1'031'615'545
Coût d'état-major	-469'059	24'143	-4.9%	-493'202	-481'033
Coût des prestations de moyens	-3'816'345	-2'097'215	122.0%	-1'719'130	-2'778'091
COÛT COMPLET	-1'104'713'846	24'738'745	-2.2%	-1'129'452'591	-1'034'874'670

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	71.18	-1.63	-2.24%	72.81	62.91
ETP fixes	64.16	-4.01	-5.88%	68.17	58.74
ETP auxiliaires	6.21	2.37	61.72%	3.84	3.47
ETP agents spécialisés	0.80	0.00	0.00%	0.80	0.70

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolubles, la délivrance de subsides, ainsi que le soutien financier à la formation conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), le service de l'assurance-maladie (SAM) et le service des bourses et prêts d'études (SBPE).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Aide sociale
- C01.03 Soutien financier individuel à la formation
- C01.04 Insertion socioprofessionnelle
- C01.07 Toxicodépendance
- C01.08 RDU

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Projets prioritaires

L'objectif de l'aide sociale est de prévenir l'exclusion sociale, d'assurer un accompagnement social administratif et financier, ainsi que d'aider à la réinsertion sociale et professionnelle.

L'Hospice général (Hg), chargé de la mise en œuvre de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) sous la surveillance du Département de la cohésion sociale (DCS), a observé en 2024 une hausse de 10,7% des dossiers d'aide sociale alors que le nombre de sorties de l'aide sociale a diminué de 3%. Par ailleurs, l'année 2024 a été consacrée à la formation des collaborateurs et collaboratrices à la nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Depuis la rentrée scolaire 2022/23, il est possible de déposer une demande de bourse et prêt d'études en ligne avec un compte e-démarches, ce qui permet à l'administration de réaliser des économies de papier et de temps, mais aussi d'absorber en partie l'augmentation continue du nombre de dossiers. En juin 2024, à l'instar de l'année précédente, un courrier postal signé par le magistrat a été envoyé aux parents des élèves de 11^{ème} année, avec pour objectif de faire connaître les bourses et prêts d'études ainsi que la possibilité de demande en ligne.

Dans le cadre des travaux relatifs au renouvellement du contrat de prestations de l'association ARGOS pour les années 2025-2029, 1.1 million de francs supplémentaires ont pu être accordés à l'association par le truchement d'un transfert neutre. Cela permet à ARGOS de développer de nouvelles prestations en faveur des personnes toxicodépendantes, notamment la mise en place d'une équipe mobile socio-sanitaires et l'extension de son offre d'appartements avec accompagnement. Le DCS a par ailleurs assuré le suivi des activités financées dans le cadre du plan crack, pour l'accompagnement social des personnes concernées.

En matière de coûts des primes d'assurance-maladie, l'augmentation des montants des subsides décidée en 2023 a été reconduite pour l'année 2024, en tant que mesure de soutien destinée à protéger le pouvoir d'achat de certaines catégories d'assurés dans un contexte de renchérissement. Par ailleurs, la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie a été adaptée en 2024 de sorte à introduire une clause d'indexation pour les subsides ordinaires de certaines catégories d'assurés sur la base de l'augmentation de la prime moyenne calculée par l'Office fédéral de la santé publique.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million de francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 0.8 million de francs, notamment en raison du délai entre la vacance des postes et leur repourvoiement à l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et au service de l'assurance-maladie (SAM).

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Les dépréciations nettes de créances liées aux subsides d'assurance-maladie indûment versées s'avèrent inférieures au budget de 0.8 million de francs, car les pertes anticipées sont plus faibles.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures au budget de 17.1 millions de francs, principalement en raison des éléments suivants :

Prestations d'aide sociale versées par l'Hospice général (Hg)

Les dépenses d'aide sociale de l'Hg ont augmenté de 3.8 millions de francs par rapport au budget et de 41 millions de francs par rapport aux comptes 2023. Cette hausse s'explique principalement par une forte progression du nombre de dossiers bénéficiant d'un soutien financier. En 2024, leur volume moyen annuel a augmenté de 8.5% par rapport à l'année précédente et de 4.5% comparés aux prévisions budgétaires. Au total, 16'169 dossiers ont été suivis dans le dispositif de l'Hg en 2024, soit 1'260 de plus qu'en 2023 et 696 de plus qu'estimé au budget.

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Les causes de cette forte augmentation sont multiples et complexes. Toutefois, la précarisation croissante de la population genevoise, confrontée à une hausse constante du coût de la vie, constitue un facteur déterminant. L'augmentation des demandes enregistrée en 2024 concerne divers profils, mais touche particulièrement les personnes seules, titulaires d'un permis B et disposant d'un revenu d'activité à leur entrée dans le dispositif. En termes d'âge, les 25-39 ans ainsi que les plus de 60 ans sont les catégories qui progressent le plus. On observe également une diminution des sorties par rapport à 2023, un phénomène qui pourrait s'expliquer par une conjoncture économique moins favorable cette année.

Le dépassement budgétaire a été couvert par un crédit supplémentaire voté par la commission du Grand Conseil chargée des finances.

Subsides d'assurance-maladie LAMal et prise en charge des primes impayées

Les subsides versés aux assurés à ressources modestes ainsi que les besoins de provision relatifs aux subsides tardifs et rétroactifs sont inférieurs au budget de 8.7 millions de francs. Près de 196'910 personnes ont bénéficié des subsides, contre 198'000 bénéficiaires initialement prévus, ce qui a entraîné des dépenses moindres. Cette diminution s'explique principalement par une progression limitée du nombre d'ayants-droit aux prestations complémentaires, en particulier les bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AI résidant en établissements pour personnes handicapées (EPH).

En comparaison aux comptes 2023, les subsides versés ont toutefois augmenté de 43 millions de francs. Cette situation résulte de l'augmentation du subside moyen versé de +5.5% et de la hausse des ayants-droit de cette prestation de +2.5%, conséquence des hausses successives des primes d'assurance-maladie et de la perte du pouvoir d'achat des ménages. On observe notamment une augmentation marquée du nombre de bénéficiaires sociaux (ayants-droit aux prestations complémentaires et à l'aide sociale), dont les montants de subsides sont plus élevés. Par ailleurs, ces bénéficiaires ont automatiquement droit aux subsides d'assurance-maladie.

En ce qui concerne les montants versés aux assureurs au titre des primes d'assurance-maladie impayées en 2024, ils restent conformes au budget, avec une légère hausse de 0.1 million de francs (+0.3%). En comparaison avec les comptes 2023, ils enregistrent une baisse modérée de 0.8 million de francs (-1.7%). Ce recul s'explique principalement par l'augmentation des montants des subsides partiels ces dernières années, réduisant ainsi le nombre et le montant des actes de défaut de biens pris en charge par l'État.

Prestations de soutien à la formation du service des bourses et prêts d'études (SBPE)

En 2024, les dépenses liées aux bourses et prêts d'études sont inférieures au budget de 11.5 millions de francs. Le montant des bourses versées s'avère en deçà des estimations de 9.1 millions de francs, notamment en raison d'un volume de bourses accordées aux universitaires inférieur aux prévisions de 6.2 millions de francs. Par ailleurs, les chèques formation et les prêts accordés par le SBPE affichent également une diminution par rapport au budget, respectivement de 1.9 million et 0.5 million de francs, en raison d'un nombre de demandes moins élevé que prévu.

En comparaison aux comptes 2023, les prestations versées par le SBPE enregistrent néanmoins une hausse de 4.7 millions de francs. Cet écart s'explique principalement par l'augmentation du nombre de demandes de bourses lors de la dernière rentrée scolaire, due à une croissance naturelle du nombre d'étudiants, ainsi qu'à un accroissement des prêts d'études convertis en bourses.

Autres prestations du programme C01

Les autres prestations de ce programme sont inférieures au budget de 0.9 million de francs, principalement en raison de l'utilisation moins importante que prévu du financement alloué aux remises de cotisations AVS.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les provisions constituées par le SAM pour couvrir les subsides facturés tardivement par les assureurs (subsides rétroactifs et tardifs), ainsi que les créances insolubles liées aux primes, ont fait l'objet de reprises partielles aux comptes 2024, pour un montant de 6.6 millions de francs. Comparés aux comptes 2023, ces revenus ont augmenté de 5 millions de francs.

Le solde de l'écart budgétaire sur les revenus divers, soit 0.3 million de francs, s'explique par la dissolution de la provision relative aux remises de cotisation AVS, celles-ci s'étant révélées inférieures au besoin estimé. Il s'agit d'un revenu non monétaire.

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus liés aux remboursements de subventions du SAM enregistrent une hausse de 1.2 million de francs par rapport au budget et de 0.8 million de francs par rapport aux comptes 2023. Le budget 2024 avait été significativement réduit, les subventions indues des bénéficiaires du SPC (correspondant à la part des prestations complémentaires liée aux subsides d'assurance-maladie) étant désormais comptabilisées dans les comptes du SPC.

Par ailleurs, les subventions fédérales versées au canton au titre de participation aux coûts des réductions individuelles de primes ont progressé de 19.3 millions de francs en 2024 par rapport à l'année précédente. Toutefois, ce financement fédéral ne couvre que partiellement l'augmentation des subsides d'assurance-maladie pris en charge par le canton.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : La durée moyenne de prise en charge des personnes à l'aide sociale diminue par rapport à 2023 et devrait continuer à diminuer dans les prochaines années grâce à la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) entrée en vigueur le 1er janvier 2025. L'écart par rapport au budget s'explique par une hausse des sorties pour une prestation de l'assurance-invalidité, qui fait évoluer le nombre de mois d'aide à la hausse.

Indicateur 1.2 : La durée moyenne des dossiers actifs a baissé en 2024 en raison d'un nombre important de nouveaux dossiers : on constate en effet une hausse de 22% du nombre de dossiers aidés depuis moins d'un an, ainsi qu'une hausse de 5% du nombre de dossiers de 5 ans et plus. Cet indicateur se calcule en rapportant le nombre de mois d'aide pour les dossiers sur le nombre de dossiers à la fin de l'année.

Indicateur 1.3 : Le nombre de dossiers sortis en 2024 a baissé de 3% par rapport à 2023. Cette baisse s'explique principalement par une baisse de 4.8% des sorties pour motif de retour à l'emploi qui concerne la majorité des tranches d'âge.

Indicateur 1.4 : La proportion des dossiers sortis de l'aide sociale financière, pour lesquels le motif de fin d'aide correspond à une reprise d'emploi ou à une augmentation du taux d'activité, a baissé par rapport à 2023 et au budget. Cette baisse s'explique à la fois par la forte hausse du nombre de dossiers en moyenne annuelle (+9% par rapport à 2023), ainsi que par la baisse des dossiers sortis pour motif de retour à l'emploi (-4.8% par rapport à 2023). En moyenne, 1475 dossiers sont sortis sur les 12 derniers mois pour motifs de reprise d'emploi ou d'augmentation du taux d'activité.

Indicateur 1.5 : La proportion de retour à l'aide sociale après une indépendance financière d'au moins 6 mois a baissé par rapport à 2023, mais en ligne par rapport au budget. En valeur absolue le nombre de dossiers réouverts a augmenté de 15% par rapport à 2023. Une proportion plus importante de ces réouvertures concerne des dossiers qui n'ont pas bénéficié d'aide sociale au cours des 5 dernières années. Cet indicateur se calcule en rapportant le nombre de dossiers réouverts au cours de l'année sur le nombre de dossiers ouverts au cours de l'année.

Indicateur 1.6 : Cet indicateur permet de distinguer parmi les fins d'aide pour les personnes adultes, celles qui ont bénéficié de mesures d'insertion professionnelle. Il est en léger recul par rapport à 2023 et au budget en raison de l'augmentation significative du nombre de dossiers. La mise en oeuvre de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) devrait contribuer à améliorer sensiblement cet indicateur, notamment en favorisant la hausse du nombre de bénéficiaires des mesures d'insertion professionnelle.

Indicateur 1.7 : Cet indicateur permet de distinguer, parmi les fins d'aide des jeunes adultes, celles qui relèvent de l'insertion professionnelle ou de la formation. Malgré une hausse du nombre de dossiers de jeunes adultes sortis pour reprise d'emploi ou reprise de formation (+21% par rapport à 2023), la valeur de l'indicateur est en baisse en raison d'un nombre très élevé (+37%) de dossiers suivis sur l'année. Comme pour l'indicateur 1.6, la mise en oeuvre de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) devrait contribuer à améliorer sensiblement celui-ci également.

Indicateur 1.8 : Cet indicateur permet de mesurer l'utilisation du budget alloué pour les mesures du marché du travail. Bien que légèrement inférieur au budget, le taux d'utilisation des mesures est en hausse (+9%) par rapport aux comptes 2023.

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Indicateur 2.1 : Le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général est en légère hausse par rapport au budget, mais en diminution par rapport à 2023. Le calcul de cet indicateur intègre les charges des postes dédiés à l'accompagnement social, au suivi administratif des dossiers et à l'insertion professionnelle des bénéficiaires (77.8 millions). Ce coût complet est rapporté au nombre total de dossiers suivis par l'Action sociale en moyenne annuelle (18'133 dossiers).

Indicateur 3.1 : L'amélioration des processus de traitement des dossiers a permis de réduire de manière significative le délai entre la réception d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins et son aboutissement. En effet, d'une part, grâce à une réorganisation et une optimisation de l'affectation des ressources, les retards cumulés ont été absorbés et d'autre part, la mise en oeuvre de la GED (Gestion Electronique des Documents) a permis un gain d'efficacité notable.

Indicateur 3.2 : Le coût moyen de traitement d'un dossier est légèrement inférieur à l'estimation budgétaire, en raison d'un nombre de dossiers traités plus élevé que prévu (+28% de dossiers supplémentaires par rapport à 2023). Il est également à noter que les montants des charges des natures 30 et 31, utilisés pour le calcul de cet indicateur, ont diminué par rapport au budget.

Indicateur 4.1 : Le temps moyen de traitement d'un dossier de demande de subside d'assurance-maladie s'établit à 42 jours, soit en dessous de l'estimation budgétaire de 50 jours et par rapport à 2023. En effet, la mise en place de la GED (Gestion Electronique des Documents) a permis de réduire les retards cumulés. Toutefois, le service a connu des pics d'activité significatifs au cours du deuxième trimestre 2024 qui ont limité l'amélioration de cet indicateur.

Indicateur 4.2 : Le coût moyen de traitement d'un dossier de demande de subside d'assurance-maladie par le service s'élève à 13 francs, soit légèrement inférieur à l'estimation budgétaire. Cette diminution s'explique par un nombre de dossiers traités plus élevé que prévu. Il convient également de noter que le total des charges des natures 30 et 31 a diminué.

Indicateur 5.1 : Le coût moyen du traitement d'un dossier débiteur par le service de l'assurance-maladie (SAM) est en ligne avec le coût moyen budgété, soit 5.8 francs, mais en baisse par rapport aux comptes 2023. En effet, le nombre de dossiers débiteurs traités par le SAM a augmenté (87'463 dossiers traités en 2024 contre 85'992 dossiers traités en 2023). En revanche, les charges prises en compte pour le calcul du coût moyen ont diminué.

Indicateur 6.1 : Sur l'année scolaire 2023/2024, 4 révisions et 2 recours ont été acceptés sur un total de 8'720 décisions rendues par le service des bourses et prêts d'études (SBPE).

Indicateur 6.2 : Cet indicateur affiche une valeur inférieure à l'estimation budgétaire. Son calcul repose sur le nombre de dossiers reçus, le total des natures 30 et 31 (hors débiteurs douteux) ainsi que les effectifs mobilisés. Les coûts prévus au budget ont été légèrement surestimés, tandis que le volume des demandes s'est avéré plus élevé que prévu.

Indicateur 6.3 : Le calcul est effectué en prenant en compte la date de réception de la demande, jusqu'à la prise de la décision. Le délai externe (délai de l'administré pour compléter son dossier) est déduit du calcul depuis l'année scolaire 2022/23. Grâce aux postes supplémentaires obtenus, le délai de traitement a continué à baisser en 2024. À terme, avec des ressources adéquates, ce délai pourrait atteindre 55 jours.

Indicateur 7.1 : Les demandes de chèques annuels de formation sont traitées rapidement par le service. En effet, la proportion du nombre de dossiers traités dans un délai maximum de 10 jours est de 89%, soit proche de la cible à long terme.

Indicateur 7.2 : Cet indicateur renseigne sur le coût moyen de l'administration pour traiter une demande de chèque annuel de formation (CAF). Aux comptes 2024, le SBPE a recensé un nombre de demandes inférieur aux prévisions budgétaires, à charges constantes. Par conséquent, le coût moyen dépasse l'estimation initiale.

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1 Durée moyenne de prise en charge (dossiers clos)	Efficacité	35.8 mois	32 mois	37 mois	30 mois	2026
1.2 Durée moyenne de prise en charge (dossiers en cours)	Efficience	56.7 mois	58 mois	59 mois	55 mois	2026
1.3 Nombre de sorties de l'aide sociale financière, exprimé en moyenne mensuelle	Efficacité	327 dossiers	370 dossiers	338 dossiers	400 dossiers	2026
1.4 Motif de sortie : proportion de sorties de l'aide sociale financière pour motif d'amélioration de la situation économique (calculé sur les 12 derniers mois d'aide) pour l'ensemble de la population suivie	Efficacité	7.3%	9.5%	8.6%	10%	2026
1.5 Proportion de retour à l'aide sociale après une indépendance financière d'au moins 6 mois	Efficacité	27%	27%	28.4%	24%	2026
1.6 Proportion de bénéficiaires en phase d'insertion professionnelle ou suivis par un conseiller en insertion professionnelle	Efficacité	19.1%	20%	21%	25%	2026
1.7 Motif de sortie: proportion de sortie pour amélioration économique et reprise de formation pour les jeunes adultes de 18-24 ans compris (calculé sur les 12 derniers mois d'aide)	Efficacité	11.6%	15%	13%	17%	2026
1.8 Mesures d'insertion socio-professionnelles: Taux d'utilisation du budget alloué	Efficacité	94.4%	95%	85%	100%	2026
2. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
2.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 4'293	F 4'254	F 4'373	F 4'100	2026
3. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
3.1 Temps moyen entre la réception d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et sa réalisation par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	30 jours	70 jours	65 jours	45 jours	2028
3.2 Coût moyen du traitement d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins (LAMal) par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 15.9	F 16.7	F 18.8	F 20	2028
4. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
4.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier de demande de subside et son traitement effectif par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	42 jours	50 jours	49 jours	40 jours	2028
4.2 Coût moyen du traitement d'un dossier de demande de subside par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 13	F 13.5	F 11	F 18	2028
5. Créances irrécouvrables des assurés modestes						
5.1 Coût moyen du traitement d'un dossier débiteur par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 5.8	F 5.8	F 8.2	F 8	2028

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
6. Octroyer des bourses et prêts d'études						
6.1 Taux de décisions non contestées ou maintenues par la direction du service ou la chambre administrative	Qualité	99.9%	99%	99.8%	> 99%	2028
6.2 Coût moyen du traitement d'un dossier de demande de bourse ou de prêt d'études par le SBPE	Efficience	F 247	F 271	F 276	F 280	2028
6.3 Délai de traitement d'une demande de bourse ou de prêt d'études par le SBPE	Efficacité	60 jours	65 jours	69 jours	55 jours	2028
7. Octroyer des chèques annuels de formation (CAF)						
7.1 Proportion de demandes pour un chèque annuel de formation traitées dans un délai inférieur à 10 jours par le SBPE	Efficacité	89%	90%	89%	90%	2028
7.2 Coût moyen de traitement d'une demande d'un chèque annuel de formation (CAF) par le SBPE	Efficience	F 27.7	F 26	F 27	F 22	2028



C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	566'965'240	7'605'796	1.4%	559'359'444	533'043'637
30 Charges de personnel	10'711'958	-875'658	-7.6%	11'587'616	9'520'953
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'072'247	235'963	4.9%	4'836'284	4'995'300
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'354	1'154	16.0%	7'200	6'475
34 Charges financières	1	1	-	-	1'333
36 Charges de transfert	548'886'570	9'972'726	1.9%	538'913'844	516'656'504
37 Subventions redistribuées	2'262'789	-1'737'211	-43.4%	4'000'000	1'843'833
39 Facturations internes	23'322	8'822	60.8%	14'500	19'240
REVENUS	106'375'517	13'537'738	14.6%	92'837'779	90'177'126
42 Taxes et redevances	88'364	54'811	163.4%	33'553	91'794
43 Revenus divers	-	-78'560	-100.0%	78'560	176'129
44 Revenus financiers	0	-8'214	-100.0%	8'214	1
46 Revenus de transferts	104'100'398	15'382'946	17.3%	88'717'452	88'106'567
47 Subventions à redistribuer	2'186'755	-1'813'245	-45.3%	4'000'000	1'802'634
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-460'589'723	5'931'941	-1.3%	-466'521'664	-442'866'512
Coût d'état-major	-545'838	27'059	-4.7%	-572'897	-559'259
Coût des prestations de moyens	-3'753'691	-155'893	4.3%	-3'597'798	-2'657'316
COÛT COMPLET	-464'889'252	5'803'107	-1.2%	-470'692'359	-446'083'087

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	83.53	-3.72	-4.26%	87.25	73.58
ETP fixes	80.67	-3.92	-4.63%	84.59	72.00
ETP auxiliaires	2.85	0.48	20.25%	2.37	1.58
ETP agents spécialisés	-	-0.29	-100.00%	0.29	-

Descriptif du programme

Ce programme vise l'intégration des personnes âgées dans la vie de la Cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), le service des prestations complémentaires (SPC) et le service cantonal des seniors et de la proche aide (SeSPA).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C02.01 Prestations complémentaires AVS
- C02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)
- C02.03 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées
- C02.04 Prestations aux seniors et aux proches aidants

C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Projets prioritaires

Pour ce qui est du soutien financier individuel aux personnes âgées, les dépenses 2024 reflètent l'évolution du nombre et du coût moyen par bénéficiaire.

Le service des prestations complémentaires (SPC) a continué à œuvrer à l'amélioration de la communication envers les personnes susceptibles de bénéficier de prestations financières. À cet égard, le service a notamment assuré des permanences dans le cadre du Bureau d'information sociale (BiS) afin de renseigner les personnes sur leurs droits et/ou les modalités liées au dépôt de leur dossier.

En application de la nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, la compétence en matière de calcul et de versement de prestations d'aide sociale en faveur des personnes âgées à domicile sera transférée à l'Hospice général et celle en faveur des personnes âgées en institution restera du ressort du SPC. En 2024, le SPC a ainsi entrepris avec l'Hospice général toutes les démarches nécessaires pour que le transfert des dossiers concernés se fassent dans les meilleures conditions possibles.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 0.9 million de francs, notamment en raison du délai entre la vacance des postes et leur repourvoiement au SeSPA et au SPC.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Le dépassement de 0.2 million de francs s'explique par le financement des projets en faveur des personnes âgées dans le cadre de la politique des seniors. Il est couvert par un crédit supplémentaire voté par la commission du Grand Conseil chargée des finances.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Aux comptes 2024, ces charges sont supérieures au budget de 10 millions de francs, principalement en raison des éléments suivants:

Prestations complémentaires à l'AVS

Les prestations complémentaires à l'AVS sont en hausse de 3.4 millions de francs par rapport au budget. Cette augmentation s'explique principalement par la constitution de provisions pour les prestations dues dans le cadre de nouveaux dossiers, des cas de mutations et des frais médicaux soumis au cours des derniers mois de l'année. L'augmentation des demandes et l'allongement des délais de traitement qui en découle, engendrent des prestations rétroactives qu'il est nécessaire de provisionner.

Par rapport à 2023, les prestations complémentaires à l'AVS ont augmenté de 17.3 millions de francs, principalement en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation du coût de la vie. En 2024, le SPC a ainsi attribué des prestations à un nombre accru de bénéficiaires (+1.3% pour les prestations complémentaires fédérales et +1.8% pour les prestations complémentaires cantonales), portant leur total à 15'832 personnes à fin 2024, contre 15'548 à fin 2023. Cette progression concerne principalement les personnes vivant à domicile.

Financement résiduel des soins en EMS et subventions en faveur des seniors:

Le budget prévu pour le financement résiduel des soins en EMS présente un dépassement de 8.4 millions de francs, sous la forme d'une provision destinée à couvrir les déficits potentiels des EMS pour les prestations de soins. Il s'explique notamment par l'augmentation des minutes de soins, des taux d'occupation ainsi que de la grille tarifaire.

En revanche, l'utilisation des budgets alloués au financement des unités d'accueil temporaire, des foyers de jour et du soutien à la proche aidance est inférieure aux estimations respectivement de 1 million de francs, de 0.5 million de francs et de 0.3 million de francs.

C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées (suite)

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Ces revenus sont supérieurs au budget de 15.4 millions de francs et aux comptes 2023 de 16 millions de francs, principalement en raison des éléments suivants:

- les restitutions de subventions LIAF au SeSPA sont supérieures au budget et aux comptes 2023 de 11 millions suite à la fin des contrats de prestations avec les EMS (10.3 millions de francs) et les foyers de jour (0.7 million de francs). Après analyse des comptes des EMS et des foyers de jour, ces montants leur ont été notifiés comme restitutions des résultats pour les subventions non dépensées sur la période des précédents contrats de prestations;
- les revenus de la Confédération liés aux prestations complémentaires à l'AVS sont plus importants de 4 millions de francs par rapport au budget et de 5 millions de francs par rapport aux comptes 2023;
- aux comptes 2024, les restitutions de prestations complémentaires à l'AVS induite des années précédentes sont en hausse de 0.4 million de francs par rapport au budget et de 0.1 million de francs inférieurs aux comptes 2023.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : En 2024, le nombre de demandes de prestations complémentaires AVS a progressé de 5.7 % par rapport à 2023, après une hausse de 14.5 % l'année précédente. Cette augmentation continue des demandes a contribué à la dégradation de cet indicateur, la proportion de dossiers traités en 30 jours ou moins étant inférieure aux attentes.

Indicateur 2.1 : Au 31 décembre 2024, le nombre de décisions émises par le service s'élève à 33'105 et le nombre d'oppositions admises à 202. La valeur de cet indicateur reste constante.

Indicateur 3.1 : Le coût moyen du traitement d'un dossier de prestations complémentaires AVS par le service est en deçà des estimations budgétaires. Cela s'explique par un nombre de dossiers traités moins important que prévu et des coûts inférieurs aux estimations budgétaires.

Indicateur 4.1 : Le coût moyen est sensiblement supérieur au budget et par rapport à l'année précédente, la raison principale est l'indexation des mécanismes salariaux qui a un impact sur les coûts totaux par nuité pris en compte dans le calcul de cet indicateur.

Indicateur 4.2 : La proportion de personnes de plus de 80 ans hébergées en EMS parmi la population résidente correspondante du canton est à un niveau similaire des années 2021 et 2022 et reste inférieure à la cible.

Indicateur 4.3 : Le taux d'occupation des places en EMS reste élevé à 99.3%, comme en 2023, et bien au-delà de la cible de 98%.

Indicateur 4.4 : En 2024, la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients a reçu une unique plainte transmise par la direction générale de la santé.

Indicateur 5.1 : Le taux d'adéquation des lits dans les EMS est supérieur à l'objectif budgétaire, mais il reste en deçà de la cible à long terme de 98%. De nouveaux lits sont prévus pour les mois et les années à venir, ce qui devrait permettre d'augmenter le nombre de lits effectifs dans les EMS et ainsi améliorer ce taux. Cet indicateur se calcule en rapportant le nombre de lits disponibles dans les EMS au nombre de lits prévus par la planification sanitaire.

Indicateur 6.1 : L'âge moyen d'entrée en EMS reste constant entre 2023 et 2024, et très proche de 83 ans. L'augmentation de l'âge moyen d'entrée en EMS à 85 ans reste l'objectif à long terme et devrait passer notamment par un renforcement des politiques de maintien à domicile.

Indicateur 6.2 : Le taux d'occupation des UATR est en nette augmentation par rapport à 2023 passants de 84.6% à 89.9% et au-dessus de la cible à long terme.

Indicateur 6.3 : La durée moyenne de séjour en EMS reste stable à 3.2 ans.

C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Proportion de dossiers traités par le service des prestations complémentaires dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	61.6%	80%	70.9%	55%	2028
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	99.4%	99%	99.4%	99%	2028
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen du traitement d'un dossier de prestations complémentaires AVS	Efficience	F 558	F 571	F 517	F 580	2028
4. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
4.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	F 434.5	F 410	F 428	F 430	2028
4.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	11.2%	14%	16.41%	14%	2028
4.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	99.3%	98%	99%	98%	2028
4.4 Nombre de plaintes	Qualité	1	< 10	6	< 10	2028
5. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
5.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	92.4%	90%	94.32%	98%	2026
6. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
6.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	82.9 ans	85 ans	82.9 ans	85 ans	2028
6.2 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	89.9%	98%	84.63%	85%	2028
6.3 Durée moyenne de séjour	Efficience	3.2 ans	3.15 ans	3.1 ans	3.15 ans	2028

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	526'566'366	-3'502'818	-0.7%	530'069'184	510'326'801
30 Charges de personnel	7'434'424	-516'879	-6.5%	7'951'303	7'276'511
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'227'189	-355'713	-13.8%	2'582'902	1'735'484
33 Amortissements du patrimoine administratif	48'932	6'763	16.0%	42'169	37'926
36 Charges de transfert	516'840'943	-2'642'616	-0.5%	519'483'559	501'266'013
39 Facturations internes	14'878	5'628	60.8%	9'250	10'868
REVENUS	78'053'465	385'983	0.5%	77'667'482	75'444'672
42 Taxes et redevances	66'244	20'392	44.5%	45'852	7'223
43 Revenus divers	413'003	360'629	688.6%	52'374	66'393
44 Revenus financiers	0	-5'476	-100.0%	5'476	0
46 Revenus de transferts	77'507'236	-56'545	-0.1%	77'563'781	75'334'761
47 Subventions à redistribuer	66'983	66'983	-	-	36'294
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-448'512'901	3'888'801	-0.9%	-452'401'702	-434'882'130
Coût d'état-major	-378'828	14'288	-3.6%	-393'116	-427'421
Coût des prestations de moyens	-2'920'780	-104'748	3.7%	-2'816'032	-2'155'282
COÛT COMPLET	-451'812'509	3'798'341	-0.8%	-455'610'850	-437'464'833

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	55.45	-3.04	-5.20%	58.49	54.51
ETP fixes	52.79	-3.57	-6.33%	56.36	52.38
ETP auxiliaires	2.66	0.72	37.11%	1.94	2.13
ETP agents spécialisés	-	-0.19	-100.00%	0.19	-

Descriptif du programme

Ce programme vise d'une part, à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées et d'autre part, à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et le service des prestations complémentaires (SPC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Etablissements pour personnes handicapées
- C03.02 Prestations aux personnes handicapées
- C03.03 Prestations complémentaires AI
- C03.04 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Projets prioritaires

Sur le plan législatif, le Conseil d'Etat a ouvert en juin 2024 la consultation publique sur l'avant-projet de loi sur l'égalité et les droits des personnes en situation de handicap (LED-H). Répondant à l'injonction législative contenue dans la loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations (LED), le Conseil d'Etat a ainsi proposé des bases légales définissant de manière transversale les outils à mettre en place, au niveau communal et cantonal, pour réduire les inégalités touchant les personnes en situation de handicap.

L'élaboration de cet avant-projet de loi a tiré profit de la forte mobilisation de l'ensemble des acteurs dans le cadre des journées nationales d'action pour l'inclusion, du 15 mai au 15 juin 2024. Initiées par le Bureau fédéral pour l'égalité des personnes handicapées (BFEH), ces journées marquaient le 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur, en Suisse, de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). A Genève, le canton s'est coordonné avec la Ville de Genève et plusieurs dizaines d'acteurs institutionnels et associatifs pour mener des actions de sensibilisation centrées sur les droits au logement, à la formation, à l'emploi et à un mode de vie autonome. Le BFEH a par ailleurs confié à Genève la tâche d'organiser la cérémonie de clôture de ces journées nationales d'action, le 15 juin 2024 à Palexpo, en présence de 350 personnes venues de toute la Suisse et de Madame la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider.

L'année 2024 a permis de finaliser la formalisation administrative du service de contrôle des prestations socio-éducatives (SCOPSE), dont le principe avait été décidé dans le cadre de la réponse à la motion 2560. Les trois membres de ce service ont été recrutés à l'automne 2024 et entreront en fonction au 1^{er} mars 2025. Ce service jouera un rôle déterminant dans l'amélioration continue de la qualité des prestations d'accompagnement en institution. Il en va de même pour le ou la future cheffe du service de planification et de suivi des indications, dont le recrutement est prévu mi-2025.

Dans le cadre de la mise en œuvre du volume 1 du plan stratégique, les bases ont été posées pour le développement de solutions d'accompagnement alternatives, en particulier l'accompagnement à domicile ou l'hébergement à temps partiel. Un projet-pilote d'hébergement à temps partiel mené par la Fondation Clair Bois a ainsi donné lieu à une analyse des modèles d'hébergement à temps partiel permettant d'identifier les principales barrières normatives à lever pour le développement de ce type d'accueil. Ces éléments seront concrétisés dans les contrats de prestations 2026-2030.

Toujours en lien avec le volume 1 du plan stratégique, en collaboration avec l'office médico-pédagogique chargé de l'enseignement spécialisé dans le secteur mineurs, des modalités d'anticipation du suivi des transitions entre le secteur mineurs et le secteur adultes ont été élaborées afin de mieux répondre aux besoins des situations complexes en particulier.

Les travaux visant à mieux « objectiver le financement des établissements » (EPH) ont été relancés courant 2024 en collaboration étroite avec les entités concernées. Ce projet doit permettre de s'assurer durablement de l'adéquation des ressources financières mises à disposition des institutions, avec l'intensité de l'accompagnement. Les données fournies permettront déjà de mieux adapter les niveaux de prix de la place en EPH dans les prochains contrats de prestations, ces prix n'ayant plus été mis à jour depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (2008).

L'Etat a engagé courant 2024 un important travail d'identification des investissements nécessaires pour assurer, au cours des deux prochaines décennies, l'entretien, la rénovation ou le développement des infrastructures dans le domaine des personnes adultes vivant avec un handicap. Ce travail a été mené en parallèle avec la négociation des prochains contrats de prestations liant l'Etat aux établissements accueillant des personnes en situation de handicap (EPH). Il doit déboucher sur une priorisation afin d'assurer la continuité des prestations dans ce secteur, en coordination avec celui de l'enseignement spécialisé en amont.

Quinze établissements (EPH) sont actifs dans le domaine de l'accueil des personnes en situation de handicap. En 2024, le canton a versé 235 millions de francs de subventions à ces institutions pour un total de 3'358 places au 31 décembre 2024. Parmi ces EPH, trois assurent un accueil mixte, soit aux personnes majeures et mineures en situation de handicap. Trois entités répondent aux besoins de personnes adultes en situation de handicap en complément à leurs prestations d'insertion: ARGOS, l'Atelier Galiffe et Réalise. 72 nouvelles places ont été créées par les établissements durant l'année 2024 dans le secteur adultes.

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

Le département de la cohésion sociale (DCS) a par ailleurs apporté des soutiens financiers spécifiques pour permettre l'accueil de personnes en situation complexe et nécessitant un accompagnement particulièrement intense. Il a également soutenu des efforts de formation continue du personnel des EPH dans le domaine des soins et collaboré étroitement avec l'office cantonal de la santé pour assurer le suivi des inspections menées par le Groupe risque pour l'état de santé et inspectorat (GRESI) au sein des établissements.

Pour ce qui est du soutien financier individuel aux personnes handicapées, les dépenses 2024 tiennent compte de la progression de leur nombre et du coût moyen par bénéficiaire, ainsi que de la variation du nombre de places dans les établissements pour personnes handicapées.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million de francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 0.5 million de francs, notamment en raison du délai entre la vacance des postes et leur repourvoiement à l'OAIS et au SPC.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Les dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires à l'AI indûment versée s'avèrent inférieures au budget de 0.4 million de francs, car les pertes anticipées sont plus faibles.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures au budget de 2.6 millions de francs, principalement en raison des éléments suivants:

Prestations complémentaires à l'AI

Les prestations complémentaires à l'AI enregistrent une hausse de 1.9 million de francs par rapport au budget. Cette augmentation s'explique principalement par la constitution de provisions pour les prestations dues dans le cadre de nouveaux dossiers, des cas de mutations et des frais médicaux soumis au cours des derniers mois de l'année. L'augmentation des demandes et l'allongement des délais de traitement qui en découle engendrent des prestations rétroactives qu'il est nécessaire de provisionner.

Par rapport à 2023, les prestations complémentaires à l'AI ont augmenté de 3.2 millions de francs, principalement en raison du vieillissement des personnes en situation de handicap, de la hausse des troubles psychiques et de la complexité croissante des cas lourds. En 2024, le Service des prestations complémentaires (SPC) a ainsi attribué des prestations à un nombre accru de bénéficiaires (+1.2% pour les prestations complémentaires fédérales et +1.6% pour les prestations complémentaires cantonales), portant leur total à 12'816 personnes fin 2024, contre 12'611 fin 2023. Cette progression concerne principalement les personnes vivant à domicile.

Subventions accordées aux établissements accueillant des personnes handicapées (EPH)

Aux comptes 2024, les prestations versées par l'OAIS aux établissements actifs dans le domaine du handicap sont globalement conformes au budget, à l'exception de l'enveloppe dédiée à l'ouverture de nouvelles places en EPH, qui présente un solde non utilisé de 4.3 millions de francs. Cet écart s'explique notamment par le report de certains projets d'ouverture de places initialement prévus en 2024, mais retardés en raison de la mise à disposition tardive de locaux adaptés.

Par rapport aux comptes 2023, les dépenses liées aux EPH ont progressé de 11.4 millions de francs. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des financements accordés aux Établissements publics pour l'intégration (EPI) et aux autres EPH, en raison des mécanismes salariaux, de l'annualisation des places ouvertes en 2023 et de la création de nouvelles places en 2024 pour répondre à la hausse des besoins dans le domaine du handicap.

43 Revenus divers

Les revenus divers dépassent le budget de 0.4 million de francs en raison de la dissolution de provisions qui se sont révélées inférieures aux besoins estimés lors du bouclage précédent. Il s'agit d'un revenu non monétaire.

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont inférieurs au budget de 0.1 million de francs et supérieurs aux comptes 2023 de 2.2 millions de francs. Les écarts constatés s'expliquent par les éléments suivants:

- les subventions fédérales destinées au financement partiel des prestations complémentaires à l'AI sont inférieures au budget de 1.6 million de francs et supérieures aux comptes 2023 de 1.7 million de francs;
- les remboursements des prestations complémentaires à l'AI indûment versée des années antérieures sont supérieurs au budget de 2.5 millions de francs et de 0.7 million de francs aux comptes 2023. La révision des dossiers des bénéficiaires a abouti à des prestations à restituer, par dossier révisé, supérieures à l'année précédente;
- les revenus liés aux dédommagements des cantons et concordats sont inférieurs au budget de 1 million de francs et supérieurs aux comptes 2023 de 0.2 million de francs. De plus, les autres revenus de transferts sont en baisse de 0.3 million francs par rapport aux comptes 2023.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : La proportion des dossiers traités par le service des prestations complémentaires en 30 jours ou moins passe de 76.6% en 2023 à 72% en 2024. Un taux inférieur aux estimations budgétaires, essentiellement en raison de l'augmentation significative du nombre de nouveaux dossiers traités par le service (+17 % par rapport à 2023).

Indicateur 2.1 : Le taux de décisions non contestées reste toujours très élevé.

Indicateur 3.1 : Aux comptes 2024, le coût moyen de traitement d'un dossier est légèrement inférieur à l'estimation budgétaire, en raison d'un nombre de dossiers traités et des coûts attribués à la prestation moins importante que prévu au budget.

Indicateur 4.1 : En 2024, 155 personnes ont intégré un établissement pour personnes handicapées sur 301 dossiers reçus et traités par la commission cantonale d'indication (CCI), soit une proportion plus importante que celle prévue au budget.

Indicateur 5.1 : Aux comptes 2024, le coût moyen par lit résidentiel et par jour est en ligne avec le budget.

Indicateur 5.2 : Le taux d'institutionnalisation en EPH est stable par rapport aux années précédentes et au budget.

Indicateur 5.3 : Le taux d'occupation des places existantes en EPH est légèrement inférieur au taux budgété, mais il demeure élevé, témoignant d'une forte demande pour les places d'accueil.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Proportion de dossiers traités (décision rendue) par le service des prestations complémentaires dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	72%	82%	76.6%	65%	2028
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99.2%	99%	99.3%	99%	2028

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen du traitement d'un dossier de prestations complémentaires AI	Efficience	F 558	F 567	F 517	F 580	2028
4. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
4.1 Taux de demandes d'institutionnalisation satisfaites pour des dossiers déposés durant l'année en cours	Efficacité	52%	40%	50.2%	40%	2028
5. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
5.1 Coût moyen (part subventionnée) par lit résidentiel et par jour	Efficience	F 387	F 380	F 384	F 400	2028
5.2 Taux d'institutionnalisation en EPH (accueil de jour et résidentiel) des personnes en situation de handicap	Efficience	20%	18%	23%	20%	2028
5.3 Taux d'occupation des places existantes en EPH (accueil résidentiel)	Efficacité	84.7%	90%	83.5%	90%	2028



C04 Soutien à la famille et à l'intégration

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	132'791'287	14'452'389	12.2%	118'338'898	135'466'240
30 Charges de personnel	6'339'584	-449'324	-6.6%	6'788'908	6'244'064
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'908'573	-1'923'335	-33.0%	5'831'908	5'238'886
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'963	1'320	15.3%	8'643	7'815
34 Charges financières	43'795	-6'205	-12.4%	50'000	88'973
36 Charges de transfert	94'373'734	-4'066'555	-4.1%	98'440'289	92'684'562
37 Subventions redistribuées	27'920'133	20'920'133	298.9%	7'000'000	30'995'531
39 Facturations internes	195'505	-23'645	-10.8%	219'150	206'409
REVENUS	32'653'230	15'648'495	92.0%	17'004'735	37'869'916
42 Taxes et redevances	1'097'255	213'589	24.2%	883'666	1'100'073
43 Revenus divers	115	-585	-83.6%	700	4'501
44 Revenus financiers	3'859	3'859	-	-	1'893
46 Revenus de transferts	3'622'817	-5'497'552	-60.3%	9'120'369	5'763'013
47 Subventions à redistribuer	27'929'185	20'929'185	299.0%	7'000'000	31'000'436
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-100'138'057	1'196'105	-1.2%	-101'334'162	-97'596'324
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-323'039</i>	<i>12'608</i>	<i>-3.8%</i>	<i>-335'647</i>	<i>-366'775</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'619'351</i>	<i>-572'188</i>	<i>28.0%</i>	<i>-2'047'163</i>	<i>-1'941'826</i>
COÛT COMPLET	-103'080'447	636'525	-0.6%	-103'716'972	-99'904'926

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	45.59	-3.57	-7.26%	49.16	43.91
<i>ETP fixes</i>	<i>38.18</i>	<i>-2.17</i>	<i>-5.38%</i>	<i>40.35</i>	<i>37.33</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.60</i>	<i>-0.68</i>	<i>-20.73%</i>	<i>3.28</i>	<i>3.38</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>4.80</i>	<i>-0.73</i>	<i>-13.20%</i>	<i>5.53</i>	<i>3.20</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille et d'aider les femmes en difficulté. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider gratuitement toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) poursuit la mise en oeuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC). Les priorités sont mises sur le dispositif lié à l'employabilité des personnes relevant du domaine de l'asile, l'apprentissage du français, l'information aux nouveaux arrivants avec le Réseau d'accueil genevois, l'encouragement préscolaire pour les enfants de 0 à 4 ans, ainsi que la prévention de la radicalisation.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA), le service des prestations complémentaires (SPC) et le bureau d'intégration et de la citoyenneté (BIC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C04.01 Actions de soutien à la famille
- C04.02 Soutien financier individuel aux familles
- C04.03 Avance et recouvrement de pensions alimentaires
- C04.04 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- C04.05 Animation socioculturelle.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Projets prioritaires

Les priorités en faveur des familles ont porté sur le financement des prestations complémentaires familiales à hauteur de 16.5 millions de francs et des allocations familiales pour les personnes non actives pour 45.1 millions de francs.

Dès 2025, selon la nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) entrée en vigueur au 1er janvier, l'aide sociale aux familles sera entièrement prise en charge par l'Hospice général (Hg). Plusieurs démarches ont ainsi été entreprises en 2024 entre le service des prestations complémentaires et l'Hospice général pour faciliter la reprise des dossiers concernés, tant au niveau des prestations financières à verser que de l'accompagnement social à pourvoir.

Le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) clôt l'année 2024 avec le suivi de 2'868 dossiers. Il verse près de 0.4 million de francs d'avance sur pension alimentaire et son taux de recouvrement a continué d'augmenter en 2024, notamment par la possibilité désormais offerte par l'ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement (OAiR) d'effectuer des blocages auprès des institutions de prévoyance, par les possibilités de renseignements désormais autorisés et par une implication plus soutenue de services tiers dans le désendettement des personnes.

En matière d'intégration des personnes étrangères et de lutte contre le racisme, les financements en faveur d'associations et de communes dans le cadre du Programme d'intégration cantonal 2024-2027 (PIC 3) se sont élevés à 5.5 millions de francs. Ceux-ci permettent d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés dans les huit domaines du PIC, avec une attention particulière à ceux de l'employabilité, de l'encouragement préscolaire et de la formation de base et l'apprentissage de la langue. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) pour l'intégration des personnes relevant du domaine de l'asile a permis de financer des mesures de formation de base, d'encouragement préscolaire, de soutien scolaire ou de positionnement professionnel pour un montant de 11.7 millions de francs provenant des financements fédéraux. Concernant le soutien à l'intégration des personnes titulaires de permis S, les montants versés par la Confédération ont permis de mettre en œuvre des mesures pour un montant de 5.5 millions de francs.

Durant l'année 2024, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) a déployé son action auprès de la jeunesse sur l'ensemble du territoire avec un accent particulier sur la prévention des violences, l'intégration sociale et l'accompagnement des mineurs non-accompagnés relevant du domaine de l'asile. La FASe a également été très active concernant des mesures d'inclusion pour les enfants et jeunes en situation de handicap. Les activités relevant de la FASe ont été financées à hauteur de 25.7 millions de francs.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million de francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 0.4 million de francs, notamment en raison du délai entre la vacance des postes et leur repourvoiement au BIC et au SCARPA.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Aux comptes 2024, les charges de biens et services sont inférieures au budget de 1.9 million de francs et de 1.3 million de francs par rapport aux comptes 2023, principalement en raison des éléments suivants:

- les dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires familiales indûment versées sont en ligne avec le budget et inférieur de 2 millions de francs par rapport aux comptes 2023. Cet écart est dû à la baisse des restitutions de prestations en 2024.
- les dépréciations nettes de créances liées au non-recouvrement d'avance de pensions alimentaires versées par le SCARPA sont inférieures au budget de 0.5 million de francs et de 0.3 million de francs supérieur par rapport aux comptes 2023.
- l'utilisation du financement alloué au programme d'intégration cantonal (PIC) s'avère inférieure au budget de 1.2 million de francs du fait du report de la mise en œuvre de certains projets et de 0.2 million de francs supérieurs par rapport aux comptes 2023.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures au budget de 4 millions de francs, principalement en raison des éléments suivants:

Prestations complémentaires familiales

Les prestations complémentaires familiales sont inférieures au budget de 4.1 millions de francs. Cet écart s'explique par un coût moyen par dossier plus faible que prévu ainsi qu'un nombre de dossiers inférieur aux estimations budgétaires. Cette situation résulte notamment de l'augmentation des montants des subsides partiels et de la mise en place du salaire minimum légal.

Allocations familiales pour les personnes non actives

Les allocations familiales pour personnes non actives dépassent le budget de 1.1 million de francs et augmentent de 0.9 million de francs par rapport aux comptes 2023. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation plus forte que prévu du nombre de bénéficiaires issus de l'Hg, qui représente environ deux tiers des ayants-droit à cette prestation. Ce dépassement budgétaire est couvert par un crédit supplémentaire voté par la commission du Grand Conseil chargée des finances.

En revanche, les allocations familiales dans l'agriculture sont moins importantes qu'estimé de 0.2 million de francs et restent stables par rapport aux comptes 2023.

Prestations délivrées par le Bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC)

Les dépenses relatives au programme d'intégration cantonal (PIC) sont inférieures au budget de 0.6 million francs, notamment du fait du report de certains projets initialement prévu en 2024. Ces charges sont également en baisse de 0.2 million de francs par rapport aux comptes 2023.

42 Taxes et redevances - Ecart d'estimation

Le recouvrement des créances déjà comptabilisées en pertes par le SCARPA est plus important que prévu de 0.2 million de francs

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont inférieurs au budget de 5.5 millions et aux comptes 2023 de 2.1 millions en raison des éléments suivants:

- la subvention fédérale relative au programme d'intégration cantonale (PIC) est inférieure au budget de 4.9 millions de francs et en recul de 0.6 million par rapport aux comptes 2023. Cette diminution s'explique par un financement de la Confédération inférieur aux prévisions, en raison du renouvellement de la convention et de l'entrée en vigueur du PIC 3 au 1er janvier 2024. À noter qu'une partie des montants versés par la Confédération est comptabilisée en transitoire afin d'assurer une cohérence avec les dépenses liées aux projets d'intégration financés.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

- les remboursements des prestations complémentaires familiales indûment versées des années antérieures sont inférieurs de 0.6 million au budget et de 1.5 million aux comptes 2023.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires a maintenu un bon niveau d'encaissements en 2024. Le montant des pensions facturées est resté stable, ce qui a ainsi permis, encore cette année, une légère augmentation du taux de recouvrement.

Indicateur 2.1 : Durant l'année 2024, sur les 318 décisions rendues par le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires, seul un recours a été admis. L'évolution de cet indicateur est stable.

Indicateur 3.1 : La proportion de dossiers de prestations complémentaires familiales traités à 30 jours par le service des prestations complémentaires est en nette progression. En effet, sur un total de 627 dossiers traités au cours de l'année 2024, seuls 16 dossiers ont été traités à plus de 30 jours. Cette amélioration s'explique principalement par les efforts du service durant l'année 2023 qui ont permis de réduire significativement le retard cumulé dans le traitement des dossiers.

Indicateur 4.1 : Le taux de décisions émises par le service des prestations complémentaires et non contestées reste stable et dans la cible.

Indicateur 5.1 : Aux comptes 2024, le coût moyen de traitement d'un dossier est inférieur au coût budgété. Cela s'explique principalement par des coûts attribués à la prestation et un nombre de dossiers inférieurs au budget.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	62.7%	61.8%	61.8%	62.2%	2028
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	99.7%	99%	99.7%	99%	2028
3. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						
3.1 Proportion de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	97.4%	92%	88.5%	92%	2028
4. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						
4.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	99%	99%	98.9%	99%	2028
5. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						
5.1 Coût moyen de traitement d'un dossier de prestations complémentaires familiales	Efficience	F 779	F 850	F 860	F 850	2028

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	167'385'573	45'412'954	37.2%	121'972'619	106'775'651
30 Charges de personnel	213'781	-30'361	-12.4%	244'142	181'158
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	66'315	17'293	35.3%	49'022	42'569
33 Amortissements du patrimoine administratif	11'935	1'650	16.0%	10'285	6'475
36 Charges de transfert	167'093'542	46'424'371	38.5%	120'669'171	105'668'547
37 Subventions redistribuées	-	-1'000'000	-100.0%	1'000'000	876'887
39 Facturations internes	-	-	-	-	15
REVENUS	-	-1'000'000	-100.0%	1'000'000	876'887
46 Revenus de transferts	-	0	-	0	-
47 Subventions à redistribuer	-	-1'000'000	-100.0%	1'000'000	876'887
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-167'385'573	-46'412'954	38.4%	-120'972'619	-105'898'764
Coût d'état-major	-10'893	1'177	-9.8%	-12'070	-10'641
Coût des prestations de moyens	-2'912'513	-364'040	14.3%	-2'548'473	-2'302'869
COÛT COMPLET	-170'308'979	-46'775'816	37.9%	-123'533'163	-108'212'274

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1.10	-0.18	-14.06%	1.28	1.08
ETP fixes	0.97	-0.26	-21.14%	1.23	0.94
ETP auxiliaires	0.13	0.08	160.00%	0.05	0.14

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAI) et l'Hospice général (Hg).

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Projets prioritaires

Au 31 décembre 2024, l'Hg comptait dans son dispositif 3'751 personnes titulaires d'un permis S. Toutefois au total, ce sont 4'382 personnes titulaires d'un permis S qui sont passées dans le dispositif d'aide aux migrants de l'Hg en 2024, cette population étant particulièrement mobile (23 entrées pour 17 sorties en moyenne hebdomadaire). Ces rotations nécessitent le maintien d'un dispositif conséquent d'accueil et de primo-intégration, complété d'un plan spécifique visant l'intégration professionnelle rapide de la population active provenant d'Ukraine.

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

Dans le domaine de l'asile dit ordinaire, bien que se situant à un niveau élevé, le nombre de nouvelles arrivées s'est établi en deçà des projections du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), si bien que toutes les personnes ont pu être hébergées dans des centres en surface. Le nombre des arrivées de requérantes et requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) a aussi diminué; l'Hg dispose de 5 structures (280 places) pour cette catégorie de personnes alors que la Fondation officielle pour la jeunesse (FOJ) dispose de 52 places.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million de francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Le nombre de personnes accompagnées par l'Hg dans leur parcours d'intégration à Genève a continué de croître en 2024, atteignant une moyenne annuelle de 10'540 bénéficiaires des prestations d'asile, soit une progression de 6.2% par rapport à l'année précédente. Comme en 2023, les trois principaux pays d'origine des bénéficiaires restent l'Ukraine, suivie de l'Afghanistan et de la Turquie. Cette augmentation de bénéficiaires contribue partiellement à la hausse significative du financement cantonal dédié aux prestations et au fonctionnement de l'Hg, qui dépasse le budget de 47.8 millions de francs et les comptes 2023 de 61.4 millions de francs. Le dépassement budgétaire a été couvert par un crédit supplémentaire voté par la commission du Grand Conseil chargée des finances.

L'augmentation du montant des prestations financières s'explique également par plusieurs facteurs :

- un dispositif d'hébergement coûteux du fait du contexte actuel et des contraintes du marché immobilier genevois. Les solutions d'urgence ou temporaires, plus coûteuses, ont dû être maintenues, certaines structures ouvertes en 2023 comme Palexpo étant exploitées sur l'ensemble de l'année 2024;
- l'évolution des prestations d'assistance, avec une hausse des forfaits d'entretien, des dépenses liées à l'accueil et à l'accompagnement social, ainsi que des coûts des mesures d'intégration;
- des dépenses de santé accrues, en raison de la forte progression des primes d'assurance-maladie et de la hausse constante des coûts de santé en général.

Par ailleurs, les recettes fédérales ont diminué, principalement en raison de la constitution de provisions à hauteur de 8.3 millions de francs, suite à l'annonce du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) concernant les correctifs 2023 et 2024 pour les permis S.

Concernant le financement prévu pour l'encadrement des RMNA, son utilisation s'est avérée inférieure aux estimations de 1.1 million de francs. Après une forte progression en 2022 et 2023, le nombre de RMNA a diminué en 2024, pour s'établir à 257 personnes.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : La population observée est composée des bénéficiaires « admis provisoire » pris en charge à l'AMIG au moment de l'observation. Une prise en charge AMIG signifie une prestation liée au domaine de l'asile et/ou un hébergement fourni par l'Hospice général. Les durées de prise en charges liées à cet indicateur regroupent des prises en charge AMIG qui sont en cours. La durée moyenne reste stable par rapport à 2023.

Indicateur 1.2 : Toute population AIS (admis provisoires et réfugiés) arrivée dans le Canton devrait avoir suivi un atelier de primo-information (par exemple, découverte de Genève, primo-information sur la vie quotidienne, le programme AIS) dans les 12 mois de son arrivée. Le programme Agenda Intégration Suisse a pour objectif de promouvoir l'intégration des réfugiés et des personnes admises provisoirement en favorisant leur accès rapide au monde du travail, d'intensifier leurs liens avec la population résidente et de diminuer leur dépendance à l'aide sociale. En 2024, l'ensemble des 288 admis provisoires et réfugiés a reçu un atelier de primo-information.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur recense les bénéficiaires d'un permis « réfugié » (AIS et hors AIS) dans la tranche d'âge 18-63 ans, pris en charge à l'AMIG au moment de l'observation et pour lesquels une mesure de formation et/ou d'intégration professionnelles a été réalisée. Le nombre de réfugiés dépasse le budget prévu (1'569 personnes contre 1'084 au budget) mais la proportion de personnes au bénéfice d'une mesure est également plus élevée (641 contre 397 budgétés), grâce au renforcement du dispositif de suivi des conseillers en insertion professionnelle.

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

Indicateur 1.4 : Cet indicateur recense les bénéficiaires d'un permis « admis provisoire » dans la tranche d'âge 18-63 ans, pris en charge à l'AMIG au moment de l'observation et pour lesquels une mesure de formation et/ou d'intégration professionnelles a été enregistrée. La baisse aux comptes 2024 de la valeur de l'indicateur s'explique par un nombre d'« admis provisoire » supérieur aux prévisions, avec un nombre de personnes pouvant bénéficier d'une mesure en ligne avec le budget.

Indicateur 1.5 : Cet indicateur recense les bénéficiaires d'un permis « réfugié », pris en charge à l'AMIG au moment de l'observation au-delà de 18 ans, pour lesquels une mesure d'intégration sociale spécifique a été effectuée. Aux comptes 2024, le nombre de réfugiés dépasse le budget prévu (1'608 contre 1'083 au budget), avec en parallèle une augmentation de 6% du nombre de personnes pouvant bénéficier d'une mesure d'intégration sociale.

Indicateur 1.6 : Cet indicateur recense les bénéficiaires d'un permis « admis provisoire » pris en charge à l'AMIG au moment de l'observation au-delà de 18 ans et pour lesquels une mesure d'intégration sociale spécifique a été réalisée. Aux comptes 2024, le nombre d'« admis provisoire » est plus important que prévu (1'609 contre 1'442 au budget), avec en parallèle une augmentation de 17% du nombre de personnes pouvant bénéficier d'une mesure d'intégration sociale.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur recense les bénéficiaires AMIG actifs, avec un permis « admis provisoire » qui sont hébergés dans un centre d'hébergement collectif de l'Hospice (CHC) au moment de l'observation.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur recense les bénéficiaires AMIG actifs avec un permis « admis provisoire » qui sont hébergés dans un logement individuel de l'HG au moment de l'observation.

Indicateur 2.3 : Somme de tous les coûts annuels mensualisés liés aux centres d'hébergement collectifs (hormis les coûts des collaborateurs) / Occupation moyenne mensuelle de ces centres d'hébergement. La hausse de cet indicateur aux comptes 2024 s'explique par la hausse de +8.2% des coûts d'hébergement collectif combiné à la hausse de +10.5% du nombre de personnes hébergées par mois.

Indicateur 3.1 : Le calcul de cet indicateur intègre les charges des postes dédiés à l'accompagnement social, à l'hébergement et à l'intégration des migrants (64.6 millions), rapporté au nombre de dossiers suivis par l'AMIG (en moyenne annuelle = 6'212 dossiers). Le coût moyen constaté en 2024 est inférieur au budget de 6%, en raison de la diminution des charges salariales combinée à un nombre de dossiers légèrement inférieur au budget.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1 Bénéficiaires actifs: durée moyenne de prise en charge à l'AMIG (Aide aux migrants)	Efficacité	71 mois	74 mois	71 mois	70 mois	2026
1.2 Taux de la population AIS (personnes admises à titre provisoire et réfugiés) dès l'âge de 18 ans nouvellement accueillie ayant reçu au moins un atelier de primo-information dans les 12 mois suivant leur arrivée	Efficacité	100%	95%	87%	100%	2026
1.3 Taux de réfugiés (AIS et hors AIS) entre 18 et 63 ans ayant suivi au moins une mesure de formation et d'intégration professionnelle au cours des 12 derniers mois	Efficacité	41%	37%	36.1%	50%	2026
1.4 Taux d'admis provisoires (AIS et hors AIS) entre 18 et 63 ans ayant suivi au moins une mesure de formation et d'intégration professionnelle au cours des 12 derniers mois	Efficacité	27%	30%	31.6%	50%	2026
1.5 Taux de réfugiés (AIS et hors AIS) au-delà de 18 ans ayant suivi au moins une mesure d'intégration sociale spécifique au cours des 12 derniers mois	Efficacité	40%	36%	30%	40%	2026

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1.6 Taux d'admis provisoires (AIS et hors AIS) au-delà de 18 ans ayant suivi au moins une mesure d'intégration sociale spécifique au cours des 12 derniers mois.	Efficience	34%	35%	28%	40%	2026
2. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
2.1 Durée moyenne d'hébergement collectif des bénéficiaires actifs	Efficacité	32 mois	32 mois	32 mois	30 mois	2026
2.2 Durée moyenne d'hébergement en logement individuel HG des bénéficiaires actifs	Efficacité	80 mois	80 mois	75 mois	75 mois	2026
2.3 Coût moyen mensuel de la place en centre d'hébergement collectif (CHC) par occupation réelle	Efficience	F 1'627	F 1'186	F 1'105	F 1'748	2026
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen (suivi administratif et suivi hébergement) par dossier	Efficience	F 10'401	F 10'798	F 9'268	F 10'300	2026

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	23'245'053	-279'689	-1.2%	23'524'742	20'868'348
30 Charges de personnel	21'348'115	-343'485	-1.6%	21'691'600	19'073'810
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'625'798	83'349	5.4%	1'542'449	1'536'088
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'387	330	16.0%	2'057	1'850
36 Charges de transfert	248'554	-4'082	-1.6%	252'636	245'937
39 Facturations internes	20'198	-15'802	-43.9%	36'000	10'664
REVENUS	450'299	13'679	3.1%	436'620	335'022
42 Taxes et redevances	339'955	203'335	148.8%	136'620	311'740
43 Revenus divers	110'344	-189'656	-63.2%	300'000	23'282
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-22'794'754	293'368	-1.3%	-23'088'122	-20'533'326
Coût d'état-major	-1'087'813	-15'370	1.4%	-1'072'443	-1'120'392
Coût des prestations de moyens	-9'642'432	-505'564	5.5%	-9'136'868	-7'885'180
COÛT COMPLET	-33'524'999	-227'566	0.7%	-33'297'433	-29'538'898

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	170.62	-0.55	-0.32%	171.17	157.91
ETP fixes	155.18	-2.47	-1.57%	157.65	145.87
ETP auxiliaires	13.54	2.02	17.53%	11.52	10.24
ETP agents spécialisés	1.90	-0.10	-5.00%	2.00	1.80

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et le service de protection de l'adulte (SPAd).

Ce programme contient la prestation suivante :

C06.01 Protection des personnes adultes sous curatelle.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Projets prioritaires

Réforme du système d'information et de communication du SPAd

Le projet de réforme du système d'information et de communication du SPAd, initié en 2023, s'est concrétisé par le vote de la loi 13352 par le Grand Conseil, avec une entrée en vigueur au 16 janvier 2024. Avec l'arrivée d'un chef de projet dédié à cette refonte, les travaux de conception et de déploiement ont pu être entrepris en vue de finaliser ce projet au cours du dernier semestre 2026.

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

Projet pilote

Le nombre de mesures de protection de l'adulte ordonnées dans le canton de Genève suit une progression continue depuis plus d'une décennie. Le risque de faire l'objet d'une mesure de curatelle augmente fortement dès l'âge de 65 ans. Dans ce contexte, une collaboration entre le Pouvoir judiciaire, le Département de la Cohésion sociale et la Fondation Pro Senectute Genève (PSGE) a vu le jour sous la forme d'un projet pilote afin de permettre la prise en charge de certaines missions par des membres du personnel de PSGE. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre de la réforme du dispositif cantonal de protection de l'adulte, laquelle vise à agir en amont, pendant et en aval du prononcé d'une mesure de protection de l'adulte. Ce projet pilote vise à examiner la pertinence de confier à des tiers spécialisés des mandats de curatelle ainsi que la réalisation d'enquêtes sociales pour une population âgée de 65 ans et plus.

OPAd

Le Département de la cohésion sociale (DCS) a décidé de détacher le service de protection de l'adulte (SPAd) de l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et de créer un Office de protection de l'adulte (OPAd). Cette nouvelle organisation au sein du DCS aura pour avantage d'améliorer les flux d'information et de décision entre l'OPAd et le Secrétariat général, et de renforcer son autonomie et son efficacité, notamment dans la perspective de la mise en œuvre de la réforme de la protection de l'adulte dont les enjeux financiers et politiques sont conséquents. Cela permettra également de créer ou de renforcer de manière plus fluide les partenariats nécessaires à la délivrance de prestations de qualité aux personnes concernées par une mesure de curatelle.

RePAir

En 2024, le DCS a poursuivi, en collaboration avec le Pouvoir judiciaire (PJ), la réforme du dispositif cantonal de protection de l'adulte (RePAir - Repenser la protection de l'adulte pour l'avenir). Ce programme de projets s'inscrit dans un contexte d'accroissement significatif du nombre de nouveaux mandats confiés à l'OPAd par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE).

En 2024, cinq projets ont été déployés :

- 1) Comblant le manque de données fiables sur la protection de l'adulte: États des lieux (achevé en décembre 2024);
- 2) Amélioration de la communication de l'information sur les mesures de protection de l'adulte;
- 3) Projet pilote en partenariat avec Pro Senectute;
- 4) Révision des critères d'attribution et de rétribution des mandats de curatelle;
- 5) Identification d'une instance cantonale de dépôt des mandats pour cause d'incapacité.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million de francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 0.3 million de francs, mais en hausse de 2.3 millions de francs par rapport aux comptes 2023. Cette augmentation s'explique par le renforcement des effectifs du Service de protection de l'adulte (SPAd), nécessaire pour faire face à la croissance continue et significative du nombre de mandats de curatelle confiés par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE). En 2024, le SPAd a assumé la gestion de 4'024 mandats, dont 533 nouveaux. Il sied de rappeler que le SPAd est tenu d'appliquer les mesures de curatelle ordonnées par le TPAE et est en ceci totalement dépendant de décisions sur lesquelles il n'a aucune marge de manœuvre.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Les charges de biens et services du SPAd sont en hausse de 0.1 million de francs par rapport au budget et aux comptes 2023. Ce dépassement budgétaire vise à financer un projet pilote confié à la Fondation Pro Senectute Genève dans le cadre du programme de projet RePAir. Le dispositif testé prévoit que des collaborateurs de Pro Senectute soient mandatés par le TPAE pour assumer la prise en charge des mandats de curatelle concernant des personnes en âge AVS et la réalisation d'enquêtes sociales. Un crédit supplémentaire voté par la commission du Grand Conseil chargée des finances permet de couvrir ce dépassement.

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

42 Taxes et redevances - Ecart d'estimation

L'écart par rapport au budget se monte à 0.2 million de francs. Il s'explique par des remboursements importants au SPAd de plusieurs assurances sociales (maternité, accident et invalidité).

43 Revenus divers

Les reprises de dépréciations de créances prévues au SPAd se sont avérées moins importantes de 0.2 million de francs.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : Nombre de réclamations reçues au niveau de la direction du SPAd en rapport au nombre de dossiers gérés (actif, en cours de clôture ou clos) par le service. Le taux de réclamation est constant et reste bas.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur correspond au nombre de dossier actifs / nombre d'intervenants en protection de l'adulte (ETP) présents (hors absences longue durée ou ETP non repourvus). Cet indicateur est en baisse aux comptes 2024, mais la hausse continue du nombre de nouveaux mandats confiés par le TP AE ne permet pas encore de respecter la recommandation de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), qui est de 60 mandats par intervenant en protection de l'adulte.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur montre le délai entre le moment où la décision du TP AE est exécutoire et l'ouverture concrète du dossier. Un dossier est considéré comme pris en charge le jour où le premier courrier (lettre de nomination) est envoyé par la cellule d'ouverture de dossier. Les premiers entretiens avec les personnes concernées ont lieu en moyenne 10 jours après l'envoi des lettres de nomination.

Indicateur 3.1 : Total des charges des natures 30 et 31 / Nombre de dossiers actifs et en cours de clôture. La hausse du coût moyen par rapport aux comptes 2023 s'explique par la variation des effectifs du SPAd en 2024 (augmentation des charges) nécessaire pour faire face à l'augmentation constante des dossiers à prendre en charge.

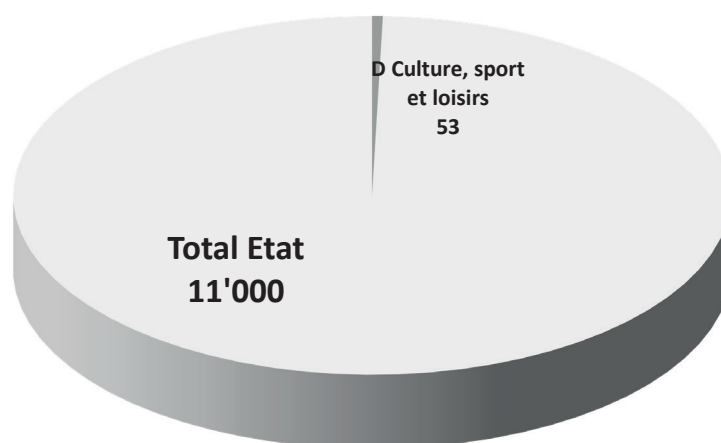
Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Gérer efficacement les intérêts des personnes protégées						
1.1 Taux de réclamation suite à des mesures prises par l'OPAd	Qualité	2%	3%	2%	3%	2028
2. Assurer une prise en charge rapide et adaptée du mandat de protection						
2.1 Nombre de dossiers actifs par intervenant en protection de l'adulte (IPA)	Qualité	65 dossiers	69 dossiers	69 dossiers	60 dossiers	2028
2.2 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et le traitement effectif du dossier	Qualité	13 jours	15 jours	31 jours	10 jours	2028
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen de traitement d'un dossier par l'office de protection de l'adulte (OPAd)	Efficience	F 5'606	F 5'450	F 5'311	F 5'400	2028

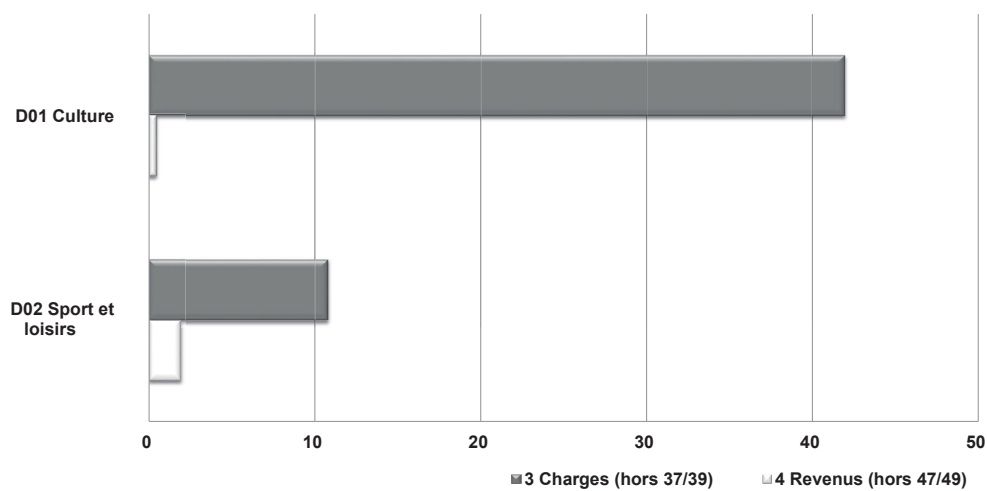


D Culture, sport et loisirs

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





D Culture, sport et loisirs

Synthèse des priorités

La politique publique culture, sport et loisirs s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- le renforcement de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour l'ensemble de la population genevoise, y compris les personnes à besoins spécifiques,
- la consolidation de l'offre existante et le soutien aux acteurs et actrices de terrain,
- le rayonnement local, national et international de la culture et du sport depuis Genève.

Culture

La nouvelle loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Sa mise en œuvre s'échelonne sur plusieurs années, avec la préparation de la bascule fiscale qui l'accompagne, et est réalisée selon les principes de concertation et de consultation inscrits dans le nouvel article 216 de la constitution genevoise.

En 2024, le Conseil d'Etat a élaboré, en collaboration avec ses partenaires communaux et en consultant les faïtières culturelles, un projet de règlement d'application de la LPCCA, lequel devrait être adopté ce printemps. Il a également continué les travaux d'élaboration de la stratégie de cofinancement de la création et des institutions prévue par la LPCCA, en étroite collaboration avec les communes genevoises. Il a préparé la transition de l'actuel comité de pilotage politique vers le nouvel organe de concertation et de coordination, présidé par le canton de Genève et composé de représentantes et de représentants du canton, de la Ville de Genève et de l'Association des communes genevoises.

Toujours en concertation avec la Ville de Genève et les communes genevoises, le Conseil d'Etat a réalisé le financement conjoint d'un certain nombre d'institutions culturelles à Genève, comme le Théâtre de Carouge, le Théâtre Am Stram Gram et le Théâtre de Marionnettes, pour le financement desquelles des projets de loi ont été déposés.

Les travaux préparatoires vers un changement de gouvernance du Grand Théâtre de Genève (GTG), de la Bibliothèque de Genève et du Musée d'art et d'histoire ont été poursuivis. En ce qui concerne le GTG, deux projets de loi ont été déposés : l'un pour la modification du statut de la Fondation du GTG, l'autre en vue de la participation du canton au financement de la rénovation des machineries.

Le canton a prolongé son engagement pour une amélioration de la condition professionnelle des actrices et acteurs du domaine de la culture. Le dispositif pilote d'incitation à la rémunération des artistes (Inarema) a été mis en œuvre avec succès.

Des objectifs de transition durable et écologique ont été intégrés à toutes les étapes du soutien à la création, par exemple dans l'adaptation des aides aux tournées, ou encore à travers la chaîne de fabrication du livre.

En parallèle, un dispositif de soutien à des projets d'art numérique a été mis en place, pour répondre aux nouveaux enjeux de la création artistique et soutenir le champ de l'économie créative. Le soutien à la Fondation romande du cinéma a été renforcé.

Le Conseil d'Etat a poursuivi l'avancement de ses travaux en vue de la création d'un ambitieux Musée de la bande dessinée propre à promouvoir ce patrimoine genevois, et a renforcé son soutien au Musée de la Réforme, qui a rouvert ses portes après plusieurs années de travaux.

Le Fonds cantonal d'art contemporain a mené ses commandes d'œuvres intégrées à l'espace public, en collaboration avec les Fonds de la Ville de Genève et des communes genevoises, et a continué le récolement (vérification physique de l'inventaire) de ses œuvres. Il a publié, en collaboration avec la Fondation pour le droit de l'art, un guide des bonnes pratiques en matière d'art dans le domaine public.

Enfin, le Conseil d'Etat a confirmé son engagement pour un accès à la culture pour toutes et tous en renforçant ses dispositifs de soutien à des projets novateurs, mais aussi en entamant la refonte de la carte 20ans20francs et des tarifs jeunes, afin d'amplifier l'impact de ces mesures très prisées par les familles genevoises.

Sport

Pour répondre aux besoins actuels et à venir de la population et des associations faïtières du sport genevois, ainsi qu'aux enjeux de la relève et du sport d'élite, le Conseil d'Etat a adopté en janvier 2024 un plan stratégique cantonal du sport pour la période 2024-2028. L'objectif de ce plan d'action interdépartemental est d'amener chaque Genevoise et Genevois à pratiquer du sport, en proposant des prestations d'accès pour toutes et tous, et de soutenir le sport d'élite à chaque étape de son évolution.

Dans la lignée de cette feuille de route, et faisant suite à une décision du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a pu créer un nouveau fonds de soutien à hauteur de 2 millions de francs destiné aux associations faïtières cantonales. Cette aide cantonale vise prioritairement à aider les faïtières à se professionnaliser, que ce soit en matière de gestion administrative et financière, en gestion de ressources humaines ou encore pour le développement de la relève.

Le soutien à la relève élite justement s'est poursuivi en 2024. À Genève, celui-ci est désormais porté par douze centres cantonaux de la relève, destinés à offrir un encadrement professionnel aux jeunes talents, tant sur le plan sportif, scolaire que médical, afin de leur permettre d'atteindre le plus haut niveau national ou international.

Infrastructures cantonales

Le projet de nouvelle patinoire au Trèfle-Blanc, avec sa double glace, a connu une avancée significative avec l'annonce du projet retenu au terme du concours d'architecture en mars 2024. L'image lauréate de la future enceinte se caractérise par la sécurité optimale du site, l'accès aisé pour le public et les personnes à mobilité réduite, la vision parfaite sur la glace, les nombreux espaces de restauration, sans oublier une zone qui répond à tous les besoins du futur club résident, le Genève-Servette Hockey Club. Les calendriers de projets d'une telle envergure sont souvent soumis à des ajustements, ici liés au fait que l'équipement s'inscrit dans un contexte également concerné par des enjeux de mobilité, d'espaces publics et d'intégration urbaine. La mise en service de la patinoire est en raison de ce qui précède envisagée pour la saison 2030, soit un décalage d'environ 15 mois par rapport au calendrier initial.

Alors que les études de faisabilité relatifs aux sites identifiés pour accueillir le futur pôle football (Crotte-au-Loup pour l'Académie du Servette FC, la Bécassière et Sous-Moulin pour les élites) se sont développées en collaboration avec les communes concernées, le nouveau terrain d'entraînement provisoire du Servette FC situé à Vessy a été livré au club en novembre 2024, permettant de lui offrir des conditions d'entraînement optimales.

Soutien à l'élite

En cette année olympique, 16 athlètes genevois, membres du programme Team Genève, se sont qualifiés pour les Jeux de Paris 2024. Une valorisation importante du programme Team Genève s'est illustrée par de nombreuses actions de promotion des athlètes en lice à Paris et par le projet « 1 Ecole - 1 Athlète », qui a vu plusieurs membres de Team Genève se rendre dans des écoles pour présenter leur discipline et initier les élèves à celle-ci.

Grands événements et promotion du sport

À l'approche de l'Euro féminin qui aura lieu cet été, le canton, la Ville de Genève et l'Association WEURO Genève 2025 ont mis en œuvre les démarches d'organisation de l'événement et de sensibilisation au sport féminin. Parmi celles-ci, une action dans quinze établissements scolaires a débuté en novembre afin de promouvoir la place des femmes dans le sport d'élite, en présence de joueuses du Servette FC Chênois féminin (SFCCF), partenaire de ce projet pédagogique. Le bureau de la prévention de la violence dans le sport, financé en partie par le canton et intégré à l'Association genevoise des sports (AGS), a déployé en prévision de l'Euro une campagne qui vise une plus forte représentation féminine dans les comités sportifs genevois. Cette campagne constitue l'une des premières actions de ce nouveau bureau créé en mai.

Dans la volonté du Conseil d'Etat de promouvoir le sport pour toutes et tous, la deuxième édition de la Fête du sport s'est tenue en septembre, offrant une jolie vitrine à la quarantaine d'associations engagées dans l'événement. Organisée conjointement avec la Ville de Genève et l'Association genevoise des sports, cette fête, s'étalant sur quatre jours, a vu quelque 10'000 participantes et participants profiter des activités proposées dans le parc des Bastions et en Vieille-Ville.

La découverte des sports passe aussi et toujours par le programme GE Découvre le mercredi, qui se développe d'année en année, avec un succès toujours au rendez-vous. Pour la rentrée 2024, le catalogue de cours proposés les mercredis, avec de nouvelles disciplines comme le jujitsu brésilien, la slackline, le hip-hop ou le curling, offre à plusieurs milliers d'enfants l'opportunité de découvrir des activités sportives et culturelles à des prix abordables pour toutes les familles.

Les collaborations avec d'autres collectivités publiques se sont prolongées à l'image des projets MiniMove (à Plan-les-Ouates) et OpenSunday (à Onex), qui proposent des activités ludiques pour les jeunes enfants de 2 à 4 ans.



D01 Culture

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	41'951'229	-175'100	-0.4%	42'126'329	45'682'895
30 Charges de personnel	3'030'577	24'377	0.8%	3'006'200	2'975'615
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'122'002	-36'597	-3.2%	1'158'599	1'316'287
33 Amortissements du patrimoine administratif	232'113	-14'862	-6.0%	246'975	221'690
34 Charges financières	227'653	227'653	-	-	3'074'435
36 Charges de transfert	37'338'883	-366'172	-1.0%	37'705'055	33'284'780
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	4'808'011
39 Facturations internes	-	-9'500	-100.0%	9'500	2'078
REVENUS	468'757	219'891	88.4%	248'866	4'040'942
42 Taxes et redevances	213'255	21'676	11.3%	191'579	237'694
43 Revenus divers	186'826	129'539	226.1%	57'287	1'130'979
46 Revenus de transferts	68'675	68'675	-	-	27'863
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	2'644'406
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-41'482'473	394'990	-0.9%	-41'877'463	-41'641'954
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-154'426</i>	<i>-5'798</i>	<i>3.9%</i>	<i>-148'628</i>	<i>-174'787</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'578'843</i>	<i>394'860</i>	<i>-20.0%</i>	<i>-1'973'703</i>	<i>-1'701'512</i>
COÛT COMPLET	-43'215'741	784'053	-1.8%	-43'999'794	-43'518'253

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	17.82	0.77	4.52%	17.05	16.87
ETP fixes	15.44	-1.31	-7.82%	16.75	15.09
ETP auxiliaires	1.50	1.50	-	-	1.50
ETP agents spécialisés	0.88	0.59	203.45%	0.29	0.28

Descriptif du programme

Conformément à la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), ce programme a pour but de soutenir la culture en tant que composante de l'identité individuelle et collective, de la cohésion sociale, de l'économie et du rayonnement de Genève, le tout en coordination avec les communes et la Confédération. Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Soutien à la diffusion
- D01.02 Soutien aux organismes culturels
- D01.03 Soutien à la chaîne du livre
- D01.04 Soutien à l'art contemporain
- D01.05 Accès et sensibilisation à la culture
- D01.06 Pilotage opérationnel du programme D01

D01 Culture (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Projets prioritaires

En 2024, un important travail a été mené pour que la nouvelle loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), entrée en vigueur le 1^{er} janvier, déploie pleinement ses effets. Le canton a rédigé, en collaboration avec la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises et en consultant les faïtières culturelles, le règlement d'application qui accompagnera la mise en œuvre de la loi. Ce règlement entrera en force en 2025.

Par ailleurs, des travaux préparatoires ont eu lieu en vue de la mise en place de l'organe de concertation et de coordination prévu par la LPCCA pour piloter le développement cohérent de la politique culturelle sur l'ensemble du territoire. Le cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles, axe prioritaire de la nouvelle loi, a entamé sa phase concrète.

Cofinancement des institutions

Le canton est venu rejoindre la Ville de Genève ou une autre commune dans le financement de toute une série d'institutions. Dans plusieurs cas, des démarches ont été mises en œuvre pour que le soutien du canton soit très rapidement équivalent au soutien communal. Dans d'autres cas, des moyens supplémentaires ont été dans un premier temps apportés pour consolider le fonctionnement des institutions, préparant ainsi le financement conjoint qui sera effectif ces prochaines années.

Le déploiement progressif de ces nouveaux soutiens permettra d'atteindre les objectifs du cofinancement énoncés dans le document-cadre pour une stratégie de cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles (décembre 2022).

En parallèle, les travaux sur la réforme de la gouvernance des institutions rattachées historiquement à la Ville de Genève – Grand Théâtre de Genève (GTG), Bibliothèque de Genève, Musée d'art et d'histoire – ont été lancés. Deux projets de loi ont été déposés au Grand Conseil concernant le GTG : l'un sur la modification du statut de l'institution, l'autre sur la participation du canton au financement de la rénovation des machineries.

Cofinancement de la création

Concernant le cofinancement de la création artistique, le canton a octroyé deux premiers soutiens, conjointement avec la Ville de Genève. Le premier concerne un nouveau dispositif de soutien à la création numérique. Il répond aux nouveaux enjeux de la création artistique, tout en s'insérant dans le champ de l'économie créative, en collaboration avec le département de l'économie et de l'emploi. Le second porte sur un soutien pluriannuel dans le domaine des musiques actuelles.

Améliorer les conditions-cadres

Conformément à l'un des axes prioritaires de la LPCCA, les efforts ont été poursuivis et renforcés dans le domaine de la structuration et de l'amélioration de la condition professionnelle dans le secteur culturel. Il s'agit notamment de créer des conditions-cadres à même de favoriser une rémunération adéquate des artistes et des professionnelles et professionnels de la culture et de permettre ainsi d'améliorer leur prévoyance sociale.

À ce titre, le dispositif pilote Inarema (pour « Incitation à la rémunération des artistes »), financé par le canton, a été lancé à satisfaction. Cette structure offre un soutien administratif et financier aux structures actives dans les domaines des arts visuels et des musiques actuelles.

Le dispositif de prévention et de lutte contre le harcèlement et les atteintes à la personnalité dans le domaine culturel a été consolidé, en coordination avec les villes de Genève et de Meyrin.

Nouveaux lieux culturels

S'agissant des nouveaux projets d'infrastructures culturelles portés par le canton en partenariat avec les communes, un pas décisif vers la création du Musée de la bande dessinée a été accompli avec le dépôt au Grand Conseil d'un projet de loi portant sur une subvention d'investissement pour la transformation de la Villa Sarasin. Situé sur la commune du Grand-Saconnex, cet édifice doit accueillir la nouvelle institution à l'horizon 2027.

Le développement du projet de centre socio-culturel à Porteous, sur la commune de Vernier, s'est poursuivi avec la création d'un premier espace ouvert au public dans le bâtiment. La première pierre du futur espace culturel Concorde, lui aussi situé à Vernier, a été posée. Les travaux concernant le PAV ont également progressé en vue de la création d'un lieu culturel d'envergure à l'Étoile

D01 Culture (suite)

Plusieurs soutiens renforcés

Une augmentation du soutien cantonal a été octroyée au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et au Musée international de la Réforme, fraîchement rénové. Le soutien à Cinéforum (Fondation romande pour le cinéma) a également été renforcé, comme prévu dans le cadre du contrat de prestations pour la période 2021-2024 (L13002).

Les dispositifs de soutien à des projets favorisant l'accès à la culture et la participation culturelle, notamment pour certains groupes cibles (publics empêchés), ont été renouvelés et renforcés. Une importante refonte de la mesure 20ans20francs et des tarifs jeunes a été lancée.

Fonds cantonal d'art contemporain

Le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) a poursuivi le développement, l'entretien et la valorisation de la collection d'art du canton, en particulier par des prêts dans les organisations internationales. Il a finalisé l'opération de récolement des collections (œuvres mobiles et œuvres intégrées), à faire tous les dix ans.

Le FCAC a poursuivi ses commandes d'œuvres d'images en mouvement pour les gares du Léman Express, dans le cadre du projet Mire. Il a par ailleurs publié un guide des bonnes pratiques sur le droit en matière de commandes d'œuvres pour l'espace public, en collaboration avec la Fondation pour le Droit de l'Art.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

34 Charges financières - Ecart d'estimation

Ces charges se montent à 0.2 million de francs aux comptes 2024, en raison de la constatation d'une perte de valeur d'actifs à la suite de la finalisation de l'inventaire de la collection du fonds cantonal d'art contemporain (FCAC). Cette correction concerne l'actualisation de la valeur des œuvres d'art intégrées, aucun élément n'ayant été identifié pour les œuvres d'art mobiles de la collection. Les principaux travaux d'inventaire avaient été réalisés l'année dernière et avaient conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur d'actifs de 3.1 millions de francs dans les comptes 2023.

36 Charges de transfert

L'utilisation du budget prévu pour les projets de soutien à la culture est inférieure de 0.4 million de francs aux estimations. Il s'agit notamment de la subvention prévue en faveur de la Bibliothèque de Genève (0.3 million de francs) qui n'a finalement pas été octroyée, et le report à l'année prochaine de certaines aides ponctuelles pour le soutien au livre et à l'écrit (0.1 million de francs).

Le montant des subventions versées pour le domaine de la culture augmente par rapport aux comptes 2023 de 4.1 millions de francs, notamment en raison des financements liés à la mise en œuvre de la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA) qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024. De plus, des montants complémentaires ont été octroyés en 2024 à l'Orchestre de chambre de Genève (0.8 million de francs), à plusieurs musées et à Cinéforum (0.3 million de francs).

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Ces revenus sont en légère hausse par rapport au budget de 0.1 million de francs et correspondent à la dissolution de transitoires liés aux mesures de soutien financier aux milieux culturels.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : Pour cet indicateur, le nombre de 39 maisons d'édition comprend les maisons d'édition soutenues ponctuellement via les fonds de soutien à l'édition (avec 31 maisons d'édition soutenues en 2024) ainsi que les maisons d'édition au bénéfice d'un contrat de prestations (avec 8 maisons d'édition soutenues en 2024). Les maisons d'édition non genevoises sont soutenues uniquement pour des publications d'auteurs genevoises et d'auteurs genevois ou sur un sujet en lien avec Genève.

D01 Culture (suite)

Indicateur 2.1 : L'OCCS est attentif à la diffusion des oeuvres et au rayonnement des artistes et des institutions. A noter que les coûts liés au franc suisse et au niveau de vie élevé rendent nos artistes moins concurrentiels sur le marché international, ce qui peut décourager certains programmeurs étrangers. Dès lors, la contribution de l'Etat, même parfois symbolique et subsidiaire, joue un rôle crucial sur le rayonnement de ses artistes et institutions genevoises. L'effet de levier est indéniable et extrêmement positif. La hausse des demandes en 2024 est le signe d'une tendance des artistes à faire plus de tournées, mais des tournées plus courtes. Les 157 projets soutenus cette année tiennent compte de la volonté du canton de soutenir des tournées et des événements de qualité.

Indicateur 3.1 : La mise en valeur de la collection est une des missions importantes du fonds cantonal d'art contemporain (FCAC). Les prêts dans les institutions muséales et dans les établissements publics ou privés sont un des moyens importants pour y répondre. En 2024, une centaine de prêts ont été recensés, en baisse par rapport à 2023 où de grandes expositions avaient fait augmenter exceptionnellement le volume de circulation des oeuvres.

Indicateur 4.1 : Vendue une seule fois au prix de 20 francs, la carte peut être achetée par tous les jeunes de moins de 21 ans domiciliés dans le canton de Genève, inscrits dans une école genevoise, ou domiciliés dans le Grand Genève. Elle est valable de la naissance jusqu'à la veille des 21 ans, et permet de bénéficier de réductions sur de nombreuses activités culturelles et sportives à Genève. La subvention accordée par le canton aux organismes accordant des réductions permet de couvrir le manque à gagner entre le prix d'un billet vendu au tarif de la carte 20 ans/ 20 francs et le plein tarif. L'organisme partenaire s'engage à accorder aux détenteurs de la carte une réduction supplémentaire pouvant aller jusqu'à maximum 30% du tarif Jeune/étudiant/apprenti. Ce programme est actuellement en cours de refonte au sein de l'OCCS.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la diversité éditoriale genevoise						
1.1 Nombre de maisons d'édition soutenues	Efficacité	39	45	47	45	2028
2. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
2.1 Nombre de tournées extra-cantoniales dans le domaine des arts vivants et plastiques soutenues par le DCS via le fonds d'aide à la diffusion	Efficacité	157	130	145	160	2028
3. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
3.1 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles	Qualité	98	100	349	100	2028
4. Sensibiliser les jeunes à la culture (et au sport)						
4.1 Nombre de cartes 20 ans / 20 francs vendues durant l'année	Efficacité	1'164	1'200	1'448	2'000	2028

D02 Sport et loisirs

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	10'811'366	-341'119	-3.1%	11'152'485	7'784'286
30 Charges de personnel	2'178'667	-145'540	-6.3%	2'324'207	2'093'533
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	854'026	-17'587	-2.0%	871'613	499'799
33 Amortissements du patrimoine administratif	189'911	-12'160	-6.0%	202'071	181'383
36 Charges de transfert	7'588'762	-165'832	-2.1%	7'754'594	5'009'571
REVENUS	1'890'028	-95'190	-4.8%	1'985'218	4'115'196
42 Taxes et redevances	372'982	-8'765	-2.3%	381'747	475'948
43 Revenus divers	152'858	105'987	226.1%	46'871	105'392
46 Revenus de transferts	1'364'188	-192'412	-12.4%	1'556'600	1'370'252
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	2'163'605
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'921'338	245'929	-2.7%	-9'167'267	-3'669'090
Coût d'état-major	-111'016	3'894	-3.4%	-114'910	-122'974
Coût des prestations de moyens	-1'525'875	252'976	-14.2%	-1'778'851	-1'543'560
COÛT COMPLET	-10'558'229	502'799	-4.5%	-11'061'028	-5'335'624

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	12.28	-0.57	-4.44%	12.85	11.83
ETP fixes	11.66	-0.99	-7.83%	12.65	11.61
ETP agents spécialisés	0.62	0.41	195.24%	0.21	0.22

Descriptif du programme

Conformément à la loi sur le sport (Lsport) et la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport (LRT-3), ce programme a pour but d'encourager la pratique sportive en tant que composante de l'identité individuelle et collective, de la cohésion sociale, de l'économie et du rayonnement de Genève. Le tout en coordination avec les communes et la Confédération. Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Soutien de la relève élite et à l'élite individuelle
- D02.04 Accès et sensibilisation au sport
- D02.06 Pilotage opérationnel du programme D02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Projets prioritaires

S'agissant du programme D02 Sport et loisirs, un plan stratégique cantonal du sport a été adopté en janvier 2024.

Cette feuille de route prévue jusqu'à fin 2028 s'articule en sept axes pour favoriser le développement du sport et de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire cantonal.

D02 Sport et loisirs (suite)

Dans le détail, les projets prioritaires se déclinent comme suit:

Elite individuelle

- dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, les athlètes genevoises et genevois du programme Team Genève, programme cantonal de soutien aux athlètes d'élite, qualifiés ont été mis en avant auprès du grand public par le biais de plusieurs actions de communication, alors qu'un travail en vue de trouver de nouveaux partenaires privés en faveur du programme Team Genève a démarré;
- un groupe de travail relatif à la création d'un statut de l'athlète d'élite et au renforcement du soutien administratif de ceux-ci et celles-ci a été créé;
- le programme de soutien aux athlètes d'élite évoluant dans des disciplines qui n'entrent pas dans les critères du programme Team Genève (par exemple voile au large, parkour, kitesurf ou alpinisme) a continué de se déployer, offrant une belle visibilité aux disciplines et une aide précieuse aux athlètes concernés. Ce dispositif a permis de soutenir des athlètes comme Justine Mettraux, 8^{ème} du dernier Vendée Globale.

Relève élite

Le soutien et le suivi des centres cantonaux de la relève, en coordination avec le dispositif sport-art-études (SAE-DIP) s'est poursuivi, avec la mise sur pied d'un douzième centre de la relève, destiné à la discipline du badminton.

Soutien aux associations

Un nouveau soutien à hauteur de 2 millions de francs destiné aux associations faîtières cantonales a été créé. Cette aide vise prioritairement à aider les faîtières à se professionnaliser, que ce soit en matière de gestion administrative et financière, en gestion de ressources humaines ou encore pour le développement de la relève.

Institutions et infrastructures

- au terme d'un concours d'architecture de plusieurs mois, le projet lauréat de la nouvelle patinoire a été dévoilé en mars, avec le choix d'un projet se caractérisant par la sécurité optimale du site, l'accès aisé pour le public et les personnes à mobilité réduite ou encore une vision parfaite sur la glace. Après cette étape décisive, des groupes de travail par thématique pour le développement du projet ont été mis sur pied;
- le soutien à la Fondation du Stade de Genève s'est poursuivi, en particulier dans le cadre des préparatifs de l'Euro 2025 et des travaux de rénovation à hauteur de 4,1 millions de francs visant à moderniser le stade; les discussions sur l'accord entre la Fondation du Stade de Genève (FSG) et le Servette FC relatives à l'exploitation de l'enceinte ont été remises à 2025;
- les travaux quant au renouvellement du contrat de prestations avec Genève-Plage à compter de 2025 ont démarré tandis que le suivi des investissements à court terme (toboggan, beach-volley) et à long terme (agrandissement de la partie patageoire, création d'un nouveau bassin scolaire) s'est renforcé;
- alors que le projet de déménagement provisoire de l'académie du Servette FC aux Evaux fait face à des recours devant la justice, les études de faisabilité et les travaux de planification du pôle football définitif sur les sites de Crotte-au-Loup à Vernier, de la Bécassière à Versoix et de Sous-Moulin à Thônex se sont poursuivis dans un esprit serein avec les communes concernées;
- le nouveau terrain d'entraînement du Servette FC situé à Vessy a été livré au club, permettant de lui offrir des conditions d'entraînement optimales.

Grandes manifestations

Alors que Genève accueillera deux grandes manifestations sportives internationales en 2025, avec l'Euro féminin puis les régates de SailGP, les travaux de suivi de ces événements et d'accompagnement des organisateurs ont continué en 2024.

Accès au sport / loisirs

- le canton a poursuivi son offre de cours de formation Jeunesse+Sport à l'attention des monitrices et des moniteurs dès 18 ans, actifs dans les associations sportives, avec 60 cours organisés durant l'année. Lancé en 2022, le projet visant à former des jeunes de 14 à 17 ans s'est poursuivi en 2024 avec deux cours proposés, au printemps et à l'automne;
- la Fête du sport a connu sa deuxième édition en septembre 2024, rencontrant un succès formidable (près de 10'000 personnes présentes). Rassemblant une trentaine de sports (contre vingt en 2022), au cœur de la cité et sur quatre jours, elle visait à faire découvrir des sports à l'ensemble de la population, après une première partie consacrée aux écoles, en partenariat avec le DIP et la Ville de Genève;

D02 Sport et loisirs (suite)

- avec plus de 220 cours proposés, le programme d'activités extrascolaires GE Découvre le mercredi s'est poursuivi avec un succès égal aux années précédentes; le programme donne la possibilité aux enfants de 4 à 16 ans de découvrir et de pratiquer des activités sportives, scientifiques et culturelles le mercredi après-midi;
- publié en 2024, le plan d'action du nouveau Bureau de la prévention, financé en partie par le canton et hébergé au sein de l'Association genevoise des sports, a commencé à se déployer, notamment avec une campagne qui vise une meilleure représentation féminine dans les comités sportifs genevois; le Bureau de la prévention a pour mission d'accompagner les clubs dans la mise en place de mesures de prévention des violences sous toutes ses formes;
- lancé en 2023, le partenariat avec la fondation Special Olympics Switzerland (SOSWI) a continué dans le but de sensibiliser et former les clubs genevois à l'inclusion des personnes à besoins spécifiques. Une spécialiste de l'inclusion a été déléguée par SOSWI durant deux ans pour développer le concept et l'offre aux associations, qui va se poursuivre en 2025;
- en partenariat avec les communes de Plan-les-Ouates et d'Onex ainsi qu'avec la fondation IdéeSport, les activités MiniMove et OpenSunday, soit des activités pour les enfants de 2 à 4 ans, se sont poursuivies ou ont débuté, avec l'objectif de proposer des activités ludiques et sportives pour les jeunes enfants.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 0.1 million de francs, notamment en raison du délai entre la vacance des postes et leur repourvoiement.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transferts sont inférieures au budget de 0.2 million de francs. Cet écart concerne les centres de la relève sportive, la fondation des Evaux (report du projet de pôle football) et l'association Genève-Plage.

Par rapport aux comptes 2023, le montant des subventions versées pour le sport augmente de 2.5 millions de francs, du fait notamment d'un nouveau financement de 2 millions pour le fonds d'aide au sport, d'un financement cantonal supplémentaire de 0.4 million de francs pour le Stade de Genève et de 0.1 million de francs pour Genève Futur Hockey.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus divers sont légèrement supérieurs au budget de 0.1 million de francs. Ils concernent le programme d'encouragement au sport de la Confédération «Jeunesse+Sport».

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les autres subventions de la Confédération pour le sport sont inférieures aux estimations de 0.2 million de francs. Ils concernent le programme d'encouragement au sport de la Confédération « Jeunesse+Sport».

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : Jeunesse + Sport (J+S) est un programme national financé par la Confédération et destiné à promouvoir le sport auprès des jeunes. À Genève, l'office cantonal de la culture et du sport assure la mise en œuvre de ce programme à travers l'organisation de cours de formation pour les moniteurs, les experts et les coachs J+S, leur suivi et la validation des offres proposées par les clubs subventionnés. Bien qu'on observe une légère diminution du nombre de participants en 2024, sur le long terme, il s'agira de continuer à répondre à une demande en augmentation.

Indicateur 2.1 : Les centres cantonaux de performance permettent d'offrir un encadrement de qualité aux jeunes sportifs d'élite du canton de Genève, tout en leur permettant d'intégrer le dispositif sport-art-études mis en place par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse. Le nombre de centres est lié au nombre de dossiers venant des disciplines sportives au 15 juin de chaque année, à leur qualité, au nombre de pratiquants, de clubs et au budget disponible.

D02 Sport et loisirs (suite)

En 2024, 12 centres de la relève ont été soutenus par le canton, à savoir:

- Badminton - Association Cantonale Genevoise de Badminton
- Basketball - Genève Basketball Académie
- Canoë-Kayak - Académie Canoë Kayak Genève
- Cyclisme - TSP Cadre Cycliste Genève
- Escalade sportive - Centre Performance Escalade Sportive Genève
- Football - Genève Education Football
- Handball - Team Talents Handball
- Hockey sur glace - Genève Futur Hockey
- Tchoukball - Tchoukball Académie Genève
- Tennis de Table - Institut du Tennis de Table Genevois
- Triathlon - Triathlon Relève Genève
- Volleyball - Académie de Volleyball de Genève

Indicateur 2.2 : Cet indicateur reflète le nombre d'athlètes dans le programme Team Genève ayant bénéficié d'un soutien personnel durant l'année. Le programme Team Genève regroupe les athlètes du canton de Genève au bénéfice d'une carte Swiss Olympic or, argent ou bronze. Ce programme vise à encourager ses membres dans leur préparation sportive en vue des grandes compétitions internationales, notamment Jeux olympiques et paralympiques, Jeux olympiques de la jeunesse, Championnats du monde et Championnats d'Europe. Ce programme vise également à renforcer la visibilité de ses membres et valoriser leurs performances auprès du public genevois. Durant l'année 2024, 47 athlètes étaient membres du programme Team Genève. Ce chiffre plus élevé qu'attendu démontre la bonne santé du sport d'élite dans le canton.

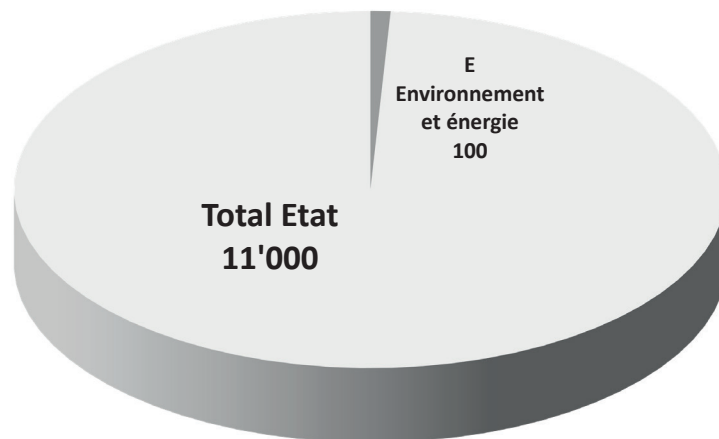
Indicateur 3.1: Cet indicateur montre dans quelle mesure l'offre Loisirs (activités extrascolaires et journées vacances) est en adéquation avec la demande de la population cible (nombre d'activités confirmées/nombre total d'activités proposées en début d'année scolaire). Une activité a lieu lorsque le nombre d'inscriptions est suffisant pour pouvoir lancer le cours. L'OCCS a pour objectif de proposer des activités attrayantes pour les jeunes des catégories socio-économiques de la population les moins aisées, et a organisé en 2024 près de 224 cours d'initiation pour les jeunes entre 4 et 16 ans dans les domaines suivants: culture, expression, environnement et sport. Seul un cours a dû être annulé par manque d'inscrits.

Objectifs et indicateurs

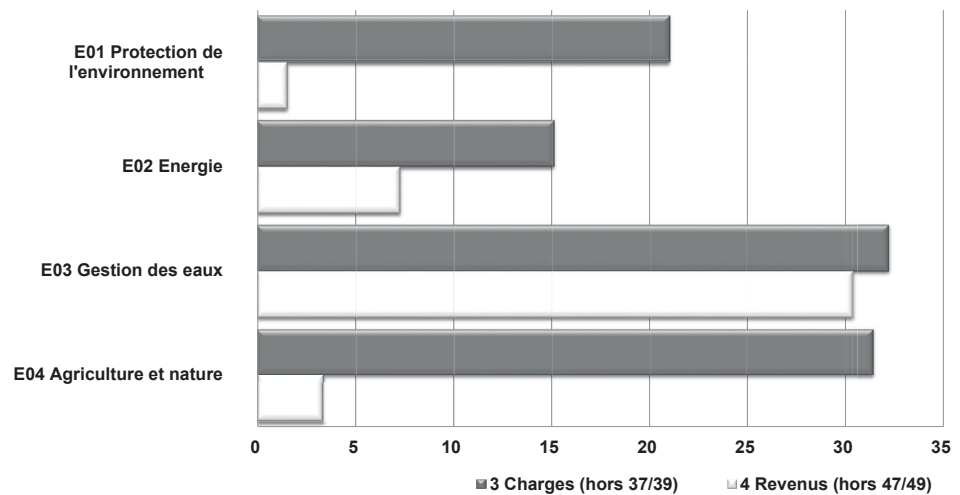
	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Encourager la pratique du sport des jeunes						
1.1 Nombre de participants aux cours de formations J+S organisés par le canton	Efficacité	1'309	1'762	1'424	1'500	2028
2. Soutenir la relève et l'élite sportive à Genève						
2.1 Nombre de centres de la relève reconnus	Qualité	12	12	11	12	2028
2.2 Nombre d'athlètes dans le programme de soutien "Team Genève"	Qualité	47	25	41	40	2028
3. Encourager la pratique culturelle et sportive						
3.1 Programme "GE découvre" : proportion d'activités confirmées par rapport au nombre total d'activités proposées	Qualité	99.6%	90%	98.6 %	95%	2028

E Environnement et énergie

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





E Environnement et énergie

Synthèse des priorités

Le Conseil d'Etat a orienté son programme sur l'urgence climatique et la transition écologique. Il a en particulier mis l'accent sur sa volonté d'atteindre une réduction de 60% des gaz à effet de serre en 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050. En ce sens il a mis en priorité les actions suivantes ;

- adopter une nouvelle version de la loi climat et poursuivre la mise en œuvre plan climat cantonal 2030 ;
- préserver et développer les ressources vitales et locales à l'échelle transfrontalières ;
- poursuivre les campagnes de communication et de sensibilisation destinées à changer les comportements ;
- mettre à jour le plan d'action le développement durable pour la période 2024-2028 ;
- renforcer les outils de mise en œuvre du plan directeur de l'énergie (PDE) et des énergies de réseaux (PDER) pour la période 2024-2030 ;
- poursuivre et compléter les mesures d'encouragement pour accélérer la transition énergétique par le biais notamment de la plateforme GEnergie ;
- adopter les tarifs des réseaux thermiques structurants (RTS) et poursuivre le déploiement des réseaux thermiques de chaleur et de froid ;
- poursuivre le programme GEothermies avec les SIG ;
- augmenter la proportion des véhicules électriques dans le parc automobile genevois pour atteindre l'objectif de 40% d'ici à 2030 ;
- réaliser le bilan du plan de mesures Opair 2018-2023 et établissement de celui portant sur la période 2024-2028 ;
- adopter le « plan bruit 2022 – 2030 » et assurer la mise en œuvre de la stratégie globale et transversale de lutte contre les nuisances sonores ;
- mettre en œuvre le nouveau plan cantonal de gestion des déchets ;
- mettre en œuvre le plan de gestion des ressources du sous-sol (PGR) ;
- mettre à jour le plan de mesures de lutte contre les substances dangereuses dans l'environnement bâti ;
- poursuivre les efforts en matière de gouvernance de la ressource en eau au niveau transfrontalier ;
- accroître la surveillance de la pollution des eaux et sensibiliser les citoyens à cette problématique ;
- produire le bilan du plan de mesures Biodiversité 2020-2023 et établir le plan 2024-2028 ;
- adopter la stratégie d'arborisation et le projet de loi d'investissement de 204 millions pour une mise en œuvre rapide avec les communes et propriétaires privés ;
- sensibiliser tous les acteurs du canton, du grand Genève et la population à l'importance de la biodiversité ;
- poursuivre la mise en œuvre du programme nature en ville ;
- contribuer à augmenter la résilience des structures agricoles existantes et au développement d'infrastructures agricoles durables, notamment grâce au projet Resulterre mené en partenariat avec la Confédération et Agri Genève ;
- développer la promotion de l'agriculture genevoise et valorisation de ses produits auprès de la population.



E01 Protection de l'environnement

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	21'027'087	-1'827'651	-8.0%	22'854'738	20'804'009
30 Charges de personnel	15'184'816	-1'076'496	-6.6%	16'261'312	15'076'755
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'702'170	-723'901	-13.3%	5'426'071	4'759'724
33 Amortissements du patrimoine administratif	836'623	204'543	32.4%	632'080	682'189
36 Charges de transfert	284'284	-231'191	-44.9%	515'475	272'198
39 Facturations internes	19'194	-606	-3.1%	19'800	13'142
REVENUS	1'559'117	-365'114	-19.0%	1'924'231	4'303'609
41 Patentes et concessions	0	0	-	-	0
42 Taxes et redevances	1'203'348	-102'824	-7.9%	1'306'172	940'581
43 Revenus divers	31'753	-65'362	-67.3%	97'115	5'578'889
46 Revenus de transferts	322'609	-198'335	-38.1%	520'944	-2'217'267
49 Facturations internes	1'408	1'408	-	-	1'405
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-19'467'969	1'462'538	-7.0%	-20'930'507	-16'500'400
Coût d'état-major	-500'407	67'081	-11.8%	-567'488	-494'863
Coût des prestations de moyens	-4'130'715	-729'529	21.4%	-3'401'186	-2'870'835
COÛT COMPLET	-24'099'091	800'090	-3.2%	-24'899'181	-19'866'097

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	95.45	-6.15	-6.05%	101.60	95.64
ETP fixes	91.25	-5.95	-6.12%	97.20	90.86
ETP auxiliaires	1.80	0.60	50.00%	1.20	1.38
ETP agents spécialisés	2.40	-0.80	-25.00%	3.20	3.40

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les êtres humains, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses, les accidents majeurs ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver, gérer et exploiter durablement les ressources naturelles. La mission de l'office cantonal de l'environnement est de proposer et de mettre en œuvre ce programme. Il anticipe les futures problématiques environnementales et assure la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire, notamment à l'aide d'études d'impact sur l'environnement d'installations et d'évaluations environnementales stratégiques de planifications. Il applique les législations fédérales et cantonales correspondantes, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

1. les atteintes à l'environnement doivent être anticipées et limitées à titre préventif plutôt que réparées ultérieurement (principe de prévention);
2. les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source (principe de lutte à la source);
3. les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints (principe d'évaluation globale).
4. les frais des atteintes à l'environnement ne doivent pas être supportés par la collectivité, mais par ceux qui en sont à l'origine (principe de causalité).

E01 Protection de l'environnement (suite)

La direction de la durabilité et du climat (DDC), anciennement service cantonal du développement durable (SCDD), a pour mission de piloter et coordonner la mise en œuvre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable A 2 60 (Agenda 21). Dans ce cadre, la DDC soutient et encourage la mise en œuvre des principes de développement durable par les autorités, les entités publiques et parapubliques, les entreprises et les citoyennes et les citoyens en mettant à disposition des outils pratiques, de l'expertise, des formations et de l'accompagnement. Il coordonne également la stratégie climatique cantonale et la mise en œuvre de son plan d'action dont les objectifs sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'environnement (OCEV) et par la direction de la durabilité et du climat (DDC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Analyse de l'impact sur l'environnement
- E01.02 Gestion des déchets
- E01.03 Protection de l'air
- E01.04 Protection contre les accidents majeurs
- E01.05 Protection contre les substances dangereuses de l'espace bâti
- E01.06 Protection contre le bruit et les vibrations et les rayonnements non ionisants
- E01.07 Protection des sols et des sous-sols
- E01.08 Exploitation des ressources du sous-sol
- E01.09 Durabilité et climat

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législature et projets prioritaires

Poursuivre la transition écologique et protéger la population contre les effets du changement climatique

Dans le cadre du plan climat cantonal 2030, un rapport d'évaluation du plan de mesures 2021-2023 a été réalisé. Ce bilan permet, d'une part de rendre compte de l'avancement des différentes actions qui permettront d'atteindre l'objectif de réduction de -60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et d'autre part, de s'appuyer sur les résultats observés afin d'établir le plan de mesures du plan climat 2025-2030, à la fois en matière de réductions des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation du territoire aux effets du dérèglement climatique.

Les travaux menés dans le cadre du projet de loi sur le climat (PL 13225) ont débouché sur un consensus avec les milieux concernés. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a adopté un amendement général au projet de loi climat dont est désormais saisie la commission parlementaire concernée.

Les travaux menés à ce jour dans le cadre du programme GEothermies ont confirmé le rôle majeur de la géothermie pour la transition écologique du territoire. Ils ont permis de quantifier un potentiel mobilisable, économique et rationnel : la géothermie est susceptible de couvrir plus de 30% des besoins en chaleur du canton d'ici à 2050. Cet objectif, inscrit dans le plan directeur de l'énergie (PDE), comprend un périmètre élargi qui implique l'utilisation de tout le panel des ressources géothermiques disponibles sur le territoire. Dès lors, la géothermie alimentera les réseaux thermiques structurants (RTS), mais également des secteurs hors RTS de haute densité de demandes pour lesquels les enjeux de réduction des émissions de CO2 sont notables. En 2024, grâce aux données de sismique 2D et 3D, des cibles potentielles prometteuses pour l'exploitation de la géothermie de moyenne profondeur ont été identifiées sous forme de réseaux de failles profondes. Elles doivent maintenant être intégrées dans un plan de déploiement en lien avec la priorisation des besoins énergétiques. Ces réflexions ont mis en lumière le défi de conjuguer des infrastructures d'importance nécessaires à l'exploitation de la géothermie, avec notamment la pression foncière. L'analyse des données sismiques a aussi permis l'amélioration des connaissances sur la géothermie de faible profondeur.

Afin d'atteindre l'objectif de la neutralité carbone en 2050, la proportion de véhicules électriques dans le parc automobile genevois à l'horizon 2030 doit augmenter de façon significative (40% du parc en 2030), en même temps qu'une réduction importante des déplacements en transports individuels motorisés (-40%). La nouvelle convention d'objectifs avec les Services industriels de Genève (SIG), finalisée fin 2024, actuellement en cours de validation, permettra de poursuivre le déploiement d'une infrastructure publique de recharge, initié en 2021.

E01 Protection de l'environnement (suite)

S'agissant des aides à la transition vers la mobilité électrique, prévues dans la Stratégie de l'électromobilité 2030, le système de subventions à l'installation de bornes de recharge à domicile, effectif depuis 2019, s'est arrêté le 31 mars 2024 avec pour bilan la subvention de 1'750 points de recharge pour un montant de 1.7 million francs. Depuis le 1er février 2024, afin de pouvoir développer l'accès à l'électromobilité pour les locataires, le principe de la subvention a été modifié en une aide à l'électrification des parkings d'immeubles de plus de 5 logements. Cette aide financière permet de lancer l'installation de pré-équipements dans les immeubles et ainsi de massifier la pose d'infrastructures de recharge à domicile. Un montant maximum de 20'000 francs par parking équipé est à disposition des propriétaires. En 2024, plus de 682 places électrifiées ont ainsi été subventionnées par ce dispositif pour un montant de 140'000 francs, traduisant son intérêt en termes de levier d'électrification.

Les orientations prises dès la conception des plans, programmes et projets ont une incidence majeure sur leur empreinte carbone future et leur contribution effective à l'atteinte des objectifs climatiques. La démarche exploratoire consistant à développer un calculateur carbone pour les projets urbains a abouti à un outil qui a été testé avec succès sur le grand projet des Cherpines sur la période 2023-2024. Les objectifs de la fiche 4.4 du plan climat sont donc atteints à ce stade avec un outil qui permettra à terme de :

- doter les directions de projet d'un instrument de pilotage et de quantification des émissions de gaz à effet de serre (y.c. l'énergie grise) ;
- intégrer la méthodologie aux différentes étapes de planification et outils existants : évaluation environnementale stratégique (EES), étude de l'impact sur l'environnement (EIE) et notice d'impact sur l'environnement (NIE) ;
- répondre au standard des normes existantes, anticiper l'évolution du cadre légal (Lclimat) et concrétiser le plan climat cantonal renforcé.

Préserver et développer les ressources vitales et locales à l'échelle transfrontalière

Si Genève n'a que peu de prise sur la consommation de ressources liées aux biens importés, le canton a une responsabilité clé dans la sauvegarde des ressources naturelles vitales et locales. L'air, l'eau, le sol, le sous-sol, la forêt ainsi que la biodiversité doivent être gérés durablement afin que la population puisse continuer à bénéficier des services écosystémiques rendus par la nature.

Concernant la qualité de l'air, la tendance favorable des dernières années dans notre canton s'est confirmée en 2024 : pour la première fois depuis le début des mesures il y a 50 ans, tous les polluants respectent les normes fédérales annuelles à l'exception de l'ozone. Pour répondre aux recommandations de l'OMS de 2021 préconisant de viser les concentrations de polluants les plus basses possibles, un nouveau Plan de mesures OPair 2025-2030 a été établi en coordination avec les milieux concernés. Il sera soumis à l'adoption du Conseil d'Etat début 2025. Ses objectifs prioritaires sont d'abaisser encore la charge polluante dans l'air et de pérenniser l'amélioration de la qualité de l'air sur le long terme. Il vise aussi à fédérer l'ensemble des actrices et acteurs et des politiques publiques autour de mesures d'assainissement partagées et durables. Les projets qui découleront de ce plan (principalement des études prospectives et des mesures d'accompagnement) sont essentiellement transversaux. Le bilan du programme PACT'Air, qui met en œuvre la collaboration transfrontalière en matière de qualité de l'air, a été tiré entre fin 2023 et mi-2024 et confirme la bonne dynamique avec près de 80% des actions réalisées et/ou en cours.

Depuis 2021, deux nouvelles stations mobiles de mesure de la qualité de l'air ont été déployées sur le territoire genevois pour répondre aux demandes croissantes de la population, notamment celles situées à proximité de gros émetteurs (routes à fort trafic et aéroport). Les résultats de ces campagnes de mesures, publiés en 2023 et 2024, sont rassurants. En 2025, ces stations mobiles seront engagées sur de nouveaux sites de mesure pour répondre aux besoins des communes en matière de surveillance de la qualité de l'air et comprendre plus finement l'influence des sources émettrices de polluants sur la qualité de l'air.

Dans un tout autre domaine, la préservation des ressources non renouvelables, telles que le gravier, nécessite la mise en place d'une politique de recyclage ambitieuse et systématique. Le programme Économie circulaire des matériaux à Genève (ECOMAT GE), qui vise à encourager la réutilisation des matériaux issus des déconstructions dans de nouveaux ouvrages et le recyclage des matériaux d'excavation, a connu un large déploiement en 2023 et s'est poursuivi en 2024. Il repose sur un plan d'action décliné en 22 mesures spécifiques aux trois grands types de matériaux : matériaux de déconstruction, matériaux d'excavation et enrobés bitumineux. Les formations ECOMAT GE, destinées à former les professionnels du bâtiment à l'économie circulaire des déchets minéraux de la construction, lancée en 2022 en partenariat avec la Fédération des associations d'Architectes et d'Ingénieurs de Genève (FAI), la Haute École du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève (HEPIA) et la Fondation pour la Formation Professionnelle et Continue (FFPC), rencontrent un vif succès.

En 2024, deux nouvelles sessions ont été organisées, portant à plus de 100 le nombre de personnes formées depuis le lancement du programme. Les principes d'ECOMAT GE se traduisent également dans les préavis sur les autorisations de construire, dont le nombre a fortement augmenté en 2024, avec plus de 900 préavis rendus.

E01 Protection de l'environnement (suite)

Pour répondre à l'objectif de réduction de l'empreinte matière à 1/5 de son niveau actuel, fixé dans la Charte Grand Genève en transition, le plan d'action pour un Grand Genève circulaire (Pact'Matière), actuellement en cours de validation, a vu le jour. Enfin, le projet de sensibilisation Zone Industrielle du Bois-de-Bay (ZIBAY ECOPARC), à la découverte de l'écologie industrielle au Bois-de-Bay, issu d'un partenariat entre l'Etat (office cantonal de l'environnement – OCEV et Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse – DIP), la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), la commune de Satigny et l'entreprise Serbeco, a obtenu la Distinction cantonale du développement durable. Il a accueilli plus de 3'000 visiteurs et 150 groupes depuis son lancement en 2021.

Géoréssources

Les travaux menés à ce jour dans le cadre du programme GEothermies ont mis en évidence le rôle stratégique des ressources du sous-sol pour réaliser la transition écologique de Genève, en termes d'énergie géothermique, mais aussi pour de nouvelles ressources en eau potable, des perspectives d'utilisations partagées des eaux souterraines ou comme espace de stockage souterrain. La refonte de la loi sur les ressources du sous-sol (LRSS) a été lancée en 2024, en coordination avec la refonte de la loi sur les eaux (LEaux-GE). La LRSS couvrira ainsi l'ensemble des utilisations du sous-sol géologique et de ses ressources, notamment les eaux souterraines, jusqu'alors intégrées à la LEaux-GE.

Le système d'information du sous-sol (SOLSTISS) est une brique essentielle du Plan de gestion des ressources du sous-sol (PGR), permettant de centraliser et valoriser, auprès des acteurs, l'ensemble des données concernant le sous-sol et ses ressources. Le développement de cet outil a franchi une étape remarquable en 2024 en termes de prestation aux requérants : la mise en ligne via e-démarches des suivis de sondages (planification, autorisation, exécution). Le suivi rigoureux et systématique de l'ensemble des ouvrages pénétrant dans le sous-sol alimentera ainsi SOLSTISS.

La dernière convention relative à la protection, à l'utilisation, à la réalimentation et au suivi de la nappe souterraine franco-suisse du genevois qui règle les conditions de son exploitation remonte à 2008. Les travaux approfondis menés ces dernières années pour la rédaction d'une nouvelle convention, en vue de préserver cette ressource tout en s'adaptant aux besoins croissants des communautés locales en eau potable, ont abouti en 2024 à la finalisation d'un texte dont la signature officielle est attendue pour début 2025.

Les sols et géoréssources non renouvelables sont à la base de tous les écosystèmes terrestres et participent activement à l'adaptation au changement climatique. En 2024, les 40 exploitations agricoles participant au projet Résulterre ont mis en œuvre les premières mesures en faveur des pratiques de conservation des sols et du stockage du carbone. La démarche visant à doter le canton d'une stratégie sol cantonale a également été initiée.

Autres projets d'importance stratégique

La nouvelle loi sur les déchets, adoptée par le Grand Conseil en 2022, a fait l'objet depuis début 2024 d'une procédure auprès du Tribunal fédéral suite au refus d'approbation partiel par la Confédération. Elle pourra entrer en vigueur une fois ce litige résolu. En parallèle, les travaux sur le projet de règlement se sont poursuivis tout au long de l'année. La mise en œuvre de ce nouveau cadre légal doit permettre de réduire rapidement et durablement les déchets incinérables en vue de la mise en service de la nouvelle usine Cheneviers IV, d'une capacité annuelle réduite à 160'000 tonnes. Le canton de Genève s'est également saisi de façon proactive de la question des incendies liés aux batteries au lithium-ion, avec la constitution d'un groupe de travail et une campagne de communication ciblée, intégrée à l'initiative « Trions Mieux ». En outre, la campagne de promotion de la vaisselle réutilisable « Emportons Malin » a poursuivi son déploiement pour la troisième année consécutive, avec la deuxième édition du RE:PAS challenge destiné aux entreprises. Un guide pour la gestion des déchets de la restauration a été publié et diffusé auprès des organisations professionnelles concernées.

Les travaux destinés à l'ouverture de décharges de type A (matériaux d'excavation non pollués) ont progressé, avec notamment la mise à jour du plan directeur cantonal, pour y intégrer la gestion des décharges. Les investigations géologiques au droit du site de Bourdigny pour l'implantation de la décharge de type D/E (mâchefers) se sont aussi poursuivies. La décharge de Châtillon, arrivée à saturation, est quant à elle en cours de fermeture pour renaturation.

L'année 2024 a aussi été consacrée au développement d'un calculateur des flux de matériaux minéraux et terreux entrants et sortants des projets de construction, des décharges, des gravières et du canton. Le but de ce calculateur est de suivre les ordres de grandeur des flux de matières minérales et terreuses pour être en capacité de mieux gérer les exutoires, et d'estimer les besoins en décharges dans le cadre de la révision du plan directeur cantonal 2050. Le modèle théorique a été construit en 2024 et il sera mis à l'épreuve en 2025.

E01 Protection de l'environnement (suite)

Pour pouvoir identifier, puis assainir les sites impactés par les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), un projet de loi (crédit d'investissement de 4'145'000 francs) visant à intégrer ces polluants éternels dans le cadastre des sites pollués a été adopté par le Conseil d'Etat en novembre 2024 et transmis au Grand Conseil. En parallèle, plusieurs communications ont été effectuées afin d'informer le grand public et les acteurs de l'aménagement du territoire de l'état de la situation, des enjeux et des perspectives pour le canton. Enfin, plusieurs chantiers intègrent maintenant des analyses de PFAS (par exemple au sein du projet Praille-Acacias-Vernets - PAV) et utilisent des filières d'évacuation de déchets appropriées.

Pour mieux cibler sa lutte contre les nuisances sonores, le Conseil d'Etat a décliné sa stratégie Bruit (2021) en un plan de mesures adopté le 31 janvier 2024 suite à une large consultation. Ce plan transversal vise les principales sources de nuisances sonores qui affectent la santé et la qualité de vie des Genevoises et des Genevois et sa mise en œuvre a débuté en 2024. En parallèle, la lutte contre le bruit de comportement des usagers de la route a pris une importance significative avec un projet pilote mené conjointement avec la Confédération afin de tester concrètement le possible usage de radars antibruit à but de contrôle. Les résultats connus depuis juillet 2024 sont très positifs, démontrant la maturité technique de ce dispositif. Il manque toutefois une base légale fédérale pour l'utiliser concrètement et le canton étudie actuellement les différentes pistes possibles pour faire évoluer le cadre légal fédéral. Parallèlement, depuis fin 2023, un radar antibruit d'avertissement a été acquis et déployé en différents lieux du canton.

La protection contre le rayonnement non ionisant revêt une importance significative avec l'évolution rapide des technologies de téléphonie mobile et le déploiement de la 5G. En 2024, les procédures administratives d'autorisation des antennes de téléphonie mobile ont été adaptées aux décisions du Tribunal fédéral.

Le nouveau Plan de mesures cantonal 2025-2030 « Substances dangereuses dans l'environnement bâti » a été élaboré en 2024 sur la base d'un bilan du plan précédent et adopté par le Conseil d'Etat en décembre. De nouvelles mesures enrichissent ce plan, avec notamment un accent sur les polluants éternels (PFAS). D'autres mesures se poursuivent, telles que la promotion de la construction saine par le choix de matériaux et de techniques de construction adaptée à la durabilité du bâti et exempts de substances dangereuses (démarche Très Haute Qualité des Matériaux, de l'Air intérieur et des Techniques constructives - THQMAT), préalable indispensable à la stratégie de réemploi dans la construction. Dans ce cadre, le premier certificat Low-COV (faible en Composés Organiques Volatils) a été remis en 2024 dans le cadre de la quinzaine de l'urbanisme.

Le suivi des entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) s'est poursuivi. Avec l'augmentation des demandes d'implantation d'occupations dites sensibles (école, crèche, établissements de soins) dans les périmètres OPAM, la coordination entre l'aménagement du territoire et la protection contre les risques d'accident majeurs s'est intensifiée. Le règlement d'application des dispositions fédérales relatives à la protection contre les accidents majeurs et les organismes dangereux pour l'environnement (RaPAM) a été totalement révisé et simplifié en 2024 pour adoption en 2025. Enfin, le nombre de contrôles dans les laboratoires qui utilisent des organismes pathogènes ou génétiquement modifiés a augmenté.

Cette année l'évaluation environnementale stratégique (EES) a été une nouvelle fois appliquée pour de nombreux projets dont le concept de mobilité Genève Sud, le concept de mobilité douce du plateau de Pinchat, l'extension du Pôle football à Vernier et Versoix, l'évaluation du potentiel éolien genevois ou la Vision territoriale transfrontalière. Dès leur conception, ces projets intègrent ainsi les enjeux de la transition écologique, alimentant le processus décisionnel. En 2024, l'office cantonal de l'environnement (OCEV) et l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) ont développé conjointement le Référentiel Biodiversité, un outil pour mieux protéger la biodiversité dans les plans, programmes et projets. Il sera testé en 2025 sur des projets concrets d'aménagement du territoire et d'infrastructure.

La démarche « Quartiers en transition » (QeT) est désormais systématiquement déployée pour les plans localisés de quartier (PLQ) et tient lieu d'Évaluation Environnementale Stratégique (EES). La plateforme Web QeT a également été déployée par l'office de l'urbanisme (OU) et l'OCEV et accompagne les porteurs de projet dans la conception, la documentation et l'évaluation de leurs projets de PLQ.

En 2024, l'inspectorat environnemental des chantiers de la politique E a poursuivi son développement avec un renforcement des effectifs dédiés. Le nombre de contrôles sur les chantiers du canton (plus de 300 en 2024) a augmenté.

Les 4 non-conformités principales qui ont pu être constatées concernent les arbres, les déchets, les sols et les eaux de chantier. L'outil d'e-learning pour les inspecteurs et inspectrices de l'environnement a été livré et déployé. Enfin, les travaux sur le futur système d'information de l'inspectorat ont démarré en 2024 dans le cadre du développement du système d'information (SI) post-autorisation de construire.

E01 Protection de l'environnement (suite)

Afin de promouvoir des changements de comportements et sensibiliser les différents publics cibles (population, entreprises, communes, associations, etc.) aux enjeux climatiques, la campagne de communication sur le climat s'est poursuivie en 2024. L'accent a été mis notamment sur une campagne d'affichage et la diffusion d'écogestes thématiques sur les réseaux sociaux. Parallèlement, plus d'une vingtaine d'événements de sensibilisation sur le terrain ont été organisés. La promotion du calculateur individuel d'empreinte carbone a rencontré un vif succès.

Dans le domaine de l'alimentation durable, une campagne de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire a été lancée ainsi que la mise sur pied d'un accompagnement sur ce thème auprès d'une dizaine de restaurants genevois dans le cadre d'un projet pilote. Par ailleurs, deux formations de sensibilisation à la cuisine végétarienne et durable ont été organisées dans le cadre de concours « A Table ».

Le premier volet du guide pour une consommation responsable a été publié en juillet 2024 sur la thématique « se nourrir ». Il sera suivi en 2025 par 3 volets supplémentaires abordant d'autres catégories d'achat. Ce guide offre des conseils pratiques pour effectuer ses achats en limitant son impact environnemental et climatique tout en prenant soin de sa santé.

Un système d'indicateurs comprenant 48 indicateurs clés et basé sur le concept cantonal du développement durable 2030 a été élaboré conjointement avec l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) et publié sous la forme d'un fascicule « statistique de poche ».

L'accompagnement des communes, des entreprises et des établissements publics autonomes dans l'intégration des principes de durabilité et la prise en compte des enjeux climatiques s'est poursuivie par le biais de formations, la mise à disposition d'outils ou encore la coordination de plateformes qui leur sont dédiées. L'organisation de la 23ème édition du Concours cantonal du développement durable a rencontré une nouvelle fois un vif succès avec une cérémonie de remise des prix qui s'est déroulée au mois de septembre 2024.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel (-1.1 million)

L'écart sur les charges de personnel provient du délai de recrutement des postes vacants qui s'explique d'une part par une difficulté à trouver les bons profils et d'autre part par un retard pris à la suite des changements dans des postes d'encadrement.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.7 million)

Beaucoup de mandats d'études engagés en 2024 à l'office cantonal de l'environnement dans les thématiques du bruit, des sols et sous-sol, du recyclage des déchets ainsi que d'études d'impact environnemental sont par nature des mandats de longue durée. Certains ont pris plus de temps que prévu et n'ont pas été terminés en 2024 (-0.5 million). Il en est de même à la direction de la durabilité et du climat où certains mandats ont pris du retard et d'autres ont été reportés (-0.2 million).

33 Amortissements du patrimoine administratif (+0.2 million)

Les amortissements ont été plus importants principalement en raison de la comptabilisation d'une perte de valeur exceptionnelle concernant l'espace de récupération de Châtillon suite à un passage en revue des actifs.

36 Charges de transfert (-0.2 million)

Selon l'article 39 de la loi sur les gravières et exploitations assimilées (LGEA), un prélèvement de 50 centimes est appliqué par m3 remblayé en gravière. 60% de ce montant est ensuite rétrocédé à la commune sur laquelle se trouve la gravière. Les revenus provenant des gravières ayant été inférieurs (voir rubrique 42), la rétrocession aux communes l'a également été.

42 Taxes et redevances (-0.1 million)

On constate un écart par rapport au budget des émoluments (-0.2 million), en particulier ceux liés à l'assainissement des chaudières principalement dû au fait que les administrés mettent aux normes ou changent leur chaudière sans attendre la décision du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA).

Le montant de la redevance perçu pour l'exploitation des gravières a été inférieur au montant budgété (-0.2 million).

À cela se rajoutent un revenu exceptionnel suite à la révision des actifs des espaces de récupération cantonaux (ESREC) et des remboursements pour les coûts d'assainissements des sites contaminés d'années antérieures totalisant 0.3 million.

E01 Protection de l'environnement (suite)

46 Revenus de transfert (-0.2 million)

L'écart par rapport au budget porte principalement sur l'activité d'assainissement des sites contaminés et des ajustements de provisions y relatifs.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : L'objectif a été atteint.

Indicateur 2.1 : Les projets d'assainissement du bruit routier ont été suspendus depuis plusieurs mois par le canton dans l'attente de l'entrée en vigueur de la stratégie cantonale sur les vitesses. Cette stratégie est actuellement soumise à divers recours juridiques.

Indicateur 3.1 : Un léger écart par rapport à l'objectif de 100% est constaté. Toutefois, l'objectif est considéré comme atteint.

Indicateur 4.1 : L'objectif calculé du taux de conformité est de 75 % en 2024 et reste inférieur à l'objectif de 85% (explications dans le calcul de l'indicateur ci-dessous). De nouvelles actions sur les chantiers ont été définies dans le plan de mesures sur les substances dangereuses 2025-2030 afin d'atteindre à terme cet objectif.

Indicateur 5.1 : Le taux de recyclage des déchets urbains stagne à 51.4% pour 2024. Ce chiffre montre sans doute la limite de l'efficacité des campagnes de sensibilisation de la population déjà visible l'année passée. L'impact de l'obligation de tri est différé dans l'attente de l'entrée en vigueur de la LDéchets. L'élaboration de cette dernière a rencontré beaucoup d'obstacles et fait encore actuellement l'objet d'un recours au Tribunal Fédéral (TF).

Indicateur 6.1 : Le léger décalage observé par rapport aux objectifs du budget est dû principalement à des retards dans les travaux d'assainissements ainsi que dans l'élaboration de certains projets d'assainissement (cas de la gravière du Verney par exemple).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réduire l'exposition de la population aux polluants atmosphériques						
1.1 Taux de variation annuel des concentrations d'ozone, NO2 et PM10	Efficacité	88% 55% 59%	100% 83% 83%	97% 57% 66%	100% 80% 80%	2028
2. Réduire l'exposition de la population au bruit routier						
2.1 Pourcentage cumulé de kilomètres de routes cantonales dont le projet d'assainissement a été validé par la commission PRASSOB	Efficacité	93%	93%	82%	100%	2028
3. Assurer la conformité des antennes de téléphonie mobile à l'ORNI						
3.1 Taux de conformité des antennes de téléphonie mobile à l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI)	Efficacité	99%	100%	98%	100%	2028
4. Réduire le risque environnemental dû aux substances dangereuses sur les chantiers						
4.1 Proportion de chantiers contrôlés respectant les normes légales (Plomb, PCB, amiante, HAP, HBCD)	Efficacité	75%	85%	75%	90%	2028
5. Diminuer la quantité de déchets incinérés						
5.1 Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	51.4%	53%	N/A	60%	2030
6. Assainir tous les sites contaminés d'ici 2050						
6.1 Pourcentage cumulé des sites contaminés assainis	Efficacité	42%	45%	42%	100%	2050

E01 Protection de l'environnement (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur est composé de trois valeurs. Celles-ci indiquent la déviation en pour cent des taux d'ozone (O3), dioxyde d'azote (NO2) et de PM10 de l'année en cours par rapport aux valeurs de références (soit la moyenne sur la période de la dernière décennie 2001-2010). L'O3, le NO2 et les PM10 sont les trois polluants atmosphériques qui posent le plus de problèmes environnementaux. En cas de pics de pollution, le niveau de ces taux est déterminant pour déclencher les plans d'urgence. L'objectif est atteint lorsque le taux est égal ou inférieur à la valeur cible annoncée.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur mesure l'avancement des projets d'assainissement du bruit routier sur le réseau cantonal selon le Plan des mesures de l'assainissement du bruit routier de 1998, révisé en 2016. Il s'agit du nombre de km de routes cantonales dont le projet a été présenté et validé en commission PRASSOB divisé par le nombre de km total à assainir. La cible à long terme de 100% aurait dû être atteinte en mars 2018, selon le cadre légal fédéral. La réalisation concrète sur le terrain est confiée à l'office du génie civil (OCGC).

Indicateur 3.1 : Cet indicateur est basé sur le contrôle qualité continu des installations de téléphonie mobile en fonction. Ce contrôle est imposé par la Confédération aux opérateurs, qui transmettent les données à l'autorité cantonale. L'indicateur permet de suivre la conformité des paramètres opérationnels des antennes par rapport au cadre autorisé selon l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Il s'agit du ratio entre le nombre de sites présentant un écart sur les paramètres physiques (tilt et puissance) pendant plus de 24h et le nombre total de sites de téléphonie mobile. L'objectif est d'obtenir 100% de conformité puisque toutes les antennes installées dans le canton doivent être opérées conformément aux autorisations données.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur évalue l'efficacité des mesures qui ont été mises en œuvre pour améliorer la gestion des substances dangereuses de l'espace bâti sur les chantiers, en particulier le nombre de contaminations et d'expositions des personnes. Lesdites mesures ont été définies dans le Plan de mesures « Substances dangereuses dans l'environnement bâti 2018-2023 ». Il s'agit notamment d'actions d'information, de formation et de contrôle. Ces mesures ont permis d'améliorer significativement la gestion des substances dangereuses sur les chantiers, en particulier le nombre de contaminations, rares aujourd'hui. En 2021, les bases légales ont été renforcées et le nombre de contrôles non conformes a significativement augmenté, notamment avec l'introduction de 3 nouvelles substances (plomb, HAP, HBCD). Par ailleurs, il est à relever que le service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) concentre ses contrôles sur les chantiers problématiques, en particulier les travaux soumis à autorisation sur lesquels les investigations pour identifier les substances dangereuses ne sont pas fournies ou paraissent incomplètes. Il est donc probable que cette approche augmente le taux de non-conformité constaté lors des contrôles.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur recueille toutes les données des communes, recycleurs, transporteurs, filières d'élimination. La vérification de ces données et leur contrôle impliquent un décalage d'une année dans la parution des chiffres (pas connus avant mars n+1). La valeur indiquée en 2024 correspond donc aux valeurs 2023.

Indicateur 6.1 : Cet indicateur fait état de l'avancement de l'assainissement des sites contaminés. L'objectif fixé par la Confédération est d'assainir 100% des sites contaminés en l'espace de deux générations à compter de l'établissement des cadastres, soit en 2050. Le décompte regroupe les sites assainis et également ceux qui sont sous surveillance.

E02 Energie

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	30'955'928	-2'732'908	-8.1%	33'688'836	32'940'767
30 Charges de personnel	4'541'205	-715'633	-13.6%	5'256'838	4'650'368
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'385'581	-912'102	-39.7%	2'297'683	1'741'955
33 Amortissements du patrimoine administratif	57'583	1'868	3.4%	55'715	55'753
36 Charges de transfert	9'145'817	-931'183	-9.2%	10'077'000	10'171'568
37 Subventions redistribuées	15'824'603	-175'397	-1.1%	16'000'000	16'320'795
39 Facturations internes	1'138	-462	-28.9%	1'600	328
REVENUS	23'126'891	-709'499	-3.0%	23'836'390	23'496'382
42 Taxes et redevances	1'372'995	-39'763	-2.8%	1'412'758	1'086'198
43 Revenus divers	47'842	-465'993	-90.7%	513'835	195'812
44 Revenus financiers	5'881'450	-28'347	-0.5%	5'909'797	5'893'577
47 Subventions à redistribuer	15'824'603	-175'397	-1.1%	16'000'000	16'320'795
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'829'037	2'023'409	-20.5%	-9'852'446	-9'444'385
Coût d'état-major	-149'653	33'800	-18.4%	-183'453	-152'639
Coût des prestations de moyens	-3'240'012	-700'570	27.6%	-2'539'442	-2'722'491
COÛT COMPLET	-11'218'702	1'356'639	-10.8%	-12'575'341	-12'319'514

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	30.80	-3.40	-9.94%	34.20	30.38
ETP fixes	27.00	-3.50	-11.48%	30.50	27.10
ETP auxiliaires	3.80	1.10	40.74%	2.70	3.28
ETP agents spécialisés	-	-1.00	-100.00%	1.00	-

Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il favorise également le développement des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.) et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'énergie (OCEN) avec la collaboration des Services industriels de Genève (SIG).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique
- E02.02 Services industriels de Genève (SIG)

E02 Energie (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législation et projets prioritaires

S'appuyant sur l'accord relatif à la rénovation énergétique du parc bâti, signé le 5 février 2024 et entériné par le Grand Conseil le 21 mars 2024, le canton de Genève dispose désormais d'un cadre légal complet, permettant d'accélérer la mise en œuvre des mesures d'optimisation et de rénovation énergétiques. Si les exigences énergétiques dans le domaine des bâtiments étaient applicables depuis septembre 2022, les propriétaires immobiliers privés et publics ont pu bénéficier, dès juin 2024, d'un nouveau barème de subventions énergétiques majoritairement augmentés par rapport aux barèmes antécédents. Quelques 270 projets sur un total de 970 auront en 2024 bénéficié d'une incitation plus importante afin de mener à bien des travaux d'assainissement ambitieux. Ainsi, l'office cantonal de l'énergie (OCEN) a engagé des bâtiments énergivores dans des mesures d'optimisation et/ou d'assainissement énergétiques, tout en poursuivant l'application des obligations légales relatives aux éléments d'enveloppe des bâtiments, aux audits obligatoires et aux travaux d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants.

Afin de faciliter les démarches pour les propriétaires d'immeubles détenteurs d'un parc immobilier, l'OCEN a également continué de proposer une approche spécifique à l'échelle de parcs par le biais de partenariats. Par ailleurs, l'OCEN a poursuivi l'application des mesures régaliennes découlant de la loi sur l'énergie permettant d'engager l'assainissement d'installations de production de chaleur et de faire évoluer les grands consommateurs et les entreprises dans des programmes d'efficacité énergétique. L'OCEN a en outre continué les contrôles, en visant prioritairement les objets aux bénéfices des nouvelles subventions.

En 2024, le Conseil d'État a validé les tarifs de fourniture d'énergie par les réseaux thermiques structurants (RTS). Cette mission a été confiée aux Services Industriels de Genève (SIG) par délégation de monopole, chargés de construire et d'exploiter ces infrastructures comme souhaité par le peuple à la suite des votations de février 2022. Durant l'exercice 2024, l'OCEN a ainsi continué de jouer son rôle d'office planificateur et coordinateur avec les acteurs concernés par les RTS. L'office a également continué de suivre le déploiement des RTS, conformément aux cartes validées par le Conseil d'Etat en 2023. À ce titre, il a maintenu la bonne coordination des chantiers, notamment en Ville de Genève et dans les zones denses des communes limitrophes (Carouge, Lancy, Onex, etc.), avec le concours des instances de l'Etat concernées pour profiter des opportunités de réaménagement des quartiers et minimiser les nuisances pour les riverains.

L'OCEN a également contribué à élaborer un cadre tarifaire transparent et équilibré pour les RTS. Ce cadre permet de mener une action cohérente en matière de prix en comparaison suisse pour des solutions d'alimentation thermique renouvelables similaires (autres réseaux, installations décentralisées). L'OCEN a par ailleurs mis sur pied une nouvelle entité « Affaires juridiques et réglementaires » dont la mission consiste à suivre la mise en œuvre des tarifs des RTS et de ceux du gaz et de l'électricité.

Dans la lignée de l'initiative populaire cantonale 191 « Pour une transition rapide vers le solaire à Genève » (IN 191), l'OCEN a contribué à élaborer des conditions-cadres favorables à un développement du solaire. Ainsi, le Grand Conseil genevois a approuvé à l'unanimité une nouvelle loi simplifiant l'installation de panneaux sur la majorité des bâtiments du parc immobilier du canton faisant office de contre-projet à l'IN 191. Ce nouveau cadre ambitieux et adapté au contexte urbain genevois permet d'équiper les surfaces les plus appropriées des nouveaux bâtiments et lors de rénovations importantes et de rénovations de toitures. Il cible d'ici à 2030 également les surfaces des bâtiments occupés par les moyens et grands consommateurs (ceux dont la consommation annuelle d'électricité est supérieure à 0,2 gigawattheure - GWh). Ce nouveau dispositif en matière de solaire est complété par des mécanismes financiers pour soutenir le déploiement des installations solaires en sus des aides prévues par le cadre fédéral. À noter que les auteurs de l'IN 191 ayant décidé de maintenir leur initiative, la population genevoise sera ainsi amenée à voter au printemps 2025.

Face à l'augmentation de la volumétrie des dossiers liée aux nouvelles exigences et incitations énergétiques dans le domaine des bâtiments, l'OCEN est, depuis novembre 2024, en mesure de développer un système informatique renforcé (Sinergie), plus agile, modulable et évolutif, et cela grâce à l'adoption par le Grand Conseil d'une loi ouvrant un crédit d'investissement de 14 millions francs (L 13523). Doté de prérogatives de suivi des stratégies énergétiques des établissements publics autonomes à la suite du rapport 179 de la Cour des comptes, l'OCEN a par ailleurs préparé des partenariats avec ces entités afin d'accélérer l'assainissement de leurs bâtiments.

Autres projets d'importance stratégique

Le contexte de crise énergétique que nous avons traversé depuis début 2022 a permis d'amplifier l'importance des mesures de sobriété et de tester auprès de différents publics des approches visant à ancrer des modes de consommation compatibles avec l'objectif de neutralité carbone en 2050.

E02 Energie (suite)

En 2024, l'OCEN a continué d'inciter et d'engager les acteurs à décaler la mise en route des chaufferies et à réduire les températures de chauffage des bâtiments. L'OCEN a effectué un suivi de ces mesures en collaboration avec l'Université de Genève (UNIGE) et a constaté une diminution de la consommation de gaz notamment durant la saison de chauffe 2023-2024 de -23% par rapport à la période de référence 2021-2022. L'action de l'OCEN, en collaboration avec les milieux concernés, a montré en 2024 qu'il est possible de pérenniser des comportements de sobriété au-delà de la phase aiguë de la crise.

L'adoption de la modification de la loi sur les constructions et les installations diverses pour favoriser des constructions neutres en carbone va opérer un changement de paradigme dans l'acte de construire, notamment par le choix des matériaux de construction. En 2024, l'OCEN a poursuivi ses travaux en collaboration avec les milieux concernés pour élaborer un système de comptabilisation de l'énergie grise des matériaux.

Afin de sortir du fossile et en dehors des zones d'influence des RTS définies, l'OCEN a poursuivi la planification des zones les plus à même d'accueillir des réseaux thermiques dits « non structurants » (RTNS) ou des solutions renouvelables décentralisées. L'office a veillé à ce que les objectifs concernant le taux d'énergies renouvelables et de récupération distribués par ces RTNS suivent les objectifs des RTS en matière d'énergies fournies de sources renouvelables.

Répondre aux enjeux de la transition énergétique du canton repose également sur la capacité des métiers de l'énergie de disposer des compétences requises. En 2024, l'OCEN a continué d'encadrer et de soutenir, en collaboration avec les milieux professionnels et les hautes écoles, la formation des professionnels sous l'angle de l'employabilité et des compétences.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel (-0.7 million)

Les charges de personnel sont inférieures au budget en raison de réévaluations en cours et de décisions sur une réorientation des besoins de l'office cantonal de l'énergie (OCEN).

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.9 million)

Une année chargée a entraîné des décalages sur le suivi des mandats. En effet, deux objets d'importance ont nécessité une mobilisation des ressources de l'OCEN, à savoir :

- la définition des modalités de subvention à la suite de l'accord sur la rénovation énergétique du parc bâti ;
- l'élaboration du cadre tarifaire pour la fourniture d'énergie par les réseaux thermiques structurants, validé par le Conseil d'Etat en fin d'année.

36 Charges de transfert (-0.9 million)

L'année 2024 a été marquée par un changement majeur dans le dispositif de subventions pour l'électromobilité avec la fin de la subvention à la borne individuelle et la mise en place d'une nouvelle aide adressée aux propriétaires visant à soutenir l'électrification des parkings d'habitation (-0.4 million). Il faut un certain temps pour que les partenaires privés, régies, propriétaires et opérateurs d'infrastructure de recharge se familiarisent avec cette offre nouvelle. De plus, les investissements des requérants étant beaucoup plus conséquents que pour l'installation de bornes individuelles, les décisions nécessitent une phase de projet et d'analyse plus longue.

L'article 6 al. 2 de la loi L 240 prévoit que les intérêts des prêts consentis à travers le fonds des privés peuvent être utilisés pour des subventions ou versements de garantie de risque. Un montant de 0.3 million de francs figurait au budget 2024, mais aucune garantie de risque n'a dû être versée.

Le versement en fonctionnement de subventions pour l'encouragement aux énergies renouvelables a été un peu moins important (-0.2 million).

43 Revenus divers (-0.5 million)

Les subventions fédérales non versées (annulées, retirées ou paiements partiels) ne sont plus comptabilisées en revenu, mais au bilan puisqu'elles peuvent être réattribuées à d'autres projets de subvention entraînant un impact sur la comptabilisation des reprises de charges à payer (-0.3 million). Une écriture de régularisation pour les dossiers passés (en cours de calcul avec la Cour des comptes) sera nécessaire en 2025.

Par ailleurs, la comptabilisation d'activation salariale en investissement ne débutera qu'en 2025 (-0.2 million).

E02 Energie (suite)

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : La consommation annuelle d'énergie primaire atteint 3'050 Watt par habitant du canton. L'écart avec la cible s'explique par une diminution de la consommation thermique du canton (cf. indicateur 3.1) et un ajustement méthodologique mis en cohérence avec les données du tableau de bord du Plan directeur de l'énergie (PDE).

Indicateur 2.1 : La part d'énergie renouvelable et de récupération produite localement atteint 18%, en raison de deux facteurs principaux : la baisse de la consommation d'énergie finale issue des énergies fossiles importées et l'augmentation de la production hydroélectrique, qui dépend des variations hydrologiques. Dans une moindre mesure, le développement du photovoltaïque contribue à ce résultat positif, bien que légèrement inférieur à la cible fixée.

Indicateur 3.1 : On constate une diminution de la consommation finale (9'800 GWh en 2024 contre 10'458 GWh en 2023). Malgré ce résultat positif, le canton n'atteint pas l'objectif fixé pour 2024, soit 9'450 GWh. Cet écart s'explique principalement par la réduction de la consommation thermique des bâtiments, qui passe de 4'360 GWh en 2023 à 4'250 GWh en 2024. En revanche, la part liée à la mobilité augmente, en raison de la reprise des trajets aériens (2'900 GWh en 2024 contre 2'879 GWh en 2023). Parallèlement, la consommation d'électricité continue de diminuer, passant de 2'672 GWh en 2023 à 2'650 GWh en 2024.

Indicateur 4.1 : Le parc immobilier genevois soumis à l'IDC atteint cette année 405 MJ/m²/an contre 400 MJ/m²/an en 2023. Ceci traduit une diminution de la combustion d'énergies fossiles, notamment du mazout. L'évolution baissière du parc immobilier genevois suit un bon rythme et atteint la cible visée pour l'année 2024.

Indicateur 4.2 : Les émissions de CO₂ dans le secteur des bâtiments ont diminué de 35% par rapport à 1990. Ceci s'explique, par une substitution des énergies fossiles, par des énergies de sources renouvelables et une meilleure prise en considération de l'efficacité énergétique des bâtiments. Même si le résultat demeure inférieur à la cible 2024, c'est un résultat positif sur le long terme, car la tendance est lancée.

Indicateur 5.1 : La cible intermédiaire menant à l'objectif de 2030 n'est pas atteinte quand bien même l'énergie distribuée par les RTS augmente d'année en année. Ceci s'explique par le fait que l'entrée en vigueur du monopole confié aux SIG et la planification du déploiement des RTS est récente. Ce processus de déploiement va certainement s'accélérer dès lors.

Indicateur 5.2 : La part de renouvelable et de récupération dans les réseaux thermiques du canton est de 50%. La plus grande partie de la chaleur renouvelable distribuée est issue de l'usine d'incinération des Cheneviers, dont la puissance n'est pas extensible, ce qui explique en partie la non-atteinte de la cible. L'augmentation de la chaleur distribuée est principalement réalisée par l'augmentation de la distribution de gaz. La croissance attendue de la part d'énergie renouvelable et de récupération dans les RTS dépend fortement de la mise en place par les Services Industriels de Genève (SIG) des moyens de production correspondants.

Indicateur 6.1 : L'indicateur montre une valeur de 11.2 minutes, durée très inférieure à celles des deux dernières années (23.3 en 2022 et 17.6 en 2023) mais supérieure à l'objectif 2024 (< 10 min). Comme en 2022 et 2023, le dépassement s'explique par les pannes survenues pendant l'été sur les jonctions de transition (défauts liés aux manchons du réseau moyenne tension et aux chutes d'arbres sur les lignes). Un plan de renouvellement ciblé est en cours.

Indicateur 6.2 : L'objectif a été atteint.

Indicateur 6.3 : L'objectif a été atteint.

Indicateur 6.4 : L'objectif a été atteint.

Indicateur 6.5 : L'objectif a été atteint.

Indicateur 6.6 : L'objectif a été atteint.

E02 Energie (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Atteindre la société à 2000 Watts						
1.1 Evolution de la consommation d'énergie primaire par habitant (Watts par habitant)	Efficacité	3'050 W/hab	3'060 W/hab	3'138 W/hab	2'500 W/hab	2030
2. Augmenter l'autosuffisance du canton en valorisant les ressources renouvelables locales						
2.1 Part d'énergie renouvelable locale dans l'approvisionnement énergétique du canton en pourcent	Efficacité	18%	19%	14%	25%	2030
3. Réduire les besoins en énergie						
3.1 Evolution de la consommation finale totale du canton (gigawatt-heure par an -GWh/an)	Efficacité	9'800 GWh	9'450 GWh	10'458 GWh	8'700 GWh	2030
4. Améliorer la performance énergétique et environnementale dans le parc des bâtiments existants						
4.1 Evolution de la moyenne pondérée de l'indice de dépense de chaleur (IDC) [MJ/m2]	Efficacité	405MJ/m2	410MJ/m2	400 MJ/m2	350MJ/m2	2030
4.2 Evolution des émissions de CO2 du parc de bâtiments en pourcent par rapport à 1990	Efficacité	-35%	-38%	-29%	-60%	2030
5. Développer les réseaux thermiques						
5.1 Energie annuelle distribuée par les réseaux thermiques aux bâtiments gigawatt-heure (GWh)	Efficacité	550 GWh	700 GWh	500 GWh	1'150 GWh	2030
5.2 Part d'énergie renouvelable et de récupération dans les réseaux	Efficacité	50%	58%	51%	80%	2030
6. Assurer les tâches confiées en matière de fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, d'énergie thermique, de traitement des déchets ainsi que d'évacuation et de traitement des eaux usées						
6.1 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en électricité	Efficiencie	11.2 min	<10min/a n	17.6 min	< 12min/an	2025
6.2 Temps d'intervention sur appel en cas de fuite et d'odeurs détectées sur le réseau de distribution de gaz ou sur installation clients gaz	Efficiencie	99%	≥ 95% des interventions dans les 45'	99%	≥ 95% des interventions dans les 45	2025
6.3 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en gaz	Efficiencie	1.5 min	< 5 min/an	2.9 min	< 5 min/an	2025
6.4 Taux observé, pour l'ensemble des stations d'épuration des eaux usées, de respect des normes de rejets imposées par la législation fédérale et cantonale.	Efficacité	91%	≥ 85 %	87%	≥ 85%	2025
6.5 Rapport entre l'ensemble des paramètres mesurés de potabilité de l'eau et ceux déclarés non-conformes, selon les normes sanitaires fédérales et cantonales	Efficacité	0.9 o/oo	< 5 o/oo	0.6 o/oo	< 5 o/oo	2025
6.6 Rapport entre le nombre de moyennes journalières des mesures conformes et celles non conformes pour les émissions de cinq polluants par l'usine des Cheneviers	Efficacité	99.2%	≥ 99 %	98.6 %	≥ 99%	2025

E02 Energie (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente la consommation annuelle d'énergie primaire par habitant du canton. Il comprend l'énergie nécessaire à l'extraction des ressources, au transport, et à la transformation de l'énergie finale hors biens et services importés.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur mesure la part d'énergie renouvelable et de récupération produites localement par rapport à l'énergie totale consommée dans le canton. Il permet de suivre les objectifs cantonaux de développement des énergies renouvelables locales.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet d'observer l'énergie finale, tout type d'énergie confondue, consommée au bout de la chaîne énergétique, soit à Genève. Il ne prend pas en compte l'énergie primaire (cf. indicateur 1.1), représentée par l'énergie tirée de l'environnement et tout au long du cycle de vie, ramené au nombre d'habitant-e-s. Il permet d'observer l'état de l'approvisionnement énergétique du canton.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur représente la moyenne de l'indice de dépense de chaleur (IDC), pondérée par la surface de référence énergétique (SRE) des bâtiments. Il comprend l'énergie finale consommée d'un bâtiment pour couvrir ses besoins de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire). Il est exprimé en Mégajoule par mètre carré de SRE et corrigé en fonction des données climatiques de l'année considérée. Il permet de suivre l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments soumis à l'IDC.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution de l'émission moyenne annuelle de CO₂ des bâtiments par rapport à 1990 (année de référence de la politique climatique). La cible de -60% pour 2030 découle de la motion sur l'urgence climatique.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet d'évaluer l'énergie distribuée par des réseaux thermiques structurants (RTS) du canton.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur permet de suivre la part de renouvelable et de récupération dans les réseaux thermiques du canton.

Indicateur 6.1 : L'objectif des SIG est de maintenir l'indicateur sous la valeur cible de 10 minutes, correspondant à la valeur moyenne du groupe de référence qui lui a été attribué lors de la 2ème consultation 2016 de l'Elcom (régulation Sunshine). Toutefois, l'entreprise mettra tout en œuvre pour atteindre un niveau inférieur aux 10 minutes.

Indicateur 6.2 : Mesure du temps moyen d'intervention sur appel en cas de fuite ou d'odeur de gaz, cet indicateur concerne les fuites ou odeurs de gaz aussi bien sur le réseau de distribution que sur les installations client.

Indicateur 6.3 : Indice de continuité de fourniture : mesure de la durée moyenne d'interruption de l'alimentation en gaz, c'est-à-dire du nombre moyen de minutes sans alimentation par client raccordé. Cet indicateur concerne les coupures accidentelles / non planifiées (coupures provoquées par un incident sur le réseau - endommagement par entreprise de génie civil par exemple).

Indicateur 6.4 : Cet indicateur, qui vise à mesurer la qualité des eaux usées et leur niveau de conformité, est calculé en faisant le ratio des paramètres conformes sur le nombre de paramètres totaux pour toutes les stations d'épurations (STEPs) des SIG. L'objectif est d'au moins 80% de taux de conformité pour l'ensemble des STEP.

Indicateur 6.5 : Cet indicateur, qui vise à suivre la qualité de l'eau potable distribuée et vérifier son niveau de conformité, représente la fraction (en %) des paramètres non conformes par rapport aux paramètres totaux sur les réseaux de distribution en fonction de l'existence d'une valeur légale fédérale (tolérance ou limite). Les paramètres peuvent être sensoriels, physico-chimiques ou microbiologiques. L'objectif de 5 % est fixé par les SIG sur la base de l'expérience acquise lors du contrôle de la qualité de l'eau qu'ils fournissent.

Indicateur 6.6 : Cet indicateur, qui vise à surveiller la performance environnementale et la conformité en matière de rejets atmosphériques, représente le ratio entre le nombre de moyennes journalières conformes à la norme de l'OPair et le nombre total de moyennes journalières. Il prend en compte les cinq paramètres suivis en continu, à savoir les poussières, les oxydes de soufre, l'acide chlorhydrique, le monoxyde de carbone et les oxydes d'azote.

E03 Gestion des eaux

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	38'148'559	3'474'404	10.0%	34'674'155	39'897'180
30 Charges de personnel	14'565'010	-291'007	-2.0%	14'856'017	13'698'422
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	10'008'318	-1'411'992	-12.4%	11'420'310	10'586'592
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'957'794	122'197	2.5%	4'835'597	4'708'711
36 Charges de transfert	2'677'764	-816'567	-23.4%	3'494'331	2'658'609
37 Subventions redistribuées	5'832'993	5'832'993	-	-	8'165'505
39 Facturations internes	106'679	38'779	57.1%	67'900	79'341
REVENUS	36'196'606	6'887'648	23.5%	29'308'958	38'038'466
41 Patentes et concessions	18'029'845	1'463'730	8.8%	16'566'115	17'538'962
42 Taxes et redevances	10'905'734	-525'875	-4.6%	11'431'609	10'806'063
43 Revenus divers	66'863	-56'137	-45.6%	123'000	59'008
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'000
46 Revenus de transferts	1'286'171	172'936	15.5%	1'113'235	1'393'929
47 Subventions à redistribuer	5'832'993	5'832'993	-	-	8'165'505
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'951'953	3'413'243	-63.6%	-5'365'196	-1'858'714
Coût d'état-major	-479'982	38'464	-7.4%	-518'446	-449'622
Coût des prestations de moyens	-4'113'220	-1'590'929	63.1%	-2'522'291	-2'423'546
COÛT COMPLET	-6'545'154	1'860'779	-22.1%	-8'405'933	-4'731'881

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	91.10	-2.25	-2.41%	93.35	87.08
ETP fixes	86.60	-5.55	-6.02%	92.15	84.90
ETP auxiliaires	2.70	2.50	1'250.00%	0.20	1.38
ETP agents spécialisés	1.80	0.80	80.00%	1.00	0.80

Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et un usage rationnel de la ressource. Cela implique une prise en compte des échelles allant de l'entier des bassins-versants de l'Arve, du Rhône et du Léman, jusqu'à la parcelle, et une recherche active permanente de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics, en particulier avec les communes, les Services industriels de Genève et les collectivités territoriales jouxtant la frontière genevoise. Le programme vise également la valorisation écologique et sociale des cours d'eau et du lac, ainsi que la protection de la population à l'égard des dangers qu'ils recèlent.

Les multiples éléments de ce programme sont rassemblés dans les SPAGE (Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) couvrant l'intégralité des 6 bassins-versant qui composent le territoire cantonal. D'autres composantes sont intégrées à d'autres démarches, stratégies et planifications développées et mises en œuvre par d'autres programmes et politiques publiques - aménagement du territoire, urbanisme, santé, biodiversité, énergie, environnement, agriculture, paysage).

Ce programme s'articule autour des volets suivants :

- la planification générale et le financement durable des systèmes d'assainissement;
- la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton;
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations;

E03 Gestion des eaux (suite)

- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau sur le plan thermique ou comme force hydraulique);
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges voisins de l'état naturel et restaurer le régime hydrologique;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau;
- la gestion du domaine public cantonal concernant le lac, ainsi que les infrastructures portuaires et les amarrages;
- l'aménagement des rives en vue de l'accueil du public, pour la baignade en particulier;
- la gestion de la pêche sur le territoire cantonal (lac, rivières, étangs) et le suivi des ressources y relatives;
- la mise en oeuvre des nouveaux éléments introduits dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux (renaturation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er juin 2011;
- la sensibilisation aux écosystèmes naturels et aux prestations délivrées par ces derniers à la population;
- le maintien et le développement d'un système d'information sur l'eau au sein du SITG;
- la contribution active à la coordination et au fonctionnement efficace des multiples instances transfrontalières, dont en particulier la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), la communauté transfrontalière de l'eau, le GLCT environnement du Grand Genève.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'eau (OCeau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux
- E03.02 Renaturation des cours d'eau
- E03.03 Lac, pêche et activités portuaires

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législation et projets prioritaires

En 2024, l'office cantonal de l'eau (OCeau) a fait de la refonte complète de la loi sur les eaux de 1961 (LEaux-GE) une priorité. Un avant-projet rédigé pendant le premier semestre a pu, avec l'aval du Conseil d'Etat, être soumis à consultation auprès de plus de 50 acteurs et partenaires institutionnels et de la société civile. Les quelque 200 propositions reçues en retour ont été en majorité intégrées et ont permis d'aboutir à un texte définitif en décembre. Après validation par le Conseil d'Etat, l'examen du projet aura lieu dès le début de 2025.

En parallèle, la traduction de la stratégie cantonale de l'eau, validée au sein du département du territoire (DT) fin 2023, s'est poursuivie afin de prioriser au sein d'une large gamme de prestations, programmes et projets, ceux qu'il s'agissait de mener ces prochaines années au sein de l'office et dans la coopération avec les autres acteurs publics du canton. Parmi les 50 produits stratégiques identifiés, ceux qui renforcent l'observation des cycles de l'eau, la protection des personnes et des biens, ainsi que la coordination entre les acteurs, ont été particulièrement mis en évidence dans le contexte de l'adaptation aux évolutions climatiques.

Au niveau transfrontalier, un séminaire politique a été tenu avec les élus des collectivités territoriales concernées afin de discuter des enjeux prioritaires de coopération en matière d'eau. De façon similaire aux orientations cantonales, les besoins relevés touchaient au renforcement de la gouvernance (usages de la ressource en particulier), à l'amélioration de la coordination en situations particulières (sécheresse, crues) et à la mise sur pied d'observatoires par bassin-versant.

En cohérence avec le projet de refonte de la LEaux-GE, les actions de sensibilisation continuent de se déployer que ce soit dans la coopération avec le programme Eco21 des Services industriels de Genève (SIG) ou dans la mise sur pied de projets avec le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) - exposition sur les fleuves, sorties lac pour les élèves et le département de la santé et des mobilités (DSM) - surveillance de la baignade, festival eau et santé.

E03 Gestion des eaux (suite)

Sur le plan de la gestion des quantités, l'évènement de pluies extraordinaire ayant eu lieu au printemps 2024 a conduit l'OCEau à questionner ses méthodes de cartographie, de prise en compte et de réponses aux défis posés par le ruissellement de surface. À l'inverse, les pénuries des années précédentes ont amené à lancer des projets concrets pour le stockage de l'eau en sous-sol, afin de pouvoir soutenir les petits cours d'eau lors de la période d'étiage et de contribuer à d'autres usages selon la saison (des actions sont en cours pour l'Aire et la Drize en particulier).

En ce qui concerne les cours d'eau, le nouveau programme de renaturation des cours d'eau 2024-2028 a été présenté en commission et accepté par les députés du Grand Conseil. Comme espéré, le projet de remise à ciel ouvert de la Drize dans le secteur Praille-Acaias-Vernets (PAV) a pu être entamé. Des interventions spectaculaires au pied de la Tour Pictet et sous la route des Acacias ont donné lieu à des visites ouvertes à différents publics. Toutefois, des contaminations de remblais par des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) ont engendré des surcoûts imprévus. Enfin, les travaux de réalimentation de la nappe de l'Aire en amont de Lully n'ont pas pu démarrer à cause d'un recours.

Le besoin de créer des réseaux d'eaux brutes apparaît de plus en plus nécessaire pour approvisionner des usagers qui n'ont pas besoin d'une eau traitée jusqu'à être potable. La coopération s'est poursuivie en 2024 entre les offices concernés du DT - OCEau, office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et office cantonal de l'environnement (OCEV), certaines communes et les milieux agricoles afin de prioriser les projets dans les 6 secteurs identifiés sur le territoire cantonal. Non seulement les secteurs de Genève-sud et du Nant d'Avril, mais aussi celui entre le Léman et les bois de Jussy, en sont à des études de faisabilité qui nourrissent la constitution des modèles de gouvernance et de financement.

Pour les accès à l'eau sur le lac et les infrastructures portuaires, l'année 2024 a permis de livrer un nouveau ponton de baignade sur le quai de Cologny et de faire le test avec la Ville de Genève d'un nouveau dispositif de baignade surveillée à l'aval du Jet d'eau. L'étude sur la localisation et la morphologie des aménagements lacustres, élargie aux usages présents sur le Petit Lac, a démarré comme prévu.

Au niveau de la protection des eaux, la coopération avec le Service d'incendie et de secours (SIS) pour l'intervention sur les pollutions accidentelles est entrée dans sa phase d'exploitation standard en 2024. De nouveaux enjeux autour de la pollution par les PFAS et les plastiques ne manquent pas d'interpeller les experts concernés. Ainsi, l'OCEV et l'OCEau s'activent à cerner les méthodes et la capacité d'actions pour contrecarrer les effets les plus impactant. Un programme de protection des eaux a été développé pour renforcer la transversalité dans la mise en œuvre qui concerne plusieurs services.

Enfin, de nombreuses activités ont eu lieu concernant le Rhône. Même si la Confédération n'a pas encore rendu de décision définitive concernant l'assainissement des éclusées, ce point a été intensément discuté entre l'OCEau et les Services industriels de Genève (SIG) sur la base du suivi scientifique. En fin d'année, un plan d'actions pour la revitalisation du fleuve a été développé. Outre la présence du canton de Genève à l'occasion de la relance des Fêtes du Rhône en Valais par les villes de Sion, Monthey et Viège, des ateliers d'échange sur les enjeux ont eu lieu avec les associations et les communes sous l'égide de la Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève (HEPIA) dans le cadre du mandat de l'OCAN et de l'OCEau. Par ailleurs, le dossier pour l'accréditation en tant que « Ville Ramsar » du site n° 506 « Rhône genevois » de la convention sur les zones humides a été déposé.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel (-0.3 million)

L'écart provient du délai qu'il y a eu dans le recrutement de postes stratégiques en attendant l'entrée en fonction du nouveau directeur général qui a eu lieu en décembre 2024.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-1.4 million)

Des travaux ont été retardés en raison de problèmes liés à des autorisations (côté français pour l'embouchure du Foron) (-0.8 million), puis de décalages de travaux en raison de problèmes de nappe et de conditions météorologiques (Firmenich, Aire, Gobé) (-0.4 million). Les nombreux autres projets ou études en cours subissent également des décalages (-0.2 million).

33 Amortissements du patrimoine administratif (+0.1 million)

Les amortissements ont été un peu plus importants, principalement issus des crédits de renouvellement départementaux.

E03 Gestion des eaux (suite)

36 Charges de transfert (-0.8 million)

Le budget des subventions concernant les contrats rivières n'a pas été complètement dépensé en raison d'un projet de taille (assainissement de la décharge de Divonne touchant la Versoix) qui n'a toujours pas reçu les autorisations côté français.

37 / 47 Subventions redistribuées

En vertu de l'art. 61a de la loi fédérale LEaux, la Confédération a versé au canton de Genève un montant de 5.8 millions dans le cadre des mesures d'élimination des composés de traces organiques dans les stations d'épuration (STEP). Le montant versé par la Confédération, qu'il est difficile à prévoir au moment de l'élaboration budgétaire, car il dépend de l'avancement des travaux et des ressources fédérales, a été intégralement reversé aux SIG pour les STEP de Villette et Aire. Cette opération n'a donc aucun impact sur le résultat de l'Etat.

41 Patentes et concessions (+1.5 million)

L'année 2024 particulièrement pluvieuse a entraîné plus de volumes d'eau turbinés dans le cadre des redevances hydrauliques (+1.7 million).

Pour cette même raison, la consommation en eau potable a été moins importante, impactant les montants perçus pour les redevances sur l'eau (-0.2 million).

42 Taxes et redevances (-0.5 million)

Il n'y a pas eu de revenus de la part des partenaires transfrontaliers dans le cadre des contrats rivières, car il n'y a pas eu de travaux réalisés en Suisse (-0.3 million).

En raison de la simplification de la méthode de calcul des charges de l'Etat couvertes par la taxe d'épuration, les remboursements des services industriels de Genève (SIG) pour le traitement des eaux du réseau primaire ont été moins importants (-0.2 million). Cette nouvelle méthode de calcul fait l'objet d'un avenant à la convention de gestion financière du réseau primaire d'assainissement signé par le département du territoire et les SIG.

46 Revenus de transfert (+0.2 million)

Dans le cadre des travaux de renaturation de l'Aire et des travaux du Foron, la Confédération a versé une subvention non prévue au budget (+0.3 million).

Les SIG facturent dorénavant directement les cantons de Vaud et Valais pour leur participation à l'entretien courant du barrage du Seujet (-0.1 million).

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : Cet indicateur évolue lentement, car il est basé sur un ensemble d'organismes aquatiques qui intègre non seulement la qualité physico-chimique de l'eau, mais aussi le régime hydrologique, la température et la diversité des habitats aquatiques. Dans le contexte actuel de perturbations climatiques (hydrologie et température), la petite faune aquatique (macrofaune benthique) peine à se stabiliser et à se développer. Les efforts en matière de renaturation (amélioration des habitats aquatiques) et de luttés contre les pollutions doivent continuer pour permettre l'amélioration du résultat.

Indicateur 2.1 : L'objectif a été atteint, bien que le résultat soit en deçà de la cible initialement fixée. Une analyse a posteriori suggère que cette cible était particulièrement ambitieuse et a été ajustée pour mieux refléter les réalités du contexte.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur a montré ses limites et ne peut plus progresser. Un nouvel indicateur a été proposé en 2025 pour mieux refléter les progrès effectifs réalisés dans la protection des biens et des personnes contre les inondations.

E03 Gestion des eaux (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1 Part de stations affichant un Indice biologique global normalisé (IBCH) de bon à très bon	Qualité	47%	61%	48%	54%	2028
2. Assainir l'ensemble des zones bâties						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	92.4%	96%	92.1%	94%	2028
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficience	2.7%	2%	2.7%	1.5%	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la qualité biologique d'un cours d'eau, notamment par la mesure de l'indice biologique global normalisé (IBCH). Chaque année, ce sont des secteurs différents qui sont analysés. L'environnement de certains secteurs étant plus favorable que d'autres, la cible est adaptée en prenant en considération cette donnée.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement des réalisations figurant aux planifications directrices de l'assainissement.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution du pourcentage de zones à bâtir à risque dont l'objectif est de tendre vers la valeur idéale de zéro.



E04 Agriculture et nature

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	57'113'971	-54'668	-0.1%	57'168'639	57'770'561
30 Charges de personnel	14'502'113	-342'602	-2.3%	14'844'715	13'883'906
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'938'869	-492'915	-6.6%	7'431'784	7'533'470
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'190'175	276'508	9.5%	2'913'667	2'884'273
34 Charges financières	-	-	-	-	27'077
36 Charges de transfert	6'767'654	-735'217	-9.8%	7'502'871	5'923'021
37 Subventions redistribuées	25'445'341	1'263'959	5.2%	24'181'382	27'193'661
39 Facturations internes	269'820	-24'400	-8.3%	294'220	325'153
REVENUS	29'425'694	788'798	2.8%	28'636'896	30'645'502
42 Taxes et redevances	1'906'850	-903'654	-32.2%	2'810'504	2'260'771
43 Revenus divers	4'150	-308'779	-98.7%	312'929	18'384
44 Revenus financiers	-	-4'000	-100.0%	4'000	-
46 Revenus de transferts	1'461'826	665'445	83.6%	796'381	671'651
47 Subventions à redistribuer	25'445'341	1'263'959	5.2%	24'181'382	27'193'661
49 Facturations internes	607'527	75'827	14.3%	531'700	501'035
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-27'688'277	843'466	-3.0%	-28'531'743	-27'125'059
Coût d'état-major	-477'909	40'142	-7.7%	-518'051	-455'710
Coût des prestations de moyens	-6'459'822	-643'176	11.1%	-5'816'646	-5'921'604
Coût d'infrastructure voirie	-20'500	0	0.0%	-20'500	-26'500
COÛT COMPLET	-34'646'508	240'432	-0.7%	-34'886'940	-33'528'873

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	96.70	-0.10	-0.10%	96.80	92.83
ETP fixes	92.00	-2.60	-2.75%	94.60	90.25
ETP auxiliaires	4.70	2.50	113.64%	2.20	2.58

Descriptif du programme

Ce programme, tout en veillant au maintien des terres arables et en les préservant des ravageurs et organismes nuisibles, a pour but de mettre en oeuvre des conditions-cadres propices à la production et à l'écoulement des produits agricoles. Il vise à favoriser une agriculture locale nourricière, diversifiée, rémunératrice pour les exploitants, bienfaitrice pour la santé et répondant aux besoins du marché et de la population. Il a également pour but de garantir un patrimoine naturel et diversifié durablement préservé, de favoriser la mise en réseau et la gestion active des espaces naturels, offrant un cadre de vie et des paysages de qualité à la population. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation, de promotion et de gestion fixées par les lois et ordonnances fédérales concernant la forêt, les cours d'eau, le paysage, la végétation arborée, les biotopes et les espèces dignes de protection, ainsi que son intégration à d'autres politiques publiques à incidences territoriales, en particulier par le biais des projets de développement urbain (p.ex. Projets d'agglomération, Plans directeurs cantonal et communaux, Grands projets, Praille-Acacias-Vernets, etc.).

Ce programme se traduit par un large spectre d'activités telles que :

- la rétribution au moyen des paiements directs des prestations écologiques et d'intérêt public fournies par les exploitations paysannes;
- la contribution à l'amélioration des structures agricoles existantes et au développement d'infrastructures agricoles durables;

E04 Agriculture et nature (suite)

- l'amélioration des conditions d'existence de la population paysanne et des conditions de travail des ouvriers agricoles;
- la valorisation et promotion des produits agricoles locaux, notamment grâce au label Genève Région Terre Avenir (GRTA);
- la réglementation de la protection des végétaux et de l'utilisation des moyens de production;
- la conformité au plan de surveillance et d'action contre les organismes réglementés;
- la garantie d'une formation et d'une vulgarisation agricoles de qualité;
- le renforcement des liens entre la ville et la campagne et les échanges au sein du Grand Genève, dans une perspective de plus grande proximité;
- la promotion du tourisme rural et des activités de plein air, comprenant l'accueil du public et l'entretien des ouvrages et des chemins de randonnée pédestre;
- l'accueil du public dans les sites naturels;
- la conservation, protection et gestion des milieux naturels protégés;
- la conservation et protection des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées;
- la prévention et lutte contre les espèces exotiques envahissantes;
- la conservation qualitative et quantitative des forêts;
- la gestion des forêts, promotion et valorisation du bois;
- la conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- la conservation et gestion du patrimoine arboré;
- la préservation du paysage dans l'espace rural et urbain;
- l'accompagnement des projets urbains et d'infrastructures de mobilité;
- la gestion des espèces animales causant des problèmes et dégâts aux cultures.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E04.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- E04.02 Promotion de l'agriculture locale et tourisme rural
- E04.03 Espèces, écosystèmes et paysages

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législation et projets prioritaires

Sur le plan de l'agriculture, ce programme a pour principaux objectifs la sauvegarde de la surface agricole utile (SAU), base fondamentale pour la production de denrées alimentaires de proximité, et le maintien des conditions-cadres favorables à l'activité économique du secteur primaire. Cela passe par le renforcement de la valorisation de ses produits auprès de la population genevoise notamment via la Marque Genève Région Terre Avenir (GRTA), qui a fêté ses 20 ans en 2024, et par la mise à jour la même année de la directive pour la restauration qui est devenue plus engageante que par le passé. Ces objectifs sont réalisés en veillant à la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. D'autre part, l'installation de nouveaux agriculteurs, l'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques toujours plus marqués ainsi que la modernisation des outils de transformation doivent être facilités par le biais de soutien aux améliorations structurelles.

En ce sens, afin de préserver le potentiel de production agricole, une réflexion est en cours avec pour objectif la sécurisation de l'approvisionnement en eau pour répondre aux besoins des cultures. Après des études préliminaires sectorielles, l'élaboration d'une stratégie cantonale en la matière a été décidée durant l'année et devrait être adoptée courant 2025.

La transition énergétique des activités agricoles est un autre enjeu prioritaire et de nombreuses réflexions ont été menées en 2024 en vue de favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments agricoles ou d'accélérer la décarbonation du parc machines. De nouvelles mesures se concrétiseront dans le courant de l'année 2025.

E04 Agriculture et nature (suite)

Pour préserver les ressources naturelles, plusieurs projets ont été accompagnés, visant à soutenir la construction par des groupements d'agriculteurs de places de lavage pour les pulvérisateurs, avec récolte et traitement des résidus des produits de traitement phytosanitaires.

Ces différents investissements liés à la transition écologique et énergétique sont soutenus par la mise en œuvre de la loi sur les investissements agricoles durables (LIAD2) adoptée par le Grand Conseil en juin 2023.

La stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise a été adoptée le 8 mai 2024 par le Conseil d'Etat. Cette stratégie vise à atteindre d'ici 2070 un taux de 30% de canopée sur l'aire urbaine. Cela implique de planter environ 150'000 nouveaux arbres en 15 ans. La première tranche de financement pour la mise en œuvre de la stratégie d'arborisation a été adoptée par le Grand Conseil dans le cadre de la Loi 13491 du 22 novembre 2024 (crédit d'étude et d'investissement de 41'000'000 francs et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 163'000'000 francs). Parallèlement à l'adoption et au financement de la stratégie d'arborisation, l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) a lancé en juin 2024 le processus de révision du règlement sur la conservation de la végétation arborée (RCVA). Cette démarche s'appuie sur une participation active des acteurs publics et privés concernés par la protection et le développement du patrimoine arboré cantonal. Elle devrait être terminée d'ici à la fin du 1er semestre 2025.

Le bilan final du premier Plan Biodiversité 2020-2023 (PB1) témoigne de l'engagement d'un large éventail d'acteurs, qui ont contribué de manière significative à la mise en œuvre des 117 actions prévues. Plus d'un tiers de ces actions ont été menées à bien, et des effets positifs commencent déjà à se manifester sur le terrain, avec un fort potentiel d'amplification au fil du temps, notamment grâce à la poursuite et au renforcement des actions initiées. Parmi les succès du PB1, la publication de la carte de l'infrastructure écologique et de la carte de la trame noire permet dorénavant d'identifier les zones à préserver et à restaurer en priorité. La création de 17 passages à faune et de plus de 1'500 zones humides sont des exemples de réalisations qui renforcent l'infrastructure écologique. La révision et la mise en œuvre des plans de gestion, dont les entretiens annuels dans les réserves, assurent quant à eux une gestion exemplaire des sites, tandis que les réintroductions de la tortue cistude et de la souris naine couronnent des décennies d'efforts de renaturation dans les sites protégés. Enfin, la mise en ligne du portail grand public dansmaNature.ch a offert à la population une vision d'ensemble sur l'offre de nature.

En parallèle, le Plan Biodiversité 2025-2030 (PB2) a été élaboré. Ce plan vise à renforcer et compléter les actions initiées dans le cadre du PB1, en intégrant de nouvelles priorités.

En collaboration avec l'office cantonal des bâtiments (OCBA) et l'office de l'urbanisme (OU), l'OCAN a conduit des études préliminaires afin de préciser et prioriser les actions devant permettre d'améliorer la qualité naturelle et environnementale des préaux d'école du secondaire. Ces analyses ont permis d'identifier les situations les plus critiques devant bénéficier d'une requalification.

Grâce à une mise en synergie des démarches liées au développement du référentiel biodiversité, piloté par l'OCAN, et des évaluations environnementales stratégiques (EES), placées sous la responsabilité de l'office cantonal de l'environnement (OCEV), un système unifié de documentation, d'analyse et d'évaluation de la biodiversité, le « référentiel biodiversité », a été développé pour toutes les étapes des planifications et des projets.

La conception cantonale du paysage, élaborée conjointement entre l'OCAN, l'OU et l'office du patrimoine et des sites (OPS) a été approuvée par le Conseil d'Etat le 3 juillet 2024. Ce document-cadre permettra de suivre l'évolution du paysage en garantissant la préservation et la valorisation de ses qualités, tout en prenant en compte ses usages. Elle s'adresse en priorité aux professionnelles et professionnels du territoire au sein des offices cantonaux et services communaux, ainsi que dans les bureaux privés.

La vision transfrontalière 2050 a été validée en juillet 2024 par les élus de l'Assemblée du groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Ce concept territorial place le socle du vivant comme une base de l'aménagement du territoire et donne ainsi une primauté à la protection et la préservation des écosystèmes naturels. L'OCAN a poursuivi son implication dans cette démarche lors des premiers échanges pour la révision du plan directeur cantonal 2050, dans laquelle un projet d'aménagement pour les espaces ouverts du canton est ambitionné. En ce sens, et à titre de démarche expérimentale, une image directrice des espaces ouverts du Vallon de l'Aire a été validée en fin d'année 2024 par les autorités communales et cantonales.

Autres projets d'importance stratégique

Répondant à des besoins exprimés par AgriGenève et l'Interprofession du vignoble et des vins de Genève (IVVG), le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture afin de mieux soutenir la filière animale et le maintien de l'élevage et des abattoirs de proximité. Cette filière rend des services en matière d'entretien du paysage et de fertilisation organique des sols.

E04 Agriculture et nature (suite)

Ces mesures permettront ainsi de la soutenir, de la production du fourrage destiné aux élevages jusqu'à l'abattage. Le gouvernement a également souhaité adapter et renforcer les mesures en matière d'aide d'urgence aux exploitations et de désendettement dans les cas de rigueur extrêmes. Cette décision fait notamment suite au gel du printemps 2024, qui a particulièrement touché le vignoble genevois.

Globalement, l'année 2024 a été une année climatique extrêmement compliquée pour l'agriculture et la viticulture genevoise. En plus du gel, des inondations ont détruit plusieurs hectares de cultures maraichères en juin. Des pluies très régulières durant le printemps et l'été ont demandé aux producteurs une attention particulière et d'importants efforts de lutte pour protéger leurs cultures des risques phytosanitaires. L'OCAN s'est montré présent, pour accompagner et coordonner diverses mesures afin de soutenir les exploitations touchées.

La diversification de la production agricole genevoise s'est poursuivie, notamment grâce aux aides à l'innovation et aux reconversions à l'agriculture biologique. Un plan d'action intitulé « Tourisme rural, vision 2030 » permettra aux différents acteurs de mettre en œuvre un ensemble de mesures visant au rapprochement entre la ville et la campagne.

Le nouveau contrat de prestation 2025-2029 de l'office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) a été élaboré et déposé auprès du Conseil d'Etat en vue d'une adoption par le Grand Conseil début 2025. De nouveaux axes d'actions ont été définis. Il s'agira notamment d'informer sur les techniques de production (agroécologie, agroforesterie, bio, agriculture de conservation), sur les prestations rendues en matière de biodiversité (réseaux agroenvironnementaux, surfaces de promotion de la biodiversité) et de climat. Informations qui s'inscrivent dans des objectifs de transition énergétique et de développement durable. Développer des activités de sensibilisation en ville et favoriser l'accessibilité des produits, notamment par la vente directe et les activités de tourisme rural, font aussi partie des nouveaux objectifs.

L'association Ma-terre, via son contrat de prestation, réalise de nombreux ateliers de sensibilisation à l'alimentation durable en s'appuyant sur un réseau de fermes urbaines. Elle a lancé une démarche pour élaborer une stratégie alimentaire pour le territoire de Genève, en collaboration avec tous les partenaires concernés, dont l'OCAN.

La surveillance obligatoire des organismes nuisibles réglementés est une tâche qui nécessite le déploiement d'importantes forces de travail. Contrairement à 2023, aucun nouveau cas de virus brun de la tomate ni de flavescence dorée n'a été détecté en 2024. La crainte de l'apparition du scarabée japonais dans le canton nécessite d'être à la pointe des dernières connaissances, de sensibiliser les professionnels et de se préparer à tous les scénarios en se coordonnant avec les autres cantons, la Confédération et la France voisine.

La mise en œuvre des mesures issues du plan de réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires s'est poursuivie : 100% des mesures sont lancées et 21% ont déjà abouti. En 2024, l'accent a été mis sur les formations et sensibilisations. Durant l'hiver, une première action a été menée d'une part auprès des ouvriers agricoles et d'autre part avec les responsables des espaces verts des communes. En outre, une application accessible aux professionnels permettant d'annoncer la géolocalisation de ravageurs et plantes envahissantes aux services concernés est désormais opérationnelle.

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement sur la vigne et les vins de Genève. Les adaptations opérées ont pour but de simplifier et de garantir une meilleure transparence, non seulement pour les organes de contrôle, mais également pour les consommateurs, tout en facilitant la procédure d'admission des cépages admis temporairement en AOC Genève. Dans un contexte de changement climatique, elle donne aussi plus de souplesse aux exploitants désireux de tester de nouveaux cépages.

Le 50ème millésime du vignoble de l'Etat a été célébré en 2024. Issu d'une donation de M. Eckert en 1969, le vignoble de l'Etat est précurseur dans le développement de techniques culturelles et œnologiques favorisant l'innovation et la durabilité. Il est également pionnier dans l'introduction de nouveaux cépages, notamment résistants.

Afin de renforcer la cohérence des démarches entre la nature et l'agriculture, les réseaux agro-environnementaux (RAE) ont été poursuivis, de même que le suivi des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), notamment par la prospection de nouveaux types de surfaces.

La promotion de la biodiversité dans l'agriculture continue à être encouragée dans le cadre d'un projet de recherche appliquée (Auxi-Gen), qui vise à mieux connaître et renforcer l'utilisation d'auxiliaires naturels (insectes) pour lutter contre les ravageurs, en préservant des habitats naturels au sein des exploitations agricoles et en sensibilisant les agriculteurs à des pratiques agroécologiques durables.

E04 Agriculture et nature (suite)

Les mesures de suivi, de prévention et de régulation des animaux posant problème, notamment dans le cas de dégâts aux cultures, restent une priorité. En parallèle, les gardes de l'environnement restent fortement engagés pour assurer la surveillance des milieux protégés, des forêts et de l'espace rural toujours plus soumis à une forte pression par les usagers et à des incivilités.

L'OCAN, en collaboration avec le médecin cantonal, a intensifié ses efforts pour lutter contre le moustique tigre en renforçant la surveillance des zones à risque et en menant des campagnes de sensibilisation auprès des communes, des propriétaires fonciers et du public. Des équipes spécialisées ont été déployées pour identifier et éliminer les sites de reproduction potentiels, tels que les eaux stagnantes. Parallèlement, des actions de communication ont été mises en place pour informer les résidents des mesures préventives à adopter afin de limiter la prolifération de cet insecte invasif.

Un monitoring des forêts (inventaires dendrométriques, intensité des activités de loisir et pression sur les milieux forestiers) a été mis en œuvre, afin de disposer de données actualisées.

En 2024, 54 kilomètres de sentiers pédestres ont été entretenus ainsi que 30 kilomètres de rives du lac, alors que 20 hectares de zones lacustres ont fait l'objet d'un faucardage. De plus, 3 passerelles endommagées ont été remplacées sur des chemins pédestres et de nouveaux équipements, tel que des panneaux d'information, des tables et des bancs ont été installés pour améliorer l'accueil des usagers. Des interventions ont été réalisées en réponse à des intempéries, notamment la gestion de chutes d'arbres et des crues critiques, comme celle de la Drize. Ces actions ont bénéficié aux promeneurs, aux riverains et aux utilisateurs des espaces naturels.

Une passerelle piétonne de 70 mètres a été construite à Montriant et des animations nature ont été proposées, adaptées à la fois aux enfants et aux adultes pour sensibiliser à l'environnement. Du bois a été broyé et séché pour des usages futurs, notamment pour des projets en collaboration avec d'autres services. Le nettoyage des rives et des infrastructures portuaires ainsi que le repoissonnement des cours d'eau ont bénéficié aux usagers des zones lacustres, aux pêcheurs et aux habitants des environs. Ces actions ont été réalisées en partenariat avec plusieurs services et associations pour répondre aux besoins des différentes parties prenantes.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel (-0.3 million)

Les délais de recrutement des postes vacants expliquent l'écart sur les charges de personnel.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.5 million)

Le non dépensé résulte du décalage dans le temps d'études en matière d'irrigation des terres agricoles, d'une assistance administrative et juridique de la commission foncière agricole meilleure marché, du report pour des questions juridiques de la démolition d'une passerelle d'un itinéraire pédestre ou encore de la non-tenue de la journée cantonale de la randonnée pédestre (-0,3 million).

Côté nature, certains mandats en lien avec des projets de la stratégie d'arborisation ont été également décalés (-0.2 million).

33 Amortissements du patrimoine administratif (+0.3 million)

Les amortissements ont été plus importants principalement sur les crédits de renouvellement départementaux.

36 Charges de transfert (-0.7 million)

Les subventions agricoles sont inférieures aux prévisions, notamment en matière de réduction des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires, de participation aux primes d'assurance récolte et du soutien à la reconversion biologique. Par ailleurs, le projet « Résulterre », portant sur la qualité des sols et la séquestration du carbone organique, a démarré avec du retard. Enfin, les mesures de soutien aux agriculteurs issues du règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture, adoptée le 7 septembre 2022, n'ont pas encore déployé tous leurs effets.

37 / 47 Subventions redistribuées

L'estimation des paiements directs versés aux agriculteurs est difficile à prévoir en raison des différents programmes auxquels les bénéficiaires peuvent s'inscrire d'une année à l'autre. Par ailleurs, les contributions fédérales sont régulièrement ajustées en fonction des évolutions de la politique agricole fédérale (+1.1 million). Les montants reçus de la Confédération étant intégralement reversés aux agriculteurs, l'opération est neutre pour l'Etat de Genève.

E04 Agriculture et nature (suite)

42 Taxes et redevances (-0.9 million)

Les taxes perçues en matière de compensation agricole et de plus-value foncière sont tributaires du rythme de construction sur les terrains agricoles déclassés en zone constructible et de la réalisation d'ouvrages conduisant à une perte de surface agricole utile. Elles sont très difficiles à estimer et des écarts par rapport aux prévisions sont inévitables.

43 Revenus divers (-0.3 million)

Aucune activation de charges de personnel n'a été comptabilisée sur les projets d'investissement, parce que les postes n'avaient pas encore été pourvus fin 2024.

46 Revenus de transfert (+0.7 million)

L'encaissement des subventions de la Confédération varient durant les 5 ans des conventions programme. L'office cantonal de l'agriculture et de la nature a encaissé plus de subventions pour la dernière année de la convention 2020-2024.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : On observe depuis 2014 une diminution des pertes annuelles de SAU. La valeur cible à l'horizon 2025 est presque atteinte.

Indicateur 2.1 : Le résultat fluctue en fonction des inscriptions et des retraits de certification. Un palier est atteint depuis quelques années.

Indicateur 2.2 : Un nouveau cahier des charges des restaurants labellisés GRTA est entré en vigueur. Outre les restaurants collectifs, la démarche est dorénavant également proposée aux restaurants privés avec des conditions adaptées. L'objectif est atteint.

Indicateur 3.1 : La différence par rapport à 2023 n'est pas significative. Il est à relever que les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) exploitées selon les critères dits de qualité II et en réseau agro-environnemental (RAE) ont augmenté ainsi que la surface totale en SPB. L'objectif est atteint.

Indicateur 3.2 : La définition de nouvelles surfaces prioritaires pour la faune explique l'écart observé. L'objectif est considéré comme atteint.

Indicateur 3.3 : Il n'y a eu de modification significative du résultat. L'objectif est atteint.

Indicateur 3.4 : La totalité des réserves naturelles sont sous surveillance de la qualité des milieux naturels et gérées en conséquence. Néanmoins, 5% des surfaces ne nécessitent pas d'interventions. Il est cependant important que cet indicateur ne diminue pas. L'objectif est atteint.

Indicateur 3.5 : De 2012 à ce jour, il y a eu 151 nouveaux projets réalisés, pour une surface de 673'477 m² sur les 79'100'000 m² que compte le périmètre Nature en ville. Cela représente 0,85 % de l'aire urbaine (cette surface ne prend bien évidemment pas en compte les surfaces forestières et de biodiversité déjà présentes). L'objectif est atteint.

Indicateur 4.1 : L'objectif est aujourd'hui de faire progresser de 0,5% par année, et cela jusqu'en 2030, la proportion de revêtement naturel du réseau cantonal des 370 km des chemins de randonnées pédestres. La prévision pour 2024 par rapport aux comptes 2023 était une baisse du taux de 0.2%. Cela s'expliquait par la perspective d'une intégration dans le réseau actuel d'une nouvelle portion de cheminement, en revêtement en dur. Cette intégration n'a pu être consolidée. Aucune amélioration du réseau n'a pu être réalisée en 2024. Le taux est donc identique à celui de 2023.

Indicateur 5.1 : Le pourcentage de lisières de forêt constatées, sur un total de 790 km, illustre l'évolution des limites de forêts bénéficiant d'une précision géométrique offrant aux propriétaires une sécurité du droit et facilitant le déroulement des procédures. À noter que l'atteinte de cet objectif dépend non seulement du travail réalisé par l'OCAN, mais également de l'inscription des constats dans les plans d'affectation, placés sous la responsabilité de l'OU. L'augmentation de cet indicateur des lisières bénéficiant d'un constat formel, s'inscrivent notamment en regard d'une pression des organisations non gouvernementales (ONGs) de protection de la nature dans le cadre des procédures d'affectation. L'objectif est atteint.

E04 Agriculture et nature (suite)

Indicateur 5.2 : Il est à noter que la surface prise en compte intègre les forêts propriété des communes, dont la Ville de Genève (70 ha) et la ville de Versoix (54 ha). L'objectif est atteint.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
1.1 Pourcentage de surfaces SAU	Efficacité	45.9%	46.15%	46.5%	46%	2025
2. Promouvoir l'agriculture de proximité						
2.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Qualité	354	380	355	390	2028
2.2 Nombre de restaurants s'engageant à proposer 2 à 3 produits certifiés GRTA dans leurs offres journalières	Qualité	507	450	433	460	2028
3. Mettre en œuvre la stratégie biodiversité cantonale et le Plan Biodiversité, ainsi que promouvoir la biodiversité en agriculture.						
3.1 Taux des surfaces exploitées selon les critères de la qualité II et réseaux par rapport à la totalité des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)	Efficacité	55.04%	58%	55.9%	60%	2028
3.2 Surfaces de réservoir de biodiversité en proportion de la surface totale du canton	Efficacité	15%	16%	15%	17%	2030
3.3 Surface de réseaux nécessaires au bon fonctionnement de la biodiversité en proportion de la surface totale du canton	Efficacité	12%	12.5%	12%	13%	2030
3.4 Réserves naturelles : % de surfaces à haute valeur naturelle dont l'entretien a été réalisé selon les planifications (plans de gestion intégrant des objectifs de biodiversité)	Efficacité	95%	95%	95%	95%	2030
3.5 Surface des projets de Nature en ville	Efficacité	0.85%	0.70%		0.70%	2025
4. Maintenir l'attractivité du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre						
4.1 Proportion de chemins cantonaux avec un revêtement naturel par rapport aux chemins avec un revêtement en dur (béton, ciment, goudron)	Qualité	45.7%	45.5%	45.7%	48.5%	2030
5. Garantir la conservation de la forêt en qualité comme en quantité						
5.1 Pourcentage de lisière de forêt bénéficiant d'une mensuration précise assurant d'une part leur protection et d'autre part une sécurité du droit des propriétaires notamment lors de demandes de construction à proximité de la forêt.	Efficacité	25.9%	24.5%	24.3%	44%	2028
5.2 Pourcentage des surfaces de forêt privée gérée de manière durable avec le contrat de prestation avec l'association ForêtGenève	Efficacité	48%	50%	41%	76%	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet d'apprécier l'évolution de la surface agricole utile (SAU) genevoise par rapport à la surface du canton.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur recense le nombre d'entreprises agréées de production, transformation et distribution.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur recense le nombre de restaurants (cuisines de production et satellites) privés et publics qui s'engagent à proposer volontairement des produits certifiés GRTA dans leurs offres journalières.

E04 Agriculture et nature (suite)

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure la proportion de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) mises en réseau et atteignant les critères de qualité II. Il reflète les mesures de politique agricole visant notamment à favoriser la qualité des surfaces agricoles exploitées de manière écologique, dans le but de favoriser les espèces qui dépendent de l'aire agricole.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur mesure le pourcentage de surface considérée comme réservoir de biodiversité par rapport à la surface totale du canton. Les réservoirs de biodiversité sont les sites les plus riches en biodiversité et les plus importants pour son déploiement. Ce sont potentiellement des réserves naturelles, des sites prioritaires de la faune et de la flore, mais également des sites sous gestion spécifiques pour la biodiversité, mais pas forcément protégés légalement.

Indicateur 3.3 : Cet indicateur mesure le pourcentage de surface de réseaux par rapport à la surface totale du canton. Une surface de réseau permet aux espèces de se déplacer d'un réservoir de biodiversité à un autre. Ces surfaces doivent être identifiées sur le terrain et leur pérennité doit être garantie.

Indicateur 3.4 : Cet indicateur mesure le pourcentage de surfaces gérées par un plan de gestion ou selon des labels qui intègrent des objectifs de biodiversité.

Indicateur 3.5 : Cet indicateur est tenu à jour régulièrement et publié sur le site : 1001sitesnatureenville.ch.

Valeurs comparatives : C2023 : N/A

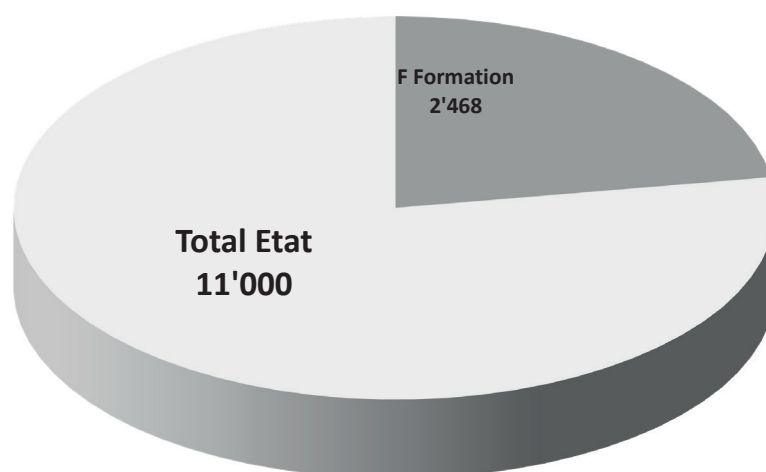
Indicateur 4.1 : Cet indicateur de qualité est identifié par SuisseRando et l'office fédéral des routes (OFROU).

Indicateur 5.1 : Cet indicateur calcule le pourcentage du total des constats de nature forestière effectué par rapport au périmètre total des forêts.

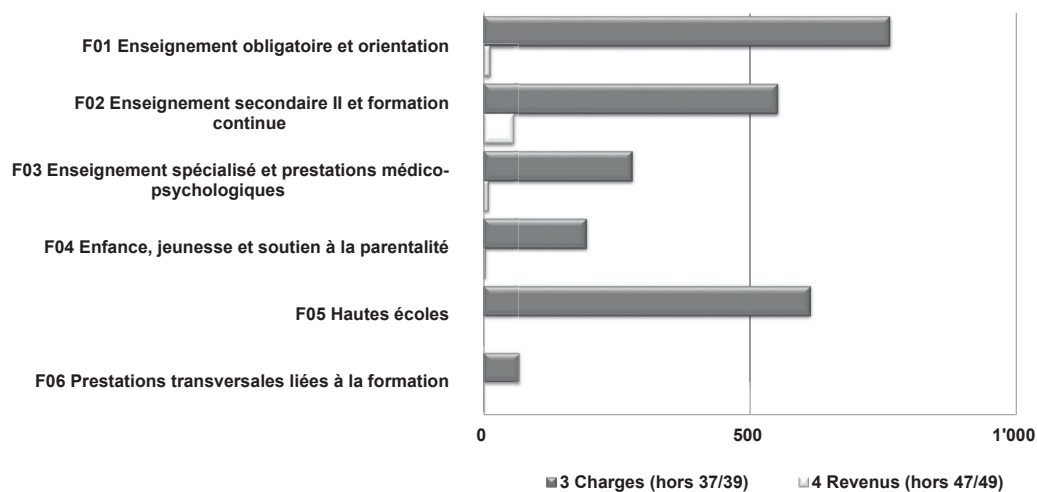
Indicateur 5.2 : Cet indicateur calcule le pourcentage de la surface de forêt des membres par rapport à la surface totale des forêts privées. La moitié des forêts genevoises appartiennent à des propriétaires privés. ForêtGenève, créé en juin 2018, en tant qu'association de propriétaires est le partenaire principal devant permettre de soutenir une gestion durable des forêts privées, mais également des petites forêts en main de collectivités publiques (notamment les communes). Le pourcentage de forêts gérées de manière durable avec le contrat de prestation avec l'association ForêtGenève correspond à la somme des surfaces gérées par cette association, divisée par la surface totale des forêts potentiellement concernées, à savoir 1'403 ha.

F Formation

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





F Formation

Synthèse des priorités

Dans le cadre de son programme de législature, le Conseil d'Etat œuvre en faveur d'une école publique forte qui valorise la réussite de chaque élève par des cursus de formation adaptés ainsi qu'une meilleure orientation, et offre un cadre propice à la qualité des apprentissages et au bien-être de chacun.

Depuis cette année scolaire, afin de faciliter l'entrée à l'école de tous les élèves, et en particulier de ceux ayant des besoins spécifiques dans l'école de leur quartier, un projet de co-intervention est déployé progressivement dans les classes de 1P-2P. Les titulaires de classes sont accompagnés par une ou un autre professionnel de l'éducation afin de soutenir l'ensemble des élèves de la classe. Lors de cette première étape-clé de la scolarité, à un âge où la marge de développement est importante, l'accueil en classe régulière est privilégié chaque fois que cela est possible.

Dans l'enseignement spécialisé, les dispositifs et l'encadrement sont adaptés en réponse à l'évolution des profils des élèves avec des besoins de prise en charge majoritairement plus importants.

Au cycle d'orientation, les actions se poursuivent en vue de mieux orienter les élèves, à travers notamment l'information et l'orientation professionnelle (IOSP) ou encore le dispositif Go-apprentissage, ainsi qu'en améliorant la transition vers l'enseignement secondaire II, en particulier pour les élèves en difficulté. En parallèle, des mesures sont développées pour augmenter l'offre de places d'apprentissage en voie duale et permettre que davantage de jeunes puissent s'orienter vers cette voie dès la sortie du cycle.

Dans l'enseignement secondaire II, la priorité est d'améliorer la lisibilité du système de formation et de permettre aux jeunes d'accéder plus directement à une certification, en évitant les ruptures et l'allongement des parcours. Dans cette perspective, en 2024, l'accent a été mis sur l'information à destination des élèves, parents, entreprises et partenaires. Des travaux sont également en cours pour favoriser l'entrée en maturité professionnelle ainsi que pour faciliter les processus de réorientation (transferts, changements de filière en cours de formation).

Tout au long du parcours de formation, une attention particulière est portée à la qualité du climat scolaire au sein des établissements, avec cette année un renforcement des mesures de prévention contre le (cyber)harcèlement. Des actions sont également déployées pour prévenir les risques d'atteinte à la santé et des travaux engagés pour promouvoir la santé mentale des élèves.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, les mesures de soutien aux familles sont renforcées pour les accompagner dans l'exercice de la parentalité et développer leurs compétences avec, en cas de difficultés, la mise en œuvre en priorité de mesures ambulatoires (AEMO). Afin de limiter autant que possible les hospitalisations sociales, de nouvelles places en foyer d'accueil sont ouvertes et de nouveaux dispositifs sont créés pour offrir la prise en charge la plus adaptée dans l'intérêt de l'enfant.

Enfin, les travaux se poursuivent, en collaboration avec les partenaires, pour améliorer l'employabilité des adultes sans qualification initiale ou qui doivent se réorienter vers d'autres secteurs professionnels.



F01 Enseignement obligatoire et orientation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	762'764'139	-4'832'741	-0.6%	767'596'880	738'608'372
30 Charges de personnel	739'396'127	-4'526'980	-0.6%	743'923'107	714'444'680
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	21'291'956	-292'938	-1.4%	21'584'894	22'039'257
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'886'621	-8'612	-0.5%	1'895'233	1'941'054
36 Charges de transfert	58'396	-68'050	-53.8%	126'446	67'346
39 Facturations internes	131'039	63'839	95.0%	67'200	116'034
REVENUS	12'213'804	1'590'587	15.0%	10'623'217	21'411'758
42 Taxes et redevances	11'386'510	2'402'232	26.7%	8'984'278	9'268'478
43 Revenus divers	176'163	-920'256	-83.9%	1'096'419	9'768'589
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
46 Revenus de transferts	650'923	108'423	20.0%	542'500	2'374'692
49 Facturations internes	208	208	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-750'550'335	6'423'328	-0.8%	-756'973'663	-717'196'613
Coût d'état-major	-2'707'308	-202'931	8.1%	-2'504'377	-2'523'359
Coût des prestations de moyens	-87'087'699	723'774	-0.8%	-87'811'473	-85'568'050
COÛT COMPLET	-840'345'343	6'944'170	-0.8%	-847'289'513	-805'288'022

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	4'804.72	35.27	0.74%	4'769.45	4'725.00
ETP fixes	4'565.50	-16.16	-0.35%	4'581.66	4'448.91
ETP auxiliaires	239.02	51.23	27.28%	187.79	275.77
ETP agents spécialisés	0.20	0.20	-	-	0.33

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement obligatoire.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)
- F01.02 Enseignement du degré secondaire 1
- F01.03 Autorisation et surv. de l'ens. privé et de l'ens. à domicile
- F01.04 Pilotage opérationnel du programme F01

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législature et projets prioritaires : favoriser l'entrée en scolarité et faire évoluer le cycle d'orientation

Le Conseil d'Etat poursuit les objectifs de son programme de législature en faveur d'une école publique forte, maintenant un niveau d'exigence élevé tout en fournissant un soutien adapté à chaque élève pour qu'il puisse progresser et réussir son parcours.

Depuis la rentrée 2024, des mesures sont mises en œuvre pour faciliter l'entrée des jeunes enfants à l'école de leur quartier avec le déploiement d'un projet de co-intervention. Concrètement, l'enseignante ou l'enseignant titulaire est accompagné tout au long de l'année, au minimum à 50%, par une ou un autre professionnel de l'éducation afin de soutenir l'ensemble de la classe. Cette mesure collective devant bénéficier à tous les élèves concerne cette année 80 classes dans lesquelles se trouvent des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Au total, ce sont donc 1'450 élèves qui profitent de cette prestation.

Faire évoluer le cycle d'orientation (CO), pour garantir son rôle d'orientation et assurer à tous les élèves l'acquisition des compétences fondamentales pour la suite de leur formation constitue un enjeu clé. S'appuyant sur une étude du service de la recherche en éducation sur l'effet des pratiques enseignantes sur l'acquisition des compétences des élèves au cycle d'orientation, une consultation a été lancée auprès des directions d'établissement et du personnel enseignant en vue de développer des actions sous l'angle pédagogique, de renforcer la formation initiale et continue. Cette démarche constitue une première étape pour réformer le cycle d'orientation.

Autres projets d'importance stratégique

A la rentrée 2024, près de 770 élèves supplémentaires ont été scolarisés dans l'enseignement primaire et secondaire I. Afin de maintenir les taux d'encadrement et compenser les départs à la retraite, près de 186 enseignantes et enseignants ont été engagés au cycle d'orientation, plus de 151 au primaire.

A l'enseignement primaire, les innovations pédagogiques mises en œuvre depuis la rentrée 2022 (découpage en deux semestres, évolution des bulletins scolaires de 1P-2P, abandon de la distinction entre Français I et Français II de la 5P à la 8P) sont évalués positivement. Afin de tenir compte des impacts sur une plus longue période et avant d'envisager une modification du cadre légal et réglementaire, ce projet sera prolongé jusqu'à la rentrée scolaire 2026.

L'amélioration de la transition des élèves entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II se poursuit avec, notamment, un renforcement du suivi des élèves de 11e en difficulté par le biais de la « commission d'admissions particulières ».

Afin de renforcer l'information et l'orientation scolaires et professionnelles (IOSP), tous les établissements du cycle d'orientation organisent depuis 2023 un « village des métiers » pour les élèves de 10e dans le but de leur faire découvrir les différents centres de formation professionnelle, des métiers ou des parcours vers les hautes écoles. Dans le cadre de la Formation générale du plan d'étude romand (PER), et en lien avec l'IOSP, l'instrument romand Profil de compétences transversales a été introduit auprès des élèves de 9e pour leur permettre de mieux se connaître, d'évaluer leurs propres compétences, et de les mettre en lien avec les exigences du monde professionnel.

De nouveaux moyens d'enseignement sont introduits et accompagnés par un dispositif de formation pour le personnel enseignant. Dans le domaine de l'Éducation numérique, les moyens d'enseignement genevois sont mis en œuvre au cycle élémentaire (1P-2P et 3P-4P). En parallèle, des équipements pédagogiques nécessaires à ce domaine d'apprentissage sont progressivement déployés. Dans le domaine des Langues, l'introduction progressive des moyens d'enseignement romands (MER) de Français se poursuit : ils ont été introduits en 3P et 6P à la rentrée 2024, tout comme les nouvelles éditions des MER Allemand 6P et Anglais 8P. Le déploiement du plan Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) se poursuit avec cette année des MER de Mathématiques en 8P et en 9e année. De nouveaux moyens d'enseignement cantonaux ont été édités pour l'Éducation nutritionnelle en 9e, contribuant plus largement à l'éducation à la santé et à la durabilité.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel (-4.5 millions)

Le non dépensé, représentant 0.6% du budget voté, s'explique principalement par les éléments suivants :

- le budget du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire prévu pour l'intégration des élèves issus de la migration n'a pas été utilisé dans son intégralité en 2024 (diminution du nombre d'élèves pris en charge en classes d'accueil) (-2.3 millions) ;
- les formations continues prévues en faveur du personnel de l'enseignement obligatoire ont été reportées ou n'ont pas pu avoir lieu comme prévu, et la mise en place d'E-learning a permis une économie sur les coûts de formation (-1.1 million) ;
- certains postes du personnel administratif n'ont pas été remplacés immédiatement après le départ des titulaires, ce qui génère une économie sur les traitements prévus au budget (-1 million).

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.3 million)

Les charges de biens et services du programme F01 sont contenues et présentent un non dépensé de -0.3 million sur un budget voté de 21.6 millions (-1.4 %).

42 Taxes et redevances (+2.4 millions)

Les remboursements provenant des assurances sociales (essentiellement les assurances accident et invaliditéS) ont été largement supérieurs au budget (+2.0 millions). Cette nature est difficilement estimable, car elle dépend du nombre de cas chaque année et de la date de déclaration à l'assurance.

Les remboursements de salaires concernant du personnel du DIP mis à disposition d'autres organismes étaient inscrits au budget sur la nature 43. Ils sont désormais comptabilisés sur la nature 42 (0.9 million).

43 Revenus divers (-0.9 million)

Les remboursements de salaires concernant du personnel du DIP mis à disposition d'autres organismes étaient inscrits au budget sur la nature 43. Ils sont désormais comptabilisés sur la nature 42.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Objectif 1: Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'étude romand (PER)

En 2024, les taux de réussite aux tests des attentes fondamentales à la fin de l'école primaire (8ème) et à la fin du cycle d'orientation (11ème) sont en progression. Alors que ces taux s'approchent ou dépassent les cibles fixées, le taux d'élèves du 4ème atteignant le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales est plus bas que prévu. Cet écart peut s'expliquer par une plus faible réussite aux attentes fondamentales en français. L'hypothèse la plus probable pour expliquer cette baisse de réussite est que le seuil de réussite défini en amont a été fixé trop haut. Un travail complémentaire sera conduit pour s'assurer de la fiabilité des outils d'évaluations externes en équilibrant les types d'exercices et le nombre de prétests. Par ailleurs, les nouveaux MER de Mathématiques son désormais mis en œuvre dans toutes les classes de 1P à la 8P ce qui devrait améliorer l'enseignement et l'apprentissage des élèves, et donc leurs résultats à moyen terme. Dans le cadre de la Feuille de route du département, le projet de co-intervention a permis à certaines classes de 1P-2P de bénéficier d'un second professionnel dans la classe dès la rentrée 2024-25 avec l'objectif d'améliorer la réussite scolaire des élèves. Par ailleurs, la réforme du cycle d'orientation également inscrite dans la Feuille de route a comme objectif d'assurer l'acquisition de compétences fondamentales de tous les élèves.

Objectif 2: Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I

Le taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante par la suite, voire à l'issue de la 11ème se situent proche des cibles fixées. Les réorientations constatées suite au passage au niveau secondaire II sont en légère baisse avec onze élèves sur cent qui changent d'orientation après la première année. La réforme du cycle d'orientation devrait permettre d'améliorer à terme l'orientation en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

De nouveaux indicateurs permettant de monitorer davantage la préparation aux choix scolaires et professionnels ont été introduits au budget 2025. Ils tiendront compte du bilan d'orientation en 10e, la rédaction d'un CV en 11ème et les entretiens individuels avec les conseillères et conseillers en orientation visant à améliorer l'orientation tout au long du cycle d'orientation. La Feuille de route du département prévoit également la revue des conditions d'entrée et de transferts à l'enseignement secondaire II tout en améliorant la lisibilité et visibilité de l'offre de formation de l'enseignement secondaire II.

Objectif 3: Promouvoir les filières scientifiques chez les filles

L'accès aux parcours scientifiques fait l'objet de différentes mesures de lutte contre les stéréotypes en favorisant l'égalité entre les filles et garçons. En 2024, les proportions des filles inscrites dans des profils scientifiques sont proche des cibles.

Objectif 4: Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire

De bonnes conditions d'enseignement ont pu être maintenues en 2024 malgré l'augmentation du nombre d'élèves. Les taux d'encadrement sont globalement conformes aux cibles fixées ainsi que le nombre moyen d'élèves par classe. Après un pic de 9.6% en 2023, le taux de classes dépassant les maximas règlementaires a diminué, mais dépasse encore la cible de 3%. Ces maximas restent difficiles à respecter compte tenu de la forte croissance démographique dans le canton et les difficultés liées à la construction de nouveaux établissements scolaires ou à l'agrandissement de ceux existants. Chaque année, différentes mesures sont mises en place comme la modification de la carte des secteurs du cycle d'orientation en fonction de l'évolution démographique et l'élargissement des plages horaires afin d'absorber plus de places. À moyen et long terme, le département prévoit d'augmenter le bâti existant.

Objectif 5: Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire

Avec l'intégration des missions d'autorisation et des visites de surveillance dans le service d'autorisation et de surveillance de l'enseignement privé rattaché à la DGEO, cet indicateur a été transféré du programme F06 au F01. Il renseigne si la totalité des visites d'inspection ont été réalisées, ce qui a été le cas pour cet exercice.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'études romand (PER)						
1.1 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 4ème	Efficacité	66%	85%	83%	90%	2028
1.2 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 8ème	Efficacité	70%	75%	65%	80%	2028
1.3 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème	Efficacité	77%	62%	67%	70%	2028
1.4 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section communication et technologie (CT)	Efficacité	17%	3%	10%	10%	2028
1.5 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section langues vivantes et communication (LC)	Efficacité	41%	20%	32%	30%	2028
1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section littéraire et scientifique (LS)	Efficacité	94%	90%	85%	95%	2028
1.7 Taux d'élèves arrivant à la fin du cycle d'orientation sans retard de scolarité	Efficacité	90%	85%	90%	90%	2028

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Renforcer l'information et l'orientation scolaire et professionnelle au cycle d'orientation						
2.1 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle en cours d'année scolaire et se maintenant à l'issue de l'année scolaire	Efficacité	85%	87%	82%	87%	2027
2.2 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante en fin d'année suivante	Efficacité	79%	82%	79%	82%	2027
2.3 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante à l'issue de la 11ème	Efficacité	84%	85%	83%	85%	2027
2.4 Taux de réorientation à l'issue de la première année d'enseignement secondaire II	Efficacité	10.6%	10.6%	11.8%	10%	2028
3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles						
3.1 Taux de filles inscrites en section LS profil science ou section LC profil sciences appliquées, en 10ème	Efficacité	39%	41%	42%	50%	2028
3.2 Taux de filles promues en section LS profil science ou section LC profil sciences appliquées, au terme de la 11ème	Efficacité	40%	40%	42%	50%	2028
3.3 Taux de filles scolarisées en OS physique et application des mathématiques au collège	Efficacité	20.8%	21.8%	24.9%	25%	2028
4. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
4.1 Taux d'encadrement dans l'enseignement primaire	Efficacité	16.2	16.1	16.1	16.1	2028
4.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficacité	10.8	10.6	10.6	10.6	2028
4.3 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 1	Efficacité	19.8	19.3	19.8	19.2	2027
4.4 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 2	Efficacité	20.6	20	20.1	20	2027
4.5 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation	Efficacité	19.4	19.3	20.4	20	2028
4.6 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficacité	12.4	12.5	12.1	12.5	2028
4.7 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficacité	16.7	16.5	16.7	16.5	2028
4.8 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficacité	22.3	22.5	22.5	22.5	2028
4.9 Taux de classes du primaire dont le nombre dépasse 24 élèves	Efficacité	1%	1%	0.7%	1%	2028
4.10 Taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maxima réglementaires	Efficacité	6%	3%	9.6%	3%	2028
5. Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire						
5.1 Taux des écoles privées de scolarité obligatoire inspectées dans les délais fixés	Efficacité	100%	100%		100%	2027

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.6 : Le plan d'étude romand (PER) définit pour les trois cycles d'apprentissage (cycle élémentaire, cycle moyen et cycle d'orientation) les attentes fondamentales par discipline. Ces attentes fondamentales décrivent ce que tous les élèves doivent maîtriser au plus tard à la fin de chaque cycle d'apprentissage, c'est-à-dire à la fin de la 4ème pour le cycle élémentaire, à la fin de la 8ème pour le cycle moyen et à la fin de 11ème pour le cycle d'orientation.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Indicateur 1.7 : Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves de 11^{ème} sans retard au nombre total d'élèves de 11^{ème}. Les « élèves sans retard » sont définis comme les élèves dont l'âge calculé à la date de référence (fixée au 31 octobre) est inférieur ou égal à l'âge théorique de l'année de 11^{ème} (c'est-à-dire 14 ans au 31 octobre).

Indicateurs 2.1 à 2.3 : Une réorientation peut intervenir en cours d'année ou au passage d'une année à l'autre, notamment en fonction des résultats de l'élève. La réorientation s'effectue soit par un changement vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement plus élevées (orientation promotionnelle directe ou redoublement promotionnel), soit vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement moins élevées. Les passerelles doivent permettre aux élèves qui en montrent les capacités et qui sont prêts à fournir les efforts nécessaires de préparer et/ou accompagner leur changement d'orientation.

Indicateur 2.4 : Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement (p. ex. passage d'une 1ère au collège à une 1ère à l'ECG).

Indicateurs 3.1 et 3.2 : Ces indicateurs rapportent le nombre de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science à la totalité des élèves inscrits en section littéraire-scientifique profil science.

Indicateur 3.3 : Cet indicateur rapporte le nombre de filles au nombre total d'élèves, scolarisés en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} en option spécifique physique et application des mathématiques au Collège.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire au nombre d'équivalents temps plein (ETP) enseignants (hors ETP enseignants pour les classes d'accueil). Une valeur égale à 16 signifie qu'il y a en moyenne 1 ETP de personnel enseignant pour 16 élèves à l'école primaire.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves inscrits en classe ordinaire (hors classes d'accueil, atelier et sport-art études) au nombre d'équivalents temps plein (ETP) enseignants affectés aux classes et aux prestations complémentaires (appuis et passerelles) dans les établissements du cycle d'orientation.

Indicateur 4.3 à 4.8 : Ces indicateurs rapportent le nombre total d'élèves au nombre total de classes. Une valeur égale à 20 signifie qu'il y a en moyenne 20 élèves par classe.

Indicateurs 4.6 à 4.8 : Ces indicateurs sont calculés avant les réorientations de fin de 1^{er} trimestre (calcul en novembre). La constitution des classes tient compte des réorientations possibles en cours d'année et de l'insertion dans les classes ordinaires des élèves issus des classes d'accueil, avec une attention particulière portée à la 9^{ème} année, dans les regroupements 2 et surtout 3.

Indicateur 4.9 : Cet indicateur rapporte le nombre total de classes de 25 élèves et plus au nombre total de classes à l'enseignement primaire.

Indicateur 4.10 : Cet indicateur rapporte le nombre de classes dépassant les maximas réglementaires divisés par le nombre de classes total au cycle d'orientation. L'indicateur est calculé après les réorientations de fin de 1^{er} trimestre (calcul en février).

Les effectifs maximums par classe sont donnés par l'art.24 du règlement sur le cycle d'orientation.

Art. 24 Effectifs des classes (RCO)

³ En cours d'année, les effectifs moyens des classes d'un établissement ne doivent, en principe, pas dépasser les maximas suivants :

- a) classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves;
- b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves;
- c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves;
- d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves;
- e) classes sport et art : 20 élèves.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur calcule le taux des écoles privées de scolarité obligatoire ayant été inspectées (inclus finalisation et transmission du rapport d'inspection aux écoles) par rapport au total des écoles soumises à inspection selon planification prévue par le service d'autorisation et de surveillance de l'enseignement privé (calculé sur la période allant du 1er septembre au 30 juin de chaque année).

F02 Enseignement secondaire II et formation continue

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	552'478'237	2'816'686	0.5%	549'661'551	530'785'880
30 Charges de personnel	485'419'260	-1'660'976	-0.3%	487'080'236	471'983'500
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	21'247'915	408'429	2.0%	20'839'486	20'141'659
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'997'781	223'993	5.9%	3'773'788	4'299'807
36 Charges de transfert	41'410'630	3'556'589	9.4%	37'854'041	34'009'111
39 Facturations internes	402'652	288'652	253.2%	114'000	351'802
REVENUS	55'471'664	1'140'370	2.1%	54'331'294	59'472'394
42 Taxes et redevances	7'092'142	469'426	7.1%	6'622'716	5'570'121
43 Revenus divers	594'328	-538'672	-47.5%	1'133'000	6'231'141
46 Revenus de transferts	47'287'483	810'705	1.7%	46'476'778	47'334'028
49 Facturations internes	497'710	398'910	403.8%	98'800	337'104
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-497'006'574	-1'676'317	0.3%	-495'330'257	-471'313'486
Coût d'état-major	-1'777'369	-137'640	8.4%	-1'639'729	-1'667'006
Coût des prestations de moyens	-135'069'516	-1'164'309	0.9%	-133'905'207	-134'670'707
COÛT COMPLET	-633'853'458	-2'978'266	0.5%	-630'875'192	-607'651'199

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'915.53	41.38	1.44%	2'874.15	2'897.27
ETP fixes	2'817.21	-6.01	-0.21%	2'823.22	2'782.73
ETP auxiliaires	85.11	34.18	67.11%	50.93	101.56
ETP agents spécialisés	13.20	13.20	-	-	12.98

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre à chacun de se former et d'accéder à un diplôme de l'enseignement secondaire II dans des filières de formation générale ou professionnelle, dans le but de poursuivre sa formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. La formation obligatoire jusqu'à 18 ans est mise en oeuvre dès la rentrée scolaire 2018 afin de minimiser le décrochage scolaire.

Ce programme vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à certifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation public genevois auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Les écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et aux apprenties et apprentis âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève ;
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, technique).

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones) ainsi que ceux qui ne satisfont pas aux normes d'admission dans l'enseignement secondaire II (classes de transition scolaire ou professionnelle), et ce, en étroite collaboration avec le cycle d'orientation ;
- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme un titre de niveau secondaire II ou post-secondaire II (passerelles vers formations tertiaires), ou qu'ils puissent accéder à une haute école.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle et de la formation professionnelle et continue.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement secondaire II et par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F02.01 Formation gymnasiale
- F02.02 Formation en école de culture générale
- F02.03 Formation professionnelle plein-temps
- F02.04 Formation professionnelle duale
- F02.05 Accueil, transition et dispositifs d'accompagnement
- F02.06 Formation continue des adultes
- F02.07 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- F02.08 Information et orientation scolaire professionnelle
- F02.09 Pilotage opérationnel du programme F02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législature et projets prioritaires : améliorer la lisibilité des parcours de formation

Dans l'enseignement secondaire II, la priorité est d'améliorer la lisibilité du système de formation et de permettre aux jeunes d'accéder plus directement à une certification, en évitant les ruptures et l'allongement des parcours.

Dans cette perspective, en 2024, l'accent a été mis sur la lisibilité et la visibilité de l'offre de l'enseignement secondaire II, avec l'élaboration de supports adaptés pour les élèves, parents, entreprises et partenaires.

Des travaux sont également en cours pour favoriser l'entrée en maturité professionnelle ainsi que pour faciliter les processus de réorientation (transferts, changements de filière en cours de formation).

En parallèle, des mesures sont développées pour augmenter l'offre de places d'apprentissage en voie duale et permettre que davantage de jeunes puissent s'orienter vers cette voie. Cette année, 2'482 contrats d'apprentissage ont été signés, un chiffre record pour la 2^{ème} année consécutive. De plus, tous les cycles d'orientation bénéficient désormais du dispositif Go Apprentissage et plus de 5% des élèves de 11^e ont signé un contrat d'apprentissage dual dès la rentrée scolaire, en nette progression par rapport à 2023 (4,4%).

Enfin, afin de favoriser la certification et l'insertion professionnelle, des travaux sont menés pour revoir l'offre pré-qualifiante et les dispositifs de retour en formation pour les élèves en décrochage. Des premiers résultats sont attendus à la rentrée 2025. Sur le plan de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, les efforts se poursuivent, à travers le renforcement du dispositif des Parcours individualisés (PI).

Autres projets d'importance stratégique

L'ordonnance des formations commerciales révisées, avec ses nouveaux plans de formation par domaines de compétences, est désormais mise en œuvre pour les apprentis de 1^{ère} et 2^e année.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Le projet de réforme de la maturité gymnasiale a commencé avec une entrée en vigueur prévue à la rentrée 2027.

L'école d'horlogerie a pris ses nouveaux quartiers à Tourbillon, dans des locaux neufs reçus dans le cadre d'un partenariat public-privé. La capacité d'accueil est augmentée dans ce secteur.

À la rentrée 2024, l'ACCESII - la structure d'accueil des élèves migrants - a accueilli 1'252 élèves, soit 78 de plus qu'en 2023. Les engagements et la recherche de locaux adéquats sont dans ce contexte des points de vigilance et de préoccupations constantes.

En 2024, les actions pour favoriser l'insertion et la qualification des adultes ont eu un impact marquant. Le dispositif CPA (Certification professionnelle pour adultes) a connu une croissance importante, avec un nombre record de 3'000 candidats (+30 % par rapport à 2019), soutenus par des partenariats renforcés avec le DEE, le DCS et les employeurs. Parmi les points forts de l'année, le renouvellement de la convention PAI (*Préapprentissage d'intégration*) avec le Secrétariat d'État aux migrations a permis de renforcer les ressources de ce dispositif destiné à l'intégration professionnelle des personnes issues de la migration.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel (-1.7 million)

Le non dépensé, représentant 0.3% du budget voté, s'explique principalement par une consommation un peu moins élevée que prévue concernant le personnel enseignant et le personnel administratif et technique de l'enseignement secondaire II ainsi que le budget formation (-2.8 millions). Ce non-dépensé est en partie compensé par un dépassement de 1.1 million concernant les ressources déployées dans le cadre du plan de soutien à l'apprentissage. Ce plan de soutien a fait l'objet d'un financement de la Confédération (en revenu dans les comptes de l'OFPC) qui prend fin en 2024.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+0.4 million)

Le dépassement de 0.4 million est couvert par les reports budgétaires 2023. Il s'explique notamment par des achats de denrées alimentaires plus importants que prévu à l'enseignement secondaire II, en raison de l'ouverture d'une nouvelle cafétéria sur le site de formation professionnelle de Ternier (Lancy). Ces dépenses supplémentaires sont financées par les recettes supplémentaires générées par la cafétéria.

36 Charges de transfert (+3.6 millions)

Ecolages hors-canton (-0.3 million)

Le nombre d'apprentis genevois qui ont suivi des formations dans d'autres cantons a été moins élevé que prévu.

Dédommagements aux entreprises publiques (+0.2 million)

Les coûts des formations de maturités spécialisées dispensées à l'école de culture générale par la HES-Genève ont été un peu plus élevés que prévu.

Cours interentreprises - subvention pour la formation de base (+3.6 millions)

Les cours interentreprises (CIE) organisés par les associations professionnelles ont fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de 3.6 millions. Le dépassement s'explique notamment par des effectifs en augmentation, une hausse importante du prix des matières premières dans les domaines de construction et technique, le rapatriement et la dispense de nouveaux CIE à Genève (par exemple pour les professions d'aide-constructeur métallique, d'aide en technique du bâtiment, conducteur de véhicules légers et lourds). Il s'explique également par l'entrée en vigueur de nouvelles ordonnances fédérales et plans de formation qui engendrent une augmentation de plus d'un quart des jours/apprentis pour les CIE dispensés à Genève.

Fondation pour la formation des adultes - Ifage (+0.2 million)

Une augmentation de 0.2 million de l'indemnité en faveur de l'Ifage a été votée par la commission des finances dans le cadre de l'examen de la loi de financement 13399. Le contrat de prestations 2024-2027 a été modifié en conséquence et une demande de crédit supplémentaire pour l'exercice 2024 adoptées par la commission.

42 Taxes et redevances (+0.5 million)

Les recettes sur les ventes réalisées dans les centres de formation professionnelle de l'ESII ont été plus importantes que prévu, notamment avec l'ouverture de la cafétéria sur le site de Ternier.

Les remboursements provenant des assurances sociales ont été également plus importants que prévu.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

43 Revenus divers (-0.5 million)

Cette nature comprend notamment les dissolutions de provisions qui ont été moins importantes qu'attendu.

46 Revenus de transfert (+0.8 million)

Les subventions reçues de la Confédération, notamment pour le soutien à l'apprentissage et pour la formation professionnelle et continue, ont été plus importantes que prévu au budget (+1.7 million). La subvention fédérale en faveur de la formation professionnelle (37.0 millions) est plus élevée de près de 0.6 million par rapport au budget en raison de la modification du mode de financement du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Par ailleurs, le nombre d'apprentis et d'étudiants non genevois suivant des cours à Genève et dont le canton d'origine participe aux frais d'écologie selon des accords tarifaires intercantonaux a été légèrement inférieur aux prévisions (-0.8 million pour la participation des cantons aux frais d'écologie).

Enfin, les remboursements de subventions ont été moindres que prévu (-0.1 million). Au niveau des subventions LIAF, la seule restitution sur le programme F02 concerne l'Association Reliance pour 18'923 francs.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Objectif 1: Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II

Après avoir progressé de 83.4% à 87.9% entre 2015 et 2020, le taux de première certification à l'issue du secondaire II diminue pour s'établir à 84% en 2024. Depuis 2023, l'enseignement secondaire II a lancé un travail de réforme de l'offre préqualifiante visant à diminuer le risque de décrochage des jeunes (objectif figurant dans la Feuille de route départemental). Les dispositifs s'adressant tout particulièrement à la population des jeunes en rupture scolaire (CAP Formations) ou des jeunes avec de faibles résultats scolaires à la sortie du CO n'atteignant pas les normes pour être admis dans une filière du secondaire II montrent des résultats conforme aux cibles malgré le fait qu'une grande partie du public de ces dispositifs reste très fragile et très éloigné des exigences du monde scolaire et professionnel.

Objectif 2: Poursuivre la promotion de la formation professionnelle

En 2024, l'augmentation du taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue de la 11ème se poursuit. Malgré une baisse importante (-20%) de l'offre de places d'apprentissage pour le pôle commerce, en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance de formation pour les AFP et CFC Employé de commerce, le nombre de places d'apprentissages en voie duale reste proche de la cible. Le taux de réussite aux premiers examens d'apprentissage est plus haut que prévu et se stabilise à 88%. Par contre, la croissance prévue d'entreprises formatrices AFP et CFC ne s'est pas matérialisé comme prévu en 2024. Ainsi, le département renforce les mesures de promotion et de développement de l'apprentissage dual, en lien direct avec les priorités issues de la feuille de route de la législature 2023-2028. Pour ce faire, un faisceau d'actions de promotion, pilotage, soutien et facilitation est déployé par conjointement l'OFPC et les associations professionnelles.

Objectif 3: Réduire la durée des parcours scolaires

Les différentes actions du département comme le soutien scolaire ou amélioration de l'orientation professionnelle contribuent à la diminution du taux de redoublement des degrés ou le transfert entre filières de l'enseignement secondaire II. Ainsi, près de 50% des élèves ont obtenu une certification de niveau secondaire II sans prolongement du parcours.

Objectif 4: Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis

Le nombre d'adultes entrant dans le dispositif Qualifications+ continue à progresser. Des mesures ciblées seront mises en place afin de réduire le taux d'abandon et d'échec permettant d'augmenter le nombre de certifications CFC et AFP pour adultes.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification secondaire II et encourager la qualification des jeunes en rupture de formation						
1.1 Taux de première certification au secondaire II	Efficacité	84.0%	90.1%	86.6%	95%	2028
1.2 Taux de jeunes retournés en formation suite à un passage à CAP Formation	Efficacité	59%	64%	60%	72%	2027
1.3 Taux de maintien des élèves en provenance de CAP Formations à l'issue de leur première année de retour à l'enseignement secondaire II	Efficacité	81%	80%	73%	80%	2027
1.4 Taux d'entrée dans une filière de l'enseignement secondaire II à l'issue du préqualifiant	Efficacité	40%	42%	38%	44%	2028
1.5 Taux de réussite des élèves en provenance du préqualifiant à l'issue de la première année dans une filière de l'enseignement secondaire II	Efficacité	63.2%	53.5%	57.7%	60%	2028
1.6 Taux de sortie de l'enseignement secondaire II en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	1.9%	3.5%	2.4%	3%	2028
2. Poursuivre la promotion de la formation professionnelle						
2.1 Taux d'élèves en formation professionnelle sur l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire II	Efficacité	43%	43%	43%	47%	2028
2.2 Taux d'élèves en formation professionnelle duale sur l'ensemble des élèves en formation professionnelle	Efficacité	58%	58%	61%	65%	2028
2.3 Taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue de la 11ème	Efficacité	5.3%	4.5%	4.4%	5.0%	2028
2.4 Nombre d'entreprises formatrices (actives) AFP et CFC	Efficacité	1'907	2'300	1'988	2'400	2028
2.5 Nombre de places d'apprentissages en voie duale proposé annuellement	Efficacité	2'482	2'550	2'936	2'700	2027
2.6 Taux de rupture des contrats d'apprentissage dual	Efficacité	9%	9%	9.1%	9%	2028
2.7 Taux de réussite aux premiers examens de fin d'apprentissage	Efficacité	88%	86%	88%	90%	2028
2.8 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale par rapport à l'ensemble des certifiés de l'enseignement secondaire II (AFP+CFC)	Efficacité	25%	24%	24.4%	24.8%	2027
3. Optimiser la durée des parcours de formation pour obtenir une première certification						
3.1 Taux de redoublement pour l'ensemble des degrés et filières de l'enseignement secondaire II	Efficience	13.4%	13.8%	13.7%	13.5%	2028
3.2 Taux de réorientation à l'issue de la seconde année de l'enseignement secondaire II	Efficience	6.1%	6.2%	6.3%	5.8%	2028
3.3 Taux de transfert à l'issue de la troisième année de l'enseignement secondaire II	Efficience	2.6%	3.5%	3.2%	3%	2027
3.4 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique	Efficience	49%	47%	47.6%	49%	2028
3.5 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus d'une année	Efficience	72%	69%	70.2%	70%	2028

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
3.6 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus de deux années	Efficience	81%	79%	79.5%	81.5%	2027
4. Répondre à la demande de qualification des adultes						
4.1 Nombre d'adultes entrant dans le dispositif Qualifications+	Efficacité	1'795	1'345	1'436	1'435	2027
4.2 Nombre de certifications CFC et AFP pour adultes	Efficacité	726	760	754	820	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le taux de première certification du degré secondaire II est un indicateur utilisé pour évaluer la performance du système de formation. Il mesure la proportion de jeunes ayant passé par l'école obligatoire suisse qui obtiennent un premier titre du degré secondaire II dans le pays jusqu'à l'âge de 25 ans.

Il est calculé par l'OFS sous la forme d'un taux net sur trois ans en divisant le nombre de certifiés de chaque âge par la population du même âge, et en cumulant ces rapports pour tous les âges.

La population de référence comprend toutes les personnes qui résidaient dans le pays à l'âge de terminer l'école obligatoire. Ne sont pas pris en compte les frontaliers et les personnes d'immigration récente, c'est-à-dire arrivées en Suisse après la fin de leur scolarité obligatoire. De même, les jeunes qui quittent le pays avant d'avoir obtenu une certification du degré secondaire II ne sont pas non plus pris en compte.

Indicateurs 1.2 et 1.3 : CAP Formations est un dispositif interinstitutionnel de prise en charge des jeunes sans certification en rupture de formation. Après une analyse des parcours de formation et de la situation professionnelle des jeunes, ce dispositif propose les mesures de soutien adéquates conformément aux législations en vigueur sur l'assurance chômage et la formation professionnelle. Il assure ensuite le suivi des jeunes dans les mesures proposées en vue d'une qualification professionnelle.

L'indicateur 1.2 calcule la proportion de jeunes ayant une formation ou obtenu un diplôme suite à un passage dans le dispositif CAP Formations.

L'indicateur 1.3 calcule la proportion de jeunes qui, l'année scolaire suivant la reprise de leur formation, se sont maintenus en formation ou ont terminé leur formation avec une certification.

Indicateurs 1.4 et 1.5 : Le préqualifiant ouvre des perspectives aux élèves qui ne peuvent pas accéder directement aux filières certifiantes de l'enseignement postobligatoire. Ces dispositifs sont destinés aux élèves provenant, soit du cycle d'orientation, soit de l'extérieur, afin de se mettre à niveau pour poursuivre ensuite dans une filière de l'enseignement secondaire II.

L'indicateur 1.4 rapporte les élèves entrants dans une filière de l'enseignement secondaire l'année N aux élèves inscrits dans le préqualifiant l'année N-1.

L'indicateur 1.5 rapporte les élèves passés par le préqualifiant ayant suivi une filière certifiante et passant au degré suivant de cette filière.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves en formation professionnelle (duale et plein-temps) au nombre d'élèves en formations initiales certifiantes de niveau secondaire II (hors structures de transitions, matu pro post, préparations à une formation tertiaire, formations tertiaires et formations pour adultes).

Indicateur 2.2 : Cet indicateur rapporte le nombre de contrats d'apprentissage en filière duale au nombre total de contrats d'apprentissage.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves suivant une formation professionnelle duale (CFC avec ou sans maturité intra-CFC, AFP duales) dans le canton ou hors canton, au nombre d'élèves enregistrés en 11^{ème} année du CO.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur somme les entreprises formatrices reconnues.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Indicateur 2.5 : Cet indicateur somme le nombre de places d'apprentissage duales annoncées à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Le nombre de places d'apprentissage est un bon indicateur de l'activité économique des entreprises formatrices du canton mais toutes les places d'apprentissage ne conduisent pas à la signature d'un contrat.

Indicateur 2.6 : Cet indicateur rapporte le nombre de contrats d'apprentissage résiliés en cours d'année scolaire au nombre de contrats signés.

Indicateur 2.7 : Cet indicateur rapporte le nombre de personnes aux premiers examens ayant réussi le CFC et l'AFP au nombre de candidates et candidats aux premiers examens.

Au terme de leur formation professionnelle, les apprenties et apprentis qui n'obtiennent pas leur CFC ou AFP ont la possibilité de se représenter deux fois aux examens en repassant les domaines de qualification jugés insuffisants. L'analyse des résultats obtenus montre que cinq ans après leur entrée en apprentissage, les élèves d'une même volée sont plus de 95% à avoir réussi leurs examens.

Indicateur 2.8 : Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves ayant obtenu un CFC ou une AFP à l'issue d'une formation duale au nombre d'élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale de l'enseignement secondaire II (hors école de culture générale pour adultes et collège pour adultes).

Indicateur 3.1 : Cet indicateur concerne l'ensemble des filières du secondaire II hors formations pour adultes. Sont considérés comme redoublant les élèves qui refont leur année dans le même degré (à la fois les élèves qui refont leur année dans leur filière actuelle ou dans une autre filière).

Indicateurs 3.2 et 3.3 : Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement.

L'ind. 3.2 rapporte les effectifs de 2^{ème} en année N-1 et transférés en année N à l'effectif total de 2^{ème} en année N-1.

L'ind. 3.3 rapporte les effectifs de 3^{ème} en année N-1 et transférés en année N à l'effectif total de 3^{ème} en année N-1.

Indicateurs 3.4 à 3.6 : Parmi les élèves ayant obtenu un certificat de niveau secondaire II délivré par une école dépendant de la DGESII sont retenus ceux qui avaient fait l'année terminale de l'enseignement de niveau secondaire I au cycle d'orientation. Par exemple, les élèves migrants arrivant dans les classes d'accueil de l'enseignement secondaire II ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Les parcours plus longs que la durée théorique de la formation sont de natures très diverses. Ainsi, l'allongement de la durée d'obtention du certificat peut être dû à des redoublements, des réorientations avec ou sans redoublements, des interruptions provisoires de formation, des départs vers d'autres cantons ou pays suivis de retours à Genève.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Ces deux indicateurs visent à suivre l'impact des actions mises en place pour augmenter la qualification des adultes.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	279'413'951	-3'468'572	-1.2%	282'882'523	260'987'030
30 Charges de personnel	172'198'689	558'911	0.3%	171'639'778	162'718'036
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	14'217'772	-422'393	-2.9%	14'640'165	13'252'588
33 Amortissements du patrimoine administratif	375'817	5'449	1.5%	370'368	357'034
36 Charges de transfert	92'554'807	-3'584'005	-3.7%	96'138'812	84'599'104
39 Facturations internes	66'866	-26'534	-28.4%	93'400	60'268
REVENUS	8'665'875	994'495	13.0%	7'671'380	7'468'642
42 Taxes et redevances	3'318'762	1'099'178	49.5%	2'219'584	3'091'454
43 Revenus divers	5'347'113	-104'683	-1.9%	5'451'796	4'377'188
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-270'748'076	4'463'067	-1.6%	-275'211'143	-253'518'388
Coût d'état-major	-630'508	-52'692	9.1%	-577'816	-574'706
Coût des prestations de moyens	-24'087'487	739'053	-3.0%	-24'826'540	-25'209'064
COÛT COMPLET	-295'466'071	5'149'428	-1.7%	-300'615'499	-279'302'159

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1'234.82	64.68	5.53%	1'170.14	1'173.12
ETP fixes	1'082.45	-61.45	-5.37%	1'143.90	1'025.75
ETP auxiliaires	151.87	128.87	560.30%	23.00	147.37
ETP agents spécialisés	0.50	-2.75	-84.62%	3.25	-

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il a pour but d'offrir des prestations :

- de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers, présentant une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant les capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire, et aux enfants et jeunes handicapés étant dans l'incapacité d'assumer par eux-mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, entraînant des limites de capacité physique, mentale, psychique ou sensorielle ;
- de prévention, d'assistance psychologique et psychothérapeutique et d'orientation aux élèves, ainsi que de conseil et de soutien au personnel enseignant, au sein des établissements de l'enseignement régulier ;
- de préparation, mise en place, prise en charge et suivi de placements dans des lieux de vie thérapeutiques.

Ce programme est mis en œuvre par l'office médico-pédagogique (OMP).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F03.01 Dispositifs ens. spécialisé intégratifs
- F03.02 Dispositifs ens. spécialisé en site propre
- F03.03 Dispositifs ens. spécialisé inclusifs
- F03.04 Prise en charge dans une structure résidentielle
- F03.05 Autres mesures individuelles de pédagogie spécialisée
- F03.06 Traitements médico-psychologiques
- F03.07 Pilotage opérationnel du programme F03

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législation et projets prioritaires : soutenir l'entrée dans l'enseignement régulier

Des mesures sont mises en œuvre afin de permettre que les élèves avec des besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap puissent suivre leur scolarité dans les meilleures conditions possibles.

À la rentrée 2024, l'entrée en scolarité dans l'enseignement régulier a été privilégiée : grâce à la mise en place du projet de co-intervention (cf. programme F01), les enfants entrant en 1P sont accueillis dans l'école de leur quartier.

Néanmoins, on constate qu'un nombre significatif d'élèves, avec une procédure d'évaluation standardisée (PES), entrent en 1P directement en enseignement spécialisé. À la rentrée 2024, cela a concerné 76 élèves (79 en 2023, 86 en 2021 et 61 en 2020).

Globalement 67 élèves supplémentaires (+3.1%) ont été accueillis dans l'enseignement spécialisé public et subventionné, l'effectif total atteignant 2'246 élèves. On observe une augmentation de situations d'élèves à la typologie plus complexe impliquant une prise en charge plus importante. Afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins, un travail a été mené sur les typologies des structures et l'affectation des élèves. Des changements ont été opérés dans les structures afin d'avoir plus de places pour les prises en charge plus complexes dans les filières dites « renforcée ».

Autres projets d'importance stratégique

Afin de répondre aux besoins des élèves de l'enseignement régulier, des prestations de conseil et soutien sont dispensées auprès des élèves et du personnel enseignant par des équipes professionnelles de l'enseignement spécialisé. Ces ressources contribuent à lutter contre l'échec scolaire, notamment en favorisant les actions de prévention, en soutenant la santé mentale ou encore en renforçant la dimension socio-éducative de l'école.

Ces prestations s'inscrivent dans différents dispositifs, dans tous les niveaux d'enseignement : équipes pluridisciplinaires, équipes thérapeutiques ressources (ETR) et dispositif ressource mobile (DRM).

Au niveau des consultations de l'OMP, le nombre de nouvelles demandes de rendez-vous diminue légèrement avec 3'745 sollicitations en 2024 contre 3'854 en 2023 (-2,8%).

En raison de l'introduction d'un nouveau système d'information, qui crée une rupture de continuité statistique, les données ne sont pas disponibles concernant le nombre total de séances et le nombre d'enfants et d'adolescents suivis au sein des consultations.

Au cycle d'orientation, les psychologues détachés de l'OMP ont rencontré 18,6% des élèves (contre 19,7% en 2023) et ont offert 22'503 entretiens (22'515 en 2023).

Au secondaire II, 11,4% des élèves des établissements dans lesquels des psychologues sont présents ont bénéficié de leurs services (contre 12,7% en 2023), avec 2'101 rendez-vous.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel (+0.6 million)

Ce dépassement représente 0.3% du budget voté. Il est couvert par un crédit supplémentaire, et s'explique par le report en 2025 du transfert du foyer de Pré-Lauret au secteur privé subventionné (prévu au budget en 2024), un dépassement dû à l'engagement supplémentaire de personnel de l'enseignement spécialisé pour scolariser avec effet immédiat des élèves restés sans places disponibles, ainsi que la transformation de places de l'enseignement spécialisé de type standard en place de type « renforcées » (avec un encadrement métier supérieur) pour répondre à l'évolution des profils des élèves. Ces différents éléments génèrent un dépassement de 1.2 million.

Ce dépassement est partiellement compensé par des économies réalisées sur les frais de formation continue. En effet, les formations prévues sont mises en œuvre progressivement et nécessitent un important travail de planification, de recherche de locaux, etc. Par ailleurs, l'utilisation de webinaires et la mutualisation de ressources a permis d'économiser sur certains coûts de formation.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.4 million)

Le non dépensé s'explique essentiellement par des effectifs d'élèves un peu moins élevés que prévu au budget, entraînant des dépenses moindres sur certaines charges d'exploitation liées, notamment les frais de repas de l'OMP.

36 Charges de transfert (-3.6 millions)

Enveloppe dispositif enseignement spécialisé (-2.7 millions)

Cette rubrique a permis de financer l'ouverture de 23 places durant l'année 2024, en particulier aux Fondations Ensemble et SGIPA. Elle a également permis de financer le renforcement de l'encadrement pédagogique et éducatif à L'ARC dont la population accueillie a évolué ces dernières années et le projet de co-intervention scolaire en 1P dès la rentrée 2024.

Les dépenses s'avèrent inférieures au budget du fait de dépenses partielles sur l'exercice et de l'ouverture de nouvelles places dans le secteur subventionné privé inférieure aux prévisions. À noter que les ouvertures de places en cours d'année 2024 auront un impact résiduel de 1.3 million en 2025 pour couvrir le subventionnement sur 12 mois.

Subsides pour les mesures de pédagogie spécialisée (-0.8 million)

Le non dépensé s'explique principalement par la mise en place de la co-intervention auprès des élèves concernés de 1P à la rentrée 2024. Ainsi, dès août 2024, une partie des mesures individuelles en éducation précoce spécialisée (EPS) et soutien pédagogique en enseignement spécialisé (SPES) n'ont plus été déployées. Les collaborateurs de l'Astural qui réalisaient les prestations en EPS/SPES pour les enfants de 1P ont été réaffectés à la co-intervention, financée par la rubrique « Enveloppe dispositif enseignement spécialisé ».

42 Taxes et redevances (+1.1 million)

Les remboursements provenant des assurances sociales (essentiellement maternité et accident) ont été plus importants que prévu au budget (+1.4 million). Cette nature est difficilement estimable, car elle dépend du nombre de cas chaque année et de la date de déclaration à l'assurance.

À l'inverse, les recettes issues de la facturation des repas et des pensions dans les structures de l'OMP ont été inférieures au montant prévu au budget (-0.4 million).

43 Revenus divers (-0.1 million)

La facturation des traitements réalisés par les thérapeutes dans les consultations de l'OMP est en ligne avec le budget.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Objectif 1: Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents

Le taux de satisfaction des familles consultantes de 87% est en augmentation et reste à un niveau élevé. Le délai d'attente entre la demande et la première consultation s'est pourtant allongé en raison d'une complexification des situations et de l'allongement des séances d'évaluation. Par ailleurs, le nombre important de demandes est traité avec des ressources constantes, voire diminuées par des absences non remplacées et des difficultés de recrutement de personnel qualifié. Le département poursuit actuellement, en collaboration avec le DSM, les travaux lancés sous la précédente législature visant à analyser le rattachement et le rôle des consultations de l'OMP. Les conclusions sont attendues pour 2025 et pourront donner suite à d'éventuels ajustements.

Objectif 2: Selon les principes de l'école inclusive, intégrer dans les structures d'enseignement régulier les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés

Depuis la rentrée 2023, le DIP a réorienté sa politique de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (BEPH) en arrêtant les mesures de soutien individuelles (SPES) au primaire (sauf exception) et en privilégiant les réponses collectives proposées par le personnel du spécialisé ancré dans les établissements de l'enseignement régulier par le biais du conseil et soutien ainsi que des co-interventions.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

Ces modifications de la prise en charge rendent les indicateurs 2.1 à 2.3 relatifs aux taux d'élèves BEPH scolarisés dans les trois différents dispositifs plus applicables. Le budget 2025 comprend de nouveaux indicateurs portant notamment sur le taux d'élèves avec des mesures inclusives maintenu dans l'enseignement régulier l'année suivante, le taux d'élèves dans l'enseignement spécialisé (dispositifs site propre et intégré) et le taux d'élèves dans l'enseignement spécialisé passant dans l'enseignement régulier l'année suivante.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
1.1 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	87%	85%	83%	90%	2028
1.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	78	50	62	45	2028
2. Tenir compte des situations et besoins particuliers de chaque élève et préférer les solutions intégratives, dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de chaque élève en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaire						
2.1 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés scolarisés dans une structure en site propre	Efficacité	ND	43%	ND	40%	2027
2.2 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés scolarisés dans une structure intégrative (dans un bâtiment de l'enseignement régulier)	Efficacité	ND	31.5%	ND	35%	2027
2.3 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés scolarisés dans un dispositif inclusif (dans une classe de l'enseignement régulier)	Efficacité	ND	25.5%	ND	25%	2027
2.4 Taux d'élèves dans l'enseignement spécialisé (dispositifs site propre et intégrés) scolarisés de manière ponctuelle dans l'enseignement régulier	Efficacité	19%	20%	17.3%	16%	2028
2.5 Taux d'élèves dans l'enseignement spécialisé (dispositifs site propre et intégrés) scolarisés une partie du temps scolaire dans l'enseignement régulier	Efficacité	4%	4%	2.7%	3%	2028
2.6 Taux d'élèves dans l'enseignement spécialisé (dispositifs site propre et intégrés) scolarisés la majorité de la semaine dans l'enseignement régulier	Efficacité	3%	2%	2.3%	2%	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Un questionnaire de satisfaction est distribué à 500 familles consultantes. Il évalue la qualité de l'accueil, celle des locaux, la satisfaction par rapport au délai d'attente, aux réponses reçues et aux traitements proposés.

Indicateur 1.2 : Le nombre de jours correspond à la moyenne calculée entre les dates des demandes et celles des premiers rendez-vous saisies dans l'outil de pilotage et de facturation de l'OMP.

Indicateurs 2.1. à 2.3 : Les dispositifs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (BEPH) regroupent: (1) structures en site propre (élèves de l'enseignement spécialisé scolarisés dans des structures spécialisées publiques et subventionnées); (2) dispositifs intégratifs (élèves de l'enseignement spécialisé scolarisés dans des bâtiments de l'enseignement régulier); et (3) dispositifs inclusifs (élèves scolarisés dans l'enseignement régulier et qui bénéficient d'une mesure de soutien).

Le total du taux des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés scolarisés dans un bâtiment de l'enseignement régulier est égal à l'addition des indicateurs 2.2 et 2.3 (élèves en structures intégratives et en dispositifs inclusifs).

Indicateurs 2.4 à 2.6 : Parmi les élèves en dispositifs intégratifs ou en site propre de l'enseignement spécialisé, il y a un certain nombre d'élèves qui suivent également des cours dans l'enseignement régulier. Ces taux d'intégration sont variables en fonction du nombre de périodes suivies, par exemple: une matinée d'inclusion à l'école primaire (4 périodes) = 14.3% (1 période = 3%; 32 périodes = 100%). Les indicateurs rapportent le nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé entrant dans les trois fourchettes divisé par le nombre total d'élèves de l'enseignement spécialisé.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	193'244'146	2'740'551	1.4%	190'503'595	179'213'247
30 Charges de personnel	69'108'115	-248'928	-0.4%	69'357'043	66'071'522
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'869'296	-461'505	-10.7%	4'330'801	4'064'181
33 Amortissements du patrimoine administratif	392'845	35'263	9.9%	357'582	343'519
36 Charges de transfert	119'821'334	3'404'966	2.9%	116'416'368	108'693'646
39 Facturations internes	52'557	10'757	25.7%	41'800	40'379
REVENUS	3'081'772	-1'059'397	-25.6%	4'141'169	3'185'609
42 Taxes et redevances	1'015'253	4'150	0.4%	1'011'103	1'011'238
43 Revenus divers	1'967'129	-1'119'266	-36.3%	3'086'395	2'075'421
44 Revenus financiers	-	-671	-100.0%	671	-
46 Revenus de transferts	50'000	50'000	-	-	50'000
49 Facturations internes	49'390	6'390	14.9%	43'000	48'950
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-190'162'374	-3'799'949	2.0%	-186'362'425	-176'027'638
Coût d'état-major	-253'040	-19'553	8.4%	-233'487	-233'359
Coût des prestations de moyens	-12'887'446	-523'316	4.2%	-12'364'130	-14'201'297
COÛT COMPLET	-203'302'861	-4'342'819	2.2%	-198'960'042	-190'462'294

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	502.59	16.69	3.43%	485.90	482.29
ETP fixes	458.55	-15.94	-3.36%	474.49	445.09
ETP auxiliaires	44.04	32.62	285.64%	11.42	36.20
ETP agents spécialisés	-	-	-	-	1.00

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- déployer des activités visant à encourager les enfants et les jeunes à l'apprentissage d'une indépendance, de l'autonomie et de la responsabilité ;
- mettre en œuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé, et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes ;
- offrir des prestations de soins dentaires aux enfants ;
- protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat ;
- assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse (OCEJ).

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F04.01 Prévention, promotion et soins
- F04.02 Protection des mineurs et soutien à l'enfance et à la parentalité
- F04.03 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance
- F04.04 Pilotage opérationnel du programme F04

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législature et projets prioritaires : promouvoir le bien-être des enfants et des jeunes

Dans le cadre de sa politique pour l'enfance et la jeunesse, le Conseil d'Etat œuvre pour promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes, les protéger des atteintes contre leur intégrité personnelle et favoriser leur bon développement, leur intégration et leur participation à la société.

Afin d'agir dès la prime enfance, une réflexion est engagée pour élaborer un plan d'action interdépartemental sur les 1000 premiers jours de l'enfant en collaboration avec les partenaires cantonaux, communaux et associatifs actifs dans l'accompagnement durant la périnatalité, la prévention et la promotion de la santé, le soutien à la parentalité et la protection de l'enfance.

Pour soutenir le développement de l'accueil préscolaire et disposer du personnel éducatif nécessaire, le processus d'admission en formation est simplifié dès 2025 et des travaux sont en cours pour améliorer le fonctionnement des équipes éducatives et adapter leur composition. Cette année, 8 nouvelles structures de la petite enfance ont ouvert leurs portes, nécessitant une activité accrue du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour. Au total, on compte 239 structures autorisées pour plus de 10'000 places d'accueil d'enfants d'âge préscolaire.

Dans le cadre scolaire, des actions sont menées pour offrir un environnement sûr, sécurisant et propice aux apprentissages. Cette année, la prévention et la lutte contre le harcèlement entre pairs a constitué une priorité. La formation en ligne « Harcèlement scolaire: prévenir, repérer et agir » a été déployée dans tous les degrés d'enseignement. Cette formation, déjà suivie par près de 5000 collaboratrices et collaborateurs encadrant les élèves, vise à renforcer leurs compétences dans le repérage, la prise en charge ainsi que la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement dans le cadre scolaire.

Par ailleurs, alors que la dernière enquête internationale sur la santé des jeunes de 11 à 15 ans montre une péjoration du bien-être psychique, en particulier chez les filles, des travaux sont engagés pour promouvoir la santé mentale des jeunes.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, les actions se poursuivent pour prévenir les effets néfastes de la séparation parentale sur les enfants, soutenir la parentalité, adapter les mesures de protection au plus près des besoins des enfants et de leurs familles. Les mesures de soutien aux familles sont mises en œuvre pour les accompagner dans l'exercice de leurs responsabilités et développer leurs compétences, avec en cas de difficultés la mise en œuvre en priorité de mesures ambulatoires (AEMO). Le placement, sur décision des autorités judiciaires ou en accord avec les parents, reste l'ultima ratio et concerne moins de 15% des situations suivies. Afin de limiter autant que possible les hospitalisations sociales, de nouveaux dispositifs sont créés pour offrir la prise en charge la plus adaptée dans l'intérêt de l'enfant.

Autres projets d'importance stratégique

Cette année encore, le nombre de mineurs ayant besoin de protection a augmenté. Pour près de 85% des situations, un accompagnement éducatif (conseils, médiations, AEMO), destiné à renforcer ou développer les compétences parentales, permet de répondre aux principaux enjeux. En 2024, 545 familles ont bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert dans l'année, pour un total de 895 mineurs (AEMO classique et AEMO petite enfance).

Pour faire face aux besoins de placement, plusieurs structures spécifiques ont été développées. En outre, cette année, un concept de placement à domicile est également mis sur pied.

Destiné à prévenir et accompagner les séparations hautement conflictuelles des parents, le projet pilote de recherche d'un consensus parental, mis en œuvre depuis 2023, se déploie aujourd'hui de manière structurée et cohérente, en coordination avec les instances judiciaires.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Entre 2023 et 2024, 40 familles ont été concernées et dans plus de 95% des cas un accord a été trouvé. Par ailleurs, le service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale a organisé 22 séances d'informations et reçu 727 demandes lors des permanences pour accompagner les parents.

Dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, la réforme des cours d'éducation à la santé sexuelle et à la vie affective s'est poursuivie avec le développement de deux nouveaux cours, l'un pour les 11e du cycle d'orientation, axé sur les consommations à risques et les relations, l'autre en 2e de l'enseignement secondaire II, axé sur la notion de consentement.

Durant l'année scolaire 2023-2024:

- 1147 élèves de 9e du cycle d'orientation ont été vaccinés contre le papillomavirus humain (+14%) et 262 contre l'hépatite B (-3.4%);
- le nombre de dépistages systématiques de la vue (23'675) et de l'ouïe (17'563) est stable en comparaison annuelle;
- le service dentaire scolaire a réalisé 40'846 dépistages des affections bucco-dentaires (+10%);
- 41'812 entretiens de santé infirmiers ont été réalisés et 1'500 entretiens médicaux pour des enfants et élèves;
- les projets d'accueil individualisé (PAI), destinés aux enfants avec des besoins d'accompagnement en raison d'une maladie ou d'un handicap, sont en augmentation constante (+4%).

Dans le cadre de la collaboration avec les écoles privées, 140 membres du personnel de 64 établissements privés ont été sensibilisés et formés à la prise en charge des situations de maltraitance.

Le nombre de demandes d'octroi de prestations de pédagogie spécialisée connaît une relative stabilisation (environ 10'300, +4%) dont : 5'700 décisions d'octroi en logopédie, 2'300 en enseignement spécialisé, 1'100 en psychomotricité, 500 en soutien pédagogique de l'enseignement spécialisé, 600 en éducation précoce spécialisée et moins de 50 en langage parlé complété.

Huit institutions subventionnées de pédagogie spécialisée ont eu leur accréditation renouvelée. Six autres institutions subventionnées ainsi que les deux internats étatiques de pédagogie spécialisée ont fait l'objet d'une visite de surveillance annuelle.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel (- 0.2 million)

Le recrutement de certains postes à l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse ont pris plus de temps que prévu, générant un disponible de 0.2 million (0.4%) par rapport au budget voté.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.5 million)

La mise en œuvre de certains projets prévus au budget concernant l'enfance, la jeunesse et le soutien à la parentalité a été retardée (externalisation des curatelles de surveillance des relations personnelles, formations externes du personnel et des familles d'accueil, etc.).

36 Charges de transfert (+3.4 millions)

Mesures éducatives et de placements (+3.5 millions)

Un crédit supplémentaire de 3.8 millions a été accepté par la commission des finances pour couvrir les différents coûts liés à l'augmentation des prises en charge renforcées au vu de la complexification des situations des enfants suivis ainsi qu'aux hospitalisations sociales. Les dépenses réelles de la rubrique budgétaire s'avèrent légèrement inférieures au crédit supplémentaire demandé.

43 Revenus divers (-1.1 million)

La facturation des prestations du service dentaire scolaire est inférieure au montant prévu au budget.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Objectif 1: Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II

Le taux des classes ayant bénéficié des cours d'éducation pour la santé est plus bas que prévu du fait que la planification des cours est difficilement intégrable dans le programme scolaire.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Une amélioration est prévue par la mise en place d'un outil de planification dans le cadre du nouveau système d'information scolaire (SAFE). De plus, la réforme du statut du personnel chargé des cours de santé sexuelle et affective a encore cette année soulevé des problèmes organisationnels et générés de nombreuses absences de collaborateurs, péjorant ainsi le taux de classes ayant bénéficié de ces cours.

Objectif 2: Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats

Le nombre de places en famille d'accueil avec hébergement a moins progressé que prévu en raison des difficultés de recrutement de nouvelles familles en milieu urbain. L'OCEJ a lancé fin 2024, dans le cadre de la Feuille de route du département, un groupe de travail intitulé « Accueil familial » qui a notamment pour objectif de mettre en place des mesures afin de recruter davantage de familles d'accueil.

Les délais pour les placements d'urgence ainsi que ceux pour les placements hors urgence sont conformes aux cibles en 2024.

Globalement, le taux de 15% de mineurs placés n'a pas diminué en 2024. En effet, les problématiques de protection de l'enfance sont de plus en plus lourdes et complexes à Genève, tendance qui est également observée ailleurs en Suisse comme au niveau international. Le service de protection des mineurs (SPMI) prévoit d'intensifier des mesures ambulatoires et de développer des mesures de soutien à la parentalité.

Objectif 3: Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être

Le nombre de familles bénéficiant d'une assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) continue à progresser tout en raccourcissant la durée moyenne d'un dossier qui se situe proche de la cible prévue.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II						
1.1 Taux de classes de la scolarité obligatoire et du secondaire II ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé initialement planifiés	Efficacité	67%	90%	59%	95%	2028
1.2 Taux de cas détectés lors du dépistage vue et ouïe	Efficacité	19%	16%	15.6%	17%	2028
1.3 Taux d'élèves des degrés du primaire 1P 2P et 6P ayant bénéficié d'une visite de dépistage des troubles sensoriels (vue et ouïe) initialement planifiée	Efficacité	99%	98%	99%	98%	2028
1.4 Taux d'enfants examinés ayant des dents saines (école primaire)	Efficacité	53%	58%	58%	58%	2028
2. Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats						
2.1 Durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil (jours)	Qualité	50	50	ND	50	2028
2.2 Nombre de places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	221	285	212	250	2028
2.3 Temps moyen d'attente entre une demande de placement et l'orientation par la plateforme (hors placement d'urgence) (jours)	Efficacité	50	66	51	51	2028

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
2.4 Taux de placements hors-urgences dans des institutions d'éducation spécialisée dont le délai écoulé entre la date de demande à la plateforme placements et l'orientation est supérieur à 1 mois	Qualité	28%	34%	30%	30%	2028
2.5 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Qualité	6%	5%	14%	14%	2028
2.6 Taux des lieux d'accueil de jour soumis à autorisation, surveillés dans les délais fixés par l'ordonnance sur les placements d'enfants	Efficacité	95%	80%	90%	90%	2028
2.7 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2028
2.8 Taux des mineurs placés par rapport aux mineurs suivis	Efficacité	15%	10%	15%	15%	2028
3. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être						
3.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une action éducative en milieu ouvert	Efficacité	545	450	428	480	2028
3.2 Durée moyenne d'un dossier d'action éducative en milieu ouvert (jours)	Efficacité	271	265	325	325	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : L'indicateur rapporte le total des classes ayant bénéficié d'une intervention d'éducation pour la santé au total des classes pour lesquelles des interventions étaient planifiées. Un taux de 100% est difficilement atteignable dans la mesure où les interventions non réalisées suite à l'absence de collaboratrices et collaborateurs du service de santé de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas remplacées (moyens insuffisants).

Indicateur 1.2 : L'indicateur rapporte le nombre d'enfants et de jeunes ayant un dépistage positif pour des troubles sensoriels (soit de la vue, soit de l'audition) au nombre d'enfants et de jeunes scolarisés vus en dépistage par les techniciens et techniciennes vue et ouïe. Les enfants et jeunes sont dépistés durant leurs années scolaires de 1P, 2P, 6P. Les néo-arrivants sont dépistés et les enfants et jeunes détectés sont suivis.

Les troubles de la vue et de l'ouïe non détectés ou non corrigés sont un handicap notoire dans la scolarité d'un élève. Le service de santé de l'enfance et de la jeunesse procède à une série de rappels lorsqu'un enfant est absent lors de l'examen de dépistage.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur rapporte les élèves ayant bénéficié d'un dépistage des troubles sensoriels (vue & ouïe) au total des élèves pour qui un dépistage était planifié. Un taux de 100% est difficilement atteignable dans la mesure où les interventions non réalisées suite à l'absence de collaboratrices et collaborateurs du service de santé de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas remplacées (moyens insuffisants).

Indicateur 1.4 : Cet indicateur rapporte le nombre d'enfants examinés avec une dentition saine au moment du dépistage au nombre d'enfants examinés. Les enfants sont examinés une fois par année dans l'ensemble des degrés de l'enseignement primaire. Si le service de santé dentaire a une influence limitée sur l'évolution de l'indicateur, les actions mises en place contribuent à son évolution positive :

- interventions des infirmières et infirmiers du service de santé de l'enfance et de la jeunesse dans les crèches avec une mallette d'animation (Kroky le crocodile).
- lors du dépistage de la carie, organisation de séances d'informations dans les classes par les médecins-dentistes et les assistantes et assistants dentaires, accompagné d'exercices pratiques de brossage des dents.
- lors des consultations particulières, de la prévention individuelle et ciblée est prodiguée à l'enfant par les médecins-dentistes.
- meilleur suivi des enfants suite au dépistage de la carie permis par l'ajout d'un volet « dent » dans l'application informatique SISE. Les statistiques de suivi de l'évolution de la carie dans le canton sont également facilitées.
- volonté d'augmenter à terme le nombre d'éducatrices et éducateurs en santé bucco-dentaire afin de renforcer la prévention dans les classes de degrés 2P, 4P, 6P et 8P.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Indicateur 2.1 : L'indicateur calcule l'écart moyen en jours entre la date de préavis de la plateforme de placement pour une famille d'accueil et la date de placement effective en famille d'accueil. Le délai s'explique principalement par des recours qui peuvent être faits contre les décisions judiciaires et par la mobilisation des parents ou de l'entourage de l'enfant suite à la proposition d'une famille d'accueil.

Indicateur 2.2 : L'indicateur dénombre le total de places en familles d'accueil avec hébergement autorisées à la fin de l'année. Les mesures mises en place ces dernières années (médiatisation pour le recrutement dans les journaux, écoles, milieu associatif, renforcement de l'encadrement des familles d'accueil, mobilisation des familles à poursuivre la formation de base avec les HES) ont permis d'accroître sensiblement le nombre de familles d'accueil.

L'augmentation du nombre de familles d'accueil permet par ailleurs de réduire le nombre de placements en foyers.

Indicateur 2.3 : L'indicateur calcule l'écart moyen en jours entre les dates de présentation des demandes à la plateforme de placement et les dates de préavis de la plateforme de placement. La plate-forme de placement vise à rapprocher du mieux possible l'offre et la demande de placements. Cependant, le manque de places (à certaines périodes de l'année et en fonction de l'âge des enfants) rallonge de manière significative le délai d'attente.

Indicateur 2.4 : L'indicateur rapporte le nombre de placements hors urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à un mois et le nombre total de placements hors urgence. La durée de la procédure de placement peut être tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement des places disponibles en institution (service placeur, décisions judiciaires, recours).

Indicateur 2.5 : L'indicateur rapporte le nombre de placements d'urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours et le nombre total de placements d'urgence. La durée de la procédure de placement peut être tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement des places disponibles en institution (service placeur, instance judiciaire). Le renforcement de l'offre d'accueil pour les petits et la recherche de familles d'accueil doit permettre au foyer Piccolo de revenir à sa mission première d'urgence.

Indicateur 2.6 : L'indicateur rapporte le nombre de lieux d'accueil soumis à surveillance au total des lieux soumis à autorisation.

Indicateur 2.7 : L'indicateur rapporte le nombre d'ordonnances confirmant les clauses péril au nombre de clauses péril rendues par le SPMI. En cas d'urgence, la mesure dite de « clause péril » permet au SPMi d'intervenir rapidement et d'ordonner le retrait du droit de garde et le placement de l'enfant. Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant est informé immédiatement afin qu'il se prononce sur la ratification des dispositions prises. Le SPMi reste compétent pour toute mesure à prendre dans ce domaine jusqu'à la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (Art. 12, al.7, de la loi sur l'office de l'enfance et de la jeunesse). Moins de 50 clauses péril en moyenne sont rendues chaque année.

Indicateur 2.8 : L'indicateur rapporte le total des mineurs placés au moins 1 jour dans l'année au total des mineurs suivis dans l'année par le SPMi. Afin d'éviter de placer l'enfant, les solutions pour soutenir les parents et/ou encadrer l'enfant sont privilégiées.

Indicateurs 3.1 et 3.2 : L'indicateur 3.1 somme les familles qui ont bénéficié d'une AEMO dans l'année.

L'indicateur 3.2 rapporte la durée totale en jours des AEMO dans l'année au nombre de familles en ayant bénéficié.

F05 Hautes écoles

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	613'825'686	-8'828'015	-1.4%	622'653'701	596'330'832
30 Charges de personnel	598'210	-14'017	-2.3%	612'227	569'307
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'745	1'745	-	-	1'285
36 Charges de transfert	613'225'731	-8'815'743	-1.4%	622'041'474	595'760'240
REVENUS	151'289	-118	-0.1%	151'407	340'600
42 Taxes et redevances	477	-118	-19.8%	595	459
46 Revenus de transferts	150'812	0	0.0%	150'812	340'141
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-613'674'397	8'827'897	-1.4%	-622'502'294	-595'990'232
Coût d'état-major	-2'190	-129	6.3%	-2'061	-2'011
Coût des prestations de moyens	-66'690'336	-644'845	1.0%	-66'045'491	-73'907'997
COÛT COMPLET	-680'366'923	8'182'923	-1.2%	-688'549'846	-669'900'240

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	3.00	-0.05	-1.64%	3.05	3.00
ETP fixes	3.00	-0.05	-1.64%	3.05	3.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'unité des hautes écoles veille à la mise en œuvre de la politique cantonale de l'enseignement supérieur. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers de l'élaboration et du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID et du contrat de prestations passé avec la HES-SO Genève. En outre, elle promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F05.01 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)
- F05.02 Formation, recherche appliquée et services (HES)
- F05.03 Formation, recherche et services (UNI)

F05 Hautes écoles (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législation et projets prioritaires : soutien aux hautes écoles

Les trois hautes écoles du canton se profilent comme des institutions dynamiques, reconnues tant au niveau régional, national qu'international. Elles contribuent au développement de la recherche et l'innovation en collaboration avec le tissu économique et social, et en lien avec les partenaires internationaux.

À la rentrée 2024, l'Université comptait 17'886 étudiantes et étudiants, la HES-SO GE 6'316 et l'IHEID 1'048.

Autres projets d'importance stratégique

À l'Université, la nouvelle rectrice a présenté son programme quadriennal visant le renforcement du sentiment d'appartenance à l'institution, une meilleure visibilité du campus au sein de la Cité, le maintien de l'excellence de la recherche et de l'enseignement. L'employabilité, et donc la qualité des liens entretenus avec les entreprises, constitue un axe fort de ce programme.

L'Université de Genève a déployé la première phase de la convention d'objectifs 2024-2027. Elle a ainsi poursuivi ses pôles de recherche nationaux et des recherches multidisciplinaires sur le développement durable, le numérique, l'intelligence artificielle ou la santé. En outre, l'Université a amélioré les conditions de travail et de carrière du corps intermédiaire et des doctorantes et doctorants, étant rappelé qu'au niveau national, l'encouragement de la relève est une préoccupation centrale des hautes écoles.

Une nouvelle directrice générale de la HES-SO Genève est entrée en fonction fin novembre 2023 et a mis en œuvre la dernière phase du contrat de prestations 2021-2024. Ainsi, une dizaine de projets industriels ont été développés avec l'OPI (office de promotion des industries et technologies) et l'Université de Genève.

Afin de renforcer l'attractivité des études en soins infirmiers, à partir de la rentrée 2024, des bourses d'études, découlant de la mise en œuvre de l'initiative fédérale pour les soins infirmiers, sont offertes, ainsi que la possibilité d'études à temps partiel.

Sur le plan général, la HES-SO Genève a poursuivi ses efforts en matière de formation et recherche afin de contribuer au développement économique, socio-sanitaire et culturel du canton. Afin de réduire la pénurie de main-d'œuvre dans les domaines MINT, elle a offert des classes passerelles aux titulaires d'une maturité gymnasiale ou d'autres titres, leur permettant d'intégrer les formations en ingénierie et en informatique.

L'IHEID a bouclé la convention d'objectifs 2021-2024 ; l'institut maintient sa compétitivité dans ses domaines d'expertises et a renforcé ses collaborations avec d'autres institutions universitaires suisses ou étrangères. Il a également consolidé ses liens avec la Genève internationale et a assuré un enseignement de niveau master ou doctorat à des étudiants et étudiantes internationaux, mais avec une part de Suisses en augmentation. En matière de recherche, le nombre de projets soumis et de fonds compétitifs obtenus ont progressé. Enfin, l'IHEID poursuit la mise en œuvre de l'égalité des chances dans la relève scientifique, ainsi que sa politique de développement durable.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

36 Charges de transfert (-8.8 millions)

Ecolages hors canton (-9.2 millions)

Les budgets en lien avec l'accord intercantonal universitaire (AIU) et l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) avaient été ajustés afin de tenir compte des augmentations d'étudiants et des dépassements de crédits récurrents sur ces rubriques.

Pour l'AHES, l'écart avec le budget (-3.2 millions) provient principalement d'une augmentation moins importante que prévu du nombre d'étudiants ayant suivi une formation dans une HES hors-canton.

Pour l'AIU (-6 millions), le nombre d'étudiants genevois allant étudier hors du canton de Genève s'est stabilisé en 2024 (contre une hausse prévue), cumulé à une diminution des coûts à charge du canton en raison notamment de tarifs plus bas dans le nouvel AIU ainsi qu'aux retards de facturations finales attendues.

Amortissements des subventions d'investissement (+0.4 million).

F05 Hautes écoles (suite)

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Objectif 1: Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité

Les hautes écoles répondent aux objectifs de formation tant sur le plan quantitatif (nombre d'étudiants formés en formation de base et approfondie et nombre de diplômés de formations continues) que sur le plan qualitatif (taux de satisfaction par rapport à la qualité de l'enseignement correspondant aux attentes).

Objectif 2: Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes

Dans le cadre de leurs politiques de promotion de l'égalité entre hommes et femmes, le taux de femmes parmi les nouvelles nominations est atteint à l'IHEID et à la HES. Comme ce taux se base sur un nombre assez petit de nominations annuelles, les indicateurs 2.1 à 2.3 ont été remplacés au budget 2025 par le taux de femmes parmi les professeur-e-s des hautes écoles selon la définition utilisée par l'Office fédérale de la statistique.

Objectif 3: Assurer l'excellence de la recherche

La diminution des montants de subsides de recherches obtenus de manière compétitive par l'Université de Genève s'explique en grande partie par la suppression de l'outil de financement Sinergia par le Fonds national suisse (FNS). Par ailleurs, L'Université constate que moins de soumissions de projets ont eu lieu pour des financements européens en raison de l'incertitude liée à la situation politique des accords internationaux.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	1'584 (HES) + 4'786 (UNI) + 394 (IHEID) = 6'764	1'670 (HES) ; 4'650 (UNI) ; 350 (IHEID) = 6'670	1'662 (HES) + 4'852 (UNI) + 44 1 (IHEID) = 6'955	1'730 (HES) ; 4'550 (UNI) ; 340 (IHEID) = 6'620	2028
1.2 Nombre de diplômés de formations continues (CAS, DAS, MAS) délivrés par les hautes écoles genevoises	Efficacité	1'044 (HES) + 1'574 (UNI) + 382 (IHEID) = 3'000	771 (HES) ; 1'400 (UNI) ; 450 (IHEID) = 2'621	827 (HES) + 1'553 (UNI) + 41 3 (IHEID) = 2'793	877 (HES) ; 1'500 (UNI) ; 350 (IHEID) = 2'727	2028
1.3 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (UNI)	Qualité	78%	>78%	71%	78%	2028
1.4 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (IHEID)	Qualité	81%	84%	83%	80%	2028
1.5 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (HES)	Qualité	82%	80%	84%	80%	2028
1.6 Nombre de programmes doctoraux (UNI)	Efficacité	91	92	91	93	2027
2. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
2.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (UNI)	Efficacité	38%	50%	40%	50%	2027
2.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	54%	>40%	60%	>40%	2027
2.3 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (HES)	Efficacité	50%	50%	57%	50%	2027

F05 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Assurer l'excellence de la recherche						
3.1 Montant des subsides de recherche obtenus de manière compétitive par l'UNI (en millions)	Efficacité	100.9	144	151.3	155.0	2028
3.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID (en millions)	Efficacité	19.1	19	21.3	19.0	2028
3.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES (en millions)	Efficacité	13.8	13.9	12.6	13.9	2028

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : Ces indicateurs consolident les données transmises par les trois institutions d'enseignement supérieur (Université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement et Haute école spécialisée).

Indicateurs 1.3 à 1.5 : Ces indicateurs sont produits à partir d'enquêtes de satisfaction menées auprès des étudiantes et étudiants des trois institutions d'enseignement supérieur (Université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement et Haute école spécialisée).

Indicateur 1.6 : Cet indicateur somme les programmes doctoraux proposés par l'Université de Genève.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur rapporte le nombre de nominations féminines au sein du corps professoral de l'Université (professeur ordinaire, associé, assistant), au nombre total de nominations. Les taux sont assez volatils car le nombre réel de nominations portent sur de petits effectifs.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur rapporte le nombre de nouveaux professeurs femmes à l'institut de hautes études internationales et du développement au nombre total de nouveaux professeurs. Les taux sont assez volatils car le nombre réel de nominations portent sur de petits effectifs.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur rapporte le nombre de nouveaux membres du corps professoral femmes de la Haute école spécialisée aux nouveaux membres du corps professoral.

F06 Prestations transversales liées à la formation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	66'899'763	-1'641'804	-2.4%	68'541'567	65'178'576
30 Charges de personnel	19'052'870	-885'242	-4.4%	19'938'112	18'404'067
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'506'487	-160'564	-2.1%	7'667'051	7'397'611
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'085'127	239'013	28.2%	846'114	828'071
34 Charges financières	721	721	-	-	-
36 Charges de transfert	39'104'497	-829'243	-2.1%	39'933'740	38'529'126
37 Subventions redistribuées	137'000	-16'000	-10.5%	153'000	-
39 Facturations internes	13'061	9'511	267.9%	3'550	19'702
REVENUS	967'563	3'791	0.4%	963'772	675'985
42 Taxes et redevances	828'063	17'291	2.1%	810'772	621'222
46 Revenus de transferts	2'500	2'500	-	-	48'764
47 Subventions à redistribuer	137'000	-16'000	-10.5%	153'000	-
49 Facturations internes	-	-	-	-	6'000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-65'932'200	1'645'595	-2.4%	-67'577'795	-64'502'591
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-69'762</i>	<i>-2'641</i>	<i>3.9%</i>	<i>-67'121</i>	<i>-65'002</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'675'118</i>	<i>619'026</i>	<i>-9.8%</i>	<i>-6'294'144</i>	<i>-5'482'564</i>
COÛT COMPLET	-71'677'080	2'261'980	-3.1%	-73'939'060	-70'050'157

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	119.27	-6.78	-5.38%	126.05	121.46
ETP fixes	116.02	-8.03	-6.47%	124.05	113.26
ETP auxiliaires	2.25	0.24	11.94%	2.01	6.60
ETP agents spécialisés	1.00	1.00	-	-	1.60

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations transversales aux programmes de la politique Formation délivrées par le service-école-médias, le service de l'enseignement privé, le service de médiation scolaire, le service de recherche en éducation et le service écoles et sport, art, citoyenneté.

Le service-école-médias (SEM) couvre l'ensemble de la chaîne d'activités visant à permettre l'usage des médias et technologies pour enseigner et apprendre, du choix des équipements à la formation du personnel enseignant, en passant par la production et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

Le service de médiation scolaire (SMS) a pour mission d'accompagner les établissements scolaires en prise avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également préventivement en proposant des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires.

Le service de la recherche en éducation (SRED) a pour but de suivre le système genevois d'enseignement et de formation et de contribuer à son pilotage. Pour ce faire, il produit et met à disposition des autorités et de la collectivité des indicateurs, des statistiques, des prévisions d'effectifs scolaires, il procède aux évaluations et aux recherches pour lesquelles il est mandaté et en rend publics les résultats.

Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) a pour mission de faciliter les interactions entre le DIP et les organismes publics et privés du canton actifs dans les domaines de la culture, du sport et de la citoyenneté.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Afin de promouvoir l'accès et la participation active de chaque élève à la culture, au sport et à la citoyenneté, il encourage et coordonne les initiatives dans ces domaines et collabore avec les directions générales et les établissements scolaires dans l'organisation de projets et d'activités pour les élèves. Enfin, il soutient la formation dans les domaines de la culture et du sport à travers l'enseignement artistique de base et le dispositif sport-art-études.

Ce programme regroupe par ailleurs les cotisations et contributions intercantionales versées par le DIP pour le fonctionnement des conférences intercantionales (CDIP, CIIP, CUS, etc.) ainsi qu'une subvention pour la restauration scolaire dans l'enseignement secondaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F06.01 Médias, technologies et documentation pour l'enseignement
- F06.02 Médiation scolaire
- F06.03 Recherche en éducation
- F06.04 Contribution et cotisations intercantionales
- F06.05 Ecoles et sport, art, citoyenneté
- F06.06 Autres prestations transversales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législation et projets prioritaires

Service écoles-médias

Le SEM apporte son expertise ainsi que son support pédagogique et technique pour la mise en œuvre de l'éducation numérique. Deux tiers des établissements du degré secondaire disposent désormais d'un réseau Wi-Fi performant. Par ailleurs, le déploiement d'équipements conformes aux exigences des plans d'études s'est poursuivi. À titre d'illustration, plus de 1800 tablettes et 3200 robots ont été mis à disposition de l'enseignement primaire pour la rentrée 2024. Au cycle élémentaire, environ 1400 enseignantes et enseignants ont été formés à l'enseignement de la science informatique, principalement avec des moyens débranchés.

Des efforts considérables sont en cours pour sécuriser l'environnement informatique pédagogique. Un sondage a été lancé pour identifier une solution alternative à la plateforme Google au cycle d'orientation, afin de renforcer la protection des données personnelles.

Le SEM s'est également investi dans des actions de prévention contre le (cyber)harcèlement et la promotion d'un usage responsable du numérique.

L'irruption des outils d'intelligence artificielle dans le milieu scolaire a imposé une réponse rapide, avec la mise en place d'un dispositif d'information et de formation. Depuis le début de l'année, plusieurs milliers d'enseignants ont ainsi été formés aux impacts de l'IA sur le domaine éducatif.

Enfin, le SEM a prêté près de 70'000 documents au corps enseignant, qu'il s'agisse de ressources documentaires ou de matériel informatique et audiovisuel.

Service de médiation scolaire

En 2024, le SMS a continué d'accompagner les établissements scolaires dans la mise en œuvre d'actions visant à prévenir la violence et à renforcer le climat scolaire, essentiel au bien-être des élèves. Les priorités de l'année ont porté sur la gestion des conflits et la cohésion des équipes professionnelles, avec un focus particulier sur l'application du cadre scolaire et la prise en charge des situations complexes. Le SMS a également poursuivi et renforcé ses actions de soutien aux établissements dans l'amélioration et le maintien d'une communication fluide avec les familles. À cet égard, le service a déployé des prestations de médiation en réponse aux demandes formulées par des élèves, des parents, ou des usagers rencontrant des conflits ou des problèmes de communication avec les différentes entités du DIP.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Service de la recherche en éducation

Le SRED contribue à l'analyse des parcours de formation des élèves par des études sur différentes dimensions : parcours complexes, transitions, interruptions de formation, certification, décrochage scolaire.

Cette année, le SRED a publié un « portrait chiffré de l'école genevoise » et réalisé une large enquête auprès des familles et des élèves sur « comment va l'école? ». En outre, il a évalué le projet d'innovation pédagogique dans l'enseignement primaire ainsi que le dispositif sport-art-étude. Enfin, il a réalisé une étude relative à l'effet des pratiques enseignantes sur l'acquisition des compétences au cycle d'orientation.

Dans le domaine de l'évaluation des compétences des élèves, le SRED participe aux enquêtes internationales PISA et nationales COFO ainsi qu'aux outils de monitoring cantonaux (EVACOM, TAF). Le service produit des statistiques relatives à la formation et les prévisions d'effectifs d'élèves et publie les indicateurs et repères statistiques (RIS).

L'observatoire cantonal de la petite enfance, ancré au SRED, a reconduit cette année l'enquête sur les préférences des familles en matière d'accueil préscolaire et entrepris une recherche sur la prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques.

Service écoles et sport, art, citoyenneté

Le SESAC facilite et encourage l'accès et la participation des élèves et des jeunes dans les domaines de la citoyenneté, la culture, le développement durable et le sport.

En 2024, il a poursuivi son travail de sensibilisation et de découvertes pour les élèves du DIP en contribuant à leur formation dans les quatre domaines concernés. Plus de 150'000 élèves ont pu bénéficier de ses prestations. Relevons particulièrement les ateliers en lien avec la formation des citoyennes et citoyens de demain; la riche programmation culturelle proposée avec la collaboration des artistes et organismes culturels du canton. Enfin, le renforcement de l'offre dans le domaine du sport avec de nombreuses initiatives autour des Jeux Olympiques et de l'Euro féminin 2025 en collaboration avec les athlètes et les associations sportives.

Le SESAC a également édité deux documents-cadres institutionnels l'un en matière d'éducation à la durabilité, qui défend une approche systémique et transversale des enjeux, et l'autre d'éducation à la citoyenneté qui promeut la participation des jeunes et la formation au débat.

Le SESAC a poursuivi la conduite des dispositifs des enseignements artistiques de base et sport-art-études qui compte aujourd'hui plus de 870 élèves. Enfin, il a soutenu les travaux du Conseil de la jeunesse en assurant son secrétariat.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel (-0.9 million)

Certains postes du SEM n'ont pas été utilisés sur toute l'année. En effet, des recrutements ont pris plus de temps que prévu en 2024 afin de pouvoir engager les bons profils qui correspondent aux critères des postes à repourvoir.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.2 million)

Les charges de biens et services du programme F06 sont contenues et présentent un non dépensé de -0.2 million, en lien notamment avec les cotisations aux conférences intercantionales qui s'avèrent inférieures au budget.

36 Charges de transfert (-0.8 million)

Exonération écolages de musique, rythmique, danse et théâtre (-0.5 million)

La modification des taux et barèmes du Règlement concernant l'exonération partielle des écolages aux élèves des écoles accréditées pour l'enseignement de la musique, de la rythmique, de la danse et du théâtre (REPEM) a été mise en application dès la rentrée 2024. Les exonérations peuvent désormais atteindre 25%, 50%, 75% ou 90% des écolages en fonction des limites de barèmes sur les revenus. Les dépenses s'avèrent inférieures au budget, car l'ensemble des demandes d'exonération reçues pour l'année scolaire 2024-2025 n'a pas pu être traité dans les temps. La modification réglementaire précitée pourrait avoir comme effet d'augmenter, dans le futur, le nombre d'ayants droit (personnes précédemment exclues du fait de l'ancien barème, de même que tout nouveau bénéficiaire du barème revu).

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Objectif 1: Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine

La loi 13011 ouvrant un crédit d'investissement de 8.9 millions francs destiné à équiper les établissements scolaires en 2023 a permis de rattraper le retard dans la mise à disposition d'un environnement techno-pédagogique adéquat ce qui se reflète dans des taux d'adéquation de l'environnement technologique conformes aux cibles prévues.

Objectif 2: Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence

Le SMS mène la grande majorité de ses interventions en conformité avec le délai de réaction prévu de 5 jours ouvrables.

Objectif 3: Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation.

Les délais pour répondre aux sollicitations de la collectivité, ainsi que pour réaliser les projets et prévisions des effectifs d'élèves, sont respectés.

Objectif 4: Favoriser l'accès des élèves à l'art et au sport

Le niveau des activités culturelles proposées aux élèves correspond aux valeurs prévues. L'encouragement des talents sportifs dans le cadre Sport-Art-Etudes montre ses résultats avec 64% des jeunes qui sont détenteurs d'une Swiss Olympic Talent Card.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine						
1.1 Taux d'adéquation de l'environnement technologique et pédagogique des écoles primaires avec les standards établis pour permettre la réalisation des objectifs du plan d'études romand concernant l'éducation par et au numérique	Efficacité	67%	70%	51%	75%	2028
1.2 Taux d'adéquation de l'environnement technologique et pédagogique des cycles d'orientation avec les standards établis pour permettre la réalisation des objectifs du plan d'études romand concernant l'éducation par et au numérique	Efficacité	64%	60%	49%	70%	2028
1.3 Taux d'adéquation de l'environnement technologique et pédagogique des établissements du secondaire II avec les standards établis pour permettre la réalisation des objectifs des plans d'études concernant l'Education par et au numérique	Efficacité	58%	60%	51%	70%	2028
2. Accompagner les élèves, les familles, les établissements scolaires, et les autres services du DIP dans la résolution des conflits et la prévention de la violence						
2.1 Taux d'interventions menées dans les établissements scolaires dans les délais de réaction prévus (5 jours ouvrables)	Qualité	95%	95%	99%	95%	2028
3. Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation						
3.1 Taux de réponses aux sollicitations (demandes ponctuelles) de la collectivité dans les délais impartis	Qualité	89%	90%	94%	90%	2028

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
3.2 Taux de réalisation des activités et projets dans les délais prévus	Efficacité	100%	90%	93%	90%	2028
4. Favoriser l'accès et la participation des élèves dans les domaines de la culture, du sport, de la durabilité et de la citoyenneté						
4.1 Nombre d'activités culturelles par élève de l'EP et de l'enseignement spécialisé proposées par Ecole&Culture	Efficacité	2.1	>2	2.3	>2	2028
4.2 Nombre d'activités culturelles par élève du CO et SECII proposées par Ecole&Culture	Efficacité	1.6	>1.5	1.9	>1.5	2028
4.3 Taux d'élèves sport au sein du dispositif Sport-Art-Etudes détenteurs d'une Swiss Olympic Talent Card	Efficacité	64%	65%	63%	65%	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 à 1.3 : Ces indicateurs mesurent les taux d'adéquation de l'environnement technologique et pédagogique des établissements du primaire et du secondaire I et II avec les standards établis. Ils sont calculés en prenant en compte les 4 dimensions suivantes :

- un niveau d'infrastructure adéquate (réseau filaire et WiFi);
- un équipement adéquat (PC de classe, tableaux numériques interactifs, tablettes, portables, robots);
- des besoins en plateformes Web (environnement de travail, outils de communication);
- une adéquation de la sécurité de l'information (équip. et appli.).

Indicateur 2.1 : Les interventions du service de médiation scolaire portent sur l'accompagnement des établissements scolaires en prises avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également sur un versant préventif en proposant des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires.

Indicateur 3.1 : Proportion de réponses à des demandes ponctuelles fournies dans les délais impartis par rapport au nombre total de demandes. Si la demande n'est assortie d'aucun délai explicite (fixé par le demandeur ou par le SRED), le délai considéré est de 7 jours calendaires (soit 5 jours ouvrables).

Indicateur 3.2 : L'indicateur mesure la proportion des projets et activités terminés dans les délais. Un dépassement de 9% de la durée de réalisation (ce qui correspond à un mois sur une année hors jours fériés et vacances) est toléré. Lorsque cette marge est dépassée, le projet est considéré comme n'ayant pas été réalisé dans les délais.

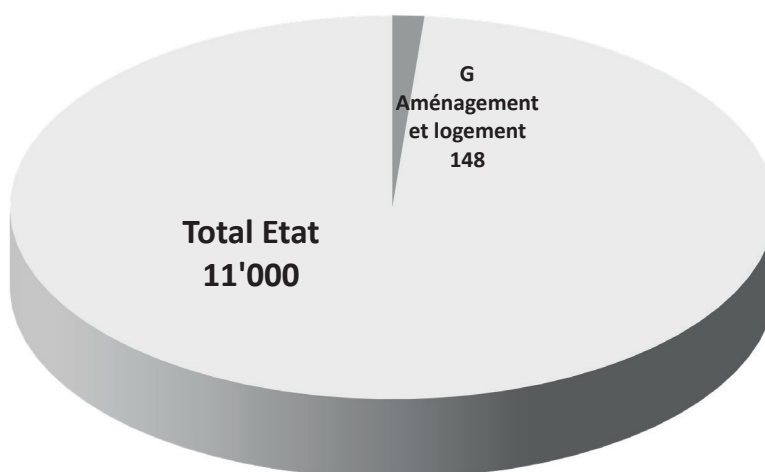
Indicateur 4.1 : L'indicateur permet de rendre compte du nombre d'activités culturelles proposées par Ecole&Culture et par élève de l'enseignement primaire. En raison du processus d'inscription, le logiciel ne permet pas de recenser le nombre de sorties culturelles réalisées.

Indicateur 4.2 : L'indicateur permet de présenter le nombre de sorties culturelles proposées en moyenne par les élèves du secondaire I et II sur proposition ou accompagnement d'Ecole&Culture.

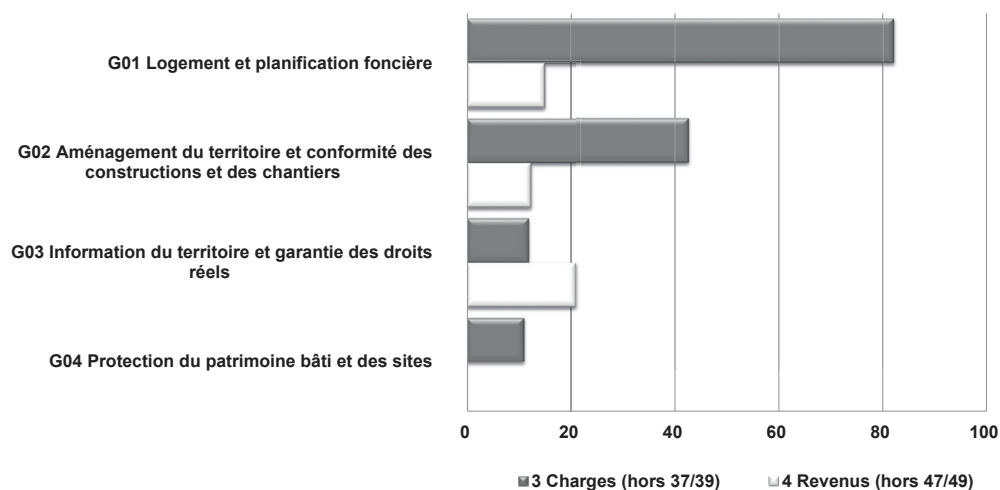
Indicateur 4.3 : Cet indicateur permet de mesurer le taux d'élèves du domaine sportif inscrits dans le dispositif sport-art-études bénéficiant d'une Swiss olympic Talent Card (jeunes talents reconnus par leurs fédérations nationales). Ce taux doit rester supérieur ou égal à 60% pour permettre à la section sport-art-études de conserver le label « Partner school » décerné par Swiss Olympic.

G Aménagement et logement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

Le Conseil d'Etat a poursuivi en 2024 sa politique de développement maîtrisé du territoire qui a permis d'offrir quelque 2600 logements supplémentaires. À fin 2024, environ 7800 logements étaient en cours de construction. Une attention particulière a été mise sur le respect des catégories de logements à construire dans le périmètre considéré et de contrôler l'octroi d'éventuelles dérogations ou de compensations. Il a veillé, ce faisant, tout particulièrement à répondre aux enjeux de la transition écologique, de la mixité sociale, de la qualité des quartiers, de leur desserte en transports publics, de l'utilisation rationnelle du sol et de la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel. La population genevoise a été étroitement associée à ces projets via des démarches de concertation à différentes échelles. Il a poursuivi par ailleurs ses objectifs en matière de politique foncière.

A l'échelle du Grand Genève, la vision territoriale transfrontalière a été adoptée, posant les bases de travail pour répondre aux nouveaux défis posés par la transition écologique et la qualité du cadre de vie. Il a continué et fait le suivi de la mise en œuvre des études de base nécessaires à la révision du plan directeur cantonal. A l'échelle des quartiers, le Conseil d'Etat a poursuivi ses projets urbains (modifications de zones (MZ) et plans localisés de quartiers (PLQ) subséquents ou concours d'architecture), et notamment les grands projets prioritaires tels que Grands-Esserts, Bernex, Grand-Saconnex, Châtelaine, Cherpines et les Communaux d'Ambilly. Il a poursuivi ses travaux relatifs aux mesures de projets d'agglomération, telle que la « voie-verte rive droite », celle de Bernex ainsi que celle de Versoix.

L'année a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre et de la planification des quartiers du PAV (Praille-Acacias-Vernets) ancré dans le concret des chantiers (Etoile, caserne des Vernets et remise à ciel ouvert de la Drize). Le résultat du mandat d'études parallèles des espaces publics de l'Etoile a été présenté. Pour mener ce vaste renouvellement urbain, la coordination consolidée entre la Direction PAV (DPAV), la Fondation PAV (FPAV) et la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), réunis sous le même toit, a permis la mise en place d'une structure opérationnelle pour développer la mise en œuvre des quartiers du PAV tout en continuant la planification. La première convention d'objectifs de la FPAV a été adoptée.

Le Conseil d'Etat a poursuivi également les travaux en vue du déploiement de la numérisation des données de la construction en parallèle de la poursuite des travaux en matière Building Information Modeling (BIM) (outre la coordination utile au sein de l'administration cantonale, il s'est agi d'ouvrir la possibilité de déposer une maquette 3D BIM pour les autorisations de construire). Il a déposé et fait adopter par le Grand Conseil une nouvelle loi sur la géoinformation et travaillé sur le règlement d'application. Il a poursuivi l'adaptation du système d'information du registre foncier à la cyberadministration : il a veillé notamment à la concrétisation du projet fédéral « eGris » visant à instaurer les réquisitions électroniques et à introduire un portail de renseignement national pour les données du registre foncier.

Le Conseil d'Etat a maintenu son action en faveur de la protection du patrimoine bâti avec l'ensemble des acteurs du patrimoine. Il a poursuivi son travail d'intégration du patrimoine comme composante majeure de l'aménagement du territoire. Il a renforcé son travail de connaissance, de sensibilisation, de formation et de diffusions dans le but de préservation du patrimoine et de cohésion sociale.



G01 Logement et planification foncière

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	82'159'297	2'909'100	3.7%	79'250'197	77'552'019
30 Charges de personnel	12'404'377	-391'328	-3.1%	12'795'705	12'268'448
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'965'785	200'560	7.3%	2'765'225	2'974'935
33 Amortissements du patrimoine administratif	291'684	-13'373	-4.4%	305'057	1'361'148
36 Charges de transfert	66'495'570	3'118'860	4.9%	63'376'710	60'947'488
39 Facturations internes	1'881	-5'619	-74.9%	7'500	-
REVENUS	14'882'697	2'319'494	18.5%	12'563'203	14'575'663
42 Taxes et redevances	11'619'005	975'802	9.2%	10'643'203	12'012'259
46 Revenus de transferts	3'263'693	1'343'693	70.0%	1'920'000	2'563'404
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-67'276'600	-589'606	0.9%	-66'686'994	-62'976'355
Coût d'état-major	-408'779	37'766	-8.5%	-446'545	-402'686
Coût des prestations de moyens	-3'722'939	-419'670	12.7%	-3'303'269	-3'201'303
COÛT COMPLET	-71'408'318	-971'510	1.4%	-70'436'808	-66'580'344

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	79.20	-5.10	-6.05%	84.30	84.30
ETP fixes	74.80	-5.70	-7.08%	80.50	79.90
ETP auxiliaires	4.40	1.60	57.14%	2.80	4.40
ETP agents spécialisés	-	-1.00	-100.00%	1.00	-

Descriptif du programme

Ce programme, mis en oeuvre par l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées HM, de l'octroi d'allocations de logement ou encore de prêts à terme à des locataires pour l'acquisition de parts sociales de coopératives d'habitation.

Il vise à permettre que toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions favorables en s'assurant que l'ensemble des logements construits en zone de développement répondent par leur nombre, leur type et leurs loyers ou leurs prix à un besoin prépondérant d'intérêt général. Il favorise également la création de nouveaux logements par des mesures incitatives à la construction, comme le versement de subventions à l'exploitation, l'octroi de cautionnements simples de prêts hypothécaires ou l'octroi de prêts à terme à des coopératives d'habitation, ou à l'exploitation d'immeubles d'habitation. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre également des mesures de contrôle permettant de s'assurer que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Par ailleurs, il a pour but de définir la stratégie foncière utile à la mise en oeuvre du plan directeur cantonal, notamment en clarifiant les conditions-cadres applicables aux propriétaires et aux acteurs économiques pour faciliter la mutation foncière. Le programme vise aussi la mise en place d'un plan de prospection foncière pour l'atteinte des objectifs spécifiques de la loi pour la construction de logements d'utilité publique. Il vise à fixer les règles entourant l'action foncière de l'Etat pour la réalisation des équipements et infrastructures cantonaux. Il propose une révision et un développement des outils juridiques fonciers existants en faveur de la politique d'aménagement et du logement.

G01 Logement et planification foncière (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G01.01 Gestion locative
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements
- G01.03 Développement et mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législation et projets prioritaires

La construction de nouveaux logements nécessite le déploiement d'efforts importants non seulement en matière de planification, mais aussi d'organisation, afin d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. Un nouveau rapport de politique foncière sera soumis au Conseil d'Etat en 2025 pour établir les conditions foncières permettant d'informer les acteurs qui font la mutation urbaine dans les périmètres sis en zone agricole déclassée, en zone villa déclassée ou au sein du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), de décrire les règles entourant l'action foncière publique pour l'acquisition des terrains nécessaires aux équipements et infrastructures cantonaux et de proposer une stratégie foncière au service des objectifs de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP). La favorisation de la production de logements sera poursuivie, notamment en révisant les outils juridiques permettant une accélération de la levée des servitudes de restriction au droit de bâtir.

Pilier historique de la politique du logement, la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (LGZD) a façonné le développement de notre canton depuis plus de 60 ans, en fixant les conditions applicables à l'aménagement et l'occupation rationnelle des zones de développement affectées à l'habitat, au commerce et aux autres activités du secteur tertiaire. Elle vise une mixité sociale indispensable à la paix du logement et au bien-être des habitants. Si la question des catégories de logements à construire en zone de développement a été réglée lors de la précédente législature, le système adopté doit être mis en œuvre non seulement dans les nouveaux quartiers mais également dans ceux, plus centraux, qui disposent encore de droits à bâtir. Il s'agira notamment pour l'office de faire respecter les pourcentages requis dans le périmètre considéré et de contrôler les éventuelles dérogations octroyées et compensations y relatives. Afin de combattre une pénurie de logements aigüe, il s'agira prioritairement de mettre en œuvre les diverses stratégies de densification retenues par le Plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030), qui prévoit notamment un potentiel de plus de 20'000 logements collectifs dans les projets d'envergure comme les Cherpines à Plan-les-Ouates et Confignon, Belle-Terre à Thônex, les Grands-Esserts à Veyrier ainsi qu'à Bernex. Par ailleurs, afin de favoriser la production de logements, une nouvelle action pour la construction des immeubles prévus dans les PLQ de plus de 5 ans a été engagée.

Autres projets d'importance stratégique

La loi 13413 ouvrant un crédit d'investissement de 13'785'000 francs pour la dématérialisation complète des processus du logement et de la planification foncière sur 5 ans, soit de 2024 à 2028, est entrée en vigueur le 14 septembre 2024. La digitalisation de tous les processus liés à la politique du logement et de la planification foncière a été lancée, dans le cadre d'une démarche d'uniformisation du traitement des prestations (aide à la personne et aide à la pierre) et de réduction du temps de traitement des demandes. L'ouverture d'un accès numérique aux usagers externes (personnes physiques et personnes morales) sera progressivement mise en œuvre pour leur permettre de remplir et déposer leurs demandes de prestations administratives prioritaires et fréquentes.

Les réflexions visant à contrôler les abus liés à la location de courte durée des appartements dans le canton de Genève se sont poursuivies. À la suite d'une collaboration étroite entre différents départements (département des Finances, des ressources humaines et des affaires extérieures - DF, département des institutions et du numérique - DIN, département de la santé et des mobilités - DSM et département de l'économie et de l'emploi - DEE), une obligation d'annonce des bailleurs pour des locations de courte durée est en cours d'examen.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel (-0.4 million)

Les charges de personnel sont inférieures au budget en raison de la difficulté à trouver les bons profils.

G01 Logement et planification foncière (suite)

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+0.2 million)

L'écart entre les comptes et le budget 2024 provient principalement d'une dotation pour dépréciation de créances (surtaxes et trop perçus à rembourser) plus importante que prévu (+0.6 million).

Ce dépassement est partiellement compensé par une économie réalisée sur les honoraires de mandataires (-0.4 million).

36 Charges de transfert (+3.1 millions)

L'écart sur les charges de transfert provient principalement des subventions à l'exploitation (+1.4 million) où plusieurs dossiers importants n'étaient pas prévus au budget. À cela s'ajoutent des allocations de logement dans le secteur libre plus important (+1 million) qui s'explique notamment par une augmentation du nombre d'allocations attribuées ainsi que par un impact sous-estimé de la prolongation de la mesure anti-inflationniste (maintien du montant maximum de l'allocation de logement de 1 000 francs/pièce/an à 1 400 francs/pièce/an durant toute l'année 2024). Cette croissance est quelque peu compensée par des subventions HM légèrement plus faibles (-0.2 million). Un crédit supplémentaire de 1 950 000 francs a été accordé par la commission des finances pour ces charges contraintes (allocations de logement et subventions à la pierre).

Les amortissements des subventions d'investissement versées dans le cadre de la LUP ont été plus importants (+0.9 million).

42 Taxes et redevances (+1.0 million)

Les surtaxes facturées sont en hausse (+1.2 million) principalement à cause d'une facturation de surtaxes rétroactives plus élevée que prévu.

Cette hausse est partiellement compensée par des émoluments de la direction immobilière, qui, malgré une augmentation des dossiers ayant reçu un accord de principe par rapport à l'année dernière, restent légèrement en dessous du budget (-0.2 million).

46 Revenus de transfert (+1.3 million)

Les trop-perçus de prestations à la personne (allocations et subventions HM) ont été plus importants dus à une mise à jour importante de dossiers par la direction locataires.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : Les indicateurs de la prestation visant à s'assurer que les personnes en quête d'un logement puissent trouver un logement approprié à des conditions favorables sont globalement en ligne avec leur cible 2024. Avec plus de 27'000 logements construits en 11 ans, l'offre de logement s'est accrue dans des proportions qui sont globalement conformes avec le PDCn 2030.

Indicateur 1.2 : La pénurie de logements qui sévit dans le Canton rend laborieuse la recherche d'un nouveau lieu d'habitation et explique l'écart par rapport à la cible annoncée. Afin de pallier à cette problématique et notamment d'aider les ménages aux situations précaires, les citoyens ont la possibilité de déposer une demande pour un nouveau logement adapté à leurs besoins. Grâce au contingent de 20% à disposition de l'Etat et au parc immobilier des Fondations Immobilières de Droit Public (FIDP), environ 700 logements sont attribués annuellement aux ménages inscrits sur la liste des demandeurs de logement. Les besoins en hausse de la population en termes de logements et de logements sociaux notamment, se reflètent dans l'augmentation du délai d'attente sur les listes des demandeurs de logements. Ce délai avait diminué ces deux dernières années et a augmenté en 2024, s'éloignant de l'objectif, pour atteindre un niveau légèrement inférieur à l'année 2021.

Indicateur 1.3 : La proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue diminue encore quelque peu et consolide sa bonne performance en dessous de la barre des 1%, bien en deçà de son objectif fixé à 1.5%.

Indicateur 1.4 : La proportion de locataires au bénéfice d'une subvention personnalisée atteint sa cible puisqu'elle se trouve, cette année encore, au-dessus du seuil de 60%.

Indicateur 2.1 : Alors que l'objectif de 70% de logements construits en zone de développement, par rapport au total de logements construits était quasiment atteint l'année dernière, cet indicateur diminue en 2024 pour atteindre 58%. Cette diminution s'explique par une construction en zone ordinaire plus marquée en 2024 (+23% par rapport à 2023) ainsi qu'une baisse de construction en zone de développement (-18% par rapport à 2023).

Indicateur 3.1 : Cette année, 90% des dossiers ont été déposés avec un formulaire qualité. Son utilisation est ainsi bien supérieure aux attentes. Il en résulte un déplaçonnement de loyer pour 88% des logements autorisés.

G01 Logement et planification foncière (suite)

Indicateur 4.1 : En ce qui concerne la mise en œuvre du programme de logements d'utilité publique (LUP), la part de logements LUP dans le parc locatif genevois atteint les 12% à la fin de l'année 2024. Le parc LUP compte à fin 2024, 533 logements supplémentaires, pour se hisser à un total de 20'980 logements. L'objectif de croissance de cet indicateur a été fixé sur l'augmentation moyenne du parc LUP de ces dernières années (+0.3% par année). En raison de la raréfaction des terrains, du ralentissement des projets dû à des retards d'approvisionnement ainsi que de la hausse des coûts de construction, cet objectif peut être considéré comme ambitieux. Les effets des investissements financiers en acquisitions de terrains sur la part de logements d'utilité publique ne se feront qu'à moyen et long terme en raison des temporalités des projets d'urbanisation.

Indicateur 4.2 : Nous constatons qu'avec plus de 90% du fonds affecté à l'acquisition de terrain et à la réalisation de LUP neufs, ce dernier contribue activement à la croissance du parc locatif dans le canton.

Indicateur 5.1 : En début de législature, un objectif de 10'000 m² par année a été arrêté pour la période 2023 à 2028, fixant ainsi la cible à long terme à 60'000 m² cumulés. L'indicateur est en ligne avec les attentes avec la signature de 7 nouveaux actes entre 2023 et 2024, totalisant plus de 20'000 m² SBP.

Indicateur 5.2 : Nous constatons un état d'avancement très satisfaisant pour ceux qui ont été adoptés entre 2015 et 2019.

Indicateur 5.3 : Le résultat est légèrement en dessous de l'objectif et s'explique par des retards principalement attribuables aux PLQ 29'885, 29'713, 29'786 et 29'915 dont la majorité des chantiers devraient être terminés prochainement.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. S'assurer que toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions favorables						
1.1 Nombre de logements construits par année (depuis 2014)	Efficacité	27'170	22'000	24'086	30'000	2028
1.2 Temps d'attente moyen (en jours) sur la liste des demandeurs de logements	Efficacité	723	550	603	550	2028
1.3 Proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (dépassement du barème de sortie) dans le parc de logements d'utilité publique (LGL+LUP)	Efficacité	0.6%	≤ 1.5%	0.8%	≤ 1.5%	2028
1.4 Proportion de locataires bénéficiant d'une subvention personnalisée dans les habitations mixtes (art.16a.1 let.d et 30A LGL)	Efficacité	61.2%	≥ 60 %	61.2%	≥ 60%	2028
2. S'assurer d'une répartition territoriale équilibrée de toutes les catégories de logements sur le canton de Genève						
2.1 Pourcentage de logements construits en ZD par rapport au pourcentage total de logements construits (y compris zone ordinaire et zone villas)	Efficacité	58%	≥ 70%	67%	≥ 70%	2028
3. S'assurer que le logement produit tienne compte de l'évolution de la structure sociale des ménages genevois et réponde aux usages et modes de vie contemporains						
3.1 Pourcentage de logements au bénéfice du formulaire qualité	Efficacité	90%	≥ 70%	58%	≥ 70%	2028

G01 Logement et planification foncière (suite)

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique						
4.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	12%	12.2%	11.9%	13.4%	2028
4.2 Part des ressources financières du Fonds affectées à l'acquisition de terrains constructibles et la réalisation de LUP neufs	Efficacité	90.1%	≥ 70%	90,%	≥ 70%	2028
5. Développer et mettre en oeuvre la stratégie foncière de l'Etat						
5.1 m2 de surface brute de plancher (SBP) de l'Etat remis en DDP depuis 2023	Efficacité	20'025 m2	10'000 m2	248'307 m2	60'000 m2	2028
5.2 Pourcentage de SBP figurant dans les PLQ de plus de 5 ans réalisés (de 5 à 9 ans), ou en cours de réalisation	Efficacité	81%	≥ 60%	18%	≥ 60%	2028
5.3 Pourcentage de SBP figurant dans les PLQ de plus de 10 ans (de 10 à 14 ans) réalisés	Efficacité	71%	≥ 80%	35%	≥ 80%	2028

Commentaires

Le suivi des indicateurs de l'office se fait sur cinq axes majeurs qui prennent leurs sources dans le PDCn 2030 et les diverses lois qui touchent la politique du logement (LGL, LUP, LGZD, LDTR et LCI).

La cible à long terme (2028) correspond à la fin de la législature actuelle.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur additionne les logements construits annuellement depuis 2014. Un des enjeux de la politique du logement est de favoriser la réalisation d'un nombre suffisant de logements pour la population genevoise. Afin d'être en ligne avec l'adoption du PDCn 2030, ce premier indicateur prend en compte le nombre de logements construits depuis le début de l'avant-dernière législature, avec pour objectif une construction de plus de 2'000 nouveaux logements par année, sur toute la période étudiée. A noter que les constructions du dernier trimestre 2024 ne sont pas connues lors de la rédaction de ce rapport. Auparavant, une estimation était effectuée pour inclure le dernier trimestre. Dès cette publication, le dernier trimestre est exclu afin de se baser uniquement sur les chiffres communiqués par l'OCSTAT (période étudiée du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2024).

Indicateur 1.2 : Cet indicateur calcul la moyenne des temps d'attente des dossiers de demande ouverts (date de clôture de l'exercice 31/12/2024 - date d'ouverture de la demande).

Indicateur 1.3 : Cet indicateur mesure de manière appropriée la bonne adéquation des revenus des personnes qui occupent un logement subventionné et les loyers de ce logement. On peut considérer qu'avec une valeur faible ($\leq 1.5\%$), la situation reflète l'évolution de cas particuliers, alors qu'une proportion plus importante tendrait à indiquer une inadéquation entre les valeurs cibles de loyers et les taux d'efforts. L'article 31 alinéa 4 de la LGL prévoit l'application d'un taux d'effort de 29% au locataire dont le revenu dépasse le barème de sortie. Cette mesure vise la libération des logements subventionnés au profit de personnes aux revenus correspondant au barème d'accès au sens de l'article 30 alinéa 4 LGL. En règle générale, les locataires soumis à ce taux d'effort se trouvent dans une situation réelle de dépassement du barème de sortie depuis plus de 12 mois (pratique administrative de l'office).

Indicateur 1.4 : Cet indicateur calcule le nombre de ménages au bénéfice d'une subvention personnalisée par rapport au nombre de logements HM occupés ou ouverts à la location. Selon l'article 20a du RGL, au moins 60% des nouveaux habitants doivent bénéficier d'au moins la moitié du montant de la subvention personnalisée. Le nombre de subventions personnalisées est en constante augmentation depuis plusieurs années, la catégorie HM étant la catégorie privilégiée par les investisseurs en application des articles 4a et 5 LGZD et en lieu et place de la catégorie HLM (subventionnement à l'exploitation). Il s'agit de mesurer sur le long terme si le pourcentage de 60% reste atteint dans le parc existant de logements HM.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur traduit l'effort de construction concentré sur les zones de développement. Il tient compte des logements construits et exclut les logements transformés. A noter que tout comme l'indicateur 1.1 ci-dessus, la période étudiée prend en compte les informations de l'OCSTAT disponibles (période étudiée du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2024).

G01 Logement et planification foncière (suite)

Les zones de développement constituent un pilier majeur de la politique de l'aménagement du territoire et sont à la base de la politique sociale du logement. Elles contribuent à densifier le territoire aux endroits opportuns, tout en favorisant la mixité sociale.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur suit le nombre de logements ayant reçu un accord de principe et pour lequel un formulaire de qualité a été déposé. Suite au RD 1108 de 2015, l'office récompense désormais la qualité des logements construits dans ses plans financiers. En effet, depuis le 2ème semestre 2018, les propriétaires peuvent se voir attribuer un déplaçonnement de loyer si les projets présentés répondent à des critères de qualités évalués au moyen d'un formulaire. Ce formulaire qualité est revu conjointement par la Commission d'Architecture et l'office afin de déterminer si le dossier en question peut bénéficier d'un déplaçonnement.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur reflète le rapport entre le nombre de logements soumis à la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP) et le nombre de logements locatifs dans le canton, au sens de l'article 5 du règlement d'exécution de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (RUP).

Indicateur 4.2 : Cet indicateur est mesuré en valeur cumulée depuis l'exercice 2010 et l'introduction de l'article 4 alinéa 6 de la LUP qui prévoit que les ressources financières du fonds LUP soient affectées à concurrence de 70% au moins à l'acquisition de terrains constructibles et à la réalisation de logements d'utilité publique neufs. Cet indicateur nous permet ainsi de visualiser la part du fonds consacré à développer activement l'offre globale de logements dans le canton et plus spécifiquement le nombre de logements d'utilité publique disponibles.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur répertorie le nombre de m² SBP (surface brute de plancher) de l'Etat remis en droit de superficie (DDP) dès que l'acte, octroyant la servitude, a été formellement signé. Une valeur élevée de cet indicateur démontre une mise en œuvre dynamique de la stratégie foncière, tout en participant à une valorisation financière du patrimoine de l'Etat.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur surveille la mise en œuvre des PLQ après leurs adoptions et permet de déterminer si des efforts additionnels doivent être fournis, en vue de la réalisation du PLQ. Il reporte le pourcentage de PLQ réalisés, ou en cours de réalisation, après 5 ans, durée correspondant au délai minimum à partir duquel une expropriation peut être envisagée (art 8 LGL). On entend, par « en cours de réalisation », un projet qui a obtenu au moins une autorisation de construire. L'analyse de cet indicateur couvre une période de 5 ans (durée d'une législature).

Indicateur 5.3 : Cet indicateur surveille la mise en œuvre des PLQ après leurs adoptions, ce qui permet de déterminer si des efforts additionnels doivent être fournis, en vue de la réalisation du PLQ. Il reporte le pourcentage de PLQ réalisés après 10 ans, soit 5 ans après qu'une expropriation puisse être envisagée. L'analyse de cet indicateur couvre une période de 5 ans (durée d'une législature).

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	42'639'783	-3'843'058	-8.3%	46'482'841	41'537'693
30 Charges de personnel	30'015'992	-1'309'615	-4.2%	31'325'607	29'366'279
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	10'913'737	-1'527'744	-12.3%	12'441'481	10'704'532
33 Amortissements du patrimoine administratif	454'985	-697'312	-60.5%	1'152'297	242'785
36 Charges de transfert	1'247'709	-182'247	-12.7%	1'429'956	1'210'481
39 Facturations internes	7'360	-126'140	-94.5%	133'500	13'616
REVENUS	12'525'589	938'688	8.1%	11'586'901	10'192'658
42 Taxes et redevances	11'743'144	1'256'645	12.0%	10'486'499	9'602'684
43 Revenus divers	209'733	-350'267	-62.5%	560'000	262'821
44 Revenus financiers	75'043	75'043	-	-	46'868
46 Revenus de transferts	257'410	-148'272	-36.5%	405'682	92'461
49 Facturations internes	240'259	105'539	78.3%	134'720	187'825
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-30'114'194	4'781'746	-13.7%	-34'895'940	-31'345'035
Coût d'état-major	-989'160	104'042	-9.5%	-1'093'202	-963'886
Coût des prestations de moyens	-10'277'580	-3'217'450	45.6%	-7'060'130	-8'196'581
COÛT COMPLET	-41'380'933	1'668'339	-3.9%	-43'049'272	-40'505'503

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	180.40	-11.75	-6.12%	192.15	178.80
ETP fixes	166.60	-14.55	-8.03%	181.15	165.70
ETP auxiliaires	4.50	1.50	50.00%	3.00	4.80
ETP agents spécialisés	9.30	1.30	16.25%	8.00	8.30

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière concertée en assurant une utilisation rationnelle du sol qui favorise la construction de logements et le développement des activités économiques, sociales et culturelles. Il s'agit de développer un cadre de vie attractif, dans un contexte de transition écologique, en préservant l'environnement naturel et bâti, et en tenant compte des enjeux de mobilité, de consommation des ressources et de protection de l'environnement. Le programme vise également à garantir, par la coordination et/ou l'arbitrage des politiques publiques dans le cadre des procédures de planification et d'autorisations de construire, que les projets d'aménagement ou de constructions soient de qualité, qu'ils s'intègrent dans leur environnement et qu'ils respectent les lois et règlements en vigueur. Au surplus, ce programme a également pour but d'assurer la conformité des chantiers et des réalisations aux décisions prises par les autorités. L'ensemble de ces thématiques sont développées en cohérence avec l'échelle d'agglomération.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'urbanisme (OU), la direction Praille Acacias Vernet (DPAV), l'office des autorisations de construire (OAC) et la Direction du Projet d'agglomération Grand Genève (DPA), en collaboration avec d'autres entités de l'Etat et les communes genevoises.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G02.01 Aménagement du territoire.
- G02.03 Conformité des constructions et des chantiers.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législature et projets prioritaires

Urbanisme

Le Conseil d'État a poursuivi en 2024 son action prioritaire en faveur de la construction de logements au bénéfice de la population genevoise, en veillant tout particulièrement à répondre aux enjeux de la transition écologique, à la mixité sociale, à la qualité des quartiers, à leur desserte en transports publics, à une utilisation rationnelle du sol et à la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel. La population genevoise a été étroitement associée à ces projets via des démarches de concertation.

En 2024, l'office de l'urbanisme (OU) s'est, en premier lieu, attaché à poursuivre ses efforts pour organiser la transversalité au sein des offices concernés de l'administration, ainsi que le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes. Dans un système caractérisé par de fortes contraintes, ainsi que des oppositions croissantes, seuls des processus de projet fondés sur une telle approche apparaissent en effet susceptibles de produire la qualité et l'efficacité attendue.

Mise en place en 2020 avec l'objectif de renforcer l'intégration du patrimoine en amont de l'élaboration des projets de développement, la plateforme interservices « patrimoine et territoire » s'est ainsi élargie, en 2024, aux questions paysagères. De nouvelles collaborations ont également été initiées avec le département de l'économie et de l'emploi (DEE) afin que l'aménagement cantonal puisse, à long terme, garantir l'attractivité de la place économique genevoise. En vertu de leurs impacts en termes de structuration ou de requalification du territoire, certains projets de mobilité ont fait l'objet d'un co-pilotage ou d'un accompagnement spécifique. Les procédures d'adoption des plans d'affectation ont également fait l'objet de larges discussions qui ont conduit à des décisions limitant leur durée, par une pesée d'intérêts, voire un arbitrage plus rapidement organisé.

Par ailleurs, l'accent a été mis sur la formation continue des collaborateurs et la diffusion des bonnes pratiques dans un contexte très évolutif et peu prévisible. Sur les enjeux liés aux missions de l'office, huit ateliers de projet, de même qu'une formation organisée par le pôle interne dédié à la transition écologique, ont ainsi été largement suivis. Conçue avec la Fédération des entreprises romandes (FER), une formation sur les règles dans le domaine des marchés publics a par ailleurs été proposée.

Au titre des projets prioritaires, l'OU a concrétisé en 2024 les projets ci-dessous.

À l'échelle du territoire cantonal

- la « Vision territoriale transfrontalière », initiée en 2022 pour doter le Grand Genève d'une vision compatible avec les objectifs de la transition écologique, a été finalisée et adoptée par l'Assemblée du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) ;
- fruit d'un co-pilotage entre l'OU, l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et l'office du patrimoine et de sites (OPS), et destinée à faciliter la prise en compte des enjeux paysagers dans les projets à incidences spatiales, la Conception cantonale du paysage a été adoptée par le Conseil d'État ;
- des Assises « Développement économique et limites territoriales » ont été organisées en collaboration avec le DEE afin d'échanger avec les partenaires concernés sur les enjeux croisés du développement économique, de l'accueil des nouveaux habitants et de la préservation de la qualité du territoire ;
- la révision du Plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030) a été initiée avec l'élaboration d'un manuel de projet structurant la démarche, définissant la gouvernance et les principaux contenus attendus. Des études de base nécessaires à cette révision ont été initiées ou accompagnées lorsqu'elles étaient portées par d'autres offices ;
- les cellules de coordination interservices en charge de garantir le quota cantonal de surfaces d'assolement et de localiser les équipements publics cantonaux ont été supervisées et leurs stratégies renouvelées ;
- les communes ont bénéficié d'un accompagnement technique et procédural en lien avec les stratégies intercommunales, leurs plans directeurs (PDCom) et leurs stratégies de densification différenciée de la zone 5, ainsi que pour leurs plans d'affectation d'initiative communale.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

À l'échelle des quartiers

- une modification des limites de zones a été adoptée, de même que 6 plans localisés de quartier (ou abrogation) ouvrant la voie à la réalisation de plus de 1'000 logements, des activités, ainsi que des espaces et équipements publics nécessaires à la qualité de vie au sein des quartiers ;
- le travail s'est par ailleurs poursuivi sur les quelque 100 projets urbains en phases d'élaboration ou d'adoption, qui constituent les potentiels pour l'accueil des futurs habitants et emplois prévus pour la prochaine décennie ;
- sur la base d'une organisation transversale de l'expertise au sein de l'administration, de dispositifs de mise en concurrence des équipes de conception mais aussi de nouveaux outils d'aide à la conception, développés au sein du département (Quartiers en transition, bilan carbone, etc.), l'accent a été mis sur la qualité des projets ;
- le pilotage des Grands projets prioritaires par le Conseil d'État a été assuré, en collaboration étroite avec les autorités communales, donnant des résultats concrets en termes de validation d'images directrices (Grand-Saconnex), d'adoption de plans d'affectation (Grand-Saconnex, Bernex), de délivrance d'autorisations de construire (Cherpines) ou de réalisations (Grands Esserts) ;
- des réflexions directrices ont été conduites sur des périmètres stratégiques, tels que la façade sud de l'aéroport ou le secteur des citernes à Vernier qui, en vertu de leur potentiel d'accueil (logements, activités et équipements), mais aussi de requalification d'espaces publics, constitueront les futurs développements d'importance ;
- les démarches de projets urbains ont intégré les équipements communaux nécessaires et également permis de vérifier les conditions d'accueil de certaines infrastructures cantonales (pôle foot, université) ou d'en confirmer d'autres, par exemple dans le quartier de Belle-Terre (établissement cantonal de pédagogie spécialisée) et de Belle-Idée (Bioparc et futur hôpital psychiatrique dans le cadre du programme « Évolution de l'infrastructure de la psychiatrie hospitalière » - EviPSy) ;
- pour faciliter la mise en œuvre des planifications, des conventions ont été signées avec les communes et les maîtres d'ouvrages, par exemple à Belle-Terre. Pour certains secteurs complexes, des dispositifs de coordination spécifiques ont été mis en œuvre et pilotés par l'OU, afin d'assurer la qualité des réalisations et de limiter les impacts des chantiers au sein de périmètres habités. Tout au long de l'année, les maîtres d'ouvrage sont finalement accompagnés, en amont de la conception des requêtes en autorisation de construire, de sorte à garantir l'ambition initiale ou de l'adapter en prenant en compte les évolutions de contexte.

À l'échelle des espaces publics

- les aménagements des espaces publics situés aux abords des gares du Léman Express ont été achevés avec succès, à l'exception de ceux de la halte de Chêne-Bourg (finalisation en 2025) ;
- pour la voie verte d'agglomération, une séquence a été mise en service à Carouge et des autorisations de construire obtenues sur le tracé Genève-Satigny. Pour les voies vertes Genève-Versoir et Genève-Bernex, les études de conception ont été poursuivies et les premières autorisations de construire déposées ;
- trois études permettant d'alimenter de futurs projets (plan directeur cantonal, requalifications d'espaces publics) ou de compléter la Stratégie cantonale des espaces publics ont été conduites, que ce soit à l'échelle du canton (trames des espaces publics et paysagers structurants), des quartiers (Libellules-Étang) ou sur des thématiques spécifiques (enfants dans l'espace public) ;
- des missions de conseils et d'accompagnement ont été réalisées auprès de divers acteurs (communes et autres entités publiques, promoteurs, associations d'usagers), par exemple dans le cadre de l'élaboration des images directrices de la requalification de Champs-Fréchets et du Rondeau de Carouge ;
- établissant un diagnostic des besoins en termes d'adaptation climatique des écoles secondaires du canton, l'étude « Re-Création » a été finalisée et une stratégie d'action initiée sur cette base. Un plan d'action a également été élaboré pour la dépollution des sols du cycle d'orientation de Sécheron, facilitant ainsi la reprise du chantier de ce projet pilote, illustrant les possibilités de requalification des préaux.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Communication et participation citoyenne

- environ 10 démarches de concertation ont été développées et mises en œuvre durant l'année. Organisées depuis 2015 parallèlement à l'élaboration des plans localisés de quartier (PLQ), elles prennent dorénavant également place à d'autres échelles et stades de planification, à l'exemple des projets de voies vertes ou de la « Vision territoriale transfrontalière », qui a notamment bénéficié des apports d'ambassadeurs citoyens intégrés au collège d'experts ;
- l'utilisation de la plateforme de participation en ligne « participer.ge.ch » a par ailleurs été systématisée, permettant à l'ensemble des habitants du canton de prendre connaissance des processus de concertation passés ou en cours, ainsi que de leurs résultats ;
- avec 63 événements publics, des ateliers de travail et des formations, l'espace de concertation « 3 Rue David-Dufour » (3DD) a continué à offrir un espace physique et numérique pour développer les ressources en matière de participation citoyenne ;
- le grand public a été informé des enjeux de l'aménagement du territoire et de l'avancement des projets via les dossiers sur ge.ch et sur les réseaux sociaux. Une exposition sur le Grand projet des Cherpines a par ailleurs été réalisée ;
- élargie à la grande diversité des enjeux du territoire et de la transition écologique, une nouvelle édition du festival Explore a offert un cadre d'échanges et de débats aux citoyens et aux professionnels ;
- un panel de citoyens a été constitué et accompagné dans la production de la notice citoyenne qui a complété le matériel de la votation faisant suite au référendum contre le contre-projet à l'initiative « Pour un urbanisme plus démocratique à Genève ».

Praille-Acacias-Vernets (PAV)

Fortes de l'expérience acquise sur les chantiers et du succès du projet de quartier « Acacias 1 », dont le PLQ a été plébiscité dans les urnes avec 62% de votes favorables à son développement (référendum), la mise en œuvre et la planification de ce vaste renouvellement urbain se sont poursuivies en 2024. Cette impulsion a renforcé la dynamique du projet mené sous la conduite de la Direction Praille-Acacias-Vernets (DPAV) en partenariat avec la Fondation Praille-Acacias-Vernets (FPAV) et la Fondation pour les Terrains Industriels de Genève (FTI) dans une coordination consolidée.

Du fait des dimensions de ce périmètre, les démarches de planification et d'opérationnalisation se sont poursuivies en parallèle, demandant plus que jamais une grande cohérence de pilotage et de conduite : finalisation des images directrices sectorielles encore inabouties, élaboration des PLQ qui en découlent et engagement des procédures de validation. En parallèle, la DPAV a mené et accompagné les études relatives aux infrastructures de surface et souterraines, aux espaces publics, aux réseaux de mobilité, à la remise à ciel ouvert des rivières et aux équipements publics, sans perdre de vue les objectifs climatiques et de transition écologique conforme aux plans climat cantonaux.

L'année 2024 a été marquée par les réalisations et avancées suivantes :

- dans le périmètre de l'Etoile, les chantiers de la remise à ciel ouvert de la Drize et de l'ilot B ont été ouverts (PLQ Etoile 1). Les autorisations de construire des opérations de l'ilot A sont à l'instruction et l'engagement des procédures de validation du PLQ Etoile 2 a été confirmé pour janvier 2025. La préparation des procédures de mandats d'étude parallèles (MEP) pour Etoile 3, 4 et 5 est en cours. En 2024, le résultat du MEP Espaces publics, co-mandaté avec la Ville de Carouge, a également été attribué et comportait notamment les études préliminaires de la future place emblématique de ce nouveau quartier métropolitain ;
- dans le périmètre Praille Ouest, l'élaboration d'un premier PLQ a été engagée. Ce périmètre accueillera nombre d'entreprises qui libéreront ainsi des emprises affectées au logement dans d'autres secteurs du PAV (Grosselin et Acacias) ;
- les études préalables sur les secteurs du Grand parc, du nouveau palais de justice (NPJ) et de la logistique CFF se sont poursuivies. Le lancement des démarches de modification de zone en extension du secteur Pont-Rouge a été toutefois suspendu, compte tenu de la révision des études de faisabilité et des plannings CFF ;
- l'entrée en force sans recours du PLQ Acacias 1 début 2024 a permis d'engager les phases de mise en œuvre. Des concours d'architectes seront lancés en 2025 sous l'égide d'investisseurs publics et privés. Le projet voisin du périmètre « Ternier » est en phase d'élaboration avec un programme comprenant de nombreuses aménités, services et équipements publics et privés ;
- il en va de même pour le projet du PLQ Pointe Nord situé en Ville de Genève, qui intègre des équipements pour l'administration cantonale et inscrit des objectifs environnementaux et de programmation consolidés suite aux démarches de concertations et aux expertises environnementales. L'année 2024 a permis de consolider l'image directrice en préparation du dossier du PLQ ;

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

- s'agissant du périmètre Grosselin à Carouge, une démarche de projet ambitieuse a été initiée pour mener en parallèle et de manière itérative les réflexions sur les espaces ouverts, les développements immobiliers et la préparation du dossier du PLQ. Cette démarche a fait l'objet d'une convention de collaboration entre le canton, la commune de Carouge, la FPAV et la FTI en 2024. Les investisseurs connus ont été associés à certains groupes de travail;
- les infrastructures de ces différents périmètres étant à réaliser de manière coordonnée, l'année 2024 a vu se poursuivre les études d'espaces publics, places, rivière, franchissements et stationnement, notamment celles visant à favoriser un report modal vers la mobilité douce (Croix de mobilité douce, franchissement de l'Arve et franchissement du faisceau ferroviaire), en lien avec les projets de développements urbains. Nous pouvons citer par exemple les projets communaux d'aménagements cyclables comme la voie verte d'agglomération au bord de l'Arve;
- les études de projet menées en 2024 permettront la transformation d'une première séquence de la route des Jeunes dès 2025 dans le périmètre de l'Etoile, sous maîtrise d'ouvrage de l'office cantonal du génie civil (OCGC), pendant que des études préalables et d'avant-projet menées par la DPAV et la Ville de Genève se poursuivront en 2025 sur la partie nord de cet axe (entre l'Etoile et le pont St-Georges);
- il en va de même pour le projet de remise à ciel ouvert de la Drize et de l'Aire. La mise en œuvre des séquences Etoile et Acacias 1 a démarré en 2024 sous maîtrise d'ouvrage de l'office cantonal de l'eau (OCEau), les séquences suivantes de ce projet étant à l'étude;
- le développement du projet « Quai Vernets » (1'350 logements) est accompagné depuis 2024 du chantier d'une école primaire, les études de projets des espaces publics voisins se poursuivant en vue de leur mise en œuvre : rue Hans-Wilsdorf, rue François-Dussaud, route des Acacias, Parc sur le parvis de la patinoire des Vernets et voie verte d'agglomération sur les bords de l'Arve;
- les coordinations nécessaires au déploiement des réseaux structurants de chauffage à distance ont continué et continueront à faire l'objet d'une attention particulière notamment sur les secteurs de l'Etoile et des Acacias;
- ces planifications et développements de projets sont accompagnés d'une information permanente et de séquences de concertation. L'exposition dédiée au projet urbain au sein du pavillon Sicli a été mise à jour et ses horaires ont été élargis en 2024. L'exposition est par ailleurs sortie des murs en 2024 pour aller à la rencontre du public des automnales avec une nouvelle maquette grand public. De nombreuses visites guidées des quartiers du PAV ont été organisées, ainsi qu'une journée portes ouvertes du chantier de la Drize. En 2024, des ateliers participatifs se sont tenus autour du thème de la programmation des rez-de-chaussée du quartier Acacias 1, alors qu'à l'Etoile des focus groups se sont concentrés sur l'offre culturelle à déployer dans le quartier.

Autorisations de construire

Fort de ses travaux précédents, l'année 2024 a vu l'office des autorisations de construire (OAC) se renforcer au niveau de la qualité, de la rapidité et de l'efficacité des processus d'autorisation de construire. Cela s'est concrétisé par la consolidation des pratiques organisationnelles pour une meilleure réponse aux exigences des utilisateurs tant externes qu'internes.

La refonte complète du système d'information de l'office, achevée fin 2022, a facilité ces évolutions organisationnelles. Dans une démarche de continuité de la numérisation des prestations de l'office, ce dernier a débuté en 2024 des travaux informatiques au niveau de la gestion des chantiers, des contrôles de sécurité, des suivis et des mises en service.

En ce qui concerne l'intégration du Building Information Modeling (BIM) dans les procédures d'autorisation de construire, le projet a fait l'objet d'une réorientation suite aux recommandations de la Cour des comptes.

Les outils numériques étant maintenant totalement utilisés par l'office, la transition numérique a également été intégrée dès 2024 à l'organisation des diverses tâches et a permis, notamment, de mettre en place et d'éprouver un nouveau concept de renseignement et d'accueil au public. Cette réforme du front office et la refonte des activités administratives visent à améliorer considérablement la qualité des services fournis aux administrés.

Pour répondre aux exigences actuelles en matière de qualité urbaine, environnementale et architecturale, de nouveaux articles ont été introduits dans le cadre de la révision et de l'adaptation du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI) en collaboration avec la Fédération des Architectes et Ingénieurs (FAI) et l'Association Genevoise des Architectes (AGA).

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

S'agissant des activités de la police des constructions, les efforts visant à rétablir l'autorité de l'État en matière de constructions, d'affectations et d'aménagement du territoire se sont poursuivis en 2024. Pour sa part, la police du feu s'est organisée pour rétablir les contrôles des bâtiments présentant des risques particuliers.

Enfin, le nouveau règlement des chantiers, élaboré en collaboration avec les partenaires sociaux, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA) et différents services de l'État, a été soumis en décembre à la Chancellerie, puis adopté par le Conseil d'État le 15 janvier 2025.

Projet d'agglomération Grand Genève

En 2024, la direction du projet d'agglomération Grand Genève a finalisé avec l'OU, l'office cantonal des transports (OCT) et les partenaires français et vaudois de l'agglomération, la nouvelle « Vision territoriale transfrontalière 2050 ». Celle-ci a été adoptée par le GLCT le 2 juillet 2024. Cette nouvelle vision partagée constitue le socle commun des futurs documents de planification des partenaires. À ce titre, elle prend place dans le Projet d'agglomération de 5ème génération que la direction a élaboré en 2024 en vue de son dépôt à Berne en juin 2025. Ce nouveau Projet d'agglomération contient les infrastructures de mobilité majeures de l'agglomération dont la réalisation est prévue sur la période 2027-2032. Pour le canton de Genève, cela concerne notamment la nouvelle interface multimodale de l'aéroport, quatre axes forts vélos et un nouveau bus à haut niveau de service entre le CERN et Saint-Genis-Pouilly. Ces nouveaux projets viendront compléter l'ambitieux programme d'agglomération qui comporte près de 400 mesures des Projets d'agglomération 1 à 4 financés pour près de 640 millions de francs par la Confédération.

En parallèle, une démarche dite « métropolisation » a été engagée en novembre 2024 au niveau du Grand Genève, visant à offrir un espace de veille et de dialogue politique autour des enjeux de cohésion sociale et territoriale à l'échelle de l'ensemble du bassin de vie. En complément, le programme d'actions concerté pour la transition écologique qui aborde l'ensemble des politiques publiques liées à la transition écologique a été élaboré avec les partenaires de l'agglomération en vue de son adoption en 2025.

Enfin, la direction a également organisé en 2024 le deuxième prix de l'agriculture du Grand Genève qui a récompensé un lauréat suisse et un lauréat français et a publié la carte des balades à vélo très largement relayée et diffusée dans toute l'agglomération par les offices du tourisme et les communes.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel (-1.3 million)

Les dépenses sont inférieures au budget principalement à l'office cantonal des autorisations de construire (-0.7 million) ainsi qu'à l'office cantonal de l'urbanisme et à la direction du PAV (-0.6 million) principalement à cause de difficultés à trouver les bons profils et à des réévaluations de postes ou repositionnements.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-1.5 million)

Les études de mobilité, environnementales ainsi que paysagères du plan localisé de quartier (PLQ) Pointe Nord à la direction du PAV n'ont pu être lancées dans les temps en raison d'un important travail réalisé pour l'élaboration des cahiers des charges (-0.5 million).

À l'office de l'urbanisme, les études thématiques en lien avec la mise à jour du plan directeur cantonal se feront sur 2025 en raison de l'absence de directeur et du temps nécessaire à la rédaction du manuel de projet (-0.6 million). En collaboration avec les communes concernées, l'élaboration du plan guide Cointrin est reportée en 2025 de même que la réalisation des sous-périmètres dans le cadre du projet des Cherpines (-0.4 million). A cela se rajoute un décalage sur 2025 dans le cadre du projet de vision territoriale transfrontalière (-0.1 million).

À l'office des autorisations de construire, la dotation pour dépréciation de créances (+0.4 million) est en partie compensée par une économie réalisée sur les dépenses liées aux mandats (- 0.2 million).

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

33 Amortissements du patrimoine administratif (-0.7 million)

Les amortissements ont été moins importants principalement sur les projets d'agglomération.

36 Charges de transfert (-0.2 million)

La mise à jour des plans communaux, surtout en lien avec les zones 5 à densifier, sont en cours mais dépendent des mandataires des communes et des décisions prises par celles-ci.

42 Taxes et redevances (+1.3 million)

La hausse des revenus à l'office des autorisations de construire s'explique principalement par une augmentation des émoluments perçus sur 2024 (+0.6 million) ainsi que des amendes infligées par l'inspection de la construction et des chantiers plus élevés (+0.5 million).

43 Revenus divers (-0.4 million)

Le décalage dans les projets de voies vertes (recours à lever) ainsi que ceux prévus pour les nouveaux trams impliquent un moins grand nombre d'heures activées sur ces projets.

46 Revenus de transfert (-0.1 million)

Les produits différés des subventions reçues en investissements dans le cadre du projet d'agglomération ont été moins importants.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : Plusieurs projets d'importance prévus d'être adoptés en 2024 (PLQ Vailly à Bernex pour environ 60'000 m2 de SBP logements ou le PLQ Lullin à Troinex pour environ 14'000 m2 de SBP) ont dû être décalés dans le temps.

Indicateur 1.2 : Plusieurs projets d'importance prévus d'être adoptés en 2024 (PLQ Valavran et Grand-Champ à Bellevue) ont dû être décalés dans le temps. De même que le Plan Directeur des Zones de Développement d'Activités Mixtes (PDZDAM) de Zimeysaver dont l'adoption a été repoussée à 2025.

Indicateur 1.3 : L'objectif a été atteint.

Indicateur 1.4 : L'objectif a été atteint.

Indicateur 2.1 à 3.3 : Les objectifs ont été atteints.

Indicateur 4.1 : Les objectifs ont été atteints.

Indicateur 5.1 : RAS

Indicateurs 6.1 à 6.3 : Les résultats 2024 sont très en deçà (pour les PA2 et PA3) des objectifs fixés en raison des retards sur les projets importants liés notamment à des recours et négociations liées (en particulier sur le tram de Saint-Julien – PA2 – pour la section 2 et tram Nations – Grand Saconnex – PA3 – dont les travaux étaient annoncés pour mi-2024). S'agissant du Projet d'agglomération 1, si toutes les mesures sont maintenant en cours de réalisation, le rythme de réalisation et de remontées de dépenses à la Confédération nécessaire à l'obtention de la subvention fédérale reste en deçà des objectifs. S'agissant du Projet d'agglomération 2, on constate un retard récurrent dans la réalisation des mesures. Cela concerne en particulier certaines sections de la Voie verte rive droite et la requalification de l'Avenue Louis Casaï. De plus, la première section du tram de Saint-Julien, dont le décompte final était initialement prévu pour 2024, donc valorisé dans les comptes 2024, le sera finalement en 2025. Enfin, s'agissant du Projet d'agglomération 3, plusieurs projets connaissent des retards dans leur réalisation : Tram Nations – Grand-Saconnex, BHNS Genève – Vernier, P+R P47-49 dont le démarrage des travaux est prévu pour 2025. De plus, les échéances fédérales sont à fin 2025 : si les travaux ne débutent pas avant cette date, la subvention fédérale sera perdue.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser les potentiels de développement identifiés par le plan directeur cantonal						
1.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) logement libérés par les projets urbains (plans d'affectation) validés	Efficacité	109'000	200'000		1'000'00 0	2028
1.2 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) activité libérés par les projets urbains (plans d'affectation) validés	Efficacité	70'000	200'000		1'000'00 0	2028
1.3 Nombre de planifications directrices (études de base, plans directeurs, masterplans, images directrices) concrétisées	Efficacité	7	3		15	2028
1.4 Nombre de projets urbains (plans d'affectation) approuvés	Efficacité	8	10		50	2028
2. Garantir un usage rationnel du sol						
2.1 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices d'utilisation du sol (IUS) minimaux définis par la LGZD et prévus par le PDCn	Efficacité	134%	120%		120%	2028
2.2 Taux des nouveaux projets initiés en zone à bâtir existante (i.e sans déclassement de zone agricole)	Efficacité	93%	90%		90%	2028
3. Promouvoir les courtes distances sur le territoire						
3.1 Taux de logements projetés situés à moins de 300 mètres de services et d'équipements de proximité	Qualité	92%	90%		90%	2028
3.2 Taux de logements projetés directement connectés à des infrastructures de mobilité douce	Qualité	99%	75%		75%	2028
3.3 Taux de logements projetés situés à moins 500 mètres d'un espace vert majeur	Qualité	99%	90%		90%	2028
4. Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur						
4.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	≥ 98%	99%	≥ 98%	2025
5. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché						
5.1 Valeur, en pour cent, des décisions d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	55%	≥ 80%	59%	≥ 80%	2025
6. Assurer le suivi des mesures inscrites dans les projets d'agglomération 1ère, 2ème et 3ème génération						
6.1 Pourcentage de contribution fédérale reçue pour la réalisation des mesures de PA1 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	93%	97%	93%	100%	2030
6.2 Pourcentage de contribution fédérale reçue pour la réalisation des mesures de PA2 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	23%	27%	16%	100%	2030
6.3 Pourcentage de contribution fédérale reçues pour la réalisation des mesures de PA3 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	3%	9%	5%	100%	2030

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : La mesure s'exprime en m2 de SBP potentiels de logements établis par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autres dérogations au PLQ, cumulés depuis le 1er janvier de l'année 2024.

Valeurs comparatives : C2023 : N/A

Indicateur 1.2 : La mesure s'exprime en m2 de SBP potentiels d'activité établie par les plans localisés de quartier (PLQ) et plan directeur des zones industrielles (PDZI) adoptées, les concours jugés ou autres dérogations au PLQ, cumulés depuis le 1er janvier de l'année 2024.

Valeurs comparatives : C2023 : N/A

Indicateur 1.3 : La mesure s'exprime en nombre de planifications directrices et autres documents de référence (études de base, plans directeurs, masterplans, images directrices, plans-guides) nécessaires à la cohérence de l'aménagement du territoire et préalable à la construction de logements (environ une trentaine de démarches en cours). La valeur annuelle s'exprime en nombre de projets aboutis, cumulés depuis le 1er janvier 2024.

Valeurs comparatives : C2023 : N/A

Indicateur 1.4 : La mesure s'exprime en nombre de projets urbains (plans d'affectation en zones de développement, projets en zones ordinaires et projets d'espaces publics) nécessaires à libérer des potentiels à bâtir (environ une centaine de projets en cours). La valeur annuelle s'exprime en nombre de projets aboutis, cumulés depuis le 1er janvier 2024.

Valeurs comparatives : C2023 : N/A

Indicateur 2.1 : La mesure indique la densité moyenne de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à la densité minimale préconisée par la loi générale sur les zones de développement (LGZD). Elle vise ainsi à montrer l'effort volontariste sur des secteurs voués à être densifiés et ménager ainsi d'autres secteurs à préserver.

Valeurs comparatives : C2023 : 114%

Indicateur 2.2 : La mesure s'exprime en taux de projets initiés à partir de 2024 se situant au sein de la zone à bâtir existante (selon le plan de zones de l'année en cours). Elle vise ainsi à démontrer l'effort de densification vers l'intérieur en privilégiant les secteurs déjà en zone à bâtir ou déclassés pour l'accueil des nouveaux potentiels de logements, d'activités et d'équipements publics. Cet effort contribue à éviter l'étalement urbain, en préservant au maximum la zone agricole.

Valeurs comparatives : C2023 : N/A

Indicateur 3.1 : La mesure s'exprime en taux de projets urbains se situant à moins de 300 mètres d'un équipement public de base (école primaire) et de commerces de proximité (alimentation, pharmacie, etc.). Il s'agit donc d'un indicateur de qualité visant à démontrer la mixité fonctionnelle de nouveaux quartiers et leur inscription dans un territoire des courtes distances, dont l'un des bénéfices est la limitation du trafic motorisé individuel.

Valeurs comparatives : C2023 : N/A

Indicateur 3.2 : La mesure s'exprime en taux de projets urbains directement connectés à un réseau structurant de mobilité douce (piste cyclable ou voie verte). Il s'agit donc d'un indicateur de qualité visant à démontrer que les nouveaux quartiers bénéficient d'alternatives au recours à la voiture individuelle, en particulier pour les courts et moyens trajets.

Valeurs comparatives : C2023 : N/A

Indicateur 3.3 : La mesure s'exprime en taux de projets urbains pilotés se situant à moins de 500 mètres d'un espace public vert majeur (parc, forêt de plus d'un hectare, espace rural). Il s'agit donc d'un indicateur de qualité visant à démontrer l'accent mis sur la satisfaction du besoin de la population de disposer, à proximité de son logement, d'espaces de ressourcement. Ceux-ci permettent les loisirs et le délasserment, sont favorables aux liens sociaux et offrent des lieux tempérés lors des épisodes de chaleur, participant à l'adaptation du territoire au changement climatique.

Valeurs comparatives : C2023 : N/A

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Indicateur 4.1 : Cet indicateur traduit la qualité des décisions rendues par l'OAC dans le cadre des procédures judiciaires auprès des instances concernées (Tribunal administratif de première instance, Chambre administrative de la Cour de justice et Tribunal fédéral), relatives au périmètre d'activité de l'office.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur vise à mesurer la rapidité d'instruction des dossiers simples (APA) par l'administration, pour autant que le dossier soit complet.

Indicateurs 6.1 à 6.3 : Ces indicateurs mesurent le pourcentage de subvention fédérale provenant du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) consommée dans les trois générations du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA1, PA2 et PA3). La notion de génération s'applique aux projets d'agglomération qui, en règle générale, sont soumis tous les quatre ans à la Confédération.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	11'847'711	-706'832	-5.6%	12'554'543	11'730'676
30 Charges de personnel	10'361'943	-381'736	-3.6%	10'743'679	10'206'804
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	546'492	-206'045	-27.4%	752'537	545'651
33 Amortissements du patrimoine administratif	936'112	-118'515	-11.2%	1'054'627	975'716
39 Facturations internes	3'164	-536	-14.5%	3'700	2'505
REVENUS	20'836'742	2'826'212	15.7%	18'010'530	21'630'907
42 Taxes et redevances	20'522'600	2'826'646	16.0%	17'695'954	21'217'868
46 Revenus de transferts	305'428	20'852	7.3%	284'576	388'862
49 Facturations internes	8'715	-21'285	-71.0%	30'000	24'178
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	8'989'031	3'533'044	64.8%	5'455'987	9'900'231
Coût d'état-major	-341'472	33'461	-8.9%	-374'933	-335'017
Coût des prestations de moyens	-6'600'199	-2'771'703	72.4%	-3'828'496	-5'320'241
COÛT COMPLET	2'047'360	794'803	63.5%	1'252'557	4'244'974

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	69.10	-3.05	-4.23%	72.15	67.90
ETP fixes	68.10	-2.90	-4.08%	71.00	67.90
ETP auxiliaires	1.00	-0.15	-13.04%	1.15	-

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par la direction de l'information du territoire (DIT) et l'office du registre foncier (ORF) poursuit plusieurs buts :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition d'informations de référence structurées, officielles, multidimensionnelles décrivant sous forme numérique le territoire et permettant de répondre aux besoins des politiques publiques et intervenants privés liés notamment à l'aménagement du territoire, à la construction, à l'immobilier, à l'environnement, aux transports, à la santé, à la sécurité et à l'énergie. Ces données comprennent en particulier les géodonnées de la mensuration officielle, du cadastre du sous-sol et du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière;
- fournir de manière transversale aux autres départements et aux partenaires externes les prestations de diffusion et de valorisation des géodonnées et produits offerts par le Système d'information du territoire genevois (SITG). Le site cartographique du SITG constitue la principale prestation de consultation, d'extraction et de mise à disposition des données géographiques à Genève, en 2D comme en 3D. Le centre de compétence gère également le catalogue des données pour l'ensemble des informations et produits disponibles et assure la promotion du SITG;
- conseiller et assister les départements et offices pour tous les aspects et projets liés aux systèmes d'information géographiques et aux géodonnées;
- donner l'état des droits sur les immeubles par la transcription, après contrôle de leur bien-fondé juridique, des pièces justificatives et l'épuration des droits;
- conserver les pièces justificatives;
- assurer la publicité des droits sur les immeubles par la délivrance, notamment, d'extraits et de plans.

Ce programme est le fer de lance stratégique de la géoinformation de l'Etat et de la ville intelligente (Smart City) et vise à répondre aux enjeux du territoire numérique.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G03.01 Données officielles de référence
- G03.02 Territoire numérique
- G03.03 Garantie des droits réels

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législature et projets prioritaires

L'année 2024 a été marquée par l'entrée en vigueur du projet de loi et du règlement sur la géoinformation, établissant un cadre clair et robuste pour la gestion et le partage des géodonnées à l'échelle cantonale. En parallèle, la direction de l'information du territoire (DIT) a également mis en place un catalogue des données géographiques structuré, facilitant l'accès à des géoinformations fiables, détaillées etinteropérables pour tous les utilisateurs publics et privés.

Par ailleurs, la DIT a mis en production des solutions innovantes dans le cadre du Building Information Modeling (BIM), incluant la préparation d'une stratégie orientée vers la gestion et la valorisation du patrimoine bâti de l'État de Genève. Cette stratégie vise à structurer et faciliter l'utilisation des maquettes numériques pour la conservation, la maintenance et l'optimisation des bâtiments publics, contribuant ainsi à une gestion durable et anticipée du patrimoine immobilier cantonal.

S'agissant de l'office du registre foncier (ORF), ce dernier a poursuivi en 2024 son objectif de réduction des délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes, des demandes d'extraits, de plans et de renseignements, tout en maintenant la bonne qualité des prestations fournies. Ainsi, toutes les pièces jointes ont été numérisées de 2017 à 2024 pour toutes les réquisitions validées, rejetées ou retirées. De plus, depuis avril 2023, l'ORF a déployé Terravis, une solution de Six-Terravis SA, permettant, d'une part, l'envoi des réquisitions électroniques et, d'autre part, la consultation en ligne, aux ayants-droits, des données du registre foncier. La première phase de ce déploiement fut restreinte à quelques notaires sélectionnés. Après cette phase pilote, le déploiement généralisé de la solution Terravis a eu lieu en 2024 et a porté sur l'ensemble des partenaires : autorités administratives de l'État de Genève, ingénieurs géomètres officiels, banques, assurances, caisses de pension, études d'avocats et gérances immobilières. Cette ouverture n'a malheureusement pas suscité l'intérêt escompté auprès des notaires genevois. Assurément, l'absence d'une solution d'enregistrement en ligne avec l'AFC a réduit considérablement la plus-value qu'une solution numérique pourrait apporter aux requérants. L'ORF s'est fixé comme objectif prioritaire de rendre le canal numérique plus attrayant en travaillant avec l'AFC et les notaires afin de trouver ensemble une solution qui satisfasse l'ensemble des parties prenantes. Par ailleurs, l'adhésion du canton de Genève à l'association TerrAudit, organisant des audits biannuels technico-organisationnels, est un gage de conformité au droit en vigueur que le délégataire Six-Terravis SA doit scrupuleusement observer.

Au surplus, l'ouverture du guichet numérique en 2023 a donné lieu à de nombreuses évolutions en 2024 comme l'intégration de l'espace numérique de l'utilisateur pour les personnes physiques. Pour les personnes morales, l'intégration est prévue en mars 2025.

Le rapprochement par lot NAVS13 (numéro AVS à 13 chiffres) prévu en mars 2024 est reporté à juin 2025. En cause, un dispositif technique non mature présentant un certain nombre de défauts.

De surcroît, le module Benutzer und Berechtigungs Verwaltung (BBV - Gestion des utilisateurs et des autorisations) assurant une gestion externalisée des utilisateurs et des rôles Intercapi a été testé en 2024 (introduction en production prévue en avril 2025).

Enfin, l'ORF a procédé en 2024 au transfert des données tant à l'office fédéral de la justice pour leur sauvegarde à long terme, qu'à l'office fédéral de la statistique pour l'établissement de statistiques concernant l'indice des prix de l'immobilier et le type de propriétaire immobilier. La procédure d'inscription au registre foncier fédéral de l'ensemble des communes genevoises étant terminée, l'ORF procédera désormais, par études préalables au fil des dépôts de réquisitions d'inscription portant sur des modifications parcellaires, à une mise à jour des opérations d'épuration de servitudes menées antérieurement sur les secteurs Genève-Plainpalais et Genève-Cité.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel (-0.4 million)

L'écart provient du délai de recrutement des postes vacants en cours d'année en particulier à l'office du registre foncier.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.2 million)

Les frais de gestion et d'exploitation relatifs aux réquisitions électroniques introduites à l'automne 2023, n'ont pas été facturés à l'office du registre foncier en 2024 mais le seront en 2025. Par ailleurs, le nombre de réquisitions déposées par le canal numérique est, à l'heure actuelle, bien moins important que prévu. À cela se rajoutent des retards sur des mandats à la direction de l'information du territoire.

33 Amortissements du patrimoine administratif (-0.1 million)

Les amortissements issus des crédits de renouvellement départementaux ont été moins importants.

42 Taxes et redevances (+2.8 millions)

L'office du registre foncier (ORF) observe un nombre toujours important de réquisitions déposées. Par ailleurs, dans la mesure où les prix de l'immobilier sont toujours en augmentation, cela a un impact sur les émoluments qui sont fixés ad valorem. De plus, l'ORF a toujours en traitement des actes concernant des grands périmètres (l'Etang, Chapelle des Sciers, Saint-Mathieu, les Cherpines, etc), qui génèrent beaucoup d'émoluments.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 et 1.2 : L'objectif de 100 % est une cible théorique qui ne tient pas compte des imprévus, mais vers laquelle l'office souhaite tendre systématiquement.

Indicateur 2.1 : Une légère augmentation est constatée, ce qui est un signe d'un fonctionnement abouti.

Indicateur 2.2 : L'objectif a été atteint.

Indicateur 3.1 : Le délai moyen de traitement important des réquisitions en 2024 s'explique par un volume exceptionnel de demandes en attente qui ont dû être traitées (jusqu'à 10'000 affaires en cours) ainsi que par le traitement des quelques anciennes affaires débloquées récemment. Aussi, il convient de préciser que le nombre d'affaires validées en 2024 était proche de la bande passante maximale de l'office, soit 15'000 affaires validées et cela malgré les indisponibilités de certains-es collaborateurs-trices, ainsi que le nombre conséquent de collaborateurs-trices en formation, notamment dans les secteurs journal et report.

Indicateur 3.2 à 4.2 : Les objectifs ont été atteints.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
1.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	90%	100%	76%	100%	2025
1.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	98%	100%	98%	100%	2025
2. Assurer la centralisation, la diffusion et la consultation des données géographiques du SITG						
2.1 Nombre de données géographiques disponibles dans le SITG	Efficacité	1'279	1'040	1'334	1'334	2025

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Fréquentation du site cartographique du SITG (moyenne du nombre d'appels par jour sur le site et les géoservices)	Efficacité	350'000	350'000	350'000	350'000	2025
3. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier						
3.1 Délai moyen de traitement des réquisitions d'inscription à l'office du registre foncier	Efficacité	142 jours	≤ 110 jours	144 jours	≤ 110 jours	2025
3.2 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2025
4. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles						
4.1 Délai moyen de réponse aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	1.45 jours	≤ 2 jours	1.8 jours	≤ 2 jours	2025
4.2 Nombre de recours acceptés par les Tribunaux contre les décisions rendues en matière de demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	1	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure l'efficacité des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur mesure l'efficacité des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur reflète la vigueur du partage de données entre les partenaires, même si l'augmentation du nombre de géodonnées dans le SITG n'est pas un objectif en soi.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure l'utilisation des principales prestations de diffusion des géodonnées en ligne du SITG. Chaque utilisation du site cartographique du SITG et chaque connexion aux géoservices va générer un certain nombre d'appels aux cartes en ligne.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure, en jours ouvrables, le temps moyen de traitement entre la date de réception de la réquisition d'inscription et la date de sa validation finale.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur mesure la qualité des prestations fournies en matière de traitement des réquisitions d'inscription, d'intégrité, d'exhaustivité et de justesse des données relatives à l'état des droits sur les immeubles devant être garanti.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure, en jours ouvrables, le délai moyen entre la date de réception de la demande d'extraits, de plans et de renseignements et la date de la réponse effective.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur mesure la qualité des prestations fournies dans le cadre des réponses données aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	10'963'240	-129'444	-1.2%	11'092'684	10'638'061
30 Charges de personnel	6'625'351	-29'971	-0.5%	6'655'322	6'369'051
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'010'705	-29'469	-1.4%	2'040'174	2'039'969
33 Amortissements du patrimoine administratif	7'855	478	6.5%	7'377	7'376
36 Charges de transfert	2'318'761	-51'050	-2.2%	2'369'811	2'221'368
39 Facturations internes	568	-19'432	-97.2%	20'000	296
REVENUS	56'925	-176'261	-75.6%	233'186	47'468
42 Taxes et redevances	45'172	11'986	36.1%	33'186	9'758
43 Revenus divers	11'753	-188'247	-94.1%	200'000	37'710
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'906'315	-46'817	0.4%	-10'859'498	-10'590'593
<i>Coût d'état-major</i>	-218'335	13'923	-6.0%	-232'258	-209'051
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'325'850	221'798	-14.3%	-1'547'648	-3'188'725
COÛT COMPLET	-12'450'499	188'905	-1.5%	-12'639'404	-13'988'369

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	39.50	-0.45	-1.13%	39.95	38.69
<i>ETP fixes</i>	38.70	-1.10	-2.76%	39.80	38.69
<i>ETP auxiliaires</i>	0.80	0.65	433.33%	0.15	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton. La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine, les Journées des métiers d'art ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en œuvre de ce programme et des prestations qui lui sont associées est confiée à l'office du patrimoine et des sites (OPS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Connaissance et transmission du patrimoine
- G04.02 Protection et conservation du patrimoine

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législation et projets prioritaires

Intégrer la protection du patrimoine comme une composante majeure de l'aménagement du territoire et préserver les qualités de notre héritage en matière de monuments et sites historiques contribuent à valoriser le cadre de vie et de l'environnement naturel et bâti de notre canton.

Connaître et partager le patrimoine

Le service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (IMAH) a apporté en 2024 des compléments au recensement architectural du canton, permettant d'atteindre 92.75% de l'objectif initial réparti sur la période 2015-2023. Il a en outre poursuivi le travail de validation des fiches de recensement avec la commission scientifique de suivi (6 communes).

Il a par ailleurs engagé cette année la mise à jour du recensement du patrimoine funéraire du canton, à la demande de plusieurs communes. Un peu plus de 1'800 monuments répartis dans les communes de Carouge et de Collex-Bossy ont été ainsi examinés et évalués. L'IMAH a conduit parallèlement environ 60 études et expertises et mené une soixantaine d'actions de sensibilisation (interviews, conférences, cours, visites, publications) auprès de professionnels, d'étudiants et du grand public. S'ajoute la publication sur le SITG de 1'929 nouvelles fiches de recensement (4 communes). Enfin, l'IMAH a publié d'une part, en partenariat avec la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS) et la Ville de Genève, un ouvrage fondamental sur l'histoire architecturale de Genève à la fin du XIXe siècle (Ceinture Fazyste), d'autre part le numéro 26 de la revue Patrimoine et architecture, dédié au « Patrimoine insolite ».

Bâtiments recensés (recensement architectural cantonal - RAC) :

- 2021 : 4'187
- 2022 : 4'125
- 2023 : 3'903
- 2024 : 1'838

En tant que co-pilote d'un groupe de travail sur la valorisation des bâtiments ou domaines à haute valeur patrimoniale propriété de l'Etat de Genève, l'office du patrimoine et des sites (OPS) poursuit sa collaboration avec l'office cantonal des bâtiments (OCBA) en vue de la réhabilitation adéquate et de la restauration de ses biens d'exception, en particulier pour les domaines de Penthes et de Rigot.

La conservatrice cantonale des monuments, accompagnée du service des monuments et des sites (SMS), a œuvré au suivi de chantiers de bâtiments classés dont les travaux exceptionnels, tant par leur ampleur que par la complexité de leur mise en œuvre, ont conduit à l'usage de techniques innovantes dans la restauration et généré des découvertes qui feront l'objet de documentation et publication à venir. Parmi les plus représentatifs, on peut citer, la tour médiévale d'Hermance, le Château de Bellerive, le temple de la Fusterie, la maison Micheli et le cinéma Plaza.

Les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA), organisées au Pavillon Sicli en partenariat avec l'OPS, ont une fois de plus rencontré un franc succès, attirant plus de 4'100 visiteurs, confirmant ainsi l'engouement des éditions précédentes.

Depuis 2022 les Journées européennes du patrimoine (JEP) se sont réinventées en s'adressant plus largement à toutes les catégories de citoyennes et citoyens. Ainsi les 7 et 8 septembre 2024, autour de la thématique des réseaux sous toutes leurs formes, la manifestation a proposé des visites, des activités et des expériences diversifiées, encourageant 6'500 visiteurs enthousiastes à découvrir le patrimoine genevois de manière aussi didactique que ludique.

En 2024, dans le cadre du festival Explore, les premières Rencontres du patrimoine ont eu lieu avec pour thème la culture du bâti et la transition énergétique. Destinées aux professionnels, ces rencontres permettent de mieux connaître les attentes, les enjeux et les contraintes de chacun et ainsi de créer un espace de discussion destiné à replacer le patrimoine au cœur des débats sociétaux. Cet événement sera renouvelé en 2025.

Protéger et conserver le patrimoine

Chargé du secrétariat de la Fondation pour le patrimoine bâti genevois, constitué fin 2021, l'OPS a contribué à traiter 13 dossiers pour accorder un soutien à 9 d'entre eux pour un total de 853'030 francs. Les soutiens portent sur des actions de sensibilisation au patrimoine par le biais de publications et de conférences, de restauration de décors peints ou d'éléments muséaux historiques et de réaffectation de bâtiments patrimoniaux.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Sur la base des valeurs du recensement et d'études du SMS, le Conseil d'Etat a adopté en 2024 un plan de site majeur sur le plan international : « La Terrassière » Genève site Unesco Le Corbusier.

Au total, ce sont 58 bâtiments qui ont été mis sous protection par les mesures suivantes :

- Bâtiments classés : 4
- Inscrits à l'inventaire : 28
- Maintenus dans un plan d'affectation : 26

Les tribunaux ont confirmé toutes les décisions de l'OPS contre lesquelles les propriétaires ou les associations de défense du patrimoine ont recouru. Le Tribunal fédéral (TF) a largement repris les arguments développés par l'OPS pour confirmer le plan de site d'Hermance, ainsi que deux refus de mise sous protection à Lancy contestées par les associations Patrimoine suisse et Action Patrimoine vivant. La Cour de justice a confirmé le plan de site des Arpillères à Chêne-Bougeries et l'inscription à l'inventaire d'une villa à Collonge-Bellerive, protégée dans une série de 4 villas modernistes. Elle a aussi confirmé deux autres inscriptions à l'inventaire, dont l'une fait l'objet d'un recours au TF et l'autre n'est pas encore en force au jour de la rédaction de ce texte. Quatre autres procédures judiciaires sont en cours d'instruction par devant la Chambre administrative de la Cour de justice.

Le SMS est également responsable de présenter les dossiers à la commission des monuments, de la nature et des sites, lorsqu'ils ressortent de sa compétence. Ce sont des demandes en autorisation de construire, des procédures d'aménagement du territoire, des projets d'infrastructures et l'instruction des mesures de protection elles-mêmes. Ce travail consiste en l'analyse préalable du dossier, sa présentation en séance de commission et la rédaction d'un projet de préavis puis son suivi pendant le chantier.

Une archéologie intégrée

L'année 2024 a été jalonnée par de nombreuses opérations de diagnostic archéologique. Dans la commune de Satigny, une campagne de fouille a permis la mise au jour d'un établissement agricole remontant au Moyen Âge. Sur la rive gauche du Léman, deux découvertes d'importance internationale, comprenant la tombe d'un guerrier allobroge et une sépulture d'époque romaine, sont à signaler. En ville de Genève, le Service d'archéologie s'est fortement impliqué dans le chantier de protection et de valorisation du bastion Saint-Antoine. Conformément au mandat de l'UNESCO, il a réalisé le monitoring des sites palafittiques inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Il a participé à la formation de la relève et mené de nombreuses actions de médiation. En plus d'un numéro de la revue Archéologie genevoise, il a publié un numéro hors-série consacré aux fouilles de l'église Saint-Martin de Céligny.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

43 Revenus divers (-0.2 million)

Les montants budgétisés correspondent à des reprises de subventions octroyées, mais non payées en raison de travaux réduits, non conformes aux exigences, ou finalement annulés par le propriétaire. Ils sont particulièrement imprévisibles et ont été minimes en 2024.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le recensement est à son terme, mais compte tenu des objets n'ayant pas pu être analysés en raison de difficultés d'accès ou de démolition, il n'a pas été possible d'atteindre les 95 % et il sera impossible d'atteindre 100% de réalisation sur cet indicateur. Cependant, sur la base du nouveau périmètre, l'objectif sera intégralement réalisé.

Indicateur 2.1 : L'objectif a été atteint.

Indicateur 2.2 : Les journées européennes du patrimoine ainsi que les journées des métiers d'art ont connu un franc succès. Les publications et les conférences organisées par l'OPS ont rencontré un très large public. L'objectif a été atteint.

Indicateur 3.1 : L'objectif a été atteint.

Indicateur 4.1 : Les subventions versées ont produit leurs effets et encouragé les propriétaires à investir massivement dans la restauration de leur patrimoine. L'objectif a été atteint.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Identifier le patrimoine bâti et les sites susceptibles de protection						
1.1 Proportion des objets bâtis recensés par rapport au nombre total d'objets bâtis du canton, exprimée en pourcent	Efficience	92.75%	≥ 95%	91.2%	100%	2025
2. Transmettre l'héritage du patrimoine bâti et des sites						
2.1 Nombre d'actions de sensibilisation et de formation par an	Efficacité	58	45		52	2028
2.2 Nombre de visiteurs aux manifestations organisées	Efficacité	> 19'700	>15'000		>15'000	2028
3. Protéger les bâtiments et les sites dignes d'intérêt						
3.1 Nombre d'objets recensés en valeur exceptionnelle mis sous protection par an	Efficacité	20	15		100	2028
4. Protéger le patrimoine bâti et les sites dans le cadre de l'aménagement du territoire						
4.1 Montants annuels (en millions de francs) dédiés à la restauration du patrimoine par des privés avec l'aide de subventions cantonales et fédérales	Efficacité	13.8	12.5	14.5	12.5	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur a comme base le nombre d'objets bâtis cadastrés du canton de Genève (environ 85'000). Le recensement architectural cantonal (RAC), débuté en septembre 2015, prévoit d'établir des fiches de recensement concernant environ 46'000 objets. Le RAC est priorisé dans les zones de développement afin d'accompagner le développement urbain en prenant en considération le plus en amont possible la dimension patrimoniale.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur regroupe les publications éditées par l'OPS, les articles, les contributions à des ouvrages collectifs, les cours dispensés dans les écoles et hautes écoles, les conférences, les visites et les événements ouverts au public.

Valeurs comparatives : C2023 : N/A

Indicateur 2.2 : Cet indicateur dénombre les visiteurs aux événements organisés par l'OPS (journées européennes du patrimoine) ou auxquels il participe (journées européennes des métiers d'art).

Valeurs comparatives : C2023 : N/A

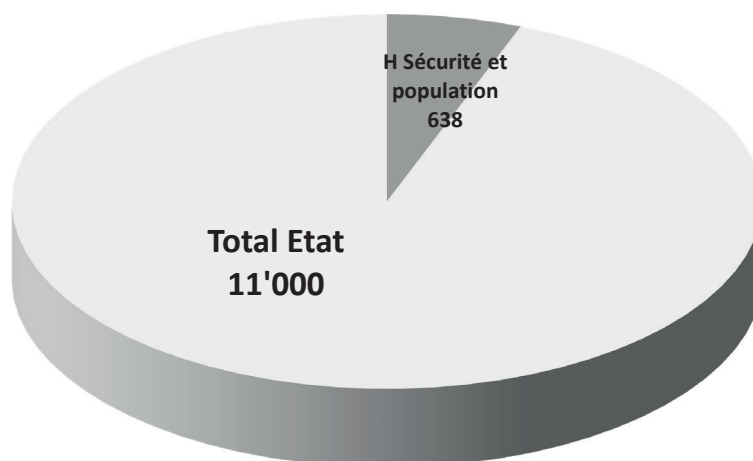
Indicateur 3.1 : Cet indicateur additionne les objets exceptionnels recensés et reflète la priorisation de la mise sous protection des objets avec la plus forte valeur patrimoniale. Depuis 2015, le RAC a recensé quelque 250 à 300 bâtiments en valeur exceptionnelle.

Valeurs comparatives : C2023 : N/A

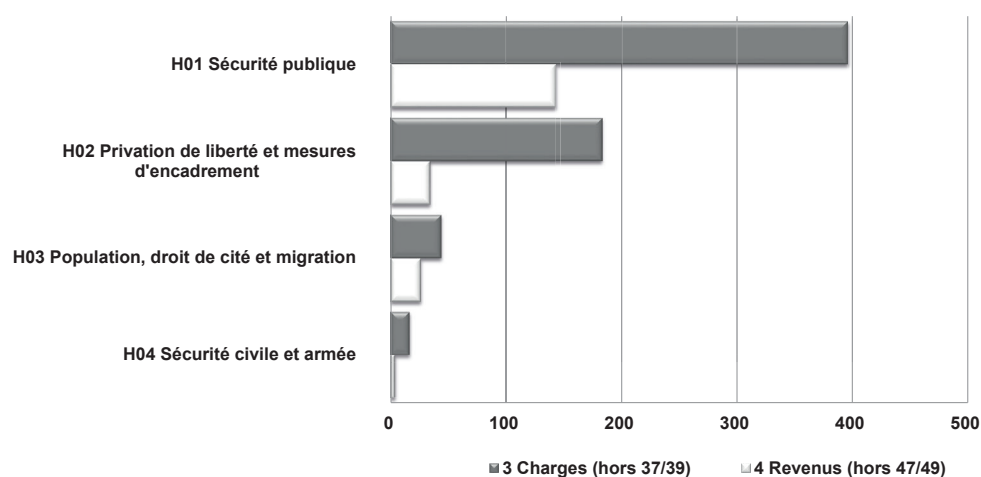
Indicateur 4.1 : Cet indicateur précise, par exercice, l'effet de levier des subventions à la restauration de bâtiments. Il indique les montants, exprimés en millions de francs, investis par des tiers (privés et communes) pour des objets protégés, dont les travaux ont bénéficié de subventions de l'Etat de Genève.

H Sécurité et population

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



H Sécurité et population

Synthèse des priorités

Sécurité publique

Police

La 6ème édition de la Politique criminelle commune (PCC 2024-2026) est déployée, en renforçant la collaboration entre les départements et les offices. Par exemple, il s'agira d'assurer la coordination et la cohérence, en lien avec l'axe Prévention et détection, qui met notamment l'accent sur la détection précoce et la prévention de la corruption et des fraudes. La problématique liée à la consommation du crack et à ses conséquences, notamment sur l'espace public, est également intégrée au sein de la PCC. L'action de la police s'intègre dans la politique globale décidée par le Conseil d'État et la politique dite des quatre piliers en matière de drogue, et vise, d'une part, à garantir la sécurité publique de manière partenariale, et d'autre part, à lutter contre le deal de cette drogue et de ses composants.

Suite aux modifications de la loi sur la police (LPOL), entrées en vigueur le 24 décembre 2022 et mises en œuvre à partir du 1er juin 2023, la police a dû se réorganiser autour de deux corps : celui de la gendarmerie et celui de la police judiciaire ainsi que d'un état-major redéfini. Le règlement sur l'organisation de la police (ROPol), entré en vigueur simultanément à la loi, précise en particulier l'organisation de la gendarmerie, en créant des unités pour répondre aux missions fixées par la loi. L'année 2024 a permis de finaliser l'organisation et la gouvernance de la gendarmerie. La question de la répartition des enquêtes entre la police judiciaire et la gendarmerie, fait l'objet d'analyses complémentaires en vue d'améliorer l'efficacité de leur prise en charge.

Les travaux visant à déposer différentes propositions de modifications à la LPol en matière d'utilisation de moyens technologiques (caméras portatives, caméras embarquées, drones, etc.) pour régler les modalités de mise en œuvre et de durée de conservation des données sont à bout touchant. Il s'agit aussi de compléter la LPol pour autoriser l'utilisation de moyens techniques spécifiques (balises, vidéosurveillance) dans le cadre de l'exécution de certains mandats, notamment fédéraux, ou de situations particulières nécessitant de l'observation discrète. Ces modifications ont une incidence sur le périmètre du projet de la loi sur l'information de police (LIPol), refonte complète de la loi sur les renseignements et les dossiers de police et la délivrance des certificats de bonne vie et mœurs, du 29 septembre 1977 (LCBVM). Le périmètre a été ajusté et les travaux sont très avancés.

En matière de sécurité de proximité, les travaux conduits par l'Association des communes genevoises (ACG) et le département n'ont pas abouti. Ils doivent reprendre sur une nouvelle base dans le but de revoir la répartition des tâches, voire des compétences, entre la police cantonale et les polices municipales.

Un mandat externe a été confié pour analyser la réponse opérationnelle en vue de l'adaptation de l'articulation des missions et des horaires. À partir du diagnostic livré à la fin du premier semestre 2024, les premières étapes de suivi ont été présentées à la fin de l'année. Les travaux en 2025 porteront sur la mise en conformité de règles de gestion en lien avec le temps de travail, ainsi que la définition des socles sécuritaires. En parallèle, la planification des travaux afin de répartir adéquatement les effectifs en fonction notamment des pics d'activité, des cycles et de la fréquence des besoins en matière de présence et intervention de police sera effectuée. Au terme de cette phase, l'analyse des horaires et leur adaptation pourront être menées.

La police a livré à l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) son schéma directeur métier des systèmes d'information. Le maître-mot de cette nouvelle version est celui de la transformation numérique.

La « vie numérique » dans toutes ses différentes composantes (privée, publique, citoyenne) se développe rapidement, et sur tous ces aspects, la police se doit d'adapter ses systèmes d'information afin d'offrir les services attendus par la population. Cinq axes sont déclinés en actions concrètes : (1) développer la numérisation des services (usagers et collaborateurs), (2) renforcer la lutte contre la criminalité et la cybercriminalité, (3) renforcer la sécurité et la transparence des activités de la police, (4) favoriser la mutualisation au sein de la chaîne sécuritaire, et (5) améliorer la gouvernance des systèmes d'information de la police.

Cette vision métier doit maintenant être déclinée par l'OCSIN sous forme d'un plan directeur des systèmes d'information et de communication (PDSIC), dont l'objectif sera de mettre en œuvre les différentes évolutions souhaitées. Un crédit d'ouvrage sera ensuite déposé pour financer cette mise en œuvre.

Aide aux victimes d'infractions

En 2024, le département des institutions et du numérique a accompagné les travaux intercantonaux relatifs au déploiement du numéro de téléphone unique visant à offrir aux victimes d'infractions (au sens de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions) et à leurs proches, un accueil téléphonique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ce projet fait écho aux engagements de la Suisse pris dans le cadre de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et vise à améliorer l'accessibilité de l'aide aux victimes d'infractions, respectivement sa visibilité.

Le projet colorera également de manière important les activités du Centre LAVI genevois. C'est à ce titre que le département a proposé au Grand Conseil en 2024 un nouveau contrat de prestations pour encadrer les activités 2025 et 2026 du Centre LAVI. Ce nouveau contrat de prestations propose d'octroyer au Centre des moyens en nette augmentation destinés à faire évoluer la structure pour anticiper un doublement du volume de travail lié à la mise en place du numéro de téléphone unique. En 2024, ce sont environ 2400 situations qui ont été traitées par le Centre LAVI genevois.

Privation de liberté et mesures d'encadrement

La loi sur la planification pénitentiaire a été votée le 24 mars 2023 (LPPén). Elle a permis d'orienter les travaux de planification en lien avec la Stratégie pénitentiaire 2022–2032, lesquels ont débuté en 2024 par des études de faisabilité. Celles-ci ont débouché en fin d'année 2024 sur des résultats mitigés, à savoir qu'il n'était pas possible d'implanter sur la superficie actuelle de Puplinge l'ensemble des besoins identifiés. Il est à relever que les normes légales fédérales ont été modifiées au début 2024, marquant une augmentation significative des mètres carrés dont doivent pouvoir bénéficier les personnes détenues. Ces études de faisabilité se voient donc prolongées, dans le but de trouver des solutions aux nouvelles implantations.

Sur la base des résultats attendus, la suite de processus reste inchangée pour 2025, à savoir qu'il s'agira pour le Conseil d'État de proposer plusieurs projets de loi, afin de modifier en tant que de besoin les limites de zones pour le site de Puplinge, d'ouvrir un crédit d'étude (prévue en 2025) et un crédit d'investissement (prévue en 2027 pour le site de Puplinge).

Durant ce laps de temps, les travaux de rénovation devraient permettre d'assurer l'exploitation de l'établissement de Champ-Dollon, dans des conditions répondant encore aux normes.

Le déploiement du Concept de réinsertion et de désistance, présenté en novembre 2017, doit se poursuivre et se développer, afin d'assurer une prise en charge adéquate tout au long du parcours carcéral, notamment par le développement et l'exploitation d'ateliers. Ceux-ci doivent permettre d'occuper les personnes détenues et de leur fournir des compétences professionnelles favorisant la réinsertion et un retour dans le monde extérieur et professionnel.

Pour atteindre cet objectif, les services du SPI (service de probation et d'insertion) ainsi que du SAPEM (service d'application des peines et mesures) arrivent au terme de leur fusion, laquelle prendra officiellement forme au début 2025 au travers de la création du SRSP (service de la réinsertion et du suivi pénal).

Le développement des formes alternatives d'exécution de peines (travail d'intérêt général - bracelets électroniques et semi-détention) se poursuit également au travers du futur nouveau service SRSP, en collaboration avec les partenaires institutionnels (et notamment la police pour la protection des victimes de violences, notamment domestiques, au travers de la pose de bracelets électroniques sur les auteurs) et privés afin de limiter au plus strict nécessaire une mise en détention.

La semi-détention se doit également d'être développée afin de maintenir le lien avec le monde professionnel pour les personnes dont le profil et le comportement le permettent.

L'office arrive au terme de la réorganisation de sa gouvernance, laquelle se verra prendre forme au début 2025 dans sa nouvelle configuration. Celle-ci permettra une conduite opérationnelle plus homogène et un appui aux établissements et services mieux ciblés grâce à une nouvelle répartition des charges au sein de la direction générale. L'objectif global reste d'assurer une prise en charge optimale des personnes placées autorité de justice et, au final, leur meilleure réinsertion possible.

Population et migration

En 2024, le nombre de nouvelles demandes d'asile en Suisse a reculé par rapport à 2023 (27 740 contre 30 223), mais la situation reste tendue en raison de l'aggravation des conflits au Proche-Orient, en Ukraine, en Afghanistan et dans certaines parties du continent africain, frappées par des crises non médiatisées. S'agissant de la crise en Ukraine, à fin décembre 2024, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a attribué au canton de Genève 6605 personnes en provenance de ce pays (4 727 adultes, 1 540 enfants de 5 à 17 ans, 338 enfants de 0 à 4 ans).

Par ailleurs, pour accompagner les travaux liés à la construction d'un centre fédéral d'asile (CFA) de 250 places, sis sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex, un groupe de projet, constitué des représentants du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), du canton et de la commune, a été mis sur pied en vue de servir de plateforme de coordination et d'information sur les diverses thématiques concernées par la mise en exploitation du centre. Ce groupe de projet a entamé ses travaux, notamment en instituant trois groupes de travail dédiés aux questions de la scolarisation, de la santé et de la sécurité.

Le canton a également poursuivi la modernisation et l'adaptation au droit fédéral du cadre légal cantonal dans les domaines des naturalisations et des étrangers. À cet égard, le projet de nouvelle loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la nationalité (Loi sur le droit de cité genevois - LDCG) et son règlement cantonal d'application sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2024; le projet de loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LaLEI) est actuellement en cours d'examen par la Commission judiciaire et de la police du Grand Conseil.

Depuis son ouverture en mars 2022, le Centre cantonal de biométrie (CCB), situé en Ville de Vernier et rattaché administrativement à l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM), a accueilli 411 475 personnes. Les délais pour les prises de rendez-vous sont aujourd'hui de moins de deux semaines pour l'ensemble de la population concernée. En septembre 2024, une cabine biométrique supplémentaire a été implantée afin d'être en mesure d'absorber le flux en lien avec la future carte d'identité biométrique et l'e-ID.

En 2024, 13 cérémonies de prestation de serment ont été organisées par l'OCPM. Le nombre de demandes de naturalisation ordinaire a suivi une tendance à la hausse (2 953 dossiers), par rapport à 2023 (2 774 dossiers). L'augmentation est également marquée, s'agissant du nombre de personnes naturalisées, lequel s'élève à 4 846, pour 3 960 personnes en 2023. Depuis la fin juillet 2024, le service naturalisations (SN) de l'office bénéficie d'une nouvelle application métier plus performante.

L'OCPM a continué ses travaux de réorganisation de l'accueil des administrés et de diversification des modes d'accès à ses prestations. Le service étrangers (SE) de l'office a ainsi instauré, depuis l'été 2023, un système de prise de rendez-vous pour un rappel téléphonique planifié ou un accueil aux guichets de l'OCPM concernant des dossiers en cours, en complément aux prestations délivrées par e-démarches. Cette nouvelle offre de proximité a contribué à améliorer les contacts avec les administrés et les prestations de l'office.

L'OCPM a également poursuivi sa mutation d'une gestion par dossiers familiaux à une gestion individuelle des demandes de prestations. Cette adaptation des anciens flux papiers aux nouvelles possibilités offertes par la numérisation des documents est appliquée depuis le 1^{er} novembre 2024 aux demandes déposées au format papier, par voie postale ou aux guichets de l'office. Le processus est identique à celui du formulaire « intelligent » déjà mis en ligne, permettant d'assurer la complétude du dépôt d'une demande d'autorisation, indépendamment du motif du séjour invoqué.

Le registre électronique modernisé de l'état civil Infostar New Generation (NG) a été introduit en novembre 2024. Son interface utilisateur a été améliorée, la sécurité des données est accrue et de nouvelles fonctions ont été intégrées. En outre, son architecture offre la possibilité de réaliser plus facilement d'éventuels futurs développements dans le domaine de la cyberadministration. Par ailleurs, depuis le 3 juin 2024, les législations délivrées par le service état civil et législations (SECL) comportent un nouveau graphisme qui vise à renforcer la sécurité.

Protection de la population et affaires militaires

Durant l'année, l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM), par le truchement de l'Etat-Major cantonal de conduite (EMCC) du dispositif ORCA-GE a poursuivi l'analyse, entamée dès le début de la guerre en Ukraine, des conséquences possibles de ce conflit sur l'approvisionnement énergétique. Le résultat de cette analyse sera présenté au Conseil d'Etat durant le premier semestre 2025.

Dans le cadre de la gestion de catastrophes et, plus particulièrement des nécessaires mesures préparatoires, ce dispositif a organisé deux exercices d'envergure portant notamment sur la contamination d'une conduite d'eau potable ou encore un attentat dans un train franco-suisse. Il a collaboré à quatre exercices avec les CFF, le CERN, la Mission suisse et Genève Aéroport. En parallèle, il a pris part à la mise sur pied de deux exercices majeurs qui se tiendront en 2025, l'un portant sur la réalisation d'un risque ferroviaire, l'autre en lien avec des menaces hybrides.

L'OCPAM a mobilisé le détachement cantonal et fait appel aux organisations de protection civile, afin de prêter main-forte au canton du Valais, en raison des importants orages qui se sont produits le 29 juin 2024. Un engagement similaire a également eu lieu suite à la rupture d'une canalisation le 29 septembre 2024 sur le canton de Genève. Ressource précieuse en la matière, la protection civile fait l'objet de réflexions entre le canton et l'Association des communes genevoises, lesquelles se poursuivront en 2025 en vue d'une prochaine réforme du dispositif genevois.

H01 Sécurité publique

Département responsable : DIN

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	400'195'100	-616'823	-0.2%	400'811'923	395'588'796
30 Charges de personnel	339'546'816	-7'102'636	-2.0%	346'649'452	332'194'235
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	45'454'918	7'819'744	20.8%	37'635'174	47'202'806
33 Amortissements du patrimoine administratif	5'818'810	-582'457	-9.1%	6'401'267	6'364'571
34 Charges financières	60'990	0	0.0%	60'990	122'093
36 Charges de transfert	4'919'784	-912'256	-15.6%	5'832'040	5'030'455
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-3'260
39 Facturations internes	4'393'781	160'781	3.8%	4'233'000	4'677'896
REVENUS	143'253'649	17'188'488	13.6%	126'065'161	149'777'791
42 Taxes et redevances	105'926'342	15'592'034	17.3%	90'334'308	109'935'923
43 Revenus divers	1'955'973	1'269'937	185.1%	686'036	4'938'213
44 Revenus financiers	202	202	-	-	11'420
46 Revenus de transferts	34'491'754	196'637	0.6%	34'295'117	34'252'643
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-3'260
49 Facturations internes	879'378	129'678	17.3%	749'700	642'851
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-256'941'451	17'805'311	-6.5%	-274'746'762	-245'811'006
Coût d'état-major	-2'687'834	60'811	-2.2%	-2'748'645	-2'750'879
Coût des prestations de moyens	-81'397'381	-8'282'031	11.3%	-73'115'350	-71'171'143
COÛT COMPLET	-341'026'665	9'584'093	-2.7%	-350'610'758	-319'733'027

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'216.15	18.75	0.85%	2'197.40	2'159.26
ETP fixes	2'189.75	-1.65	-0.08%	2'191.40	2'136.30
ETP auxiliaires	23.50	19.30	459.52%	4.20	20.26
ETP agents spécialisés	2.90	1.10	61.11%	1.80	2.70

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les « usagers » du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre public et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales et cantonales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes, suite au déclenchement par le Conseil d'Etat du plan ORCA - ORganisation des secours en cas de CATastrophe et de situation exceptionnelle. L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publique.

Ce programme est mis en œuvre par le corps de police.

H01 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Sécurité et ordre publics
- H01.02 Infractions aux dispositions pénales et autres lois cantonales/fédérales
- H01.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H01.04 Police administrative
- H01.05 Amendes d'ordre et ordonnances pénales
- H01.06 Pilotage opérationnel du programme H01
- H01.07 Aide aux victimes

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législation et projets prioritaires

Mise en production de la pré-plainte en ligne et prise de rendez-vous

Il s'agit de faire aboutir ce projet consistant à permettre au citoyen de déposer une pré-plainte en ligne et de prendre simultanément rendez-vous dans le poste de police de son choix pour finaliser le dépôt de plainte, en ayant rassemblé toutes les informations nécessaires. Il sera toujours possible de déposer plainte en se présentant directement au poste de police.

Le pilote s'est déroulé à partir du mois de novembre au poste de Plainpalais et a porté uniquement sur le module de prise de rendez-vous. Sur la base du retour d'expérience, il est prévu d'étendre le dispositif tout en l'inscrivant dans la vision globale de l'accueil du public. Dans ce cadre, la pré-plainte en ligne demeure un élément central, en cours d'analyse et de chiffres complémentaires au sein de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN).

Mettre en œuvre les recommandations du Diagnostic local de sécurité (DLS) 2023

Incivilitas, le tableau de bord de recensement des incivilités et leur cartographie, aux fins d'aide à la décision, doit être enrichi par de nouvelles données, émanant de divers services communaux, et potentiellement à terme, de la population. Les démarches se poursuivent. À noter que le tableau de bord à partir des données de police (cantonale et municipale) est d'ores et déjà fonctionnel.

Accompagnement et suivi du code de déontologie

La commission de suivi, composée notamment de la commission du personnel, va accélérer ses travaux, en examinant des situations concrètes qui posent des questions éthiques, dans le but de formuler des recommandations pour adopter la bonne attitude. L'approche vise à faire vivre au quotidien les valeurs prônées dans le code de déontologie. Des propositions concrètes seront mises en œuvre en 2025.

Lutte contre le harcèlement sexuel

Pour lutter contre le phénomène du harcèlement sexuel au sein de l'institution, la police cantonale a conçu un dispositif articulé autour de trois volets (formation, réalisé en 2024, sensibilisation par une campagne d'affichage appuyée par des flyers, lancée avec succès lors de la journée de la Grève féministe du 14 juin 2023, elle se poursuit). Le troisième volet comprend une directive et un monitoring continu des cas. Un logigramme de prise en charge des situations de harcèlement a été élaboré et les membres du personnel de la police devront signer une déclaration de principe. Ce volet est partiellement déployé, la directive doit encore être publiée. Ses principes et le monitoring sont déjà appliqués.

Mise en œuvre et bilan de la politique criminelle commune 2024-2026 (PCC)

Présentée en conférence de presse le 24 juin 2024, cette édition reprend les sept axes de l'édition précédente en les adaptant pour répondre aux problématiques actuelles. Un accent renforcé est mis sur l'accueil et le suivi des victimes. Cela concerne l'axe 1 qui porte sur la lutte contre les violences et l'axe 5 centré sur la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation de la force de travail. L'axe 5 priorise l'accueil et la protection des victimes et la poursuite des infractions relatives à l'exploitation de la force de travail, grâce à la collaboration avec le réseau de partenaires.

H01 Sécurité publique (suite)

L'approche interdépartementale et partenariale, importante pour l'ensemble de la PCC, est centrale dans la lutte contre la cybercriminalité (axe 2), où l'intégration, le partage d'informations et le partenariat avec des entités privées, académiques et étatiques prennent tout leur sens, pour l'axe 6 renommé « Coordination des moyens de l'Etat » pour marquer une vision plus générale et inclusive, notamment en intégrant la problématique du crack sous les aspects de la politique des quatre piliers, en renforçant la cohérence et l'efficacité de l'engagement des moyens de l'Etat en coordination avec les communes et les différents partenaires. Cela vaut également pour l'axe 7 visant à consolider la prévention et la détection précoce des risques de commission d'infractions.

Dans ce cadre, plusieurs séances de conduite ont eu lieu avec les différents partenaires.

Poursuite du déploiement de myABI et début des travaux de KAIROS

MyABI est le progiciel pour la gestion des affaires de police et est partagé entre la police cantonale et les polices municipales. Au début de 2025, le système P2K sera arrêté et les affaires de police seront intégralement gérées à partir de myABI. L'actuel générateur de documents de police, GENESIS, est maintenant connecté à myABI et sera lui aussi remplacé au fur et à mesure de la mise en production des nouveaux processus et rapports en myABI.

Sous la responsabilité des ressources humaines du département, les travaux pour le déploiement de KAIROS ont démarré. Cet outil de gestion du temps de travail H24 et des mobilisations remplacera pour la police l'outil actuel obsolète et sera déployé « ex novo » au sein des établissements pénitentiaires. Il est naturellement interfacé avec SIRH, l'outil central de gestion du personnel de l'Etat. Le pilote de production a eu lieu au cours du dernier trimestre 2024 et la mise en service pour les deux offices sera effectuée au mois d'avril 2025.

Plan « Absence »

L'objectif du plan du Conseil d'Etat de lutte contre l'absence est de réduire le taux d'absence maladie (hors maternité) et d'en réduire les coûts liés. Ce plan s'appuie sur 4 axes : (1) prévenir les absences et promouvoir la santé au travail, (2) améliorer le suivi de l'absence, (3) s'occuper des personnes présentes et (4) lutter contre les absences perçues comme injustifiées. Au terme d'une consultation au sein de la police, l'axe prioritaire est de « s'occuper des personnes présentes » sur lesquelles se reporte la charge des absences. Ce report est particulièrement impactant dans une institution qui fonctionne H24. Après un état des lieux à l'automne 2024, 2025 verra la tenue d'ateliers participatifs qui permettront d'identifier des pistes et des priorités qui donneront lieu à des prototypes, avant leur déploiement au sein des diverses entités et leur évaluation.

Collaboration avec l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF, ex-Corps des Gardes-frontière, CGFR)

La collaboration avec l'OFDF comprend deux volets. D'une part la convention portant sur la délégation de tâches par l'Etat de Genève et le Ministère public à l'OFDF sur le territoire cantonal est en cours de révision. D'autre part, la convention pour le contrôle aux frontières à l'aéroport de Genève, aux termes de laquelle la prestation est financée et opérée par l'OFDF. Suite au projet national d'uniformisation des contrôles pour les frontières extérieures (reFRONT), il a été acté que la responsabilité de la gestion des frontières reste en mains des cantons, à leurs coûts. Les discussions sont en cours en vue du financement par le Canton de Genève des prestations de l'OFDF sur le site aéroportuaire.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

Les comptes du programme H01 présentent une baisse des charges de -0.6 million par rapport au budget 2024, alors que les revenus lui sont supérieurs de +17.2 millions.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

30 Charges de personnel (-7.1 millions)

Ces charges présentent une économie de -7.1 millions s'expliquant principalement par :

- la vacance de postes constatée cette année (-4.6 millions), partiellement compensée par un recours accru à du personnel auxiliaire (+1.5 million) ;
- la variation de la charge à payer pour les heures supplémentaires et vacances non prises, qui engendrent une baisse des charges de -0.5 million, alors que les heures supplémentaires payées dépassent le budget de +0.2 million ;

H01 Sécurité publique (suite)

- des charges sociales inférieure au budget (-2.0 millions), notamment en raison de contributions à la caisse de pension inférieures au budget découlant de la vacance de postes constatée. Il en va de même pour les allocations spécifiques à la police, telles que les indemnités pour inconvénients de service (-0.7 million), pour travail de nuit (-1.1 million). L'écart au budget des allocations vie chère et autres indemnités représentent +0.3 million.
- des autres charges de personnel inférieures au budget de -0.4 million en raison d'un besoin en formation continue moindre en 2024 ; ce poste est également dépendant du turnover du personnel.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+7.8 millions)

Ces charges présentent un dépassement global de +7.8 millions justifié de la manière suivante:

Les opérations relatives aux réévaluations de créances connaissent globalement un dépassement de +6.8 millions. Ceci découle du besoin de constituer des provisions afin de tenir compte du risque de non-recouvrement des créances émises. Cet élément doit être mis en parallèle avec l'augmentation des revenus constatée en nature 42. Des frais excédentaires en lien avec les frais de courriers (+0.7 million) et pour des personnes de garde (Police secours ; +0.2 million) ont également été engagés. Le dépassement global de cette rubrique est partiellement couvert par les crédits supplémentaires obtenus pour les besoins en matière de constitution de provision pour faire face au risque de non-recouvrement des créances.

36 Charges de transfert (-0.9 million)

Ces charges présentent une économie de -0.9 million, provenant d'une part, pour -0.4 million, de la baisse du prix (de 2 francs à 0.25 franc) des demandes d'identification des plaques d'immatriculation des Confédérés émises par le service des contraventions à l'attention de l'OFROU et d'autre part, à hauteur de -0.5 million, d'indemnités LAVI non allouées.

42 Taxes et redevances (+15.6 millions)

Ces revenus augmentent de +15.6 millions par rapport au budget, en raison principalement des éléments suivants :

Les contraventions sont supérieures au budget de +7.5 millions, tandis que les amendes d'ordres dépassent le budget de +1.4 million. Il convient de signaler que l'augmentation liée aux radars découle de l'utilisation en moyenne de 37 radars au lieu des 30 habituels. Par ailleurs, le taux de dénonciation sur la base duquel le budget est construit (environ 0.4%) est dépassé puisqu'un taux de 0.55% est constaté en 2024.

L'augmentation du nombre de contraventions impacte le niveau des émoluments pour actes administratifs facturés de +2.7 millions.

La hausse des remboursements (+3.9 millions) découle principalement de la mise à disposition d'instructeurs à Savatan (+1.7 million), dont l'intégration budgétaire de la nouvelle méthode comptable sera effective dès 2025 ainsi que d'autres postes (+0.2 million). Les remboursements de frais de poursuites et faillites génèrent un boni budgétaire de +0.8 million tout comme ceux relatifs aux assurances sociales (+0.8 million). Les remboursements de frais de formation et liés à des véhicules sont par ailleurs supérieurs au budget de +0.6 million. Enfin, les heures de contrôle et d'opérations réalisées par les policiers de l'unité routière et de l'unité diplomatique et aéroportuaire, facturées au fonds dédié dans le cadre de la mise en œuvre de la LTVTC, ont été inférieures au budget, ce qui génère un écart de -0.2 million.

43 Revenus divers (+1.3 million)

Ces revenus sont supérieurs de +1.3 million par rapport au budget et s'expliquent par la reprise de provision relative Pont Police (+1.7 million) dont le nombre de demandes a été faible en 2024.

46 Revenus de transfert (+0.2 million)

Ces revenus sont supérieurs de +0.2 million par rapport au budget, en raison principalement de la mission Tridente 24, soit la Conférence pour la paix en Ukraine qui a eu lieu au Burgenstock dans le canton de Nidwald. Les policiers du canton de Genève déployés ont été refacturés dans le cadre de la convention IKAPOL.

H01 Sécurité publique (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions						
1.1 Taux des atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle pour 1000 habitants	Efficacité	5.3	5	4.7	5.3	2028
1.2 Taux d'infraction contre le patrimoine pour 1000 habitants	Efficacité	75.3	58	67.8	65	2028
1.3 Taux des accidents de la circulation dont la cause principale est l'alcool	Efficacité	12.7%	13%	13%	13%	2028
1.4 Taux de véhicules en infraction "radars"	Efficacité	0.54%	0.55%	0.58%	0.55%	2028
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions						
2.1 Taux d'élucidation des atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle	Efficacité	88.9%	90%	88%	90%	2028
2.2 Taux d'élucidation des infractions contre le patrimoine	Efficacité	16.8%	17%	16%	18%	2028
3. Améliorer la qualité des prestations						
3.1 Taux de plaintes contre inconnu traitées en moins de 7 jours	Efficacité	70.9%	85%	51%	85%	2028
3.2 Taux de satisfaction des lésés	Qualité	82.4%	83%	82%	85%	2028

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ces ratios ont été choisis, d'une part car ils sont utilisés par l'Office fédéral de la statistique et permettent ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et, d'autre part, car ils mettent en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale. Population cantonale : 524'379 à fin septembre 2024.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence aux atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur fait référence à l'ensemble des atteintes au patrimoine.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur mesure le taux des accidents de la circulation dont la cause principale est l'alcool.

Indicateur 1.4 : Cet indicateur porte sur le nombre de véhicules en infractions relevées par des radars automatiques (fixes, mobiles et signaux lumineux) par rapport au total des véhicules contrôlés.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global, car ce dernier serait biaisé par les infractions qui sont de fait élucidées à près de 100 % (LStup, LEtr, etc.). La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes, et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction. Le catalogue des infractions est identique à ceux des indicateurs 1.1 et 1.2.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur représente la proportion de plaintes traitées dans un délai de 7 jours, week-end et jours fériés compris.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des lésés quant à la qualité de l'accueil et au traitement de leur affaire.

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DIN

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	183'508'927	-10'829'021	-5.6%	194'337'948	177'005'042
30 Charges de personnel	145'898'817	-3'355'042	-2.2%	149'253'859	141'520'782
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	22'495'797	-2'927'671	-11.5%	25'423'468	21'476'050
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'083'651	-230'243	-17.5%	1'313'894	1'010'975
34 Charges financières	9'049	0	0.0%	9'049	14'041
36 Charges de transfert	13'384'295	-4'474'883	-25.1%	17'859'178	12'533'893
39 Facturations internes	637'319	158'819	33.2%	478'500	449'301
REVENUS	34'383'525	1'832'686	5.6%	32'550'839	33'023'465
42 Taxes et redevances	11'079'583	-614'383	-5.3%	11'693'966	9'574'577
43 Revenus divers	1'264'107	1'162'570	1'145.0%	101'537	1'496'280
46 Revenus de transferts	21'592'693	1'219'857	6.0%	20'372'836	21'600'479
49 Facturations internes	447'143	64'643	16.9%	382'500	352'129
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-149'125'402	12'661'707	-7.8%	-161'787'109	-143'981'577
Coût d'état-major	-1'154'927	28'533	-2.4%	-1'183'460	-1'164'037
Coût des prestations de moyens	-39'156'998	-1'319'282	3.5%	-37'837'716	-36'499'946
COÛT COMPLET	-189'437'327	11'370'959	-5.7%	-200'808'286	-181'645'560

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	993.25	-52.55	-5.02%	1'045.80	1'008.45
ETP fixes	970.45	-65.35	-6.31%	1'035.80	981.85
ETP auxiliaires	21.80	13.80	172.50%	8.00	25.60
ETP agents spécialisés	1.00	-1.00	-50.00%	2.00	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement, d'exécution des peines et mesures ainsi que les décisions administratives de privation de liberté, tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la privation de liberté, le soutien psychosocial, éducatif et médico-soignant aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit :

- d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux;
- de développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues;
- d'assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert;
- d'assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de détention (OCD).

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H02.01 Détention de personnes
- H02.04 Détention de personnes mineures
- H02.05 Pilotage opérationnel du programme H02
- H02.06 Exécution des sanctions, probation et insertion
- H02.07 Convoyage et surveillance de personnes détenues

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législation et projets prioritaires

L'état du bâtiment de la prison de Champ-Dollon continue de se détériorer, principalement en raison d'une surpopulation chronique. Cette situation nécessite des travaux de rénovation conséquents. Parallèlement, les nouvelles orientations en matière pénitentiaire, introduites par la LPPén (entrée en vigueur le 20 mai 2023), ainsi que la stratégie pénitentiaire 2022-2032 et le plan directeur des infrastructures pénitentiaires, imposent de maintenir cet établissement fonctionnel tout en planifiant la construction de nouveaux bâtiments adaptés aux normes modernes et aux besoins contemporains de prises en charge.

Le processus de modernisation de la prise en charge des personnes détenues progresse grâce à des investissements ciblés. Ces efforts se traduisent notamment par :

- **la construction ou la rénovation/transformation d'établissements pénitentiaires** pour offrir des infrastructures adéquates à tous les régimes de détention, incluant des places suffisantes et des espaces communs adaptés ;
- **le déploiement intégral du concept de réinsertion et de désistance de l'OCD**, couvrant l'ensemble des établissements existants et futurs ;
- **l'accroissement des alternatives à la détention**, comme le travail d'intérêt général, la surveillance électronique et la semi-détention
- **l'optimisation du suivi des personnes après leur incarcération ou en substitution à celle-ci**;
- **l'amélioration des prestations à destination des personnes détenues ou suivies.**

Conformément à la loi sur la planification pénitentiaire, le développement des nouveaux établissements sera concentré sur trois sites actuels de l'OCD : Puplinge (Champ-Dollon, La Brenaz, Curabilis, Favra), Charmilles (Villars) et Satigny (La Clairière et Frambois, site concordataire). Ces projets visent une exploitation optimale des parcelles disponibles.

Une étude de faisabilité a révélé que la reconstruction complète sur le site actuel de Puplinge n'est pas envisageable, principalement en raison de nouvelles normes fédérales émises par l'OFJ (Office fédéral de la justice), exigeant davantage d'espace par personne détenue. Par conséquent, l'extension de l'étude de faisabilité a été confiée à l'office cantonal des bâtiments (OCBA), dont les résultats sont attendus au premier semestre 2025.

À la lumière de ces conclusions, les prochaines étapes du processus restent inchangées :

1. adoption par le Conseil d'État d'un projet de loi modifiant les limites de zones pour le site de Puplinge ;
2. adoption de crédits d'étude (prévue fin 2025, début 2026) et d'investissement (prévue en 2029-2030 pour Puplinge).

La poursuite de l'exploitation de Champ-Dollon, dans son état actuel, aurait des conséquences financières importantes, nécessitant des rénovations coûteuses pour prolonger sa durée de vie.

Mise en œuvre du concept de réinsertion et de désistance

En 2024, des avancées significatives ont été réalisées dans le cadre du concept de réinsertion et de désistance. Le nombre de formations professionnelles certifiantes délivrées dans des ateliers accrédités a considérablement augmenté : 17 attestations de compétences ont été octroyées (contre 9 en 2023), ainsi que 18 attestations de modules pratiques (contre 5 l'année précédente). De nouveaux projets sont en cours d'étude pour maximiser les opportunités de travail en détention, avec de plus des « micro-certifications » reconnues par diverses branches professionnelles.

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Par ailleurs, des initiatives spécifiques continuent d'être déployées, notamment :

- l'accompagnement des parents détenus et de leurs familles par la Fondation Relais Enfants Parents Romand (REPR), soutenu par une aide financière de 435 554 francs pour la période 2022-2025, conformément à la décision du Grand Conseil du 7 avril 2022;
- le programme « Restart », qui aide les personnes détenues étrangères à construire un projet professionnel ou de formation dans leur pays de retour, en partenariat avec le Service social international et la Croix-Rouge genevoise.

La fusion des services de probation et d'insertion (SPI) et d'application des peines et mesures (SAPEM), aboutie en 2024, permettra dès 2025, via le SRSP (Service de la réinsertion et du suivi pénal), de renforcer les objectifs du concept de réinsertion et de promouvoir les alternatives à la détention, en collaboration avec les institutions et les partenaires privés.

Réformes et organisation

La réforme organisationnelle de Champ-Dollon, entamée en 2022, s'est achevée en 2023, apportant un fonctionnement plus clair et satisfaisant. Parmi les évolutions notables :

- une distinction marquée entre détention avant jugement et exécution de peine ;
- la réintroduction des repas en commun pour les détenus en exécution de peine et partiellement pour ceux en détention provisoire ;
- une meilleure accessibilité aux téléphones autorisés, facilitant les liens familiaux et la préparation à la réinsertion.

La réorganisation de la gouvernance de l'OCD, prévue pour début 2025, permettra une répartition plus équilibrée des responsabilités au sein de la direction générale et une optimisation de l'appui transverse aux services et établissements.

Projets stratégiques

La Fondation des Ateliers Feux Verts (FAFV) a poursuivi sa transformation pour répondre aux exigences légales, avec une transition partielle vers un régime de droit privé pour les nouveaux engagements. Ce dossier sera présenté au Grand Conseil dans le courant 2025.

Des efforts constants ont également été déployés pour promouvoir les femmes, sous-représentées dans la hiérarchie pénitentiaire, en s'appuyant notamment sur les recommandations des travaux universitaires et de la HES-SO.

Enfin, le projet d'économie circulaire sur le site pénitentiaire de la rive gauche a vu ses premières mesures concrétisées en 2024, par exemple dans le domaine de la mobilité. D'autres mesures suivront.

En septembre 2024, l'internalisation du convoyage des détenus s'est finalisée au sein de la brigade de sécurité et des audiences (BSA). Une antenne de stationnement à Champ-Dollon a été mise en service, optimisant également les déplacements du personnel et des détenus.

Modernisation des systèmes et cadre législatif

Le système d'information de l'OCD, obsolète, fait l'objet d'une modernisation vers une solution de type « SharePoint », actuellement en phase de tests.

Enfin, plusieurs travaux législatifs sont en cours, notamment le projet de loi sur la privation de liberté et les mesures d'encadrement (prévu pour 2025), la refonte du règlement sur l'exécution des peines (REPM), le nouveau règlement de la BSA (RBSA) et d'autres ajustements réglementaires liés à la fusion SPI/SAPEM, respectivement au SRSP.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

Les comptes du programme H02 présentent une baisse des charges de -10.9 millions et une hausse des revenus de +1.8 million, par rapport au budget 2024.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

30 charges de personnel (-3.4 millions)

Ces charges présentent une économie de -3.4 millions par rapport au budget 2024. Cet écart s'explique principalement par :

- une économie salariale pour le personnel administratif de -3.0 millions et pour le personnel pénitentiaire de -1.2 million. Ce non dépensé découle de turnover et des difficultés de recrutement du personnel de détention ;
- en contrepartie, les salaires relatifs aux auxiliaires et suppléants présentent un dépassement budgétaire de +0.8 million. Cet écart découle du fait que la fusion entre le SPI et SAPEM n'a pas encore abouti et il a été choisi de recruter du personnel sous statut d'auxiliaire en attendant que les fonctions définitives soient définies. Des postes permanents vacants compensent ce dépassement ;
- un surplus d'heures supplémentaires payées de +1 million et une augmentation de la charge à payer constatée au titre des heures supplémentaires et vacances non-prises de +1.2 million ;
- les autres indemnités présentent une économie de -0.9 million en raison du taux réel de l'allocation unique de vie chère inférieur au budget pour -0.1 million, alors que les allocations pour les inconvénients du service et l'horaire de nuit et les autres indemnités soumises aux charges sociales présentent un non dépensé de -0.4 million chacun ;
- les cotisations patronales en lien avec le traitement présentant un non dépensé de -0.9 million ;
- les frais de formation sont inférieurs au budget de -0.4 million, en lien notamment avec les vacances de postes et enfin les frais de recrutements à +0.1 million au dessus du budget.

31 Charges des biens et services et autres charges d'exploitation (-2.9 millions)

Les charges de cette rubrique présentent une économie de -2.9 millions par rapport au budget qui sont principalement liés aux éléments suivants :

- les charges de matières et de marchandises présentent un non dépensé de -0.3 million en raison d'une population carcérale plus faible que prévu au budget (voir ci-après) ;
- un non dépensé de -0.1 million en lien avec l'acquisition de machines, matériels d'équipement des ateliers non activables et de vêtements ;
- les prestations de service et honoraires présentent un non dépensé de -2.1 millions, découlant de plusieurs facteurs différents :
 - le dédoublement des cellules à la Brenaz (+27 places) n'a pas eu lieu, tout comme les ateliers qui n'ont ouvert qu'en fin d'année (-0.6 million). Il en va de même pour le dédoublement des ateliers à Champ-Dollon, qui n'a pas encore eu lieu, et le taux d'occupation relativement faible en regard du budget (-0.6 million) ;
 - par ailleurs, plusieurs projets ont pris du retard, dont le projet zurichois de gestion des bracelets électroniques suite à un recours selon l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) (-0.3 million) et le chantier de rénovation de Champ-Dollon, partiellement entamé, qui nécessite de la surveillance (-0.6 million) ;
- des frais de location inférieurs au budget (-0.2 million) en lien notamment avec le recours aux bracelets électroniques moins élevé que projeté ;
- des dédommagements de frais de repas et logement présentant une économie dû au nombre d'écoles 2024 d'agent de détention et BSA inférieur au budget (-0.2 million). Pour mémoire, les écoles de formation ont lieu sur le canton de Fribourg, générant de facto ces frais.

36 Charges de transfert (-4.5 millions)

Ces charges présentent un non dépensé de -4.5 millions lié principalement à la baisse continue des placements en détention hors canton du SAPEM (-3.6 millions). En effet, la moyenne mensuelle de personnes placées est de 63.2 en 2024 contre 64.4 en 2023 et 78.1 en 2022. Bien qu'en hausse, le nombre de placements de mineurs aux Léchaires dans le canton de Vaud contribue également à cette économie à hauteur de -0.9 million.

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

42 Taxes et redevances (-0.6 million)

Ces revenus sont inférieurs de -0.6 million par rapport au budget 2024 en raison :

- de l'interruption de la transmission des dossiers SDC au SAPEM jusqu'au mois de mai en raison de la mise en place de la nouvelle interface, générant des revenus de contravention inférieurs de -2.2 millions ;
- de la non-ouverture d'ateliers qui a eu un effet indirect négatif sur les revenus d'épicerie attendus (-0.3 million) ;
- de remboursements en provenance des assurances sociales supérieurs aux attentes (+1.9 million).

43 Revenus divers (+1.2 million)

Ces revenus sont supérieurs au budget de +1.2 million en raison principalement de la reprise de +1.1 million opérée sur la provision pour litiges RH suite à la décision de conserver comme membres du personnel de l'Etat, les personnes mises à disposition de la Fondation des Ateliers Feux-Verts.

46 Revenus de transferts (+1.2 million)

Les revenus de transferts sont supérieurs au budget de +1.2 million. Ceci s'explique par le fait que les placements de détenus extra cantonaux restent à un niveau élevé à Champ-Dollon (+1.5 million) ainsi qu'à Curabilis (+0.8 million).

En contrepartie, les revenus ont été moindres au SAPEM (-0.4 million) pour les peines déléguées et à la Clairière (-0.5 million), ceci en raison de l'interruption de l'accueil de détenus extra-cantonaux lors des travaux de transformation ayant eue lieu durant l'année. Enfin, le reste de -0.2 million est expliqué par des non atteints faiblement significatifs dans les autres établissements.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : La cible de l'indicateur est respectée. Le taux est plutôt stable sur l'année écoulée avec un pic au mois d'avril (min 47.8% en juillet et max 53.9% en avril).

Indicateur 2.2 : Le nombre de personnes en exécutions est supérieur à la cible. Le manque d'infrastructure pour accueillir des exécution de peine dans le canton en est la cause principale.

Indicateur 2.3 : Pour l'année 2024, le taux d'ouverture des ateliers est inférieur à la cible. L'absentéisme est un des facteurs principaux dans les difficultés rencontrées par les établissements pour maintenir ouvert les ateliers, les aspects sécuritaires étant usuellement privilégiés. À relever également les difficultés à recruter certains profils de formateur et certains ateliers n'ont pas pu ouvrir faute de personnel qualifié.

Indicateur 2.4 : Pour l'année 2024, le taux d'occupation des ateliers est inférieur à la cible. L'absentéisme est un des facteurs principaux dans les difficultés rencontrées par les établissements pour permettre une utilisation pleine des ateliers, les aspects sécuritaires étant usuellement privilégiés.

Indicateur 3.1 : La proportion de collaboratrices dans les métiers de la détention reste stable, bien qu'en légère baisse par rapport à décembre 2023.

Indicateur 4.1 : Le taux de prescription des sanctions pénales reçues des affaires du SDC respecte la cible. Le taux a baissé de près de moitié sur l'année 2024, passant de 0,65% à 0,39%. Cette baisse constatée est à mettre en relation avec l'augmentation de la vitesse de traitement des dossiers reçus par le SAPEM, suite à la mise en place de l'interface de transmissions des affaires (interface PJ-SDC-SAPEM). Concernant les cas recensés, comme l'an dernier, plus de la moitié des cas recensés (52%) concerne des dossiers reçus par le SAPEM pour des procédures dont l'échéance pour la prescription est inférieure à 6 mois.

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Evaluer l'impact de la politique de réinsertion sur la population résidente						
1.1 Taux de réincarcération de la population résidente adulte au sein des établissements pénitentiaires de l'OCD	Efficacité	51.2%	≤ 55%	53.4%	≤ 55%	2028
2. Garantir un suivi optimal de l'exécution de la sanction conformément au cadre légal						
2.1 Taux de validation des plans d'exécution de la sanction pénale (PES)	Efficacité	88.4%	≥ 80%	90.5%	≥ 80%	2028
2.2 Nombre de personnes exécutant une sanction pénale à Champ-Dollon	Efficacité	202	≤ 50		≤ 50	2028
2.3 Taux d'ouverture des ateliers	Efficacité	81%	90%		90%	2028
2.4 Taux d'occupation des ateliers	Efficacité	74.5%	85%		85%	2028
2.5 Attestations modulaires OFPC délivrées aux personnes détenues	Qualité	18	15		15	2028
2.6 Reconnaissances de compétences délivrées aux personnes détenues	Qualité	17	15		15	2028
3. Garantir l'adéquation des ressources allouées au regard des besoins d'encadrement des personnes détenues						
3.1 Proportion de collaboratrices dans les métiers de la détention	Efficacité	11.9%	12%		15%	2028
4. Eviter l'inexécution des sanctions pénales (prescription des affaires reçues du SRSP)						
4.1 Taux de prescription des sanctions pénales reçues des affaires du SDC et attribuable au SRSP	Efficacité	0.39%	≤ 1.0%	0.65%	≤ 1.0%	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le rapport entre le nombre d'individus résidant en Suisse ayant effectué par le passé un ou plusieurs séjours dans un établissement de l'OCD (sauf détention administrative et pour mineurs), et le nombre d'individus résidant en Suisse actuellement présent dans un établissement de l'OCD (sauf détention administrative et pour mineurs).

Indicateur 2.1 : Les normes concordataires (datant de novembre 2018) stipulent une validation des PES dans un délai de 6 mois à compter de l'entrée dans l'établissement d'exécution de la peine.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure le nombre de personnes exécutant une sanction pénale dans l'établissement de Champ-Dollon, dont l'affectation principale est la détention préventive.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre de jours d'ouverture d'ateliers constatés et le nombre de jours d'ouverture possibles, pour tous les établissements de l'OCD.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre de détenus en ateliers et le nombre de places disponibles dans les ateliers, pour tous les établissements de l'OCD.

Indicateur 2.5 : Cet indicateur répertorie le nombre d'attestations modulaires délivrées par l'OFPC et remises à des personnes détenues.

Indicateur 2.6 : Cet indicateur répertorie le nombre de reconnaissances de compétences délivrées par l'OFPC et remises à des personnes détenues.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure le taux de collaboratrices dans les métiers de détention (personnel uniformé).

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de suivre l'efficacité des processus opérationnels du SAPEM dévolus à la gestion et au suivi des affaires reçues du SDC.

H03 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DIN

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	43'657'019	388'300	0.9%	43'268'719	41'151'928
30 Charges de personnel	33'614'218	-470'802	-1.4%	34'085'020	31'701'173
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'875'288	479'327	20.0%	2'395'961	2'690'613
33 Amortissements du patrimoine administratif	45'797	-5'613	-10.9%	51'410	44'289
36 Charges de transfert	6'976'876	265'548	4.0%	6'711'328	6'686'907
39 Facturations internes	144'841	119'841	479.4%	25'000	28'945
REVENUS	25'865'302	2'425'643	10.3%	23'439'659	25'850'302
41 Patentes et concessions	-	-	-	-	0
42 Taxes et redevances	24'387'074	2'156'772	9.7%	22'230'302	24'201'298
43 Revenus divers	1'583	1'583	-	-	3'725
46 Revenus de transferts	1'410'049	203'592	16.9%	1'206'457	1'645'094
49 Facturations internes	66'595	63'695	2'196.4%	2'900	184
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-17'791'718	2'037'342	-10.3%	-19'829'060	-15'301'625
Coût d'état-major	-266'088	4'178	-1.5%	-270'266	-260'749
Coût des prestations de moyens	-7'770'475	35'044	-0.4%	-7'805'519	-7'356'707
COÛT COMPLET	-25'828'281	2'076'565	-7.4%	-27'904'846	-22'919'081

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	281.20	-4.45	-1.56%	285.65	268.80
ETP fixes	252.10	-17.25	-6.40%	269.35	237.30
ETP auxiliaires	26.10	12.80	96.24%	13.30	30.50
ETP agents spécialisés	3.00	0.00	0.00%	3.00	1.00

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile. La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie.

À l'exception du dernier point qui relève de la compétence de la chancellerie d'Etat, ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H03.01 Etat civil et légalisation
- H03.02 Asile
- H03.03 Séjour et établissement.
- H03.04 Naturalisation
- H03.05 Biométrie
- H03.06 Pilotage opérationnel du programme H03

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législation et projets prioritaires

En 2024, la Délégation du Conseil d'Etat à la migration (DCEMI) a poursuivi ses travaux, notamment en lien avec le traitement des situations humanitaires, l'audition des acteurs de la société civile engagés dans la défense des droits des étrangers et la prise en charge des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), des mineurs non-accompagnés (MNA), ainsi que la régularisation et la poursuite des formations et/ou activités lucratives par certains requérants d'asile déboutés dont le renvoi n'est pas possible.

Si en 2024, le nombre de nouvelles demandes d'asile en Suisse a reculé par rapport à 2023 (27'740 contre 30'223), la situation reste tendue en raison de l'aggravation des conflits au Proche-Orient, en Ukraine, en Afghanistan et dans certaines parties du continent africain, frappées par des crises non médiatisées. S'agissant de la crise en Ukraine, à fin décembre 2024, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a attribué au canton de Genève 6'605 personnes en provenance de ce pays (4'727 adultes, 1'540 enfants de 5 à 17 ans, 338 enfants de 0 à 4 ans).

Toujours dans le domaine de l'asile, les travaux liés à la construction d'un centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) de 250 places, prévu par la restructuration du domaine de l'asile et situé sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex, progressent en bonne coordination entre les autorités fédérales, cantonales et communales. Pour ce faire, un groupe de projet, constitué des représentants du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), du canton et de la commune, a été mis sur pied en vue de servir de plateforme de coordination et d'information sur les diverses thématiques concernées par la mise en exploitation du centre. Ce groupe de projet a entamé ses travaux, notamment en instituant trois groupes de travail dédiés aux questions de la scolarisation, de la santé et de la sécurité.

Concernant la protection des victimes de la traite des êtres humains, le mécanisme genevois de coopération en matière de lutte contre la traite humaine a remis cette année au Conseil d'Etat et au Grand Conseil son rapport d'activité pour les années 2021-2023. En matière de soutien aux acteurs de cette lutte, il sied d'indiquer que, pour la première fois, toutes les portes d'entrée des victimes, à prendre en charge dans le cadre de ce mécanisme, à savoir la fondation Au Cœur des Grottes, le Centre LAVI et le CSP sont financés par le département des institutions et du numérique (DIN).

Le canton a également poursuivi la modernisation et l'adaptation au droit fédéral du cadre légal cantonal dans les domaines des naturalisations et des étrangers. À cet égard, le projet de nouvelle loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la nationalité (Loi sur le droit de cité genevois - LDCG) et son règlement cantonal d'application sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2024; le projet de loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LaLEI) est actuellement en cours d'examen par la Commission judiciaire et de la police du Grand Conseil.

Autres projets d'importance stratégique

Le Centre cantonal de biométrie (CCB), situé en Ville de Vernier et rattaché administrativement à l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM), a accueilli 411'475 personnes en 2 ans et 9 mois d'exploitation. Si, à l'ouverture (2022), les délais pour les prises de rendez-vous étaient de 8 à 9 semaines pour les citoyens suisses et d'environ 12 semaines pour les ressortissants étrangers, ils sont aujourd'hui de moins de deux semaines pour l'ensemble de la population concernée.

Afin de limiter le temps d'attente, le CCB reçoit sur rendez-vous uniquement (prise de rendez-vous en ligne ou par téléphone). Au demeurant, les citoyens suisses qui ne souhaitent commander qu'une carte d'identité conservent la possibilité d'effectuer leurs démarches directement auprès de leur commune de domicile.

Par ailleurs, la direction et le personnel du CCB ont renforcé leurs compétences dans le domaine de la fraude documentaire. Dans cette optique, ils ont suivi des formations spécialisées et acquis du matériel facilitant le dépistage et les vérifications de documents. En septembre 2024, une cabine biométrique supplémentaire a été implantée afin d'être en mesure d'absorber le flux en lien avec la future carte d'identité biométrique et l'e-ID.

En outre, dans la continuité du projet fédéral, visant à éditer tous les titres de séjour pour les ressortissants européens, les permis N (requérants d'asile), les permis F (personnes admises à titre provisoire) et les permis S (personnes à protéger en provenance d'Ukraine) sous format de carte de crédit, pour répondre aux impératifs et aux normes européennes de lutte contre la falsification, l'OCPM a finalisé l'émission de ces nouveaux titres, prévue par étapes.

De son côté, le service étrangers de l'office a poursuivi ses travaux de réorganisation de l'accueil au public. Dans ce cadre, un système de prise de rendez-vous (à choix, pour un rappel téléphonique planifié ou un accueil aux guichets de l'office) concernant des dossiers en cours (déposés depuis plus de 2 mois) a été instauré, en complément aux prestations délivrées par e-démarches.

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

En 2024, 4'289 rendez-vous téléphoniques et 1'662 rendez-vous aux guichets ont ainsi été honorés. Cette nouvelle offre de proximité contribue à améliorer les contacts avec les administrés et à l'avancée de certains dossiers, tout en permettant la délivrance des prestations de l'office, sans la formation de grandes files d'attente aux guichets, et cela à la satisfaction tant des administrés que du personnel.

De plus, le service étrangers a de nouveau dû faire face à une volumétrie importante des demandes de renouvellement d'autorisations de séjour ou d'octroi d'une autorisation d'établissement (permis C) pour les ressortissants de l'UE/AELE, ainsi que des autorisations frontalières (permis G), pour atteindre en fin d'année, toutes autorisations et changements de situation confondus, incluant celles délivrées aux ressortissants d'Etats tiers, les 141'000 autorisations octroyées, modifiées ou renouvelées.

Dans le domaine des naturalisations, 13 cérémonies de prestation de serment ont été organisées en 2024. Le nombre de demandes de naturalisation ordinaire a suivi une tendance à la hausse en 2024 (2'953 dossiers), par rapport à 2023 (2'774 dossiers). L'augmentation est également marquée, s'agissant du nombre de personnes naturalisées en 2024, lequel s'élève à 4'846, pour 3'960 personnes en 2023. Depuis la fin juillet 2024, le service naturalisations (SN) de l'office bénéficie d'une nouvelle application métier plus performante, qui contribuera à faire face à une tendance à la hausse du nombre de demandes déposées.

Le service état civil et légalisations (SECL) a reçu cette année 48 nouvelles demandes d'adoption, lesquelles se sont ajoutées aux 52 demandes en cours à la fin de l'année 2023. Le service a prononcé 52 décisions en matière d'adoption durant les 12 derniers mois.

Le registre électronique modernisé de l'état civil Infostar New Generation (NG) a été introduit le 11 novembre 2024. Son interface utilisateur a été améliorée, la sécurité des données est accrue et de nouvelles fonctions ont été intégrées. En outre, son architecture offre la possibilité de réaliser plus facilement d'éventuels futurs développements dans le domaine de la cyberadministration. Par ailleurs, depuis le 3 juin 2024, les légalisations délivrées par le SECL comportent un nouveau graphisme qui vise à renforcer la sécurité.

En 2024, le service juridique de l'OCPM a traité 525 recours (642 recours en 2023, 698 en 2022; 655 en 2021; 553 en 2020). En matière de traite d'êtres humains, 35 nouvelles situations ont été signalées au service juridique, qui suit un total de 106 dossiers actifs.

Enfin, au vu du constat de densification des incivilités à la réception et aux guichets de l'office, ainsi qu'au téléphone, l'OCPM a dû se résoudre à poursuivre les mesures de sécurité destinées à protéger son personnel et les administrés qui se déplacent dans ses locaux, à savoir : engagement d'un deuxième agent de sécurité, placardage d'affiches de mise en garde (« tolérance zéro »), sécurisation de la réception et de l'Antenne d'assistance administrative.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

Les comptes du programme H03 présentent une hausse des charges de +0.4 million et des revenus de +2.4 millions par rapport au budget 2024.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors nature 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel (-0.5 million)

Les charges de personnel présentent une économie de -0.5 million par rapport au budget 2024. Cette différence s'explique par les délais de procédure de certains recrutements initiés avant la période estivale et qui se sont conclus par des engagements en fin d'année, ou début 2025. Ce report d'engagement engendre une sous-consommation des salaires du personnel administratif (-0.3 million) et de l'impact sur les charges patronales (-0.2 million). Le recours à du personnel auxiliaire (+1.3 million) a permis de compenser les places vacantes des postes fixes (-1.6 million).

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+0.5 million)

Ces charges présentent un dépassement de +0.5 million en raison principalement :

- de la hausse des coûts de production des permis par la société IDEMIA découlant de l'augmentation du nombre de titres produits (+0.3 million);
- de l'augmentation de la volumétrie des frais d'expédition (+0.1 million);
- de l'impact de cette facturation sur la dotation aux provisions pour débiteurs douteux (0.1 million).

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

36 Charges de transfert

Les charges de transfert présentent un excédent de dépenses de +0.3 million. Cet écart s'explique par les éléments suivants :

- la croissance de la délivrance de documents d'identité constatée en 2023 a continué sa progression en 2024 et se reflète également dans les comptes de recettes (42 Taxes et redevances). Le dépassement de +0.3 million est couvert par une demande de crédit supplémentaire de 0.4 million ;
- l'écart au budget de +0.4 million relatif aux nuitées en détention administrative découle principalement de la baisse de -0.2 million au budget 2024 suite à la diminution des charges constatées en 2023. Cette diminution anticipée des coûts ne s'est pas confirmée et a nécessité le dépôt d'un crédit supplémentaire de 0.1 million, voté par la commission des finances en novembre, mais qui c'est finalement révélé insuffisant ;
- une économie de -0.3 million en lien avec la non consommation de subvention relative à la loi prévoyant des mesures de protection des minorités, entrée en vigueur en 2024.

42 Taxes et redevances (+2.2 millions)

Ces revenus sont supérieurs de +2.2 millions par rapport au budget 2024. Cet écart se justifie part :

- l'augmentation du volume d'un certain nombre de prestations en lien avec les services des naturalisations, de l'état civil et étrangers (+1.2 million) ;
- la hausse du nombre de documents d'identité délivrés en 2024 (+2 703 documents par rapport à 2023, soit +3%) de +0.3 million ;
- l'augmentation du nombre de demandes d'attestations se montant à +0.6 million.

46 Revenus de transfert (+0.2 million)

Ces revenus augmentent de +0.2 million s'expliquant :

- d'une part suite à la mise en oeuvre de la réforme du système de l'asile, diminuant progressivement la part des renvois asile pouvant être facturés au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)(-0.4 million) ;
- d'autre part, la comptabilisation à l'OCPM du 50% du forfait administratif du domaine de l'asile versé par le SEM (+0.6 million).

Atteinte des objectifs et des mesures des indicateurs

Indicateur 1.2 : La dernière valeur mesurée était de 67.8 pour mille habitants au 31.12.2023. La valeur mesurée au 31.12.2024 (75.3 pour mille habitants) correspond à hausse de la criminalité constatée en 2024 (patrimoine : +10% par rapport à 2023).

Indicateur 1.4 : Les répercussions positives de la mise en oeuvre de la L11945 sur l'optimisation des prestations délivrées par l'OCPM devraient permettre une réduction du délai moyen de traitement des demandes en début de législature. La mise en production du volet concernant les demandes reçues au format papier le 1^{er} novembre 2024 devrait renforcer cet élément d'ici la fin de l'année 2025. Par la suite, la mise en oeuvre progressive du projet fédéral RES de refonte des procédures et du registre SYMIC -entre fin 2026 et fin 2027 - devrait conduire, toutes choses demeurant par ailleurs égales, à une nouvelle réduction du délai moyen de traitement des demandes de permis de séjour étrangers. Toutefois, compte tenu du retard pris par ce projet fédéral, les effets initialement escomptés dès 2026 ne se concrétiseront en principe pas avant 2032.

Indicateur 3.1 : La valeur au 31.12.2023 (51%) était « anormalement » basse et résultait d'une situation particulière au back office, entraînant des délais de saisie importants. Un retour à la « presque » normale est opéré en 2024.

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer les délais et la qualité des prestations délivrées						
1.1 Délai pour obtenir un rendez-vous pour la prise des données biométriques - Suisses	Efficacité	2 sem.	≤ 2 sem.	2 sem.	≤ 2 sem.	2028
1.2 Délai pour obtenir un rendez-vous pour la prise des données biométriques - Etrangers	Efficacité	2 sem.	≤ 2 sem.		≤ 2 sem.	2028
1.3 Durée de la procédure de naturalisation ordinaire pour les nouvelles demandes déposées	Efficacité	19 mois	≤ 20 mois	22 mois	≤ 18 mois	2028
1.4 Délai entre la réception d'une nouvelle demande au service étranger/séjour et la finalisation de son traitement	Efficacité	108 jours	≤ 150 jours	159 jours	≤ 150 jours	2028
1.5 Nombre de transcriptions d'événements d'état-civil en attente d'attribution	Efficacité	59	≤ 100		≤ 100	2028
1.6 Délai de traitement des changements d'adresse	Efficacité	10 jours	15 jours		15 jours	2028

Commentaires

Indicateur 1.2 : Cet indicateur est une déclinaison de l'indicateur 1.1 éprouvé depuis plusieurs années pour la biométrie des documents d'identité suisses. Elle a été reprise pour la procédure d'enregistrement des données biométriques de ressortissants étrangers en vue de la délivrance de permis L, B, C et G.

Indicateur 1.3 : Depuis 2018, le préavis municipal doit être délivré avant l'envoi du dossier complet au Secrétariat d'Etat aux migrations. Autrefois, l'envoi était simultané. Étant donné qu'un délai de 3 à 4 mois est accordé à l'autorité communale pour rendre son préavis, celui-ci se doit d'être reporté dans les projections (tel n'a toutefois pas été le cas jusqu'à présent). Force est aujourd'hui de constater que le délai pour une naturalisation ordinaire se situe entre 20 et 21 mois. Quand bien même le service naturalisations met tout en oeuvre pour réduire la durée de la procédure, certains délais s'avèrent incompressibles. Le délai cible sur le long terme est de 18 mois, sous réserve que la future application métier permette effectivement un gain de temps.

Indicateur 1.4 : Les répercussions positives de la mise en oeuvre de la L11945 sur l'optimisation des prestations délivrées par l'OCPM devraient permettre une réduction du délai moyen de traitement des demandes en début de législature. La mise en production du volet concernant les demandes reçues au format papier le 1er novembre 2024 devrait renforcer cet élément d'ici la fin de l'année 2025. Par la suite, la mise en oeuvre progressive du projet fédéral RES de refonte des procédures et du registre SYMIC devrait conduire, toutes choses demeurant par ailleurs égales, à une nouvelle réduction du délai moyen de traitement des demandes de permis de séjour étrangers. Toutefois, compte tenu du retard prit par ce projet, les effets initialement escomptés dès 2026 ne se concrétiseront en principe pas avant 2032.

Indicateur 1.5 : Ce volume d'événements en attente de traitement correspond une fourchette de délais de traitement raisonnable, notamment s'agissant des annonces de naissances ou décès.

Indicateur 1.6 : Le récent déploiement des nouveaux permis de séjour biométriques a impliqué la nécessité de convoquer toutes les personnes qui annonçaient un changement d'adresse et qui n'étaient pas encore titulaires du nouveau document. Au fil du temps le volume de ces convocations va tendre à se réduire considérablement, diminuant de fait la durée du traitement de cette prestation. Par ailleurs, l'optimisation qui a été effectuée sur cette prestation dans le cadre de la mise en oeuvre de la L11945 porte progressivement ses fruits. Lié à l'obtention préalable d'un compte e-Démarche avec authentification forte, le taux d'utilisation de la prestation en ligne devrait atteindre une valeur plafond d'ici la fin de la législature. Par ailleurs, les travaux de refonte de l'application fédérale (projet RES) qui inclura également cette prestation auront sans doute un impact qu'il n'est malheureusement pas encore possible d'estimer.

H04 Sécurité civile et armée

Département responsable : DIN

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	16'391'547	-1'833'961	-10.1%	18'225'508	18'752'527
30 Charges de personnel	12'653'631	-341'933	-2.6%	12'995'564	11'991'279
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'774'002	-758'817	-21.5%	3'532'819	2'951'401
33 Amortissements du patrimoine administratif	439'015	42'246	10.6%	396'769	356'829
36 Charges de transfert	326'172	-650'984	-66.6%	977'156	3'237'187
37 Subventions redistribuées	139'100	-91'900	-39.8%	231'000	139'100
39 Facturations internes	59'626	-32'574	-35.3%	92'200	76'731
REVENUS	5'085'985	-376'080	-6.9%	5'462'065	5'332'188
41 Patentes et concessions	35'600	0	0.0%	35'600	35'600
42 Taxes et redevances	767'016	341'490	80.3%	425'526	509'689
43 Revenus divers	634'103	29'103	4.8%	605'000	591'188
44 Revenus financiers	25'696	10'696	71.3%	15'000	41'097
46 Revenus de transferts	2'217'131	-798'308	-26.5%	3'015'439	2'815'845
47 Subventions à redistribuer	139'100	-91'900	-39.8%	231'000	139'100
49 Facturations internes	1'267'339	132'839	11.7%	1'134'500	1'199'669
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'305'562	1'457'881	-11.4%	-12'763'443	-13'420'339
Coût d'état-major	-100'165	2'879	-2.8%	-103'044	-98'631
Coût des prestations de moyens	-8'548'382	-2'422'162	39.5%	-6'126'220	-7'888'840
COÛT COMPLET	-19'954'109	-961'402	5.1%	-18'992'707	-21'407'809

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	99.75	-0.05	-0.05%	99.80	94.00
ETP fixes	92.75	-5.45	-5.55%	98.20	90.00
ETP auxiliaires	7.00	5.40	337.50%	1.60	4.00

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale dans les domaines de la protection de la population et des affaires militaires. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la planification, de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de prévention et lutte contre les incendies ainsi que des organisations (OPC/ORPC) de protection civile. Elles comprennent aussi l'organisation de l'instruction de base et continue des membres de la protection civile. Elles ont également trait à la mise en œuvre de l'obligation de servir, à l'organisation de tirs hors service, à l'entretien du matériel d'armée et à l'exploitation des installations de la place d'armes. Elles recouvrent en outre les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population).

Ce programme a par ailleurs pour mission de superviser la mise en œuvre du Règlement ORCA-GE et conduire l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC), tout comme diriger les travaux relatifs à la protection des infrastructures critiques et veiller à l'exécution des mesures décidées par la Confédération en matière d'approvisionnement économique du pays.

Ce programme concerne également les prestations fournies par le centre de logistique civile et militaire à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage, la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, l'exploitation du garde-meubles de l'Etat et de la menuiserie cantonale.

H04 Sécurité civile et armée (suite)

Il est mis en œuvre par l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H04.01 Protection civile
- H04.02 Inspection cantonale du feu
- H04.03 Protection de la population
- H04.04 Logistique et infrastructure militaire
- H04.05 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H04.06 Instruction
- H04.07 Pilotage opérationnel du programme H04

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législature et projets prioritaires

Le redéploiement de l'armée dans le canton suite à la fermeture de la caserne des Vernets en 2019 s'est définitivement achevé en avril 2024 avec la mise en pleine exploitation et la journée portes ouvertes de la place d'exercices d'Epeisses. Ces infrastructures sont ouvertes aux militaires et aux représentants de la protection civile, des sapeurs-pompiers et des forces de police du canton. Genève dispose désormais d'une véritable structure pour la formation et l'instruction des personnels militaires et civils dans le domaine du sauvetage et de la sécurité.

La nouvelle configuration d'Epeisses renforce notamment l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) dans sa position de formateur et d'instructeur dans le domaine civil. De plus, elle offre un dispositif permettant d'accomplir de manière optimale des engagements de grande ampleur (base de départ, déploiement de troupes, base de repli, etc.), notamment au profit de la Genève internationale.

Avec la mise à disposition pour la troupe, par le canton, du nouveau bâtiment à Epeisses, des infrastructures logistiques à Aire-la-Ville, du bâtiment d'hébergement de la troupe à Meyrin-Mategnin et des installations de tirs aux Raclerets, le processus de délocalisation de l'Armée de la caserne des Vernets est sorti, de plein droit, de sa phase transitoire (art. 16, al. 2 de la Convention transitoire signée le 8 novembre 2016 entre le canton et la Confédération).

Autres projets d'importance stratégique

Au début de l'année, dans la perspective d'éventuelles pénuries énergétiques, l'état-major EMCC a maintenu les séances de préparation en vue de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement en cas de déclenchement d'une procédure de contingentement ou de délestage. En octobre, compte tenu d'une situation plus favorable sur le plan énergétique et donc la réduction du risque de crise immédiate de l'approvisionnement, la décision a été prise de mettre en veille la Task Force Energie.

Dans le domaine de l'approvisionnement économique du pays (AEP), un exercice a été joué en janvier visant à tester à l'échelle 1/1 le « Contrat d'achat de carburants en cas de panne générale d'électricité » permettant aux organisations chargées du secours et du sauvetage de rester mobiles en cas de coupure d'électricité-réseau. Cet exercice, qui s'est joué sur deux jours, a ouvert plusieurs questions auxquelles il s'agira encore d'apporter des réponses en collaboration avec les services et partenaires compétents, notamment sous l'angle des ayants droit et de la sécurisation des stations-service en mains publiques.

Sur le plan des tâches courantes, une première volée d'officiers et de commandants sapeurs-pompiers volontaires a été formée par l'école du Groupement SIS. Cette formation est le point d'orgue du transfert de l'instruction des sapeurs-pompiers volontaires du canton de Genève audit Groupement. S'agissant de l'intégration des corps communaux dans le Groupement, la résolution 1000 adoptée en date du 7 novembre par le Conseil intercommunal du Groupement SIS définit le processus d'intégration des corps de sapeurs-pompiers volontaires fixant ainsi les modalités financières de reprise des locaux, des véhicules et du matériel.

La protection civile a été mobilisée à plusieurs reprises sous la conduite du canton. Parmi ces engagements figurent des inondations à Saconnex-d'Arve ou encore la rupture d'une canalisation sur la rive gauche, en étroite collaboration avec divers partenaires. Elle a également apporté son appui dans le cadre d'une aide intercantonale en Valais suite à de violentes intempéries survenues fin juin. En complément et conformément aux recommandations de la Cour des comptes, une étude a été initiée en partenariat avec les acteurs cantonaux et communaux afin d'évaluer la faisabilité d'un nouveau programme dédié à la gestion des places protégées du canton.

H04 Sécurité civile et armée (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2024

Les comptes du programme H04 présentent des charges inférieures de -1.8 million au budget 2024, ainsi que des revenus inférieurs au budget de -0.4 million.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

30 Charges de personnel (-0.3 million)

Le non dépensé de -0.3 million pour les charges de personnel s'explique principalement par la vacance de postes constatée en 2024.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.8 million)

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation présentent un non dépensé de -0.8 million par rapport au budget 2024 qui s'explique principalement par :

- une baisse de consommation de pièces de rechange suite à un recours réduit au garage de l'OCPPAM en 2024 et de frais de maintenance spécifiques (-0.3 million). Le recours au garage est très aléatoire annuellement, dépendamment de la quantité et gravité des sinistres;
- l'annulation de cours de répétition de la Protection civile ainsi que le décalage temporel du projet OM Bazu pour le suivi des abris de protection (-0.3 million) ;
- la non-réalisation de certains petits entretiens courants dans les abris PC cantonaux (ex. graissage de portes, retouches de peinture, etc...) (-0.1 million) ;
- diverses non-réalisations et économies à hauteur de -0.1 million.

36 Charges de transfert (-0.7 million)

Les charges de transferts sont inférieures au budget de -0.7 million. Cet écart découle principalement de la baisse du niveau des amortissements de subventions d'investissement (-0.5 million) en lien avec ceux exceptionnels réalisés lors du bouclage 2023. Pour mémoire, les subventions accordées pour la construction d'abris de protection civile, datant d'avant 1987 et pour lesquelles l'office ne disposait plus des informations relatives aux localisations et aux bénéficiaires, avaient été dépréciées à hauteur de 2.5 millions.

L'ouverture en fin d'année uniquement de la centrale d'achat du matériel standardisé de la PC avec la Confédération a généré une économie budgétaire de -0.1 million. Un plafond annuel de 0.1 million est prévu annuellement pour le financement de matériel au profit des communes.

42 Taxes et redevances (+0.3 million)

Les comptes 2024 présentent des revenus supérieurs de +0.3 million par rapport au budget. Cet écart s'explique d'une part, par un volume d'amendes (défaut au tir obligatoire) plus élevé (+0.2 million) et, d'autre part, par une hausse des remboursements des assurances sociales (+0.1 million).

46 Revenus de transferts (-0.8 million)

Les revenus de transferts sont inférieurs au budget (-0.8 million) suite à la baisse drastique des indemnités liées à l'entretien des installations militaires par la Confédération. Ces prestations évoluent annuellement en fonction des demandes de la Base logistique de l'Armée (BLA).

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : Suite à une fusion opérée durant l'exercice 2024, le nombre de compagnies est passé de 42 à 41. Au 31 décembre 2024, 39/41 compagnies SPV et 1/11 organisations PCi ont été inspectées selon la périodicité fixée. Dans le domaine PCi, les contrôles avaient été suspendus en raison de disponibilité RH et d'engagements non planifiés. Ils ont repris en 2024 et devraient s'intensifier progressivement à compter de 2025.

Indicateur 1.2 : Au 31 décembre 2024, 41/41 fiches de compagnies SPV étaient disponibles. Les fiches PCi ne sont pas finalisées pour des questions de disponibilité RH.

H04 Sécurité civile et armée (suite)

Indicateur 2.1 : Les travaux d'actualisation de l'analyse cantonale des risques Kataplan ont été lancés en mars 2024. La nouvelle liste des dangers a été validée par la Délégation du Conseil d'Etat à la protection de la population. La majorité des fiches a fait l'objet d'une révision, ou d'une élaboration pour les nouvelles thématiques, par les acteurs internes au canton et d'une relecture par les spécialistes. Il reste encore cependant quelques thématiques à développer ou à mettre à jour, ainsi que le rapport final à élaborer.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Disposer d'une vue d'ensemble actualisée de la capacité opérationnelle des corps d'intervention de sapeurs-pompier et de protection civile						
1.1 Taux d'inspection des compagnies de sapeurs-pompier volontaires et des organisations de protection civile	Qualité	76.9%	≥ 95%	75%	>= 95%	2028
1.2 Taux de réalisation/actualisation des fiches opérationnelles des compagnies de sapeurs-pompier volontaires et des organisations de protection civile	Efficacité	80.7%	≥ 95%	79%	>= 95%	2028
2. Disposer d'un catalogue actualisé des risques pertinents pour le canton de Genève, de leurs conséquences prévisibles, des moyens de réponse en place et des mesures correctrices à mettre en place						
2.1 Taux d'actualisation des analyses des risques	Efficacité	70%	≥ 95%	80%	>= 95%	2028
3. Répondre de manière effective et rationnelle aux demandes de soutien logistique						
3.1 Taux de satisfaction des bénéficiaires de prestations logistiques	Qualité	94%	≥ 85%	95.3%	>= 85%	2028
4. Exécuter les prestations requises du canton par la Confédération						
4.1 Taux de couverture des besoins en places dans les journées d'information aux conscrits	Qualité	100%	100%	100%	100%	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le pourcentage de compagnies de sapeurs-pompier volontaires et d'organisations de protection civile contrôlées au moins une fois tous les 3 ans.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur représente le pourcentage de fiches opérationnelles établies et actualisées dans un délai de moins de 12 mois.

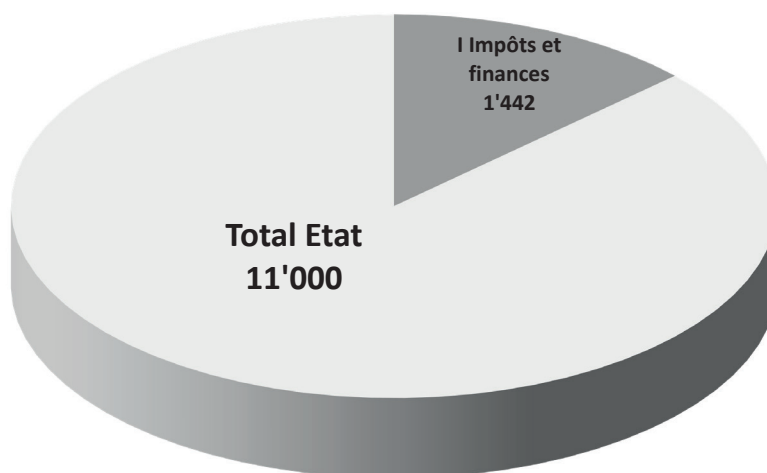
Indicateur 2.1 : Cet indicateur représente le pourcentage d'analyses de risques vérifiées et mises à jour dans un délai de moins de 5 ans.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur représente, sur la base d'enquête, le degré de satisfaction des bénéficiaires des prestations logistiques.

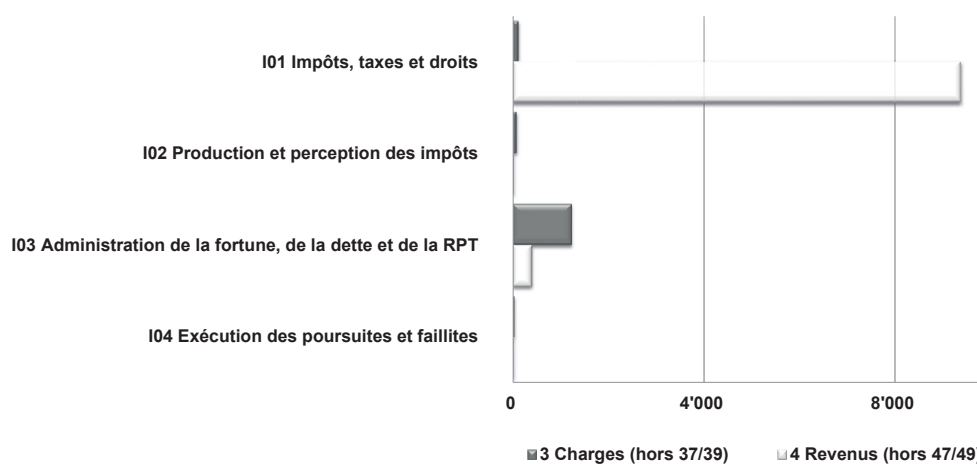
Indicateur 4.1 : Cet indicateur représente le pourcentage de places mises à disposition pour les conscrits d'une classe d'âge lors des journées d'information.

I Impôts et finances

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



I Impôts et finances

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que deux des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers liés aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs ainsi qu'à la péréquation financière intercantonale (RPT).

Le programme I01 « Impôts, taxes et droits » présente un résultat positif important, qui excède le montant prévu au budget de 536 millions de francs. Cet excédent découle essentiellement des bénéfices des personnes morales, ainsi que des revenus et de la fortune des personnes physiques.

Les bénéfices des personnes morales sont estimés sur la base d'une enquête réalisée deux fois par année. L'écart avec le budget découle en premier lieu de la différence entre les bénéfices annoncés en octobre 2023, lors de l'élaboration du budget, et ceux annoncés en janvier 2025 pour le bouclage des comptes. Les variations les plus significatives proviennent essentiellement du secteur de la finance et des assurances, ainsi que de celui du conseil et des services.

Concernant les personnes physiques, les écarts peuvent être attribués à une hausse des revenus des contribuables actifs dans les secteurs phares de l'économie genevoise, ainsi qu'à une augmentation de la fortune due notamment à l'évolution favorable des marchés financiers.

Dès le 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de l'imposition des grands groupes d'entreprises proposée par l'OCDE et le G20, le Conseil Fédéral a introduit l'imposition minimale de 15 %. S'agissant des mesures fiscales cantonales pour atténuer les effets de cette réforme, la taxe professionnelle communale (TPC) sur les entreprises a été supprimée et remplacée par une légère augmentation du taux effectif d'imposition des sociétés.

Lors de la votation populaire du 22 septembre 2024, l'allègement de l'imposition de l'outil de travail a été refusé par 58.37 % des votants et des votantes. La population genevoise a en revanche accepté, à une large majorité (61.16 %) le 24 novembre 2024, une diminution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à compter du 1^{er} janvier 2025.

En 2024, l'administration fiscale a fait avancer le projet VISION AFC 2026, dont l'objectif est d'améliorer les prestations offertes au public. Des actions ciblées sont réalisées pour faciliter la vie des usagers et usagères assujettis à l'impôt à Genève.

La recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG), en application de la loi 12228 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, a été chiffrée à 5.5 milliards de francs, dont 0.3 milliard est à la charge des employeurs affiliés à la CEPG non subventionnée par l'Etat. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, l'Etat a effectué des apports à la CEPG à hauteur de 1.7 milliard depuis 2020, dont 0.1 milliard en 2024. Fin décembre 2024, l'engagement de prévoyance de l'Etat auprès de la CEPG s'élève donc à 3.5 milliards.

La dette financière de l'Etat (somme des emprunts hors engagements de prévoyance) à fin 2024 s'élève à 10.4 milliards, en baisse de 0.2 milliard par rapport à fin 2023. Le montant du coût de la dette financière s'élève à 108 millions (-13 millions par rapport au budget 2024 et -11 millions par rapport aux comptes 2023). La diminution de la charge d'intérêts s'explique principalement par la baisse du niveau général des taux d'intérêt associée au léger recul du niveau de la dette entre 2023 et 2024. À noter que les excédents ponctuels de trésorerie durant l'année ont permis de générer un produit d'intérêts de 8 millions.

S'agissant de la péréquation financière intercantonale, la facture globale augmente de 27 millions de francs pour le canton de Genève en 2024, par rapport aux comptes 2023. Le montant net à charge du canton s'élève à 199 millions, soit 394 francs par habitant.

I01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	117'778'147	29'728'147	33.8%	88'050'000	176'537'246
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	117'778'147	29'728'147	33.8%	88'050'000	176'537'246
REVENUS	9'373'094'963	565'542'518	6.4%	8'807'552'445	9'817'558'541
40 Revenus fiscaux	8'265'378'672	411'409'227	5.2%	7'853'969'445	8'589'197'102
42 Taxes et redevances	102'719'810	-16'580'190	-13.9%	119'300'000	171'753'016
43 Revenus divers	2'039'901	2'039'901	-	-	18'321'732
46 Revenus de transferts	1'002'956'580	168'673'580	20.2%	834'283'000	1'038'286'690
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	9'255'316'815	535'814'370	6.1%	8'719'502'445	9'641'021'295
COÛT COMPLET	9'255'316'815	535'814'370	6.1%	8'719'502'445	9'641'021'295

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF :

- la production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton;
- les rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises);
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux;
- les créances irrécouvrables.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) de l'administration fiscale cantonale sont regroupés dans le programme I02.

Pour le DSM :

- l'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DEE :

- l'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- I01.02 Impôts directs Personnes Morales
- I01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
- I01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

I01 Impôts, taxes et droits (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législation et projets prioritaires

À la suite de la votation du 18 juin 2023, concernant l'arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises proposée par l'OCDE et le G20, le Conseil Fédéral a décidé d'introduire l'imposition minimale de 15 %, dès le 1^{er} janvier 2024. De nouveaux impôts entreront en vigueur progressivement afin de garantir à la Suisse de ne pas perdre de substrat fiscal au profit de l'étranger. Le premier est l'impôt complémentaire national sur les bénéfices insuffisamment imposés réalisés par les entités domiciliées en Suisse.

Du côté des mesures fiscales cantonales pour atténuer les effets de la réforme, la taxe professionnelle communale (TPC) sur les entreprises a été supprimée en 2024 et remplacée par une légère augmentation du taux effectif d'imposition des sociétés (de 13.99 % à 14.7 %), de sorte que la charge correspondante soit reconnue à l'international ("covered tax").

En ce qui concerne l'allègement de l'imposition de l'outil de travail, il a été refusé lors de la votation populaire du 22 septembre 2024, par 58.37% des votants et votantes. En revanche, la diminution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques a été largement acceptée par la population genevoise (61.16%), lors de la votation du 24 novembre 2024. Le nouveau barème prévoit une diminution moyenne de l'impôt cantonal et communal sur le revenu de 8.7%. La baisse touche l'ensemble des contribuables et profite en particulier à la classe moyenne, c'est-à-dire les contribuables qui paient des impôts et ne reçoivent généralement pas d'aides de l'Etat. La nouvelle loi étant entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, elle n'impacte pas les comptes 2024.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

I01 Impôts, taxes et droits

Les revenus du programme I01 s'élèvent à 9.373 milliards de francs et dépassent le budget de 566 millions (+6.4%).

Les revenus fiscaux (+411 millions ; +5.2%) composés des impôts cantonaux, ainsi que les revenus de transferts (+169 millions; +20.2%) composés principalement de la part cantonale à l'impôt fédéral direct, présentent un supplément notable par rapport au budget.

Les taxes, dont les revenus de perception pour les communes et les amendes fiscales représentent la quasi-totalité, sont en dessous du budget de 17 millions (-13.9%).

Enfin, le montant des charges est supérieur aux prévisions budgétaires (+30 millions; +33.8%). Cette augmentation est attribuable à la réévaluation des risques liés aux créances fiscales.

Au total, le programme I01 génère un excédent de 536 millions (+6.1%) par rapport au budget 2024.

I01.01 Impôts directs Personnes physiques

Les revenus liés aux impôts directs des personnes physiques dépassent le budget d'un montant de 251 millions (+4.7%). Cette augmentation provient en premier lieu des revenus fiscaux qui se montent à 262 millions de plus qu'au budget (5.3%).

L'impôt sur le revenu, avant compensation aux communes françaises, s'établit à 145 millions au-dessus du budget (+3.6%). Cette progression découle d'une augmentation substantielle des revenus 2023 dans les secteurs phares de l'économie genevoise, à savoir le commerce de gros, la finance et l'horlogerie.

L'impôt sur la fortune connaît également une hausse de 125 millions (+11.6%), stimulée par une année positive sur les marchés financiers et par la réévaluation à la hausse des valeurs de certaines grandes entreprises genevoises. La compensation financière aux communes françaises à la charge du canton s'élève à 290 millions de francs. Cette compensation est à mettre en relation avec un impôt à la source des frontaliers, impôt cantonal et part cantonale de l'impôt fédéral direct, estimé pour 2024 à 817 millions de francs. Ainsi, la part nette de l'impôt revenant au canton est de 527 millions de francs.

I01 Impôts, taxes et droits (suite)

I01.02 Impôts directs Personnes morales

Les revenus des personnes morales expliquent une part importante de l'excédent du programme I01 et se montent à 339 millions de plus qu'au budget. Cet écart découle principalement des revenus fiscaux (+185 millions; +9.6%) et des revenus de transferts (+153 millions; +30.9%). Il convient de noter que les revenus générés par l'imposition minimale prévue par l'OCDE (BEPS), estimés à 40 millions, ont été reclassés des revenus fiscaux du budget vers les revenus de transfert dans les comptes, ce qui explique en partie l'importance de l'écart relatif aux revenus de transferts.

Ces augmentations sont en premier lieu dues à l'amélioration des perspectives économiques, comme reflété dans une enquête réalisée deux fois par an, auprès d'environ 250 entreprises. Les retours des personnes morales lors de l'enquête d'octobre 2023, qui ont été utilisés pour la constitution du budget 2024, étaient plus pessimistes que ce qui a été annoncé dans l'enquête de janvier 2025 pour les comptes 2024.

L'augmentation des bénéfices par rapport au budget découle principalement des entreprises opérant dans les secteurs de la finance et des assurances, ainsi que dans les activités de conseil et de services. Ces secteurs ont largement compensé la contraction du commerce de gros qui s'est avérée plus importante qu'anticipée. Malgré cela, ce dernier demeure le principal secteur d'activité de l'économie genevoise.

I01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects

Les revenus des autres impôts directs ou indirects présentent un écart par rapport au budget de -29 millions (-3.1%). Cet écart est principalement attribuable à la diminution des impôts en lien avec l'immobilier (-79 millions), partiellement compensé par les produits des successions et des donations (+41 millions) et la part cantonale à l'impôt anticipé (+10 millions).

I01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Les revenus de cette prestation, composée de l'impôt sur les véhicules, de l'impôt sur les chiens et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir sont en augmentation de 4 millions (+3.1%).

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

I01 Impôts, taxes et droits (suite)

I01 Impôts, taxes et droits	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024
		en fr.	en %	
CHARGES	117'778'147	29'728'147	33.8%	88'050'000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	117'778'147	29'728'147	33.8%	88'050'000
REVENUS	9'373'094'963	565'542'518	6.4%	8'807'552'445
40 Revenus fiscaux	8'265'378'672	411'409'227	5.2%	7'853'969'445
42 Taxes	102'719'810	-16'580'190	-13.9%	119'300'000
43 Revenus divers	2'039'901	2'039'901	-	-
46 Revenus de transferts	1'002'956'580	168'673'580	20.2%	834'283'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	9'255'316'815	535'814'370	6.1%	8'719'502'445

I01.01 Impôts directs Personnes Physiques	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024
		en fr.	en %	
CHARGES	102'829'671	25'558'851	33.1%	77'270'820
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	102'829'671	25'558'851	33.1%	77'270'820
REVENUS	5'553'296'917	251'447'472	4.7%	5'301'849'445
40 Revenus fiscaux	5'171'341'375	262'141'930	5.3%	4'909'199'445
42 Taxes	73'653'884	-18'896'116	-20.4%	92'550'000
43 Revenus divers	1'961'161	1'961'161	-	-
46 Revenus de transferts	306'340'497	6'240'497	2.1%	300'100'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	5'450'467'246	225'888'621	4.3%	5'224'578'625

I01.02 Impôts directs Personnes Morales	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024
		en fr.	en %	
CHARGES	14'361'686	4'593'521	47.0%	9'768'165
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14'361'686	4'593'521	47.0%	9'768'165
REVENUS	2'782'479'153	339'429'153	13.9%	2'443'050'000
40 Revenus fiscaux	2'107'828'133	184'728'133	9.6%	1'923'100'000
42 Taxes	28'198'221	1'948'221	7.4%	26'250'000
43 Revenus divers	78'740	78'740	-	-
46 Revenus de transferts	646'374'059	152'674'059	30.9%	493'700'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	2'768'117'467	334'835'632	13.8%	2'433'281'835

I01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024
		en fr.	en %	
CHARGES	11'724	-373'056	-97.0%	384'780
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'724	-373'056	-97.0%	384'780
REVENUS	908'373'878	-29'179'122	-3.1%	937'553'000
40 Revenus fiscaux	859'652'950	-39'217'050	-4.4%	898'870'000
42 Taxes	121'044	121'044	-	-
46 Revenus de transferts	48'599'884	9'916'884	25.6%	38'683'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	908'362'154	-28'806'066	-3.1%	937'168'220

I01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024
		en fr.	en %	
CHARGES	575'067	-51'168	-8.2%	626'235
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	575'067	-51'168	-8.2%	626'235
REVENUS	128'945'015	3'845'015	3.1%	125'100'000
40 Revenus fiscaux	126'556'214	3'756'214	3.1%	122'800'000
42 Taxes	746'660	246'660	49.3%	500'000
46 Revenus de transferts	1'642'141	-157'859	-8.8%	1'800'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	128'369'948	3'896'183	3.1%	124'473'765

I02 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	87'983'592	-54'034	-0.1%	88'037'626	84'600'744
30 Charges de personnel	74'889'126	-1'503'629	-2.0%	76'392'755	72'959'604
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'842'865	30'694	0.6%	4'812'171	4'370'996
33 Amortissements du patrimoine administratif	165'113	33'413	25.4%	131'700	136'976
39 Facturations internes	8'086'488	1'385'488	20.7%	6'701'000	7'133'169
REVENUS	24'865'521	7'642'774	44.4%	17'222'747	21'163'239
42 Taxes et redevances	24'863'530	7'640'783	44.4%	17'222'747	21'158'140
43 Revenus divers	1'991	1'991	-	-	5'099
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-63'118'070	7'696'809	-10.9%	-70'814'879	-63'437'506
<i>Coût d'état-major</i>	-1'594'386	160'100	-9.1%	-1'754'486	-1'629'262
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-30'291'129	-6'973'325	29.9%	-23'317'804	-21'663'101
COÛT COMPLET	-95'003'586	883'583	-0.9%	-95'887'169	-86'729'868

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	544.10	-18.65	-3.31%	562.75	541.45
<i>ETP fixes</i>	542.10	-16.15	-2.89%	558.25	540.65
<i>ETP auxiliaires</i>	2.00	-2.50	-55.56%	4.50	0.80

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'administration fiscale cantonale (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme I01.

Ce programme contient la prestation suivante :

I02.01 Production et perception des impôts.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législation et projets prioritaires

En 2024, l'administration fiscale cantonale (AFC) a poursuivi ses actions pour faire avancer le projet VISION AFC 2026, dont l'objectif est d'améliorer les prestations offertes au public. À titre d'exemples, de nombreux contribuables et mandataires, sollicités sur la base du volontariat, ont participé aux ateliers intitulés :

- facile à lire et à comprendre (FALC);
- créer d'office un espace e-démarche pour chaque contribuable;
- améliorer la gestion des mandats en ligne pour les mandataires.

I02 Production et perception des impôts (suite)

La croissance du nombre de dossiers d'assujettis s'est ralentie en 2024 puisqu'elle est de l'ordre de 2% (contre 3% en 2023). Le nombre de dossiers effectivement taxés (+18% en 5 ans) a été soutenu grâce notamment à l'automatisation des travaux de taxation et a permis d'absorber l'augmentation du nombre de contribuables sur la période. À fin 2024, le taux de 87% de dossiers taxés sur le nombre total de dossiers à traiter pour l'année N-1 (année fiscale 2023) a été atteint, soit 2 points au-dessus de la cible fixée à 85%.

La fréquentation aux guichets et au téléphone a connu une certaine stabilisation après deux années de croissance consécutives en 2022 et 2023. Avec 148'000 visites au guichet (+ 3'000 visiteurs soit +2% par rapport à 2023) et 505'000 appels téléphoniques (baisse des appels de 60'000 soit -11% par rapport à 2023), l'AFC demeure une administration fortement sollicitée. Le nombre de prestations en ligne continuent de progresser (+4 %).

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel (- 1.5 million)

Les charges de personnel sont inférieures au budget en 2024 de 1.5 million, soit un écart de -2% qui s'explique par le nombre de postes vacants, nombre qui se réduit progressivement depuis 2021.

42 Taxes et redevances (+ 7.6 millions)

Le budget des émoluments et frais est dépassé de 5.9 millions en 2024. Cet écart est expliqué d'une part par le nombre particulièrement élevé d'actes de recouvrement de créances adressés en cours d'année 2024 (rappels de paiement, sommations de payer, réquisitions de poursuites, etc..) et d'autre part par le volume élevé de dossiers traités en 2024.

Par ailleurs, un écart de 1.8 million sur les remboursements des frais de poursuites et faillites est en lien avec le nombre élevé d'actes de recouvrement de créances cité ci-dessus.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	98.5%	98%	98.3%	98%	2026
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (tout impôts cantonaux confondus)	Efficacité	153	< 180	175	< 180	2026
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	87%	85%	79%	85%	2026
4. Optimiser la productivité du personnel						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs et taxatrices)	Efficience	3'121	2'700	2'865	2'700	2026
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	553'657	523'000	530'855	530'000	2026

I02 Production et perception des impôts (suite)

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
6. Encourager le contribuable à remplir sa déclaration fiscale dans les délais						
6.1 Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais (31 mars)	Efficacité	39.6%	35%	31%	35%	2026
7. Traiter les déclarations déposées dans les meilleurs délais						
7.1 Nombre de déclarations non traitées après 180 jours, quelque soit l'année fiscale concernée (PP)	Efficacité	9'206	10'000	11'963	10'000	2026

Commentaires

Acronymes:

PP : Personnes physiques
 PM : Personnes morales
 IBO : Impôt barème ordinaire
 IS : Impôt à la source

Indicateur 1.1 : Le ratio 2024 du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits est calculé sur l'année fiscale N-4, soit 2020. Cet indicateur augmente de 0.2 point de pourcentage pour se fixer à 98.5%, soit à un niveau légèrement supérieur à la cible de 98%.

Indicateur 2.1 : Le processus d'optimisation de l'impôt impayé a particulièrement été performant en 2024 avec une moyenne de 153 jours entre la facture d'impôt et la réquisition de poursuites, toutes catégories d'impôts concernés.

Indicateur 4.1 : La productivité des taxateurs atteint un chiffre de 3'121 en 2024, supérieure à la cible fixée à 2'700. L'augmentation significative du nombre de dossiers traités dans l'année (+ 49'458 soit +13%) participe à ce résultat, qui est atteint en partie grâce à l'automatisation des travaux de taxation.

Indicateur 6.1 : Le taux de déclarations déposées au 31 mars est particulièrement élevé en 2024 puisqu'il est proche de 40%. Ce taux n'a jamais été atteint au cours des 10 dernières années.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	1'209'462'398	543'307'301	81.6%	666'155'097	2'049'785'668
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'300'000	4'300'000	-	-	4'000'000
34 Charges financières	201'253'820	-1'522'820	-0.8%	202'776'640	202'378'860
36 Charges de transfert	364'444'315	0	0.0%	364'444'315	329'577'769
38 Charges extraordinaires	639'464'263	540'530'121	546.4%	98'934'142	1'513'829'039
REVENUS	395'464'544	25'365'179	6.9%	370'099'365	415'857'710
41 Patentes et concessions	12'964'470	1'999'949	18.2%	10'964'521	12'150'388
42 Taxes et redevances	12'197'338	-802'662	-6.2%	13'000'000	9'789'001
43 Revenus divers	3'172'294	-702'371	-18.1%	3'874'665	7'421'799
44 Revenus financiers	201'733'783	24'870'264	14.1%	176'863'519	229'402'273
46 Revenus de transferts	165'396'660	0	0.0%	165'396'660	157'094'248
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-813'997'854	-517'942'122	174.9%	-296'055'732	-1'633'927'958
COÛT COMPLET	-813'997'854	-517'942'122	174.9%	-296'055'732	-1'633'927'958

POSTES

Compte 2024	Variations C24-B24	Budget 2024	Compte 2023
	en ETP	en %	

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers, la péréquation financière intercantonale et la recapitalisation des institutions de prévoyance :

1. intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat;
2. variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat;
3. rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation;
4. intérêts fiscaux - moratoires, rémunérateurs et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'administration fiscale cantonale;
5. contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens;
6. péréquation financière intercantonale;
7. recapitalisation des institutions de prévoyance.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale des finances de l'Etat et l'administration fiscale cantonale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I03.01 Intérêts et frais financiers de la dette
- I03.02 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
- I03.03 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- I03.04 Intérêts fiscaux
- I03.05 Contentieux fiscal et non fiscal
- I03.06 RPT
- I03.07 Recapitalisation des institutions de prévoyance

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Projets d'importance stratégique

Après avoir relevé son taux directeur jusqu'à 1.75% en 2023, la BNS l'a progressivement réduit pour le porter à 0.50% à la fin de l'année 2024, considérant que le niveau de l'inflation en Suisse est maîtrisé. Le canton a remboursé tous les emprunts à long terme arrivant à échéance en 2024 et n'a réalisé aucun nouvel emprunt à long terme, pour la 3^{ème} année consécutive, du fait d'un besoin de financement réduit.

Enfin, lors de sa dernière évaluation de décembre 2024, Standard & Poor's a relevé la note de référence à long terme du canton de Genève de AA à AA+, la perspective associée est « stable ».

Justification des écarts par rapport au budget 2024

1. Intérêts et frais financiers de la dette financière

Le montant des intérêts et frais financiers de la dette représente 108.4 millions (nature 34), soit 13.0 millions de moins qu'au budget, et 10.2 millions de moins par rapport aux comptes 2023. Cette différence s'explique principalement par la baisse du niveau général des taux d'intérêts associée au léger recul du niveau de la dette entre 2023 et 2024.

Par ailleurs, le taux moyen de la dette s'est élevé en 2024 à 1.02%, soit nettement en deçà de la limite maximale de 1.30% fixée lors de l'élaboration du budget, essentiellement en raison de la baisse du niveau général des taux d'intérêt.

2. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif

Les variations de valeur du patrimoine et des participations non cotées comptabilisées dans le compte de fonctionnement sont difficilement prévisibles. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces variations de valeur dépendent, selon la nature de l'actif sous-jacent, de la situation financière des participations non cotées, d'évaluations réalisées soit en interne, soit par des experts, pour les immeubles de placement, et de l'existence d'une perte de valeur pour les autres actifs.

Des pertes exceptionnelles ont été comptabilisées (nature 34) pour un actif inscrit à double au bilan, identifié lors d'une cession à une fondation immobilière de droit public (+1.6 million). À cela se sont ajoutées des pertes générées par la cession d'un terrain à une commune (+0.4 million). De plus, les charges financières, hors intérêts de la dette, se montent à 0.1 million en raison de pertes de change issues principalement des variations du taux de change qui ne peuvent pas être budgétées.

Par ailleurs, les revenus financiers (nature 44) à l'office cantonal du logement et de la planification foncière, principalement composés des produits des cessions de terrains de l'Etat réalisés en fonction des opportunités et des besoins de l'année en cours et dont l'estimation est difficile à programmer lors de l'établissement du budget, sont inférieurs au budget de -1.6 million. Cet écart est partiellement compensé par les autres revenus financiers se montant à 0.3 million, s'expliquant principalement par les variations du taux de change sur les affaires en consignation et qui ne peuvent pas être budgétées.

3. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif

Les patentes et concessions (nature 41) sont supérieures au budget de 1.2 million en raison de la redevance du Parking du Pont du Mont-Blanc, qui est plus importante que budgétée. De plus, la hausse des tarifs pour le réseau électrique engendre un écart sur la redevance pour l'utilisation du domaine public par les SIG de +0.8 million.

Par ailleurs, conformément à ce qui avait été budgété, aucune part au bénéfice de la Banque nationale Suisse (BNS)(nature 411) n'a été comptabilisée en 2024. En effet, le règlement sur l'établissement des états financiers prévoit que la part aux bénéfices de la BNS est comptabilisée l'année durant laquelle elle est encaissée, à l'instar des pratiques comptables de la grande majorité des autres cantons. Or, la BNS a enregistré une perte de 3.2 milliards en 2023, portant le montant de la réserve pour distributions futures après dotation à la provision pour réserves monétaires à -53.2 milliards, ne permettant pas une distribution aux cantons.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

Les revenus divers (nature 43) sont inférieurs au budget de 1.5 million principalement en raison de revenus provenant des successions en déshérence inférieurs aux prévisions budgétaires.

Enfin, les revenus financiers (nature 44) sont supérieurs au budget de 13 millions en raison des éléments principaux suivants :

- les revenus des intérêts sur placement à court terme, conséquence des excédents ponctuels de trésoreries, se montent à 8.0 millions. Ces derniers n'avaient pas été budgétés;
- les dividendes reçus de la Banque cantonale de Genève pour l'année 2024 sont supérieurs au budget de 3.2 millions du fait du bon résultat de la banque en 2023;
- les indexations des rentes, les échelonnements prévus sur certains contrats, les résiliations et les nouveaux DDP octroyés font varier cette nature chaque année (+1.9 million en 2024);
- les autres produits d'intérêts non budgétés qui se montent à 0.4 million;
- capital de dotation des TPG : rémunération surestimée au budget en raison d'un taux de la dette de l'État inférieur aux prévisions (-0.3 million);
- les dividendes reçus des entreprises publiques de droit privé sont inférieurs au budget de 0.2 million;
- la rémunération des garanties de l'Etat octroyées aux entreprises de droit public est supérieure au budget de 0.2 million;
- les produits d'intérêts des prêts ont également été moins importants, principalement à cause de versements de prêts aux coopératives moins importants et d'un faible taux moyen de la dette de l'Etat utilisés pour l'établissement de ces prêts à l'office cantonal du logement et de la planification foncière (-0.1 million).

4. Intérêts fiscaux

Les charges d'intérêts (nature 34) sur créances résultant de revenus fiscaux sont supérieures au budget 2024 de 9.4 millions. Le budget 2024 avait été réévalué pour tenir compte de la hausse du taux d'intérêt de 0.01% à 0.5% en 2023, mais il n'avait pas anticipé les effets des taux d'intérêt rémunérateurs de l'IFD fixés par la confédération à 1.25% et qui impactent notamment les personnes morales.

Les revenus d'intérêts (nature 44) présentent un écart de 13.2 millions avec le budget établi à 120 millions, écart qui s'explique par des dossiers à caractère exceptionnel.

5. Contentieux fiscal et non fiscal

Les revenus du service du recouvrement transversal (nature 42 et 43) sont supérieurs de 2.3 millions au budget principalement en raison des recouvrements de créances impayées plus importants que prévu (+0.8 million) et des revenus des actifs de l'ex-FondVal (+1.5 million).

Concernant le contentieux géré par l'administration fiscale cantonale, les recettes constatées (nature 42) suite au retour à meilleure fortune des débiteurs sont inférieures au budget de 2.2 millions.

6. Péréquation financière intercantonale

En tant que canton à fort potentiel de ressources, le canton de Genève participe à la péréquation des ressources pour un montant de 360.8 millions (nature 36) ainsi qu'à la compensation des cas de rigueur pour un montant de 3.6 millions (nature 36). Il perçoit au titre de la compensation des charges 165.4 millions (nature 46). La participation nette 2024 du canton de Genève s'élève ainsi à 199 millions, en augmentation de 26.6 millions en comparaison aux comptes 2023.

Les montants liés à la péréquation intercantonale ne présentent pas d'écart en comparaison des montants budgétés.

7. Recapitalisation des institutions de prévoyance

En 2022, une provision (nature 31) de 41 millions a été comptabilisée dans le cadre du recours de l'Institut Suisse de Bioinformatique (ISB) et du Centre Suisse de Contrôle de Qualité (CSCQ) contre la loi 12228.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

Celle-ci représente le risque d'actionnement par la CPEG de la garantie de l'Etat dans le cadre d'une liquidation partielle, à savoir dans le cas où la CPEG mettrait aux poursuites ces deux entités du fait qu'elles n'aient pas les moyens de payer les montants de recapitalisation. En 2024, une dotation supplémentaire non budgétée de 4.3 millions (+4.0 millions en 2023) a été comptabilisée, portant le montant de la provision à 49.3 millions. Ce montant supplémentaire s'explique par l'acquisition d'une année supplémentaire d'assurance ainsi que par l'incidence des mécanismes salariaux, augmentant les capitaux de prévoyance de la CPEG.

L'amortissement de la réserve budgétaire (nature 38), relatif à la recapitalisation de la CPEG, est supérieur au budget de 541 millions, le Conseil d'Etat ayant décidé de prendre en charge, en 2024, un amortissement supplémentaire du coût de cette recapitalisation.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	1.02%	≤ 1.3%	1.08%	≤ 1.4%	2028
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	5.6%	≤ 30%	3.2%	≤ 30%	2028
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	14.3%	≤ 25%	9.4%	≤ 25%	2028

I04 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	35'155'441	-419'826	-1.2%	35'575'267	33'645'796
30 Charges de personnel	29'869'409	-286'326	-0.9%	30'155'735	28'621'483
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'139'086	-140'605	-2.7%	5'279'691	4'852'075
33 Amortissements du patrimoine administratif	127'377	23'536	22.7%	103'841	134'712
34 Charges financières	238	238	-	-	81
39 Facturations internes	19'331	-16'669	-46.3%	36'000	37'445
REVENUS	38'536'564	4'649'225	13.7%	33'887'339	34'696'006
42 Taxes et redevances	27'938'903	3'335'264	13.6%	24'603'639	24'819'225
43 Revenus divers	16'449	15'449	1'544.9%	1'000	-9'635
44 Revenus financiers	13	13	-	-	161
49 Facturations internes	10'581'199	1'298'499	14.0%	9'282'700	9'886'255
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	3'381'123	5'069'051	-300.3%	-1'687'928	1'050'210
<i>Coût d'état-major</i>	-635'918	56'658	-8.2%	-692'576	-639'147
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-17'817'886	-262'956	1.5%	-17'554'930	-15'571'008
COÛT COMPLET	-15'072'681	4'862'753	-24.4%	-19'935'434	-15'159'944

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	232.48	-3.72	-1.57%	236.20	227.98
<i>ETP fixes</i>	226.18	-9.32	-3.96%	235.50	222.88
<i>ETP auxiliaires</i>	6.30	5.60	800.00%	0.70	5.10

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'office cantonal des poursuites (OCP) et par l'office cantonal des faillites (OCF), pourvus d'une direction générale conjointe (DGPF).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I04.01 Exécution des poursuites
- I04.02 Exécution des faillites

I04 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Programme de législature et projets prioritaires

Dans un contexte de hausse du nombre des procédures, les offices cantonaux des poursuites et des faillites ont continué à développer leurs systèmes informatiques, en vue d'augmenter la performance de traitement des dossiers numérisés et de rendre leurs services toujours plus accessibles au public. Notamment, de nouvelles prestations en ligne sont en préparation pour permettre aux débiteurs et aux créanciers de gérer plus facilement leurs poursuites. La demande de crédit d'investissement correspondante (PL 13556), a été adoptée en commission à l'unanimité et sera soumise au vote du Grand Conseil.

Autres projets d'importance stratégique

L'OCF et l'OCP ont porté une grande attention à l'efficacité et la qualité de leurs prestations. Il en résulte une nouvelle diminution de 17% du nombre de plaintes admises par l'autorité de surveillance. Par ailleurs, les offices ont maintenu leurs actions de sensibilisation au sein du programme cantonal de lutte contre le surendettement, ainsi que leur contribution à la dénonciation pénale des infractions en matière de poursuite et de faillite.

Pour la deuxième année consécutive, les communes ont assisté l'OCP dans le processus de notification des poursuites, moyennant une indemnisation de leurs frais. Elles ont ainsi notifié avec succès 6'428 actes de poursuite.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel (- 0.3 million)

L'écart de -0.3 million est imputable à plusieurs départs à la retraite à l'OCP, ainsi qu'aux délais entre le départ de membres du personnel et l'arrivée de leur remplaçant.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (- 0.1 million)

A l'OCF, l'écart provient principalement de la rubrique pertes sur créances (-0.2 million), qui peut varier en fonction du nombre de faillites donnant lieu à des liquidations à fonds perdus, c'est-à-dire pour lesquelles il n'y a aucun créancier requérant.

A l'OCP, la somme des écarts entraîne un léger dépassement net sur cette rubrique (+0.1 million). En effet, il existe un non dépensé au niveau des réévaluations sur créances (-0.1 million) et des honoraires de mandataires (-0.1 million). En revanche, le budget est dépassé s'agissant des frais liés au courrier (+0.1 million) et des frais de poursuites (+0.3 million), en raison de l'augmentation de 10% des tarifs postaux en 2024 et de la hausse de 11% du nombre de réquisitions de poursuite par rapport à 2023.

42 Taxes et redevances (+ 3.3 millions)

L'écart de +3.3 millions (+14%), par rapport au budget prévu pour les émoluments, est corrélé à la forte augmentation du volume d'activité en 2024 (de +10% à +20% selon les indicateurs), qui rejoint le niveau pré-COVID de 2019. L'écart positif se concentre à l'OCP (+3.6 millions, +17%) et provient notamment d'une hausse de 11% des poursuites. A l'OCF, malgré 12% de faillites supplémentaires, les revenus 2024 se situent 11% en dessous du budget (-0.3 million) car les émoluments perçus dans les faillites suivent un schéma différent. Ainsi, ils varient non seulement en fonction du volume à traiter mais aussi suivant la structure des dossiers.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public au niveau de l'édition des commandements de payer						
1.1 Délai moyen, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	7.1	< 10	3.1	< 10	2026

I04 Exécution des poursuites et faillites (suite)

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Optimiser le traitement des procédures de poursuites						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaboratrice et collaborateur	Efficience	1'585	1'500	1'473	1'500	2026
2.2 Nombre de plaintes admises et partiellement admises par l'autorité de surveillance.	Qualité	38	< 60	45	< 60	2026
3. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office cantonal des poursuites						
3.1 Pourcentage des usagères et usagers servis en moins de 30 minutes	Efficacité	96%	95%	94%	95%	2026
3.2 Pourcentage des usagères et usagers servis en moins de 20 minutes	Efficacité	85%	85%	83%	85%	2026
3.3 Délai moyen, en jours, de délivrance d'un extrait du registre (hors guichet)	Efficacité	0.9	< 2	1.3	< 2	2026
4. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite						
4.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OCF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et le SAI dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	0	≤ 1	0	≤ 1	2026
4.2 Nombre de faillites à traiter par gestionnaire (en moyenne)	Efficience	45.4	43		43	2026

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet objectif de célérité, fixé par l'autorité de surveillance à 10 jours, est respecté, malgré l'accroissement important du nombre de réquisitions de poursuite en 2024. Les transmissions numériques e-LP représentent un facteur clé de l'efficacité du traitement.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur d'efficience se calcule d'après le nombre de réquisitions de poursuite traitées, en tenant compte de la moyenne annuelle du personnel fixe et auxiliaire de l'OCP. En 2024, le nombre des réquisitions de poursuite a été particulièrement élevé, de sorte que le niveau de l'indicateur a dépassé sa cible.

Indicateur 2.2 : L'indicateur de qualité s'est amélioré de 17% en 2024, avec un niveau réduit à 38 plaintes admises ou partiellement admises par l'autorité de surveillance.

Indicateurs 3.1 et 3.2 : Les temps d'attente des usagères et des usagers aux guichets physiques sont maîtrisés.

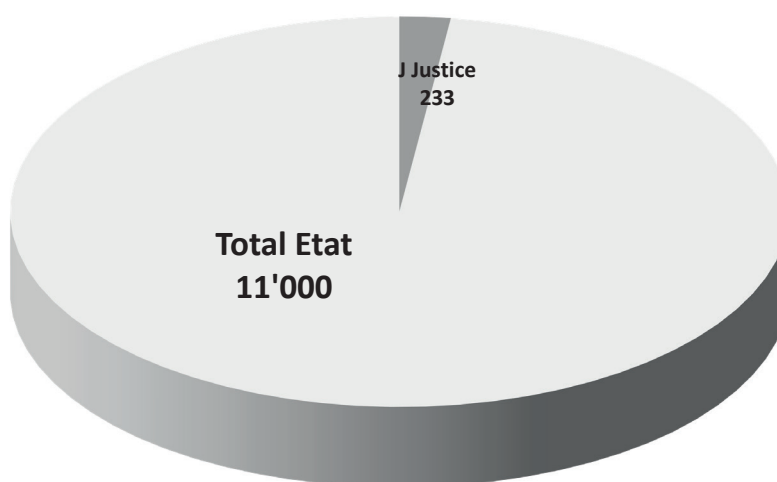
Indicateur 3.3 : Le délai moyen d'émission des extraits du registre des poursuites, commandés en ligne ou par courrier, s'est amélioré en 2024, étant précisé que la même équipe assure également la délivrance des extraits au guichet (cf. indicateurs 3.1 et 3.2).

Indicateur 4.2 : Vu l'augmentation importante du nombre des faillites en 2024, cet indicateur dépasse sa cible. En 2025, il faudra surveiller attentivement l'augmentation supplémentaire attendue à l'entrée en vigueur du nouveau droit de la faillite (art. 43 LP). Il n'y a pas de valeur pour les comptes 2023 puisque le calcul de l'indicateur a été redéfini en 2024.

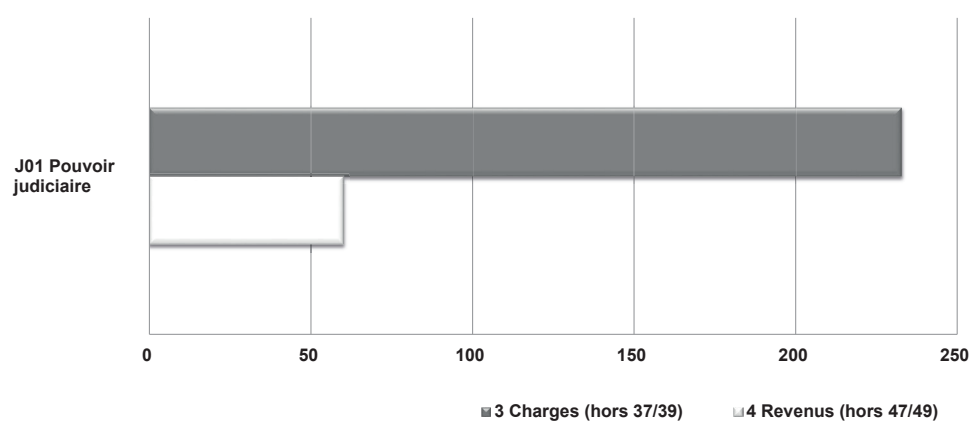


J Justice

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





J Justice

Synthèse des priorités

L'exercice 2024 a été marqué par un disponible sur les charges de personnel, en raison de la durée des processus législatifs et électoral nécessaires à la création des nouveaux postes de magistrate ou magistrat titulaire.

Les charges de biens et services ont fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire d'un montant de 6.8 millions de francs qui a été accordée par la Commission des finances du Grand Conseil. Pour rappel, le Grand Conseil avait procédé à une coupe de la quasi-totalité des demandes budgétaires du Pouvoir judiciaire au budget 2024, creusant encore l'écart entre les comptes et le budget sur les dépenses en lien avec l'instruction des procédures judiciaires.

Les revenus dépassent en revanche le montant prévu au budget, à concurrence de 3.5 millions de francs, cette évolution concernant principalement les amendes et le remboursement de frais d'assistance judiciaire.



J01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	233'580'469	5'742'828	2.5%	227'837'641	219'799'854
30 Charges de personnel	159'682'053	-2'787'080	-1.7%	162'469'133	154'453'408
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	68'095'726	6'031'951	9.7%	62'063'775	62'561'204
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'959'428	2'373'695	91.8%	2'585'733	2'194'347
34 Charges financières	49	-4'951	-99.0%	5'000	0
36 Charges de transfert	28'200	28'200	-	-	-
39 Facturations internes	815'012	101'012	14.1%	714'000	590'895
REVENUS	61'136'445	3'534'984	6.1%	57'601'461	114'901'163
42 Taxes et redevances	47'275'220	2'237'859	5.0%	45'037'361	46'668'660
43 Revenus divers	12'897'174	1'257'174	10.8%	11'640'000	67'309'244
44 Revenus financiers	18	18	-	-	-
49 Facturations internes	964'034	39'934	4.3%	924'100	923'259
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-172'444'023	-2'207'843	1.3%	-170'236'180	-104'898'691
Coût des prestations de moyens	-32'708'732	-1'560'690	5.0%	-31'148'042	-29'952'806
COÛT COMPLET	-205'152'755	-3'768'533	1.9%	-201'384'222	-134'851'497

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	888.43	-0.92	-0.10%	889.35	869.00
ETP fixes	824.20	-11.15	-1.33%	835.35	790.20
ETP auxiliaires	62.70	9.70	18.30%	53.00	77.90
ETP agents spécialisés	1.53	0.53	53.00%	1.00	0.90

Descriptif du programme

La mission du troisième Pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays. La politique publique Justice comprend un seul programme (Pouvoir judiciaire), principalement composé de la justice civile, la justice pénale et la justice de droit public. Conformément à l'art. 120 de la Constitution de la République et canton de Genève (A 2 00), le programme comprend une nouvelle prestation depuis janvier 2024, consistant à encourager la médiation. Vu l'autonomie de gestion garantie au Pouvoir judiciaire par la constitution, il comprend en outre une prestation Gouvernance.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci. Le Ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions de droit public tranchent quant à elles les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers; elles contrôlent l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal; elles contrôlent également, sur requête, la conformité des normes cantonales au droit supérieur.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; elles convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels; elles ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, délivrent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

Le bureau de la médiation, rattaché au Pouvoir judiciaire, a pour mission d'encourager le développement de la médiation. Il informe à cet effet le public, renseigne les personnes en litige qui le consultent spontanément, sur conseil de leur avocate ou avocat ou encore sur exhortation de l'autorité judiciaire, et facilite l'initialisation des processus de médiation, y compris en autorisant leur financement par le Pouvoir judiciaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- J01.02 Justice pénale
- J01.03 Justice civile
- J01.04 Justice administrative
- J01.05 Médiation

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Le budget 2024 du Pouvoir judiciaire devait permettre de financer :

- l'adaptation partielle de la dotation de la filière pénale, soit principalement celle du Ministère public mais aussi celles du Tribunal pénal et de la Cour pénale de la Cour de justice, pour permettre d'absorber la charge supplémentaire induite par la révision du code de procédure pénale, entrée en vigueur le 1er janvier 2024;
- l'adaptation partielle de la dotation du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, dont la charge n'a cessé de croître année après année;
- le renforcement temporaire nécessaire à la conduite de projets d'importance stratégique, dont la transition numérique de la justice (projet national Justitia 4.0 et projet cantonal eDossier judiciaire) et la réforme des dispositifs de protection de l'adulte et de l'enfant (projet Gestion des mandataires et programme de projets RePAir conduit en concertation avec le département de la cohésion sociale).

L'exercice 2024 s'achève avec un disponible sur les charges de personnel, en raison de la durée du processus législatif nécessaire à la création des nouveaux postes de magistrat ou magistrat titulaire et de nombreuses élections complémentaires induites par la création de nouveaux postes.

S'agissant des charges de biens et services, la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire a sollicité et obtenu de la Commission des finances du Grand Conseil un crédit supplémentaire de 6.8 millions de francs, dès lors que l'enveloppe budgétaire nécessaire n'avait pas été adaptée comme sollicité. Le crédit supplémentaire a été consommé à hauteur de 5.5 millions.

Enfin, sur demande de la Cour des comptes, des amortissements transversaux supplémentaires ont été effectués dans les comptes 2024, touchant le Pouvoir judiciaire à hauteur de 2.4 millions.

Écarts significatifs

Les écarts les plus importants entre le budget et les comptes 2024 du Pouvoir judiciaire sont les suivants :

30 Charge de personnel - écart positif de 2.8 millions - disponible

L'écart provient pour l'essentiel de la durée des processus législatif et électoral nécessaire à la création des nouveaux postes de magistrat et magistrat titulaire.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - écart négatif de 6 millions - écart d'estimation

L'écart s'explique par :

- un dépassement de 0.5 million sur les dotations aux provisions, qui a fait l'objet d'une annonce au Conseil d'Etat, compétent en la matière;
- un dépassement de 5.5 millions sur les dépenses directement liées à l'instruction des procédures judiciaires (expertises, curatelles, indemnités en application des art. 429 CPP ss et assistance judiciaire en particulier), couvert par un crédit supplémentaire de 6.8 millions accordé par la Commission des finances du Grand Conseil. Ledit crédit intégrait également une charge extraordinaire de 0.8 million qui ne s'est finalement pas réalisée.

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

33 Amortissements du patrimoine administratif - écart négatif de 2.4 millions - écart d'estimation

La Cour des comptes a requis des amortissements supplémentaires dans les comptes 2024, résultant d'un changement de la durée d'amortissement de certains actifs informatiques.

42 Taxes et redevances - écart positif de 2.2 millions - écart d'estimation

Les amendes et remboursements de frais d'assistance judiciaire se sont avérés supérieurs au budget en 2024.

43 Revenus divers - écart positif de 1.3 million - écart d'estimation

L'écart provient principalement de confiscations pénales, ces revenus étant par définition aléatoires.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires pénales	Efficacité	96%	95%	96%	100%	2027
1.2 Taux de sortie des procédures judiciaires civiles, hors Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant	Efficacité	97%	100%	97%	100%	2027
1.3 Taux de sortie des procédures judiciaires de droit public, hors Tribunal arbitral	Efficacité	103%	100%	101%	100%	2027
1.4 Nombre de magistrats titulaires (hors magistrats du Ministère public) par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.5	2.3	2.4	2.5	2027
1.5 Nombre de magistrats du Ministère public par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.2	2.1	2.1	2.2	2027
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne pénale	Qualité	88%	87%	81%	89%	2027
2.2 Taux de procédures (hors Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant/Justice de Paix) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne civile	Qualité	89%	88%	88%	89%	2027
2.3 Taux de procédures (hors Tribunal arbitral) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne de droit public	Qualité	80%	80%	82%	80%	2027
2.4 Ratio entre le nombre d'octroi de l'assistance juridique civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	11.5%	13%	12.1%	13%	2027

Commentaires

Les indicateurs pour le C2024 se basent sur les résultats de l'année 2024.

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

Indicateur 1.1 : Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière pénale. La filière pénale a représenté 41% de l'ensemble des procédures traitées en 2024 .

Indicateur 1.2 : Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière civile. La filière civile a représenté 54% de l'ensemble des procédures traitées en 2024.

Indicateur 1.3 : Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière de droit public. La filière de droit public a représenté 5% de l'ensemble des procédures traitées en 2024.

Indicateur 1.4 : Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrates et magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par le nombre des procédures sorties (hors MP).

Indicateur 1.5 : Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrates et magistrats de carrière (ETP du Ministère public) par le nombre des procédures sorties du MP.

La Commission Européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) suggère d'utiliser les trois indicateurs qui suivent (2.1, 2.2 et 2.3). Ces indicateurs calculent la rapidité de traitement dans chaque filière. Ce type de mesure satisfait au principe de procès équitable dans un délai raisonnable énoncé par la Convention européenne des droits de l'homme.

Indicateur 2.1 : Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne pénale (Ministère public - Tribunal pénal - Cour pénale de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures pénales sorties.

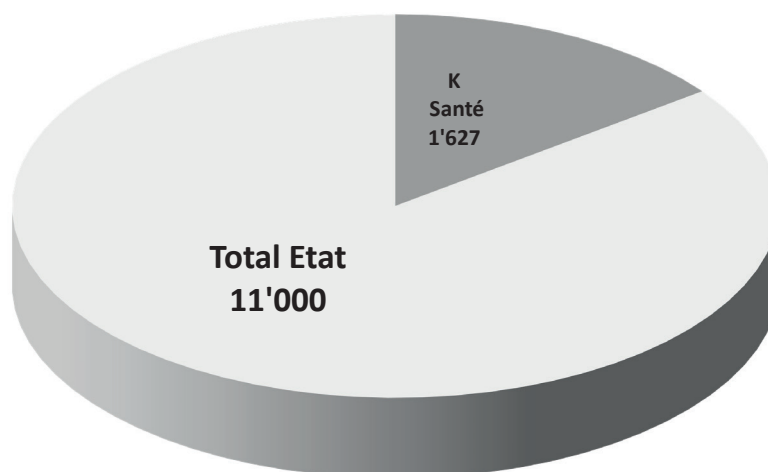
Indicateur 2.2 : Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne civile (Conciliation -Tribunal civil et Tribunal des prud'hommes - Cour civile de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures civiles sorties.

Indicateur 2.3 : Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne de droit public (Tribunal administratif de 1^{er} instance - Cour de droit public de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures de droit public sorties.

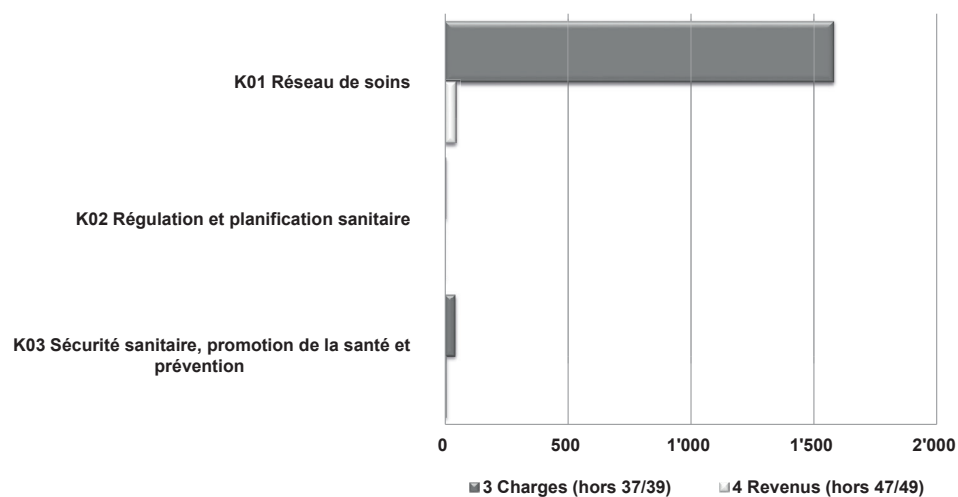
Indicateur 2.4 : La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

K Santé

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





K SANTE

Synthèse des priorités

En 2024 avec la nouvelle législature, la politique publique de la santé a été repensée en mettant l'accent sur les actions de prévention des maladies et de promotion de la santé, la mise en place d'une offre de soins cohérente au sein du réseau de soins, et l'amélioration de la coordination de soins avec la création de structures de soins souples et innovantes.

Un accent particulier a été mis sur la **promotion de la santé et la prévention des maladies** avec comme but de passer d'une référence unique à la maladie à celle de la préservation du capital santé. Les axes principaux retenus sont la santé mentale, avec un accent mis sur la prévention du déclin cognitif, sur les maladies chroniques visant à monitorer leur gestion à travers la modification des comportements de santé grâce à l'intégration du numérique, sur l'addictologie, avec les efforts soutenus concernant la problématique du crack, et sur l'amélioration de l'accès à la prévention pour les populations vulnérables notamment dans le domaine des soins bucco-dentaires. Un équivalent de 5 000 000 de francs a été accordé pour des projets novateurs d'envergure développés dans le cadre de partenariats privé-public.

Au niveau de la **cohérence de l'offre des soins**, la planification sanitaire quadriennale a été renouvelée fin 2024 de façon à offrir une lisibilité sur l'évolution des besoins dans le canton en lien avec le vieillissement de la population, et en lien avec les modalités de prises en charge qui tendent de plus en plus vers l'ambulatoire. Ce travail inclut, pour la première fois, non seulement la planification hospitalière, mais également la référence aux soins en ambulatoire, la réflexion sur les besoins de soins à domicile et en EMS, ainsi que les questionnements posés par la pénurie au niveau de la relève médico-soignante. L'accent est ainsi mis, entre autres, sur la formation et la relève des professionnels de santé, mais aussi l'offre de soins pour la petite enfance, les consultations interdisciplinaires de médecine et de prévention de la violence, le développement des équipes mobiles de psychiatrie, notamment dans le domaine du handicap.

L'innovation dans la réponse aux besoins de santé de la population genevoise a commencé à être développée en 2024. Une réorganisation de la réponse aux urgences communautaires a été mise en place à travers le projet du Réseau des Urgences Genevois (RUG), afin de tirer profit des méthodes innovantes de prise en soins basées sur la télémédecine et la promotion des pratiques avancées dans le domaine des soins infirmiers. Dès le mois de décembre 2024, deux projets pilote de réponse aux urgences communautaires ont été soutenus et mis en place, grâce à la collaboration avec l'IMAD, les HUG et les partenaires privés. Dans le même ordre d'idées, l'expérience innovante des maisons de santé a été repensée avec le soutien accordé à trois nouveaux projets, la mise en place d'indicateurs et le focus porté sur la prévention en lien avec le tissu associatif des communes concernées.

IMAD

L'IMAD doit répondre aux défis du vieillissement, des maladies chroniques et de la complexité des prises en charge à domicile des personnes malades ou fragiles. Depuis le 1^{er} février 2024, un nouveau conseil d'administration pilote les orientations stratégiques de l'institution tout en s'appuyant sur le contrat de prestations 2024-2027. Ce dernier renforce les missions clés de l'institution – soutenir, soigner et former – tout en priorisant la prévention de la santé, la coordination interprofessionnelle, l'aménagement d'habitats adaptés ainsi que le développement de la santé numérique avec des outils de coordination performants et des applications domotiques.

HUG

L'année 2024 se distingue par une intensification significative de l'activité, avec des niveaux dépassant ceux enregistrés avant la pandémie, tant en stationnaire qu'en ambulatoire. Le secteur chirurgical contribue à cette reprise, avec une augmentation du nombre d'interventions. Cependant, le taux d'occupation élevé des urgences, malgré la réorganisation et l'augmentation de la capacité des locaux en 2023, reste une source de préoccupation majeure. À cela s'ajoute la forte augmentation du nombre de patientes et patients en attente de placement. Les charges de personnel ont été maîtrisées.

Sur le plan institutionnel, 2024 a vu un renouvellement des instances de gouvernance, notamment le Conseil d'administration. Parmi les changements notables figurent l'arrivée de Robert Mardini au poste de directeur général et la nomination de Klara Posfay Barbe en tant que nouvelle directrice médicale.



K01 Réseau de soins

Département responsable : DSM

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	1'581'395'919	31'155'154	2.0%	1'550'240'765	1'504'333'354
30 Charges de personnel	3'731'240	-25'948	-0.7%	3'757'188	3'436'602
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'272'062	-676'290	-9.7%	6'948'352	5'373'551
33 Amortissements du patrimoine administratif	166'560	-1'841	-1.1%	168'401	181'272
36 Charges de transfert	1'571'226'057	31'859'234	2.1%	1'539'366'823	1'495'341'929
REVENUS	41'998'564	5'541'070	15.2%	36'457'494	43'807'282
42 Taxes et redevances	906'136	-1'297'891	-58.9%	2'204'027	887'142
43 Revenus divers	17'724'518	-3'840'689	-17.8%	21'565'207	26'091'443
46 Revenus de transferts	23'367'910	10'679'650	84.2%	12'688'260	16'828'698
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'539'397'356	-25'614'085	1.7%	-1'513'783'271	-1'460'526'071
Coût d'état-major	-206'412	-19'187	10.2%	-187'225	-143'370
Coût des prestations de moyens	-23'153'131	290'841	-1.2%	-23'443'972	-26'731'761
COÛT COMPLET	-1'562'756'899	-25'342'431	1.6%	-1'537'414'468	-1'487'401'202

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	20.04	-2.36	-10.54%	22.40	18.08
ETP fixes	18.80	-1.81	-8.78%	20.61	16.85
ETP auxiliaires	-	-0.79	-100.00%	0.79	1.23
ETP agents spécialisés	1.24	0.24	24.00%	1.00	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- a) garantit l'égalité d'accès aux soins;
- b) favorise l'aide aux proches;
- c) assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) ainsi que par l'office cantonal de la santé (OCS), pour lui le service du numérique et du réseau de soins (SNRS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.01 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.02 Accès aux soins
- K01.03 Prestations hospitalières

K01 Réseau de soins (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Réalisation du programme de législation

Projets stratégiques :

Le **rapport de planification sanitaire** pour la période 2025-2028 a été adopté le 11 décembre 2024 par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil. Ce rapport détermine l'évolution des besoins de soins de la population du canton et décrit les axes à développer pour y répondre. Les projections démographiques impliquent un accroissement de près de 12% du nombre de personnes de 65 ans et plus durant la période de planification. Outre le vieillissement, l'accroissement modéré de la population, de moins de 1% par an, génèrera une augmentation des ressources nécessaires pour maintenir le niveau actuel de qualité et d'accès aux soins.

De façon générale, les prestations ont été adaptées pour 2024 aux besoins planifiés de la population. La mise en œuvre des **contrats de prestations** de l'Institution genevoise de maintien à domicile – IMAD et des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour la période 2024-2027 a permis la délivrance de nombreuses prestations pour la population, en particulier dans les domaines de la santé communautaire et de la prise en charge des personnes vulnérables. Suite au rapport de la Cour des comptes, du 5 décembre 2024, portant sur le pilotage par l'Etat des missions d'intérêt général (MIG), une attention particulière a été portée sur le sujet afin de répondre aux recommandations formulées par l'organe de surveillance, un travail qui se poursuivra en 2025.

Le dispositif de coordination des soins de la personne âgée fragile (**COGERIA**) couvre désormais l'ensemble du territoire cantonal et suit actuellement 544 patientes et patients. Il est composé d'une équipe interprofessionnelle médico-infirmière et sociale, regroupée dans des locaux communs. Le dispositif renforce la prévention, l'anticipation et la coordination des soins pour les personnes de 65 ans et plus. Au cœur de son activité figurent les évaluations gériatriques à domicile, suivies de la mise en place des mesures adaptées en concertation avec le médecin traitant et les acteurs du réseau socio-sanitaire. Les objectifs du dispositif sont de réduire le nombre d'hospitalisations non nécessaires, de limiter les passages aux urgences et de retarder l'entrée en EMS, tout en favorisant le maintien à domicile.

Trois nouveaux projets pilotes de **maison de santé** ont démarré à Onex, aux Charmilles et aux Acacias, ce qui porte le nombre de maisons de santé sur Genève à cinq avec Lancy et Meinier. L'élargissement du projet permet de tester plusieurs variantes de suivi de patients complexes dans l'objectif de constituer un fonctionnement modèle (en termes de structure, de fonctionnement et financier), qui pourra alors être étendu plus largement au sein du canton. Un nouvel **immeuble avec encadrement pour personnes âgées** (IEPA), le Verger de Frémis (40 logements), a par ailleurs été ouvert en 2024 à Puplinge, contribuant ainsi à renforcer l'offre du canton.

Le déploiement des mesures décrites dans le **Programme cantonal genevois de développement des soins palliatifs 2020-2023** s'est poursuivi en 2024 avec la mise en œuvre réussie de deux formations de sensibilisation pour les professionnels des domaines médico-social et socio-éducatif et le lancement de deux sites pilotes pour la création d'un label qualité dédiée au domaine des aides et soins à domicile. Le projet de mise à disposition de moyens auxiliaires à domicile pour les personnes en fin de vie a démarré en 2024 et va se déployer durant le 1^{er} semestre 2025. Un nouveau programme cantonal genevois de développement des soins palliatifs 2026-2029 est en cours d'écriture et devrait aboutir d'ici fin 2025.

L'office cantonal de la santé (OCS) a piloté le projet « **Dispositif de coordination des entrées en EMS** » en collaboration avec le département de la cohésion sociale (DCS), les HUG, la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (Fegems) et l'Association Genevoise des établissements médico-sociaux (Agems) ; projet qui s'est terminé en juin 2024.

Le **plan Alzheimer** du canton de Genève s'est poursuivi avec la rédaction, en 2024, d'un concept d'EMS spécialisé en psychogériatrie et le développement d'un e-learning dans le cadre de la formation de sensibilisation aux démences pour l'ensemble des personnes travaillant dans les domaines de la santé et du social.

Hôpitaux universitaires de Genève

En ce qui concerne les grands projets de l'institution, une nouvelle **hélistation** a été mise en service sur le toit du bâtiment Lina Stern pour répondre à la demande croissante en transport hélicoptère vers l'hôpital. Ce projet stratégique renforce l'accès et la rapidité des soins. Parallèlement, les travaux des nouveaux **plateaux ambulatoires** dans le bâtiment de Cluse-Roseraie ont progressé, avec une ouverture prévue à mi-2025. Ce chantier prévoit la création d'espaces modernes et fonctionnels, incluant des box de consultation lumineux, des locaux de traitement et des salles d'examen. Enfin, le projet de rénovation des locaux de **Beau-Séjour** a débuté. Cette initiative vise à améliorer le confort des patients, des patientes et des équipes soignantes, notamment par une optimisation de l'isolation thermique du bâtiment.

K01 Réseau de soins (suite)

Les HUG ont également vu leur **excellence** reconnue en 2024 : le classement *Newsweek* a mis en évidence une progression importante de leur position parmi les meilleurs hôpitaux spécialisés, ainsi que leur entrée dans les 100 meilleurs hôpitaux à la pointe de l'innovation numérique, tandis que le classement de l'Université Stanford/Elsevier qui répertorie les 2% des scientifiques les plus influents au monde a distingué plus de 90 chercheuses et chercheurs des HUG issus de diverses spécialités médicales, témoignant du dynamisme de la recherche au sein de l'hôpital. Les HUG ont été désignés pour accueillir le *World Hospital Congress 2025*, événement annuel international majeur qui réunit plus de 1 000 dirigeantes et dirigeants hospitaliers et cadres des systèmes de santé.

Enfin, **l'innovation** a été au cœur de l'activité avec une multitude de projets axés sur l'intelligence artificielle, et le lancement de plusieurs applications de santé au service de la communauté ainsi que l'ouverture d'un Bureau des outils numériques pour la population genevoise, une première dans un milieu hospitalier en Suisse. Cette plateforme vise à renforcer les compétences numériques des Genevois et Genevoises, en ligne avec la politique numérique cantonale.

IMAD

En 2024, l'IMAD a renforcé ses partenariats de proximité avec les communes pour intégrer davantage la prévention dans les parcours de santé et retarder ainsi les hospitalisations ou l'institutionnalisation. L'institution a contribué au développement de deux maisons de santé dédiées à la santé communautaire, favorisant l'accès aux soins de proximité et l'autonomie des personnes fragilisées. Elle gère également deux nouveaux immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), portant leur total à 30 et poursuit ses actions de prévention sur des thématiques telles que la nutrition et la canicule.

L'IMAD a consolidé sa collaboration interprofessionnelle et la coordination des soins avec le réseau de santé, essentielles à ses projets. En développant les itinéraires cliniques interinstitutionnels, l'institution assure un suivi optimisé des patientes et patients avant et après des hospitalisations planifiées. La création d'une équipe spécialisée en diabétologie pédiatrique renforce la prise en charge des jeunes patients grâce à une coordination accrue entre acteurs de santé. De plus, l'institution est un partenaire clé dans le projet cantonal de prise en charge des urgences non vitales à domicile avec les HUG, le 144 et l'OCS.

Depuis juillet 2024, l'initiative fédérale « Pour des soins infirmiers forts » met l'accent sur la formation et les pratiques avancées. L'IMAD, déjà engagée dans cette voie, a inauguré en février son nouveau campus dédié à l'apprentissage et à l'interprofessionnalité. Ce lieu innovant accompagne les professionnelles et professionnels de santé dans le développement de leurs compétences, tout en contribuant à lutter contre la pénurie de personnel et à former efficacement la relève pour garantir des soins à domicile de qualité.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel

Les comptes étant presque à l'équilibre, l'écart constaté sur cette rubrique s'explique principalement par la vacance de postes observée à fin 2024 (- 2.4 ETP) dont plusieurs sont en cours de recrutement.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le montant non dépensé de cette rubrique s'explique principalement par une sous-utilisation des mandats et prestations de services, due à une réorientation de ces derniers en accord avec la stratégie actuelle du département (- 0.5 million) ainsi qu'une réduction des frais liés aux conférences intercantionales (- 0.2 million).

36 Charges de transfert

Le dépassement des charges de transfert s'explique principalement par les facteurs suivants :

- soins à domicile : conformément à l'article 25a LAMal, le canton de Genève doit assumer le financement résiduel des soins à domicile. L'écart de 10.3 millions découle de la revalorisation des tarifs des organisations d'aide et de soins à domicile (OSAD) et de l'augmentation du volume d'activité. Ce dépassement est couvert à 90% par la demande en autorisation de crédit supplémentaire validée par la commission des finances du Grand Conseil le 4 décembre 2024;
- prestations stationnaires hospitalières : conformément à l'article 49a LAMal, le canton de Genève doit cofinancer les frais d'hospitalisation de ses résidents à hauteur de 55% (20% pour les bénéficiaires de l'assurance invalidité), le solde étant pris en charge par les assurances. L'écart de 18.5 millions résulte d'une part de la révision tarifaire du point DRG, négociée entre les communautés d'assureurs et les établissements hospitaliers, pour intégrer les effets de l'inflation et, d'autre part, d'une sous-estimation des besoins budgétaires, incluant une provision pour litige. Ce dépassement est couvert par une demande en autorisation de crédit supplémentaire, accordée par la commission des finances du Grand Conseil le 12 février 2025;

K01 Réseau de soins (suite)

- lits de soins de maintien : entré en vigueur le 1er janvier 2024, le mandat de prestations des lits de soins de maintien aux HUG concerne les patients en incapacité de retourner à domicile sans nécessiter de soins aigus ou de réadaptation, en attendant une place en EMS ou une structure adaptée. L'Etat de Genève finance une partie des soins, conformément à l'article 25a LAMal, comme pour les EMS et les soins à domicile. Prévu pour 132 lits avec un coût de 12.1 millions de francs, le budget 2024 a été dépassé en raison d'une occupation moyenne estimée à 190 lits, entraînant un financement résiduel de 16.9 millions, soit 4.8 millions de plus que prévu. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire, validée par la commission des finances du Grand Conseil le 12 février 2025;
- aide financière en faveur de l'Institut universitaire de médecine de famille et de l'enfance (luMFE): sur-estimation budgétaire liée au financement de l'assistanat en cabinet (- 0.3 million);
- diverses autres aides-financières: sur-estimation budgétaire (- 0.2 million);
- l'amortissement des subventions d'investissement aux entreprises publiques et privées a été inférieur au budget (- 1.2 million).

42 Taxes et redevances

Les revenus non réalisés sur cette rubrique se rapportent principalement aux actions récursoires de la part de Sinistres Suisse SA - SSS (- 1.3 million), moins importantes que prévues. Le canton paie 55% de toutes les hospitalisations, y compris celles liées aux accidents couverts par l'assurance LAMal. Lorsqu'un tiers responsable est identifié, SSS s'occupe du recouvrement par l'assurance responsabilité civile et rembourse le canton.

43 Revenus divers

Reclassification comptable des contributions perçues dans le cadre de la Convention intercantonale sur le financement de la formation médicale postgrade (CFFP), approuvée par la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, à destination de la nature 46 (-6.3 millions). Le budget 2025 a été adapté en conséquence.

Cet écart est partiellement compensé par une reprise de charges à payer liée au financement hospitalier 2023 de diverses cliniques (+ 1.5 million), par une reprise de provision pour le financement résiduel des soins à domicile (+ 1 million).

46 Revenus de transferts

L'excédent de revenus constaté sur cette rubrique découle principalement des éléments suivants :

- reclassification comptables des contributions perçues dans le cadre de la CFFP en provenance de la nature 43 (+ 6.1 millions). Le budget 2025 a été adapté en conséquence;
- constatation de remboursements à recevoir de la part des cliniques privées pour les prestations stationnaires hospitalières 2022 et 2023 (+ 2.9 millions);
- augmentation des revenus perçus en lien avec l'accueil de détenus extra-cantonaux à Curabilis (+ 1.4 million);
- remboursement de la part de La Maison de Tara d'un trop-perçu de subvention concernant l'exercice 2023 (+ 0.1 million);
- restitution par l'IMAD d'indemnités perçues entre 2021 et 2023 (+ 0.1 million).

K01 Réseau de soins (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintien à domicile						
1.1 Nombre de personnes prises en charge annuellement par l'IMAD	Efficacité	18'279	18'300	17'855	18'000	2025
1.2 Nombre d'heures de prestations facturées à la LaMal et effectuées par l'IMAD	Efficacité	791'154	778'000	749'431	818'000	2025
2. Améliorer la couverture du besoin de la population (HUG)						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	97.0%	95%	97%	>95%	2025
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	73%	85%	70%	>85%	2025
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	83.0%	75%	82%	>75%	2025
2.4 Délai d'attente PTH (prothèse totale de hanche)	Qualité	8.7 semaines	7 semaines	9.1 semaines	<4 semaines	2025
3. Diminuer la durée moyenne de séjour (HUG)						
3.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	6.9 jours	5.6 jours	5.6 jours	<6.3 jours	2027
3.2 Nombre moyen quotidien de personnes aux HUG en attente de placement	Efficience	192	<132	188	<132	2027
3.3 Durée d'attente de placement	Efficience	71 jours	<60 jours	66 jours	<60 jours	2027
4. Assurer la qualité des prestations (HUG)						
4.1 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	7.8%	<9%	7.8%	<9%	2027
4.2 Taux d'escarres nosocomiales	Efficacité	6.7%	<5.2%	6.3%	<5%	2027
4.3 Taux de réadmission potentiellement évitables	Efficacité	4.8%	<5%	4.6%	<5%	2027
4.4 Taux de satisfaction des patients	Qualité	97%	>95%	96.6%	>95%	2027
5. Améliorer la gestion des ressources humaines (HUG)						
5.1 Taux d'absence hors maternité	Efficacité	9.1%	8%	9.2%	7.5%	2027
5.2 Nombre de stagiaires et apprentis, soins et pluriprofessionnels de santé	Efficacité	187	>300	345	>236	2027

Commentaires

Indicateur 1.1 : En 2024, le nombre de personnes prises en charge par l'IMAD a augmenté de 2.4 % (+424 personnes) par rapport à 2023. Ce chiffre est très proche du budget prévisionnel de 18'300 patients annuels (-0.1 %). Cette évolution s'explique principalement par la hausse du nombre de bénéficiaires de prestations de soins, comme l'indique l'**indicateur 1.2**.

Indicateur 1.2 : Le nombre d'heures de prestations facturables à la LaMal a progressé de 41'723 heures (+5.6 %) par rapport à 2023, dépassant ainsi la cible budgétaire de 13'154 heures (+1.7 %). Plus des deux tiers des heures prestées concernent des patients suivis au moins six jours sur sept. Par ailleurs, les heures effectuées le week-end représentent près de 18 % du volume total, avec une augmentation de 5.8 %. Il convient de noter que les heures facturables n'incluent pas le temps consacré à la coordination des soins ni les déplacements non facturables.

K01 Réseau de soins (suite)

Indicateurs 2.1 à 2.3 : Depuis l'installation des urgences dans de nouveaux locaux en juillet 2023, l'organisation des prises en charge a évolué pour améliorer la qualité des soins et optimiser la gestion des flux. Les délais de prise en charge se sont améliorés par rapport à l'année précédente, malgré une hausse de 3 % des entrées aux urgences par rapport à 2023. Toutefois, l'afflux de patients dépasse les prévisions initiales, nécessitant la mise en place de solutions alternatives pour éviter une saturation rapide des capacités.

Indicateur 2.4 : L'indicateur s'améliore par rapport à 2023, notamment grâce à l'augmentation des vacations en orthopédie, mais il demeure supérieur à la cible fixée pour 2024.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur a été ajusté dans le contrat de prestations 2024-2027 ainsi que dans le budget 2024 des HUG, intégrant désormais les *outliers* (cas dont la durée de séjour a dépassé la borne supérieure correspondant à un séjour « normal »). Le maintien de la durée moyenne de séjour (DMS) est le fruit des efforts des HUG pour anticiper les sorties et limiter ainsi les journées d'hospitalisation inutiles.

Indicateur 3.2 : Après une forte baisse, durant la pandémie, du nombre de patients en attente de placement dans un établissement médico-social (EMS) ou dans une autre structure d'hébergement adaptée à leurs besoins et leur niveau de dépendance fonctionnelle, cet indicateur est reparti à la hausse dès 2022 et se stabilise à un niveau élevé en 2024. La capacité maximale de 132 lits de soins de maintien étant dépassée, l'institution ne dispose plus de marge de manœuvre pour absorber ce flux, ce qui réduit la disponibilité des lits en soins aigus et en réadaptation.

Indicateur 3.3 : La durée moyenne d'attente pour un placement continue d'augmenter en 2024.

Indicateur 4.1 : La prévalence des infections nosocomiales, évaluée par SwissNOSO, reste stable entre 2023 et 2024. L'enquête réalisée par SwissNOSO recense, sur une journée donnée, les patients présentant une infection selon les critères définis par le *Centers for Disease Control and Prevention*.

Indicateur 4.2 : Le taux d'escarres nosocomiales se détériore par rapport à 2023 et reste supérieur à la cible, malgré le renforcement des mesures de détection et de prévention, qui seront encore intensifiées.

Indicateur 4.3 : Le taux de réadmissions potentiellement évitables est un indicateur annuel, dont les données sont disponibles au deuxième trimestre de l'année suivante. L'indicateur présenté correspond donc à l'année 2023. Il reste inférieur à la cible, bien qu'il affiche une légère hausse par rapport à l'année précédente.

Indicateur 4.4 : Les résultats de l'enquête de satisfaction *Picker*, menée mensuellement depuis 2020, montrent que la satisfaction globale des patients demeure élevée, stable et supérieure à la cible de 95 %. Le taux de recommandation reste également élevé, dépassant l'objectif fixé à 75 %.

Indicateur 5.1 : Le taux d'absence (hors maternité) reste stable en 2024 par rapport à 2023, bien qu'il demeure supérieur à la cible. La lutte contre l'absentéisme constitue une priorité pour les HUG et est au cœur de la stratégie RH 2024-2028, actuellement en cours de déploiement.

Indicateur 5.2 : Le nombre d'apprentis se maintient, mais n'atteint pas encore la cible fixée pour 2027.

K02 Régulation et planification sanitaire

Département responsable : DSM

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	5'674'266	-694'170	-10.9%	6'368'436	6'022'734
30 Charges de personnel	4'597'289	-392'107	-7.9%	4'989'396	4'849'210
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'038'830	-286'443	-21.6%	1'325'273	1'138'249
33 Amortissements du patrimoine administratif	13'426	-1'841	-12.1%	15'267	10'550
36 Charges de transfert	24'591	-11'409	-31.7%	36'000	24'588
39 Facturations internes	131	-2'369	-94.8%	2'500	137
REVENUS	888'642	-613'621	-40.8%	1'502'263	618'836
41 Patentes et concessions	13'750	13'150	2'191.7%	600	13'250
42 Taxes et redevances	839'202	-645'637	-43.5%	1'484'839	603'230
43 Revenus divers	35'060	18'236	108.4%	16'824	1'725
49 Facturations internes	630	630	-	-	630
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'785'624	80'548	-1.7%	-4'866'172	-5'403'898
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-254'322</i>	<i>-5'695</i>	<i>2.3%</i>	<i>-248'627</i>	<i>-202'302</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'816'687</i>	<i>-666'300</i>	<i>31.0%</i>	<i>-2'150'387</i>	<i>-2'265'320</i>
COÛT COMPLET	-7'856'633	-591'446	8.1%	-7'265'187	-7'871'520

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	28.04	-5.13	-15.47%	33.17	33.72
ETP fixes	23.30	-7.08	-23.30%	30.38	30.49
ETP auxiliaires	0.50	-0.29	-36.71%	0.79	0.23
ETP agents spécialisés	4.24	2.24	112.00%	2.00	3.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir les moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patientes et des patients ainsi que celle de la population ;
- de garantir des soins appropriés et de qualité.

Il comprend, notamment, la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits des patientes et des patients.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de la santé (OCS), pour lui le service de la santé numérique et du réseau de soins (SNRS), le service du médecin cantonal (SMC) et la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients.

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Réalisation du programme de législature

Projets stratégiques :

Dans le domaine de la **santé numérique**, les projets de développements communs à l'Etat, aux HUG et à l'IMAD selon la loi d'investissement L13004 (programme santé numérique, PSN) se sont poursuivis. Le Canton de Genève a également poursuivi sa participation à l'association CARA (organisation à but non lucratif créée en 2018 par les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud), avec en particulier l'entrée en vigueur d'une convention intercantonale pour la santé numérique en Suisse romande (PL13319). Certains travaux du PSN sont menés en partenariat avec CARA, afin de mutualiser les efforts. Il s'agit notamment du **plan de médication partagé (PMP) et du plan de soins partagé (PSP)**, qui seront proposés à travers la plateforme CARA. Les projets pilotes genevois pour le PSP ont été préparés avec les institutions partenaires, les HUG et l'IMAD et démarreront en 2025.

Durant 2024, en plus des affaires courantes liées au traitement des demandes de la part des professionnels et des établissements de santé, le groupe des droits de pratiquer (GDP) a poursuivi les travaux de refonte des deux règlements, à savoir celui sur les professions de la santé (K 3 02.01) et celui sur les institutions de santé (K 2 05.06) afin de les adapter aux évolutions récentes de la législation fédérale et pour remédier à certaines imprécisions ou manquements dans les textes en vigueur.

Dans le cadre de la limitation de l'admission à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) des médecins (« clause du besoin »), un troisième recensement annuel de l'offre ambulatoire à charge AOS a été réalisé, en étroite collaboration avec l'Association des médecins du canton de Genève (AMGe). Ce recensement a enregistré le meilleur taux de participation et constitue donc une base solide pour l'application de la méthode fédérale de calcul des nombres maximaux dès juillet 2025. Afin d'ancrer la compétence du canton en matière d'admission AOS et de limitation, un projet de modification de la Loi sur la santé a été déposé (PL13857), avec une entrée en vigueur envisagée pour le 1^{er} juillet 2025.

Il s'est également agi, en 2024, de poursuivre la mise en œuvre des dispositions légales visant le déploiement de la délégation des soins au sein du canton. De nombreux établissements ainsi que différentes catégories de professionnels sont concernés. Cette mise en œuvre comporte un certain nombre de difficultés et d'enjeux, notamment ceux d'assurer une qualité et une sécurité des prestations pour les bénéficiaires de soins. En ce sens, la question de ce déploiement au sein des établissements pour personnes handicapées (EPH) reste un point d'attention pour 2025.

Parallèlement, sous guidance de l'OCS, les deux premiers infirmiers de pratique avancée (IPA) du canton ont pu finaliser leur convention avec les médecins partenaires impliqués, leur cahier des charges et le périmètre de leur rôle. Ils exercent aux HUG. En 2025, l'IMAD disposera également de sa première IPA. Les IPA permettent de développer des prestations de santé à visée communautaire et s'intègrent au réseau de santé pour davantage de proximité avec les populations cibles.

Le traitement des plaintes et la délivrance des attestations de bonne conduite ont été optimisés grâce au développement en interne d'un outil Share-Point permettant une meilleure traçabilité, une meilleure surveillance des délais, et à terme, un meilleur outil statistique pour 2025.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel

L'écart sur cette rubrique s'explique principalement par la vacance de postes (- 5.1 ETP) constatée à fin 2024 (-0.4 million) dont plusieurs sont en cours de recrutement.

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart constaté dans cette catégorie de charges s'explique principalement par une réduction des frais liés aux conférences intercantionales (- 0.2 million) et aux honoraires de tiers (- 0.1 million).

42 Taxes et redevances

Les émoluments perçus par le service des pratiques professionnelles sanitaires sont inférieurs au budget en raison d'un allègement des exigences des autorisations de pratiquer (- 0.8 million).

Cette diminution de revenu est partiellement compensée par des remboursements des assurances sociales supérieurs aux prévisions, ainsi que par des amendes infligées par la commission de surveillance, en fonction des affaires traitées (+ 0.1 million).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	98%	95%	97%	95%	2027
2. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
2.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 6 semaines	Qualité	93.4%	95%	59%	95%	2027
2.2 Taux d'admissions à facturer à l'AOS (assurance obligatoire des soins) délivrées dans les 6 semaines	Qualité	96.1%	95%	50%	95%	2027
3. Assurer la surveillance des institutions de santé						
3.1 Taux d'inspections d'EMS par an	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2025
3.2 Taux d'instruction de dossiers (création d'institution de santé et préavis sur plans)	Efficacité	100%	100%		100%	2025
3.3 Taux d'instruction de plaintes hors CSPSPD (commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients)	Efficacité	95%	100%		100%	2025
3.4 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2025
4. Assurer le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par la commission de surveillance						
4.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par le bureau de la commission de surveillance dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	98.7%	100%	98.4%	100%	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le taux de 98 % confirme que l'objectif a été atteint.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur concerne les autorisations de pratiquer délivrées sur demande en 2024. Il ne reflète cependant qu'une partie du volume de travail accompli, car toutes les demandes déposées ne donnent pas lieu à un arrêté d'autorisation. En incluant également les demandes ayant abouti à un refus ou à un abandon, le taux global de traitement dans un délai de six semaines après le dépôt s'élève à 81 %. Ainsi, sur les 732 demandes reçues par le service du médecin cantonal (SMC) en 2024, 694 ont été traitées, dont 565 en moins de six semaines.

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

Indicateur 2.2 : Cet indicateur porte sur les admissions à facturer délivrées aux personnes physiques à la suite de demandes déposées en 2024. Comme pour l'indicateur précédent, il ne reflète que partiellement la charge de travail, toutes les demandes n'aboutissant pas à un arrêté d'admission. Si l'on prend en compte les demandes refusées ou abandonnées, le taux de traitement dans les six semaines atteint 76.2 %. Ainsi, sur les 396 demandes reçues par le SMC, 312 ont été traitées, dont 238 en moins de six semaines.

Indicateur 3.1 : L'ensemble des 54 EMS a été inspecté en 2024.

Indicateur 3.2 : Les inspections liées aux demandes de créations d'institutions de santé et les préavis sanitaires à la demande du département du territoire-office des autorisations de construire (DT-OAC) sont assurés et rendus en collaboration avec les services concernés et compétents, le service du médecin cantonal et pour lui le groupe des droits de pratiquer et le DT-OAC notamment.

Indicateur 3.3 : Le taux de 95 % s'explique par l'impossibilité d'instruire certaines plaintes, notamment celles issues de dénonciations anonymes, que la loi sur la procédure administrative (LPA) ne permet pas au SMC d'examiner.

Indicateur 3.4 : Trois inspections sur autant de plaintes ont été réalisées dans des établissements de santé en 2024.

Indicateur 4.1 : Une seule affaire sur 77 n'a pas été traitée dans le délai réglementaire de six semaines par le bureau de la commission. Ce retard s'explique par des divergences initiales entre les membres du bureau quant à la suite à donner à la dénonciation, bien que leurs positions respectives aient été formulées dans les délais.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DSM

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	39'682'580	-2'171'934	-5.2%	41'854'514	37'359'337
30 Charges de personnel	17'237'735	-186'989	-1.1%	17'424'724	17'838'066
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'722'965	-1'264'332	-15.8%	7'987'297	6'047'705
33 Amortissements du patrimoine administratif	474'736	-7'291	-1.5%	482'027	401'166
36 Charges de transfert	15'168'840	-700'826	-4.4%	15'869'666	12'468'163
37 Subventions redistribuées	800	800	-	-	518'244
39 Facturations internes	77'504	-13'296	-14.6%	90'800	85'994
REVENUS	6'499'406	-175'861	-2.6%	6'675'267	7'281'941
40 Revenus fiscaux	103'228	3'228	3.2%	100'000	116'790
41 Patentes et concessions	58	-7'542	-99.2%	7'600	2'417
42 Taxes et redevances	4'904'867	667'412	15.8%	4'237'455	4'677'391
43 Revenus divers	128'444	-310'906	-70.8%	439'350	435'860
46 Revenus de transferts	1'339'479	-503'383	-27.3%	1'842'862	1'471'365
47 Subventions à redistribuer	800	800	-	-	518'244
49 Facturations internes	22'529	-25'471	-53.1%	48'000	59'875
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-33'183'174	1'996'074	-5.7%	-35'179'248	-30'077'396
Coût d'état-major	-953'591	-85'297	9.8%	-868'294	-744'177
Coût des prestations de moyens	-5'422'932	498'306	-8.4%	-5'921'238	-6'105'323
COÛT COMPLET	-39'559'697	2'409'083	-5.7%	-41'968'780	-36'926'896

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	106.92	-3.55	-3.21%	110.47	115.35
ETP fixes	99.50	-2.46	-2.41%	101.96	99.80
ETP auxiliaires	2.50	-1.41	-36.06%	3.91	9.94
ETP agents spécialisés	4.92	0.32	6.96%	4.60	5.60

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficientes et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de la santé (OCS), pour lui le service du médecin cantonal (SMC), le service du pharmacien cantonal (SPHC) et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux
- K03.03 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Réalisation du programme de législature

Projets stratégiques :

La promotion de la santé et la prévention (PSP), enjeu majeur de santé publique, est inscrite dans le programme de législature 2024 en tant que priorité du magistrat en charge de la santé. Elle répond aux défis posés par le vieillissement de la population, l'augmentation des pathologies chroniques et la maîtrise des coûts du système de santé.

L'année 2024 a marqué une étape importante pour le secteur prévention et promotion de la santé (SPPS), rattaché au service du médecin cantonal (SMC). Elle a été dédiée à la révision de l'ensemble des contrats de prestations du service, un processus qui a nécessité une collaboration intense avec nos partenaires du réseau de santé. Cette année a également vu la conception de projets novateurs prioritaires, notamment en lien avec la promotion des comportements favorables à la santé, la prévention et la gestion de certaines maladies chroniques, renforçant ainsi l'impact des actions de promotion et de prévention de la santé (PSP) sur la santé de la population.

Par ailleurs, 2024 a permis d'évaluer la charge de travail de ce secteur, mettant en lumière la nécessité d'une réorganisation et d'un renforcement en ressources humaines et matérielles pour répondre aux exigences croissantes.

C'est également une année qui a mis en avant le succès des acteurs de PSP, avec la mise en œuvre de la quasi-totalité des actions prévues dans le plan cantonal PSP 2019-2023. Le monitoring des indicateurs liés à ce plan a permis d'identifier les principales tendances en matière de santé publique et de prioriser les actions futures dans le cadre du plan PSP 2024-2028, adopté par la commission de la santé du Grand Conseil le 7 janvier 2025 par voie de résolution (1029 A).

Les leçons tirées de la crise du COVID-19 ont insufflé un nouveau dynamisme dans les efforts visant à réévaluer et renforcer les mesures de prévention des maladies transmissibles. Cela a permis de réévaluer et d'améliorer diverses stratégies, notamment en matière de vaccination, de prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), de prévention des infections transmises par le moustique tigre ainsi que de lutte contre les infections associées aux soins (IAS), qu'elles concernent les soins aigus, subaigus ou chroniques.

En 2025, les prestations imposées par les obligations et les dispositions légales fédérales et cantonales, qui ont nettement augmenté depuis la fin de la crise, devraient se stabiliser, même si elles sont encore nombreuses. Aux stratégies de lutte susmentionnées s'ajoutent d'autres projets, tels qu'un système de surveillance des maladies transmissibles au niveau national et cantonal, le développement d'un plan d'action sur le moustique tigre ainsi que l'élaboration du plan national de pandémie avec sa mise en œuvre spécifique au niveau cantonal.

La Planification sanitaire quadriennale 2025-2028, adoptée par le Conseil d'Etat le 11 décembre 2024, intègre pour la première fois la nécessité de développer des mesures de soutien à moyen et long terme pour le domaine des urgences communautaires et des soins non programmés.

Cette intégration résulte du travail coordonné par l'aide sanitaire urgente du SMC dans le cadre du Rapport du Conseil d'Etat à la motion 2760-A : « Pour une organisation efficiente des urgences sanitaires ambulatoires et l'ancrage du Réseau Urgences Genève dans la législation genevoise ».

Dans ce contexte, trois axes sont développés : améliorer l'information à la population, renforcer les moyens de réponse et mieux coordonner les urgences communautaires et les soins non programmés, notamment en ancrant le Réseau des urgences genevois (RUG) dans la législation genevoise.

Une cinquantaine de participantes et participants issus des domaines privés et publics ont participé au projet tout au long de l'année 2024. Issues de ces groupes, plusieurs actions ont également été définies pour la poursuite du projet. Par exemple, le développement d'un Dossier Patient Extrahospitalier à l'horizon 2030, en partenariat avec al centrale d'appels sanitaires d'urgence (CASU) 144 et, les services informatiques de l'Etat de Genève, a débuté. La validation de son cahier des charges en décembre 2024 en est la première étape.

Le Groupe Risque pour l'Etat de Santé et Inspectorat (GRESI) a procédé aux inspections annoncées et inopinées selon le concept de surveillance du service.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Le GRESI a accueilli le nouveau médecin cantonal, ce qui permet d'assurer la réflexion de la révision du concept de surveillance au bénéfice de son domaine de compétence et en collaboration avec les autres partenaires.

Le programme de déprescription continue de se déployer dans plusieurs EMS, en mettant en place des revues de la médication individualisée et des cercles de qualité pour optimiser la prescription de médicaments. Ce programme s'élargit progressivement avec l'intégration de nouveaux partenaires, afin d'étendre son impact.

Dans le domaine des produits thérapeutiques, le programme de déprescription a continué d'être déployé dans plusieurs EMS au moyen de la revue de la médication individualisée et de la mise en place de cercles de qualité visant à optimiser la prescription de médicaments.

Par ailleurs, une campagne nationale sur les produits de comblement (fillers) ainsi qu'une campagne cantonale de sensibilisation sur la publicité ont été menées. Une surveillance renforcée des activités à haut risque a également été effectuée, avec une attention particulière sur la fabrication de préparations oncologiques en clinique. De plus, pour les pharmacies autorisées, la surveillance de deux activités spécifiques de fabrication de médicaments ont été renforcées, à savoir la mise en sachets de médicaments (blistering) et de mise sur le marché de formules propres.

La numérisation des activités du service de la pharmacienne cantonale progresse de façon significative. Le projet de numération des inspections via ServiceNow a débuté.

La vaccination contre la COVID-19 a été intégrée au circuit usuel de vaccination en septembre 2024 avec l'arrivée des nouveaux vaccins. L'équipe dédiée a accompagné cette transition avant d'être dissoute. En revanche, en l'absence d'annonce de la Confédération sur l'intégration des vaccins contre le Mpox dans le circuit usuel des médicaments, le SPhC continue d'assurer leur stockage et leur livraison. Enfin, les activités d'enseignement des lois, de l'économie et du système de santé auprès des étudiants en sciences pharmaceutiques, biomédicales et en médecine humaine se sont poursuivies, afin de former les futurs professionnels aux enjeux réglementaires et organisationnels du secteur de la santé.

Dans le domaine de la surveillance de la consommation, le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a poursuivi ses activités de contrôle et s'applique à respecter les fréquences de contrôles imposées par le droit fédéral. Un focus particulier a été mis sur la sécurité alimentaire en lien avec des bactéries dangereuses comme les listérias, sur le renforcement des exigences vis-à-vis des entreprises industrielles de production de denrées alimentaires ou de cosmétiques, sur les compléments alimentaires, sur les contaminations des denrées alimentaires aux substances perfluorées (PFAS), sur les jouets et les cigarettes électroniques. Le SCAV a également poursuivi son travail visant à améliorer la gestion et les contrôles liés à l'eau potable avec la gestion de plusieurs incidents importants. Un nouveau concept de fixation des fréquences d'inspections basées sur le risque a été développé pour l'exécution de la loi sur les produits chimiques et de ses ordonnances.

Au niveau vétérinaire, le SCAV a poursuivi ses enquêtes liées à la protection des animaux, aux agressions canines et envers les importations illégales, toutes deux étant en constante augmentation. La lutte contre les épizooties a également fait l'objet d'intenses travaux, notamment en termes de préparation en cas d'occurrence de fièvre porcine africaine sur le canton.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel

L'écart sur cette rubrique s'explique principalement par la vacance de postes (- 3.6 ETP) constatée à fin 2024 (- 0.2 million) dont plusieurs sont en cours de recrutement.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les écarts constatés sur les charges de biens et services ainsi que les autres charges d'exploitation résultent de plusieurs facteurs :

- une diminution du recours aux mandats pour le service du médecin cantonal - SMC - et celui de la pharmacienne cantonale - SPhC (- 1.8 million). Les mandats du SMC ont été moins nombreux que prévu, certains ayant été reportés à 2025. Par ailleurs, les coûts liés au suivi du COVID-19, notamment pour la mise à disposition d'outils informatiques, ont finalement été pris en charge par la Confédération, bien qu'initialement budgétisée au sein du SMC. Concernant le SPhC, les mandats relatifs à la variole du singe (MPox) ainsi qu'au stockage du matériel stratégique ont également été moins importants que prévu;

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

- un dépassement des charges en fournitures médicales et une consommation accrue de masques (+ 0.3 million), ainsi qu'une prise en charge des vaccinations HPV plus élevée que prévu en raison de l'augmentation des demandes liée à la hausse des effectifs dans les écoles et à un plus grand nombre de garçons se faisant vacciner (+ 0.3 million);
- des frais d'entretien réduits en raison du recalibrage des équipements du SCAV effectué en moyenne tous les deux ans (- 0.4 million);
- une augmentation de la provision pour débiteurs douteux du SCAV (+ 0.2 million).

36 Charges de transfert

S'agissant des charges de transfert, une sous-utilisation de 0.7 million est observée par rapport au budget, en raison principalement de :

- la réduction des dépenses liées aux actions de prévention, financées par la dîme de l'alcool, et de promotion de la santé (- 0.4 million). En effet, certains projets n'ont pas pu être menés en 2024 en raison d'une maturité insuffisante;
- la non-reconduction de la contribution à la Fondation pour la sécurité des patients en lien avec la recherche appliquée et la promotion de la sécurité des patients (- 0.1 million);
- une moindre utilisation du fonds pour la prévention de la toxicomanie (- 0.2 million).

42 Taxes et redevances

Concernant les taxes et redevances, l'écart de revenus constaté s'explique principalement par :

- une augmentation des remboursements des assurances pour le vaccin HPV (+ 0.5 million);
- une hausse des émoluments administratifs perçus par le SCAV (+ 0.2 million).

43 Revenus divers

Les revenus divers affichent une baisse, notamment en raison d'actifs saisis par le pouvoir judiciaire destinés au fonds pour la prévention de la toxicomanie, qui se révèlent moins élevés que prévu (- 0.3 million).

46 Revenus de transfert

L'écart constaté sur cette rubrique découle principalement de la non-perception des fonds de la Confédération pour la dîme de l'alcool (- 0.5 million). Le montant à restituer au canton est difficilement prévisible, car il dépend de la consommation d'alcool en Suisse.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	96%	95%	95%	95%	2025
1.2 Taux d'annonces de maladies à déclaration obligatoire chez des résidents genevois par les médecins	Efficacité	86%	95%	93%	95%	2025
2. Surveiller l'évolution du VIH						
2.1 Nombre de nouveaux diagnostics (datant de moins d'un an) d'infections VIH par an	Efficacité	59	<60	38	<90	2025

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes						
3.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	23	<55	27	<80	2025
4. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
4.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	86%	100%	90.5%	100%	2025
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	194	200	271	160	2025
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficacité	65	85	57	85	2025
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	232	180	132	180	2025
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
6.1 Respect des fréquences de contrôles des entreprises, des commerces et des établissements publics	Efficacité	95%	95%	92%	95%	2025
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficacité	387	400	392	400	2027
6.3 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	6'788	8'500	7'674	8'000	2027
6.4 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS) contrôlés annuellement	Efficacité	97%	100%	100%	100%	2027
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Taux de réalisation des évaluations devant obligatoirement être menées par le SCAV	Efficacité	89%	95%	97%	95%	2027
7.2 Taux de traitement des dossiers d'annonces de morsures	Efficacité	94%	100%	99%	100%	2027
8. Veiller à un abattage conforme aux ordonnances						
8.1 Taux de contrôles ante mortem à post mortem effectués lors des abattages	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2027
9. Assurer le respect des délais fixés par la législation pour rendre les décisions sur les projets de recherche						
9.1 Taux de décisions rendues dans les délais pour les nouveaux protocoles	Efficacité	52%	80%	90%	80%	2025
9.2 Taux de décisions rendues dans les délais + 10 jours pour les nouveaux protocoles	Efficacité	75%	80%	100%	90%	2025
10. Améliorer la perception de l'état de santé par la population et les indicateurs						
10.1 Proportion de la population estimant son état de santé bon à très bon	Efficacité	80%	80%		83%	2028
10.2 Proportion de la population active occupée de 15 à 64 ans indiquant ressentir un impact plutôt favorable du travail sur sa santé	Efficacité	60%	35%		38%	2028
10.3 Disponibilité des données épidémiologiques populationnelles	Efficacité	50%	50%		66%	2028

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Indicateur 1.1 : Le taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses contre la rougeole se maintient au-dessus de 95 %, atteignant ainsi l'objectif fixé. Ce taux est calculé sur la base des carnets de vaccination reçus.

Indicateur 1.2 : Le taux de déclaration des maladies à déclaration obligatoire par les médecins pour les résidents genevois est de 86 %. Ce chiffre correspond au nombre de déclarations médicales reçues après une demande du SMC, déclenchée par une déclaration de laboratoire. Il reste en deçà de la cible de 95 %, en raison notamment des retards de transmission et des variations liées aux types de maladies.

Indicateur 2.1 : Le nombre de nouveaux diagnostics de VIH a diminué en un an, grâce aux mesures de santé publique et à un meilleur accès à la PrEP (prophylaxie pré-exposition). Il est essentiel de poursuivre les mesures de santé publique afin de se rapprocher de l'objectif national d'élimination de la transmission du VIH en Suisse d'ici 2030.

Indicateur 3.1 : La tendance montre une stabilisation à un niveau modéré des nouveaux diagnostics.

Indicateur 4.1 : En 2024, quatre cas de non-conformité ont été relevés parmi les 28 véhicules inspectés.

Indicateur 5.1 : Bien que la cible ait été atteinte avec 194 inspections réalisées sur les 200 attendues, des contrôles à forte valeur ajoutée ont été privilégiés, en raison des risques potentiels pour la population. Ces inspections ont notamment porté sur la fabrication de traitements oncologiques en cliniques, les opérations de blistering et les pharmacies disposant d'une autorisation de type BPF (« Bonnes Pratiques de Fabrication »). Le temps moyen consacré à une inspection est de quatre heures, avec des rapports détaillés. Par ailleurs, une campagne de sensibilisation sur la publicité a été menée dans 40 pharmacies, et l'engagement du SPHC dans la campagne nationale sur les dispositifs médicaux a été salué par Swissmedic.

Indicateur 5.2 : L'absence d'un ETP du SPHC pendant six mois a empêché d'atteindre le nombre prévu d'inspections par ETP.

Indicateur 5.3 : Avec une équipe désormais au complet, le nombre d'inspections a augmenté (depuis février 2024). Un nouveau plan de contrôle, davantage basé sur le risque, est en cours d'élaboration.

Indicateur 6.1 : 2'353 inspections ont été réalisées dans les délais, sur un total de 2'703 inspections de base effectuées.

Indicateur 6.2 : L'absence de plusieurs membres de l'inspectorat a réduit le nombre d'inspections est liée à l'absence de plusieurs contrôleurs.

Indicateur 6.3 : L'absence de plusieurs membres de l'inspectorat a réduit le nombre de prélèvements effectués. Afin d'optimiser les ressources, les prélèvements ont été mutualisés, permettant ainsi de contrôler plusieurs paramètres sur un même échantillon.

Indicateur 6.4 : 259 inspections ont été réalisées pour 266 établissements.

Indicateur 7.1 : Cet indicateur concerne à la fois les chiens répertoriés et ceux présentant un comportement agressif. Sur les 84 évaluations et tests de maîtrise et de comportement (TMC) prévus, 75 ont été effectués, une éducatrice canine ayant été absente plusieurs mois.

Indicateur 7.2 : Sur les 522 annonces reçues, 520 ont été traitées. Une augmentation constante des signalements de morsures est observée.

Indicateur 8.1 : L'obligation légale a été respectée à 100 %, avec la présence systématique d'un vétérinaire lors des abattages.

Indicateur 9.1 et 9.2 : Ces indicateurs se sont écartés de leur cible pour plusieurs raisons. Tout d'abord, de nombreuses modifications réglementaires ont intensifié l'activité de la Commission Cantonale d'Éthique de la Recherche (CCER), dont la mission est d'évaluer les projets de recherche impliquant des êtres humains afin de garantir leur conformité aux normes éthiques, scientifiques et légales, tout en assurant la protection des participants. Parmi ces évolutions figurent l'introduction en mai 2022 de l'OClin-Dim, qui régit les essais cliniques de dispositifs médicaux et inclut notamment les logiciels d'aide au diagnostic ou à la décision médicale, ainsi que l'entrée en vigueur en juin 2023 de la nLPD fédérale relative à la protection des données personnelles. En mai 2024, la dernière révision de la LIPAD a également renforcé les exigences en matière de protection des données personnelles, tandis qu'en octobre 2024, la révision de la Déclaration d'Helsinki (AMM) a introduit de nouvelles lignes directrices en matière d'éthique médicale.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Ces nouvelles exigences réglementaires ont accru la charge de travail des conseillers scientifiques et des chercheurs, entraînant une hausse significative des non-conformités lors de la soumission des nouveaux protocoles. Parallèlement, le nombre de protocoles soumis a augmenté de 10 %, tandis que celui des amendements-modifications apportées à des protocoles de recherche déjà approuvés - a progressé de 40 %. Bien que ces amendements ne soient pas intégrés aux indicateurs 9.1 et 9.2, ils représentent un volume de travail conséquent pour les conseillers scientifiques dans le nouveau contexte réglementaire, nécessitant une adaptation des ressources et des processus au sein de la CCER.

Indicateur 10.1 : Selon l'étude Specchio menée en 2024, 79.5 % des personnes interrogées estiment leur état de santé bon à très bon.

Indicateur 10.2 : Toujours selon l'étude Specchio 2024, 59.8 % des personnes actives occupées âgées de 15 à 64 ans estiment que leur travail a un impact plutôt favorable sur leur santé.

L Economie et emploi

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





L Economie et emploi

Synthèse des priorités

La politique publique L regroupe trois programmes cruciaux pour soutenir l'économie et l'emploi dans notre canton : la réinsertion des demandeurs d'emploi, la régulation du marché du travail et du commerce ainsi que la promotion de l'économie et du tourisme.

En 2024, l'Office cantonal de l'emploi (OCE) a mis en place le complément financier cantonal aux allocations de formation (AFO) afin de garantir aux personnes de plus de 30 ans un premier niveau de certification professionnelle. Pendant toute la durée de leur formation, elles bénéficient d'un salaire mensuel brut de 4'300 francs, dont seul le salaire d'apprentissage est à la charge de l'entreprise.

L'OCE a aussi inauguré son second restaurant d'application, le SPARK, dans le but de permettre aux participants d'acquérir des compétences diversifiées et immédiatement applicables dans une grande variété d'établissements. Des formations que nous souhaitons pouvoir valoriser davantage auprès des entreprises, grâce à des micro-certifications. Un projet pilote est en cours entre l'État et la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève, afin de répondre à la pénurie de personnel dans ce secteur.

Enfin, relevons qu'en matière d'employabilité - enjeu majeur et transversal - le Conseil d'Etat a créé une Délégation du Conseil d'Etat à l'employabilité (DELE), composée des responsables des départements chargés du DIP, du DCS et du DEE, qui en assure la présidence. La DELE a entériné la proposition du Conseil pour le développement de l'employabilité (CDE) – commission officielle consultative, réunissant les principaux partenaires de l'emploi à Genève –, pour l'élaboration du premier Plan directeur cantonal de l'employabilité (PDEm), qui devrait être présenté en 2025.

L'année dernière, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a intensifié ses efforts pour notamment promouvoir la santé et la sécurité au travail, garantir le respect de la législation encadrant le marché du travail et combattre efficacement le travail au noir.

Le département et l'OCIRT ont mis en place une organisation de projet concernant la refonte de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) qui vise une simplification et une clarification de ce dispositif de régulation.

L'OCIRT a aussi continué à jouer son rôle en matière de régulation des économies de plateforme, en particulier concernant les enjeux clés liés au dossier UBER. Il a aussi maintenu ses efforts pour une ouverture dominicale des magasins, notamment le 22 décembre 2024.

Dans un contexte de profonds changements économiques, l'Office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI) a continué à jouer un rôle essentiel en anticipant les évolutions et en proposant des réponses adaptées. Objectif : faire de Genève un territoire durable, inclusif et innovant, capable de relever les défis globaux tout en demeurant attractif et résilient. Le travail a porté sur deux axes majeurs : l'élaboration d'une nouvelle stratégie économique cantonale et la mise en place d'un plan directeur de l'innovation.

Alimentée par les contributions de 140 acteurs clés, aussi bien des dirigeantes et dirigeants d'entreprises que des représentants de faïtières, la nouvelle stratégie économique vise à offrir un cadre clair pour un développement économique adapté aux besoins des entreprises. Elle permettra d'orienter les décisions économiques, et visera le renforcement de la compétitivité et la stimulation de l'innovation tout en consolidant l'écosystème genevois.

Le deuxième axe porte sur la diversité économique et l'innovation. Afin de renforcer la robustesse et la résilience de l'économie genevoise, l'OCEI encourage l'intégration d'une grande variété d'acteurs et de modèles économiques. Cela inclut un soutien actif à l'innovation et à l'entrepreneuriat, vecteurs essentiels de la dynamique économique et de la création d'emplois. En mai 2024, les premières Rencontres de l'innovation ont permis de poser les bases du plan directeur de l'innovation qui sera présenté en mars 2025.

En parallèle, l'Office s'investit dans le développement de clusters et de pôles d'excellence dans des domaines stratégiques comme les industries créatives, qui contribuent au rayonnement culturel et économique, ou encore le secteur philanthropique. Pour ce dernier, une étude a été commandée au Centre en philanthropie de l'Université de Genève afin de mieux comprendre ses dynamiques et son potentiel d'impact. Elle servira à déployer, dès 2025, un plan d'action ambitieux visant à encourager l'essor de la philanthropie comme levier d'innovation sociale et de développement durable.

Enfin, attirer et retenir des entreprises reste une priorité, car elles sont de puissants moteurs d'innovation et de croissance. La finance durable et d'impact représente un enjeu majeur pour Genève. Grâce à des initiatives comme *Building Bridges*, le canton se positionne en tant que plateforme mondiale d'investissement responsable, consolidant son rôle de territoire innovant et d'acteur clé des transitions écologique et sociale.

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi

Département responsable : DEE

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	87'000'234	-9'320'425	-9.7%	96'320'659	93'723'616
30 Charges de personnel	33'223'618	-3'922'505	-10.6%	37'146'123	32'958'652
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'398'382	-150'131	-9.7%	1'548'513	5'666'592
33 Amortissements du patrimoine administratif	55'018	340	0.6%	54'678	58'697
36 Charges de transfert	52'322'087	-5'249'258	-9.1%	57'571'345	55'038'538
39 Facturations internes	1'129	1'129	-	-	1'138
REVENUS	29'358'338	-2'207'833	-7.0%	31'566'171	28'950'529
42 Taxes et redevances	675'450	224'181	49.7%	451'269	874'262
43 Revenus divers	86'735	32'190	59.0%	54'545	130'888
46 Revenus de transferts	28'596'153	-2'464'204	-7.9%	31'060'357	27'945'379
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-57'641'896	7'112'592	-11.0%	-64'754'488	-64'773'088
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'889'968</i>	<i>165'950</i>	<i>-8.1%</i>	<i>-2'055'918</i>	<i>-2'145'366</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'532'232</i>	<i>494'150</i>	<i>-7.0%</i>	<i>-7'026'382</i>	<i>-6'131'892</i>
COÛT COMPLET	-66'064'096	7'772'692	-10.5%	-73'836'788	-73'050'345

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	236.90	-25.01	-9.55%	261.91	227.80
ETP fixes	208.50	-47.21	-18.46%	255.71	209.80
ETP auxiliaires	27.40	21.20	341.94%	6.20	18.00
ETP agents spécialisés	1.00	1.00	-	-	-

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration et de reconversion professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi (OCE).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Réinsertion des demandeurs d'emploi - sous régime cantonal
- L01.02 Réinsertion des demandeurs d'emploi - sous régime fédéral

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

L'OCE se mobilise pour répondre toujours mieux aux besoins des demandeuses et demandeurs d'emploi (DE) ainsi qu'à ceux du marché. Il est en particulier attentif à l'accélération des progrès technologiques numériques et aux mutations des professions.

- Optimisation de la qualité des entretiens

L'ORP de Genève ainsi que six autres cantons (Bâle-Ville, Fribourg, Schaffhouse, Vaud, Grisons et Valais) ont porté le projet pilote «Qualité du conseil». Les conseillers en personnel ont pu suivre un programme de formation incluant un coaching comportemental personnel avec le soutien de master coaches. Un rapport d'évaluation sera publié à l'automne 2025.

- Transformation numérique

95% des DE utilisent la pré-inscription en ligne sur le site ge.ch et 80% de ceux-ci déposent leurs recherches d'emploi ainsi que divers documents sur le site Job-Room. Par rapport à l'ensemble de la Suisse, les DE du canton de Genève font partie des personnes qui utilisent le plus les services en ligne proposés. La prochaine étape est la centralisation des informations dans un compte e-démarche avec les solutions «once-only» (porte d'entrée unique) et «coffre- fort numérique» (données sauvegardées et protégées).

Mesures du marché du travail

- NoLimIT : le numérique pour tous

Les résultats d'une évaluation externe menée par la Haute école de travail social de Genève ont été livrés en juillet 2024. Ils attestent de l'utilité et de la pertinence de cet accompagnement. Le projet pilote se poursuivra jusqu'au 30 juin 2026 et devrait ensuite être pérennisé.

- LevelPlus : l'accompagnement des plus de 50 ans vers l'emploi

Ce projet pilote a également fait l'objet d'une évaluation externe par un bureau d'études indépendant. Ses conclusions, rendues en juin 2024, confirment la valeur ajoutée de la mesure. Le projet pilote se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2026 et devrait être pérennisé.

- Le SPARK : un nouveau pas vers l'employabilité dans la restauration

L'OCE a inauguré son second restaurant d'application le 25 avril 2024. Le Spark propose des formations couvrant l'ensemble des métiers de la restauration: cafétéria, snacking café, restaurant avec service à table, ainsi que traiteur. Ces opportunités permettent aux participants d'acquérir des compétences diversifiées et immédiatement applicables dans une grande variété d'établissements. En proposant ce lieu de formation supplémentaire, Spark contribue ainsi pleinement aux programmes de microcertifications que l'OCE est en train de mettre sur pied.

- Microcertifications

Afin de répondre à un besoin croissant des entreprises en recherche de compétences spécifiques, le DEE - avec le support de la direction de l'employabilité de l'OCE - a travaillé sur un projet de microcertifications dont les enjeux sont cruciaux en matière d'employabilité. Pour les individus, c'est une opportunité unique de rendre plus attractif leur profil sur le marché de l'emploi. Pour les entreprises qui recrutent, c'est une garantie d'avoir les compétences dont elles ont besoin, ce qui simplifie et sécurise leur processus de recrutement. Les premières bases de ce projet ont été posées cet été avec la Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôtelières de Genève qui a délivré en novembre 2024 ses 3 premières attestations de reconnaissance d'aptitudes pratiques (RAP, type de microcertification) dans le domaine de la cuisine. Ce projet sera étendu dans le cadre du Plan directeur cantonal de l'employabilité.

- Allocations de formation (AFO)

Les allocations de formation fédérales (AFO) ont été renforcées par un complément financier cantonal forfaitaire de 800 francs mensuels afin de garantir son employabilité tout au long de la vie active et d'encourager un premier niveau de certification professionnelle. Ainsi, chaque personne éligible peut désormais bénéficier d'un salaire mensuel brut de 4'300 francs (au lieu de 3'500 francs) durant la totalité de son apprentissage. Le projet pilote, accepté par le Conseil d'État le 24 avril 2024, a déjà permis à 47 personnes d'en bénéficier. Il va se poursuivre jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale en matière de chômage (LMC) prévue, en principe, pour 2026-2027.

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (suite)

- Bonus employabilité

Depuis son lancement en 2021, le «Bonus employabilité» a favorisé l'engagement à durée indéterminée de 1'176 personnes au bénéfice de la mesure fédérale «Allocations d'initiation au travail» (AIT). En prolongeant le projet pilote jusqu'au 30 juin 2025, le canton poursuit son soutien à la formation des personnes au chômage et aux entreprises qui les engagent. Une étude est prévue en 2025 pour examiner l'opportunité de sa pérennisation.

- Emplois de solidarité (EdS)

La réforme des EdS suit son cours afin d'en faire un véritable outil d'employabilité. L'objectif est de permettre aux bénéficiaires de combler les compétences manquantes, notamment dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

Le programme L01 présente des charges et des revenus inférieurs au budget de respectivement -9.3 millions de francs et -2.2 millions de francs.

Les principales variations supérieures à 0.1 million de francs, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique s'élève à -3.9 millions de francs et -25 ETP. La vacance de postes résulte principalement des difficultés rencontrées par l'office pour attirer du personnel qualifié. Ce défi est particulièrement prononcé lors de l'embauche des conseillères et conseillers en personnel, essentiels pour soutenir et mobiliser les candidats à l'emploi dans leurs efforts de réinsertion sur le marché du travail.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique s'élève à -0.2 million de francs et provient principalement d'un recours moindre à des prestataires externes.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert présentent un non dépensé de -5.2 millions de francs dû principalement aux éléments suivants :

- participation cantonale à la LACI et aux mesures en faveur des personnes non indemnisées (-0.8 million de francs);
- allocations de retour en emploi (ARE) et bonus employabilité (-2.8 millions de francs);
- contribution aux emplois de solidarités (EDS) (-1.5 million de francs).

42 Taxes et redevances - Ecart d'estimation

Ces revenus supérieurs de +0.2 million de francs sont dus à des remboursements de divers frais.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Ces revenus sont inférieurs de -2.5 millions de francs par rapport au budget en raison principalement de la réduction de l'enveloppe financière mise à disposition par le SECO pour le financement des ORP qui avait été initialement estimée au budget sur la base d'un taux de chômage plus élevé que celui finalement constaté pour 2024.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : La valeur de 176.82 est une valeur provisoire basée sur les données partielles de 2024. Les données définitives pour 2024 ne seront disponibles qu'en mars 2025. Le résultat pour l'indicateur portant sur le nombre moyen de jours d'indemnités perçues peut s'expliquer premièrement, par la baisse généralisée du chômage au niveau suisse. Genève a donc suivi la tendance nationale en réduisant le nombre moyen de jours d'indemnités, cependant le différentiel avec la moyenne suisse est resté constant. Deuxièmement, par le fait que les demandeurs d'emploi qui étaient encore au bénéfice des prolongations d'indemnités Covid-19 ont tous quitté le chômage en 2024. En effet, la loi COVID-19 permettait encore en 2021 à tout assuré qui n'avait pas encore épuisé ses droits aux indemnités de recevoir encore un maximum 66 indemnités journalières supplémentaires.

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (suite)

Indicateur 2.1 : La valeur de 29,26 % est une valeur provisoire basée sur les données partielles de 2024. Les données définitives pour 2024 ne seront disponibles qu'en mars 2025. La reprise économique amorcée dès 2022 s'est poursuivie jusqu'en 2024. Puis dès l'été 2024, la détérioration sur le marché du travail constatée au niveau suisse a participé au résultat de cet indicateur. Genève a suivi la tendance nationale, cependant, le différentiel avec la moyenne nationale est resté constant.

Indicateur 3.1 : La valeur de 29,07 % est une valeur provisoire basée sur les données partielles de 2024. Les données définitives pour 2024 ne seront disponibles qu'en mars 2025. La reprise économique amorcée dès 2022 s'est poursuivie jusqu'en 2024. Puis dès l'été 2024, la détérioration sur le marché du travail constatée au niveau suisse a participé au résultat de cet indicateur. Genève a suivi la tendance nationale, cependant, le différentiel avec la moyenne nationale est resté constant.

Indicateur 4.1 : La valeur de 41,02 % est une valeur provisoire basée sur les données partielles de 2024. Les données définitives pour 2024 ne seront disponibles qu'en mars 2025. La reprise économique amorcée dès 2022 s'est poursuivie jusqu'en 2024. Puis dès l'été 2024, la détérioration sur le marché du travail constatée au niveau suisse a participé au résultat de cet indicateur. Genève a suivi la tendance nationale, cependant, le différentiel avec la moyenne nationale est resté constant.

Indicateur 5.1 : Le taux de rotation des postes a passé de 11,34 % en 2020 à 13,22 % en 2021, 16,58 % en 2022, 15,57 % en 2023 et 10,56 % en 2024.

Indicateur 5.2 : Le taux de retour sur le marché ordinaire a passé de 3,55 % en 2020 à 8,36 % en 2022, 5,71 % en 2023 et 5,35 % en 2024.

Indicateur 5.3 : La valeur de 21,31 % est la dernière valeur disponible à savoir celle relative aux inscriptions intervenues en 2023, 12 mois après un retour sur le marché ordinaire en 2022. Ce taux de réinscription des EdS, bien que significativement moins élevé que l'indicateur 4.1, a pratiquement triplé par rapport au relevé précédent (7.4 %). Cette hausse intervient a priori sans raison objective, alors que les allocations fédérales d'initiation au travail (AIT) conservent, elles, par exemple, un taux de réinscription stable, à 19.41 %, sur la même période. Ce taux de 21,31 % devra être comparé avec celui des réinscriptions 2024 qui sera mesuré à fin mars 2025, afin d'examiner s'il s'agit là d'un pic isolé ou si cette péjoration du résultat va perdurer.

Indicateur 6.1 : La valeur de 130 est une valeur provisoire pour 2024. La valeur définitive ne sera connue qu'en mars 2025.

Indicateur 6.2 : La valeur de 31,15 % est la dernière valeur disponible à savoir celle relative aux inscriptions intervenues en 2023, 12 mois après le dernier versement de la participation ARE au salaire en 2022. Ce taux de réinscription après ARE, bien que significativement moins élevé que l'indicateur 4.1, augmente de manière constante depuis 3 exercices (18.7 %, 26.1 %, puis 31.15%). Cette hausse intervient a priori sans raison objective, sauf à considérer que les personnes en fin de droit de chômage et/ou à l'aide sociale ont une employabilité plus faible que celles qui ont retrouvé un emploi en cours de suivi ORP. Pour information, le taux de réinscriptions pour les bénéficiaires d'allocations fédérales d'initiation au travail (AIT) reste stable, à 19.41 % sur la même période.

Indicateur 7.1 : La durée moyenne passe de 15 jours en 2020 à 13,47 jours en 2022 puis 13,18 jours en 2023 et 14,15 jours en 2024.

Indicateur 8.1 : L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi observée en 2024 a entraîné un accroissement de la charge de dossiers par conseiller en personnel malgré les nombreux engagements qui ont eu lieu en 2024. Pour rappel, il faut compter sur un délai de 5 à 6 mois après la fin de sa formation pour qu'un conseiller en personnel soit opérationnel dans son poste.

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réinsérer rapidement						
1.1 Nombre moyen de jours d'indemnités	Efficacité	176.82	203	216.8	185	2026
2. Éviter le chômage de longue durée						
2.1 Entrées au chômage de longue durée en %	Efficacité	29.26 %	25 %	27,74 %	28 %	2026
3. Éviter les arrivées en fin de droits						
3.1 Arrivées en fin de droit en %	Efficacité	29.07 %	24 %	21,14 %	29 %	2026
4. Éviter les réinscriptions						
4.1 Réinscriptions en %	Efficacité	41.02 %	40 %	40,83 %	40 %	2026
5. Réinsérer sur le marché primaire les emplois de solidarité						
5.1 Taux de rotation des postes	Efficacité	10.56 %	12 %	15,57 %	12 %	2026
5.2 Taux de retour sur le marché ordinaire	Efficacité	5.35 %	7 %	5,71 %	7 %	2026
5.3 Taux de réinscription	Efficacité	21.31 %	15 %	7,4 %	15 %	2026
6. Réinsérer par la subvention à l'emploi (allocation de retour en emploi)						
6.1 Nombre de décisions d'octroi	Efficacité	130	150	140	150	2026
6.2 Taux de réinscription	Efficacité	31.15 %	20 %	26,1 %	20 %	2026
7. Prise en charge rapide						
7.1 Durée moyenne en jours entre l'inscription et l'entretien diagnostic	Efficacité	14.15 jours	15 jours	13,18 jours	15 jours	2026
8. Améliorer la qualité du suivi du demandeur d'emploi						
8.1 Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel	Qualité	154	145	151	140	2026

Commentaires

Indicateurs 1, 2, 3, 4, 7 et 8 : Ces indicateurs sont fédéraux et ont été alignés sur les indicateurs du Seco.

Indicateur 5.1 : Le taux de rotation correspond au taux de postes faisant l'objet d'une repourvue et de l'engagement d'un nouvel emploi de solidarité.

Indicateur 5.2 : Le marché primaire du travail est le marché de l'emploi ordinaire où règnent les conditions de travail et d'occupation habituelles de l'économie du marché. Par opposition, le marché du travail secondaire couvre entre autres les postes de travail protégés ou non concurrentiels.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur correspond au taux de bénéficiaires réinscrits au chômage et/ou touchant l'aide sociale financière une année après l'échéance de l'allocation de retour en emploi.



L02 Régulation du marché du travail et du commerce

Département responsable : DEE

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	24'333'923	-332'188	-1.3%	24'666'111	22'701'907
30 Charges de personnel	21'381'068	-701'960	-3.2%	22'083'028	20'183'898
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'962'959	356'726	22.2%	1'606'233	1'562'984
33 Amortissements du patrimoine administratif	55'898	-5'903	-9.6%	61'801	59'679
36 Charges de transfert	901'102	-3'947	-0.4%	905'049	874'416
39 Facturations internes	32'896	22'896	229.0%	10'000	20'929
REVENUS	15'718'626	1'022'559	7.0%	14'696'067	15'171'231
42 Taxes et redevances	13'277'135	821'068	6.6%	12'456'067	12'732'011
43 Revenus divers	336	336	-	-	46'395
46 Revenus de transferts	2'439'269	199'269	8.9%	2'240'000	2'389'218
49 Facturations internes	1'886	1'886	-	-	3'607
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'615'297	1'354'747	-13.6%	-9'970'044	-7'530'676
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'216'290</i>	<i>5'934</i>	<i>-0.5%</i>	<i>-1'222'224</i>	<i>-1'313'823</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'833'043</i>	<i>-575'972</i>	<i>9.2%</i>	<i>-6'257'071</i>	<i>-6'429'621</i>
COÛT COMPLET	-16'664'630	784'709	-4.5%	-17'449'339	-15'274'120

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	145.60	-1.95	-1.32%	147.55	137.30
ETP fixes	136.20	-1.60	-1.16%	137.80	127.60
ETP auxiliaires	9.40	-0.35	-3.59%	9.75	9.70

Descriptif du programme

Description du programme

Ce programme a pour objectif la promotion et le maintien de la paix sociale, la protection de la santé et de la sécurité au travail, la régulation du marché du travail, la lutte contre le travail au noir, la régulation du commerce ainsi que la tenue du registre du commerce (RC) et du répertoire des entreprises genevoises (REG).

Il porte, en particulier, sur la mise en œuvre des réglementations fédérale et cantonale dans les domaines suivants :

- prévention des atteintes physiques et psychiques, des accidents et maladies associées au travail;
- application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes;
- édicition et contrôle des conditions minimales de travail et prestations sociales en usage;
- contrôle du salaire minimum genevois et des salaires minima fixés dans des contrats types de travail (CTT);
- organisation de la coordination cantonale en matière de lutte contre le travail au noir et contrôle du respect du dispositif par les entreprises actives à Genève;
- délivrance d'autorisations dans les domaines de la restauration, de l'hôtellerie, du divertissement, de la vente d'alcool et des produits assimilés au tabac, des jeux d'argent et du transport professionnel de personnes et contrôle du respect des conditions d'autorisation;
- contrôle des commerces;
- enregistrement et publication des informations juridiquement pertinentes sur des entreprises et autres entités inscrites au RC;
- collecte, mise à jour et publication des données relatives aux entreprises et établissements actifs dans le canton de Genève;
- mise à disposition et transmission d'informations concernant les domaines de compétence de l'OCIRT et soutien au partenariat social.

L02 Régulation du marché du travail et du commerce (suite)

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L02.01 Régulation du commerce
- L02.02 Régulation du marché du travail

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Projets prioritaires

Le 1^{er} juin 2023, une nouvelle disposition de la loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT) est entrée en vigueur permettant de renforcer la surveillance des marchés de la construction. Cette révision, élaborée de concert avec les partenaires sociaux, institue, pour les entreprises du bâtiment, une obligation de respecter les conditions de travail en usage et prévoit, en cas de violations graves, la possibilité de suspendre les travaux de l'entreprise en infraction. En 2024, le département de l'économie et de l'emploi (DEE) a formalisé, par le biais d'un contrat de prestations, la collaboration avec les commissions paritaires du secteur de la construction dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. En tant qu'actrices de proximité et fines connaisseuses des réalités de terrain, les commissions paritaires disposent désormais, en cas d'infractions graves, de la compétence de suspendre directement l'activité de l'entreprise concernée et ceci pour une durée maximale de 3 jours. Si l'entreprise omet de se mettre en conformité durant ce délai, l'OCIRT peut prolonger la durée de la suspension.

Le DEE a par ailleurs mis en place une organisation de projet concernant la refonte de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD). Cette refonte vise une simplification et une clarification de ce dispositif de régulation. Les travaux sont menés en concertation avec les différents acteurs concernés, à savoir les autorités cantonales et communales concernées, les acteurs économiques et touristiques, les organisations syndicales, les milieux culturels, sociaux et associatifs ainsi que les riverains. Cette manière de concertation a pour objectif d'identifier au mieux les difficultés d'application constatées, de déterminer les besoins des différents acteurs et actrices et de concevoir et tester des propositions de solution.

Autres projets d'importance stratégique

Suite à l'acceptation de l'initiative populaire « 23 frs, c'est un minimum », le salaire minimum cantonal est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2020. Un mandat d'évaluation de ce nouveau dispositif a été confié à l'institut de recherche appliquée en économie et gestion (IREG). Il vise à évaluer les effets de l'introduction du salaire minimum cantonal sur l'emploi et les salaires à Genève. Les deux premiers rapports d'évaluation, portant sur d'éventuels impacts en matière de chômage, ont été publiés. Ils montrent que l'introduction du salaire minimum à Genève n'a pas eu d'effets significatifs sur le taux de chômage. Ils montrent, par ailleurs, que l'introduction du salaire minimum a réduit les inégalités entre hommes et femmes en matière de chômage et a ainsi augmenté les chances des femmes à retrouver un emploi. La probabilité de retrouver un emploi a en revanche légèrement diminué pour les jeunes et les personnes les moins qualifiées. Deux autres rapports, portant sur les effectifs en matière d'emploi et de salaires, seront publiés en 2025.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

Le programme L02 présente des charges inférieures de -0.3 million de francs et des revenus supérieurs de +1.0 million de francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 0.1 million de francs, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures de -0.7 million de francs par rapport au budget, principalement en raison de la vacance de postes en cours d'année et d'un non dépensé sur les jetons de présence (Inspection paritaire des entreprises (IPE) et commissions officielles).

L02 Régulation du marché du travail et du commerce (suite)

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un dépassement de +0.4 million de francs qui s'explique principalement par des dotations aux provisions pour débiteurs douteux plus importantes en lien avec l'augmentation de la facturation (+0.8 million de francs en nature 42) compensée partiellement par un non dépensé sur d'autres natures de charges de biens et services.

42 Taxes et redevances - Ecart d'estimation

Ces revenus augmentent de +0.8 million de francs en lien principalement avec l'augmentation du volume des émoluments et des amendes de l'OCIRT (+0.3 million de francs), du Registre du commerce (+0.2 million de francs) et de la police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN) (+0.3 million de francs).

46 Revenus de transferts - Ecart d'estimation

Les revenus de transferts sont supérieurs au budget de +0.2 million de francs et concernent les dédommagements de la Confédération (Commission fédérale pour la sécurité au travail (CFST) et Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Pour 2024, le nombre est de 383 entités, dont 267 qui sont inscrites en liquidation et n'exercent plus d'activité.

Indicateur 1.2 : La valeur 2024 de 408 correspond au nombre de contrôles dont l'enquête est clôturée au cours de l'année de référence.

Indicateur 1.3 : Le taux de 68 % pour 2024 est calculé par rapport au nombre de jours entre la réception de toutes les demandes et la fin de leurs traitements. Pour rappel, la mise en place du nouveau projet informatique (SIC) a eu lieu pendant l'année 2024.

Indicateur 2.1 : La valeur 2024 est supérieure à l'objectif défini ainsi qu'à la valeur de l'année 2023 (2'044) et à celle de la période pré-pandémie (1'978 en 2019).

Indicateur 2.2 : La valeur 2024 de 472 est due au changement des règles de la comptabilisation des contrôles par la CFST.

Indicateur 2.3 : La valeur 2024 reste stable par rapport à l'année 2023, mais également par rapport à la période pré-pandémie (84,2 % en 2019).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer l'efficacité et la qualité de la régulation du commerce						
1.1 Nombre d'entités inscrites sans organe de révision ou sans mention de renonciation au contrôle restreint (opting-out)	Efficacité	383	200	400	300	2027
1.2 Nombre annuel d'entreprises contrôlées dans le cadre de la loi sur le travail au noir (LTN)	Efficacité	408	300	336	300	2027
1.3 Pourcentage des demandes LRDBHD traitées par le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) dans les 30 jours	Qualité	68 %	80 %	80 %	80 %	2027

L02 Régulation du marché du travail et du commerce (suite)

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Veiller au respect des conditions de travail dans les entreprises et assurer une mise à disposition efficiente de la main-d'oeuvre étrangère						
2.1 Nombre de contrôles effectués en matière de contrôle du marché du travail	Efficacité	2085	2'000	2044	2000	2027
2.2 Nombre de contrôles effectués en matière de protection de la sécurité du travail	Efficacité	472	850	840	850	2027
2.3 Pourcentage de dossiers traités par le service main d'oeuvre étrangère (MOE) dans les 30 jours	Efficacité	86 %	75 %	85 %	75 %	2027

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure le nombre de sociétés avec une carence au niveau de l'inscription de l'organe de révision due à la démission de l'organe de révision sans remplacement par la société ou à l'absence de mention de renonciation au contrôle restreint des comptes annuels (opting-out). La mesure pour pallier cette situation consiste à augmenter le nombre de procédures d'office initiées par le Registre du commerce.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur prend en compte le nombre total d'entreprises ayant été contrôlées par les inspecteurs chargés de la lutte contre le travail au noir de la PCTN, afin de détecter les violations des dispositions légales en matière de déclaration aux assurances sociales et aux impôts, ou de constater l'emploi de travailleurs étrangers en situation illégale.

Indicateur 1.3 : Le délai légal de traitement des autorisations par la PCTN est fixé à 60 jours par l'article 31, alinéa 12 du règlement d'exécution de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (RRDBHD) (I 2 22.01). Dans l'objectif de faciliter les activités économiques, il ne convient donc pas de mesurer le respect du délai légal (60 jours), mais de viser à raccourcir ce délai en faveur d'une accélération des procédures. L'objectif fixé est que 80 % des autorisations soient délivrées en 30 jours.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du service de l'inspection du travail en matière de conditions de travail des entreprises genevoises, suisses ou étrangères par le biais de visites d'entreprises, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. L'indicateur repose sur le nombre de contrôles défini dans le contrat de prestations avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Il convient toutefois de relever que le nombre de contrôles effectués peut varier de manière importante, en fonction de la complexité des secteurs économiques contrôlés.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur porte sur les visites d'entreprises effectuées par le service de l'inspection du travail concernant l'application de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) ainsi que les interventions d'office dans le cadre de campagnes de prévention ou sur plainte. Ces contrôles font l'objet d'un contrat de prestation entre le canton et la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). L'objectif visé correspond à celui fixé dans le cadre de ce contrat de prestations.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur porte sur les demandes d'autorisation transmises au service de la MOE pour examen. La durée est mesurée en jours calendaires à compter de la date de réception de la demande jusqu'au renvoi du dossier à l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

L03 Promotion économique et tourisme

Département responsable : DEE

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	21'178'130	-1'192'747	-5.3%	22'370'877	20'285'628
30 Charges de personnel	4'019'078	-355'122	-8.1%	4'374'200	4'565'191
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'924'977	163'971	4.4%	3'761'006	2'464'960
33 Amortissements du patrimoine administratif	108'839	-26'337	-19.5%	135'176	108'760
36 Charges de transfert	13'125'235	-975'260	-6.9%	14'100'495	13'146'453
39 Facturations internes	0	0	-	-	264
REVENUS	6'219'233	1'198'720	23.9%	5'020'513	19'768'674
42 Taxes et redevances	31'679	23'166	272.1%	8'513	70'124
43 Revenus divers	586'644	574'644	4'788.7%	12'000	12'505'966
44 Revenus financiers	3'485'313	-1'514'687	-30.3%	5'000'000	5'300'000
46 Revenus de transferts	2'115'597	2'115'597	-	-	1'892'583
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'958'897	2'391'467	-13.8%	-17'350'364	-516'954
Coût d'état-major	-228'630	13'468	-5.6%	-242'098	-297'160
Coût des prestations de moyens	-1'278'524	-457'554	55.7%	-820'970	-1'031'818
COÛT COMPLET	-16'466'052	1'947'380	-10.6%	-18'413'432	-1'845'932

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	21.20	-6.40	-23.19%	27.60	24.60
ETP fixes	15.10	-0.70	-4.43%	15.80	15.80
ETP auxiliaires	5.10	-3.80	-42.70%	8.90	7.00
ETP agents spécialisés	1.00	-1.90	-65.52%	2.90	1.80

Descriptif du programme

Ce programme a pour objectif de préserver et renforcer des conditions-cadres favorables à une croissance économique pérenne et de promouvoir ainsi que de stimuler l'innovation qui doit jouer un rôle fondamental dans le dynamisme du canton.

Ce programme doit permettre à l'économie genevoise de maintenir et développer l'attractivité de la place économique genevoise et favoriser son dynamisme ainsi que sa compétitivité. Il a également pour vocation de traiter les défis liés à l'emploi et à l'employabilité, ainsi qu'à la transformation numérique de notre économie et de notre société.

Par ailleurs, ce programme comporte également le développement de nouvelles propositions touristiques, le renforcement d'offres innovantes pour les salons et congrès ainsi que l'exploitation d'infrastructures économiques (Palexpo, Arena, Ports Francs et Fondation des terrains industriels (FTI)) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L03.01 Promotion économique et tourisme
- L03.02 Développement des zones industrielles

L03 Promotion économique et tourisme (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

En 2024, l'office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI) a poursuivi son engagement en faveur du développement économique genevois, en mettant l'accent sur la transition numérique, le soutien au commerce local, le développement des pôles d'excellence, les réponses à la transition écologique et la consolidation du rayonnement international de Genève. Dans un contexte marqué par des défis économiques et géopolitiques persistants, l'OCEI a su mobiliser ses ressources pour renforcer la résilience de l'écosystème cantonal et encourager une croissance durable et inclusive.

Poursuivant la dynamique amorcée en 2023, l'OCEI a intensifié ses efforts pour assurer une intégration efficace et sécurisée des nouvelles technologies au sein du tissu économique genevois. Fort de l'expérience accumulée, l'accompagnement des entreprises dans leur transition numérique s'est étoffé avec un renforcement des formations et la mise en place d'outils pédagogiques adaptés. Une attention particulière a été portée aux enjeux des cyber-risques, de la blockchain, de l'open data et de l'intelligence artificielle (IA), domaines où les besoins en compétences ne cessent de croître. En ce qui concerne l'IA et son intégration par les entreprises, une étude initiée et suivie par l'OCEI a permis de disposer de données spécifiques au contexte économique genevois. En parallèle, les guides pratiques introduits en 2023 ont été enrichis et traduits dans plusieurs langues afin de toucher un public plus large. Cette continuité dans l'action a permis aux entreprises de mieux structurer leur transformation numérique, d'optimiser leurs processus et de renforcer leur compétitivité sur le marché.

Le soutien au commerce local et à l'économie de proximité a également été au cœur des préoccupations de l'OCEI. Une deuxième version de l'Observatoire du commerce a été déployée, offrant un accès amélioré aux données et facilitant la prise de décision pour les entrepreneurs. Cette nouvelle version intègre notamment un portail thématique novateur et un accès aux flux de mobilité des Transports publics genevois (TPG). La campagne *Cekelenô* de soutien au commerce local a été reconduite avec une présence accrue sur le terrain, permettant de sensibiliser la population à la diversité de l'offre commerciale genevoise et à l'importance de la consommation locale. De plus, la 11ème édition des Prix du commerce a mis en lumière les commerces genevois les plus innovants et dynamiques, récompensés lors d'une cérémonie de gala, renforçant ainsi leur visibilité.

Le développement des pôles d'excellence du canton a été renforcé, avec un accent particulier sur quatre domaines stratégiques : les industries créatives, le secteur philanthropique, les sciences de la vie et l'industrie.

Ainsi, une étude approfondie menée par le Centre en philanthropie de l'Université de Genève (GCP) a mis en évidence des recommandations visant à renforcer ce pilier essentiel de l'attractivité économique du canton. Plusieurs mesures concrètes en faveur des fondations et organismes à but non-lucratif (OBNL) seront déployées dès 2025.

En ce qui concerne les sciences de la vie, grâce au dispositif de soutien, des actions ciblées ont été conduites afin de multiplier les synergies entre entreprises, organisations internationales, centres de recherche et soutenir l'impact territorial du secteur.

Enfin, le secteur industriel a poursuivi sa transformation, notamment dans le domaine de la fabrication additive (impression 3D). Dans la continuité des actions engagées depuis 2023, un plan d'action spécifique a été élaboré pour soutenir la formation et le déploiement de projets pilotes, avec des mesures concrètes prévues dès 2025 pour encourager l'adoption de ces techniques innovantes. Par ailleurs, la prestation de financement d'études de faisabilité de l'office de promotion des industries et des technologies (OPI), menée en partenariat avec les Hautes Écoles Genevoises, s'est poursuivie avec succès. En 2024, douze entreprises ont bénéficié de ce dispositif pour valider une idée innovante à travers une preuve de concept. Sur les quatre dernières années, ce sont ainsi 48 projets qui ont été sélectionnés, favorisant le transfert de technologie entre le monde académique et l'économie, et permettant aux entreprises genevoises de rester compétitives grâce à l'innovation.

L'OCEI a également poursuivi son soutien au secteur événementiel genevois, élément clé de l'économie locale. L'année 2024 a vu une augmentation significative du nombre de nuitées hôtelières, confirmant la reprise postpandémique du tourisme d'affaires. Les Assises des Business Events, organisées en mai 2024, ont permis aux acteurs du secteur de partager de bonnes pratiques et d'évoquer des pistes d'actions pour renforcer la compétitivité de Genève en tant que destination d'affaires internationale.

Pour répondre aux défis de la transition écologique, l'OCEI a accompagné les entreprises genevoises via son programme Diagnostic-Action, renforcé par un suivi trimestriel qui a stimulé leur engagement et amélioré leurs résultats. À l'issue de ce programme, un bilan complet et un guide des bonnes pratiques vont être établis. Parallèlement, l'OCEI a lancé des matinées visant à informer les entreprises sur les changements réglementaires, la décarbonation et l'adaptation des modèles d'affaires vers une économie plus durable.

L03 Promotion économique et tourisme (suite)

Dans un contexte de compétition renforcée, que ce soit sur le plan international ou intercantonal, l'attractivité économique de Genève pour les entreprises internationales a continué d'être une priorité. Bien que le nombre d'implantations d'entreprises étrangères ait légèrement diminué en 2024 en raison d'une concurrence accrue, treize nouvelles sociétés, majoritairement françaises, se sont installées sur le territoire avec le soutien des services de l'État et du GGBa (l'association *Greater Geneva Bern area*), avec pour cible la création, à trois ans, de près d'une centaine d'emplois.

S'agissant de la Fondation Building Bridges, qui œuvre à faciliter la transition vers un modèle économique mondial aligné sur les objectifs du développement durable en rapprochant la finance et les acteurs engagés dans cette démarche, elle a bénéficié d'un soutien actif. Dans ce cadre, la Fondation a notamment organisé un événement international de quatre jours consacré à la finance durable, rassemblant près de 8 000 participants en présentiel et en ligne. Cette initiative a contribué à renforcer la visibilité de la place économique et financière du canton ainsi que celle de la Genève internationale.

Le dispositif de soutien aux entreprises, constitué notamment de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (Fongit), de l'OPI et de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), a poursuivi son appui aux secteurs clés de l'économie genevoise, notamment l'industrie, les industries créatives, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et les sciences de la vie. Intégrant les enjeux de transition numérique et de durabilité, le dispositif associe sensibilisation, accompagnement et financement pour aider les entreprises à innover, renforcer leur compétitivité et s'adapter aux mutations économiques. En encourageant de meilleures pratiques, il contribue à la transformation du tissu économique vers un modèle plus résilient et responsable.

Au niveau du tourisme, le Conseil d'Etat a fixé les grandes orientations stratégiques de la politique en matière de tourisme pour la période 2025-2029 dans une convention d'objectifs liant la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C). Dans un contexte de concurrence croissante entre les diverses destinations, la capacité des villes à se positionner de manière forte et cohérente devient un enjeu majeur. La FGT&C œuvre à promouvoir les atouts de la région et fédère les parties prenantes pour développer la qualité de l'accueil des visiteurs.

En conclusion, l'année 2024 a été marquée par des actions significatives dans la transformation et la résilience de l'économie genevoise. Grâce à une approche concertée et des mesures ciblées, l'OCEI a contribué à renforcer l'innovation, la durabilité et l'attractivité du canton. Face aux défis à venir, l'engagement du Conseil d'Etat demeure intact pour assurer un développement économique équilibré et inclusif, au service de l'ensemble de la population et du tissu économique genevois.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

Le programme L03 présente des charges inférieures de -1.2 million de francs et des revenus supérieurs de +1.2 million de francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 0.1 million de franc, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures de -0.4 million de francs par rapport au budget en lien avec les postes vacants au 31 décembre 2024 (6,4 ETP dont 2 ETP ont été supprimés au 1er janvier 2025).

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Les charges de biens et service sont supérieures de +0.2 million de francs par rapport au budget compte tenu de la dotation à la provision du croire pour les dossiers cas de rigueur (+2.1 millions de francs) compensée en partie par un recours moindre à des prestataires externes.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures de -1.0 million de francs par rapport au budget pour les raisons suivantes :

- dépenses inférieures pour les projets liés au développement de l'économie de proximité (-0.7 million de francs);
- dépenses inférieures pour le financement de la Fondation Building Bridge (-0.3 million de francs).

L03 Promotion économique et tourisme (suite)

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

L'augmentation des revenus divers de +0.6 million de francs est due principalement aux éléments suivants :

- reprise de provisions en lien avec des aides COVID-19 (+0.3 million de francs).
- récupérations d'anciennes cautions concernant des dossiers de la FAE (+0.2 million de francs).

44 Revenus financiers - Ecart d'estimation

L'écart de -1.5 million de francs est dû à la participation de l'Etat de Genève au bénéfice de la Fondation pour les terrains industriels (FTI) qui a été moins élevée que prévu.

46 Revenus de transferts - Ecart d'estimation

Les revenus de transferts sont supérieurs de +2.1 millions de francs et correspondent principalement au remboursement du SECO pour des dossiers d'aides aux entreprises pour les cas de rigueurs.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs :

Indicateur 1.1 : En 2024, le nombre d'actions de formation proposées par l'OCEI reste stable.

Indicateur 2.1 : La valeur de 2924 reflète le nombre d'inscrits et non pas le nombre effectif de participants (il faut considérer un taux d'environ 30% de no-show). Pour les événements faisant l'objet d'un live, les participants sont comptabilisés. Pour les événements faisant l'objet d'un enregistrement avec replay mis à disposition en ligne, les vues de ces replays ne sont pas comptabilisées.

Indicateur 3.1 : En 2024, le programme Diagnostic-action n'a pas été poursuivi.

Indicateur 3.2 : La valeur de cet indicateur ne sera disponible qu'en 2025.

Indicateur 3.3 : La valeur de cet indicateur ne sera disponible qu'en 2025.

Indicateur 4.1 : La valeur 2024 est supérieure à l'objectif initialement défini compte tenu que de nouveaux MOOC sur des thématiques numériques ont été proposés en complément de celui sur la RNE.

Indicateur 4.2 : La valeur 2024 est supérieure à l'objectif initialement défini compte tenu que de nouveaux MOOC sur des thématiques numériques ont été proposés en complément de celui sur la RNE.

Indicateur 4.3 : La valeur de 1766 représente le nombre de téléchargements de tous les guides (RNE, IA, Cyber-risques, Blockchain, Open data, RGPD).

Indicateur 5.1 : Le taux est stable variant de 97,26 % en 2020 à 98,49 % en 2021, 98,2 % en 2022, 97,1 % en 2023 et 96,8 % en 2024.

Indicateur 6.1 : Compte tenu de la période de pandémie, le taux a passé de 53 % en 2019 à 17,4 % en 2020, 20 % en 2021, 41 % en 2022 et 48,9 % en 2023 et 42,5 % en 2024.

Indicateur 7.1 : La valeur de cet indicateur est sujet à d'importantes fluctuations d'une année à l'autre en fonction de la temporalité de l'avancement des projets et de leur réalisation. Ainsi, la valeur a passé de 5,2 millions de francs en 2021 à 3,5 millions de francs en 2022, 3,2 millions de francs en 2023 et 6,5 millions de francs en 2024.

Indicateur 8.1 : Le nombre de congrès obtenus pour 2024 est de 31, en hausse par rapport aux années antérieures (13 en 2021, 21 en 2022 et 24 en 2023).

Indicateur 9.1 : La valeur de cet indicateur peut être impacté par l'incertitude internationale (élections, ralentissement économique régional, conflits et crises).

Indicateur 9.2 : La valeur de cet indicateur représente une projection à 3 ans.

L03 Promotion économique et tourisme (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Accompagner les entreprises dans leurs différentes transitions						
1.1 Nombre d'actions de formation proposées par l'OCEI, en faveur d'entreprises locales en création ou en développement	Efficacité	25	25	25	25	2027
2. Faciliter le développement des entreprises installées dans le canton (art 5, al. 2 litt b LDévEco)						
2.1 Nombre de personnes inscrites aux actions organisées ou co-organisées par l'OCEI	Efficacité	2924	1'300	3283	1300	2027
3. Accompagnement à la transition et à l'adaptation des modèles d'affaires des PME						
3.1 Nombre de demandes d'accompagnement adressées au programme et acceptées	Efficacité	0	60	68	N/A	
3.2 Pourcentage des entreprises accompagnées ayant entamé leur plan d'action	Efficacité	N/A	80 %	86 %	N/A	
3.3 Niveau de mise en œuvre du plan d'action des entreprises accompagnées	Efficacité	N/A	30 %	40 %	N/A	
4. Accompagnement à la responsabilité numérique des entreprises (RNE)						
4.1 Nombre de participants à la formation en ligne sur la RNE (MOOC)	Efficacité	773	500	740	N/A	
4.2 Nombre de participants à la formation proposée en présentiel	Efficacité	142	100	155	N/A	
4.3 Nombre de guides téléchargés	Efficacité	1766	1'000		N/A	
5. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
5.1 Taux d'occupation	Efficacité	96,8 %	97 %	97.1 %	97 %	2026
6. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
6.1 Taux d'occupation	Efficacité	42,5 %	50 %	48.9 %	50 %	2026
7. Développer les infrastructures en zone industrielle						
7.1 Investissements en millions de francs par année dans des infrastructures (études, autorisation, réalisations)	Efficacité	6,469	7.2	3.2	N/A	
8. Promouvoir la destination touristique genevoise auprès des organisateurs de conférence et de congrès et les soutenir dans l'organisation de leur événement						
8.1 Nombre de congrès et séminaires d'entreprise obtenus	Efficacité	31	25	24	31	2026
9. Soutenir l'attractivité du territoire genevois						
9.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères implantées à Genève ayant bénéficié des services de l'OCEI et/ou du Greater Geneva Bern Area (GGBa)	Efficacité	14	20	N/A	20	2027
9.2 Nombre d'emplois projetés suite à l'implantation de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services de l'OCEI et/ou du GGBa	Efficacité	97	150	N/A	150	2027

L03 Promotion économique et tourisme (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur représente le nombre d'actions de formation liée à la promotion économique en faveur d'entreprises locales en création, dispensée lors des séances regroupant au minimum 20 entrepreneurs, et qui comprennent les Matinales des Créateurs, les Ateliers des Créateurs, les Ateliers GEW et les OTP Newstart.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de mesurer l'activité de l'OCEI relative aux prestations de conseils à l'implantation, à la création et au développement des entreprises. Il représente le nombre de participants à des conférences et événements (co-) organisés par l'OCEI, destinés à informer et sensibiliser sur des sujets d'actualité économique et sur des évolutions technico-juridico-fiscales, ainsi qu'à valoriser le savoir-faire et l'expertise et l'économie genevoise. Sont concernés le Forum économie numérique, la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat (GEW), les Petits déjeuners, les Tables rondes Etat-Philantropie et le Prix du commerce.

Indicateur 3.1 : cet indicateur mesure le nombre de dossiers de candidatures validés. Pour l'année 2022, le nombre a été de 47 dossiers et de 68 dès 2023. Cet indicateur est remplacé dès 2025 et n'est plus publié.

Indicateur 3.2 : cet indicateur permet de mesurer l'avancement des plans d'action au sein des entreprises. La valeur est établie selon le résultat de l'enquête des mandataires auprès des entreprises accompagnées, 12 mois après la fin de l'accompagnement. Cet indicateur est remplacé dès 2025 et n'est plus publié.

Indicateur 3.3 : cet indicateur permet de mesurer l'avancement de la mise en œuvre des plans d'action au sein des entreprises. La valeur est établie selon le résultat de l'enquête des mandataires auprès des entreprises accompagnées, 12 mois après la fin de l'accompagnement. Cet indicateur est remplacé dès 2025 et n'est plus publié.

Indicateur 4.1 : cet indicateur mesure l'importance de la participation à la formation en ligne (MOOC - *Massive Open Online Course* » ou « cours en ligne ouvert et massif ») sur la RNE (responsabilité numérique des entreprises). Cet indicateur est remplacé dès 2025 et n'est plus publié.

Indicateur 4.2 : cet indicateur mesure la participation à la formation complète en présentiel (durée est de 6 heures) et qui a obtenu la certification de la HES. Cet indicateur est remplacé dès 2025 et n'est plus publié.

Indicateur 4.3 : cet indicateur permet de suivre l'intérêt des utilisateurs pour les guides proposés et de mesurer la popularité d'un guide particulier ou de l'ensemble des guides disponibles. Cet indicateur est remplacé dès 2025 et n'est plus publié.

Indicateur 5.1 : cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces louées des Port-Francis SA sur les sites de la Praille et de l'aéroport.

Indicateur 6.1 : cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe de Palexpo SA.

Indicateur 7.1 : La viabilisation de nouveaux terrains permettra d'installer de nouvelles entreprises et de reloger certaines et notamment une partie des entreprises sises au PAV. Sur la période de la convention d'objectifs, la planification des équipements prévoit une dépense moyenne annuelle de 7,6 millions de francs. Toutefois, il est à rappeler que d'importantes fluctuations des valeurs peuvent être constatées, d'une année à l'autre. L'objectif « long terme » représente ainsi la moyenne des investissements sur l'ensemble de la législature, l'objectif annuel pouvant varier à la hausse ou à la baisse en fonction de la temporalité des projets. Cas échéant, ces fluctuations seraient dues à une réalité opérationnelle : toute réalisation d'une infrastructure (chiffrage élevé) est précédée d'une phase d'étude (chiffrage de moindre importance). De plus, un projet de route se décline, à minima en deux phases. Une phase d'études, une phase de réalisation. S'il est relativement aisé de garantir des échéances dans une planification pour les phases 1, il est presque impossible de garantir celles des phases 2 (recours, oppositions, etc). Pour tenir compte de ces incertitudes, une marge de 20% a été appliquée pour définir toutes les valeurs. Cet indicateur est remplacé dès 2025 et n'est plus publié.

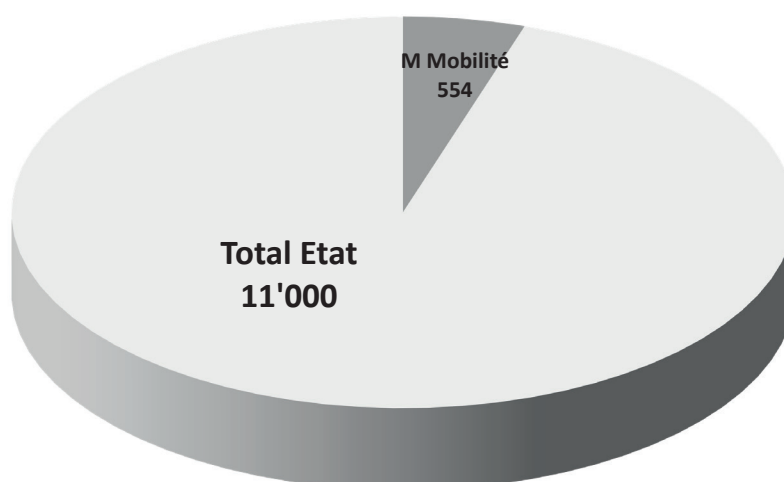
Indicateur 8.1 : cet indicateur permet de mesurer l'activité de promotion de Genève en tant que destination pour l'organisation de congrès et de séminaires d'entreprises d'envergure internationale.

Indicateur 9.1 : cet indicateur représente le nombre de nouvelles entreprises étrangères, ayant bénéficié des services de l'OCEI et/ou du GGBa, inscrits au Registre du commerce entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année considérée.

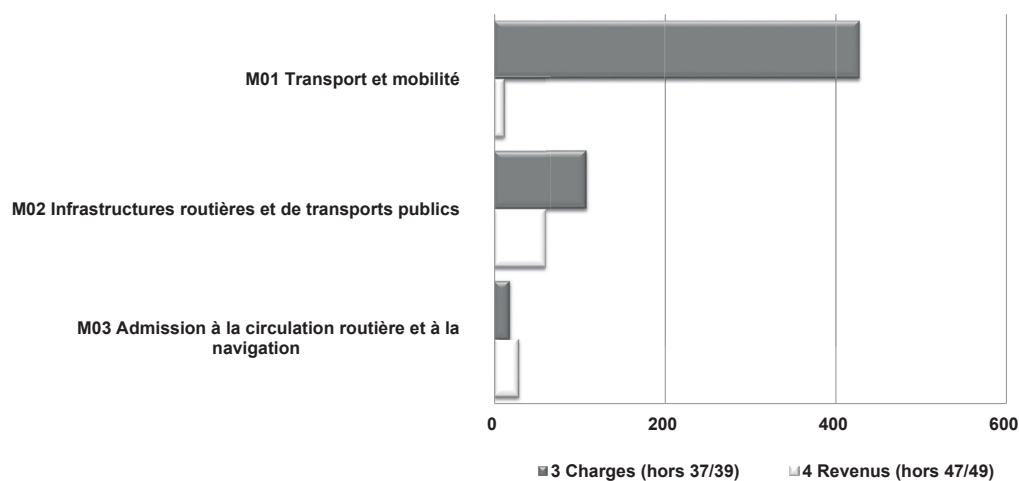
Indicateur 9.2 : cet indicateur représente une projection du nombre d'emplois à 3 ans à Genève. Il s'agit d'un chiffre estimatif fourni par l'entreprise.

M Mobilité

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





M Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité entre les différents modes de transport. Le cadre général de l'action de l'Etat s'articule autour des principes suivants :

- répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport et la fluidité du trafic ;
- garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment celle des plus vulnérables ;
- préserver des nuisances sur l'environnement et les secteurs habités ;
- équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines ;
- mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante.

Dans le prolongement des Etats généraux des mobilités à l'automne 2023, les cinq plans d'action sectoriels prévus par la loi sur la mobilité H 1 20 ont été adoptés. Celui des transports collectifs (PATC) a été validé par le Conseil d'Etat le 29 mai 2024, suite à la résolution n°1032 votée par le Grand Conseil le 22 mars 2024. Les plans d'actions des mobilités actives (PAMA), du réseau routier (PARR), du stationnement (PAST) et du transport professionnel de personnes, de marchandises et de services (PATPRO), ont quant à eux été approuvés par le Conseil d'Etat le 4 décembre 2024, suite aux résolutions n°1048-1049-1050-1051 votées par le Grand Conseil le 31 octobre 2024.

Par ailleurs, le 11 décembre 2024, le Conseil d'Etat a présenté sa vision stratégique ferroviaire Rail 2025-2050, se dotant ainsi pour la première fois d'un programme-cadre sur le long terme dans ce domaine.

Les cinq plans d'actions des mobilités et la présentation de la vision stratégique ferroviaire cantonale, sont des outils qui fournissent une orientation solide, à la fois stratégique et opérationnelle, pour continuer à innover et à relever les défis de demain.

Retour de la fréquentation dans les transports collectifs

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de la progression de la fréquentation dans les transports publics désormais supérieure à celle observée avant la pandémie, bien que demeurant légèrement inférieure à l'objectif 2024 fixé initialement. Ainsi, sur le réseau des Transports publics genevois (TPG), la croissance a été de +3.5% par rapport à l'année 2023.

Le succès du Léman Express se poursuit également avec un record désormais porté à plus de 80'000 voyageurs par jour en semaine, et jusqu'à 48'000 voyageurs le week-end, confirmant ainsi l'adoption de ce réseau non seulement pour les déplacements pendulaires, mais également pour les loisirs.

Développement des infrastructures et concrétisation des projets d'agglomération

Dans le domaine ferroviaire, les études concernant l'extension souterraine de la gare Cornavin ont franchi une étape importante avec l'approbation des études d'avant-projet et le lancement des phases projet et préparation des procédures d'autorisation, procédures qui débiteront en 2027. En parallèle, le Parlement fédéral a approuvé l'inscription dans le programme PRODES un financement supplémentaire de 350 millions de francs, consacrant la solution dite 1bis pour cette opération. D'autre part, s'est achevé en décembre à Vernier le dernier chantier de mise en conformité et d'allongement des quais de l'ensemble des gares de la ligne reliant Cornavin à La Plaine.

Dans le domaine des transports collectifs urbains, suite à l'obtention d'une première autorisation de construire pour l'opération de bus à haut niveau de service entre Genève, Vernier et la Zimeysaver (BHNS GVZ), les travaux ont pu démarrer dans le courant de l'été 2024 sur la section entre l'Hôpital de la Tour et le centre de la commune de Vernier. De même, le chantier de l'axe Frontenex a débuté en juillet sur les secteurs Rigaud et Grange-Canal.

Quant à l'extension du tramway des Nations, inscrite au projet d'agglomération (PA), la délivrance par l'OFT de l'approbation des plans est attendue pour le tout début 2025, permettant d'envisager le démarrage des travaux au 2^{ème} semestre 2025 et une mise en service courant 2028. En revanche, aucun jugement n'a été délivré par le tribunal administratif concernant le recours contre l'autorisation de construire de l'extension du tramway jusqu'à Perly.

Dans le domaine routier, la route des Nations a été mise en service le 25 mars 2024. Les travaux de requalification de la route de Lausanne à Bellevue ont, quant à eux, été mis en service le 5 octobre 2024. Le boulevard des Abarois et le barreau de Montfleury feront l'objet d'une dépose en autorisation de construire idéalement en 2025. Les études des travaux des autres mesures des projets d'agglomération de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} génération se poursuivent.

Concernant les routes nationales de la région genevoise, il conviendra de tenir compte du résultat de la votation populaire de novembre 2024 refusant l'élargissement du tronçon autoroutier entre le Vengeron et Nyon dans les études de projet général pilotées par l'office fédéral des routes (OFROU) relatives à l'élargissement de l'autoroute existante (contournement Ouest).

Des avancées en faveur des mobilités actives et de la loi sur une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)

Dans le domaine des mobilités actives, l'année 2024 a notamment vu la réalisation de la route de Suisse à Genthod Bellevue, de la section carougeoise de la voie verte d'agglomération, d'aménagements cyclables sur l'avenue du Bel Air ainsi que sur la Rampe Quidort. La passerelle de la visiteuse, qui relie les quartiers de Surville et de Tivoli a également pu être définitivement mise en service. En termes de sécurité, trois traversées de rails ont été équipées pour les cycles à l'aide du système vélostrail.

Les études pour le développement des axes forts vélos ainsi que pour la mise en œuvre de la loi fédérale sur les voies cyclables sont en cours.

Les actions majeures dans le cadre du déploiement de la LMCE et du renforcement de sa ceinture urbaine se sont poursuivies. Les études ont avancé sur le secteur Pailly-Casaï-Meyrin et l'avenue de l'Ain dont l'autorisation de construire est maintenant en force. Les études d'avant-projet concernant le projet de réaménagement dans le secteur du pont de Lancy ont démarré avec une donnée d'entrée nouvelle, à savoir l'insertion d'une ligne de tram sur l'ouvrage, dans le contexte des études sur les futures lignes de tram tangentielles en cours.

La Centrale de régulation du trafic (CRT) s'est dotée d'un outil de comptage du trafic avec classification des usagers pour améliorer la connaissance du trafic. Cet outil sera également exploité pour la conception des aménagements et pour la régulation du trafic.

Sécurité routière

L'État doit assurer l'admission à la circulation routière et à la navigation des conductrices et conducteurs ainsi que des navigatrices et navigateurs du canton. Il veille également à la conformité de tous les véhicules immatriculés « GE », y compris les bateaux.

La priorité a été mise sur la réduction des délais des contrôles périodiques des véhicules, tout en préservant les délais d'attente pour les examens de conduite. En effet, ces contrôles sont essentiels tant pour la sécurité routière que pour le respect des exigences de l'office fédéral des routes. Cet objectif a été atteint tout en maintenant une qualité de service optimale, malgré une augmentation des demandes dans toutes les catégories et l'introduction d'un examen supplémentaire pour les permis moto.

Par ailleurs, les travaux visant à moderniser le guichet virtuel et à élargir les prestations en ligne ont progressé, de même que le projet de délocalisation de l'office cantonal des véhicules (OCV). Enfin, les adaptations nécessaires à l'application des nouveaux critères d'imposition des véhicules, votés par la population en mars 2024 et ajustés en fin d'année par le Grand Conseil, ont été mises en œuvre.

M01 Transport et mobilité

Département responsable : DSM

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	427'318'438	1'692'410	0.4%	425'626'028	402'279'417
30 Charges de personnel	16'243'298	-83'711	-0.5%	16'327'009	16'032'778
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'643'819	101'810	1.8%	5'542'009	5'480'174
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'330'830	6'255	0.1%	9'324'575	8'922'031
34 Charges financières	2'486'570	-55'930	-2.2%	2'542'500	2'542'205
36 Charges de transfert	391'496'008	1'648'664	0.4%	389'847'344	367'235'144
38 Charges extraordinaires	2'078'714	54'723	2.7%	2'023'991	2'023'079
39 Facturations internes	39'200	20'600	110.8%	18'600	44'006
REVENUS	12'276'071	6'397'220	108.8%	5'878'851	9'564'283
42 Taxes et redevances	93'850	22'960	32.4%	70'890	257'727
43 Revenus divers	2'538'973	-536'472	-17.4%	3'075'445	2'393'376
44 Revenus financiers	8'756'597	6'549'597	296.8%	2'207'000	5'993'359
46 Revenus de transferts	886'651	361'135	68.7%	525'516	919'821
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-415'042'367	4'704'810	-1.1%	-419'747'177	-392'715'134
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-898'579</i>	<i>-84'986</i>	<i>10.4%</i>	<i>-813'593</i>	<i>-668'863</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'206'022</i>	<i>-898'813</i>	<i>20.9%</i>	<i>-4'307'209</i>	<i>-4'640'515</i>
COÛT COMPLET	-421'146'968	3'721'012	-0.9%	-424'867'980	-398'024'512

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	100.30	-1.40	-1.38%	101.70	99.60
ETP fixes	87.30	-5.40	-5.83%	92.70	86.60
ETP auxiliaires	0.50	0.50	-	-	0.50
ETP agents spécialisés	12.50	3.50	38.89%	9.00	12.50

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers : les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et de contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics efficaces à disposition de la population ;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'actions et de programmes d'infrastructures ;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement ;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des diverses usagères et divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des transports (OCT), en partenariat avec les entreprises de transports publics et privés (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Lémanis SA, Mouettes Genevoises SA, opérateurs bus du GLCT, groupe CGN SA), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

M01 Transport et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- M01.02 Mise à disposition des services de mobilité
- M01.03 Exploitation de l'infrastructure routière
- M01.04 Soutien à la compagnie générale de navigation (CGN)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Réalisation du programme de législation

Les objectifs du Conseil d'Etat en termes de mobilité se réfèrent à la mise en œuvre d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de déplacements, notamment sous l'égide des projets d'agglomération, de la loi sur la mobilité (LMob - H 1 20), de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE - H 1 21) votée par le peuple le 5 juin 2016, de sa révision en termes de dérogation aux principes de compensation votée par le peuple le 27 septembre 2020 et de la loi H 1 50 sur les infrastructures de transports collectifs, dont la révision a été approuvée le 25 juin 2020.

L'année 2024 est la dernière du plan d'actions des transports collectifs (PATC) de la période 2020 à 2024, approuvé par le Grand Conseil le 22 mars 2019 et par le Conseil d'Etat le 17 avril 2019. Elle a été marquée par la poursuite de la progression de la fréquentation dans les transports publics désormais supérieure à celle observée avant la pandémie, bien que demeurant légèrement inférieure à l'objectif 2024 fixé initialement.

Le prochain PATC pour la période 2025-2029 a été adopté définitivement par le Conseil d'Etat en mai 2024. Il repose sur une croissance de l'offre de 30% en 2029 par rapport à 2024, avec notamment la mise en place d'un réseau tramway avec 6 lignes commerciales et une flotte TPG exclusivement électrique d'ici à 2030. Le Grand Conseil a voté le 21 novembre 2024 le contrat de prestations des TPG (L13519). Cette loi porte sur un crédit de 1,9 milliard de francs pour les années 2025-2029 et doit permettre aux TPG de concrétiser le PATC.

Les études et travaux ferroviaires Léman 2030 financés par le canton dans le cadre des lois H 1 60 et L11912 ont continué en 2024, avec les études de l'extension souterraine de la gare de Cornavin (phase de projet) qui, désormais, concernent la phase « projet » pour l'élaboration des dossiers d'autorisation de construire en vue du lancement de la procédure en 2027.

L'année 2024 a également été consacrée à la définition de la vision stratégique ferroviaire Rail 2025-2050, vision approuvée en fin d'année par le Conseil d'Etat en vue des demandes de financement lors des prochaines sélections par la Confédération des investissements à inscrire dans les futurs programmes d'agglomération et programmes de développement stratégique (PRODES) de l'infrastructure ferroviaire.

Enfin, suite à l'adoption de la loi L13192 accordant un crédit d'études pour mener une nouvelle phase de développement d'infrastructures de tramways à l'horizon 2030-2035, les études préliminaires ont été lancées sur la ligne de tramway tangentielle entre Lancy et l'Aéroport.

Autres projets d'importance stratégique

Les études sur les grands projets d'infrastructures se sont poursuivies avec la collaboration des communes concernées pour définir l'organisation d'un système de transports répondant à l'évolution de la demande en déplacements et adapté aux différentes contraintes, particulièrement environnementales et paysagères.

Les études relatives à la desserte de la façade aéroportuaire avancent à satisfaction et sont coordonnées avec les études du projet d'élargissement de l'autoroute, ainsi que celles concernant la réalisation de deux nouvelles jonctions autoroutières. La première, localisée dans le secteur de Vernier - Canada et couplée à un nouveau barreau routier, permettra de relier la Zimeysa par le plateau de Montfleury. La seconde jonction, dite de l'aéropostale, située au plus près de l'aéroport, permettra d'améliorer les connexions avec le réseau routier principal.

S'agissant de la gestion de la mobilité pendulaire, les démarches menées avec le Forum des mobilités pendulaires, mis en place dans la continuité des Etats généraux des mobilités de 2023, ont permis d'élaborer avec les partenaires des zones industrielles concernées une feuille de route signée le 18 décembre 2024. En parallèle, les démarches visant à réduire le trafic pendulaire aux petites douanes du canton (Genève Sud-ouest, Genève Sud, Chablais et Genève nord) en proposant des mesures alternatives (P+R, co-voiturage, transports collectifs, feux de circulation, etc.) se sont renforcées en 2024. Ces dernières ont abouti à la création d'un comité de pilotage transfrontalier traitant de la cohérence de l'ensemble des mesures impactant les petites douanes du canton.

M01 Transport et mobilité (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel

L'écart sur cette rubrique s'explique principalement par des variations des heures supplémentaires et des congés non pris, ainsi que par une réduction des indemnités et primes (- 0.1 million).

Concernant les postes, une vacance de 1.4 ETP a été constatée à fin 2024.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Une sous-évaluation budgétaire des charges des SIG relatives à la signalisation lumineuse a généré un dépassement (+ 0.1 million). Ce surcoût est entièrement couvert par le report de crédit accordé par la commission des finances du Grand Conseil le 22 mai 2024.

33 Amortissements du patrimoine administratif

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont supérieures au budget.

34 Charges financières

Les charges d'intérêts liées à la recapitalisation partielle de la fondation de prévoyance des transports publics genevois (FPTPG) sont inférieures au budget (- 0.1 million), ce dernier ayant été déterminé sur la base du montant versé en 2023. Le budget 2025 a été adapté en conséquence.

36 Charges de transfert

La hausse enregistrée dans les comptes 2024 s'explique essentiellement par une subvention complémentaire accordée aux Transports Publics Genevois (TPG), pour couvrir les éléments suivants:

- effets de l'accord syndical et du recrutement de personnel pour la production de l'offre 2025 (+ 6.3 millions);
- augmentation du coût de l'énergie (+ 0.8 million);
- effet du taux de change (+ 0.2 million);
- mise en œuvre du projet Chrysalide concernant la gratuité des transports collectifs – développement des outils et des moyens nécessaires à son déploiement (+ 0.8 million).

A relever que ce dépassement est entièrement couvert par la demande en autorisation de crédit supplémentaire de 8.1 millions accordée par la commission des finances du Grand Conseil le 4 décembre 2024.

Pour le surplus, les autres subventions ont évolué de la manière suivante:

- chemins de fer fédéraux (CFF) – Trafic régional voyageurs (TRV): l'indemnisation budgétée pour l'augmentation de l'offre dans la plupart des gares du LEX, visant à absorber une partie de la demande, a finalement été prise en charge par les CFF (- 6.5 millions);
- la subvention octroyée au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) a été supérieure au budget, principalement en raison d'une sous-estimation de l'indexation des contrats, initialement estimée à environ 5 %, alors que la réalité se situe plutôt aux alentours de 15 % en moyenne (+ 1.2 million). Cet écart est couvert par une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 1.2 million accordée le 6 novembre 2024 par la commission des finances du Grand Conseil;
- Transports Publics de Nyon (TPN): dans le domaine du trafic régional, le déficit non couvert à charge du canton a été inférieur aux prévisions (- 0.1 million);
- subventions diverses: diminution des subventions, notamment celles allouées à l'acquisition de vélos-cargo, a été constatée (- 0.3 million);
- la contribution cantonale au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) s'est révélée inférieure aux projections de la Confédération (- 0.2 million);
- Unireso (frais communauté tarifaire): le coût effectif de la contribution cantonale au développement informatique (CHREP) s'est avéré inférieur au montant budgété en 2024 (- 0.1 million);
- Compagnie Générale de Navigation (CGN): grâce à des revenus touristiques supérieurs aux attentes, aucun complément de subvention n'a été nécessaire pour couvrir les impacts du COVID-19. En outre, la CGN n'a pas fait appel à de subventions complémentaires pour couvrir les mesures d'adaptations aux exigences légales et d'autres ajustements administratifs et financiers (- 0.6 million);
- les amortissements des subventions d'investissement ont été sous-estimés au budget (+ 0.1 million).

M01 Transport et mobilité (suite)

38 Charges extraordinaires

L'amortissement de la réserve budgétaire liée à la recapitalisation partielle de la FPTPG a légèrement dépassé les prévisions (+ 0.1 million), ce montant ayant été initialement déterminé en fonction des versements de 2023. Le budget 2025 a été adapté en conséquence.

43 Revenus divers

L'activation des charges de personnel qui dépend de l'avancement des projets d'investissements en cours est inférieure aux prévisions (- 0.5 million).

44 Revenus financiers

La prolongation de la convention d'objectifs avec la Fondation des parkings, de juin à décembre 2024, a entraîné une rétrocession de bénéfices supérieure au budget (+ 6.6 millions).

Les revenus issus des locations de canalisations sont légèrement en deçà des attentes (- 0.1 million).

46 Revenus de transferts

Restitution de l'excédent perçu par le GLCT sur la base de l'appel de fonds de 2022 (+ 0.1 million).

Conformément au mécanisme de garantie de recettes prévu dans le contrat de prestation 2020-2024, et en raison de la non-réception d'un second bateau électro-solaire dont l'achat était budgété, les Mouettes Genevoises restituent à l'État l'excédent des recettes de transport de 2023 ainsi que le trop-perçu sur la subvention de la même année (+ 0.2 million).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Actions en faveur des transports publics						
1.1 Croissance de l'offre exprimée en PKR par rapport à 2019 (en valeur relative)	Efficacité	+14.3%	+21.3%	N/D	+21.3%	2024
2. Evaluation de la fluidité du trafic routier						
2.1 Saturation/densité du trafic routier exprimé en heures par 24heures	Qualité	5h46	5h30	5h30	5h30	2024
3. Actions en faveur de la mobilité active						
3.1 Nouveaux aménagements cyclables sur le territoire genevois	Efficacité	+18km	+5.2km	+9.3km	+5.2km	2024
3.2 Evolution du trafic cycliste pendant les périodes de pointe	Efficacité	Pas de campagne en 2024	+1'000 vélos	+10'760 vélos	+1'000 vélos	2024
4. Actions en faveur du stationnement						
4.1 Taux d'occupation annuel des places P+R	Efficacité	73%	88%	71%	88%	2024
5. Mesures en faveur de la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)						
5.1 Taux de réalisation des mesures LMCE	Efficacité	76%	84%	75%	84%	2024
6. Communication avec les usagères et usagers						
6.1 Taux de satisfaction de l'application Ge-transport à votre service	Efficacité	89%	92%	90%	92%	2024

M01 Transport et mobilité (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur est inscrit dans le contrat de prestations 2020-2024 des Transports publics genevois (TPG). Il mesure la progression de l'offre par rapport à 2019, avec un objectif d'augmentation des places kilomètre (PKR) à l'horizon 2024 de 662 millions de places supplémentaires, soit + 21.3%. L'objectif est atteint lorsque le taux de courses non réalisées est égal ou inférieur à la valeur cible annoncée. La différence par rapport au budget 2024 s'explique par l'absence d'augmentation de l'offre, due aux effets résiduels de la crise du COVID-19. Le résultat atteint en 2023 est de + 9.2%.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la fluidité du trafic routier sur les pénétrantes de petite et moyenne ceintures en mesurant la durée moyenne horaire (sur 24h) des jours ouvrés durant laquelle le trafic correspond à un état « non fluide ». L'objectif 2024 tient compte de la diminution de capacité sur certains axes routiers, du retour au niveau de trafic avant COVID mais également de la continuation des mesures LMCE qui améliorent l'offre pour les modes de transport alternatifs. En 2024, des chantiers ont impacté la fluidité sur plusieurs postes de comptages inclus dans l'indice de fluidité, notamment sur la route de Vernier. Cela explique le résultat de 5h46 de trafic dense ou saturé mesuré alors que la cible était de 5h30. À relever que le mode de calcul de cet indicateur change dès l'exercice 2025.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure l'augmentation (en kilomètre) d'aménagement cyclable par rapport à 2019. La cible 2024 était de maintenir une augmentation des aménagements. Le résultat 2024 est supérieur aux objectifs grâce, notamment aux aménagements cyclables dans le quartier de l'Etang (+2.9km), à Thônex-Vallard (+1.5km) ainsi qu'à Corsier (+3.6km).

Indicateur 3.2 : La croissance du trafic vélo est un indicateur mesuré tous les deux ans pour les années impaires. La dernière s'est déroulée en 2023 et démontre une augmentation moyenne d'environ 1'200 vélos par année depuis 2011. La prochaine campagne de comptage est prévue pour juin 2025.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure le taux d'occupation (en pour cent) des places P+R. Pour 2024, le taux d'occupation des places P+R a augmenté de 2 points par rapport à 2023, soit 4029 places occupées sur les 5'485 existantes. En valeur absolue, cette variation s'explique par une augmentation de 141 abonnés pour la Fondation des parkings ainsi que la création de 39 places.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur renseigne sur l'avancement (en pour cent) de la réalisation des mesures liées à la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). Certaines mesures n'ont pas pu être réalisées suite à des blocages liés notamment à des recours comme pour la stratégie vitesse. Pour la suite, ces mesures sont inscrites dans les plans d'actions qui sont la feuille de route de l'office.

Indicateur 6.1 : Le guichet « GE-TRANSPORTS à votre service » a traité 6'894 demandes en 2024. Le taux de satisfaction en 2024 est de 89% et n'atteint l'objectif fixé de 92%. Cela s'explique par la forte augmentation des sollicitations des usagers et usagères via ce canal, entraînant des délais de réponses parfois plus longs qu'annoncé.



M02 Infrastructures routières et de transports publics

Département responsable : DSM

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	110'316'677	1'721'178	1.6%	108'595'499	105'866'067
30 Charges de personnel	22'122'507	-836'201	-3.6%	22'958'708	22'482'396
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'688'889	30'065	0.3%	11'658'824	11'230'823
33 Amortissements du patrimoine administratif	49'334'341	986'965	2.0%	48'347'376	46'610'084
36 Charges de transfert	25'007'025	-588'566	-2.3%	25'595'591	25'071'324
37 Subventions redistribuées	1'947'497	1'947'497	-	-	415'414
39 Facturations internes	216'418	181'418	518.3%	35'000	56'025
REVENUS	62'372'724	4'263'546	7.3%	58'109'178	59'085'152
42 Taxes et redevances	15'413'473	-242'299	-1.5%	15'655'772	15'051'797
43 Revenus divers	3'277'995	-98'308	-2.9%	3'376'303	3'542'146
46 Revenus de transferts	40'324'959	2'281'106	6.0%	38'043'853	38'755'700
47 Subventions à redistribuer	1'947'497	1'947'497	-	-	415'414
49 Facturations internes	1'408'800	375'550	36.3%	1'033'250	1'320'095
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-47'943'953	2'542'368	-5.0%	-50'486'321	-46'780'914
Coût d'état-major	-1'223'817	-79'758	7.0%	-1'144'059	-937'932
Coût des prestations de moyens	-5'843'272	-663'744	12.8%	-5'179'528	-5'930'335
Coûts répartis	20'500	0	0.0%	20'500	26'500
COÛT COMPLET	-54'990'542	1'798'865	-3.2%	-56'789'407	-53'622'681

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	164.00	-7.35	-4.29%	171.35	163.80
ETP fixes	160.30	-7.35	-4.38%	167.65	158.30
ETP auxiliaires	-	-	-	-	1.80
ETP agents spécialisés	3.70	0.00	0.00%	3.70	3.70

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par l'office cantonal du génie civil (OCGC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- M02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics
- M02.03 Lutte contre les nuisances dues au trafic des poids lourds

M02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Réalisation du programme de législature

En 2024, l'office cantonal du génie civil (OCGC) a mené plusieurs projets structurants visant à améliorer la mobilité et les infrastructures de transport. Parmi les réalisations majeures, la route des Nations a été mise en service en mars, offrant un nouvel axe stratégique pour la circulation. En octobre, la requalification de la route de Lausanne à Bellevue a été finalisée, contribuant à de meilleure intégration urbaine et fluidité du trafic.

L'OCGC a également accompagné les études relatives aux nouvelles lignes de tram et aux bus à haut niveau de service (BHNS) dans le cadre du plan de développement du réseau des transports publics. Dans la zone du pôle d'échange multimodal P47-P49, des avancées significatives ont été enregistrées, notamment pour le pont supérieur Pavillon et le pont de raccordement reliant la route des Batailleux, la Voie-des-Traz et la plateforme multimodale.

Par ailleurs, les études des projets du boulevard des Abarois et du barreau de Montfleury ont été finalisées, tandis que la requalification du quai de Cologny a été soumise à autorisation de construire.

En parallèle, l'OCGC a assuré le suivi du développement du réseau ferroviaire, conformément au programme Léman 2030 (loi H 1 60).

Un travail de coordination a également été mené avec l'office fédéral des routes (OFROU) pour les études générales d'élargissement de l'autoroute existante ainsi que pour le projet de contournement par l'est de Genève, incluant la traversée du lac Léman.

Autres projets d'importance stratégique

Au-delà des objectifs définis dans le programme de législature, l'OCGC a poursuivi plusieurs actions essentielles en 2024. La surveillance, l'inspection et l'entretien des infrastructures routières ont constitué une priorité, englobant notamment la viabilité hivernale, les travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau cantonal.

L'entretien et le renouvellement des équipements électroniques de sécurité des tunnels routiers ont été assurés, de même que la gestion du réseau informatique qui les soutient. Une attention particulière a été portée au patrimoine arboré du domaine public cantonal, avec des mesures de renouvellement adaptées aux enjeux environnementaux.

Par ailleurs, l'OCGC a poursuivi les études d'assainissement du bruit routier et a avancé dans l'élaboration de la stratégie d'éclairage public Optimalux. Ce programme vise à réduire l'impact environnemental en limitant l'éclairage du réseau routier cantonal aux seuls passages piétons et zones sensibles. L'objectif est de préserver la biodiversité et de réduire les nuisances lumineuses tout en diminuant la consommation énergétique, avec une mise en œuvre progressive dès 2024.

Enfin, la maintenance du parc de véhicules et d'engins a été optimisée afin d'assurer une gestion efficace et durable des ressources nécessaires aux opérations de l'OCGC.

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel

Les charges sont inférieures au budget en raison de postes vacants en cours d'année et de moindres indemnités.

À fin 2024, 7.4 ETP étaient vacants dont plusieurs recrutements en cours.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'augmentation des frais liés à la viabilité hivernale, due aux nouvelles conventions et aux interventions de salage et de déneigement réalisées (+ 0.7 million), est entièrement compensée par :

- une diminution des achats de fournitures pour le marquage routier, le matériel de signalisation et le carburant (- 0.3 million) ;
- une réduction des frais d'études associés aux demandes d'indemnisation des riverains dans le cadre de l'ordonnance sur la protection contre le bruit - OPB (- 0.2 million) ;
- une baisse des remboursements des frais kilométriques depuis mai 2024, rendue possible par la mise en œuvre du plan de mobilité, ainsi que des frais de repas et de logement liés à la réforme de la direction de l'entretien des routes (DER), ces indemnités étant désormais intégrées aux traitements mensuels des salaires (- 0.2 million).

M02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

33 Amortissement du patrimoine administratif

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont supérieures au budget.

36 Charges de transfert

Les amortissements des subventions d'investissement ont été surestimés au budget.

37 Subventions redistribuées

La part des subventions fédérales en lien avec l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) redistribuée aux communes est enregistrée sous cette rubrique (+ 1.9 million). Le produit de ces subventions figure sous la rubrique 47.

42 Taxes et redevances

Baisse des revenus provenant de la vente de véhicules aux enchères (- 0.1 million).

Diminution de la refacturation des prestations du service de maintenance des routes cantonales (SMRC) lors d'accidents, ainsi que des prestations du service atelier et garage (SAG) pour la réparation de véhicules (- 0.1 million).

Les indemnités de personnel à la charge de l'employeur, liée aux assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité), se sont avérées inférieures aux prévisions (- 0.1 million).

43 Revenus divers

L'activation des charges de personnel qui dépend de l'avancement des projets d'investissements en cours est inférieure aux prévisions.

46 Revenus de transfert

Augmentation des versements de la Confédération, avec une révision à la hausse des droits d'entrée sur les carburants (+ 1.9 million) et de la quote-part des cantons sur la redevance poids lourds liées aux prestations - RPLP (+ 1.6 million).

La modification par l'OFROU de la méthode de calcul de refacturation de la part des cantons, passant d'un forfait à un calcul au coût réel, a entraîné une baisse des prestations prises en charge pour l'entretien des autoroutes (- 0.2 million).

Réduction de la refacturation du personnel au service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA) dans le cadre de l'exploitation inter-cantonale des routes nationales (- 0.2 million).

Diminution des produits différés de subventions d'investissement octroyées par la Confédération (- 0.9 million).

47 Subventions à redistribuer

Voir explications sous nature 37.

M02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics)						
1.1 Avancement des projets d'infrastructures : taux de réalisation annuel des investissements présentant le rapport en % entre les dépenses effectives et le budget d'investissement	Efficacité	87%	85%	72%	85%	2024
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Indice de propreté des routes cantonales (CCI) : indice prenant en compte la propreté des routes cantonales et les effets environnementaux liés à leur entretien.	Efficacité	4.5	3.8	4.4	3.8	2024
2.2 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	88%	80%	91%	80%	2024
2.3 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	91%	80%	88%	80%	2024
2.4 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	82%	80%	88%	80%	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de suivre le niveau d'avancement des projets d'infrastructures. Ce taux de réalisation est fortement dépendant des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions foncières ainsi que des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisation de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre. Le budget 2024 a été estimé en tenant compte de ces variables. Le taux de réalisation des investissements est de 87% pour 2024.

Indicateur 2.1 : L'indicateur CCI (clean city index) évalue le niveau de propreté des routes cantonales à 4.5 sur 5 pour l'année 2024. La valeur de l'indicateur présente un léger surentretien malgré une optimisation des interventions de maintenance sur le réseau. Cela indique toutefois que la sécurité des infrastructures est assurée sur l'intégralité du réseau. Pour mémoire, la note 0 indique que la route présente des risques pour les usagères et les usagers. La note de 5 indique que l'entretien est trop coûteux avec une empreinte environnementale négative. La valeur cible pour cet indicateur est établie à 3.8 (propre).

Indicateurs 2.2, 2.3 et 2.4 : Ces indicateurs sont basés sur une enquête de satisfaction réalisée auprès des autorités communales. Les résultats sont positifs et les mesures améliorant la qualité des prestations de l'office sont appréciées notamment pour l'entretien des routes.

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DSM

COMPTE

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en francs	en %		
CHARGES	18'137'886	593'466	3.4%	17'544'420	17'359'309
30 Charges de personnel	14'448'141	-66'797	-0.5%	14'514'938	14'475'467
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'627'404	643'165	21.6%	2'984'239	2'829'316
33 Amortissements du patrimoine administratif	45'842	11'599	33.9%	34'243	39'539
39 Facturations internes	16'499	5'499	50.0%	11'000	14'987
REVENUS	28'257'520	1'604'054	6.0%	26'653'466	26'358'711
42 Taxes et redevances	27'651'550	1'401'084	5.3%	26'250'466	25'653'975
46 Revenus de transferts	569'271	189'271	49.8%	380'000	677'186
49 Facturations internes	36'700	13'700	59.6%	23'000	27'550
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	10'119'634	1'010'588	11.1%	9'109'046	8'999'402
Coût d'état-major	-799'271	-75'975	10.5%	-723'296	-603'895
Coût des prestations de moyens	-5'379'839	-375'390	7.5%	-5'004'449	-5'052'340
COÛT COMPLET	3'940'524	559'223	16.5%	3'381'301	3'343'167

POSTES

	Compte 2024	Variations C24-B24		Budget 2024	Compte 2023
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	109.28	-5.73	-4.98%	115.01	115.73
ETP fixes	105.28	-9.73	-8.46%	115.01	112.93
ETP auxiliaires	4.00	4.00	-	-	2.80

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et navale, les véhicules et bateaux immatriculés à Genève répondent en toute conformité aux normes légales fédérales en vigueur. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules routiers et la navigation sur les eaux intérieures fait aussi partie de ce programme. De plus, en tant que dernier maillon de la chaîne sécuritaire, l'office cantonal des véhicules prend toutes les mesures administratives en matière de circulation routière et de navigation en corrélation avec les permis de conduire.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal des véhicules (OCV).

Ce programme contient la prestation suivante :

M03.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2024

Réalisation du programme de législature

Depuis l'automne 2024, la fabrication des plaques d'immatriculation genevoises est assurée par les détenus en exécution de peine de privation de liberté à la prison de la Brenaz. Ce projet, issu d'un partenariat interdépartemental, représente une solution gagnant-gagnant.

Concernant l'admission à la circulation routière et à la navigation, l'OCV continue de privilégier l'accès aux prestations en ligne et la dématérialisation des documents. L'objectif principal est de faciliter les démarches via un guichet virtuel accessible 24/7, permettant ainsi d'éviter aux usagers des déplacements inutiles. Cette transformation numérique s'inscrit dans une volonté d'assurer un service public de qualité, conforme aux exigences du législateur fédéral et aux attentes des citoyens.

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2024

30 Charges de personnel

Les charges sont inférieures au budget en raison d'une surévaluation des charges patronales (- 0.1 million).

Parmi les 5.7 ETP vacants en fin d'année, 3.9 résultent d'une mesure d'économie, tandis que les autres sont en cours de recrutement.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart sous cette rubrique s'explique principalement par les éléments suivants :

- mise en place d'une task force au sein du service juridique pour résorber le retard accumulé dans le traitement des mesures administratives des conducteurs (+ 0.1 million);
- gestion du local plaques par PRO Entreprise Sociale Privée à partir du dernier trimestre de l'année (+ 0.1 million);
- engagement d'un inspecteur issu du secteur privé afin d'optimiser l'organisation des inspecteurs qui traitent les visites techniques et réalisent des examens de conduite pratique pour combler le retard accumulé dans la réalisation des visites techniques depuis la pandémie de Covid (+ 0.1 million);
- augmentation du volume des affranchissements résultant de l'activité de la task force juridique qui notifie des avertissements et décisions suite aux rapports émanant de la police et du service des contraventions. Par ailleurs, la hausse des tarifs postaux contribue également à cet écart (+ 0.2 million);
- diminution du coût d'impression centralisée des permis de conduire au format carte de crédit ainsi que de frais bancaires (- 0.1 million);
- augmentation des transferts de débiteurs douteux au service du recouvrement de l'État, en raison du rattrapage du retard dans le traitement des dossiers liés aux mesures administratives des conducteurs (+ 0.3 million).

Ces dépassements budgétaires sont compensés par le report de crédit accordé par la Commission des finances du Grand Conseil le 22 mai 2024.

42 Taxes et redevances

L'évolution positive des revenus de taxes et d'émoluments résulte de plusieurs facteurs :

Taxes (+ 0.3 million)

- augmentation des rappels liée à l'activité de la task force au sein du service juridique;
- hausse des ventes de plaques d'immatriculation numéros spéciaux et aux enchères.

Emoluments (+ 1 million)

- rattrapage du retard dans le traitement des mesures administratives appliquées aux conducteurs, mené par la task force du service juridique;
- résorption du retard accumulé dans la réalisation des visites techniques, contribuant à une hausse des recettes;
- échange obligatoire, jusqu'en octobre 2024, des anciens permis de conduire (papier bleu) contre le format carte de crédit.

46 Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont supérieurs en raison du démarrage retardé de la mise en vente des vignettes électroniques par la Confédération, prolongeant ainsi la vente des vignettes autocollantes par le canton dont les revenus avaient été anticipés à la baisse.

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C24	B24	C23	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	9.5	12	14.3	12	2024
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	5.5	6	8.5	7	2024
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 75 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	23	30	23	60	2026

Commentaires

Indicateur 1.1 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (voitures de tourisme: groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de trois mois indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et l'efficience des ressources. Le vieillissement du parc de véhicules augmente le nombre de contrôles obligatoires. En 2024, l'objectif a été réalisé.

Indicateur 1.2 : La convocation est immédiate et prioritaire, car tous les véhicules affectés au transport de personnes ou de choses sont soumis périodiquement à un contrôle subséquent officiel un an après la première mise en circulation, puis annuellement. Cet indicateur permet de suivre la conformité par rapport aux délais légaux fixés pour des motifs de sécurité. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve d'un mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et l'efficience des ressources. En 2024, l'objectif a été réalisé.

Indicateur 1.3 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (deux roues motorisées: groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de trois mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et l'efficience des ressources. L'augmentation du parc des deux roues-motorisées ainsi que le manque d'entretien de ces derniers augmentent le nombre de contrôles obligatoires. En 2024, l'objectif a été réalisé.

Indicateur 2.1 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire des catégories professionnelles C et D, des sous-catégories C1 et D1 ainsi que de l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel sont soumis à un contrôle médical subséquent auprès d'une ou d'un médecin-conseil tous les cinq ans jusqu'à 50 ans, puis tous les trois ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes à titre professionnel alors qu'elles n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1). En 2024, l'objectif a été réalisé.

Indicateur 2.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire de plus de 75 ans doivent se soumettre à un contrôle médical auprès d'une ou d'un médecin-conseil tous les deux ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes qui n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3). En 2024, l'objectif a été réalisé.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure l'évolution de l'offre de services en ligne accessible à la population. En 2024, l'objectif n'a pas été atteint, son avancement étant conditionné par la gestion de projet de l'OCSIN.



5. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme



Récapitulation du COMPTE de Fonctionnement de l'Etat

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU COMPTE DE L'ÉTAT						
Postes fixes	17.631,36 ETP		-430,53 ETP	-2,4%	18.061,88 ETP	17.266,51 ETP
3 Charges	11.096.235.008,62		654.372.869	6,3	10.441.862.140	11.588.036.491,72
4 Revenus		11.096.235.008,62	702.709.353	6,8	10.393.525.656	11.588.036.491,72
Couverture en F	0,00		48.336.484		-48.336.484	0,00
Couverture en %	0,00%			-100,0	-0,46%	0,00%
30 Charges de personnel	2.896.094.568,20		-47.419.084	-1,6	2.943.513.652	2.834.286.377,61
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	671.801.930,04		35.657.475	5,6	636.144.455	719.929.377,68
33 Amortissements du patrimoine administratif	395.463.568,16		45.061.668	12,9	350.401.900	368.035.185,70
34 Charges financières	204.082.886,78		-2.041.067	-1,0	206.123.954	208.912.664,30
36 Charges de transfert	6.190.656.350,06		53.112.406	0,9	6.137.543.944	5.833.885.013,42
37 Subventions redistribuées	79.510.255,31		26.944.873	51,3	52.565.382	91.609.120,12
38 Charges extraordinaires	641.542.976,94		540.584.844	535,5	100.958.133	1.515.852.117,88
39 Facturations internes	17.082.473,13		2.471.753	16,9	14.610.720	15.526.635,01
40 Revenus fiscaux		8.265.481.900,01	411.412.455	5,2	7.854.069.445	8.589.313.892,58
41 Patentes et concessions		31.276.389,75	3.491.954	12,6	27.784.436	29.967.960,21
42 Taxes et redevances		517.450.707,23	23.697.224	4,8	493.753.483	569.418.556,94
43 Revenus divers		86.922.152,13	1.615.150	1,9	85.307.002	196.700.375,33
44 Revenus financiers		297.619.424,25	36.740.209	14,1	260.879.215	313.276.396,15
46 Revenus de transferts		1.800.891.706,81	196.335.734	12,2	1.604.555.973	1.782.223.555,38
47 Subventions à redistribuer		79.510.255,31	26.944.873	51,3	52.565.382	91.609.120,12
49 Facturations internes		17.082.473,13	2.471.753	16,9	14.610.720	15.526.635,01



Récapitulation

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
Postes fixes	187,25 ETP		-8,45 ETP	-4,3%	195,70 ETP	191,15 ETP
3 Charges	91.534.463,23		189.570	0,2	91.344.893	160.650.128,82
4 Revenus		57.723.878,51	8.328.439	16,9	49.395.440	46.226.457,12
Couverture en F	-33.810.584,72		8.138.868		-41.949.453	-114.423.671,70
Couverture en %	-36,94%			-19,6	-45,92%	-71,23%
30 Charges de personnel	45.392.737,39		-3.942.601	-8,0	49.335.338	76.335.489,35
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.689.622,69		-2.242.400	-17,3	12.932.023	11.424.543,11
33 Amortissements du patrimoine administratif	186.958,17		-43.366	-18,8	230.324	186.690,23
34 Charges financières			-659.381	-100,0	659.381	641.416,00
36 Charges de transfert	35.224.273,75		7.112.447	25,3	28.111.827	72.012.734,81
39 Facturations internes	40.871,23		-35.129	-46,2	76.000	49.255,32
42 Taxes et redevances		1.372.187,28	84.544	6,6	1.287.643	1.316.630,78
43 Revenus divers		1.091.696,94	761.420	230,5	330.277	502.342,71
44 Revenus financiers		55.240.622,00	7.550.602	15,8	47.690.020	44.320.430,00
46 Revenus de transferts		18.348,14	-69.152	-79,0	87.500	83.218,02
49 Facturations internes		1.024,15	1.024	ND		3.835,61

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
Postes fixes	187,25 ETP		-8,45 ETP	-4,3%	195,70 ETP	191,15 ETP
3 Charges	91.534.463,23		189.570	0,2	91.344.893	160.650.128,82
4 Revenus		57.723.878,51	8.328.439	16,9	49.395.440	46.226.457,12
Couverture en F	-33.810.584,72		8.138.868		-41.949.453	-114.423.671,70
Couverture en %	-36,94%			-19,6	-45,92%	-71,23%
A01 - GRAND CONSEIL.						
Postes fixes	21,90 ETP		-2,40 ETP	-9,9%	24,30 ETP	22,70 ETP
3 Charges	11.764.507,94		-1.464.939	-11,1	13.229.447	11.890.331,46
4 Revenus		110.438,70	8.306	8,1	102.133	122.488,75
Couverture en F	-11.654.069,24		1.473.245		-13.127.314	-11.767.842,71
Couverture en %	-99,06%			-0,2	-99,23%	-98,97%
30 Charges de personnel	8.365.778,78		-1.215.778	-12,7	9.581.557	8.397.295,11
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.064.315,19		-211.208	-6,4	3.275.523	3.157.047,92
33 Amortissements du patrimoine administratif	152.068,92		-40.298	-20,9	192.367	153.770,73
36 Charges de transfert	180.000,00		0	0,0	180.000	180.000,00
39 Facturations internes	2.345,05		2.345	ND		2.217,70
42 Taxes et redevances		34.169,00	13.813	67,9	20.356	42.935,30
43 Revenus divers		37.189,70	-4.587	-11,0	41.777	37.723,45
44 Revenus financiers		39.080,00	-920	-2,3	40.000	39.430,00
49 Facturations internes				ND		2.400,00
A02 - CONSEIL D'ETAT						
Postes fixes	68,30 ETP		-1,30 ETP	-1,9%	69,60 ETP	69,70 ETP
3 Charges	16.476.339,46		-2.503.861	-13,2	18.980.200	38.667.467,43
4 Revenus		431.204,82	-183.811	-29,9	615.016	532.930,95
Couverture en F	-16.045.134,64		2.320.049		-18.365.184	-38.134.536,48
Couverture en %	-97,38%			0,6	-96,76%	-98,62%
30 Charges de personnel	13.413.438,93		-757.612	-5,3	14.171.051	35.209.037,09
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.811.023,10		-896.354	-33,1	2.707.377	1.975.058,90
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.017,72		1	0,0	6.017	8.460,46
34 Charges financières			-612.909	-100,0	612.909	595.548,00
36 Charges de transfert	1.208.270,53		-198.575	-14,1	1.406.846	833.086,51
39 Facturations internes	37.589,18		-38.411	-50,5	76.000	46.276,47
42 Taxes et redevances		415.625,83	-174.370	-29,6	589.996	403.233,37
43 Revenus divers		14.554,84	-10.445	-41,8	25.000	128.261,97
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
49 Facturations internes		1.024,15	1.024	ND		1.435,61
A03 - EXERCICE DES DROITS POLITIQUES						
Postes fixes	15,60 ETP		-0,10 ETP	-0,6%	15,70 ETP	15,60 ETP
3 Charges	8.043.372,77		-1.354.020	-14,4	9.397.393	9.472.409,80
4 Revenus		201.659,45	178.064	754,7	23.595	175.910,00
Couverture en F	-7.841.713,32		1.532.085		-9.373.798	-9.296.499,80
Couverture en %	-97,49%			-2,3	-99,75%	-98,14%
30 Charges de personnel	3.260.184,80		-613.713	-15,8	3.873.898	4.104.452,94
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.746.250,14		-652.245	-12,1	5.398.495	5.236.957,06
36 Charges de transfert	36.808,98		-88.191	-70,6	125.000	130.999,80
39 Facturations internes	128,85		129	ND		
42 Taxes et redevances		10.670,00	7.075	196,8	3.595	3.439,75
43 Revenus divers		190.989,45	170.989	854,9	20.000	172.470,25
A04 - EGALITÉ, GENÈVE INTERNATIONALE ET AÉROPORT, STATISTIQUE						
Postes fixes	42,85 ETP		-1,30 ETP	-2,9%	44,15 ETP	44,65 ETP
3 Charges	42.158.017,10		7.115.788	20,3	35.042.229	78.976.616,95
4 Revenus		55.376.105,94	7.395.036	15,4	47.981.070	44.511.462,51
Couverture en F	13.218.088,84		279.248		12.938.841	-34.465.154,44
Couverture en %	31,35%			-15,1	36,92%	-43,64%
30 Charges de personnel	7.598.735,40		-49.281	-0,6	7.648.016	7.372.380,86

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04 - EGALITÉ, GENÈVE INTERNATIONALE ET AÉROPORT, STATISTIQUE						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	753.049,65		-239.913	-24,2	992.963	733.597,17
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.655,46		5.386	424,5	1.269	1.269,27
36 Charges de transfert	33.799.194,24		7.399.213	28,0	26.399.981	70.868.648,50
39 Facturations internes	382,35		382	ND		721,15
42 Taxes et redevances		56.883,25	26.813	89,2	30.070	13.777,45
43 Revenus divers		99.332,55	-114.167	-53,5	213.500	133.467,04
44 Revenus financiers		55.201.542,00	7.551.542	15,8	47.650.000	44.281.000,00
46 Revenus de transferts		18.348,14	-69.152	-79,0	87.500	83.218,02
A05 - TRANSPARENCE DE L'INFORMATION, MÉDIATION ET SURVEILLANCE						
Postes fixes	35,60 ETP		-3,35 ETP	-8,6%	38,95 ETP	35,50 ETP
3 Charges	7.844.174,24		-284.656	-3,5	8.128.830	7.409.041,39
4 Revenus		765.469,60	178.736	30,5	586.734	750.108,21
Couverture en F	-7.078.704,64		463.391		-7.542.096	-6.658.933,18
Couverture en %	-90,24%			-2,7	-92,78%	-89,88%
30 Charges de personnel	7.688.032,72		-230.245	-2,9	7.918.278	7.274.883,77
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	152.498,49		-54.522	-26,3	207.020	130.584,68
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.533,03		1	0,0	3.532	3.532,94
39 Facturations internes	110,00		110	ND		40,00
42 Taxes et redevances		765.469,60	178.736	30,5	586.734	749.688,21
43 Revenus divers				ND		420,00
A06 - COUR DES COMPTES.						
Postes fixes	3,00 ETP		0,00 ETP	0,0%	3,00 ETP	3,00 ETP
3 Charges	5.248.051,72		-1.318.742	-20,1	6.566.794	14.234.261,79
4 Revenus		839.000,00	752.108	865,6	86.892	133.556,70
Couverture en F	-4.409.051,72		2.070.850		-6.479.902	-14.100.705,09
Couverture en %	-84,01%			-14,9	-98,68%	-99,06%
30 Charges de personnel	5.066.566,76		-1.075.971	-17,5	6.142.538	13.977.439,58
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	162.486,12		-188.159	-53,7	350.645	191.297,38
33 Amortissements du patrimoine administratif	18.683,04		-8.456	-31,2	27.139	19.656,83
34 Charges financières			-46.472	-100,0	46.472	45.868,00
39 Facturations internes	315,80		316	ND		
42 Taxes et redevances		89.369,60	32.478	57,1	56.892	103.556,70
43 Revenus divers		749.630,40	719.630	NS	30.000	30.000,00



Récapitulation

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
Postes fixes	1.385,48 ETP		-44,21 ETP	-3,1%	1.429,69 ETP	1.360,02 ETP
3 Charges	806.021.314,11		38.960.627	5,1	767.060.687	767.899.800,34
4 Revenus		71.879.500,32	-2.468.015	-3,3	74.347.515	67.548.301,15
Couverture en F	-734.141.813,79		-41.428.642		-692.713.172	-700.351.499,19
Couverture en %	-91,08%			0,9	-90,31%	-91,20%
30 Charges de personnel	263.107.419,61		-6.634.714	-2,5	269.742.134	252.420.652,41
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	221.208.454,54		3.212.103	1,5	217.996.352	215.881.532,90
33 Amortissements du patrimoine administratif	304.039.141,04		42.227.537	16,1	261.811.604	282.033.367,65
34 Charges financières			-20.394	-100,0	20.394	22.150,30
36 Charges de transfert	16.494.780,48		-75.473	-0,5	16.570.253	16.219.800,31
37 Subventions redistribuées				ND		335.400,00
39 Facturations internes	1.171.518,44		251.568	27,3	919.950	986.896,78
41 Patentes et concessions		232.666,60	22.667	10,8	210.000	227.343,95
42 Taxes et redevances		9.922.793,96	1.279.343	14,8	8.643.451	9.093.509,27
43 Revenus divers		23.294.974,37	-3.123.238	-11,8	26.418.212	19.291.759,71
44 Revenus financiers		22.341.829,69	-758.668	-3,3	23.100.498	22.190.316,11
46 Revenus de transferts		16.087.235,70	303.732	1,9	15.783.504	16.409.772,11
47 Subventions à redistribuer				ND		335.400,00
49 Facturations internes			-191.850	-100,0	191.850	200,00

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
Postes fixes	1.385,48 ETP		-44,21 ETP	-3,1%	1.429,69 ETP	1.360,02 ETP
3 Charges	806.021.314,11		38.960.627	5,1	767.060.687	767.899.800,34
4 Revenus		71.879.500,32	-2.468.015	-3,3	74.347.515	67.548.301,15
Couverture en F	-734.141.813,79		-41.428.642		-692.713.172	-700.351.499,19
Couverture en %	-91,08%			0,9	-90,31%	-91,20%
B01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX						
Postes fixes	137,15 ETP		-5,62 ETP	-3,9%	142,77 ETP	137,35 ETP
3 Charges	34.582.939,90		-1.351.849	-3,8	35.934.789	33.864.591,76
4 Revenus		1.189.547,36	-520.791	-30,4	1.710.338	1.545.918,94
Couverture en F	-33.393.392,54		831.059		-34.224.451	-32.318.672,82
Couverture en %	-96,56%			1,4	-95,24%	-95,43%
30 Charges de personnel	30.102.512,15		-2.087.751	-6,5	32.190.263	29.976.619,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.928.460,84		824.285	26,6	3.104.176	3.226.927,71
33 Amortissements du patrimoine administratif	235.838,26		-136.512	-36,7	372.350	297.542,08
36 Charges de transfert	200.000,00		0	0,0	200.000	
37 Subventions redistribuées				ND		335.400,00
39 Facturations internes	116.128,65		48.129	70,8	68.000	28.102,45
42 Taxes et redevances		809.571,80	-530.733	-39,6	1.340.305	667.605,35
43 Revenus divers		1.708,95	1.709	ND		200.052,00
44 Revenus financiers		378.266,61	8.234	2,2	370.033	342.661,59
47 Subventions à redistribuer				ND		335.400,00
49 Facturations internes				ND		200,00
B02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
Postes fixes	146,86 ETP		2,71 ETP	1,9%	144,15 ETP	139,78 ETP
3 Charges	49.008.901,16		-1.151.539	-2,3	50.160.440	45.022.767,05
4 Revenus		4.758.498,58	558.147	13,3	4.200.352	4.457.165,35
Couverture en F	-44.250.402,58		1.709.685		-45.960.088	-40.565.601,70
Couverture en %	-90,29%			-1,5	-91,63%	-90,10%
30 Charges de personnel	46.568.535,02		-822.267	-1,7	47.390.802	42.252.230,34
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.384.994,18		-327.783	-12,1	2.712.777	2.708.641,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	50.810,36		14.343	39,3	36.467	38.012,87
34 Charges financières			-20.394	-100,0	20.394	22.150,30
39 Facturations internes	4.561,60		4.562	ND		1.732,00
42 Taxes et redevances		3.038.891,18	680.539	28,9	2.358.352	2.873.118,50
43 Revenus divers		23.844,75	23.845	ND		65.548,45
46 Revenus de transferts		1.695.762,65	-146.237	-7,9	1.842.000	1.518.498,40
B03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS						
Postes fixes	141,35 ETP		-2,31 ETP	-1,6%	143,66 ETP	136,00 ETP
3 Charges	25.821.575,32		-1.191.656	-4,4	27.013.231	25.152.401,06
4 Revenus		473.724,90	178.375	60,4	295.350	344.491,15
Couverture en F	-25.347.850,42		1.370.031		-26.717.881	-24.807.909,91
Couverture en %	-98,17%			-0,7	-98,91%	-98,63%
30 Charges de personnel	24.244.315,38		-752.570	-3,0	24.996.885	23.504.883,74
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.035.980,47		-572.329	-35,6	1.608.309	1.165.474,78
33 Amortissements du patrimoine administratif	30.355,16		1.318	4,5	29.037	29.197,87
36 Charges de transfert	8.062,50		8.063	ND		0,00
39 Facturations internes	502.861,82		123.862	32,7	379.000	452.844,67
42 Taxes et redevances		445.487,16	196.310	78,8	249.177	304.193,31
43 Revenus divers		28.237,74	-16.762	-37,2	45.000	40.297,84
44 Revenus financiers			-1.173	-100,0	1.173	
B04 - GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ETAT ET LOGISTIQUE						
Postes fixes	283,98 ETP		-11,63 ETP	-3,9%	295,61 ETP	273,77 ETP
3 Charges	421.617.783,01		-923.318	-0,2	422.541.101	443.223.170,14
4 Revenus		42.921.419,99	-2.216.792	-4,9	45.138.212	41.256.722,96
Couverture en F	-378.696.363,02		-1.293.473		-377.402.890	-401.966.447,18
Couverture en %	-89,82%			0,6	-89,32%	-90,69%

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04 - GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ETAT ET LOGISTIQUE						
30 Charges de personnel	40.277.882,22		-1.818.057	-4,3	42.095.939	38.557.732,32
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	150.421.957,59		-1.604.311	-1,1	152.026.269	151.195.375,33
33 Amortissements du patrimoine administratif	214.094.011,73		2.501.472	1,2	211.592.540	236.778.483,44
36 Charges de transfert	16.286.717,98		-83.535	-0,5	16.370.253	16.219.800,31
39 Facturations internes	537.213,50		81.114	17,8	456.100	471.778,75
41 Patentes et concessions		232.666,60	22.667	10,8	210.000	227.343,95
42 Taxes et redevances		1.483.354,35	-172.802	-10,4	1.656.157	1.465.779,32
43 Revenus divers		5.475.911,77	-1.429.045	-20,7	6.904.957	3.648.596,55
44 Revenus financiers		21.963.563,08	-765.729	-3,4	22.729.292	21.847.654,52
46 Revenus de transferts		13.765.924,19	319.968	2,4	13.445.956	14.067.348,62
49 Facturations internes			-191.850	-100,0	191.850	
B05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU NUMÉRIQUE						
Postes fixes	676,14 ETP		-27,36 ETP	-3,9%	703,50 ETP	673,12 ETP
3 Charges	274.990.114,71		43.578.989	18,8	231.411.125	220.636.870,33
4 Revenus		22.536.309,49	-466.954	-2,0	23.003.264	19.944.002,75
Couverture en F	-252.453.805,22		-44.045.944		-208.407.862	-200.692.867,58
Couverture en %	-91,80%			1,9	-90,06%	-90,96%
30 Charges de personnel	121.914.174,85		-1.154.070	-0,9	123.068.244	118.129.186,49
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	63.437.061,46		4.892.240	8,4	58.544.821	57.585.113,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	89.628.125,53		39.846.916	80,0	49.781.210	44.890.131,39
39 Facturations internes	10.752,87		-6.097	-36,2	16.850	32.438,91
42 Taxes et redevances		4.145.489,47	1.106.029	36,4	3.039.461	3.782.812,79
43 Revenus divers		17.765.271,16	-1.702.984	-8,7	19.468.255	15.337.264,87
46 Revenus de transferts		625.548,86	130.001	26,2	495.548	823.925,09



Récapitulation

C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - COHÉSION SOCIALE.						
<i>Postes fixes</i>	391,95 ETP		-16,40 ETP	-4,0%	408,35 ETP	367,25 ETP
3 Charges	2.739.684.444,65		45.000.184	1,7	2.694.684.261	2.535.245.510,91
4 Revenus		439.834.993,99	36.709.261	9,1	403.125.733	401.852.909,64
Couverture en F	-2.299.849.450,66		-8.290.923		-2.291.558.528	-2.133.392.601,27
Couverture en %	-83,95%			-1,3	-85,04%	-84,15%
30 Charges de personnel	55.253.045,50		-2.986.199	-5,1	58.239.244	50.485.720,97
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14.284.879,06		-2.708.522	-15,9	16.993.401	14.587.060,10
33 Amortissements du patrimoine administratif	119.761,89		16.496	16,0	103.266	90.141,77
34 Charges financières	43.795,82		-6.204	-12,4	50.000	90.305,82
36 Charges de transfert	2.639.546.110,26		32.537.260	1,2	2.607.008.850	2.436.028.054,05
37 Subventions redistribuées	30.182.921,76		18.182.922	151,5	12.000.000	33.716.250,59
39 Facturations internes	253.930,36		-35.570	-12,3	289.500	247.977,60
42 Taxes et redevances		1.661.275,33	548.290	49,3	1.112.985	1.578.434,84
43 Revenus divers		7.376.688,19	6.944.734	NS	431.954	1.839.495,56
44 Revenus financiers		3.858,80	-9.831	-71,8	13.690	1.893,85
46 Revenus de transferts		400.610.249,91	11.043.146	2,8	389.567.104	364.716.834,80
47 Subventions à redistribuer		30.182.921,76	18.182.922	151,5	12.000.000	33.716.250,59

C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - COHÉSION SOCIALE.						
Postes fixes	391,95 ETP		-16,40 ETP	-4,0%	408,35 ETP	367,25 ETP
3 Charges	2.739.684.444,65		45.000.184	1,7	2.694.684.261	2.535.245.510,91
4 Revenus		439.834.993,99	36.709.261	9,1	403.125.733	401.852.909,64
Couverture en F	-2.299.849.450,66		-8.290.923		-2.291.558.528	-2.133.392.601,27
Couverture en %	-83,95%			-1,3	-85,04%	-84,15%
C01 - MESURES ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE						
Postes fixes	64,16 ETP		-4,01 ETP	-5,9%	68,17 ETP	58,74 ETP
3 Charges	1.322.730.925,49		-18.688.449	-1,4	1.341.419.375	1.228.764.833,18
4 Revenus		222.302.482,64	8.123.366	3,8	214.179.116	197.149.287,87
Couverture en F	-1.100.428.442,85		26.811.816		-1.127.240.259	-1.031.615.545,31
Couverture en %	-83,19%			-1,0	-84,03%	-83,96%
30 Charges de personnel	9.205.182,83		-770.493	-7,7	9.975.675	8.189.225,48
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.384.756,46		-766.079	-35,6	2.150.835	1.038.734,52
33 Amortissements du patrimoine administratif	38.190,95		5.279	16,0	32.912	29.600,53
36 Charges de transfert	1.312.102.767,64		-17.146.584	-1,3	1.329.249.352	1.219.506.491,84
39 Facturations internes	27,60		-10.572	-99,7	10.600	780,80
42 Taxes et redevances		69.458,07	56.164	422,5	13.294	67.604,51
43 Revenus divers		6.853.226,00	6.852.906	NS	320	1.569.190,00
46 Revenus de transferts		215.379.798,57	1.214.297	0,6	214.165.502	195.512.493,36
C02 - ACTIONS ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES						
Postes fixes	80,67 ETP		-3,91 ETP	-4,6%	84,58 ETP	72,00 ETP
3 Charges	566.965.239,97		7.605.796	1,4	559.359.444	533.043.637,02
4 Revenus		106.375.516,50	13.537.737	14,6	92.837.779	90.177.125,51
Couverture en F	-460.589.723,47		5.931.941		-466.521.664	-442.866.511,51
Couverture en %	-81,24%			-2,6	-83,40%	-83,08%
30 Charges de personnel	10.711.958,10		-875.658	-7,6	11.587.616	9.520.952,92
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.072.246,61		235.962	4,9	4.836.284	4.995.299,71
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.354,27		1.155	16,0	7.200	6.475,12
34 Charges financières	1,19		1	ND		1.333,00
36 Charges de transfert	548.886.569,54		9.972.726	1,9	538.913.844	516.656.503,56
37 Subventions redistribuées	2.262.788,76		-1.737.211	-43,4	4.000.000	1.843.832,59
39 Facturations internes	23.321,50		8.822	60,8	14.500	19.240,12
42 Taxes et redevances		88.364,20	54.811	163,4	33.553	91.794,31
43 Revenus divers			-78.560	-100,0	78.560	176.129,32
44 Revenus financiers		0,00	-8.214	-100,0	8.214	1,00
46 Revenus de transferts		104.100.397,78	15.382.946	17,3	88.717.452	88.106.566,93
47 Subventions à redistribuer		2.186.754,52	-1.813.245	-45,3	4.000.000	1.802.633,95
C03 - ACTIONS ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES						
Postes fixes	52,79 ETP		-3,57 ETP	-6,3%	56,36 ETP	52,37 ETP
3 Charges	526.566.365,92		-3.502.818	-0,7	530.069.184	510.326.801,37
4 Revenus		78.053.465,36	385.983	0,5	77.667.482	75.444.671,83
Couverture en F	-448.512.900,56		3.888.801		-452.401.702	-434.882.129,54
Couverture en %	-85,18%			-0,2	-85,35%	-85,22%
30 Charges de personnel	7.434.423,89		-516.879	-6,5	7.951.303	7.276.510,63
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.227.189,47		-355.713	-13,8	2.582.902	1.735.483,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	48.932,16		6.763	16,0	42.169	37.925,68
36 Charges de transfert	516.840.942,88		-2.642.616	-0,5	519.483.559	501.266.013,10
39 Facturations internes	14.877,51		5.628	60,8	9.250	10.868,41
42 Taxes et redevances		66.243,73	20.392	44,5	45.852	7.223,08
43 Revenus divers		413.002,50	360.629	688,6	52.374	66.393,38
44 Revenus financiers		0,15	-5.476	-100,0	5.476	0,15
46 Revenus de transferts		77.507.236,44	-56.545	-0,1	77.563.781	75.334.761,18
47 Subventions à redistribuer		66.982,54	66.983	ND		36.294,04
C04 - SOUTIEN À LA FAMILLE ET À L'INTÉGRATION						
Postes fixes	38,18 ETP		-2,17 ETP	-5,4%	40,35 ETP	37,33 ETP
3 Charges	132.791.287,46		14.452.390	12,2	118.338.898	135.466.240,22

C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C04 - SOUTIEN À LA FAMILLE ET À L'INTÉGRATION						
4 Revenus		32.653.230,45	15.648.495	92,0	17.004.735	37.869.915,74
Couverture en F	-100.138.057,01		1.196.105		-101.334.162	-97.596.324,48
Couverture en %	-75,41%			-11,9	-85,63%	-72,04%
30 Charges de personnel	6.339.583,87		-449.324	-6,6	6.788.908	6.244.063,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.908.573,29		-1.923.335	-33,0	5.831.908	5.238.886,25
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.962,90		1.320	15,3	8.643	7.815,29
34 Charges financières	43.794,63		-6.205	-12,4	50.000	88.972,82
36 Charges de transfert	94.373.734,45		-4.066.554	-4,1	98.440.289	92.684.561,92
37 Subventions redistribuées	27.920.133,00		20.920.133	298,9	7.000.000	30.995.531,00
39 Facturations internes	195.505,31		-23.645	-10,8	219.150	206.409,04
42 Taxes et redevances		1.097.254,73	213.588	24,2	883.666	1.100.072,75
43 Revenus divers		115,25	-585	-83,5	700	4.501,36
44 Revenus financiers		3.858,65	3.859	ND		1.892,70
46 Revenus de transferts		3.622.817,12	-5.497.552	-60,3	9.120.369	5.763.013,33
47 Subventions à redistribuer		27.929.184,70	20.929.185	299,0	7.000.000	31.000.435,60
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
Postes fixes	0,97 ETP		-0,26 ETP	-21,2%	1,23 ETP	0,94 ETP
3 Charges	167.385.572,74		45.412.953	37,2	121.972.619	106.775.651,02
4 Revenus			-1.000.000	-100,0	1.000.000	876.887,00
Couverture en F	-167.385.572,74		-46.412.953		-120.972.619	-105.898.764,02
Couverture en %	-100,00%			0,8	-99,18%	-99,18%
30 Charges de personnel	213.781,38		-30.360	-12,4	244.142	181.158,38
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	66.315,13		17.293	35,3	49.022	42.568,58
33 Amortissements du patrimoine administratif	11.934,67		1.650	16,0	10.285	6.475,12
36 Charges de transfert	167.093.541,56		46.424.371	38,5	120.669.171	105.668.546,69
37 Subventions redistribuées			-1.000.000	-100,0	1.000.000	876.887,00
39 Facturations internes				ND		15,26
47 Subventions à redistribuer			-1.000.000	-100,0	1.000.000	876.887,00
C06 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS CURATELLE						
Postes fixes	155,18 ETP		-2,47 ETP	-1,6%	157,65 ETP	145,87 ETP
3 Charges	23.245.053,08		-279.689	-1,2	23.524.742	20.868.348,11
4 Revenus		450.299,04	13.679	3,1	436.620	335.021,70
Couverture en F	-22.794.754,04		293.368		-23.088.122	-20.533.326,41
Couverture en %	-98,06%			-0,1	-98,14%	-98,39%
30 Charges de personnel	21.348.115,43		-343.485	-1,6	21.691.600	19.073.809,67
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.625.798,09		83.349	5,4	1.542.449	1.536.087,50
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.386,93		330	16,0	2.057	1.850,03
36 Charges de transfert	248.554,19		-4.082	-1,6	252.636	245.936,94
39 Facturations internes	20.198,43		-15.802	-43,9	36.000	10.663,97
42 Taxes et redevances		339.954,60	203.335	148,8	136.620	311.740,20
43 Revenus divers		110.344,44	-189.656	-63,2	300.000	23.281,50



Récapitulation

D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	<i>27,10 ETP</i>		<i>-2,30 ETP</i>	<i>-7,8%</i>	<i>29,40 ETP</i>	<i>26,70 ETP</i>
3 Charges	52.762.594,78		-516.219	-1,0	53.278.814	53.467.181,85
4 Revenus		2.358.784,65	124.701	5,6	2.234.084	8.156.138,28
Couverture en F	-50.403.810,13		640.920		-51.044.730	-45.311.043,57
Couverture en %	-95,53%			-0,3	-95,81%	-84,75%
30 Charges de personnel	5.209.244,41		-121.163	-2,3	5.330.407	5.069.147,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.976.028,32		-54.184	-2,7	2.030.212	1.816.086,19
33 Amortissements du patrimoine administratif	422.023,81		-27.022	-6,0	449.046	403.072,93
34 Charges financières	227.653,00		227.653	ND		3.074.435,00
36 Charges de transfert	44.927.645,24		-532.004	-1,2	45.459.649	38.294.351,26
37 Subventions redistribuées				ND		4.808.011,00
39 Facturations internes			-9.500	-100,0	9.500	2.077,67
42 Taxes et redevances		586.237,15	12.911	2,3	573.326	713.641,00
43 Revenus divers		339.684,50	235.527	226,1	104.158	1.236.371,12
46 Revenus de transferts		1.432.863,00	-123.737	-7,9	1.556.600	1.398.115,16
47 Subventions à redistribuer				ND		4.808.011,00



D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
Postes fixes	27,10 ETP		-2,30 ETP	-7,8%	29,40 ETP	26,70 ETP
3 Charges	52.762.594,78		-516.219	-1,0	53.278.814	53.467.181,85
4 Revenus		2.358.784,65	124.701	5,6	2.234.084	8.156.138,28
Couverture en F	-50.403.810,13		640.920		-51.044.730	-45.311.043,57
Couverture en %	-95,53%			-0,3	-95,81%	-84,75%
D01 - CULTURE.						
Postes fixes	15,44 ETP		-1,31 ETP	-7,8%	16,75 ETP	15,09 ETP
3 Charges	41.951.229,03		-175.100	-0,4	42.126.329	45.682.895,36
4 Revenus		468.756,50	219.890	88,4	248.866	4.040.941,85
Couverture en F	-41.482.472,53		394.990		-41.877.463	-41.641.953,51
Couverture en %	-98,88%			-0,5	-99,41%	-91,15%
30 Charges de personnel	3.030.577,25		24.377	0,8	3.006.200	2.975.614,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.122.002,50		-36.596	-3,2	1.158.599	1.316.286,73
33 Amortissements du patrimoine administratif	232.113,10		-14.862	-6,0	246.975	221.690,11
34 Charges financières	227.653,00		227.653	ND		3.074.435,00
36 Charges de transfert	37.338.883,19		-366.172	-1,0	37.705.055	33.284.780,00
37 Subventions redistribuées				ND		4.808.011,00
39 Facturations internes			-9.500	-100,0	9.500	2.077,67
42 Taxes et redevances		213.255,38	21.676	11,3	191.579	237.693,50
43 Revenus divers		186.826,48	129.540	226,1	57.287	1.130.978,99
46 Revenus de transferts		68.674,65	68.675	ND		27.863,31
47 Subventions à redistribuer				ND		2.644.406,05
D02 - SPORT ET LOISIRS						
Postes fixes	11,66 ETP		-0,99 ETP	-7,8%	12,65 ETP	11,61 ETP
3 Charges	10.811.365,75		-341.119	-3,1	11.152.485	7.784.286,49
4 Revenus		1.890.028,15	-95.190	-4,8	1.985.218	4.115.196,44
Couverture en F	-8.921.337,60		245.929		-9.167.267	-3.669.090,06
Couverture en %	-82,52%			0,4	-82,20%	-47,13%
30 Charges de personnel	2.178.667,16		-145.540	-6,3	2.324.207	2.093.532,95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	854.025,82		-17.587	-2,0	871.613	499.799,46
33 Amortissements du patrimoine administratif	189.910,71		-12.160	-6,0	202.071	181.382,82
36 Charges de transfert	7.588.762,05		-165.832	-2,1	7.754.594	5.009.571,26
42 Taxes et redevances		372.981,77	-8.765	-2,3	381.747	475.947,50
43 Revenus divers		152.858,03	105.987	226,1	46.871	105.392,13
46 Revenus de transferts		1.364.188,35	-192.412	-12,4	1.556.600	1.370.251,85
47 Subventions à redistribuer				ND		2.163.604,95



Récapitulation

E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>296,85 ETP</i>		<i>-17,60 ETP</i>	<i>-5,6%</i>	<i>314,45 ETP</i>	<i>293,11 ETP</i>
3 Charges	147.245.545,00		-1.140.821	-0,8	148.386.366	151.412.516,23
4 Revenus		90.308.308,44	6.601.834	7,9	83.706.474	96.483.958,20
Couverture en F	-56.937.236,56		7.742.655		-64.679.892	-54.928.558,03
Couverture en %	-38,67%			-11,3	-43,59%	-36,28%
30 Charges de personnel	48.793.144,75		-2.425.736	-4,7	51.218.881	47.309.450,36
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	23.034.937,91		-3.540.910	-13,3	26.575.848	24.621.741,01
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.042.174,69		605.117	7,2	8.437.058	8.330.926,42
34 Charges financières				ND		27.076,83
36 Charges de transfert	18.875.519,07		-2.714.158	-12,6	21.589.677	19.025.395,55
37 Subventions redistribuées	47.102.936,75		6.921.555	17,2	40.181.382	51.679.960,74
39 Facturations internes	396.831,83		13.312	3,5	383.520	417.965,32
41 Patentes et concessions		18.029.845,26	1.463.730	8,8	16.566.115	17.538.961,60
42 Taxes et redevances		15.388.927,80	-1.572.113	-9,3	16.961.041	15.093.612,60
43 Revenus divers		150.608,19	-896.271	-85,6	1.046.879	5.852.092,44
44 Revenus financiers		5.956.450,33	-32.347	-0,5	5.988.797	5.968.577,06
46 Revenus de transferts		3.070.605,66	640.046	26,3	2.430.560	-151.686,49
47 Subventions à redistribuer		47.102.936,75	6.921.555	17,2	40.181.382	51.679.960,74
49 Facturations internes		608.934,45	77.234	14,5	531.700	502.440,25

E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE						
Postes fixes	296,85 ETP		-17,60 ETP	-5,6%	314,45 ETP	293,11 ETP
3 Charges	147.245.545,00		-1.140.821	-0,8	148.386.366	151.412.516,23
4 Revenus		90.308.308,44	6.601.834	7,9	83.706.474	96.483.958,20
Couverture en F	-56.937.236,56		7.742.655		-64.679.892	-54.928.558,03
Couverture en %	-38,67%			-11,3	-43,59%	-36,28%
E01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
Postes fixes	91,25 ETP		-5,95 ETP	-6,1%	97,20 ETP	90,86 ETP
3 Charges	21.027.086,78		-1.827.651	-8,0	22.854.738	20.804.008,60
4 Revenus		1.559.117,36	-365.113	-19,0	1.924.231	4.303.608,98
Couverture en F	-19.467.969,42		1.462.538		-20.930.507	-16.500.399,62
Couverture en %	-92,59%			1,1	-91,58%	-79,31%
30 Charges de personnel	15.184.815,67		-1.076.496	-6,6	16.261.312	15.076.755,14
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.702.169,61		-723.901	-13,3	5.426.071	4.759.723,59
33 Amortissements du patrimoine administratif	836.623,13		204.543	32,4	632.080	682.189,36
36 Charges de transfert	284.284,35		-231.191	-44,9	515.475	272.198,10
39 Facturations internes	19.194,03		-606	-3,1	19.800	13.142,42
42 Taxes et redevances		1.203.348,47	-102.823	-7,9	1.306.172	940.581,11
43 Revenus divers		31.752,81	-65.362	-67,3	97.115	5.578.889,20
46 Revenus de transferts		322.608,58	-198.335	-38,1	520.944	-2.217.266,63
49 Facturations internes		1.407,50	1.408	ND		1.405,30
E02 - ENERGIE						
Postes fixes	27,00 ETP		-3,50 ETP	-11,5%	30,50 ETP	27,10 ETP
3 Charges	30.955.927,59		-2.732.908	-8,1	33.688.836	32.940.766,61
4 Revenus		23.126.891,06	-709.498	-3,0	23.836.390	23.496.381,67
Couverture en F	-7.829.036,53		2.023.409		-9.852.446	-9.444.384,94
Couverture en %	-25,29%			-13,5	-29,25%	-28,67%
30 Charges de personnel	4.541.205,39		-715.632	-13,6	5.256.838	4.650.367,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.385.581,35		-912.102	-39,7	2.297.683	1.741.955,38
33 Amortissements du patrimoine administratif	57.582,80		1.868	3,4	55.715	55.753,14
36 Charges de transfert	9.145.816,70		-931.183	-9,2	10.077.000	10.171.567,50
37 Subventions redistribuées	15.824.603,00		-175.397	-1,1	16.000.000	16.320.795,00
39 Facturations internes	1.138,36		-462	-28,9	1.600	328,00
42 Taxes et redevances		1.372.995,39	-39.762	-2,8	1.412.758	1.086.198,11
43 Revenus divers		47.842,34	-465.993	-90,7	513.835	195.811,50
44 Revenus financiers		5.881.450,33	-28.347	-0,5	5.909.797	5.893.577,06
47 Subventions à redistribuer		15.824.603,00	-175.397	-1,1	16.000.000	16.320.795,00
E03 - GESTION DES EAUX						
Postes fixes	86,60 ETP		-5,55 ETP	-6,0%	92,15 ETP	84,90 ETP
3 Charges	38.148.559,41		3.474.405	10,0	34.674.155	39.897.180,14
4 Revenus		36.196.606,29	6.887.648	23,5	29.308.958	38.038.466,03
Couverture en F	-1.951.953,12		3.413.243		-5.365.196	-1.858.714,11
Couverture en %	-5,12%			-66,9	-15,47%	-4,66%
30 Charges de personnel	14.565.010,42		-291.006	-2,0	14.856.017	13.698.421,69
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.008.318,40		-1.411.992	-12,4	11.420.310	10.586.592,39
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.957.794,20		122.197	2,5	4.835.597	4.708.710,82
36 Charges de transfert	2.677.764,09		-816.567	-23,4	3.494.331	2.658.608,80
37 Subventions redistribuées	5.832.993,00		5.832.993	ND		8.165.505,00
39 Facturations internes	106.679,31		38.779	57,1	67.900	79.341,45
41 Patentes et concessions		18.029.845,26	1.463.730	8,8	16.566.115	17.538.961,60
42 Taxes et redevances		10.905.733,99	-525.875	-4,6	11.431.609	10.806.062,69
43 Revenus divers		66.863,04	-56.137	-45,6	123.000	59.007,96
44 Revenus financiers		75.000,00	0	0,0	75.000	75.000,00
46 Revenus de transferts		1.286.171,00	172.936	15,5	1.113.235	1.393.928,78
47 Subventions à redistribuer		5.832.993,00	5.832.993	ND		8.165.505,00
E04 - AGRICULTURE ET NATURE						
Postes fixes	92,00 ETP		-2,60 ETP	-2,7%	94,60 ETP	90,25 ETP

E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E04 - AGRICULTURE ET NATURE						
3 Charges	57.113.971,22		-54.667	-0,1	57.168.639	57.770.560,87
4 Revenus		29.425.693,74	788.798	2,8	28.636.896	30.645.501,51
Couverture en F	-27.688.277,48		843.466		-28.531.743	-27.125.059,36
Couverture en %	-48,48%			-2,9	-49,91%	-46,95%
30 Charges de personnel	14.502.113,29		-342.601	-2,3	14.844.715	13.883.905,95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.938.868,55		-492.915	-6,6	7.431.784	7.533.469,67
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.190.174,56		276.508	9,5	2.913.667	2.884.273,09
34 Charges financières				ND		27.076,83
36 Charges de transfert	6.767.653,93		-735.217	-9,8	7.502.871	5.923.021,15
37 Subventions redistribuées	25.445.340,75		1.263.959	5,2	24.181.382	27.193.660,74
39 Facturations internes	269.820,15		-24.400	-8,3	294.220	325.153,45
42 Taxes et redevances		1.906.849,96	-903.654	-32,2	2.810.504	2.260.770,68
43 Revenus divers		4.150,00	-308.779	-98,7	312.929	18.383,78
44 Revenus financiers			-4.000	-100,0	4.000	
46 Revenus de transferts		1.461.826,08	665.445	83,6	796.381	671.651,36
47 Subventions à redistribuer		25.445.340,75	1.263.959	5,2	24.181.382	27.193.660,74
49 Facturations internes		607.526,95	75.827	14,3	531.700	501.034,95



Récapitulation

F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	9.042,72 ETP		-107,64 ETP	-1,2%	9.150,36 ETP	8.818,73 ETP
3 Charges	2.468.625.922,48		-13.213.894	-0,5	2.481.839.816	2.371.103.936,77
4 Revenus		80.551.966,34	2.669.728	3,4	77.882.239	92.554.988,54
Couverture en F	-2.388.073.956,14		15.883.621		-2.403.957.577	-2.278.548.948,23
Couverture en %	-96,74%			-0,1	-96,86%	-96,10%
30 Charges de personnel	1.485.773.269,92		-6.777.233	-0,5	1.492.550.503	1.434.191.112,46
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	68.135.171,10		-927.226	-1,3	69.062.397	66.896.580,90
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.738.191,45		495.107	6,8	7.243.085	7.769.484,19
34 Charges financières	721,10		721	ND		
36 Charges de transfert	906.175.394,30		-6.335.487	-0,7	912.510.881	861.658.573,80
37 Subventions redistribuées	137.000,00		-16.000	-10,5	153.000	
39 Facturations internes	666.174,61		346.225	108,2	319.950	588.185,41
42 Taxes et redevances		23.641.207,42	3.992.160	20,3	19.649.048	19.562.971,76
43 Revenus divers		8.084.733,24	-2.682.877	-24,9	10.767.610	22.452.338,84
44 Revenus financiers			-691	-100,0	691	
46 Revenus de transferts		48.141.717,74	971.628	2,1	47.170.090	50.147.624,42
47 Subventions à redistribuer		137.000,00	-16.000	-10,5	153.000	
49 Facturations internes		547.307,94	405.508	286,0	141.800	392.053,52

F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - FORMATION						
Postes fixes	9.042,72 ETP		-107,64 ETP	-1,2%	9.150,36 ETP	8.818,73 ETP
3 Charges	2.468.625.922,48		-13.213.894	-0,5	2.481.839.816	2.371.103.936,77
4 Revenus		80.551.966,34	2.669.728	3,4	77.882.239	92.554.988,54
Couverture en F	-2.388.073.956,14		15.883.621		-2.403.957.577	-2.278.548.948,23
Couverture en %	-96,74%			-0,1	-96,86%	-96,10%
F01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET ORIENTATION						
Postes fixes	4.565,50 ETP		-16,16 ETP	-0,4%	4.581,66 ETP	4.448,91 ETP
3 Charges	762.764.139,33		-4.832.740	-0,6	767.596.880	738.608.371,70
4 Revenus		12.213.803,90	1.590.587	15,0	10.623.217	21.411.758,21
Couverture en F	-750.550.335,43		6.423.328		-756.973.663	-717.196.613,49
Couverture en %	-98,40%			-0,2	-98,62%	-97,10%
30 Charges de personnel	739.396.126,69		-4.526.980	-0,6	743.923.107	714.444.680,13
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21.291.956,20		-292.937	-1,4	21.584.894	22.039.257,12
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.886.621,33		-8.612	-0,5	1.895.233	1.941.054,06
36 Charges de transfert	58.396,00		-68.050	-53,8	126.446	67.346,00
39 Facturations internes	131.039,12		63.839	95,0	67.200	116.034,38
42 Taxes et redevances		11.386.510,06	2.402.232	26,7	8.984.278	9.268.477,71
43 Revenus divers		176.163,30	-920.256	-83,9	1.096.419	9.768.588,95
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
46 Revenus de transferts		650.922,79	108.423	20,0	542.500	2.374.691,55
49 Facturations internes		207,75	208	ND		
F02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
Postes fixes	2.817,21 ETP		-6,01 ETP	-0,2%	2.823,22 ETP	2.782,73 ETP
3 Charges	552.478.237,14		2.816.687	0,5	549.661.551	530.785.880,01
4 Revenus		55.471.663,57	1.140.370	2,1	54.331.294	59.472.393,92
Couverture en F	-497.006.573,57		-1.676.317		-495.330.257	-471.313.486,09
Couverture en %	-89,96%			-0,2	-90,12%	-88,80%
30 Charges de personnel	485.419.259,79		-1.660.976	-0,3	487.080.236	471.983.500,36
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21.247.915,03		408.429	2,0	20.839.486	20.141.659,29
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.997.780,55		223.993	5,9	3.773.788	4.299.806,95
36 Charges de transfert	41.410.629,57		3.556.589	9,4	37.854.041	34.009.111,41
39 Facturations internes	402.652,20		288.652	253,2	114.000	351.802,00
42 Taxes et redevances		7.092.142,50	469.426	7,1	6.622.716	5.570.120,89
43 Revenus divers		594.327,88	-538.672	-47,5	1.133.000	6.231.141,08
46 Revenus de transferts		47.287.483,00	810.705	1,7	46.476.778	47.334.028,43
49 Facturations internes		497.710,19	398.910	403,8	98.800	337.103,52
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES						
Postes fixes	1.082,45 ETP		-61,45 ETP	-5,4%	1.143,90 ETP	1.025,75 ETP
3 Charges	279.413.951,27		-3.468.572	-1,2	282.882.523	260.987.029,68
4 Revenus		8.665.875,15	994.495	13,0	7.671.380	7.468.641,86
Couverture en F	-270.748.076,12		4.463.067		-275.211.143	-253.518.387,82
Couverture en %	-96,90%			-0,4	-97,29%	-97,14%
30 Charges de personnel	172.198.688,90		558.911	0,3	171.639.778	162.718.035,89
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14.217.771,73		-422.393	-2,9	14.640.165	13.252.587,94
33 Amortissements du patrimoine administratif	375.817,40		5.449	1,5	370.368	357.033,92
36 Charges de transfert	92.554.807,37		-3.584.005	-3,7	96.138.812	84.599.104,17
39 Facturations internes	66.865,87		-26.534	-28,4	93.400	60.267,76
42 Taxes et redevances		3.318.761,95	1.099.178	49,5	2.219.584	3.091.454,13
43 Revenus divers		5.347.113,20	-104.683	-1,9	5.451.796	4.377.187,73
F04 - ENFANCE, JEUNESSE ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ						
Postes fixes	458,55 ETP		-15,94 ETP	-3,4%	474,49 ETP	445,09 ETP
3 Charges	193.244.146,39		2.740.552	1,4	190.503.595	179.213.247,06
4 Revenus		3.081.772,29	-1.059.397	-25,6	4.141.169	3.185.609,26
Couverture en F	-190.162.374,10		-3.799.949		-186.362.425	-176.027.637,80
Couverture en %	-98,41%			0,6	-97,83%	-98,22%
30 Charges de personnel	69.108.115,31		-248.928	-0,4	69.357.043	66.071.521,80

F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F04 - ENFANCE, JEUNESSE ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.869.295,67		-461.506	-10,7	4.330.801	4.064.180,81
33 Amortissements du patrimoine administratif	392.845,08		35.263	9,9	357.582	343.518,73
36 Charges de transfert	119.821.333,54		3.404.966	2,9	116.416.368	108.693.646,38
39 Facturations internes	52.556,78		10.757	25,7	41.800	40.379,34
42 Taxes et redevances		1.015.253,43	4.150	0,4	1.011.103	1.011.238,18
43 Revenus divers		1.967.128,86	-1.119.266	-36,3	3.086.395	2.075.421,08
44 Revenus financiers			-671	-100,0	671	
46 Revenus de transferts		50.000,00	50.000	ND		50.000,00
49 Facturations internes		49.390,00	6.390	14,9	43.000	48.950,00
F05 - HAUTES ÉCOLES						
Postes fixes	3,00 ETP		-0,05 ETP	-1,6%	3,05 ETP	3,00 ETP
3 Charges	613.825.685,79		-8.828.015	-1,4	622.653.701	596.330.831,95
4 Revenus		151.288,55	-118	-0,1	151.407	340.599,99
Couverture en F	-613.674.397,24		8.827.897		-622.502.294	-595.990.231,96
Couverture en %	-99,98%			0,0	-99,98%	-99,94%
30 Charges de personnel	598.209,51		-14.017	-2,3	612.227	569.307,31
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.745,47		1.745	ND		1.284,50
36 Charges de transfert	613.225.730,81		-8.815.743	-1,4	622.041.474	595.760.240,14
42 Taxes et redevances		476,60	-118	-19,9	595	459,10
46 Revenus de transferts		150.811,95	0	0,0	150.812	340.140,89
F06 - PRESTATIONS TRANSVERSALES LIÉES À LA FORMATION						
Postes fixes	116,01 ETP		-8,03 ETP	-6,5%	124,05 ETP	113,26 ETP
3 Charges	66.899.762,56		-1.641.805	-2,4	68.541.567	65.178.576,38
4 Revenus		967.562,88	3.791	0,4	963.772	675.985,31
Couverture en F	-65.932.199,68		1.645.596		-67.577.795	-64.502.591,07
Couverture en %	-98,55%			0,0	-98,59%	-98,96%
30 Charges de personnel	19.052.869,72		-885.243	-4,4	19.938.112	18.404.066,98
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.506.487,00		-160.564	-2,1	7.667.051	7.397.611,24
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.085.127,09		239.013	28,2	846.114	828.070,53
34 Charges financières	721,10		721	ND		
36 Charges de transfert	39.104.497,01		-829.243	-2,1	39.933.740	38.529.125,70
37 Subventions redistribuées	137.000,00		-16.000	-10,5	153.000	
39 Facturations internes	13.060,64		9.511	267,9	3.550	19.701,93
42 Taxes et redevances		828.062,88	17.291	2,1	810.772	621.221,76
46 Revenus de transferts		2.500,00	2.500	ND		48.763,55
47 Subventions à redistribuer		137.000,00	-16.000	-10,5	153.000	
49 Facturations internes				ND		6.000,00



Récapitulation

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>348,20 ETP</i>		<i>-24,25 ETP</i>	<i>-6,5%</i>	<i>372,45 ETP</i>	<i>352,19 ETP</i>
3 Charges	147.610.031,33		-1.770.234	-1,2	149.380.265	141.458.448,20
4 Revenus		48.301.953,84	5.908.134	13,9	42.393.820	46.446.696,10
Couverture en F	-99.308.077,49		7.678.368		-106.986.445	-95.011.752,10
Couverture en %	-67,28%			-6,1	-71,62%	-67,17%
30 Charges de personnel	59.407.662,24		-2.112.651	-3,4	61.520.313	58.210.581,28
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.436.719,06		-1.562.698	-8,7	17.999.417	16.265.087,87
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.690.636,84		-828.721	-32,9	2.519.358	2.587.025,68
36 Charges de transfert	70.062.040,54		2.885.564	4,3	67.176.477	64.379.336,82
39 Facturations internes	12.972,65		-151.727	-92,1	164.700	16.416,55
42 Taxes et redevances		43.929.920,46	5.071.078	13,0	38.858.842	42.842.568,05
43 Revenus divers		221.486,40	-538.514	-70,9	760.000	300.530,60
44 Revenus financiers		75.042,73	75.043	ND		46.868,03
46 Revenus de transferts		3.826.530,35	1.216.272	46,6	2.610.258	3.044.726,92
49 Facturations internes		248.973,90	84.254	51,1	164.720	212.002,50

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
Postes fixes	348,20 ETP		-24,25 ETP	-6,5%	372,45 ETP	352,19 ETP
3 Charges	147.610.031,33		-1.770.234	-1,2	149.380.265	141.458.448,20
4 Revenus		48.301.953,84	5.908.134	13,9	42.393.820	46.446.696,10
Couverture en F	-99.308.077,49		7.678.368		-106.986.445	-95.011.752,10
Couverture en %	-67,28%			-6,1	-71,62%	-67,17%
G01 - LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIÈRE						
Postes fixes	74,80 ETP		-5,70 ETP	-7,1%	80,50 ETP	79,90 ETP
3 Charges	82.159.297,22		2.909.100	3,7	79.250.197	77.552.018,74
4 Revenus		14.882.697,46	2.319.494	18,5	12.563.203	14.575.663,29
Couverture en F	-67.276.599,76		-589.606		-66.686.994	-62.976.355,45
Couverture en %	-81,89%			-2,7	-84,15%	-81,21%
30 Charges de personnel	12.404.376,82		-391.328	-3,1	12.795.705	12.268.447,87
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.965.785,28		200.560	7,3	2.765.225	2.974.935,15
33 Amortissements du patrimoine administratif	291.684,24		-13.373	-4,4	305.057	1.361.148,17
36 Charges de transfert	66.495.570,18		3.118.860	4,9	63.376.710	60.947.487,55
39 Facturations internes	1.880,70		-5.619	-74,9	7.500	
42 Taxes et redevances		11.619.004,83	975.802	9,2	10.643.203	12.012.258,84
46 Revenus de transferts		3.263.692,63	1.343.693	70,0	1.920.000	2.563.404,45
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
Postes fixes	166,60 ETP		-14,55 ETP	-8,0%	181,15 ETP	165,70 ETP
3 Charges	42.639.783,17		-3.843.058	-8,3	46.482.841	41.537.693,17
4 Revenus		12.525.589,18	938.688	8,1	11.586.901	10.192.658,01
Couverture en F	-30.114.193,99		4.781.746		-34.895.940	-31.345.035,16
Couverture en %	-70,62%			-5,9	-75,07%	-75,46%
30 Charges de personnel	30.015.991,59		-1.309.615	-4,2	31.325.607	29.366.278,63
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.913.737,04		-1.527.744	-12,3	12.441.481	10.704.532,19
33 Amortissements du patrimoine administratif	454.985,18		-697.312	-60,5	1.152.297	242.785,28
36 Charges de transfert	1.247.709,36		-182.247	-12,7	1.429.956	1.210.481,27
39 Facturations internes	7.360,00		-126.140	-94,5	133.500	13.615,80
42 Taxes et redevances		11.743.144,03	1.256.645	12,0	10.486.499	9.602.683,81
43 Revenus divers		209.733,40	-350.267	-62,5	560.000	262.820,60
44 Revenus financiers		75.042,73	75.043	ND		46.868,03
46 Revenus de transferts		257.410,12	-148.272	-36,5	405.682	92.460,57
49 Facturations internes		240.258,90	105.539	78,3	134.720	187.825,00
G03 - INFORMATION DU TERRITOIRE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS						
Postes fixes	68,10 ETP		-2,90 ETP	-4,1%	71,00 ETP	67,90 ETP
3 Charges	11.847.711,30		-706.832	-5,6	12.554.543	11.730.675,52
4 Revenus		20.836.742,25	2.826.212	15,7	18.010.530	21.630.906,95
Couverture en F	8.989.030,95		3.533.044		5.455.987	9.900.231,43
Couverture en %	75,87%			74,6	43,46%	84,40%
30 Charges de personnel	10.361.942,79		-381.736	-3,6	10.743.679	10.206.803,62
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	546.492,21		-206.045	-27,4	752.537	545.651,05
33 Amortissements du patrimoine administratif	936.112,10		-118.515	-11,2	1.054.627	975.715,75
39 Facturations internes	3.164,20		-536	-14,5	3.700	2.505,10
42 Taxes et redevances		20.522.599,65	2.826.646	16,0	17.695.954	21.217.867,55
46 Revenus de transferts		305.427,60	20.852	7,3	284.576	388.861,90
49 Facturations internes		8.715,00	-21.285	-71,0	30.000	24.177,50
G04 - PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES						
Postes fixes	38,70 ETP		-1,10 ETP	-2,8%	39,80 ETP	38,69 ETP
3 Charges	10.963.239,64		-129.444	-1,2	11.092.684	10.638.060,77
4 Revenus		56.924,95	-176.261	-75,6	233.186	47.467,85
Couverture en F	-10.906.314,69		-46.817		-10.859.498	-10.590.592,92
Couverture en %	-99,48%			1,6	-97,90%	-99,55%
30 Charges de personnel	6.625.351,04		-29.971	-0,5	6.655.322	6.369.051,16
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.010.704,53		-29.469	-1,4	2.040.174	2.039.969,48

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G04 - PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES						
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.855,32		478	6,5	7.377	7.376,48
36 Charges de transfert	2.318.761,00		-51.050	-2,2	2.369.811	2.221.368,00
39 Facturations internes	567,75		-19.432	-97,2	20.000	295,65
42 Taxes et redevances		45.171,95	11.986	36,1	33.186	9.757,85
43 Revenus divers		11.753,00	-188.247	-94,1	200.000	37.710,00

Récapitulation

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>3.505,05 ETP</i>		<i>-89,70 ETP</i>	<i>-2,5%</i>	<i>3.594,75 ETP</i>	<i>3.445,45 ETP</i>
3 Charges	643.752.593,14		-12.891.505	-2,0	656.644.098	632.498.292,49
4 Revenus		208.588.460,84	21.070.737	11,2	187.517.724	213.983.745,83
Couverture en F	-435.164.132,30		33.962.242		-469.126.374	-418.514.546,66
Couverture en %	-67,60%			-5,4	-71,44%	-66,17%
30 Charges de personnel	531.713.482,14		-11.270.413	-2,1	542.983.895	517.407.469,17
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	73.600.004,73		4.612.583	6,7	68.987.422	74.320.869,51
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.387.272,96		-776.067	-9,5	8.163.340	7.776.663,64
34 Charges financières	70.039,00		0	0,0	70.039	136.134,55
36 Charges de transfert	25.607.126,98		-5.772.575	-18,4	31.379.702	27.488.442,45
37 Subventions redistribuées	139.100,00		-91.900	-39,8	231.000	135.840,00
39 Facturations internes	5.235.567,33		406.867	8,4	4.828.700	5.232.873,18
41 Patentes et concessions		35.600,00	0	0,0	35.600	35.600,00
42 Taxes et redevances		142.160.014,52	17.475.913	14,0	124.684.102	144.221.487,87
43 Revenus divers		3.855.765,84	2.463.193	176,9	1.392.573	7.029.406,09
44 Revenus financiers		25.897,58	10.898	72,7	15.000	52.517,59
46 Revenus de transferts		59.711.627,65	821.779	1,4	58.889.849	60.314.062,21
47 Subventions à redistribuer		139.100,00	-91.900	-39,8	231.000	135.840,00
49 Facturations internes		2.660.455,25	390.855	17,2	2.269.600	2.194.832,07

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
Postes fixes	3.505,05 ETP		-89,70 ETP	-2,5%	3.594,75 ETP	3.445,45 ETP
3 Charges	643.752.593,14		-12.891.505	-2,0	656.644.098	632.498.292,49
4 Revenus		208.588.460,84	21.070.737	11,2	187.517.724	213.983.745,83
Couverture en F	-435.164.132,30		33.962.242		-469.126.374	-418.514.546,66
Couverture en %	-67,60%			-5,4	-71,44%	-66,17%
H01 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Postes fixes	2.189,75 ETP		-1,65 ETP	-0,1%	2.191,40 ETP	2.136,30 ETP
3 Charges	400.195.099,77		-616.823	-0,2	400.811.923	395.588.796,31
4 Revenus		143.253.649,03	17.188.488	13,6	126.065.161	149.777.790,81
Couverture en F	-256.941.450,74		17.805.311		-274.746.762	-245.811.005,50
Couverture en %	-64,20%			-6,3	-68,55%	-62,14%
30 Charges de personnel	339.546.816,13		-7.102.636	-2,0	346.649.452	332.194.235,18
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	45.454.917,96		7.819.744	20,8	37.635.174	47.202.805,57
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.818.810,29		-582.457	-9,1	6.401.267	6.364.570,71
34 Charges financières	60.990,00		0	0,0	60.990	122.093,35
36 Charges de transfert	4.919.784,28		-912.256	-15,6	5.832.040	5.030.455,43
37 Subventions redistribuées				ND		-3.260,00
39 Facturations internes	4.393.781,11		160.781	3,8	4.233.000	4.677.896,08
42 Taxes et redevances		105.926.341,79	15.592.034	17,3	90.334.308	109.935.923,34
43 Revenus divers		1.955.972,90	1.269.937	185,1	686.036	4.938.213,22
44 Revenus financiers		202,08	202	ND		11.420,24
46 Revenus de transferts		34.491.754,31	196.637	0,6	34.295.117	34.252.643,05
47 Subventions à redistribuer				ND		-3.260,00
49 Facturations internes		879.377,95	129.678	17,3	749.700	642.850,96
H02 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
Postes fixes	970,45 ETP		-65,35 ETP	-6,3%	1.035,80 ETP	981,85 ETP
3 Charges	183.508.927,35		-10.829.021	-5,6	194.337.948	177.005.042,12
4 Revenus		34.383.525,26	1.832.686	5,6	32.550.839	33.023.464,89
Couverture en F	-149.125.402,09		12.661.707		-161.787.109	-143.981.577,23
Couverture en %	-81,26%			-2,4	-83,25%	-81,34%
30 Charges de personnel	145.898.816,74		-3.355.042	-2,2	149.253.859	141.520.782,02
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	22.495.796,80		-2.927.671	-11,5	25.423.468	21.476.050,05
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.083.650,63		-230.243	-17,5	1.313.894	1.010.974,99
34 Charges financières	9.049,00		0	0,0	9.049	14.041,20
36 Charges de transfert	13.384.294,90		-4.474.883	-25,1	17.859.178	12.533.893,03
39 Facturations internes	637.319,28		158.819	33,2	478.500	449.300,83
42 Taxes et redevances		11.079.582,57	-614.383	-5,3	11.693.966	9.574.577,48
43 Revenus divers		1.264.106,84	1.162.570	NS	101.537	1.496.279,51
46 Revenus de transferts		21.592.692,70	1.219.857	6,0	20.372.836	21.600.479,35
49 Facturations internes		447.143,15	64.643	16,9	382.500	352.128,55
H03 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
Postes fixes	252,10 ETP		-17,25 ETP	-6,4%	269,35 ETP	237,30 ETP
3 Charges	43.657.019,21		388.300	0,9	43.268.719	41.151.927,52
4 Revenus		25.865.301,63	2.425.643	10,3	23.439.659	25.850.302,14
Couverture en F	-17.791.717,58		2.037.342		-19.829.060	-15.301.625,38
Couverture en %	-40,75%			-11,1	-45,83%	-37,18%
30 Charges de personnel	33.614.217,78		-470.802	-1,4	34.085.020	31.701.173,09
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.875.288,07		479.327	20,0	2.395.961	2.690.612,92
33 Amortissements du patrimoine administratif	45.796,66		-5.613	-10,9	51.410	44.289,31
36 Charges de transfert	6.976.875,75		265.548	4,0	6.711.328	6.686.907,05
39 Facturations internes	144.840,95		119.841	479,4	25.000	28.945,15
42 Taxes et redevances		24.387.074,13	2.156.772	9,7	22.230.302	24.201.298,39
43 Revenus divers		1.583,31	1.583	ND		3.725,34
46 Revenus de transferts		1.410.049,19	203.592	16,9	1.206.457	1.645.094,41
49 Facturations internes		66.595,00	63.695	NS	2.900	184,00
H04 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H04 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						
Postes fixes	92,75 ETP		-5,45 ETP	-5,5%	98,20 ETP	90,00 ETP
3 Charges	16.391.546,81		-1.833.961	-10,1	18.225.508	18.752.526,54
4 Revenus		5.085.984,92	-376.080	-6,9	5.462.065	5.332.187,99
Couverture en F	-11.305.561,89		1.457.881		-12.763.443	-13.420.338,55
Couverture en %	-68,97%			-1,5	-70,03%	-71,57%
30 Charges de personnel	12.653.631,49		-341.933	-2,6	12.995.564	11.991.278,88
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.774.001,90		-758.817	-21,5	3.532.819	2.951.400,97
33 Amortissements du patrimoine administratif	439.015,38		42.246	10,6	396.769	356.828,63
36 Charges de transfert	326.172,05		-650.984	-66,6	977.156	3.237.186,94
37 Subventions redistribuées	139.100,00		-91.900	-39,8	231.000	139.100,00
39 Facturations internes	59.625,99		-32.574	-35,3	92.200	76.731,12
41 Patentes et concessions		35.600,00	0	0,0	35.600	35.600,00
42 Taxes et redevances		767.016,03	341.490	80,3	425.526	509.688,66
43 Revenus divers		634.102,79	29.103	4,8	605.000	591.188,02
44 Revenus financiers		25.695,50	10.696	71,3	15.000	41.097,35
46 Revenus de transferts		2.217.131,45	-798.308	-26,5	3.015.439	2.815.845,40
47 Subventions à redistribuer		139.100,00	-91.900	-39,8	231.000	139.100,00
49 Facturations internes		1.267.339,15	132.839	11,7	1.134.500	1.199.668,56



Récapitulation

I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - IMPÔTS ET FINANCES						
<i>Postes fixes</i>	768,28 ETP		-25,48 ETP	-3,2%	793,75 ETP	763,53 ETP
3 Charges	1.450.379.578,85		572.561.589	65,2	877.817.990	2.344.569.454,54
4 Revenus		9.831.961.592,63	603.199.697	6,5	9.228.761.896	10.289.275.495,60
Couverture en F	8.381.582.013,78		30.638.108		8.350.943.906	7.944.706.041,06
Couverture en %	577,89%			-39,3	951,33%	338,86%
30 Charges de personnel	104.758.534,80		-1.789.955	-1,7	106.548.490	101.581.086,94
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	132.060.098,28		33.918.236	34,6	98.141.862	189.760.317,34
33 Amortissements du patrimoine administratif	292.490,32		56.949	24,2	235.541	271.687,96
34 Charges financières	201.254.058,57		-1.522.581	-0,8	202.776.640	202.378.940,80
36 Charges de transfert	364.444.315,00		0	0,0	364.444.315	329.577.769,00
38 Charges extraordinaires	639.464.262,94		540.530.121	546,4	98.934.142	1.513.829.038,88
39 Facturations internes	8.105.818,94		1.368.819	20,3	6.737.000	7.170.613,62
40 Revenus fiscaux		8.265.378.672,03	411.409.227	5,2	7.853.969.445	8.589.197.102,34
41 Patentes et concessions		12.964.469,54	1.999.949	18,2	10.964.521	12.150.388,01
42 Taxes et redevances		167.719.580,93	-6.406.805	-3,7	174.126.386	227.519.381,82
43 Revenus divers		5.230.635,35	1.354.970	35,0	3.875.665	25.738.995,69
44 Revenus financiers		201.733.795,52	24.870.277	14,1	176.863.519	229.402.434,03
46 Revenus de transferts		1.168.353.240,34	168.673.580	16,9	999.679.660	1.195.380.938,46
49 Facturations internes		10.581.198,92	1.298.499	14,0	9.282.700	9.886.255,25

I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - IMPÔTS ET FINANCES						
Postes fixes	768,28 ETP		-25,48 ETP	-3,2%	793,75 ETP	763,53 ETP
3 Charges	1.450.379.578,85		572.561.589	65,2	877.817.990	2.344.569.454,54
4 Revenus		9.831.961.592,63	603.199.697	6,5	9.228.761.896	10.289.275.495,60
Couverture en F	8.381.582.013,78		30.638.108		8.350.943.906	7.944.706.041,06
Couverture en %	577,89%			-39,3	951,33%	338,86%
I01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS						
3 Charges	117.778.147,39		29.728.147	33,8	88.050.000	176.537.246,24
4 Revenus		9.373.094.962,85	565.542.518	6,4	8.807.552.445	9.817.558.540,96
Couverture en F	9.255.316.815,46		535.814.370		8.719.502.445	9.641.021.294,72
Couverture en %	7.858,26%			-20,6	9.902,90%	5.461,18%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	117.778.147,39		29.728.147	33,8	88.050.000	176.537.246,24
40 Revenus fiscaux		8.265.378.672,03	411.409.227	5,2	7.853.969.445	8.589.197.102,34
42 Taxes et redevances		102.719.809,63	-16.580.190	-13,9	119.300.000	171.753.015,99
43 Revenus divers		2.039.900,85	2.039.901	ND		18.321.732,17
46 Revenus de transferts		1.002.956.580,34	168.673.580	20,2	834.283.000	1.038.286.690,46
I02 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
Postes fixes	542,10 ETP		-16,15 ETP	-2,9%	558,25 ETP	540,65 ETP
3 Charges	87.983.591,94		-54.034	-0,1	88.037.626	84.600.744,36
4 Revenus		24.865.521,45	7.642.774	44,4	17.222.747	21.163.238,55
Couverture en F	-63.118.070,49		7.696.809		-70.814.879	-63.437.505,81
Couverture en %	-71,74%			-10,8	-80,44%	-74,98%
30 Charges de personnel	74.889.125,74		-1.503.629	-2,0	76.392.755	72.959.603,89
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.842.865,03		30.694	0,6	4.812.171	4.370.996,03
33 Amortissements du patrimoine administratif	165.112,82		33.413	25,4	131.700	136.975,58
39 Facturations internes	8.086.488,35		1.385.488	20,7	6.701.000	7.133.168,86
42 Taxes et redevances		24.863.530,25	7.640.783	44,4	17.222.747	21.158.139,95
43 Revenus divers		1.991,20	1.991	ND		5.098,60
I03 - ADMINISTRATION DE LA FORTUNE, DE LA DETTE ET DE LA RPT						
3 Charges	1.209.462.398,39		543.307.301	81,6	666.155.097	2.049.785.667,96
4 Revenus		395.464.544,34	25.365.179	6,9	370.099.365	415.857.709,71
Couverture en F	-813.997.854,05		-517.942.122		-296.055.732	-1.633.927.958,25
Couverture en %	-67,30%			51,4	-44,44%	-79,71%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.300.000,00		4.300.000	ND		4.000.000,00
34 Charges financières	201.253.820,45		-1.522.820	-0,8	202.776.640	202.378.860,08
36 Charges de transfert	364.444.315,00		0	0,0	364.444.315	329.577.769,00
38 Charges extraordinaires	639.464.262,94		540.530.121	546,4	98.934.142	1.513.829.038,88
41 Patentes et concessions		12.964.469,54	1.999.949	18,2	10.964.521	12.150.388,01
42 Taxes et redevances		12.197.338,29	-802.662	-6,2	13.000.000	9.789.001,17
43 Revenus divers		3.172.293,81	-702.371	-18,1	3.874.665	7.421.799,47
44 Revenus financiers		201.733.782,70	24.870.264	14,1	176.863.519	229.402.273,06
46 Revenus de transferts		165.396.660,00	0	0,0	165.396.660	157.094.248,00
I04 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
Postes fixes	226,18 ETP		-9,32 ETP	-4,0%	235,50 ETP	222,88 ETP
3 Charges	35.155.441,13		-419.826	-1,2	35.575.267	33.645.795,98
4 Revenus		38.536.563,99	4.649.225	13,7	33.887.339	34.696.006,38
Couverture en F	3.381.122,86		5.069.051		-1.687.928	1.050.210,40
Couverture en %	9,62%			-302,7	-4,74%	3,12%
30 Charges de personnel	29.869.409,06		-286.326	-0,9	30.155.735	28.621.483,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.139.085,86		-140.605	-2,7	5.279.691	4.852.075,07
33 Amortissements du patrimoine administratif	127.377,50		23.536	22,7	103.841	134.712,38
34 Charges financières	238,12		238	ND		80,72
39 Facturations internes	19.330,59		-16.669	-46,3	36.000	37.444,76
42 Taxes et redevances		27.938.902,76	3.335.264	13,6	24.603.639	24.819.224,71
43 Revenus divers		16.449,49	15.449	NS	1.000	-9.634,55
44 Revenus financiers		12,82	13	ND		160,97

I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I04 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
49 Facturations internes		10.581.198,92	1.298.499	14,0	9.282.700	9.886.255,25



Récapitulation

J - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	824,20 ETP		-11,15 ETP	-1,3%	835,35 ETP	790,20 ETP
3 Charges	233.580.468,57		5.742.828	2,5	227.837.641	219.799.853,84
4 Revenus		61.136.445,42	3.534.984	6,1	57.601.461	114.901.162,73
Couverture en F	-172.444.023,15		-2.207.843		-170.236.180	-104.898.691,11
Couverture en %	-73,83%			-1,2	-74,72%	-47,72%
30 Charges de personnel	159.682.053,32		-2.787.080	-1,7	162.469.133	154.453.408,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	68.095.726,12		6.031.951	9,7	62.063.775	62.561.203,94
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.959.427,80		2.373.695	91,8	2.585.733	2.194.346,80
34 Charges financières	49,29		-4.951	-99,0	5.000	0,00
36 Charges de transfert	28.199,60		28.200	ND		
39 Facturations internes	815.012,44		101.012	14,1	714.000	590.894,95
42 Taxes et redevances		47.275.220,28	2.237.859	5,0	45.037.361	46.668.660,37
43 Revenus divers		12.897.173,69	1.257.174	10,8	11.640.000	67.309.243,66
44 Revenus financiers		17,65	18	ND		
49 Facturations internes		964.033,80	39.934	4,3	924.100	923.258,70

J - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - JUSTICE						
Postes fixes	824,20 ETP		-11,15 ETP	-1,3%	835,35 ETP	790,20 ETP
3 Charges	233.580.468,57	61.136.445,42	5.742.828	2,5	227.837.641	219.799.853,84
4 Revenus			3.534.984	6,1	57.601.461	114.901.162,73
Couverture en F	-172.444.023,15		-2.207.843		-170.236.180	-104.898.691,11
Couverture en %	-73,83%			-1,2	-74,72%	-47,72%
J01 - POUVOIR JUDICIAIRE.						
Postes fixes	824,20 ETP		-11,15 ETP	-1,3%	835,35 ETP	790,20 ETP
3 Charges	233.580.468,57	61.136.445,42	5.742.828	2,5	227.837.641	219.799.853,84
4 Revenus			3.534.984	6,1	57.601.461	114.901.162,73
Couverture en F	-172.444.023,15		-2.207.843		-170.236.180	-104.898.691,11
Couverture en %	-73,83%			-1,2	-74,72%	-47,72%
30 Charges de personnel	159.682.053,32		-2.787.080	-1,7	162.469.133	154.453.408,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	68.095.726,12		6.031.951	9,7	62.063.775	62.561.203,94
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.959.427,80		2.373.695	91,8	2.585.733	2.194.346,80
34 Charges financières	49,29		-4.951	-99,0	5.000	0,00
36 Charges de transfert	28.199,60		28.200	ND		
39 Facturations internes	815.012,44		101.012	14,1	714.000	590.894,95
42 Taxes et redevances		47.275.220,28	2.237.859	5,0	45.037.361	46.668.660,37
43 Revenus divers		12.897.173,69	1.257.174	10,8	11.640.000	67.309.243,66
44 Revenus financiers		17,65	18	ND		
49 Facturations internes		964.033,80	39.934	4,3	924.100	923.258,70

Récapitulation K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>141,60 ETP</i>		<i>-11,35 ETP</i>	<i>-7,4%</i>	<i>152,95 ETP</i>	<i>147,15 ETP</i>
3 Charges	1.626.752.764,66		28.289.050	1,8	1.598.463.715	1.547.715.424,21
4 Revenus		49.386.611,46	4.751.587	10,6	44.635.024	51.708.058,46
Couverture en F	-1.577.366.153,20		-23.537.462		-1.553.828.691	-1.496.007.365,75
Couverture en %	-96,96%			-0,3	-97,21%	-96,66%
30 Charges de personnel	25.566.264,42		-605.044	-2,3	26.171.308	26.123.877,68
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14.033.857,15		-2.227.065	-13,7	16.260.922	12.559.505,10
33 Amortissements du patrimoine administratif	654.720,96		-10.975	-1,6	665.696	592.987,08
36 Charges de transfert	1.586.419.487,92		31.146.999	2,0	1.555.272.489	1.507.834.680,35
37 Subventions redistribuées	800,00		800	ND		518.243,50
39 Facturations internes	77.634,21		-15.666	-16,8	93.300	86.130,50
40 Revenus fiscaux		103.227,98	3.228	3,2	100.000	116.790,24
41 Patentes et concessions		13.808,35	5.608	68,4	8.200	15.666,65
42 Taxes et redevances		6.650.205,30	-1.276.116	-16,1	7.926.321	6.167.762,73
43 Revenus divers		17.888.021,43	-4.133.360	-18,8	22.021.381	26.529.027,99
46 Revenus de transferts		24.707.388,80	10.176.267	70,0	14.531.122	18.300.062,45
47 Subventions à redistribuer		800,00	800	ND		518.243,50
49 Facturations internes		23.159,60	-24.840	-51,8	48.000	60.504,90

K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
Postes fixes	141,60 ETP		-11,35 ETP	-7,4%	152,95 ETP	147,15 ETP
3 Charges	1.626.752.764,66		28.289.050	1,8	1.598.463.715	1.547.715.424,21
4 Revenus		49.386.611,46	4.751.587	10,6	44.635.024	51.708.058,46
Couverture en F	-1.577.366.153,20		-23.537.462		-1.553.828.691	-1.496.007.365,75
Couverture en %	-96,96%			-0,3	-97,21%	-96,66%
K01 - RÉSEAU DE SOINS						
Postes fixes	18,80 ETP		-1,81 ETP	-8,8%	20,61 ETP	16,85 ETP
3 Charges	1.581.395.919,15		31.155.154	2,0	1.550.240.765	1.504.333.353,55
4 Revenus		41.998.563,59	5.541.070	15,2	36.457.494	43.807.282,33
Couverture en F	-1.539.397.355,56		-25.614.085		-1.513.783.271	-1.460.526.071,21
Couverture en %	-97,34%			-0,3	-97,65%	-97,09%
30 Charges de personnel	3.731.240,39		-25.948	-0,7	3.757.188	3.436.601,71
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.272.062,12		-676.290	-9,7	6.948.352	5.373.550,79
33 Amortissements du patrimoine administratif	166.559,85		-1.841	-1,1	168.401	181.271,76
36 Charges de transfert	1.571.226.056,80		31.859.234	2,1	1.539.366.823	1.495.341.929,28
42 Taxes et redevances		906.136,17	-1.297.891	-58,9	2.204.027	887.141,87
43 Revenus divers		17.724.517,82	-3.840.689	-17,8	21.565.207	26.091.442,56
46 Revenus de transferts		23.367.909,60	10.679.650	84,2	12.688.260	16.828.697,90
K02 - RÉGULATION ET PLANIFICATION SANITAIRE						
Postes fixes	23,30 ETP		-7,08 ETP	-23,3%	30,38 ETP	30,49 ETP
3 Charges	5.674.265,82		-694.170	-10,9	6.368.436	6.022.734,00
4 Revenus		888.642,10	-613.621	-40,8	1.502.263	618.835,54
Couverture en F	-4.785.623,73		80.549		-4.866.172	-5.403.898,46
Couverture en %	-84,34%			10,4	-76,41%	-89,73%
30 Charges de personnel	4.597.289,12		-392.107	-7,9	4.989.396	4.849.210,45
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.038.829,85		-286.443	-21,6	1.325.273	1.138.249,27
33 Amortissements du patrimoine administratif	13.425,52		-1.842	-12,1	15.267	10.549,58
36 Charges de transfert	24.590,68		-11.409	-31,7	36.000	24.588,00
39 Facturations internes	130,65		-2.369	-94,8	2.500	136,70
41 Patentes et concessions		13.750,00	13.150	NS	600	13.250,00
42 Taxes et redevances		839.201,95	-645.637	-43,5	1.484.839	603.230,09
43 Revenus divers		35.059,85	18.236	108,4	16.824	1.725,15
49 Facturations internes		630,30	630	ND		630,30
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
Postes fixes	99,50 ETP		-2,46 ETP	-2,4%	101,96 ETP	99,80 ETP
3 Charges	39.682.579,68		-2.171.935	-5,2	41.854.514	37.359.336,66
4 Revenus		6.499.405,77	-175.861	-2,6	6.675.267	7.281.940,58
Couverture en F	-33.183.173,91		1.996.074		-35.179.248	-30.077.396,08
Couverture en %	-83,62%			-0,5	-84,05%	-80,51%
30 Charges de personnel	17.237.734,91		-186.989	-1,1	17.424.724	17.838.065,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.722.965,18		-1.264.332	-15,8	7.987.297	6.047.705,04
33 Amortissements du patrimoine administratif	474.735,59		-7.292	-1,5	482.027	401.165,74
36 Charges de transfert	15.168.840,44		-700.826	-4,4	15.869.666	12.468.163,07
37 Subventions redistribuées	800,00		800	ND		518.243,50
39 Facturations internes	77.503,56		-13.296	-14,6	90.800	85.993,80
40 Revenus fiscaux		103.227,98	3.228	3,2	100.000	116.790,24
41 Patentes et concessions		58,35	-7.542	-99,2	7.600	2.416,65
42 Taxes et redevances		4.904.867,19	667.412	15,8	4.237.455	4.677.390,76
43 Revenus divers		128.443,75	-310.906	-70,8	439.350	435.860,28
46 Revenus de transferts		1.339.479,20	-503.383	-27,3	1.842.862	1.471.364,55
47 Subventions à redistribuer		800,00	800	ND		518.243,50
49 Facturations internes		22.529,30	-25.471	-53,1	48.000	59.874,60



Récapitulation

L - ECONOMIE ET EMPLOI

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE ET EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	<i>359,80 ETP</i>		<i>-49,51 ETP</i>	<i>-12,1%</i>	<i>409,31 ETP</i>	<i>353,20 ETP</i>
3 Charges	132.512.286,87		-10.845.360	-7,6	143.357.647	136.711.150,80
4 Revenus		51.296.196,80	13.446	0,0	51.282.751	63.890.433,85
Couverture en F	-81.216.090,07		10.858.806		-92.074.896	-72.820.716,95
Couverture en %	-61,29%			-4,6	-64,23%	-53,27%
30 Charges de personnel	58.623.764,70		-4.979.586	-7,8	63.603.351	57.707.740,67
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.286.318,69		370.567	5,4	6.915.752	9.694.536,18
33 Amortissements du patrimoine administratif	219.755,15		-31.900	-12,7	251.655	227.136,60
36 Charges de transfert	66.348.423,84		-6.228.465	-8,6	72.576.889	69.059.406,99
39 Facturations internes	34.024,49		24.024	240,2	10.000	22.330,36
42 Taxes et redevances		13.984.263,66	1.068.415	8,3	12.915.849	13.676.397,46
43 Revenus divers		673.716,13	607.171	912,4	66.545	12.683.248,79
44 Revenus financiers		3.485.312,54	-1.514.687	-30,3	5.000.000	5.300.000,00
46 Revenus de transferts		33.151.018,97	-149.338	-0,4	33.300.357	32.227.180,35
49 Facturations internes		1.885,50	1.886	ND		3.607,25



L - ECONOMIE ET EMPLOI

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE ET EMPLOI						
Postes fixes	359,80 ETP		-49,51 ETP	-12,1%	409,31 ETP	353,20 ETP
3 Charges	132.512.286,87		-10.845.360	-7,6	143.357.647	136.711.150,80
4 Revenus		51.296.196,80	13.446	0,0	51.282.751	63.890.433,85
Couverture en F	-81.216.090,07		10.858.806		-92.074.896	-72.820.716,95
Couverture en %	-61,29%			-4,6	-64,23%	-53,27%
L01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI						
Postes fixes	208,50 ETP		-47,21 ETP	-18,5%	255,71 ETP	209,80 ETP
3 Charges	87.000.233,90		-9.320.425	-9,7	96.320.659	93.723.616,14
4 Revenus		29.358.338,30	-2.207.833	-7,0	31.566.171	28.950.528,56
Couverture en F	-57.641.895,60		7.112.592		-64.754.488	-64.773.087,58
Couverture en %	-66,25%			-1,4	-67,23%	-69,11%
30 Charges de personnel	33.223.617,94		-3.922.505	-10,6	37.146.123	32.958.651,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.398.382,44		-150.131	-9,7	1.548.513	5.666.591,55
33 Amortissements du patrimoine administratif	55.017,99		340	0,6	54.678	58.697,17
36 Charges de transfert	52.322.086,83		-5.249.258	-9,1	57.571.345	55.038.538,17
39 Facturations internes	1.128,70		1.129	ND		1.137,55
42 Taxes et redevances		675.449,80	224.181	49,7	451.269	874.262,09
43 Revenus divers		86.735,45	32.190	59,0	54.545	130.887,95
46 Revenus de transferts		28.596.153,05	-2.464.204	-7,9	31.060.357	27.945.378,52
L02 - RÉGULATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DU COMMERCE						
Postes fixes	136,20 ETP		-1,60 ETP	-1,2%	137,80 ETP	127,60 ETP
3 Charges	24.333.923,08		-332.188	-1,3	24.666.111	22.701.907,09
4 Revenus		15.718.625,80	1.022.559	7,0	14.696.067	15.171.231,47
Couverture en F	-8.615.297,28		1.354.747		-9.970.044	-7.530.675,62
Couverture en %	-35,40%			-12,4	-40,42%	-33,17%
30 Charges de personnel	21.381.068,39		-701.960	-3,2	22.083.028	20.183.898,34
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.962.958,78		356.726	22,2	1.606.233	1.562.984,37
33 Amortissements du patrimoine administratif	55.897,76		-5.903	-9,6	61.801	59.679,18
36 Charges de transfert	901.102,36		-3.947	-0,4	905.049	874.415,94
39 Facturations internes	32.895,79		22.896	229,0	10.000	20.929,26
42 Taxes et redevances		13.277.134,51	821.068	6,6	12.456.067	12.732.010,89
43 Revenus divers		336,40	336	ND		46.394,88
46 Revenus de transferts		2.439.269,39	199.269	8,9	2.240.000	2.389.218,45
49 Facturations internes		1.885,50	1.886	ND		3.607,25
L03 - PROMOTION ÉCONOMIQUE ET TOURISME						
Postes fixes	15,10 ETP		-0,70 ETP	-4,4%	15,80 ETP	15,80 ETP
3 Charges	21.178.129,89		-1.192.747	-5,3	22.370.877	20.285.627,57
4 Revenus		6.219.232,70	1.198.720	23,9	5.020.513	19.768.673,82
Couverture en F	-14.958.897,19		2.391.467		-17.350.364	-516.953,75
Couverture en %	-70,63%			-8,9	-77,56%	-2,55%
30 Charges de personnel	4.019.078,37		-355.122	-8,1	4.374.200	4.565.190,63
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.924.977,47		163.971	4,4	3.761.006	2.464.960,26
33 Amortissements du patrimoine administratif	108.839,40		-26.337	-19,5	135.176	108.760,25
36 Charges de transfert	13.125.234,65		-975.260	-6,9	14.100.495	13.146.452,88
39 Facturations internes	0,00		0	ND		263,55
42 Taxes et redevances		31.679,35	23.166	272,1	8.513	70.124,48
43 Revenus divers		586.644,28	574.644	NS	12.000	12.505.965,96
44 Revenus financiers		3.485.312,54	-1.514.687	-30,3	5.000.000	5.300.000,00
46 Revenus de transferts		2.115.596,53	2.115.597	ND		1.892.583,38



Récapitulation

M - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>352,88 ETP</i>		<i>-22,49 ETP</i>	<i>-6,0%</i>	<i>375,36 ETP</i>	<i>357,83 ETP</i>
3 Charges	555.773.000,95		4.007.054	0,7	551.765.947	525.504.792,72
4 Revenus		102.906.315,38	12.264.820	13,5	90.641.495	95.008.146,22
Couverture en F	-452.866.685,57		8.257.766		-461.124.452	-430.496.646,50
Couverture en %	-81,48%			-2,5	-83,57%	-81,92%
30 Charges de personnel	52.813.945,00		-986.710	-1,8	53.800.655	52.990.640,37
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20.960.112,39		775.040	3,8	20.185.072	19.540.313,53
33 Amortissements du patrimoine administratif	58.711.013,08		1.004.819	1,7	57.706.194	55.571.654,75
34 Charges financières	2.486.570,00		-55.930	-2,2	2.542.500	2.542.205,00
36 Charges de transfert	416.503.033,08		1.060.098	0,3	415.442.935	392.306.468,03
37 Subventions redistribuées	1.947.496,80		1.947.497	ND		415.414,29
38 Charges extraordinaires	2.078.714,00		54.723	2,7	2.023.991	2.023.079,00
39 Facturations internes	272.116,60		207.517	321,2	64.600	115.017,75
42 Taxes et redevances		43.158.873,14	1.181.745	2,8	41.977.128	40.963.498,39
43 Revenus divers		5.816.967,86	-634.780	-9,8	6.451.748	5.935.522,13
44 Revenus financiers		8.756.597,41	6.549.597	296,8	2.207.000	5.993.359,48
46 Revenus de transferts		41.780.880,55	2.831.512	7,3	38.949.369	40.352.706,97
47 Subventions à redistribuer		1.947.496,80	1.947.497	ND		415.414,29
49 Facturations internes		1.445.499,62	389.250	36,9	1.056.250	1.347.644,96



M - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2024		VARIATION C-B 2024		BUDGET 2024	COMPTE 2023
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - MOBILITÉ						
Postes fixes	352,88 ETP		-22,49 ETP	-6,0%	375,36 ETP	357,83 ETP
3 Charges	555.773.000,95		4.007.054	0,7	551.765.947	525.504.792,72
4 Revenus		102.906.315,38	12.264.820	13,5	90.641.495	95.008.146,22
Couverture en F	-452.866.685,57		8.257.766		-461.124.452	-430.496.646,50
Couverture en %	-81,48%			-2,5	-83,57%	-81,92%
M01 - TRANSPORT ET MOBILITÉ						
Postes fixes	87,30 ETP		-5,40 ETP	-5,8%	92,70 ETP	86,60 ETP
3 Charges	427.318.437,80		1.692.410	0,4	425.626.028	402.279.417,09
4 Revenus		12.276.071,04	6.397.220	108,8	5.878.851	9.564.283,03
Couverture en F	-415.042.366,76		4.704.810		-419.747.177	-392.715.134,06
Couverture en %	-97,13%			-1,5	-98,62%	-97,62%
30 Charges de personnel	16.243.297,74		-83.711	-0,5	16.327.009	16.032.777,71
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.643.818,76		101.810	1,8	5.542.009	5.480.174,41
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.330.829,83		6.255	0,1	9.324.575	8.922.031,21
34 Charges financières	2.486.570,00		-55.930	-2,2	2.542.500	2.542.205,00
36 Charges de transfert	391.496.007,75		1.648.664	0,4	389.847.344	367.235.143,82
38 Charges extraordinaires	2.078.714,00		54.723	2,7	2.023.991	2.023.079,00
39 Facturations internes	39.199,72		20.600	110,8	18.600	44.005,94
42 Taxes et redevances		93.850,27	22.960	32,4	70.890	257.726,51
43 Revenus divers		2.538.972,85	-536.472	-17,4	3.075.445	2.393.375,95
44 Revenus financiers		8.756.597,41	6.549.597	296,8	2.207.000	5.993.359,48
46 Revenus de transferts		886.650,51	361.135	68,7	525.516	919.821,09
M02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
Postes fixes	160,30 ETP		-7,35 ETP	-4,4%	167,65 ETP	158,30 ETP
3 Charges	110.316.676,92		1.721.178	1,6	108.595.499	105.866.066,62
4 Revenus		62.372.724,13	4.263.546	7,3	58.109.178	59.085.152,40
Couverture en F	-47.943.952,79		2.542.368		-50.486.321	-46.780.914,22
Couverture en %	-43,46%			-6,5	-46,49%	-44,19%
30 Charges de personnel	22.122.506,65		-836.201	-3,6	22.958.708	22.482.395,63
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.688.889,47		30.065	0,3	11.658.824	11.230.823,36
33 Amortissements du patrimoine administratif	49.334.340,92		986.965	2,0	48.347.376	46.610.084,47
36 Charges de transfert	25.007.025,33		-588.566	-2,3	25.595.591	25.071.324,21
37 Subventions redistribuées	1.947.496,80		1.947.497	ND		415.414,29
39 Facturations internes	216.417,75		181.418	518,3	35.000	56.024,66
42 Taxes et redevances		15.413.473,36	-242.299	-1,5	15.655.772	15.051.796,59
43 Revenus divers		3.277.995,01	-98.308	-2,9	3.376.303	3.542.146,18
46 Revenus de transferts		40.324.959,34	2.281.106	6,0	38.043.853	38.755.700,38
47 Subventions à redistribuer		1.947.496,80	1.947.497	ND		415.414,29
49 Facturations internes		1.408.799,62	375.550	36,3	1.033.250	1.320.094,96
M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION						
Postes fixes	105,28 ETP		-9,74 ETP	-8,5%	115,01 ETP	112,93 ETP
3 Charges	18.137.886,23		593.466	3,4	17.544.420	17.359.309,01
4 Revenus		28.257.520,21	1.604.054	6,0	26.653.466	26.358.710,79
Couverture en F	10.119.633,98		1.010.588		9.109.046	8.999.401,78
Couverture en %	55,79%			7,5	51,92%	51,84%
30 Charges de personnel	14.448.140,61		-66.797	-0,5	14.514.938	14.475.467,03
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.627.404,16		643.165	21,6	2.984.239	2.829.315,76
33 Amortissements du patrimoine administratif	45.842,33		11.599	33,9	34.243	39.539,07
39 Facturations internes	16.499,13		5.499	50,0	11.000	14.987,15
42 Taxes et redevances		27.651.549,51	1.401.084	5,3	26.250.466	25.653.975,29
46 Revenus de transferts		569.270,70	189.271	49,8	380.000	677.185,50
49 Facturations internes		36.700,00	13.700	59,6	23.000	27.550,00



Annexes

A1. Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique

Classification par nature des charges de fonctionnement

Nature	Libellés	Compte 2024	Écart par rapport au Budget 2024		Budget 2024	Compte 2023
30	Charges de personnel	2'896'094'568	-47'419'084	-1.6%	2'943'513'652	2'834'286'378
3000	Salaires des autorités et juges	40'702'126	-1'150'323	-2.7%	41'852'449	39'456'510
3001	Paiements aux autorités et juges	11'449'433	-1'232'699	-9.7%	12'682'132	11'191'228
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'297'568'575	-26'123'311	-2.0%	1'323'691'886	1'255'966'519
3020	Salaires des enseignants	911'017'976	-2'928'676	-0.3%	913'946'652	879'552'166
3030	Travailleurs temporaires	776'777	289'496	59.4%	487'281	1'084'394
3049	Autres indemnités	71'005'401	-2'949'910	-4.0%	73'955'311	72'020'147
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	152'958'768	-3'891'122	-2.5%	156'849'892	148'137'691
3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pensions	321'659'789	-4'135'734	-1.3%	325'795'523	311'069'761
3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	52'79'575	-363'670	-6.4%	5'643'242	4'018'241
3054	Cotisations de l'employeur aux caisses d'allocations familiales	52'648'495	-1'269'715	-2.4%	53'918'210	52'292'676
3056	Cotisations de l'employeur aux primes de caisses maladie	54'825	29'825	119.3%	25'000	47'117
3059	Autres cotisations de l'employeur	1'552'476	-103'212	-6.2%	1'655'688	1'013'594
3060	Pensions	735'702	-1'314'976	-64.1%	2'050'678	31'833'324
3064	Rentes transitoires	9'653'659	3'297'150	51.9%	6'356'509	8'903'085
3069	Autres prestations de l'employeur	295'404	-1'938'849	-86.8%	2'234'253	202'343
3090	Formation et perfectionnement du personnel	11'141'085	-4'273'436	-27.7%	15'414'521	10'245'662
3091	Recrutement du personnel	921'181	457'534	98.7%	463'647	650'583
3099	Autres charges de personnel	6'673'320	182'542	2.8%	6'490'778	6'601'336
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	671'801'930	35'657'475	5.6%	636'144'455	719'929'378
3100	Matériel de bureau	9'215'985	-7'190'015	-43.8%	16'406'000	15'392'005
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	8'073'395	-446'846	-5.2%	8'520'241	8'527'889
3102	Imprimés, publications	2'418'016	-733'111	-23.3%	3'151'126	2'537'644
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'394'275	-358'290	-20.4%	1'752'565	1'405'796
3104	Matériel didactique	10'709'224	7'312'642	215.3%	3'396'582	3'898'751
3105	Denrées alimentaires	7'731'759	-202'759	-2.6%	7'934'518	7'371'849
3106	Matériel médical	2'167'207	643'207	42.2%	1'524'000	1'961'370
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'803'186	81'590	3.0%	2'721'596	2'532'898
3110	Meubles et appareils de bureau	342'894	-145'761	-29.8%	488'655	401'298
3111	Machines, appareils et véhicules	552'916	-18'041	-3.2%	570'957	542'759
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'484'579	-17'609	-0.5%	3'502'188	3'314'442
3113	Matériel informatique	615'487	44'462	7.8%	571'025	508'654
3115	Bétail	500	500		-	-
3116	Appareils médicaux	15'489	-18'611	-54.6%	34'100	13'880
3118	Immobilisations incorporelles	216'028	-446'902	-67.4%	662'930	285'003
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	821'003	-458'946	-35.9%	1'279'949	1'168'865
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	30'991'918	4'595'986	17.4%	26'395'932	26'966'228
3130	Prestations de services de tiers	106'284'424	843'610	0.8%	105'440'814	102'442'049
3131	Planifications et projections de tiers	7'379'072	-722'579	-8.9%	8'101'651	6'697'337
3132	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	73'588'676	-6'904'962	-8.6%	80'493'638	70'826'142
3133	Charges d'utilisations informatiques	433'714	-330'428	-43.2%	764'142	487'323
3134	Primes d'assurances choses	3'171'293	-1'180'380	-27.1%	4'351'673	3'238'947
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	12'239'244	-1'298'546	-9.6%	13'537'790	10'811'081
3137	Impôts et taxes	297'955	-192'305	-39.2%	490'260	285'931
3138	Cours, examens et conseils	181'860	73'760	68.2%	108'100	87'561
3139	Examens de fin d'apprentissage	649	-1'051	-61.8%	1'700	699
3140	Entretien des terrains	9'063'641	-620'126	-6.4%	9'683'767	9'405'060
3141	Entretien des routes	3'816'836	770'336	25.3%	3'046'500	2'989'469
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	2'305'932	-4'133'475	-64.2%	6'439'407	5'946'191
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	2'121'683	-304'817	-12.6%	2'426'500	1'525'254
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	51'373'438	845'932	1.7%	50'527'506	52'313'507
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	1'968	968	96.8%	1'000	654
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	494'370	-467'195	-48.6%	961'565	365'464
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	4'144'570	361'418	9.6%	3'783'152	3'816'944
3153	Entretien informatique (matériel)	3'769'890	-354'648	-8.6%	4'124'538	3'627'017
3156	Entretien des appareils médicaux	85'582	28'582	50.1%	57'000	69'296
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	18'742'917	-1'244'184	-6.2%	19'987'101	20'203'123
3159	Entretien d'autres biens meubles	2'279'343	-401'014	-15.0%	2'680'357	2'494'024
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	50'793'905	-2'039'964	-3.9%	52'833'869	50'838'043
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	6'203'400	-908'016	-12.8%	7'111'416	6'401'015
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	12'657'160	5'602'591	79.4%	7'054'569	6'285'049
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'118'471	-921'287	-15.3%	6'039'758	5'090'751
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	5'576'719	-381'761	-6.4%	5'958'480	6'676'496
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-	593'368	-100.0%	-593'368	-
3180	Réévaluations sur créances	47'356'535	36'666'013	343.0%	10'690'522	125'471'944
3181	Pertes sur créance effectives	128'141'981	3'095'942	2.5%	125'046'039	105'984'171
3190	Prestations de dommages et intérêts	1'829'977	40'532	2.3%	1'789'445	2'935'064
3192	Indemnisation de droits	-	-1'000	-100.0%	1'000	-
3199	Autres charges d'exploitation	30'792'860	6'500'660	26.8%	24'292'200	35'784'444

Classification par nature des charges de fonctionnement

Nature	Libellés	Compte 2024	Écart par rapport au Budget 2024		Budget 2024	Compte 2023
33	Amortissements du patrimoine administratif	395'463'568	45'061'668	12.9%	350'401'900	368'035'186
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	319'534'051	4'175'356	1.3%	315'358'695	337'764'920
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	75'929'517	40'886'312	116.7%	35'043'205	30'270'265
34	Charges financières	204'082'887	-2'041'067	-1.0%	206'123'954	208'912'664
3400	Intérêts passifs des engagements courants	1'100'516	1'070'516	3568.4%	30'000	10'685
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	105'650'552	-13'612'752	-11.4%	119'263'304	116'829'878
3409	Autres intérêts passifs	63'788'962	-186'874	-0.3%	63'975'836	65'748'174
3410	Pertes réalisées sur les placements financiers PF	15'812	15'812		-	16'660
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles et incorporelles (PF)	2'289'095	2'289'095		-	3'103'147
3419	Autres pertes réalisées à partir du patrimoine financier	102'441	102'441		-	1'287'904
3420	Acquisition et administration de capital	1'681'647	-418'353	-19.9%	2'100'000	1'756'126
3499	Autres charges financières	29'453'862	8'699'048	41.9%	20'754'814	20'160'092
36	Charges de transfert	6'190'656'350	53'112'406	0.9%	6'137'543'944	5'833'885'013
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	4'228'386	294'386	7.5%	3'934'000	4'063'042
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux associations intercommunale	87'752	-155'099	-63.9%	242'850	75'209
3610	Dédommagements à la Confédération	13'418'370	-258'927	-1.9%	13'677'297	12'727'428
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	61'095'704	-14'144'039	-18.8%	75'239'743	59'683'030
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	8'311'393	-120'347	-1.4%	8'431'740	8'638'609
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	5'517'473	179'595	3.4%	5'337'878	5'310'207
3621	RPT aux cantons et concordats	364'444'315	-	0.0%	364'444'315	329'577'769
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	12'453'953	-	0.0%	12'453'953	12'453'953
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	110'917'591	-128'870	-0.1%	111'046'461	109'085'240
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	694'821	-575'454	-45.3%	1'270'275	908'876
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	18'749'000	-52'000	-0.3%	18'801'000	18'846'000
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'889'346'195	1'646'983	0.1%	1'887'699'212	1'810'498'908
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	6'572'651	-2'463'589	-27.3%	9'036'240	6'393'087
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	454'261'700	-3'961'147	-0.9%	458'222'847	518'724'271
3637	Subventions accordées aux ménages privés	2'220'701'361	30'696'409	1.4%	2'190'004'952	2'052'032'823
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	25'847'247	8'349'247	47.7%	17'498'000	64'613'836
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	4'172'439	-535'515	-11.4%	4'707'954	2'974'881
3650	Réévaluations, participations PA	8'063	8'063		-	-
3660	Amortissements planifiés des subventions d'investissements	123'928'156	-1'197'181	-1.0%	125'125'337	126'678'619
3661	Amortissement non planifié, subventions d'investissements	264'597	264'597		-	1'438'413
3690	Autres charges de transfert	865'629'636	35'259'746	4.2%	830'369'890	689'154'269
3699	Redistributions	5'547	5'547		-	6'541
38	Charges extraordinaires	641'542'977	540'584'844	535.5%	100'958'133	1'515'852'118
3894	Amortissement à la réserve budgétaire	641'542'977	540'584'844	535.5%	100'958'133	1'515'852'118
	Totaux intermédiaires	10'999'642'280	624'956'242	6.0%	10'374'686'038	11'480'900'737
37	Subventions redistribuées	79'510'255	26'944'873	51.3%	52'565'382	91'609'120
3700	Subventions redistribuées à la Confédération	-	-		-	8'165'505
3701	Subventions redistribuées aux cantons et concordats	295'080	254'580	628.6%	40'500	517'658
3702	Subventions redistribuées aux communes et associations intercommunales	2'519'634	1'657'134	192.1%	862'500	994'655
3703	Subventions redistribuées aux assurances sociales publiques	-	-		-	2'520
3704	Subventions redistribuées aux entreprises publiques	27'403'034	22'403'034	448.1%	5'000'000	26'479'960
3705	Subventions redistribuées aux entreprises privées	24'458'255	309'255	1.3%	24'149'000	25'422'973
3706	Subventions redistribuées aux organisations privées à but non lucratif	6'666'860	4'238'478	174.5%	2'428'382	11'861'221
3707	Subventions redistribuées aux ménages privés	18'167'392	-1'917'608	-9.5%	20'085'000	18'164'628
39	Facturations internes	17'082'473	2'471'753	16.9%	14'610'720	15'526'635
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	194'474	-401'726	-67.4%	596'200	194'900
3910	Prestations de service facturées en interne	16'887'999	2'873'479	20.5%	14'014'520	15'141'823
3980	Virements comptables	-	-		-	189'912
	Totaux généraux	11'096'235'009	654'372'869	6.3%	10'441'862'140	11'588'036'492

Classification par nature des revenus de fonctionnement

Nature	Libellés	Compte 2024	Écart par rapport au Budget 2024		Budget 2024	Compte 2023
40	Revenus fiscaux	8'265'481'900	411'412'455	5.2%	7'854'069'445	8'589'313'893
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'963'264'152	120'764'152	4.2%	2'842'500'000	3'046'334'257
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	1'156'258'941	105'058'941	10.0%	1'051'200'000	972'582'457
4002	Impôts à la source, personnes physiques	1'043'411'551	35'112'106	3.5%	1'008'299'445	882'617'275
4008	Impôts des personnes	7'729'633	529'633	7.4%	7'200'000	7'558'258
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	677'098	677'098		-	192'335
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	1'925'113'546	200'013'546	11.6%	1'725'100'000	2'386'820'646
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	182'658'166	-15'341'834	-7.7%	198'000'000	204'402'046
4019	Autres impôts directs, personnes morales	56'421	56'421		-	39'286
4021	Impôts fonciers	264'119'523	-42'780'477	-13.9%	306'900'000	285'869'168
4022	Impôts sur les gains en capital	50'392'770	-29'607'230	-37.0%	80'000'000	76'023'917
4023	Droits de mutation et timbre	282'218'190	-6'781'810	-2.3%	289'000'000	270'895'315
4024	Impôts sur les successions et les donations	254'585'952	40'585'952	19.0%	214'000'000	323'498'623
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	8'336'515	-633'485	-7.1%	8'970'000	8'900'075
4030	Taxes routières	122'538'234	3'438'234	2.9%	119'100'000	119'422'968
4031	Impôts sur les bateaux	2'532'285	32'285	1.3%	2'500'000	2'530'325
4033	Impôts sur les chiens	1'588'924	288'924	22.2%	1'300'000	1'626'942
41	Patentes et concessions	31'276'390	3'491'954	12.6%	27'784'436	29'967'960
4100	Patentes	269'816	-99'784	-27.0%	369'600	273'489
4120	Concessions	31'006'574	3'591'738	13.1%	27'414'836	29'694'471
42	Taxes et redevances	517'450'707	23'697'224	4.8%	493'753'483	569'418'557
4210	Emoluments pour actes administratifs	178'192'547	15'634'225	9.6%	162'558'322	162'746'868
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	1'468'457	-645'296	-30.5%	2'113'753	1'637'023
4221	Paiement pour prestations particulières	30'444	-69'556	-69.6%	100'000	26'881
4230	Frais d'écologie	92'935	-87'065	-48.4%	180'000	78'619
4231	Taxes de cours	623'745	-172'650	-21.7%	796'395	653'606
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	106'695'499	8'575'055	8.7%	98'120'444	102'203'860
4250	Ventes	5'052'488	-691'017	-12.0%	5'743'505	5'680'975
4260	Remboursements et participations de tiers	81'882'196	15'304'132	23.0%	66'578'064	81'310'386
4270	Amendes	118'400'082	-13'878'154	-10.5%	132'278'236	191'655'512
4290	Autres taxes	25'012'313	-272'451	-1.1%	25'284'764	23'424'826
43	Revenus divers	86'922'152	1'615'150	1.9%	85'307'002	196'700'375
4300	Revenus de l'activité de médecine privée	7'208'690	-1'313'079	-15.4%	8'521'769	6'442'856
4301	Actifs saisis	10'634'131	205'231	2.0%	10'428'900	65'509'337
4309	Autres revenus d'exploitation	18'248'343	-6'677'171	-26.8%	24'925'514	28'149'655
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	10'599'803	-3'889'867	-26.8%	14'489'669	8'325'765
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	18'886'452	-1'321'803	-6.5%	20'208'255	16'385'058
4329	Autres variations de stocks	208'408	168'408	421.0%	40'000	183'349
4390	Autres revenus	21'136'325	14'443'430	215.8%	6'692'895	71'704'354
44	Revenus financiers	297'619'424	36'740'209	14.1%	260'879'215	313'276'396
4400	Intérêts des liquidités	7'996'417	8'042'727	-17367.2%	-46'310	5'679'072
4401	Intérêts des créances et comptes courants	133'236'775	13'233'931	11.0%	120'002'844	154'317'602
4402	Intérêts des placements financiers	2'836'481	436'481	18.2%	2'400'000	2'815'565
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	3'870	2'797	260.7%	1'073	1'893
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	100'115	100'115		-	875'952
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles et incorporelles	752'091	-1'608'057	-68.1%	2'360'147	1'786'860
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	210'495	210'495		-	272'883
4420	Dividendes	5'165'468	781'777	17.8%	4'383'691	4'378'473
4442	Réévaluations de participations PF	1	1		-	11'784'675
4450	Revenus provenant de prêts PA	272'334	-150'399	-35.6%	422'733	279'577
4452	Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entreprises publiques)	23'226	-20'228	-46.6%	43'454	23'369
4461	Entreprises de droit public des cantons, concordats	93'618'301	14'899'152	18.9%	78'719'149	79'466'769
4463	Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation	1'054'011	-247'012	-19.0%	1'301'023	991'912
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	51'279'578	1'013'167	2.0%	50'266'411	49'536'679
4471	Paiement pour appartements de service du PA	565'487	-14'513	-2.5%	580'000	592'789
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	461'926	46'926	11.3%	415'000	452'338
4479	Autres revenus, bien-fonds PA	42'849	12'849	42.8%	30'000	19'991

Classification par nature des revenus de fonctionnement

Nature	Libellés	Compte 2024	Écart par rapport au Budget 2024		Budget 2024	Compte 2023
46	Revenus de transferts	1'800'891'707	196'335'734	12.2%	1'604'555'973	1'782'223'555
4600	Parts aux revenus de la Confédération	1'032'997'990	171'687'084	19.9%	861'310'906	1'066'658'124
4610	Dédommagements de la Confédération	40'612'200	-1'182'031	-2.8%	41'794'231	41'778'674
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	45'386'464	7'458'483	19.7%	37'927'981	38'164'556
4612	Dédommagements des communes et des associations intercommunales	167'974	-231'386	-57.9%	399'360	172'705
4613	Indemnités des assurances sociales publiques	32'120'995	-2'159'362	-6.3%	34'280'357	31'452'821
4620	RPT de la Confédération	165'396'660	-	0.0%	165'396'660	157'094'248
4622	RPT des communes et des associations intercommunales	9'528'317	-	0.0%	9'528'317	9'528'317
4630	Subventions de la Confédération	407'097'372	2'021'965	0.5%	405'075'407	375'978'546
4632	Subventions des communes et des associations intercommunales	250'000	-	0.0%	250'000	250'000
4634	Subventions des entreprises publiques	1'187'444	-204'556	-14.7%	1'392'000	3'204'860
4638	Subventions provenant de l'étranger	-	-	-	-	61'544
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	21'913'422	-859'330	-3.8%	22'772'752	22'452'948
4690	Autres revenus de transferts	42'605'897	19'777'895	86.6%	22'828'002	33'936'726
4699	Redistributions	1'626'972	26'972	1.7%	1'600'000	1'489'486
	Totaux intermédiaires	10'999'642'280	673'292'726	6.5%	10'326'349'554	11'480'900'737
47	Subventions à redistribuer	79'510'255	26'944'873	51.3%	52'565'382	91'609'120
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	79'192'221	26'626'839	50.7%	52'565'382	90'208'741
4704	Subventions à redistribuer reçues des entreprises publiques	-	-	-	-	876'887
4706	Subventions à redistribuer reçues des organisations privées à but non lucratif	57'000	57'000	-	-	425'400
4707	Subventions à redistribuer des ménages privés	261'034	261'034	-	-	98'092
49	Facturations internes	17'082'473	2'471'753	16.9%	14'610'720	15'526'635
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	688'165	92'965	15.6%	595'200	369'188
4910	Prestations de services	16'394'308	2'378'788	17.0%	14'015'520	14'967'535
4980	Transferts	-	-	-	-	189'912
	Totaux généraux	11'096'235'009	702'709'353	6.8%	10'393'525'656	11'588'036'492

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement

Nature	Libellés	ÉTAT DE GÈNÈVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement et énergie
30	Charges de personnel	2'896'094'568	45'392'737	263'107'420	55'253'046	5'209'244	48'793'145
3000	Salaires des autorités et juges	40'702'126	3'027'142	-	-	-	-402
3001	Paiements aux autorités et juges	11'449'433	4'329'242	303'524	22'455	86'595	224'942
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'297'568'575	29'213'964	199'478'163	44'644'820	4'180'527	38'841'631
3020	Salaires des enseignants	911'017'976	-	280'274	-	178	-
3030	Travailleurs temporaires	776'777	-	-	-	-	-
3049	Autres indemnités	71'005'401	59'962	732'642	152'718	5'534	294'170
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	152'958'768	2'285'310	13'182'672	2'951'768	283'212	2'585'038
3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pensions	321'659'789	4'467'808	28'457'782	6'192'273	532'391	5'581'435
3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	5'279'575	82'731	513'873	123'835	11'481	90'200
3054	Cotisations de l'employeur aux caisses d'allocations familiales	52'648'495	795'431	4'540'679	1'015'222	97'424	890'421
3056	Cotisations de l'employeur aux primes de caisses maladie	54'825	25'448	-	-	-	-
3059	Autres cotisations de l'employeur	1'552'476	17'813	119'175	30'300	3'123	17'830
3060	Pensions	735'702	576'133	159'570	-	-	-
3064	Rentes transitoires	9'653'659	-	9'949'063	-	-	-
3069	Autres prestations de l'employeur	295'404	-	-	-	-	-
3090	Formation et perfectionnement du personnel	11'141'085	93'936	3'913'289	77'677	270	6'573
3091	Recrutement du personnel	921'181	25'328	369'974	-	-	56'162
3099	Autres charges de personnel	6'673'320	392'490	1'106'739	41'980	8'510	205'145
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	671'801'930	10'689'623	221'208'455	14'284'879	1'976'028	23'034'938
3100	Matériel de bureau	9'215'985	378'548	912'930	106'207	5'438	41'340
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	8'073'395	7'268	2'277'510	5'134	1'988	555'490
3102	Imprimés, publications	2'418'016	1'324'367	135'645	53'997	6'418	38'051
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'394'275	60'661	119'269	9'478	6'400	36'254
3104	Matériel didactique	10'709'224	188	1'426	1'669	1'323	23
3105	Denrées alimentaires	7'731'759	209	2'200	-	-	7'152
3106	Matériel médical	2'167'207	31	16'230	479	-	5'510
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'803'186	18'978	36'015	11'867	3'269	186'733
3110	Meubles et appareils de bureau	342'894	9'547	69'279	2'419	6'674	3'945
3111	Machines, appareils et véhicules	552'916	2'770	86'057	75	1'928	7'226
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'484'579	1'105	13'842	2'819	448	83'007
3113	Matériel informatique	615'487	1'502	387'101	10'844	752	8'582
3116	Appareils médicaux	15'489	-	-	-	-	-
3118	Immobilisations incorporelles	216'028	43'020	41'843	-	-	1'268
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	821'003	3'212	195'476	667	90	31'609
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	30'991'918	-	26'480'813	-	40'525	1'995'899
3130	Prestations de services de tiers	106'284'424	5'137'051	16'808'833	2'102'316	172'054	1'625'204
3131	Planifications et projections de tiers	7'379'072	-	1'200'680	-	-	-
3132	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	73'588'676	1'312'129	22'419'026	3'610'577	1'386'238	12'763'248
3133	Charges d'utilisations informatiques	433'714	18	314'831	339	-	34'709
3134	Primes d'assurances choses	3'171'293	-	2'787'461	1'721	16'636	5'260
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	12'239'244	-	424	-	-	-
3137	Impôts et taxes	297'955	2'405	108'792	-	219	9'394
3138	Cours, examens et conseils	181'860	-	-	450	-	1'350
3139	Examens de fin d'apprentissage	649	-	-	-	-	-
3140	Entretien des terrains	9'063'641	-	5'990'992	-	-	1'878'625
3141	Entretien des routes	3'816'836	-	30'189	-	-	-
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	2'305'932	-	-	-	-	2'305'932
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	2'121'683	-	-	-	-	-
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	51'373'438	-	50'772'101	324	1'177	482'280
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	1'968	-	-	-	-	-
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	494'370	19'457	38'891	3'345	-	2'277
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	4'144'570	5'163	636'444	11'360	-	216'292
3153	Entretien informatique (matériel)	3'769'890	48'244	3'711'501	-	-	136
3156	Entretien des appareils médicaux	85'582	335	-	-	-	-
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	18'742'917	617	18'104'410	-	4'064	71'065
3159	Entretien d'autres biens meubles	2'279'343	2'674	1'364'098	1'041	-	62'128
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	50'793'905	550	50'499'623	1'425	32'201	18'689
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	6'203'400	43'603	1'930'113	69'206	3'635	77'018
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	12'657'160	6'616	12'437'004	-	232	20'174
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'118'471	392'626	483'928	41'507	35'605	324'887
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	5'576'719	-	501	-	230'465	-
3180	Réévaluations sur créances	47'356'535	5'280	513'059	-917'286	18'202	-186'508
3181	Pertes sur créance effectives	128'141'981	30	51'663	8'818'760	45	268'506
3190	Prestations de dommages et intérêts	1'829'977	-	4'400	334'140	-	34'035
3199	Autres charges d'exploitation	30'792'860	1'861'417	223'854	-	-	17'650

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement

F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Economie et emploi	M Mobilité	Nature
1'485'773'270	59'407'662	531'713'482	104'758'535	159'682'053	25'566'264	58'623'765	52'813'945	30
32	-	-	-	37'675'354	-	-	-	3000
33'343	364'038	54'105	585	4'965'548	202'311	855'060	7'686	3001
274'770'739	47'567'176	379'048'431	84'605'826	85'961'884	20'302'826	46'444'958	42'507'631	3010
910'737'524	-	-	-	-	-	-	-	3020
772'025	-	-	-	-	-	-	4'752	3030
22'368'066	130'348	46'082'937	335'114	247'004	156'396	164'531	275'980	3049
79'634'381	3'179'784	27'679'398	5'617'714	8'271'953	1'361'046	3'120'499	2'805'994	3050
164'222'284	6'882'677	59'799'643	11'843'085	18'298'274	2'925'250	6'561'957	5'894'930	3052
2'365'109	114'547	1'168'070	235'820	304'574	55'389	123'248	90'699	3053
27'349'717	1'096'393	9'518'897	1'933'358	2'900'973	468'623	1'073'114	968'243	3054
-	-	29'377	-	-	-	-	-	3056
662'526	-1'884	445'027	63'364	109'244	8'320	44'719	32'919	3059
-	-	-	-	-	-	-	-	3060
-	-	-0	-	-295'404	-	-	-	3064
-	-	-	-	295'404	-	-	-	3069
1'779'508	9'961	4'622'598	8'676	470'875	22'098	133'242	2'382	3090
127'159	-	214'981	-	127'133	445	-	-	3091
950'857	64'623	3'050'019	114'993	349'238	63'561	102'437	222'729	3099
68'135'171	16'436'719	73'600'005	132'060'098	68'095'726	14'033'857	7'286'319	20'960'112	31
5'024'418	48'530	1'929'678	127'138	498'338	16'023	68'281	59'115	3100
724'580	6'185	3'002'175	3'834	13'990	446'804	15'399	1'013'037	3101
430'514	124'636	55'366	42'783	102'335	69'446	11'150	23'308	3102
598'508	12'901	63'117	11'992	444'091	8'355	13'249	10'000	3103
10'662'479	12	41'822	-	39	-	186	56	3104
3'186'862	-	4'528'956	3'047	-	-	-	3'334	3105
504'495	-	167'211	0	717	1'467'754	59	4'721	3106
634'474	2'061	1'547'433	249	14'432	1'047	11'797	334'831	3109
162'966	1'850	48'284	1'913	21'763	2'624	8'524	3'105	3110
199'772	597	198'482	5'191	2'196	135	5'172	43'317	3111
114'898	-	3'203'943	245	15'530	1'858	1'414	45'469	3112
126'513	10'499	28'200	14'614	16'298	2'007	4'011	4'563	3113
1'283	-	-	-	-	13'654	-	553	3116
114'204	-	921	-	4'677	-	10'096	-	3118
126'614	-	369'914	264	14'264	17'838	7'454	53'602	3119
13'147	69'699	12'936	-	-	-	-	2'378'899	3120
22'346'670	2'520'404	13'682'661	8'589'283	24'387'321	5'415'823	597'756	2'899'048	3130
1'788	6'175'397	364	-	-	843	-	-	3131
11'173'610	3'915'407	1'811'987	672'024	2'294'067	6'000'629	3'123'768	3'105'965	3132
2'714	39	5'334	-	-	11'583	-	64'149	3133
92'637	-	234'258	6'502	4'280	-	2'208	20'330	3134
105	-	12'238'715	-	-	-	-	-	3135
32'664	40	48'296	80	28'470	520	1'897	65'179	3137
740	-	32'975	-	5'145	1'500	-	139'700	3138
151	-	-	-	-	-	-	497	3139
1'705	-	151'546	-	-	-	-	1'040'772	3140
-	-	-	-	-	-	-	3'786'647	3141
-	-	-	-	-	-	-	-	3142
-	-	-	-	-	-	-	2'121'683	3143
6'371	1'081	7'031	-	-	-	7'640	95'434	3144
-	-	876	-	1'092	-	-	-	3149
317'712	250	25'733	65'473	6'876	250	10'417	3'690	3150
469'589	-	1'948'585	20'053	1'882	151'993	17'050	666'160	3151
810	-	8'818	-	-	-	381	-	3153
85'100	-	147	-	-	-	-	-	3156
395'283	6'529	21'421	-	77'854	781	18'703	42'190	3158
201'770	-	583'411	-	17'346	2'060	-	44'813	3159
178'610	625	44'281	7'046	-	4'860	240	5'754	3160
2'634'451	42'487	802'950	53'909	246'423	15'981	51'922	231'702	3161
148'921	-	23'844	-	99	-	20'270	-	3169
1'405'379	144'863	1'808'014	71'597	52'862	133'887	98'642	124'675	3170
5'345'699	-	54	-	-	-	-	-	3171
256'264	2'056'767	3'241'650	37'147'443	1'771'372	192'065	1'843'450	1'414'777	3180
225'435	1'295'861	21'486'426	80'906'567	14'085'656	74'222	888'896	39'914	3181
12'815	-	191'330	-	-	6'930	220'934	1'025'392	3190
172'449	-	860	4'308'849	23'966'311	-27'616	225'353	43'734	3199

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement et énergie
33	Amortissements du patrimoine administratif	395'463'568	186'958	304'039'141	119'762	422'024	9'042'175
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	319'534'051	142'953	233'886'645	99'108	422'024	8'851'760
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	75'929'517	44'005	70'152'496	20'654	-	190'414
34	Charges financières	204'082'887	-	-	43'796	227'653	-
3400	Intérêts passifs des engagements courants	1'100'516	-	-	-	-	-
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	105'650'552	-	-	-	-	-
3409	Autres intérêts passifs	63'788'962	-	-	43'795	-	-
3420	Acquisition et administration de capital	1'681'647	-	-	-	-	-
3499	Autres charges financières	29'453'862	-	-	-	-	-
36	Charges de transfert	6'190'656'350	35'224'274	16'494'780	2'639'546'110	44'927'645	18'875'519
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	4'228'386	-	-	-	-	-
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux associations intercommunales	87'752	-	-	-	-	87'752
3610	Dédommagements à la Confédération	13'418'370	-	-	-	-	72'656
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	61'095'704	-	-	500'000	9'466	-
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	8'311'393	210'000	-	-	-	1'533
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	5'517'473	-	-	-	-	-
3621	RPT aux cantons et concordats	364'444'315	-	-	-	-	-
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	12'453'953	250'000	-	-	7'461'450	-
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	110'917'591	-	-	196'844	-	-
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	694'821	-	-	472'435	-	147'082
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	18'749'000	-	-	-	-	-
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'889'346'195	1'261'744	-	235'071'564	1'507'353	136'105
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	6'572'651	180'000	200'000	1'804'031	-	4'195'386
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	454'261'700	7'401'569	-	178'986'735	34'290'376	1'773'694
3637	Subventions accordées aux ménages privés	2'220'701'361	-	-	2'042'165'529	1'339'000	-
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	25'847'247	25'675'699	-	171'548	-	-
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	4'172'439	-	-	4'172'439	-	-
3660	Amortissements planifiés des subventions d'investissements	123'928'156	-	16'286'718	7'711'060	320'000	2'804'943
3690	Autres charges de transfert	865'629'636	245'262	-	168'289'710	-	9'656'369
38	Charges extraordinaires	641'542'977	-	-	-	-	-
3894	Amortissement à la réserve budgétaire	641'542'977	-	-	-	-	-
	Totaux intermédiaires	10'999'642'280	91'493'592	804'849'796	2'709'247'593	52'762'595	99'745'776
37	Subventions redistribuées	79'510'255	-	-	30'182'922	-	47'102'937
3701	Subventions redistribuées aux cantons et concordats	295'080	-	-	-	-	295'080
3702	Subventions redistribuées aux communes et associations intercommunales	2'519'634	-	-	-	-	433'037
3704	Subventions redistribuées aux entreprises publiques	27'403'034	-	-	21'545'041	-	5'857'993
3705	Subventions redistribuées aux entreprises privées	24'458'255	-	-	703'144	-	23'754'311
3706	Subventions redistribuées aux organisations privées à but non lucratif	6'666'860	-	-	5'671'947	-	937'913
3707	Subventions redistribuées aux ménages privés	18'167'392	-	-	2'262'789	-	15'824'603
39	Facturations internes	17'082'473	40'871	1'171'518	253'930	-	396'832
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	194'474	38'315	52'621	522	-	13'726
3910	Prestations de service facturées en interne	16'887'999	2'556	1'118'897	253'408	-	383'106
	Totaux généraux	11'096'235'009	91'534'463	806'021'314	2'739'684'445	52'762'595	147'245'545

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement

F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Economie et emploi	M Mobilité	Nature
7'738'191	1'690'637	7'387'273	292'490	4'959'428	654'721	219'755	58'711'013	33
7'644'465	758'101	7'330'192	292'421	521'573	654'721	219'076	58'711'013	3300
93'726	932'536	57'081	69	4'437'855	-	680	-	3320
721	-	70'039	201'254'059	49	-	-	2'486'570	34
721	-	-	1'099'795	-	-	-	-	3400
-	-	-	105'650'552	-	-	-	-	3401
-	-	-	61'258'597	-	-	-	2'486'570	3409
-	-	-	1'681'647	-	-	-	-	3420
-	-	70'039	29'383'823	-	-	-	-	3499
906'175'394	70'062'041	25'607'127	364'444'315	28'200	1'586'419'488	66'348'424	416'503'033	36
-	-	3'845'374	-	-	-	383'012	-	3600
-	-	-	-	-	-	-	-	3602
-	-	1'287'662	-	-	10'075	-	12'047'978	3610
43'638'631	-	15'642'096	-	-	-	1'305'511	-	3611
-	35'000	-	-	-	64'860	-	8'000'000	3612
5'517'473	-	-	-	-	-	-	-	3614
-	-	-	364'444'315	-	-	-	-	3621
4'742'503	-	-	-	-	-	-	-	3622
110'613'000	-	-	-	-	107'747	-	-	3631
-	-	75'305	-	-	-	-	-	3632
-	-	-	-	-	-	18'749'000	-	3633
473'890'131	-	190'817	-	-	823'614'019	5'000'000	348'674'462	3634
-	-	-	-	-	-	193'235	-	3635
165'363'663	811'665	2'637'550	-	-	37'803'091	7'038'740	18'154'616	3636
79'345'543	62'355'427	1'928'323	-	-	-	33'567'540	-	3637
-	-	-	-	-	-	-	-	3638
-	-	-	-	-	-	-	-	3640
23'018'951	4'708'950	-	-	28'200	51'405'590	105'839	17'537'906	3660
-	2'150'999	-	-	-	673'199'225	-0	12'088'071	3690
-	-	-	639'464'263	-	-	-	2'078'714	38
-	-	-	639'464'263	-	-	-	2'078'714	3894
2'467'822'748	147'597'059	638'377'926	1'442'273'760	232'765'456	1'626'674'330	132'478'262	553'553'388	
137'000	-	139'100	-	-	800	-	1'947'497	37
-	-	-	-	-	-	-	-	3701
-	-	139'100	-	-	-	-	1'947'497	3702
-	-	-	-	-	-	-	-	3704
-	-	-	-	-	800	-	-	3705
57'000	-	-	-	-	-	-	-	3706
80'000	-	-	-	-	-	-	-	3707
666'175	12'973	5'235'567	8'105'819	815'012	77'634	34'024	272'117	39
32'187	12'135	35'031	772	3'062	6	5	6'091	3900
633'988	838	5'200'536	8'105'047	811'950	77'628	34'020	266'025	3910
2'468'625'922	147'610'031	643'752'593	1'450'379'579	233'580'469	1'626'752'765	132'512'287	555'773'001	

Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement

Nature	Libellés	É T A T D E G E N È V E	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement et énergie
40	Revenus fiscaux	8'265'481'900	-	-	-	-	-
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'963'264'152	-	-	-	-	-
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	1'156'258'941	-	-	-	-	-
4002	Impôts à la source, personnes physiques	1'043'411'551	-	-	-	-	-
4008	Impôts des personnes	7'729'633	-	-	-	-	-
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	1'925'113'546	-	-	-	-	-
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	182'658'166	-	-	-	-	-
4021	Impôts fonciers	264'119'523	-	-	-	-	-
4022	Impôts sur les gains en capital	50'392'770	-	-	-	-	-
4023	Droits de mutation et timbre	282'218'190	-	-	-	-	-
4024	Impôts sur les successions et les donations	254'585'952	-	-	-	-	-
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	8'336'515	-	-	-	-	-
4030	Taxes routières	122'538'234	-	-	-	-	-
4031	Impôts sur les bateaux	2'532'285	-	-	-	-	-
4033	Impôts sur les chiens	1'588'924	-	-	-	-	-
41	Patentes et concessions	31'276'390	-	232'667	-	-	18'029'845
4100	Patentes	269'816	-	-	-	-	232'272
4120	Concessions	31'006'574	-	232'667	-	-	17'797'573
42	Taxes et redevances	517'450'707	1'372'187	9'922'794	1'661'275	586'237	15'388'928
4210	Emoluments pour actes administratifs	178'192'547	84'190	576'988	6'991	-	920'959
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	1'468'457	-	194'310	-	368'680	-
4221	Paiement pour prestations particulières	30'444	-	-	-	-	-
4230	Frais d'écologie	92'935	-	-	-	-	-
4231	Taxes de cours	623'745	-	-	-	133'625	-
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	106'695'499	720'461	4'993'617	402	-	4'151'926
4250	Ventes	5'052'488	131'117	374'765	-	-	233'987
4260	Remboursements et participations de tiers	81'882'196	436'417	3'768'713	827'595	83'933	9'066'882
4270	Amendes	118'400'082	-	14'400	-	-	145'050
4290	Autres taxes	25'012'313	2	1	826'288	-	870'124
43	Revenus divers	86'922'152	1'091'697	23'294'974	7'376'688	339'685	150'608
4300	Revenus de l'activité de médecine privée	7'208'690	-	-	-	-	-
4301	Actifs saisis	10'634'131	-	-	-	-	-
4309	Autres revenus d'exploitation	18'248'343	357'590	857'463	1'483	249'144	4'747
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	10'599'803	-	4'512'848	-	-	64'365
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	18'886'452	-	17'750'562	-	-	-
4329	Autres variations de stocks	208'408	-	-	-	-	-
4390	Autres revenus	21'136'325	734'107	174'102	7'375'205	90'540	81'496
44	Revenus financiers	297'619'424	55'240'622	22'341'830	3'859	-	5'956'450
4400	Intérêts des liquidités	7'996'417	-	-	-	-	-
4401	Intérêts des créances et comptes courants	133'236'775	-	581	-	-	-
4402	Intérêts des placements financiers	2'836'481	-	-	-	-	-
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	3'870	-	-	3'859	-	-
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles et incorporelles	752'091	-	-	-	-	-
4420	Dividendes	5'165'468	-	-	-	-	-
4450	Revenus provenant de prêts PA	272'334	-	-	-	-	47'804
4452	Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entreprises publiques)	23'226	-	-	-	-	-
4461	Entreprises de droit public des cantons, concordats	93'618'301	55'201'542	-	-	-	5'500'000
4463	Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation	1'054'011	-	-	-	-	-
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	51'279'578	-	21'335'762	-	-	408'646
4471	Paiement pour appartements de service du PA	565'487	-	565'487	-	-	-
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	461'926	39'080	397'150	-	-	-
4479	Autres revenus, bien-fonds PA	42'849	-	42'849	-	-	-
46	Revenus de transferts	1'800'891'707	18'348	16'087'236	400'610'250	1'432'863	3'070'606
4600	Parts aux revenus de la Confédération	1'032'997'990	-	-	-	-	-
4610	Dédommagements de la Confédération	40'612'200	-	-	-	-	50'000
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	45'386'464	-	-	736'243	-	-
4612	Dédommagements des communes et des associations intercommunales	167'974	-	-	-	-	1'099
4613	Indemnités des assurances sociales publiques	32'120'995	-	3'631'198	-	-	-
4620	RPT de la Confédération	165'396'660	-	-	-	-	-
4622	RPT des communes et des associations intercommunales	9'528'317	-	-	4'702'952	1'308'000	-
4630	Subventions de la Confédération	407'097'372	-	-	360'021'208	-	2'490'363
4632	Subventions des communes et des associations intercommunales	250'000	-	-	-	-	-
4634	Subventions des entreprises publiques	1'187'444	-	69'523	-	-	-
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	21'913'422	-	10'759'542	-	-	528'605
4690	Autres revenus de transferts	42'605'897	18'348	-	35'149'847	124'863	539
4699	Redistributions	1'626'972	-	1'626'972	-	-	-
	Totaux intermédiaires	10'999'642'280	57'722'854	71'879'500	409'652'072	2'358'785	42'596'437
47	Subventions à redistribuer	79'510'255	-	-	30'182'922	-	47'102'937
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	79'192'221	-	-	30'001'888	-	47'102'937
49	Facturations internes	17'082'473	1'024	-	-	-	608'934
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	688'165	-	-	-	-	604'627
4910	Prestations de services	16'394'308	1'024	-	-	-	4'308
	Totaux généraux	11'096'235'009	57'723'879	71'879'500	439'834'994	2'358'785	90'308'308

Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement

F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Economie et emploi	M Mobilité	Nature
-	-	-	8'265'378'672	-	103'228	-	-	40
-	-	-	2'963'264'152	-	-	-	-	4000
-	-	-	1'156'258'941	-	-	-	-	4001
-	-	-	1'043'411'551	-	-	-	-	4002
-	-	-	7'729'633	-	-	-	-	4008
-	-	-	1'925'113'546	-	-	-	-	4010
-	-	-	182'658'166	-	-	-	-	4011
-	-	-	264'119'523	-	-	-	-	4021
-	-	-	50'392'770	-	-	-	-	4022
-	-	-	282'218'190	-	-	-	-	4023
-	-	-	254'585'952	-	-	-	-	4024
-	-	-	8'336'515	-	-	-	-	4025
-	-	-	122'538'234	-	-	-	-	4030
-	-	-	2'532'285	-	-	-	-	4031
-	-	-	1'485'696	-	103'228	-	-	4033
-	-	35'600	12'964'470	-	13'808	-	-	41
-	-	-	37'485	-	58	-	-	4100
-	-	35'600	12'926'984	-	13'750	-	-	4120
23'641'207	43'929'920	142'160'015	167'719'581	47'275'220	6'650'205	13'984'264	43'158'873	42
153'101	30'918'877	45'243'490	43'266'948	16'468'721	2'998'909	11'189'310	26'364'063	4210
553'430	-	352'037	-	-	-	-	-	4220
15'570	14'840	-	-	34	-	-	-	4221
92'935	-	-	-	-	-	-	-	4230
3'720	-	-	-	-	-	486'400	-	4231
624'681	50'807	11'108'884	68'795'995	-	146'612	19'200	16'082'914	4240
1'735'492	21'309	1'988'975	1'196	361'879	81'946	-	121'823	4250
20'462'115	650'250	17'382'400	9'534'289	15'211'911	2'612'385	1'272'672	572'634	4260
150	1'611'175	66'083'757	33'923'815	15'232'673	371'296	1'000'327	17'439	4270
14	10'662'662	472	12'197'338	1	439'057	16'354	0	4290
8'084'733	221'486	3'855'766	5'230'635	12'897'174	17'888'021	673'716	5'816'968	43
7'208'690	-	-	-	-	-	-	-	4300
-	-	4	-	10'553'295	80'833	-	-	4301
429'801	3'828	649'975	178'635	303	15'295'963	219'127	283	4309
-	205'905	-	-	-	-	-	5'816'685	4310
-	-	-	-	1'135'890	-	-	-	4311
208'408	-	-	-	-	-	-	-	4329
237'834	11'753	3'205'787	5'052'000	1'207'686	2'511'226	454'589	-	4390
-	75'043	25'898	201'733'796	18	-	3'485'313	8'756'597	44
-	-	-	7'996'400	18	-	-	-	4400
-	-	202	133'235'992	-	-	-	-	4401
-	75'043	-	2'761'438	-	-	-	-	4402
-	-	-	11	-	-	-	-	4409
-	-	-	725'806	-	-	26'285	-	4411
-	-	-	5'165'468	-	-	-	-	4420
-	-	-	224'530	-	-	-	-	4450
-	-	-	23'226	-	-	-	-	4452
-	-	-	21'423'664	-	-	3'459'028	8'034'067	4461
-	-	-	1'054'011	-	-	-	-	4463
-	-	-	28'812'639	-	-	-	722'530	4470
-	-	-	-	-	-	-	-	4471
-	-	25'696	-	-	-	-	-	4472
-	-	-	-	-	-	-	-	4479
48'141'718	3'826'530	59'711'628	1'168'353'240	-	24'707'389	33'151'019	41'780'881	46
-	-	-	1'002'956'580	-	1'329'079	-	28'712'330	4600
-	-	35'429'606	-	-	-	2'439'269	2'693'325	4610
5'916'212	-	22'094'074	-	-	16'639'936	-	-	4611
-	-	166'875	-	-	-	-	-	4612
-	-	-	-	-	-	28'489'797	-	4613
-	-	-	165'396'660	-	-	-	-	4620
-	-	-	-	-	3'517'365	-	-	4622
40'904'354	1'250	1'816'060	-	-	-	1'864'138	-	4630
-	-	-	-	-	-	-	250'000	4632
1'117'921	-	-	-	-	-	-	-	4634
163'145	561'588	133'467	-	-	-	-	9'767'075	4660
40'086	3'263'693	71'546	-	-	3'221'009	357'815	358'151	4690
-	-	-	-	-	-	-	-	4699
79'867'658	48'052'980	205'788'906	9'821'380'394	60'172'412	49'362'652	51'294'311	99'513'319	
137'000	-	139'100	-	-	800	-	1'947'497	47
-	-	139'100	-	-	800	-	1'947'497	4700
547'308	248'974	2'660'455	10'581'199	964'034	23'160	1'886	1'445'500	49
34'312	-	43'936	-	-	630	-	4'660	4900
512'996	248'974	2'616'520	10'581'199	964'034	22'529	1'886	1'440'840	4910
80'551'966	48'301'954	208'588'461	9'831'961'593	61'136'445	49'386'611	51'296'197	102'906'315	



A2. Postes par politique publique

Evolution du nombre de postes par politique publique (2023 à 2024)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés

ENTITES ETAT	Budget 2023	Budget 2024	Consommés au 31 décembre 2024	Ecart consommation au 31 décembre 2024 vs budget 2024	
				en nombre de postes	en %
A Autorités et gouvernance	223.1	222.4	218.8	-3.6	-1.6%
B Etats-majors et prestations transversales	1'470.9	1'472.7	1'462.6	-10.1	-0.7%
C Cohésion sociale	404.5	440.2	427.4	-12.7	-2.9%
D Culture, sport et loisirs	29.3	29.9	30.1	0.2	0.7%
E Environnement et énergie	319.1	326.0	314.1	-11.9	-3.7%
F Formation	9'227.9	9'428.7	9'579.9	151.2	1.6%
G Aménagement et logement	388.6	388.6	368.2	-20.4	-5.2%
H Sécurité et population	3'573.1	3'628.7	3'590.4	-38.3	-1.1%
I Impôts et finances	796.5	799.0	776.6	-22.4	-2.8%
J Justice	827.4	889.4	888.4	-0.9	-0.1%
K Santé	161.2	166.0	155.0	-11.0	-6.6%
L Economie et emploi	442.0	437.1	403.7	-33.4	-7.6%
M Mobilité	389.0	388.1	373.6	-14.5	-3.7%
Total entités état	18'252.4	18'616.5	18'588.7	-27.8	-0.1%

ENTITES CONTROLEES	Budget 2023	Budget 2024	Consommés au 31 décembre 2024	Ecart consommation au 31 décembre 2024 vs budget 2024	
				en nombre de postes	en % du budget
A Autorités et gouvernance (AIG & FIPOI)	1'047.8	1'070.2	1'068.9	-1.2	-0.1%
C Cohésion sociale (Hospice général & EPI)	1'956.6	2'187.3	2'157.4	-29.9	-1.4%
E Environnement et énergie (SIG)	1'605.0	1'626.0	1'608.0	-18.0	-1.1%
F Formation (Université)	3'191.0	3'207.1	3'216.5	9.4	0.3%
G Aménagement et logement (FPLC, FIDP, FPAV)	65.7	66.4	63.2	-3.1	-4.7%
K Santé (HUG & IMAD)	13'243.3	13'420.3	13'443.6	23.3	0.2%
L Economie et emploi (FTI, Palexpo, Ports Francs)	265.4	275.9	265.8	-10.2	-3.7%
M Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	2'338.9	2'430.6	2'467.8	37.2	1.5%
Total entités contrôlées	23'713.7	24'283.7	24'291.1	7.4	0.0%

AUTRES SUBVENTIONNEES	Budget 2023	Budget 2024	Consommés au 31 décembre 2024	Ecart consommation au 31 décembre 2024 vs budget 2024	
				en nombre de postes	en % du budget
C Cohésion sociale (EMS)	4'132.2	4'129.1	4'110.4	-18.7	-0.5%
F Formation (HES)	1'138.7	1'170.7	1'164.3	-6.5	-0.6%
Total autres subventionnées	5'270.9	5'299.8	5'274.6	-25.2	-0.5%

Tableau comprenant les ETP des magistrats. Budgets au 31 décembre.

A3. Subventions accordées

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2023 A 2024 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 3690 Autres charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2024	VARIATION C2024 / B2024		Budget 2024	Comptes 2023
	TOTAL PROGRAMMES					5'592'720'204	68'771'327	1.2%	5'523'948'877	5'270'257'310
	A01 Grand Conseil					180'000	-		180'000	180'000
GC	Subvention aux médias		ns			180'000	-		180'000	180'000
	A02 Conseil d'Etat					978'271	-198'575	-16.9%	1'176'846	603'087
CHA	Réserve pour décisions Conseil d'Etat +		af			58'000	-92'000	-61.3%	150'000	30'000
CHA	Conseil d'Etat subventions diverses		af			-	-50'000	-100.0%	50'000	30'250
CHA	Téléphérique du Salève		ns			528'002	-4'098	-0.8%	532'100	267'526
CHA	Interreg V		ns			245'262	-4'738	-1.9%	250'000	149'470
CHA	Protocole subventions diverses +		ns			147'007	-47'739	-24.5%	194'746	125'840
	A03 Exercice des droits politiques					36'809	-88'191	-70.6%	125'000	131'000
CHA	Promotion citoyenne +		af			36'809	-68'191	-64.9%	105'000	51'000
CHA	Participation de l'Etat aux frais électoraux		ns			-	-20'000	-100.0%	20'000	80'000
	A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique ¹⁾					33'569'194	7'399'213	28.3%	26'169'981	70'638'648
DF	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	oui	ind	L 13126	2025	1'261'744	-		1'261'744	1'238'847
DF	Centre d'accueil pour la Genève internationale - fonctionnement		ind	L 13414	2027	671'592	-		671'592	581'592
DF	Fédération genevoise de coopération		af	L 12754	2024	3'000'000	-		3'000'000	3'000'000
DF	Arabelle foyer d'hébergement		af	L 13362	2027	1'078'059	-		1'078'059	599'541
DF	Aide aux victimes de violence en couple (AVVEC)		af	L 12845	2024	1'018'739	-		1'018'739	1'018'739
DF	Fondation Au cœur des Grottes		af	PL 13574	2027	560'000	-		560'000	-
DF	Genève internationale subventions diverses +		af			615'468	-34'532	-5.3%	650'000	259'783
DF	F-information - filigrane		af			555'000	-		555'000	555'000
DF	Viol secours		af			387'051	-		387'051	387'051
DF	SOS femmes		af			351'450	-		351'450	351'450
DF	Association Vires		af			297'000	-		297'000	297'000
DF	Soutiens pour l'égalité et contre les violences domestiques et de genre +		af			297'778	-9'919	-3.2%	307'697	299'995
DF	Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA)		af			300'000	-		300'000	300'000
DF	Geneva Solutions & Club Suisse de la Presse +		af			204'000	-		204'000	204'000
DF	Association Aux 6 Logis		af			180'000	66'517	58.6%	113'483	113'483
DF	Geneva Cities HUB		af			75'000	-		75'000	75'000
DF	Association Violence que faire		af			40'614	-552	-1.3%	41'166	48'311
DF	Aide aux pays en voie de développement +		ns			15'349'963	8'999'963	141.7%	6'350'000	14'548'497
DF	Comité International Croix-Rouge		ns			4'500'000	-		4'500'000	44'200'000
DF	Aide aux missions des pays les moins avancés		ns			1'400'736	-122'264	-8.0%	1'523'000	1'414'395
DF	Médecins sans Frontières		ns			1'200'000	-		1'200'000	1'000'000
DF	Contribution temporaire pour le maintien des conférences et des infrastructures critiques +		ns			-	-1'300'000	-100.0%	1'300'000	-
DF	Location auprès de tiers pour ONG		ns			225'000	-		225'000	145'965
DF	Coopération au développement dans le tiers-monde +		ns			-	-200'000	-100.0%	200'000	-
	B01 Etats-majors départementaux					200'000	-	0.0%	200'000	-
DIN	Soutien aux acteurs de la politique numérique +		af			200'000	-		200'000	-
	C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					1'305'762'326	-16'656'897	-1.3%	1'322'419'223	1'214'812'813
DCS	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale ^(LRT)	oui	ind	L 13230	2026	92'339'842	-		92'339'842	89'428'228
DCS	Association Argos	oui	ind	L 12817	2024	3'013'818	-		3'013'818	2'952'269
DCS	Fondation Partage		af	L 13240	2025	2'550'000	-		2'550'000	550'000
DCS	Centre social protestant de Genève (CSP)		af	L 12842	2024	950'882	-		950'882	950'882
DCS	Caritas Genève		af	L 12842	2024	738'232	-		738'232	738'232
DCS	Première Ligne		af	L 12848	2024	932'400	-		932'400	182'000
DCS	Fondation Phénix		af	L 12818	2024	356'372	-		356'372	356'372
DCS	Diverses actions sociales ponctuelles +		af			1'066'044	-190'929	-15.2%	1'256'973	1'036'884
DCS	Entreprise sociale l'Orangerie		af			236'939	-		236'939	236'939

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéa nce	Comptes 2024	VARIATION C2024 / B2024		Budget 2024	Comptes 2023
	TOTAL PROGRAMMES					5'592'720'204	68'771'327	1.2%	5'523'948'877	5'270'257'310
DCS	Scène Active		af			146'000	-		146'000	146'000
DCS	Tél 143 la main tendue		af			143'093	-		143'093	143'093
DCS	Le Refuge - Dialogai		af			200'000	-		200'000	200'000
DCS	Fondation des Apprentis d'Auteuil		af			184'447	-		184'447	-
DCS	Association Aux 6 Logis		af			50'000	-		50'000	50'000
DCS	ASSUAS - association suisse des assurés		af			38'584	-		38'584	38'584
DCS	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés		af			38'584	-		38'584	38'584
DCS	Antenne drogue famille		af			34'674	-		34'674	34'674
DCS	Fondation pour l'avenir		af			20'376	-		20'376	20'376
DCS	Intégration pour tous (IPT)		af			-	-		-	184'447
DCS	Subsides aux assurés à ressources modestes		pp			659'955'659	-8'719'348	-1.3%	668'675'007	616'893'588
DCS	Hospice Général - Prestations - Action Sociale		pp			422'060'000	3'800'000	0.9%	418'260'000	386'100'000
DCS	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées		pp			47'505'933	145'933	0.3%	47'360'000	48'350'425
DCS	Bourses d'études - enseignement secondaire II		pp			38'113'532	-2'933'468	-7.1%	41'047'000	34'871'716
DCS	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire		pp			14'023'898	-6'179'102	-30.6%	20'203'000	13'495'641
DCS	Chèques formation		pp			3'635'222	-1'864'779	-33.9%	5'500'000	4'278'922
DCS	Remise de cotisations AVS ^(LRT)		pp			1'427'796	-715'204	-33.4%	2'143'000	2'124'957
DCS	Hospice Général - Prestations - Insertion Professionnelle		pp			16'000'000	-		16'000'000	11'410'000
	C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées					546'972'053	9'962'701	1.9%	537'009'352	514'823'975
DCS	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places + ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	5'115'908
DCS	EMS - Maison de Vessy ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	9'283'830
DCS	EMS - RPSA – Résidences médico-sociales SARL ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	7'997'093
DCS	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	7'430'262
DCS	EMS - Val Fleury ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	6'968'866
DCS	EMS - Fondation la Vespérale ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	5'383'519
DCS	EMS - Le Prieuré ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	4'695'642
DCS	EMS - Butini ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	4'586'001
DCS	EMS - Les Châtagniers ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	4'229'930
DCS	EMS - Eynard Fatio ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	3'544'498
DCS	EMS - La Terrassière ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	3'459'510
DCS	EMS - Les Charmettes ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	3'421'820
DCS	EMS - Châtelaine ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	3'191'970
DCS	EMS - Résidence de Bon Séjour ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	3'010'575
DCS	EMS - Notre Dame ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'941'154
DCS	EMS - Foyer St-Paul ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'891'058
DCS	EMS - La Plaine ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'834'258
DCS	EMS - Le Nouveau-Kermont ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'778'567
DCS	EMS - St-Loup - Vandelle ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'810'477
DCS	EMS - Foyer Béthel ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'752'419
DCS	EMS - Résidence Les Tilleuls ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'600'943
DCS	EMS - Fondation de l'Age d'Or ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'297'483
DCS	EMS - Mouilles ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'501'419
DCS	EMS - Pierre de la Fée ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'480'363
DCS	EMS - De la Rive ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'410'586
DCS	EMS - Domaine de la Louvière ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'384'757
DCS	EMS - Résidence Fort Barreau ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'329'995
DCS	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'311'056
DCS	EMS - Les Bruyères ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'293'192
DCS	EMS - Résidence des Franchises ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'257'177
DCS	EMS - Les Pervenches ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'244'621
DCS	EMS - Résidence Happy Days ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'224'547
DCS	EMS - Drize ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'211'063
DCS	EMS - La Provvidenza ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'108'260
DCS	EMS - Les Pins ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'101'237

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéa nce	Comptes 2024	VARIATION C2024 / B2024		Budget 2024	Comptes 2023
	TOTAL PROGRAMMES					5'592'720'204	68'771'327	1.2%	5'523'948'877	5'270'257'310
DCS	EMS - Résidence de la Champagne ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	1'867'552
DCS	EMS - Plantamour ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'049'532
DCS	EMS - Stella ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	2'043'481
DCS	EMS - Nouveau Coccinelle ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	1'988'769
DCS	EMS - Résidence Vendée ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	1'987'776
DCS	EMS - Foyer Vallon ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	1'972'917
DCS	EMS - Villa Mona ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	1'906'547
DCS	EMS - Résidence Saconnay ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	1'871'970
DCS	EMS - Résidence Jura ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	1'847'887
DCS	EMS - Maison de la Tour ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	1'754'503
DCS	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	1'719'490
DCS	EMS - Résidence Beauregard ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	1'669'995
DCS	EMS - Résidence Mandement ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	1'477'079
DCS	EMS - Le Léman ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	1'181'633
DCS	EMS - Les Mimosas ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	1'171'637
DCS	EMS - La Méridienne ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	1'139'643
DCS	EMS - Villa Mandement ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	-	-		-	1'128'501
DCS	Foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive ²⁾	oui	ind	L 13513	2027	1'307'215	-		1'307'215	1'288'144
DCS	Foyer de jour de Vessy ²⁾	oui	ind	L 13513	2027	927'246	-		927'246	916'778
DCS	Foyer de jour Relais Dumas ²⁾	oui	ind	L 13513	2027	888'231	-470	-0.1%	888'701	875'713
DCS	Foyer de jour Pavillon Butini ²⁾	oui	ind	L 13513	2027	879'650	-		879'650	867'501
DCS	Foyer de jour Maison de Saconnay ²⁾	oui	ind	L 13513	2027	777'514	-		777'514	767'775
DCS	Foyer de jour l'Oasis ²⁾	oui	ind	L 13513	2027	764'835	-		764'835	753'854
DCS	Foyer de jour Le Caroubier ²⁾	oui	ind	L 13513	2027	770'750	-13'240	-1.7%	783'990	774'177
DCS	Foyer de jour John Jaques ²⁾	oui	ind	L 13513	2027	8'875	-		8'875	-
DCS	Foyer de jour Aux Cinq Colosses ²⁾	oui	ind	L 13513	2027	746'474	-		746'474	736'163
DCS	Foyer de jour La Seymaz ²⁾	oui	ind	L 13513	2027	732'675	-		732'675	722'872
DCS	Foyer de jour Soubeyran ²⁾	oui	ind	L 13513	2027	713'959	-		713'959	703'859
DCS	Foyer de jour Livada ²⁾	oui	ind	L 13513	2027	718'077	-		718'077	708'255
DCS	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile + ²⁾	oui	ind	L 13513	2027	1'015'300	-308'048	-23.3%	1'323'348	1'017'184
DCS	Le Chaperon rouge ²⁾		af	PL 13567	2027	1'200'000	-		1'200'000	1'101'500
DCS	Unités d'accueil temporaire (UAT) + ²⁾		af	L 13083	2023	1'804'031	-1'039'235	-36.6%	2'843'266	2'265'261
DCS	Soutien aux seniors et à la proche aidance +		af			80'000	-285'000	-78.1%	365'000	-
DCS	Proches aidants + ²⁾		af			281'266	-23'807	-7.8%	305'073	334'909
DCS	Foyer de jour Salon de Sylvia		af			150'000	-		150'000	-
DCS	Foyer de jour Pro Senectute		af			-	-195'018	-100.0%	195'018	-
DCS	APAF - Aide et accompagnement des personnes âgées en EMS ²⁾		af			48'515	-		48'515	48'515
DCS	Association AVIVO		af			-	-		-	49'000
DCS	EMS - Financement résiduel des soins en EMS ³⁾	oui	ns			167'865'577	8'447'502	5.3%	159'418'075	-
DCS	Covid-19 - EMS ²⁾		ns			13'443	13'443		-	-
DCS	Prestations complémentaires fédérales - AVS		pp			278'868'077	1'868'077	0.7%	277'000'000	265'323'445
DCS	Prestations complémentaires cantonales - AVS ⁴⁾		pp			86'410'342	1'498'496	1.8%	84'911'846	82'706'102
	C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées					513'860'065	-2'705'504	-0.5%	516'565'569	498'585'144
DCS	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	oui	ind	L 13136	2025	84'407'034	-49'001	-0.1%	84'456'035	81'187'538
DCS	EPH - Clair-Bois - Adultes	oui	ind	L 13136	2025	27'397'293	-		27'397'293	26'708'971
DCS	EPH - Aigues-Vertes	oui	ind	L 13136	2025	23'211'176	-		23'211'176	22'424'529
DCS	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	oui	ind	L 13136	2025	22'923'144	-		22'923'144	22'185'835
DCS	EPH - Foyer Handicap	oui	ind	L 13136	2025	20'336'581	-8'309	0.0%	20'344'890	19'919'383
DCS	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	oui	ind	L 13136	2025	13'923'864	-45'600	-0.3%	13'969'464	13'471'754
DCS	EPH - Fondation Trajets	oui	ind	L 13136	2025	8'360'740	-		8'360'740	8'174'683
DCS	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	oui	ind	L 13136	2025	6'745'125	-		6'745'125	6'574'254
DCS	EPH - Association La Corolle	oui	ind	L 13136	2025	6'327'927	-		6'327'927	6'193'279
DCS	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	oui	ind	L 13136	2025	5'321'072	-		5'321'072	4'818'680
DCS	EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	L 13136	2025	5'641'626	-4'333'664	-43.4%	9'975'290	1'697'019

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéa nce	Comptes 2024	VARIATION C2024 / B2024		Budget 2024	Comptes 2023
	TOTAL PROGRAMMES					5'592'720'204	68'771'327	1.2%	5'523'948'877	5'270'257'310
DCS	EPH - La Maison des Champs	oui	ind	L 13136	2025	2'404'932	-		2'404'932	2'350'574
DCS	EPH - Réalise	oui	ind	L 13136	2025	1'059'580	-79'200	-7.0%	1'138'780	996'503
DCS	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	oui	ind	L 13136	2025	715'228	-		715'228	704'737
DCS	EPH - Association Arcade 84	oui	ind	L 13136	2025	531'569	-		531'569	523'963
DCS	EPH - Association Point du Jour	oui	ind	L 13136	2025	301'992	-		301'992	298'524
DCS	Fondation Cap loisirs		af	L 13136	2025	1'264'726	-		1'264'726	1'264'726
DCS	Insieme Genève		af	L 13136	2025	495'346	-		495'346	495'346
DCS	Pro Infirmis		af	L 13136	2025	512'389	-		512'389	512'389
DCS	Association Dracar		af	L 13136	2025	350'000	-		350'000	350'000
DCS	Association Cérébral Genève		af	L 13136	2025	317'171	-		317'171	317'171
DCS	Association Réshange		af			120'000	-		120'000	120'000
DCS	Pro Mente Sana		af			347'749	-		347'749	197'749
DCS	Anyatas - Association pour personnes mentalement handicapées		af			293'584	-		293'584	38'584
DCS	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)		af			245'645	-		245'645	95'645
DCS	Association Actifs		af			235'207	-		235'207	115'207
DCS	Association Parole		af			195'579	-		195'579	120'579
DCS	Association Autrement aujourd'hui		af			149'710	-		149'710	149'710
DCS	Association Danse habile		af			33'763	-		33'763	33'763
DCS	Fonds Helios - actions soutien intégration handicap		ns			410'690	-81'418	-16.5%	492'108	492'108
DCS	CIIS - Subventions accord intercantonal		ns			196'844	-		196'844	196'834
DCS	Prestations complémentaires fédérales - AI		pp			181'841'109	91'109	0.1%	181'750'000	180'489'121
DCS	Prestations complémentaires cantonales - AI ⁵⁾		pp			97'241'670	1'800'579	1.9%	95'441'091	95'365'986
	C04 Soutien à la famille et à l'intégration					93'831'734	-4'078'011	-4.2%	97'909'745	92'161'466
DCS	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	oui	ind	L 13239	2024	25'749'021	-		25'749'021	24'969'435
DCS	Centre de contact suisse-immigrés		af	L 13037	2025	403'507	-		403'507	373'507
DCS	Camarada		af	L 13037	2025	347'100	-		347'100	287'100
DCS	Université populaire albanaise		af			208'900	-		208'900	108'900
DCS	Association couple et famille		af			110'920	-		110'920	110'920
DCS	Office protestant de consultations conjugales et familiales		af			178'436	-		178'436	178'436
DCS	Association Maison Kultura		af			159'000	-		159'000	99'000
DCS	Association des familles monoparentales		af			99'827	-		99'827	99'827
DCS	Maison genevoise des médiations		af			123'459	-		123'459	123'459
DCS	Coordination genevoise Ecoute contre le racisme		af			74'000	-		74'000	74'000
DCS	Compagna		af			46'759	-		46'759	46'759
DCS	PIC - Programme d'intégration cantonal		ns			3'515'216	-341'154	-8.8%	3'856'369	3'452'897
DCS	BIE Subventions accordées aux communes		ns			460'366	-394'634	-46.2%	855'000	701'238
DCS	BIE autres subventions		ns			175'753	-4'247	-2.4%	180'000	173'225
DCS	BIE cours de français		ns			139'675	-30'325	-17.8%	170'000	168'700
DCS	BIE cours de langue d'origine		ns			98'800	-1'200	-1.2%	100'000	100'000
DCS	Allocations familiales pour personnes non actives		pp			45'156'086	1'056'086	2.4%	44'100'000	44'301'618
DCS	Prestations complémentaires familiales		pp			13'766'178	-2'233'822	-14.0%	16'000'000	13'053'764
DCS	Aides sociales FAM		pp			2'741'079	-1'906'368	-41.0%	4'647'447	3'401'912
DCS	Allocations familiales dans l'agriculture		pp			277'653	-222'347	-44.5%	500'000	336'768
	C05 Actions en matière d'asile et de migration					166'619'164	46'414'219	38.6%	120'204'945	105'210'837
DCS	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	oui	ind	L 13230	2026	25'178'718	-		25'178'718	18'862'766
DCS	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - Encadrement RMNA	oui	ind	L 13126	2025	7'143'949	-		7'143'949	7'054'659
DCS	Croix-Rouge genevoise (CRG)		af	L 12820	2024	826'106	-		826'106	826'106
DCS	Pluriels - Centre de consultation d'études ethnopsychologiques		af			207'900	-		207'900	207'900
DCS	Elisa Asile		af			48'232	-		48'232	48'232
DCS	AGORA Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile		af			14'469	-		14'469	14'469
DCS	Programme cantonal d'aide au retour		ns			171'548	-328'452	-65.7%	500'000	304'979
DCS	Hospice Général - Prestations - Asile		pp			130'555'706	47'800'000	57.8%	82'755'706	75'455'706
DCS	Prestations RMNA		pp			2'472'536	-1'057'329	-30.0%	3'529'865	2'436'020

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéa nce	Comptes 2024	VARIATION C2024 / B2024		Budget 2024	Comptes 2023
	TOTAL PROGRAMMES					5'592'720'204	68'771'327	1.2%	5'523'948'877	5'270'257'310
	C06 Protection des personnes adultes sous curatelle					113'054	-6'946	-5.8%	120'000	115'163
DCS	Appui social - SPAd		pp			113'054	-6'946	-5.8%	120'000	115'163
	D01 Culture					29'877'433	-366'172	-1.2%	30'243'605	25'823'330
DCS	Orchestre de la Suisse Romande		af	L 12985 2024		9'405'000	-		9'405'000	9'405'000
DCS	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforum ^(LRT)		af	L 13002 2024		4'909'000	-		4'909'000	4'759'000
DCS	Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain		af	L 13464 2027		1'394'375	-		1'394'375	1'394'375
DCS	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ^(LRT)		af	L 13463 2028		969'375	-		969'375	869'375
DCS	Orchestre de chambre de Genève ^(LRT)		af	PL à venir		800'000	-		800'000	-
DCS	Soutien aux arts vivants +		af			2'300'000	-		2'300'000	-
DCS	Soutien à la diffusion et au rayonnement ^(LRT) +		af			2'518'037	-3'657	-0.1%	2'521'694	2'518'985
DCS	Accès à la culture (tarifs jeunes) + ^(LRT) 6)		af			1'230'459	-5'841	-0.5%	1'236'300	1'036'300
DCS	Soutien au livre et à l'écrit ^(LRT) +		af			1'086'026	-83'674	-7.2%	1'169'700	1'132'450
DCS	Fondation Bodmer ^(LRT)		af			915'000	-		915'000	915'000
DCS	Concours de Genève ^(LRT)		af			674'030	-		674'030	674'030
DCS	Soutien à la culture +		af			200'000	-250'000	-55.6%	450'000	-
DCS	Fondation de la Maison de Rousseau et de la Littérature ^(LRT)		af			566'500	-		566'500	566'500
DCS	Fondation pour l'Ecrit ^(LRT)		af			353'000	-		353'000	353'000
DCS	Musée de la BD		af			200'000	-		200'000	100'000
DCS	Soutien au numérique +		af			200'000	-		200'000	-
DCS	Fonds de soutien à l'édition +		af			197'000	-1'000	-0.5%	198'000	196'650
DCS	Institut National Genevois		af			112'978	-		112'978	112'978
DCS	Musée international de la Réforme (MIR)		af			100'000	-		100'000	50'000
DCS	Association Quartz Genève Zurich		af			97'500	-		97'500	97'500
DCS	Rencontres internationales de Genève ^(LRT)		af			84'753	-		84'753	84'753
DCS	Cercle de la librairie et de l'édition Genève ^(LRT)		af			59'400	-		59'400	59'400
DCS	Association pour le patrimoine industriel (API) ^(LRT)		af			50'000	-		50'000	50'000
DCS	Société Jean-Jacques Rousseau ^(LRT)		af			50'000	-		50'000	50'000
DCS	Fédération mondiale des concours internationaux de musique ^(LRT)		af			15'000	-		15'000	15'000
DCS	Bourses et résidences		ns			219'000	-21'000	-8.8%	240'000	234'000
DCS	Intermittents du spectacle		pp			1'000'000	-		1'000'000	1'000'000
DCS	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)		pp			171'000	-1'000	-0.6%	172'000	149'034
	D02 Sport et loisirs					7'259'296	-240'298	-3.2%	7'499'594	4'756'479
DCS	Stade de Genève		af	L 13201 2025		1'800'000	-		1'800'000	1'390'000
DCS	Genève Futur Hockey ^(LRT)		af	L 13051 2025		1'000'000	-		1'000'000	900'000
DCS	Genève-Plage		af	L 13340 2024		691'000	-50'000	-6.7%	741'000	691'000
DCS	Soutien à la relève sportive + ^(LRT)		af			1'348'000	-111'298	-7.6%	1'459'298	1'364'000
DCS	Sport - encadrement et entraînement des jeunes +		af			231'296	-		231'296	231'079
DCS	Fondation des Evaux		af			21'000	-79'000	-79.0%	100'000	19'200
DCS	Elite individuelle - canton		af			50'000	-		50'000	43'200
DCS	Elite individuelle ^(LRT)		af			118'000	-		118'000	118'000
DCS	Fonds de l'aide au sport		ns			2'000'000	-		2'000'000	-
	E01 Protection de l'environnement					195'000	-15'000	-7.1%	210'000	195'000
DT	2050Today		af			100'000	-		100'000	100'000
DT	Subventions associations diverses +		af			5'000	-15'000	-75.0%	20'000	5'000
DT	Développement durable : subventions aux organisations privées à but non lucratif +		af			50'000	-		50'000	50'000
DT	Prix cantonal du développement durable		ns			40'000	-		40'000	40'000
	E02 Energie					9'145'817	-931'183	-9.2%	10'077'000	9'797'980
DT	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables		ns			8'589'086	-237'914	-2.7%	8'827'000	8'901'579
DT	Subvention électromobilité ⁷⁾		ns			556'731	-443'269	-44.3%	1'000'000	896'401
DT	Fonds des privés : subventions accordées		ns			-	-250'000	-100.0%	250'000	-

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéa nce	Comptes 2024	VARIATION C2024 / B2024		Budget 2024	Comptes 2023
	TOTAL PROGRAMMES					5'592'720'204	68'771'327	1.2%	5'523'948'877	5'270'257'310
	E03 Gestion des eaux					442'238	-809'223	-64.7%	1'251'461	419'396
DT	Education à la nature +		af			133'620	-29'630	-18.2%	163'250	120'000
DT	Fonds renaturation contrats rivières		ns			13'521	-775'190	-98.3%	788'711	62'968
DT	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)		ns			108'991	4'491	4.3%	104'500	101'151
DT	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes		ns			50'000	-		50'000	-
DT	Barrage du seuil (SIG)		ns			136'105	-8'895	-6.1%	145'000	135'277
	E04 Agriculture et nature					6'125'582	-657'303	-9.7%	6'782'885	5'303'546
DT	Opage, promotion agricole		ind	L 12765	2024	1'984'000	-		1'984'000	1'834'000
DT	Subventions pour la biodiversité (soumis LIAF) +		af			360'000	-		360'000	457'508
DT	Agriculture soumis à la LIAF +		af			305'224	-1'750	-0.6%	306'974	260'974
DT	Maison de l'Alimentation du Territoire de Genève (MA-Terre)		af	L 12765	2024	300'000	-		300'000	300'000
DT	Vulgarisation AgriVulg		af	L 12765	2024	278'000	-		278'000	278'000
DT	Fondation Neptune		af			265'786	-		265'786	265'786
DT	Agriculture non soumis à la LIAF		ns			1'315'776	-713'224	-0	2'029'000	1'062'790
DT	Subventions pour la biodiversité (non soumis LIAF) +		ns			420'000	-		420'000	309'829
DT	Subventions forestières (non soumis LIAF) +		ns			439'125	-		439'125	89'125
DT	Dégâts dus à la faune		ns			457'671	57'671	14.4%	400'000	445'534
	F01 Enseignement obligatoire et orientation					47'646	-		47'646	47'646
DIP	Fédération des associations de parents d'élèves de l'EO (FAPEO)		af			47'646	-		47'646	47'646
	F02 Enseignement secondaire II et formation continue					27'948'412	3'719'060	15.3%	24'229'352	22'308'776
DIP	Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)		ind	L 13399	2027	2'550'000	200'000	8.5%	2'350'000	2'350'000
DIP	École hôtelière de Genève		ind	L 13045	2025	878'401	-		878'401	878'401
DIP	Centre de bilan Genève (CEBIG)		ind	L 13045	2025	100'000	-		100'000	100'000
DIP	Association des répétitoires AJETA		af	L 13045	2025	1'518'004	-		1'518'004	1'518'004
DIP	Université ouvrière de Genève (UOG)		af	L 13045	2025	1'080'000	-		1'080'000	1'080'000
DIP	Subventions pour cours à divers organismes +		af			437'010	-12'292	-2.7%	449'302	437'010
DIP	Association Reliance		af			158'000	-		158'000	158'000
DIP	Université populaire du canton de Genève		af			150'000	-		150'000	150'000
DIP	Université du 3ème âge		af			66'235	-		66'235	66'235
DIP	Association Métiers d'arts Genève (MAG)		af			30'000	-		30'000	30'000
DIP	Cours interentreprise - subvention pour la formation de base		ns			11'978'410	3'600'000	43.0%	8'378'410	6'379'632
DIP	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)		ns			8'578'909	17'909	0.2%	8'561'000	8'545'297
DIP	Cours interentreprise hors canton - subv. pour la formation de base		ns			-	-		-	579'940
DIP	Appui social ESII		pp			380'077	-89'923	-19.1%	470'000	-
DIP	Bons repas cafétéria ESII		pp			43'366	3'366	8.4%	40'000	36'256
	F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques					92'554'807	-3'584'005	-3.7%	96'138'812	84'599'104
DIP	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	oui	ind	L 13136	2025	17'737'297	-		17'737'297	17'480'569
DIP	Fondation Ensemble - secteur mineurs	oui	ind	L 13136	2025	11'808'023	-		11'808'023	8'730'174
DIP	Fondation SGIPA - secteur mineurs	oui	ind	L 13136	2025	6'423'945	-		6'423'945	6'328'539
DIP	Enveloppe dispositif enseignement spécialisé		ind	L 13126	2025	4'791'464	-2'705'157	-36.1%	7'496'621	3'110'876
DIP	Astural - enseignement spécialisé	oui	ind	L 13126	2025	7'644'763	-		7'644'763	6'585'829
DIP	L'ARC, une autre école	oui	ind	L 13126	2025	3'493'988	-		3'493'988	3'439'409
DIP	La Voie lactée	oui	ind	L 13126	2025	2'246'556	-		2'246'556	2'215'380
DIP	Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé	oui	ind	L 13126	2025	1'243'501	-		1'243'501	1'210'390
DIP	Subsides pour les mesures de pédagogie spécialisée		pp			35'744'108	-773'142	-2.1%	36'517'250	34'387'293
DIP	Mesures de soutien à domicile		pp			1'195'536	29'536	2.5%	1'166'000	797'740
DIP	Frais de placements OMP		pp			175'011	-89'857	-33.9%	264'868	279'695
DIP	Appui social mineurs OMP		pp			50'615	-45'385	-47.3%	96'000	33'210

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéa nce	Comptes 2024	VARIATION C2024 / B2024		Budget 2024	Comptes 2023
	TOTAL PROGRAMMES					5'592'720'204	68'771'327	1.2%	5'523'948'877	5'270'257'310
	F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					115'143'831	3'404'966	3.0%	111'738'865	104'016'143
DIP	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	oui	ind	L 13126	2025	43'879'945	-		43'879'945	40'704'783
DIP	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	oui	ind	L 13126	2025	9'430'004	-		9'430'004	9'205'053
DIP	Enveloppe dispositif éducation spécialisée		ind	L 13126	2025	7'052'196	-114'675	-1.6%	7'166'871	3'402'403
DIP	Astural - éducation spécialisée	oui	ind	L 13126	2025	7'103'464	-		7'103'464	6'909'937
DIP	Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée	oui	ind	L 13126	2025	1'945'212	-		1'945'212	1'893'362
DIP	Fondation 022 Familles		af	L 12830	2024	454'430	-		454'430	454'430
DIP	Colonies de vacances - divers +		af			457'592	-24'421	-5.1%	482'013	466'693
DIP	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances		af	L 13069	2024	377'000	-		377'000	377'000
DIP	Colonies de vacances - Association du scoutisme genevois		af	L 13069	2024	310'700	-		310'700	310'700
DIP	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse		af	L 13069	2024	198'000	-		198'000	198'000
DIP	Colonies de vacances - Ma Jeunesse Suisse romande (MJSR)		af	L 13069	2024	105'510	-		105'510	105'510
DIP	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles		af	L 13069	2024	105'109	-		105'109	105'109
DIP	Fondation suisse du service social international		af	L 12830	2024	331'182	-		331'182	331'182
DIP	Ecole des parents		af	L 12830	2024	319'904	-		319'904	319'904
DIP	Groupeement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)		af			143'629	-		143'629	143'629
DIP	Soutien à l'enfance +		af			126'954	-		126'954	76'954
DIP	Groupeement genevois centres d'entraîn. aux méthodes d'éducation active		af			157'764	-		157'764	157'764
DIP	Unions Chrétiennes de Genève		af			85'589	-		85'589	85'589
DIP	Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire		ns			2'220'000	-		2'220'000	1'820'000
DIP	Mesures éducatives et de placements		pp			40'339'647	3'544'062	9.6%	36'795'585	36'948'141
	F05 Hautes écoles					554'478'144	-		554'478'144	535'686'361
DIP	Université de Genève	oui	ind	L 13392	2027	392'826'448	-		392'826'448	379'938'459
DIP	HES-SO Genève Indemnité cantonale	oui	ind	L 12867	2024	34'963'738	-		34'963'738	31'997'944
DIP	Institut de hautes études internationales et du développement		ind	L 12829	2024	16'036'918	-		16'036'918	15'536'918
DIP	Fondation Hardt		af			38'040	-		38'040	38'040
DIP	Contribution intercantonale à la HESSO		ns			110'613'000	-		110'613'000	108'175'000
	F06 Prestations transversales liées à la formation					39'039'497	-829'243	-2.1%	39'868'740	38'464'126
DIP	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	oui	ind	L 13219	2026	14'522'600	-		14'522'600	14'330'260
DIP	Conservatoire de musique de Genève	oui	ind	L 13219	2026	11'891'118	-		11'891'118	11'732'751
DIP	Institut Jaques-Dalcroze	oui	ind	L 13219	2026	4'531'120	-		4'531'120	4'459'140
DIP	Ecoles accréditées - Fondation eMa - École des musiques actuelles		ind	L 13219	2026	1'264'336	-		1'264'336	1'264'336
DIP	Ecoles accréditées - Espace Musical		ind	L 13219	2026	723'069	-		723'069	723'069
DIP	Ecoles accréditées - Studio Kodaly		ind	L 13338	2026	709'830	-		709'830	709'830
DIP	Ecoles accréditées - Env. dispositif ens. artistiques délégués		ind	L 13219	2026	642'518	-147'482	-18.7%	790'000	342'801
DIP	Ecoles accréditées - Cadets de Genève		ind	L 13219	2026	617'741	-		617'741	617'741
DIP	Ecoles accréditées - Ecole de Danse de Genève		ind	L 13219	2026	562'266	-		562'266	562'266
DIP	Ecoles accréditées - Ondine Genevoise		ind	L 13219	2026	522'120	-		522'120	522'120
DIP	Ecoles accréditées - Accademia d'Archi		ind	L 13219	2026	492'579	-		492'579	492'579
DIP	Ecoles accréditées - La Bulle d'Air		ind	L 13219	2026	200'000	-		200'000	200'000
DIP	Subventions ponctuelles DIP +		af			282'767	-48'343	-14.6%	331'110	182'929
DIP	Vivre Ensemble +		af			198'328	-65'732	-24.9%	264'060	194'000
DIP	Fonds Jeunesse - soutiens organismes + ⁸⁾		af			225'031	-4'969	-2.2%	230'000	-
DIP	Culture et Rencontre		af			101'881	-		101'881	101'881
DIP	Confédération des écoles de musique		af			70'000	-		70'000	155'000
DIP	Ecole et quartier Versoix		af			65'010	-		65'010	65'010
DIP	Contribution à la promotion de la paix		af			-	-		-	158'680
DIP	Exonération des écolages de musique, rythmique, danse et théâtre		pp			1'007'120	-502'780	-33.3%	1'509'900	1'023'540
DIP	Fonds Jeunesse - soutiens individuels ⁸⁾		pp			31'848	-18'152	-36.3%	50'000	264'450
DIP	Subvention à la restauration collective		pp			378'215	-41'785	-9.9%	420'000	361'743

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéa nce	Comptes 2024	VARIATION C2024 / B2024		Budget 2024	Comptes 2023
	TOTAL PROGRAMMES					5'592'720'204	68'771'327	1.2%	5'523'948'877	5'270'257'310
	G01 Logement et planification foncière					62'675'370	2'190'716	3.6%	60'484'654	58'377'018
DT	Cité Universitaire		ind	PL 13566	2028	319'943	-		319'943	319'943
DT	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL)		af			-	-		-	50'000
DT	Subvention au logement social		pp			62'355'427	2'190'716	3.6%	60'164'711	58'007'075
	G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers					323'960	-14'518	-4.3%	338'478	327'435
DT	Projets régionaux et transfrontaliers		af			265'742	-4'518	-1.7%	270'260	269'217
DT	Association handicap architecture urbanisme (HAU)		af			58'218	-		58'218	58'218
DT	OU Subventions diverses +		af			-	-10'000	-100.0%	10'000	-
	G04 Protection du patrimoine bâti et des sites					2'318'761	-51'050	-2.2%	2'369'811	2'221'368
DT	Cathédrale St-Pierre		af			107'762	-		107'762	107'762
DT	Subventions associations diverses +		af			30'000	-20'000	-40.0%	50'000	-
DT	Association Métiers d'arts Genève (MAG) - DT		af			30'000	-		30'000	30'000
DT	Musée habitat rural de Ballenberg		af			-	-31'049	-100.0%	31'049	31'409
DT	Subventions à la restauration des bâtiments		ns			2'150'999	-1	0.0%	2'151'000	2'052'197
	H01 Sécurité publique					3'671'369	-548'859	-13.0%	4'220'228	3'595'575
DIN	Centre genevois de consultation LAVI ⁹⁾	oui	ind	L 12822	2024	1'474'477	-		1'474'477	1'452'316
DIN	Association Rhizome		af			194'000	-951	-0.5%	194'951	164'000
DIN	Subventions diverses DIN +		af			-	-19'900	-100.0%	19'900	19'070
DIN	Musique de la police		af			42'554	-		42'554	42'554
DIN	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman		af			32'015	-		32'015	32'015
DIN	LAVI indemnités ⁹⁾		pp			647'323	-528'008	-44.9%	1'175'331	604'620
DIN	LAVI - Prestations destinées aux victimes ⁹⁾		pp			1'281'000	-		1'281'000	1'281'000
	H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement					498'154	-7'400	-1.5%	505'554	485'334
DIN	Association REPR		af	L 12967	2025	435'554	-		435'554	435'554
DIN	Aumônerie de la prison +		af			62'600	-7'400	-10.6%	70'000	49'780
	H03 Population, droit de cité et migration					336'300	-289'940	-46.3%	626'240	86'240
DIN	Fondation Au cœur des Grottes		af	PL 13574	2027	240'000	-		240'000	-
DIN	Centre social protestant - Service d'aide aux victimes de traite des êtres humains		af			86'240	-		86'240	86'240
DIN	Mesures visant à promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier		af			10'060	-289'940	-96.6%	300'000	-
	H04 Sécurité civile et armée					326'172	-147'528	-31.1%	473'700	328'975
DIN	PC instruction communes		af			64'570	-54'580	-45.8%	119'150	67'960
DIN	PC matériel communes		af			10'735	-79'265	-88.1%	90'000	32'169
DIN	Musée militaire genevois		af			50'000	-		50'000	50'000
DIN	PC divers +		af			5'550	1'150	26.1%	4'400	3'250
DIN	Fédération des corps de sapeurs-pompiers		af			4'000	-		4'000	-
DIN	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)		af			-	-1'000	-100.0%	1'000	-
DIN	PC matériel institutions privées		af			-	-1'000	-100.0%	1'000	-
DIN	Jeunes sapeurs-pompiers		af			-	-1'000	-100.0%	1'000	1'000
DIN	PC instruction institutions privées		af			-	-650	-100.0%	650	-
DIN	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)		af			500	-		500	-
DIN	Rétribution des chefs de musique		ns			116'699	-10'301	-8.1%	127'000	118'596
DIN	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales		ns			60'000	-		60'000	55'000
DIN	Habillement et équipement des musiques cantonales		ns			14'118	-882	-5.9%	15'000	1'000

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéa nce	Comptes 2024	VARIATION C2024 / B2024		Budget 2024	Comptes 2023
	TOTAL PROGRAMMES					5'592'720'204	68'771'327	1.2%	5'523'948'877	5'270'257'310
	K01 Réseau de soins					1'519'605'586	33'066'735	2.2%	1'486'538'851	1'441'073'154
DSM	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - indemnité corrective ¹⁰⁾	oui	ind	L 13386	2027	295'259'097	-		295'259'097	276'513'576
DSM	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - missions d'intérêt général	oui	ind	L 13386	2027	225'690'211	-		225'690'211	198'774'364
DSM	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement	oui	ind	L 13386	2027	203'544'162	-		203'544'162	207'594'068
DSM	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - surcoûts énergies		ind	L 13386	2027	19'300'000	-		19'300'000	19'300'000
DSM	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile - MIG et formation	oui	ind	L 13387	2027	99'120'549	-		99'120'549	93'317'085
DSM	UATR HAGES (Adret) ¹¹⁾	oui	ind	L 13518	2027	1'529'014	-		1'529'014	1'670'520
DSM	IEPA HAGES (Adret) ¹¹⁾	oui	ind	L 13518	2027	610'000	-		610'000	-
DSM	IEPA Clair Val	oui	ind	PL 13575	2027	472'018	-		472'018	416'540
DSM	IEPA Satigny	oui	ind	PL 13575	2027	128'950	-5'000	-3.7%	133'950	113'950
DSM	Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) +	oui	ind			-	-42'003	-100.0%	42'003	28'744
DSM	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé (Ortra santé-social)		af	L 13057	2025	370'887	-6'213	-1.6%	377'100	370'887
DSM	Efficience du réseau de soins + ¹²⁾		af			590'000	-59'085	-9.1%	649'085	510'000
DSM	Sages-Femmes à domicile		af			616'580	-		616'580	576'580
DSM	Assistanat en cabinet		af			178'302	-321'698	-64.3%	500'000	-
DSM	Coopérative de soins infirmiers		af			695'000	-		695'000	695'000
DSM	Soins palliatifs +		af			269'500	-55'500	-17.1%	325'000	254'500
DSM	Services Alzheimer GE		af			407'500	-		407'500	407'500
DSM	Fondation IRIS		af			-	-40'000	-100.0%	40'000	-
DSM	Programmes d'efficience du réseau de soins +		af			-	-		-	50'000
DSM	Prestations stationnaires hospitalières		ns			493'594'411	18'505'955	3.9%	475'088'456	486'254'048
DSM	Soins à domicile	oui	ns			160'304'815	10'320'275	6.9%	149'984'540	145'579'013
DSM	SNRS : Lits d'attente HUG		ns			16'900'000	4'781'414	39.5%	12'118'586	-
DSM	Covid-19 Indemnisation HUG Pertes		ns			-	-		-	8'500'000
DSM	Covid-19 Indemnisation IMAD Pertes		ns			-	-		-	122'191
DSM	Observatoire de la santé		ns			24'591	-11'409	-31.7%	36'000	24'588
	K02 Régulation et planification sanitaire					24'591	-11'409	-31.7%	36'000	24'588
DSM	Observatoire de la santé		ns			24'591	-11'409	-31.7%	36'000	24'588
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					15'093'906	-698'760	-4.4%	15'792'666	12'390'691
DSM	Première Ligne		af	L 12848	2024	6'082'116	-		6'082'116	3'673'382
DSM	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer		af	L 12847	2024	1'441'867	-		1'441'867	1'441'867
DSM	Groupe santé Genève		af	L 12849	2024	1'330'122	-		1'330'122	1'330'122
DSM	Dialogai		af	L 12849	2024	689'518	-		689'518	689'518
DSM	Boulevards		af	L 12849	2024	184'990	-		184'990	184'990
DSM	Personnes vivant avec (PVA)		af	L 12849	2024	148'494	-		148'494	148'494
DSM	Carrefour Addictions - dîme de l'alcool		af	L 12865	2024	925'316	-		925'316	925'316
DSM	Action prévention du jeu - Loro +		af	L 12865	2024	403'514	-11'321	-2.7%	414'835	351'540
DSM	Carrefour Addictions		af	L 12865	2024	345'171	-		345'171	345'171
DSM	Carrefour Addictions - prévention du jeu - casino		af	L 12865	2024	153'634	-		153'634	153'634
DSM	Action de promotion de la santé +		af			2'394'138	-297'988	-11.1%	2'692'126	1'954'045
DSM	Dime de l'alcool : actions de préventions +		af			250'950	-82'530	-24.7%	333'480	261'200
DSM	Fonds drogue DSM +		af			96'418	-200'570	-67.5%	296'988	268'030
DSM	Appartenances - Genève		af			288'720	-		288'720	288'720
DSM	Association fourchette verte		af			170'000	-		170'000	170'000
DSM	Croix-Bleue genevoise		af			89'172	-		89'172	89'172
DSM	Programme de prévention des accidents par morsure		af			30'000	-		30'000	30'000
DSM	Fondation sécurité des patients		ns			-	-65'617	-100.0%	65'617	-
DSM	Interassociation de sauvetage		ns			46'270	270	0.6%	46'000	45'850
DSM	ISOPHT		ns			-	-40'836	-100.0%	40'836	16'276
DSM	Observatoire de la santé		ns			12'295	131	1.1%	12'164	12'164
DSM	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux		ns			11'200	-300	-2.6%	11'500	11'200

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéa nce	Comptes 2024	VARIATION C2024 / B2024		Budget 2024	Comptes 2023
	TOTAL PROGRAMMES					5'592'720'204	68'771'327	1.2%	5'523'948'877	5'270'257'310
	L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi					52'316'540	-5'254'805	-9.1%	57'571'345	55'031'997
DEE	Participation Cantonale LACI		ns			18'749'000	-52'000	-0.3%	18'801'000	18'846'000
DEE	Covid-19 Aide complémentaire RHT COVID (loi 12989)		ns			-	-		-	-975
DEE	Mesures cantonales en faveur du chômage		pp			32'977'418	-4'442'927	-11.9%	37'420'345	35'361'141
DEE	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées		pp			590'122	-759'878	-56.3%	1'350'000	825'831
	L02 Régulation du marché du travail et du commerce					500'000	-		500'000	500'000
DEE	Association Paritaire pour les Mesures d'Accompagnement - APMA		af	L 13098	2026	500'000	-		500'000	500'000
	L03 Promotion économique et tourisme ¹³⁾					11'731'975	-971'325	-7.6%	12'703'300	11'813'535
DEE	Fondation d'aide aux entreprises (FAE)		ind	L 13370	2027	5'000'000	-		5'000'000	6'000'000
DEE	Office de promotion industrielle (OPI)		ind	L 13370	2027	1'400'000	-		1'400'000	1'382'910
DEE	Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT)		af	L 13370	2027	3'600'000	-		3'600'000	3'591'150
DEE	Action en faveur de l'économie genevoise +		af			602'235	-710'265	-54.1%	1'312'500	482'735
DEE	Fondation Building Bridges		af			500'000	-250'000	-33.3%	750'000	-
DEE	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise +		af			490'000	-11'060	-2.2%	501'060	217'000
DEE	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)		af			139'740	-		139'740	139'740
DEE	Covid-19 Indemnisation cas de rigueur 2021		ns			-0	-0		-	-
	M01 Transports et mobilité					378'917'149	1'775'864	0.5%	377'141'285	355'321'381
DSM	Transports Publics Genevois (TPG)		ind	L 12546	2024	271'367'400	8'100'000	3.1%	263'267'400	257'622'600
DSM	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)		ind	L 12545	2024	2'900'885	-		2'900'885	2'612'763
DSM	Indemnités CTI Unireso		ind			54'000'000	-		54'000'000	45'727'650
DSM	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux		ind			22'326'086	-6'473'914	-22.5%	28'800'000	22'902'885
DSM	GLCT : Lignes transfrontalières		ind			13'187'731	1'187'731	9.9%	12'000'000	7'099'563
DSM	Unireso Frais communauté tarifaire		ind			735'000	-59'000	-7.4%	794'000	623'701
DSM	Compagnie générale de navigation CGN		af	L 12230	2024	2'016'000	-250'000	-11.0%	2'266'000	2'016'000
DSM	Indemnités aux TPN pour le trafic régional		af			245'976	-104'024	-29.7%	350'000	304'484
DSM	Transports collectifs - subventions diverses +		af			138'071	-264'929	-65.7%	403'000	52'000
DSM	Covid-19 Indemnité TPG		ns			12'000'000	-		12'000'000	16'359'735
DSM	Covid-19 Compagnie générale de navigation CGN		ns			-	-360'000	-100.0%	360'000	-

Légende :

+ : voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre

ind : indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

(LRT) : lignes concernées par la nouvelle répartition des tâches canton-communes. Voir note explicative ci-après.

¹⁾ Dans le cadre de la nouvelle législation, dès le PB2024 et au C2023, les subventions qui se trouvaient sous le programme A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale sont transférées sous le nouveau programme A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique.

²⁾ Dans le cadre de la nouvelle législation, dès le PB2024 et au C2023, cette ligne est transférée du programme K01 au programme C02.

³⁾ Suite au changement de leur mode de financement, les EMS sont regroupées dans une seule ligne budgétaire. Elles ne sont plus soumises à la LIAF. Une note explicative figure en annexe de ce tableau.

⁴⁾ Dès le PB2024, cette ligne regroupe les lignes "Prestations d'aide sociale - AVS" et "Abonnements TPG - AVS".

⁵⁾ Dès le PB2024, cette ligne regroupe les lignes "Prestations d'aide sociale - AI" et "Abonnements TPG - AI".

⁶⁾ Avant 2024, cette ligne était intitulée "Tarifs jeunes".

⁷⁾ Avant 2024, cette ligne était intitulée "Bornes électriques".

⁸⁾ La ligne "Fonds animation jeunesse" a été séparée en 2 lignes distinctes "Fonds Jeunesse – soutiens organismes" et "Fonds Jeunesse – soutiens individuels) en 2024.

⁹⁾ Dans le cadre de la nouvelle législation, dès le PB2024 et au C2023, cette ligne est transférée du programme C01 au programme H01.

¹⁰⁾ Avant 2024, cette ligne était intitulée "Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - sous-couverture MIG".

¹¹⁾ Avant 2024, ces lignes étaient intitulées respectivement "Quartier de l'Adret" et "IEPA Adret".

¹²⁾ Avant 2024, cette ligne était intitulée "Actions ponctuelles d'aide à domicile".

¹³⁾ Dans le cadre de la nouvelle législation, dès le PB2024 et au C2023, les subventions qui se trouvaient sous le programme L04 figurent sous le programme L03.

Note annexe à la liste des subventions accordées de 2022 à 2024 par programme : changement du mode de financement des EMS

1. Financement résiduel cantonal des soins en EMS : sortie du cadre LIAF au 1^{er} janvier 2024

A teneur de l'article 25a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), les coûts des soins de longue durée sont assumés par l'assurance obligatoire des soins (AOS) selon les tarifs de l'article 7a alinéa 3 de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), par l'assuré lui-même à 20% maximum des tarifs de l'OPAS (actuellement 8 francs par jour selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 19 décembre 2018), et par le canton pour le coût résiduel des soins qui ne serait pas déjà couvert. Les cantons peuvent fixer des forfaits visant l'économicité.

Selon l'article 25a LAMal, il découle pour les cantons une obligation de financer le coût résiduel des soins lorsqu'une prestation LAMal est effectuée, ce qui fait du financement des soins en EMS une dépense contrainte pour l'Etat. Dès lors, le cadre légal LIAF, dans lequel étaient inscrits les contrats de prestations des EMS, n'était plus adapté.

Afin de répondre à cet enjeu de conformité, le secteur chargé des EMS a élaboré une refonte du système de financement des soins en EMS qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les associations faîtières et les représentants des EMS de droit public ont été associés à l'élaboration de ce nouveau système qu'ils ont validé. Le financement résiduel des soins à la charge du canton sera octroyé selon les journées effectives de prestations réalisées, sur la base d'une grille tarifaire identique pour l'ensemble des établissements. Ce changement de paradigme implique également des modifications de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEPA – J 7 20) et de son règlement d'application, ainsi que la rédaction de mandats de prestations pour remplacer les contrats de prestations LIAF arrivant à échéance le 31 décembre 2023.

2. EMS : nouvelle structure budgétaire à partir de 2024

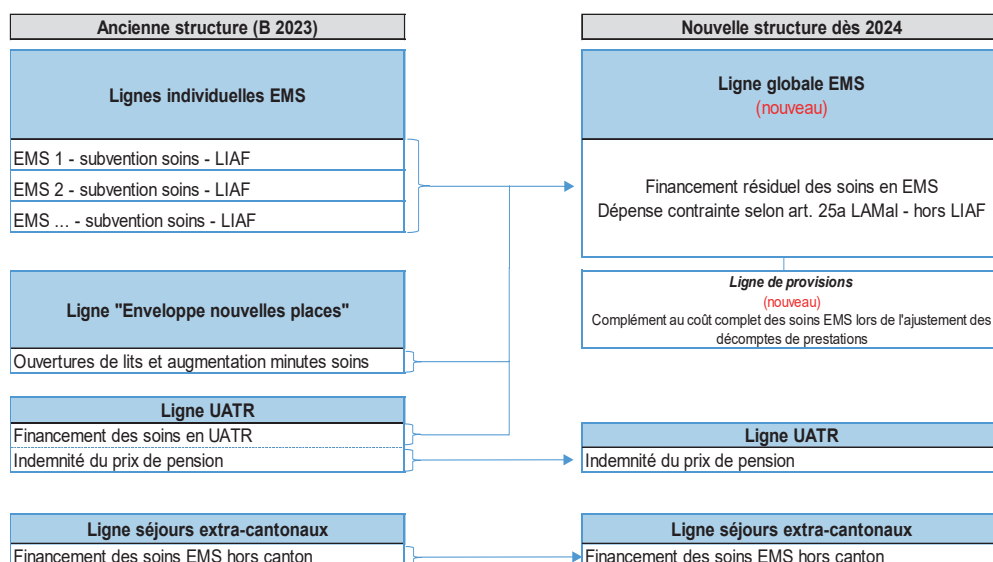
La refonte du système de financement résiduel des soins à la sortie de la LIAF implique la **création d'une nouvelle ligne budgétaire globale**, regroupant les anciennes lignes de subventions individuelles qui figuraient au budget pour chaque EMS. Cette nouvelle ligne budgétaire globale est assortie d'une ligne de provisions pour permettre l'ajustement des versements à réception des décomptes finaux transmis par les EMS.

La part relative au financement résiduel des soins en lits de court séjour (UATR) est extraite de l'ancienne ligne budgétaire UATR pour être intégrée à la ligne de financement globale. Il ne subsiste donc dans la ligne UATR que le financement d'une partie du prix de pension dont le montant est décidé par un arrêté du Conseil d'Etat.

L'ancienne ligne « *Enveloppe nouvelles places* » qui permettait l'adaptation des subventions en cours d'années lors d'ouverture de nouveaux lits ou d'augmentation des minutes de soins est également intégrée à la ligne globale de financement.

La ligne « Séjours extra-cantonaux » dédiée au financement des soins pour les séjours des résidents genevois dans un EMS hors canton reste inchangée.

Le schéma suivant présente la réorganisation budgétaire exposée dans les paragraphes précédents.



Annexes :

- Tableau de correspondance des montants entre le B 2023 (retraité), le B 2024 (voté et avec crédits supplémentaires) et les comptes 2024

Tableau de correspondance

Lignes budgétaires	Budget 2023 voté	Budget 2023 retraité	Comptes 2023	Ecart C23/B23	Budget 2024 voté	Budget 2024 avec crédits supplémentaires	Comptes 2024	Ecart C24/B24 avec crédits supplémentaires
Financement des soins en EMS								
Ligne globale financement des soins en EMS	-	158'724'438	-	-	159'418'075	167'918'075	167'865'577	-52'498
Lignes EMS individuelles	148'081'851	-	147'747'060	-334'791	-	-	-	-
Enveloppe EMS (destinées aux nouvelles places)	9'659'767	-	5'115'908	-4'543'859	-	-	-	-
Unités d'accueil temporaire (UATR)	2'485'178	1'502'358	2'265'261	-219'917	2'843'266	2'843'266	1'804'031	-1'039'235
Séjours extra-cantonaux	-	-	434'553	434'553	500'000	500'000	500'000	-
	160'226'796	160'226'796	155'562'782	-4'664'014	162'761'341	171'261'341	170'169'608	-1'091'733



Subventions

Lignes génériques



SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2024

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2024
	TOTAL PROGRAMMES	39'240'111
	A02 Conseil d'Etat	
CHA	Réserve pour décisions Conseil d'Etat	58'000
	Fondation Principles for Peace	58'000
CHA	Protocole subventions diverses	147'007
	Alzheimer Europe Conference 2024 (réception)	16'100
	World Cancer Congress 2024 (réception)	15'000
	Colloque international de langue française sur le TDAH (réception)	12'000
	Journées Suisses de vacances 2024 (réception)	10'500
	European Immunogenetics and Histocompatibility Conference / EFI 2024 (réception)	10'000
	Meeting of European Division of the International Ass. for Dental Research/CED IADR (réception)	10'000
	130ème anniversaire Fédération Musicale Genevoise (réception)	9'000
	Salon international EPHJ (réception)	8'000
	Congrès annuel de la SEUD_ 10 ^{ème} édition (réception)	6'132
	Immuno-Oncology Congress / ESMO (réception)	6'000
	Congrès Better Cotton First Staff Summit (réception)	4'620
	Congrès Global Infrastructure Conference 2024 / FIDIC (réception)	4'500
	Congrès Geneva Health Forum (réception)	4'000
	Congrès Aidex 2024 (réception)	4'000
	International Cryogenic Engineering Conference / ICEC (réception)	4'000
	European Symposium on Food Safety / IAFP's (réception)	3'780
	International Symposium on Pharmaceutical and Biomedical Analysis / PBA (réception)	3'000
	Forum d'Affaires Franco-Suisse / FAFS (réception)	2'550
	Global Awards Ceremony at the Luxury Innovation Summit 2024 (réception)	2'000
	World Heart Summit 2024 (réception)	1'800
	Fédération internationale des Associations de Transitaires & Assimilés / FIATA HQ Meeting (réception)	1'800
	Congrès Infectious Diseases Working Party Educational Course (réception)	1'615
	SSAI Annual Congress (réception)	1'500
	Journée genevoise de la santé mentale de la personne âgée (réception)	1'300
	Congrès Chemical Landmark Award (réception)	1'080
	Symposium Microbiote (réception)	930
	Journée de la coopération hospitalière internationale (réception)	800
	Choiseul Africa Summit_impact Investments in Africa (réception)	600
	Congrès Société suisse de chirurgie orale et maxillo-faciale / SSCOMF (réception)	400
	A03 Exercice des droits politiques	
CHA	Promotion citoyenne	36'809
	Opération Mon Journal	31'809
	Parlement des Jeunes genevois	5'000
	A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique	
DF	Genève internationale subventions diverses	615'468
	Portail des Nations	245'000
	Principles for peace foundation	103'900
	IHEID - Global health centre-governing pandemics initiative 2024	50'025
	Diplofoundation	50'000
	IHEID - Geneva policy outlook 2024	50'000
	Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève adh	29'205
	Cyberpeace Institute	20'000
	Impact Hub Geneva-Lausanne SA	20'000
	Fondation Kofi Annan	10'000
	Université de Genève - Geneva triologue 2024	10'000
	Université de Genève - Aide financière manifestation publique	9'878
	Gesellschaft Schweiz-Uno	7'500
	Club Diplomatique Ge	5'000
	Just Innovate	3'408
	College de l'europe	1'552

dept	LIBELLÉ	Comptes 2024
DF	Soutiens pour l'égalité et contre les violences domestiques et de genre	297'778
	Association Le deuxième Observatoire	62'800
	Association Les Créatives	20'000
	Association Decouvrir	20'000
	Association Asile LGBT	15'752
	Association Aspasie	15'000
	Association Camarada	15'000
	Fondation ImpactIA	15'000
	Ass. Pour la romotion des droits humains (APDH)	10'000
	Chahut Media	10'000
	Festival Everybody's perfect	10'000
	L'Astural	10'000
	Programme Sciences, sexes, identité - UNIGE	10'000
	Association We can dance It	10'000
	Association A la vista	7'000
	Association Tech against Violence	7'000
	Fondation Surgir	6'856
	Mod-Elle	5'720
	Ass. Cinema des trois mondes - Festival FILMAR	5'000
	Association Elargis tes horizons	5'000
	Association Epicene	5'000
	Association Geneva Pride	5'000
	Association Genevoise des sports	5'000
	Centre de liaison des ass. feminines genevoises	5'000
	Association Dialogai	4'950
	Association Lamaneh Suisse	4'000
	Association Compagnie de théâtre hemorrhagie	3'000
	Association 360	2'500
	Fed.Genevoise des associations LGBT	2'500
	Association des étudiants en médecine de Genève	700
DF	Geneva Solutions & Club Suisse de la Presse	204'000
	Fondation pour l'innovation et la diversité dans l'information (FIDI)	102'000
	Club Suisse De La Presse	102'000
DF	Aide aux pays en voie de développement	15'349'963
	Médecins Sans Frontières - Contribution humanitaire d'urgence (Soudan)	5'000'000
	Comité International de La Croix-Rouge - Contribution humanitaire d'urgence (Liban)	1'000'000
	Fédération internationale des sociétés de la Croix-rouge et du Croissant-rouge - Aide d'urgence (Liban)	1'000'000
	Henry Dunant centre for humanitarian dialogue - Contribution humanitaire d'urgence (Liban)	500'000
	Médecins Sans Frontières - Contribution humanitaire d'urgence (Liban)	500'000
	Switzerland for UNHCR Foundation - Contribution humanitaire d'urgence (Liban)	500'000
	United Nations Relief and Works Agency (UNRWA) - Contribution humanitaire d'urgence (Liban)	500'000
	Ass. pour la prévention de la torture - APT	200'000
	Drugs For Neglected Diseases - DNDI	200'000
	Gardp Foundation	200'000
	Henry Dunant centre for humanitarian dialogue	200'000
	Organisation Mondiale Contre La Torture - OMCT	200'000
	The Global fund for survivors of conflict-related sexual violence	200'000
	Défense des enfants international - DEI - section Suisse	180'000
	Institut universitaire de hautes études internationales - Politiques et pratiques du développement (DPP)	180'000
	Les Hôpitaux Universitaires de Genève - Népal	180'000
	2Nd Chance - Afrique	150'000
	Ass. Trial - Track Impunity Always	150'000
	Foundation for innovative new diagnostics (FIND)	150'000
	ICAN campagne internationale pour l'abolition des armes nucleaires	150'000
	Swisscontact	150'000
	The New Humanitarian	150'000
	Geneva Centre of Humanitarian Studies	150'000
	UPR Info	150'000
	Centre pour les droits civils et politiques (CCPR)	145'000
	Université de Genève (GDHUB)	145'000
	Le siège de Genève de l'institut du Caire pour les études des droits de l'homme	140'000
	Casa Alianza Suisse	134'000
	Fondation Biovision	125'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2024
	The Hepatitis Fund	123'000
	The Climate Action Accelerator	120'000
	Université de Genève (InZone)	120'000
	Association Vivere	100'000
	Centre Europe - Tiers Monde - Cetim	100'000
	Université de Genève (Horizon Académique)	100'000
	Geneva Health Forum	100'000
	WWF Section Suisse	100'000
	CODAP - centre conseils & appuis pour les jeunes en matiere de droits de l'homme	93'000
	Fondation du Docip - Centre de documentation de recherche et d'information des peuples autochtones	92'000
	Association Nai Qala	80'000
	Conseil international des agences bénévoles	80'000
	Association Fxb International	70'000
	Service International pour Les Droits de L'Homme	70'000
	Global Alliance on Health and Pollution (GAHP)	62'455
	Association Committee For Justice	60'000
	Centre de politique de sécurité-Genève geneva centre for security policy	60'000
	Dev.tv/development television agency/association à but non-lucratif	60'000
	Fondation Martin Ennals	60'000
	Handicap International - Association Nationale Suisse	60'000
	Help Code Switzerland	60'000
	Helvetas Swiss Intercooperation	60'000
	Huridocs	60'000
	Jrr Association	60'000
	Mercy Hands Europe (Mhe)	60'000
	Global Detention Project - Urgence Egypte	56'000
	Virlanie Suisse	45'000
	Centre d'études juridiques africaines (CEJA)	42'450
	Child Identity Protection (Chip)	40'000
	Schweiz.Rotes Kreuz / Croix-Rouge Suisse	40'000
	Mena Rights Group	35'000
	Aqua Alimenta - Côte d'Ivoire	30'000
	Ass Terre des hommes Suisse	30'000
	Association Iamaneh Suisse	30'000
	Global Detention Project - Global immigration detention	30'000
	Peace Brigades International Suisse - PBI	30'000
	Theatre Spirale	30'000
	Verein Women'S Hope International (WHI)	30'000
	Center of Competence on Humanitarian Negotiations (CCHN)	29'500
	BICE - bureau international catholique de l'enfance	26'929
	Service Social International - ISS	25'000
	Commission internationale de juristes	23'130
	Association Unis pour agir	20'000
	FIFDH - Festival international du film sur les droits humains	20'000
	Université de Genève (CERG-C)	20'000
	Maasai Aid Association - M.A.A.	18'000
	Institut universitaire de hautes études internationales - Devpol	16'800
	Association Ecohumanita	12'324
	Fondation Mesopotamia Observatory of Justice (Mojust)	8'000
	Global Cities Hub - Geneva, GCH	7'178
	Association Health Innovation & Investment Exchange (HIEX)	7'023
	Freedom Cartoonists Foundation	5'000
	Les amis du comité ONG de la condition de la femme Genève-ngo csw geneva	3'174
	B01 Etats-majors départementaux	
DIN	Soutien aux acteurs de la politique numérique +	200'000
	Cyberpeace Institute	70'000
	Fondation Impactia	35'000
	AVIVO	30'000
	Diplofoundation	20'000
	women@thetable	15'000
	Oseo geneve	15'000
	Association avenir	7'000
	Université de Genève	5'000
	Fondation des cinemas du Grütli	3'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2024
	C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	
DCS	Diverses actions sociales ponctuelles	1'066'044
	PCLS Caritas	195'000
	PCLS Centre social protestant	175'000
	Prévention et lutte contre le surendettement	95'000
	PACO	60'000
	Propulse - Croix-Rouge Genevoise	57'900
	Assoc. Intégration mineur.es et famille (AIM)	50'000
	Evase - Trait d'union	50'000
	FOJ - Places de logement de transition	50'000
	Astural - Studios de transition	50'000
	Permanence accueil social - Croix-Rouge Genevoise	40'000
	OSEO - JonXion	40'000
	Scène active - Alumni	40'000
	Un brin créatif	30'000
	Bateau Genève	30'000
	Projet Art'Air	30'000
	022 Familles (aide traitée par le pôle assurance sociale)	20'000
	Projet Laverie CAPAS	20'000
	Caravane de solidarité	10'000
	Certis - Jovens	10'000
	Info Entraide Suisse	7'244
	Féd. Assoc. LGBT - Totem	2'500
	Afrodyssée	2'400
	Dettes Conseils Suisse	1'000
	C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	
DCS	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile	1'015'300
	Fondation Pro Senectute	809'537
	Relais Dumas	47'615
	Le Relais de Vessy	43'352
	Aux Cinq Colosses	35'944
	Butini Jardin	30'787
	Maison de Saconnay	19'729
	Salon de Sylvia	15'000
	Butini Terrasse	13'336
DCS	Unités d'accueil temporaire (UAT)	1'804'031
	EMS - Châtelaine	346'122
	EMS - Maison de Vessy	325'753
	EMS - St-Loup - Vandelle	311'992
	EMS - Villa Mona	184'792
	EMS - Foyer St-Paul	152'360
	EMS - Les Charmettes	147'889
	EMS - Résidence de Bon Séjour	114'830
	EMS - Maison de la Tour	87'875
	EMS - Résidence Happy Days	72'622
	EMS - Val Fleury	34'903
	EMS - Domaine de la Louvière	24'892
DCS	Soutien aux seniors et à la proche aidance	80'000
	Plateforme du réseau seniors Genève	80'000
DCS	Proches aidants	281'266
	Croix-Rouge genevoise	168'050
	Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	56'608
	Fondation Pro Senectute	28'304
	Association Alzheimer	28'304
	D01 Culture	
DCS	Soutien aux arts vivants	2'300'000
	Association pour la danse contemporaine ADC	350'000
	Cave 12	350'000
	AMR	300'000
	Festival Antigél	200'000
	La Comédie	200'000
	Théâtre de Carouge	190'000
	Porteous	150'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2024
	Les Créatives	140'000
	Théâtre des Marionnettes de Genève	130'000
	La Bâtie Festival de Genève	100'000
	Théâtre Am Stram Gram	90'000
	ASMV	50'000
	Festival international du film et droits humains (FIFDH)	25'000
	Geneva international film festival GIFF	25'000
DCS	Soutien à la diffusion et au rayonnement	2'518'037
	La Ribot	130'000
	Compagnie Gilles Jobin	120'000
	Dreams Come True / Yan Duyvendak	100'000
	Association MadMoiselle MCH	90'000
	Compagnie Alakran	90'000
	Compagnie Greffe	90'000
	Compagnie Melk prod	80'000
	Gli Angeli	80'000
	CORODIS	74'750
	Compagnie STT	70'000
	Scarlett's	70'000
	Centre d'Art Contemporain	62'000
	Cie 7273	60'000
	Association ++1 – Ioannis Mandafounis	55'000
	Les Disques Bongo Joe	48'000
	Cheptel Records	38'000
	Orchestre Tout Puissant	34'000
	Du Rythme de Vie	27'000
	Association L'Eclair	21'000
	Colors Records	20'000
	Evidence Music, Maître, Meury & Cie	20'000
	Geneva Camerata	20'000
	Pôle de création numérique	20'000
	Saint Gervais	20'000
	Jazz Contre Band	18'600
	Association Boîte à Mazik	17'000
	Beaver Dam	16'500
	Apparatus	15'900
	AmStramGram	15'000
	Association Art'O'Danse	15'000
	Pilote Documents d'artistes Genève	15'000
	Cie Bleu en Haut Bleu en Bas	14'500
	Absent.e pour le moment	14'000
	Association PHASMA	14'000
	Inkörper Company	14'000
	Association Brøcøliwald	13'000
	Association des Marmots	13'000
	Kassogtha	13'000
	Association artos	12'000
	Association Hidden Music	12'000
	Everybody's Perfect	12'000
	Passe Muraille	12'000
	The Spot	12'000
	Tutu Production	12'000
	Association Insubordinations	11'600
	FCMA	11'237
	Association Michel Soutter	10'000
	Nouveaux commanditaires Suisse	10'000
	Stiftung Schweizerischer Jugendmusikwettbewerb	10'000
	Cie Où sommes nous	9'000
	Compagnie sturmfrei	9'000
	noiseaddict	9'000
	Association Ensemble Batida	8'000
	Love Love Hou!	8'000
	NEXO - M. Lesser	8'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2024
	Association Hibiscus Culturiste	7'500
	3615 Dakota	7'000
	Association Impure Wilhelmina	7'000
	Association Louis Matute	7'000
	Barbarella Records	7'000
	CHRIS CADILLAC	7'000
	Old Masters	7'000
	Fondation SAPA	6'500
	Association Passedanse	6'000
	Association Polhymnia	6'000
	Association PRIVILEGE	6'000
	Roadmovie	6'000
	t. Professionnels du spectacle Suisse	6'000
	Thomas FLORIN	6'000
	Association Circé Production	5'500
	Arta Sperto	5'000
	Association Capricorne	5'000
	Association Duck Lovers	5'000
	Association La Peña	5'000
	Association Pôle Nord	5'000
	Association retro:project	5'000
	Association SOLAL	5'000
	Axolotl	5'000
	Eloïse VO	5'000
	Ensemble Vortex	5'000
	F.A.B. Force Prod	5'000
	Geneva Brass Quintet	5'000
	Giulia ESSYAD	5'000
	Helena BOSCH VIDAL	5'000
	Isabelle KLAUS	5'000
	Joly - Atelier 22	5'000
	Latitude45	5'000
	Léonie Rose MARION	5'000
	Les films du chalet	5'000
	Les Fondateurs	5'000
	Sam-Hester	5'000
	Sémaphore	5'000
	Société Suisse des journées cinématographiques de Soleure	5'000
	Stiftung Kunstmuseum St.Gallen	5'000
	Swiss Institute	5'000
	Sylvain GELEWSKI	5'000
	SZKMD production	5'000
	Théâtre du Marais	5'000
	Vianney FIVEL	5'000
	WOMB	5'000
	Yoann MUDRY	5'000
	AMIC	4'800
	Alberto MARTÍN MENACHO	4'000
	Association DeCybèle Musiques	4'000
	Association Ensemble Eole	4'000
	Association Labo	4'000
	CAN Centre d'art Neuchâtel	4'000
	Cie des Ombres	4'000
	Cie KardiaK	4'000
	Compagnie Carmen Chan	4'000
	Helvetiarockt	4'000
	HONEYHONEYDANCEDANCE	4'000
	Konnekt	4'000
	Kunst(Zeug)Haus	4'000
	Kunsthau Langenthal	4'000
	Perceuse Productions Scènes	4'000
	PlattformPlattform	4'000
	Quatuor Terpsycordes	4'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2024
	TACKY Productions	4'000
	Antigel	3'600
	Association LISTEN UP	3'500
	Association Mine de Rien	3'500
	Association Motonomy	3'500
	Association Trio Ernest	3'500
	Ballet Junior de Genève	3'500
	Compagnie La Mâtrue	3'500
	Doppelganger	3'500
	textures	3'500
	atza Production Séverin GUELPA	3'080
	Association HU	3'000
	Association le Patio	3'000
	Association Rorcalin	3'000
	association UÀ	3'000
	Compagnie Divisar	3'000
	Fondation Les Urbaines	3'000
	jb books&projects	3'000
	La Division de la Joie	3'000
	Marc PERRENOUD	3'000
	Nelson SCHAEER	3'000
	Nicolas MULLER	3'000
	Selection Suisse	3'000
	Société des Arts de Genève	3'000
	Super Input	3'000
	Compagnie Chamar bell clochette	2'800
	Caring Art	2'500
	Studio d'Action Théâtrale	2'500
	Théo DUBOULE	2'500
	TROPOTYPE	2'500
	We Are AIA	2'500
	IRHA	2'400
	Association Ab Joy	2'300
	Ass. Les voix du conte	2'200
	Association Something for you	2'100
	Aléas	2'000
	Ass. Inès	2'000
	Association Dimelow	2'000
	Association IMO	2'000
	Association Knobilorama	2'000
	Association Postform	2'000
	Les amis du Quatuor Aviv	2'000
	RE-SISTERS	2'000
	THE SPOT	2'000
	Théâtre Ecart	2'000
	Viensmourir	2'000
	Woman's Move	2'000
	Yvan ALVAREZ	2'000
	Collectif MV	1'800
	ISLE Association	1'800
	Meet Up Croise	1'800
	Association L'Arpenteur	1'500
	Classi Cosy	1'500
	Ozadya	1'500
	Tin Can	1'500
	La Mémoire de Veyrier	1'400
	Association Viensmourir	1'200
	Association pour le Quatuor Terpsycordes	1'000
	Cie Jerrycan	1'000
	Collectif Occasionnel	1'000
	sabl	1'000
	Association Romande de Curation et d'Edition d'Arts Visuels	720
	HMM Production	200
	Soutien à la diffusion et au rayonnement RT	222'750

dept	LIBELLÉ	Comptes 2024
DCS	Accès à la culture (tarifs jeunes)	1'230'459
	Billets jeunes 20ans/20frs	128'562
	Destination vingt-sept	72'000
	Associatio San.TooR	57'000
	Association La Marmite	35'000
	Compagnie Désenchantée	35'000
	Fête de la danse	32'000
	Least	30'000
	Association Calle de Cristal	27'300
	Collectif feu de dieu	27'000
	Tréâtre Am Stram Gram	25'000
	Association La Lamia	24'680
	La Lamia	24'000
	Association Out of the Box	23'000
	Adelante	22'900
	Encore Prod	22'000
	Association Ecoute-Voir	20'000
	Compagnie les Faiseurs de Rêves	20'000
	Claudine KASPER	19'360
	Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	19'320
	Vanessa RIERA	17'600
	Atelier 1001 feuilles	16'000
	Cédille-Culture inclusive	15'000
	Compagnie Folledeparole	15'000
	Fondation Trajets	10'000
	DA SILVA Carla	6'000
	Tarifs jeunes RT	486'737
DCS	Soutien au livre et à l'écrit	1'086'026
	edia Suisse	20'000
	Association ORAIBI + BECKBOOKS	16'000
	Editions Encre Fraîche	15'000
	Meryl SCHMALZ	11'000
	Rachelle DEVILLE	11'000
	Robin JUNOD	11'000
	Cercle de la Librairie et de l'Edition	10'000
	BDFIL	10'000
	Fondation Le livre sur les quais	10'000
	Institut suisse Jeunesse et Médias	10'000
	Théâtre du Sentier	10'000
	brairie du Boulevard	9'000
	Librairie Papiers Gras	9'000
	Association Cumulus Forever	8'000
	Association Chemins de Traverse	7'000
	Association Divan dimanche / Lectures Canap	7'000
	Assoication Books	7'000
	LA LIBRERIT SA	7'000
	Le Courrier	6'600
	Association d'Usager.x.s et d'Usager.x.s des Bains des Pâquis (AUBP)	6'000
	Fanzinothèque Genevoise	6'000
	Librairie Albatros	6'000
	Librairie Le Vent des routes	6'000
	Association Fahrenheit 451	5'000
	Association Lignes	5'000
	Carouge fête la BD	5'000
	Làc -Association sourire aux livres	5'000
	Librairie Delphica	5'000
	Librairie Le Temps d'un Livre	5'000
	Livremoi	5'000
	Réseau BD Suisse	5'000
	Fondation ch pour la collaboration confédérale	4'726
	Librairie Galerie Atmosphère	4'500
	Association Le Social en lecture	4'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2024
	Association PIJA Suisse	3'000
	x collective x	3'000
	art&fiction	2'500
	Bibliomedia Suisse	500
	Soutien au livre et à l'écrit RT	805'200
DCS	Soutien à la culture +	200'000
	Halle Nord	50'000
	Fondation GIFF	50'000
	Fonction Cinéma	50'000
	FIFDH	50'000
DCS	Soutien au numérique +	200'000
	Oneira Games	36'000
	Studio Personne	28'000
	Elefant Films	28'000
	Nadasdy Film	28'000
	Compagnie Le faiseurs de rêves	24'000
	Tell me the story	20'000
	Apparatus	14'000
	Dev.tv	8'000
	Ultrascopia	8'000
	Cassandra Poirier-Simon	6'000
DCS	Fonds de soutien à l'édition	197'000
	Georg Editeur	24'500
	art&fiction	18'000
	Slatkine Reprints SA	14'500
	Editions d'en bas	10'500
	Eklekto Geneva Percussion Center	9'000
	Editions Favre SA	8'500
	Editions La Veilleuse	8'000
	Association MACACO Press	7'000
	Editions Encre Fraîche	7'000
	Cadrat Editions	5'500
	Ass. Dousomssine	5'000
	Association Place-Neuve	5'000
	Keiko MACHIDA	5'000
	Laboratoire de l'Utilisation du Sol, de l'Espace et de l'Aménagement (LUSEA)	5'000
	Société d'histoire et d'archéologie Genève	5'000
	Alit - Verein Literaturstiftung	4'800
	Association L'Ours Blanc	4'200
	AGPI	4'000
	Askip	4'000
	Atelier Supercocotte	4'000
	Centre de la photographie Genève	4'000
	Didier Rittener	4'000
	Édition Cousu Mouche	4'000
	Éditions Entremonde	4'000
	M. Pierre CORBOUD	4'000
	Editions de l'Hébe SA	3'500
	Association Collection Portraits	3'000
	Editions ies	3'000
	Editions Le Chamois Rouge	3'000
	Florides helvètes	3'000
	Société d'histoire de l'art en Suisse	3'000
	D02 Sport et loisirs	
DCS	Soutien à la relève sportive	1'348'000
	Genève Education Football	196'000
	Genève Basketball Academie	150'000
	Académie de Volleyball de Genève (AVGe)	101'000
	Genève Escalade	55'000
	Association TSP Cadre Cycliste Genève (TSP CCG)	47'000
	Association Centre de la Relève du Tchoukball Genevois (CRTG)	26'000
	Team Talents Handball (TTH)	20'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2024
	Association Cantonale Genevoise de Badminton	20'000
	Institut du Tennis de Table Genevois (ITTG)	17'000
	Association Canoë Club Genève (CCG)	14'000
	Association Triathlon Club Genève (TCG)	12'000
	Soutien à la relève sportive RT transfert Ville de Genève	240'000
	Soutien à la relève sportive RT transfeert ACG Fonds Intercommunal	450'000
DCS	Sport - encadrement et entrainement des jeunes	231'296
	Fondation IdéeSport	21'246
	Association Pervenches	20'000
	Centre FEE	20'000
	Fondation Cap Loisirs	20'000
	Hospice général	19'439
	Yoga Genève Festival	19'000
	Together Run	18'790
	Association FLAG21	17'000
	Fondation GAPBleu Suisse	15'000
	All Kids Inclusive	13'600
	Handisport Genève	11'126
	Fondation Equi-page	10'000
	Rookie Slash	10'000
	CTT UGS-Chênois	5'040
	Fête de la danse Caroline Briner c/o Emporte-Pièces	5'000
	Association genevois des sports	4'257
	Association Sport et Nature	1'798
	E01 Protection de l'environnement	
DT	Subventions associations diverses	5'000
	Association suisse pour les manifestations durables	5'000
DT	Développement durable : subventions aux organisations privées à but non lucratif	50'000
	Eco-Citoyen	10'000
	Festi'Terroir	10'000
	Onl'Fait	10'000
	Après-GE	10'000
	Grans-parents pour le climat	5'000
	Impact Hub Geneva-Lausanne	5'000
	E03 Gestion des eaux	
DT	Education à la nature	133'620
	Pro Natura	48'660
	Libellule	44'960
	Association de sauvegarde du Léman	40'000
	E04 Agriculture et nature	
DT	Subventions pour la biodiversité (soumis LIAF)	360'000
	Université de Genève	85'833
	Centre ornithologique de réadaptation	60'000
	Centre de réadaptation des rapaces Genève	60'000
	Fondation Bioparc Genève (Pierre Challandes)	60'000
	Semences de Pays	20'000
	Association Genève cultive	20'000
	Association AIDEC	11'400
	Association La Bariolée - Parc des Franchises	11'000
	Association Pic Vert	7'917
	Association Art-Werk	7'500
	Large scale studio	6'700
	Fédération Cynégétique genevoise Saint-Hubert	5'000
	Fondation Prospecierara	4'650

dept	LIBELLÉ	Comptes 2024
DT	Agriculture soumis à la LIAF	305'224
	Association des maraîchers du genevois	160'000
	Interprofession du vignoble et des vins de Genève	34'650
	Union fruitière lémanique	30'000
	AGRIDEA - Développement de l'agriculture et de l'espace rural	30'000
	Association genevoise pour la culture biologique	27'000
	Coopérative agricole ProGana	10'000
	Groupeement technique horticole	8'000
	Association des Amis du Centre historique de l'Agriculture et du Musée romand de la machine agricole	3'000
	Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève	2'574
DT	Subventions pour la biodiversité (non soumis LIAF)	420'000
	Groupe ornithologique du bassin genevois - GOBG	87'705
	Karch Genève	68'854
	Association Pic Vert	64'776
	Pôle invertébrés du bassin genevois - PIBG	64'177
	Faune Genève	54'378
	Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves souris (CCO)	42'200
	Centre ornithologique de réadaptation - COR	20'110
	Pierre Gindre	10'332
	SOS Hérisson	5'930
	Eddy Jotterand	848
	Karine Schmied	690
DT	Subventions forestières (non soumis LIAF)	439'125
	Forêt Genève-Association Genevoise des propriétaires forestier	418'000
	Ville de Genève	11'125
	Association Cobalt	10'000
	F02 Enseignement secondaire II et formation continue	
DIP	Subventions pour cours à divers organismes	437'010
	Voie F	199'500
	ISFB - Institut supérieur de formation bancaire	118'000
	Lire et Ecrire	110'000
	Focal - Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel	9'510
	F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	
DIP	Colonies de vacances - divers	457'592
	Groupeement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances	145'000
	Colonie de La Fouly	48'963
	Colonie de Plainpalais	43'316
	Genève-Loisirs	35'763
	Association La Gavotte	28'693
	Colonie de vacances de St-Gervais	25'668
	Colonie La Joie de Vivre	16'401
	Diverses aides à la formation des moniteurs	14'480
	Camp de La Cordée	14'129
	Colonie Sainte-Croix	11'594
	Colonie Saint-François	9'791
	Colonie Caecilia	8'279
	Insieme Genève	7'260
	Contact-Jeunes	6'631
	Association La Bulle d'Air	6'537
	Association La Belle Toile	6'452
	Participation extraits spéciaux de casiers judiciaires	6'240
	Colonie La Ruche	5'657
	Musijeunes-Accademia d'Archi	5'505
	Agriviva	4'900
	Colonie La Rencontre - Arzier	3'714
	Association Cerebral Genève	2'619

dept	LIBELLÉ	Comptes 2024
DIP	Soutien à l'enfance	126'954
	Association Espace A	67'348
	Fédération genevoise pour la prévention alcool et cannabis	50'000
	Bureau genevois d'adoption	9'606
	F06 Prestations transversales liées à la formation	
DIP	Subventions ponctuelles DIP	282'767
	Fondation Eduki	80'000
	Association Kayu Intégration	30'667
	Association de l'Orchestre du Collège de Genève	20'000
	Fondation Bioparc Genève	20'000
	L'Ecole des mamans Pâquis-Centre	20'000
	United National Educational Scientific and Cultural Organization	20'000
	Association Ballet Junior de Genève	18'000
	Association Vacances Nouvelles	16'100
	Association Ecole des mamans Palettes/Bachet	15'000
	Association Elargis tes horizons	15'000
	Association Les Amis de l'Architecture	10'000
	Service social international - Suisse	10'000
	Association Le roman des Romands	8'000
DIP	Vivre Ensemble	198'328
	Association Spe(c)tator	30'000
	Association JAAN (divers projets)	22'000
	Fédération genevoise d'échecs	20'000
	HandiDanse	20'000
	Association Permacriture	17'788
	Association Earthling Productions	16'500
	Association Seedling Wildlife Awareness Booster	13'000
	Compagnie de cirque meyrinoise Le Salto de l'Escargot	12'600
	Association Adelante	10'000
	Eklekto Geneva Percussion Center	10'000
	Compagnie A l'Emporter	8'000
	Association des amis des Editions Zoé	7'850
	Mickaël Barcelo Graine de Carotte	4'500
	Association d'usagère.x.s.et usager.x.s des Bains des Pâquis Genève	3'220
	Association "Silence on écrit"	1'670
	Association Les Atomes Dansants	1'200
DIP	Fonds Jeunesse - soutiens organismes	225'031
	Association Compagnie à Trois Temps (divers projets)	22'000
	Cadets de Genève	19'800
	Association Compagnie Esperluette (divers projets)	18'000
	Parlement des Jeunes Genevois (divers projets)	16'000
	Centre Akwaba	15'000
	Association de médiatrices interculturelles - AMIC	12'788
	Association Et Pourquoi Pas	12'500
	Association Spectacle et Compagnie	10'000
	Association LYMPA Live Your Musical Passion	10'000
	Association Bars en fête	8'000
	Association de L'Espace Undertown	7'500
	Association Orchestre Juventutti	7'000
	Association Locados	6'000
	Fondation des cinémas du Grütli	6'000
	Association Planète Rouge	5'323
	Association Felnui	5'000
	Association Le Relais	5'000
	Association Culture Motion	5'000
	Isteria	5'000
	Association Génération Dorée	4'000
	Association Histoire sans Chute	4'000
	Association Code & Crée	3'500
	Association Festival Tous à la Plage	3'000
	Association IUVEN	3'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2024
	Association PLAY TO SAVE	3'000
	Champel s'éveille	3'000
	Association l'Ombre de la Scène	2'000
	Comédies Musicales UNIGE	1'570
	Association Ades	1'050
	Association 1200 Tempo	1'000
	G04 Protection du patrimoine bâti et des sites	
DT	Subventions associations diverses	30'000
	Fondation Pavillon Sicli	30'000
	H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	
DIN	Aumônerie de la prison	62'600
	Plate-forme interreligieuse de Genève	50'000
	Association des visiteuses et visiteurs	12'600
	H04 Sécurité civile et armée	
DIN	PC divers	5'550
	Association genevoise des organisations de protection civile	2'300
	Union genevoise de partenaires de la sécurité	1'150
	redog - Société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage	1'100
	Société suisse de spéléologie Spéleo-secours suisse	1'000
	K01 Réseau de soins	
DSM	Efficience du réseau de soins	590'000
	Maison de Tara	150'000
	Association AGAThE	140'000
	Ligue Genevoise Contre le Rhumatisme	120'000
	Réseau des Pédiatres Genevois	60'000
	Fondation pour les Enfants Extraordinaires	50'000
	Association SEA	40'000
	Fondation VivaMente	30'000
DSM	Soins palliatifs	269'500
	Palliative Genève	250'000
	Groupe Genevois de médecins Pratiquant les Soins Palliatifs (GGPSP)	19'500
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	
DSM	Action prévention du jeu - Loro	403'514
	Carrefour Addictions - A.P.R.E.T /CIPRET	230'845
	Groupement Romand d'Etudes des Addictions (GREA)	110'669
	Noetic	50'000
	Association Autonomia	12'000
DSM	Action de promotion de la santé	2'394'138
	Association Aspasia	258'550
	Association Minds	238'598
	Association Savoir Patient - Réseau Cancer du Sein	195'000
	Diabète Genève - Association Genevoise des Diabétiques	165'000
	Association Stop Suicide	150'000
	C.T.A.S. Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels	150'000
	Fondation Pro Senectute Genève - Carouge	115'000
	La Roseraie - Fondation Les Réfugiés d'hier accueillent les Réfugiés d'aujourd'hui	80'000
	Association Agent de Santé	74'000
	Association des Conseillers Accompagnants	70'000
	Swiss Food Academy	70'000
	Réseau femmes	65'000
	Association Université des Cultures de Genève (UPA)	60'000
	Association je Cours Pour Ma Forme	55'000
	Association Cancer Support Switzerland	50'000
	Association Trajectoires	50'000
	Entraide Protestante Suisse - EPER	45'000
	PRO VELO Genève	45'000
	Caritas-Genève	40'000
	Croix-Rouge genevoise	40'000
	Ecole des Parents	36'000
	Fédération Spontiste	34'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2024
	HEdS - Haute école de santé de Genève	30'200
	Association Camarada	30'000
	Point Psy :Informations et consultations psychologiques en soutien au réseau genevois	30'000
	FRC Fédération romande des consommateurs	29'500
	LES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE	28'290
	Association Cefam	25'000
	Association Corps Solidaires	25'000
	Editions Medecine & Hygiène Société Coopérative	23'000
	Universite de Genève comptabilite uni 2	20'000
	Mouvement Populaire des Familles	15'000
	Association Epicène	11'000
	Association Lestime	10'000
	LIGUE GENEVOISE CONTRE LE CANCER	10'000
	Association Lire et Ecrire	9'000
	Association Parole	5'000
	Stop Skin Cancer	5'000
	Fussverkehr Schweiz - Mobilité piétonne Suisse	2'000
DSM	Dime de l'alcool : actions de préventions	250'950
	Carrefour Addictions - A.P.R.E.T /CIPRET	136'950
	GREa - Groupement Romand d'Etudes des Addictions	33'000
	Association Genevoise des Sports	26'000
	Addiction Suisse	25'000
	Editions Medecine & Hygiène Société Coopérative	20'000
	Arbeitsgemeinschaft Tabakprävention AT	10'000
DSM	Fonds drogue DSM	96'418
	Association Première Ligne	66'418
	Change essaie pilote de vente de cannabis	25'000
	GREa - Groupement Romand d'Etudes des Addictions	5'000
	L03 Promotion économique et tourisme	
DEE	Action en faveur de l'économie genevoise	602'235
	Fondation EPFL Innovation Park - Trust Valley	100'000
	Association Mapping Festival	54'000
	Sustainable Finance Geneva	50'000
	Projet "J'la ramène"	50'000
	Geneva Digital Market	40'000
	Projet "Meaty"	39'250
	Projet "Axel - Accélérateur Artisanal"	37'860
	Projet "EcoProx"	36'125
	Geneva Internet Platform	30'000
	Projet "Locali"	30'000
	Association des métiers d'art	30'000
	Association IDDEA	20'000
	Génie.ch	20'000
	Geneva Aero Industry Networks (GAIN)	15'000
	Semaine mondiale de l'entrepreneuriat	15'000
	Prix de l'économie	10'000
	Forum management durable	10'000
	Open des décideurs	10'000
	Autres soutiens économiques	5'000
DEE	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise	490'000
	Fondation du Campus Biotech	400'000
	Fondation du Grand Prix de l'horlogerie	50'000
	Prix du commerce	25'000
	Société Suisse de Chronométrie	15'000
	M01 Transports et mobilité	
DSM	Transports collectifs - subventions diverses	138'071
	Vélo cargo	84'646
	Fédération des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Obligatoire (FAPEO)	30'000
	Suisse Mobile	20'000
	Vélo	3'425

Subventions non monétaires

Les mises à disposition gratuites ne sont plus comptabilisées avec les subventions monétaires comme c'était le cas précédemment en NMC.

Elles figurent maintenant dans le coût complet des programmes.

Les charges monétaires relatives à ces coûts figurent dans les programmes B02, B04 B05 ou M02, avant d'être réparties sur les autres programmes (lignes intitulées « coûts répartis »).

Ainsi, les données figurant dans ce tableau sont présentées uniquement à titre informatif et ne font pas l'objet d'un vote par le parlement.

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2024 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2024
TOTAL PROGRAMMES					114'323'302
A02 Conseil d'Etat					255'864
CHA	Compagnie de 1602 - locaux	af			162'444
CHA	Fondation Zoubov in memoriam - locaux	af			93'420
A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique					416'101
DF	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - informatique	ind	L 13414	2027	252'199
DF	Club suisse de la presse - locaux et terrains	af			78'666
DF	Médecins sans Frontières - terrains	af			52'932
DF	Geneva Cities HUB - locaux et terrains	af			32'304
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					700'328
DCS	Association Argos - locaux et terrains	ind	L 12817	2024	242'300
DCS	Caritas Genève - locaux et terrains	af	L 12842	2024	95'544
DCS	Association Carrefour-rue - locaux et terrains	af			173'964
DCS	Communauté d'Emmaüs - terrains	af			62'328
DCS	Maison internationale des associations (MIA) - terrains	af			46'284
DCS	Collectif d'association pour l'urgence sociale (CausE) - locaux et terrains	af			43'100
DCS	Hébergement d'urgence - FASS - terrains	af			23'532
DCS	Association Femmes à bord - locaux et terrains	af			4'956
DCS	Largescalestudios - terrains	af			4'620
DCS	Pavillon Cayla - terrains	af			3'700
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées					288'624
DCS	EMS - Résidence Mandement - locaux et terrains	ns			121'884
DCS	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex - terrains	ns			116'340
DCS	EMS - Résidence Les Arénieres - terrains	ns			50'400
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées					1'182'500
DCS	EPH Aigues Vertes - terrains	ind	L 13136	2025	355'400
DCS	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - terrains	ind	L 13136	2025	291'600
DCS	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - informatique	ind	L 13136	2025	165'000
DCS	EPH Fondation SGIPA adultes - locaux et terrains	ind	L 13136	2025	169'400
DCS	EPH Clair-Bois adultes - terrains	ind	L 13136	2025	112'800
DCS	EPH Foyer Handicap - terrains	ind	L 13136	2025	48'100
DCS	Association Cérébral Genève - terrains	af	L 13136	2025	40'200
C04 Soutien à la famille et à l'intégration					2'364
DCS	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) - terrains	af			2'364
C05 Actions en matière d'asile et de migration					3'040'255
DCS	Hospice général - locaux et terrains	ind	L 13230	2026	2'932'175
DCS	Croix-Rouge genevoise (CRG) - locaux et terrains	af	L 12820	2024	96'800
DCS	AGORA - locaux et terrains	af			11'280
D01 Culture					1'033'092
DCS	Maison Rousseau et de la littérature - terrains	af	L 12886	2024	43'548
DCS	Lieux culturels - locaux et terrains	af			396'396
DCS	Ressources Urbaines - locaux et terrains	af			253'200
DCS	Orchestre de la Suisse Romande - locaux et terrains	af			149'148
DCS	Cave 12 - locaux et terrains	af			58'704
DCS	Fondation d'art dramatique - locaux et terrains	af			53'076
DCS	Théâtre des Marionnettes - locaux et terrains	af			40'968
DCS	Association Porteus - locaux et terrains	af			19'092
DCS	MadMoiselle MCH - locaux et terrains	af			18'960
D02 Sport et loisirs					1'481'976
DCS	Genève-Plage - locaux et terrains	af	L 13340	2024	867'888
DCS	Fondation du Stade de Genève - terrains	af	L 13201	2025	606'516
DCS	Société spéléologique genevoise	af			7'572
E04 Agriculture et nature					2'114'128
DT	Opage, promotion agricole - locaux et terrains	ind	L 12765	2024	71'832
DT	Opage, promotion agricole - informatique	ind	L 12765	2024	46'220
DT	Maison de l'Alimentation du Territoire de Genève (Ma-Terre) - locaux et terrains	af	L 12765	2024	44'916
DT	Fondation Neptune - locaux et terrains	af			18'036
DT	Fondation Neptune - prestations ateliers et garages	af			14'500
DT	Fondation Neptune - prestations camion et heures	af			6'000
DT	Fondation Neptune - prestations de l'OPE	af			2'800
DT	Cercle des agriculteurs - locaux et terrains	ns			1'909'824
F02 Enseignement secondaire II et formation continue					9'516
DIP	École hôtelière de Genève - terrains	ind	L 13045	2025	9'516
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques					77'736
DIP	Fondation Ensemble - secteur mineurs - locaux et terrains	ind	L 13136	2025	77'736

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2024 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2024
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					1'369'368
DIP	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - locaux et terrains	ind	L 13126 2025		1'063'800
DIP	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) - locaux et terrains	ind	L 13126 2025		113'328
DIP	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances - locaux et terrains	af	L 13069 2024		48'060
DIP	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse - locaux et terrains	af	L 13069 2024		48'060
DIP	Colonies de vacances - Ma Jeunesse Suisse romande (MJSR) - locaux et terrains	af	L 13069 2024		48'060
DIP	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles - locaux et terrains	af	L 13069 2024		48'060
F05 Hautes écoles					66'649'014
DIP	Université de Genève - locaux et terrains	ind	L 13392 2027		55'990'530
DIP	Université de Genève - prestations de l'OPE	ind	L 13392 2027		750'000
DIP	HES-SO Genève - locaux et terrains	ind	L 12867 2024		9'824'256
DIP	Institut de hautes études internationales et du développement - terrains	ind	L 12829 2024		84'228
F06 Prestations transversales liées à la formation					2'072'993
DIP	Institut Jaques-Dalcroze - locaux et terrains	ind	L 13219 2026		1'080'948
DIP	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre - locaux et terrains	ind	L 13219 2026		608'376
DIP	Conservatoire de musique de Genève - terrains	ind	L 13219 2026		221'340
DIP	Ecoles accréditées - Fondation eMa - École des musiques actuelles - terrains	ind	L 13219 2026		67'296
DIP	Association Ecole & Quartier Versoix - locaux	af			36'655
DIP	Fondation Culture & Rencontre - locaux	af			31'645
DIP	Association Communes-école - locaux	af			26'733
G01 Logement et planification foncière					590'406
DT	Cité Universitaire - terrains	ind	PL 13566 2028		375'288
DT	Fondation FRUI - terrains	ns			161'850
DT	Fondation universitaire pour le logement des étudiants - terrains	ns			53'268
H01 Sécurité publique					61'188
DIN	Association Rhizome - locaux et terrains	af			24'984
DIN	Musique Police de Genève - locaux et terrains	af			36'204
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement					1'887'457
DIN	Fondation des ateliers feux verts - mise à disposition de personnel	af			1'674'265
DIN	Fondation des ateliers feux verts - locaux et terrains	af	PL 13034 2026		213'192
H04 Sécurité civile et armée					258'132
DIN	Musée militaire genevois - locaux et terrains	af			102'228
DIN	Société militaire des carabiniers genevois - locaux	af			7'896
DIN	Société d'artillerie de Genève - locaux	af			3'048
DIN	Landwehr - locaux et terrains	ns			144'960
K01 Réseau de soins					30'006'779
DSM	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - locaux et terrains	ind	L 13386 2027		29'705'171
DSM	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) - locaux et terrains	ind	L 13387 2027		301'608
M01 Transport et mobilité					825'480
DSM	Transports Publics Genevois (TPG) - terrains	ind	L 12546 2024		439'344
DSM	Compagnie générale de navigation CGN - locaux	af	L 12230 2024		122'388
DSM	Fondation des parkings - terrains	ns			233'052
DSM	Peclot 13 - locaux et terrains	ns			30'696

Les montants calculés peuvent diverger de ceux figurant dans les projets de loi et les contrats de prestations, les montants ayant été parfois recalculés après la publication du projet de loi.

Répartition des tâches canton-communes

Répartition des tâches canton - communes

Le 24 septembre 2015, la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT – A 2 04) est votée par le Grand Conseil. Cette loi stipule que la répartition des tâches doit être régie selon les principes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité, conformément à l'art. 133 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 (Cst-GE – A 2 00). Elle prévoit aussi que les tâches transférées sont accompagnées des financements liés, afin d'assurer la neutralité financière de l'opération. Ce transfert financier est assuré par deux mécanismes, à savoir le fonds de régulation et la bascule fiscale.

Sur la base des principes de la loi-cadre, un premier train de répartition des tâches a été adopté par le Grand Conseil le 18 mars 2016 (L11761). Il concerne les politiques publiques liées au parascolaire, à l'action sociale, aux personnes âgées ainsi qu'à la mobilité, soit :

- le GIAP (programme F04), pour lequel le canton versait jusqu'ici une subvention à hauteur de 10% du budget du groupement, qui devient une compétence exclusivement communale ;
- la cotisation minimale en cas de remise du paiement des cotisations au sens de l'article 11, alinéa 2, de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, du 20 décembre 1946 (programme C01), jusqu'ici refacturée à 50% aux communes, qui devient une tâche exclusivement cantonale ;
- les locaux de l'Hospice général (programme C01), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui deviennent une tâche exclusivement cantonale ;
- les locaux de l'imad et des IEPA (programme K01) ainsi que des foyers de jour (programme C02), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui deviennent une tâche exclusivement cantonale ;

Le deuxième train de loi a été voté par le Grand Conseil le 1^{er} septembre 2016 (L 11872), il concerne :

- les subventions aux acteurs culturels (programme D01) qui font l'objet d'une répartition nouvelle entre l'Etat, la Ville de Genève, Carouge, Cologny et le fond intercommunal.

Le troisième train de loi a été voté par le Grand Conseil le 31 août 2017 (L12058), il concerne :

- la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport qui fixe les compétences exclusives du canton et des communes en la matière, ainsi que les compétences conjointes. Contrairement aux 2 premiers trains, il ne désigne pas de ligne de subvention à se répartir.

Au total, depuis 2017, le canton a transféré pour 17.5 millions de francs de subventions aux communes (ainsi que 20'000 francs de dépenses générales), alors que celles-ci ont transféré pour 14.6 millions de francs de subventions au canton, pour un montant net de 2.9 millions de francs par an. Aux comptes 2024, par rapport au budget 2024, les subventions transférées aux communes n'ont pas évolué.

La mise en œuvre de la LRT est budgétairement neutre pour l'Etat et pour les communes puisque, dans l'attente de la bascule fiscale, le financement de ces dépenses est aussi transféré.

Financement des répartitions des tâches

Principes

La loi-cadre vise à permettre le transfert d'une compétence d'une collectivité à une autre, en assurant la neutralité financière de l'opération. Les tâches transférées s'accompagnent donc du transfert des ressources financières liées à leur accomplissement. Lorsque le processus aura été achevé, on procédera à une balance des financements transférés entre chaque commune et le canton en vue d'une bascule fiscale, qui pérennisera le transfert de ressources. Dans la phase transitoire (3-4 ans en principe), les ressources sont transférées via un "fonds de régulation". Le fonds de régulation et la bascule fiscale doivent assurer la neutralité financière pour le contribuable et pour les collectivités publiques.

Fonds de régulation

Ce « fonds de régulation » n'est pas un fonds au sens de la LGAF ou du manuel comptable de l'Etat. Il s'agit en réalité d'une ligne budgétaire en charge ou en revenu selon les cas de figure suivants :

- si le canton assumait en 2016 une tâche transférée en 2017 ou en 2018 à une ou des communes, il a inscrit au B2017 et au B2018 sur la rubrique 362260 « Compensation des charges communales par le canton » du programme concerné les montants nécessaires pour les verser à la ou les communes qui l'assument selon la nouvelle répartition. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par la ou les communes ;
- si une ou des communes assumaient en 2016 une tâche transférée en 2017 ou en 2018 au canton, ce dernier a inscrit au B2017 et au B2018 sur la rubrique 462260 « Compensation des charges cantonales par les communes » du programme concerné les montants à recevoir de la ou des communes pour financer ces nouvelles subventions. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par le canton ;
- si un programme est concerné par des transferts dans les deux sens, seul un montant net est inscrit, dans la rubrique 362260 ou dans la rubrique 462260.

Toutes les subventions reprises par l'Etat figurent dans la rubrique subvention des programmes concernés, ainsi que dans le tableau détaillé des subventions figurant dans les annexes aux comptes 2024.

Répartition des tâches canton - communes :
1er, 2ème et 3ème trains de mesures pour les comptes 2024
Détail par programme et par ligne

Départ.	Dépenses générales du programme A02 Conseil d'Etat	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
CHA	Dépenses générales relatives aux promotions citoyennes	20'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	20'000	-
Départ.	Subventions du programme A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DF	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH), Festival International du Film Oriental de Genève (FIFOG) et Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aides aux pays en voie de développement	230'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	230'000	-
Départ.	Subventions du programme C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DCS	Hospice Général - Action sociale		3'067'500
DCS	Remise de cotisations AVS		1'140'000
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462260	-	4'207'500
Départ.	Subventions du programme C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DCS	Foyers de jour		495'450
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462260	-	495'450
Départ.	Subventions du programme D01 Culture	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DCS	Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum)		2'500'000
DCS	Fondation pour l'écrit (Salon du livre)		155'000
DCS	Maison Rousseau et de la littérature (MRL)		81'500
DCS	Société Jean-Jacques Rousseau (SJJR)		50'000
DCS	Concours de Genève		380'000
DCS	Fédération mondiale des concours internationaux de musique		15'000
DCS	Rencontres internationales de Genève (RIG)		22'700
DCS	Association pour le patrimoine industriel (API)		50'000
DCS	Accès à la culture (tarifs jeunes)		490'000
DCS	Soutien à la diffusion et au rayonnement		222'750
DCS	Soutien au livre et à l'écrit		809'700
DCS	Fondation Martin Bodmer		250'000
DCS	Association pour la danse contemporaine (ADC)	400'000	
DCS	Fondation d'art dramatique (FAD)	2'450'000	
DCS	Fondation Saint-Gervais	192'500	
DCS	Théâtre du Grütli	199'250	
DCS	Théâtre Am Stram Gram	992'000	
DCS	Théâtre des Marionnettes de Genève	660'000	
DCS	Théâtre du Loup	350'000	
DCS	Cinémas du Grütli	420'000	
DCS	Fonction : Cinéma	150'000	
DCS	Festival Tous Ecrans	185'000	
DCS	Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	310'000	
DCS	Ateliers d'ethnomusicologie	129'350	
DCS	Contrechamps	450'000	
DCS	Orchestre de chambre de Genève (L'OCG)	760'000	
DCS	La Bâtie - Festival de Genève	500'000	
DCS	Théâtre Spirale, Gli Angeli, Bourses musique, Festival Archipel, Cave12, Association de soutien à la musique vivante (ASMV), Théâtre de l'Usine, Bureau culturel, Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aide aux compagnies indépendantes	595'000	
DCS	Festival Antigél, FanfareduLoup Orchestra, Eklekto, Swiss Chamber Concerts regroupés sur ligne Soutien à la création indépendante	1'045'000	
DCS	Association Cinéma des Trois Mondes (Festival Filmar en America Latina), Cinématou, Lanterne Magique regroupés sur la ligne Soutien à la diffusion	100'000	
DCS	Théâtre de Carouge	2'600'000	
	Total des transferts entre canton et communes	12'488'100	5'026'650
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	7'461'450	-
Départ.	Subvention du programme D02 Sport et loisirs	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DCS	Soutien à la relève sportive et élite individuelle		808'000
DCS	Genève Futur Hockey		500'000
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 462260	-	1'308'000
Départ.	Subventions du programme F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DIP	Grouperement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	4'677'503	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	4'677'503	-
Départ.	Subventions du programme F06 Prestations transversales liées à la formation	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DIP	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH) inscrit sur la ligne Contribution à la promotion de la paix	65'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	65'000	-
Départ.	Subventions du programme K01 Réseau de soins	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DSM	IMAD		3'517'365
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462260	-	3'517'365
	Total des transferts de dépenses générales et de subventions entre canton et communes	17'480'603	14'554'965
	Transferts nets en faveur des communes inscrits aux C2024	2'925'638	

Répartition des tâches canton - communes :
1er, 2ème et 3ème trains de mesures pour les comptes 2024
Décompte par commune

Un montant négatif signifie que la commune transfère plus de tâche à l'Etat qu'elle n'en reçoit.

Communes	C 2024
Aire-la-Ville	-9'233
Anières	-852
Avully	-12'184
Avusy	-5'473
Bardonnex	-7'251
Bellevue	14'002
Bernex	-81'210
Carouge	2'559'915
Cartigny	-15'996
Céligny	-943
Chancy	-6'939
Chêne-Bougeries	-87'105
Chêne-Bourg	-38'693
Choulex	2'976
Collex-Bossy	7'039
Collonge-Bellerive	22'165
Cologny	-258'851
Confignon	-32'023
Corsier	3'910
Dardagny	-9'548
Ville de Genève	2'605'197
Genthod	2'481
Grand-Saconnex	-26'134
Gy	1'109
Hermance	4'999
Jussy	5'950
Laconnex	-11'885
Lancy	-143'288
Meinier	8'955
Meyrin	-163'300
Onex	-143'460
Perly-Certoux	-4'474
Plan-les-Ouates	-13'171
Pregny-Chambésy	-8'827
Presinge	-2'113
Puplinge	5'967
Russin	-2'964
Satigny	-4'122
Soral	-13'837
Thônex	-92'302
Troinex	7'873
Vandœuvres	-5'330
Vernier	-512'072
Versoix	-2'186
Veyrier	-63'136
Fonds intercommunal	-548'000
Total communes	2'925'636

A4. Crédits supplémentaires

Crédits supplémentaires 2024

Conformément au projet de loi approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2024, les crédits supplémentaires, selon les listes présentées ci-après, sont approuvés par le Grand Conseil. On entend par crédit supplémentaire les dépassements observés entre les comptes 2024 et le budget voté 2024.

Le budget voté 2024 a été établi par programme et par nature à deux positions, à l'exception des subventions accordées qui font l'objet d'une présentation détaillée par libellé.

Les charges supplémentaires (dépassements) entre les comptes et le budget 2024 sont présentées dans trois tableaux en distinguant :

- les charges supplémentaires qui ont fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la commission des finances (Tableau I). Ces crédits supplémentaires ont été partiellement ou intégralement utilisés;
- les charges supplémentaires concernant les éléments énumérés à l'article 33 alinéa 3 de la LGAF ainsi que les charges supplémentaires inférieures aux seuils conformément à l'article 21 alinéa 3 et alinéa 4 du RPFCB, de la compétence du Conseil d'Etat ou du département concerné, à l'exception de celles ayant fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la commission des finances (Tableau II)¹;
- les charges supplémentaires qui auraient dû faire l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire à la commission des finances, mais qui n'ont pas été soumises ou qui n'ont pas été approuvées (Tableau III).

Une nature comptable MCH2 peut comprendre des charges pour lesquelles l'autorisation de dépasser le budget voté relève soit de la compétence du Conseil d'Etat, soit de celle de la commission des finances. Les tableaux I à III présentent les crédits supplémentaires sous l'angle de l'autorité compétente pour les autoriser. Par conséquent, les montants aux comptes et au budget des deux tableaux peuvent différer des montants totaux publiés dans le tome 2².

Les charges supplémentaires présentées peuvent être entièrement ou partiellement couvertes, soit par des revenus supplémentaires liés, soit par des non-dépensés sur d'autres charges liées.

Les tableaux I, II et III présentent la liste exhaustive de ces charges supplémentaires. L'approbation du Grand Conseil porte sur leur autorisation.

Tableau I : Crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances

Ce tableau comporte uniquement les rubriques comptables qui présentent des charges supplémentaires par rapport au budget, soit un montant total de 117.3 millions intégralement ou partiellement couvertes par un ou des crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances pour un montant de 151.7 millions.

¹ Il s'agit des charges supplémentaires concernant les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie. Les crédits supplémentaires y relatifs relèvent de la compétence du Conseil d'Etat. Les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité fixés à l'article 34 de la LGAF, soit inférieurs à 200 000 francs ou entre 200 000 francs et 1 000 000 francs et n'excédant pas 0.5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, non soumis à la commission des finances, sont intégrés dans ce tableau.

² Par exemple, les charges de personnel intègrent des charges effectives dont le dépassement est de la compétence du Grand Conseil et des écritures de provisions dont le dépassement est de la compétence du Conseil d'Etat.

Les principaux crédits supplémentaires (partiellement ou intégralement utilisés) octroyés par la commission des finances sont les suivants :

Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

- Le programme B04 « Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique » présente une charge supplémentaire de 2.9 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit pour un montant total de 9.8 millions.

Les frais d'électricité ont augmenté avec l'application au 1er janvier 2024 du nouveau contrat avec les SIG et la hausse des coûts d'utilisation du réseau. Pour faire face à ces hausses, une demande de crédit supplémentaire de 5.2 millions a été validée par la commission des finances. Cette hausse de charges a finalement totalisé 4.1 millions, car elle a été atténuée par les remboursements de 0.5 million versés par les SIG à leurs clients en 2024 et une consommation électrique légèrement inférieure aux prévisions.

Les coûts de dépollution des terrains ont dépassé le budget de 4.2 millions. Une demande de crédit supplémentaire de 4.5 millions a été validée par la commission des finances pour le site des Vernets. Au réel comme au budget, l'impact de ces dépenses est neutralisé par la comptabilisation, pour un montant égal, de l'utilisation de la provision constituée les années précédentes (compétence du Conseil d'Etat). Les charges supplémentaires en nature 31 dans le programme B04, notamment celles évoquées ci-avant, ont été compensées par des non-dépensés sur les prestations de service et honoraires (-2.2 millions), les loyers (-2.3 millions) et l'entretien courant des bâtiments (-2.1 millions).

- Le programme B05 « Systèmes d'information et du numérique » présente une charge supplémentaire de 4 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit pour un montant total de 4.9 millions. Les crédits supplémentaires obtenus pour le programme B05 sont relatifs aux :
 - reports budgétaires 2023 sur 2024 et réaffectations (0.3 million);
 - besoins relatifs aux licences et logiciels (4.6 millions).

La consommation de la nature 31 de ce programme a finalement été inférieure au budget évolué en raison :

- de décalages dans la mise en œuvre de plusieurs projets tels que l'échange d'e-mails sécurisés avec les professionnels de santé (HIN), la journalisation des e-mails, ainsi que certaines opérations de maintenance sur les infrastructures de stockage (-0.8 million);
- du changement de méthode de comptabilisation des maintenances évolutives qui sont désormais comptabilisées en investissement alors qu'elles l'étaient auparavant en fonctionnement, ce qui a entraîné une réduction des charges (-0.2 million).
- Le programme H01 « Sécurité publique » présente une charge supplémentaire de 1 million intégralement couverte par des reports budgétaires 2023 sur 2024 et réaffectations pour un montant total de 1 million.

Les reports budgétaires du programme B01 ont été réalloués au profit du programme H01 notamment afin de financer les études menées par l'OCBA dans le cadre du plan directeur des bâtiments de la police au Sapay et pour le centre de sécurité de la rade (CSR).
- Le programme J01 « Pouvoir judiciaire » présente une charge supplémentaire de 5.5 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 6.8 millions.

Le dépassement provient d'une augmentation des dépenses directement liées à l'instruction des procédures judiciaires (frais d'expertises, frais de curatelles, indemnités en application des art. 429 CPP ss et assistance judiciaire). La commission de gestion du Pouvoir judiciaire a ainsi sollicité et obtenu de la commission des finances du Grand Conseil un crédit supplémentaire de 6.8 millions de francs, dont la majeure partie a été consommée, étant précisé qu'une charge extraordinaire de 0.8 million ne s'est finalement pas réalisée.

Rubrique 36 Charges de transfert (hors liste des subventions)

- Le programme H03 « Population, droit de cité et migration » présente une charge supplémentaire de 0.6 million partiellement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 0.5 million.

Ce dépassement concerne la part des émoluments perçus par l'OCPM destinée à la Confédération pour les documents d'identité suisses, la couverture de la part mise à la charge du canton pour les frais de traitement des données du système d'information central sur la migration (SYMIC), ainsi que les frais de détention administrative hors canton.

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

Programme A04 « Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique »

- La ligne « Aide aux pays en voie de développement » présente une charge supplémentaire de 9 millions intégralement couverte par deux demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 9 millions, dont les objets sont :
 - une contribution d'urgence de 4 millions en faveur des populations civiles affectées par l'escalade de la violence au Liban. Cette aide offre un soutien aux activités humanitaires des acteurs clés suivants :
 - Croix-Rouge Libanaise via la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) qui fournit des services ambulatoires et de premier secours (1 million de francs);
 - Comité International de la Croix-Rouge (CICR) pour son rôle dans la protection des populations, des infrastructures civiles et du respect du droit international humanitaire (1 million de francs);
 - Médecins Sans Frontières (MSF) Suisse pour ses activités médicales d'urgence (500'000 francs);
 - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour ses programmes de soutien aux populations déplacées en raison du conflit au Liban et vers les pays limitrophes (0.5 million);
 - Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour ses programmes de soutien aux populations palestiniennes déplacées en raison du conflit au Liban et vers la Syrie (0.5 million);
 - Centre pour le Dialogue Humanitaire (HD) pour ses efforts de médiation et de désescalade de la violence (0.5 million).
 - une contribution humanitaire d'urgence de 5 millions en faveur de Médecins Sans Frontières (MSF) Suisse pour soutenir les populations victimes du conflit au Soudan.

Programme C01 « Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale »

- La ligne « Hospice général - Prestations - Action Sociale » présente une charge supplémentaire de 3.8 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 11.1 millions.

Ce dépassement de crédit a permis de couvrir la hausse significative des dépenses de prestations d'aide sociale constatée cette année. En effet, le nombre de dossiers bénéficiant d'un soutien financier a augmenté de 8.5% par rapport à 2023 et de 4.5% comparés aux prévisions budgétaires. Au total, ce sont 16'169 dossiers qui ont été suivis dans le dispositif de l'Hg en 2024, soit 1'260 de plus qu'en 2023 et 696 de plus qu'estimé au budget.

L'écart de 7.3 millions entre la demande en autorisation de crédit supplémentaire d'un montant de 11.1 millions et la charge supplémentaire de 3.8 millions entre les comptes et le budget 2024 s'explique notamment pour les prestations brutes d'aide sociale par un coût moyen par dossier qui s'est avéré plus faible de 3.9 millions que planifié et par des remboursements (AI, organismes officiels, créances usagers) qui se sont avérés plus importants de 3.4 millions que planifiés.

Programme C04 « Soutien à la famille et à l'intégration »

- La ligne « Allocations familiales pour personnes non actives » présente une charge supplémentaire de 1.1 million partiellement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 1 million.

Près de deux tiers des personnes qui reçoivent les allocations familiales pour non actifs de la CAFNA sont des bénéficiaires de l'Hospice Général. Dès lors, l'augmentation significative du nombre des ayants-droit aux prestations sociales a également engendré une hausse des dépenses liées à ces allocations familiales.

Programme C05 « Actions en matière d'asile et de migration »

- La ligne « Hospice général - Prestations – Asile » présente une charge supplémentaire de 39.5 millions partiellement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 36.5 millions.

Le nombre de personnes accompagnées par l'Hospice Général dans leur parcours d'intégration à Genève a continué de croître en 2024, atteignant une moyenne annuelle de 10'540 bénéficiaires des prestations d'asile, soit une progression de 6.2% par rapport à l'année précédente. Comme en 2023, les trois principaux pays d'origine des bénéficiaires restent l'Ukraine, suivie de l'Afghanistan et de la Turquie. De plus, le coût du dispositif d'hébergement a fortement augmenté du fait des contraintes du marché immobilier genevois (loyers élevés, pénurie de logements adaptés, etc.). Des solutions d'urgence plus coûteuses, ouvertes en 2023, ont été exploitées sur toute l'année 2024 par manque de solutions alternatives. À cela s'ajoute la hausse constante des coûts de santé, matérialisée par une forte progression des primes d'assurance-maladie en 2024.

Programme F02 « Enseignement secondaire II et formation continue »

- La ligne « Cours interentreprise - subvention pour la formation de base » présente une charge supplémentaire de 3.6 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 3.6 millions.

Ce dépassement permet de financer les prestations d'éducation précoce. Ce dépassement de 3.6 millions s'explique notamment par des effectifs en augmentation, une hausse importante du prix des matières premières dans les domaines construction et technique, le rapatriement et la dispense de nouveaux CIE à Genève. Il découle également de l'entrée en vigueur de nouvelles ordonnances fédérales et plans de formations qui engendrent une augmentation de plus d'un quart des jours/apprentis pour les CIE dispensés à Genève.

Programme F04 « Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité »

- La ligne « Mesures éducatives et de placements » présente une charge supplémentaire de 3.5 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 3.8 millions.

Pour rappel, la ligne de subvention « Mesures éducatives et de placements » couvre les dépenses liées aux mineurs suivis soit sur demande des tribunaux, soit avec l'accord des parents. Les principales dépenses concernent les placements hors canton, la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA), les renforts éducatifs pour des placements complexes et différentes mesures ambulatoires de soutien.

Ce dépassement de 3.5 millions est dû aux prises en charge renforcées au sein des institutions genevoises d'éducation spécialisée qui continuent à augmenter du fait que les enfants suivis ont régulièrement des besoins multiples (social, éducatif, médical, psychologique, etc.). Il s'explique également par l'augmentation de la durée moyenne des placements en hospitalisation sociale et au renfort de personnel soignant nécessaire pour certains mineurs présentant des situations complexes.

Programme G01 « Logement et planification foncière »

- La ligne « Subvention au logement social » présente une charge supplémentaire de 2.2 millions partiellement couverte par deux demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 2 millions.

Le dépassement concerne d'une part les allocations de logement et subventions à la personne pour 0.8 million qui s'explique principalement par la mesure anti-inflationniste (reconduite en 2024) augmentant le maximum d'allocation de logement de 1000 francs/pièce/an à 1400 francs/pièce/an dont les impacts ont été plus importants que prévu. À cela s'ajoutent une indexation des revenus, corrélée dans le budget 2024 avec l'inflation, qui a été moins importante et un nombre de ménages bénéficiaires d'allocation plus élevé.

D'autre part, les subventions à la pierre versées ont été plus importantes (+1.4 million), principalement dû à de nouveaux dossiers qui n'avaient pas été prévus. Cette augmentation provient notamment de l'augmentation des taux d'intérêt qui se répercutent sur des subventions plus élevées, ainsi que du nombre plus conséquent de dossiers de rénovation.

Il s'agit de dépenses contraintes dans la mesure où l'État est dans l'obligation de payer les sommes prévues par la loi et le règlement en la matière.

Programme K01 « Réseau de soins »

- La ligne « Prestations stationnaires hospitalières » présente une charge supplémentaire de 16.5 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 21.1 millions. Ce dépassement se rapporte à l'augmentation du financement cantonal des prestations stationnaires hospitalières en raison, d'une part, de la révision tarifaire du point DRG, négociée entre les communautés d'assureurs et les établissements hospitaliers pour intégrer les effets de l'inflation et, d'autre part, d'une sous-estimation budgétaire de l'activité.

L'écart entre la demande en autorisation de crédit supplémentaire de 21.1 millions et la charge supplémentaire de 16.5 millions s'explique principalement par l'écart entre les charges à payer en 2023 liées aux hospitalisations hors canton et le montant total (inférieur) des factures correspondantes, enregistré en 2024. En raison du volume important de ces factures, le service ne dispose pas, à ce jour, des outils nécessaires pour assurer une traçabilité adéquate et évaluer précisément ce type d'écart.

- La ligne « Soins à domicile » présente une charge supplémentaire de 6.9 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 9.3 millions. Conformément à l'article 25a LAMal, le canton de Genève doit assumer le financement résiduel des soins à domicile. L'écart budgétaire s'explique principalement par la revalorisation des tarifs des organisations d'aide et de soins à domicile (OASD), décidée par le Conseil d'État en novembre 2024.

De plus, l'augmentation de l'activité d'hospitalisation à domicile de Sitex SA, liée à la réduction des séjours hospitaliers ainsi que la croissance des soins à domicile privés, gérés par la Coopérative de soins infirmiers (CSI) ont engendré un surcoût. À noter que l'IMAD n'est pas concernée, son budget étant stabilisé par des effets compensatoires.

- La ligne « SNRS : Lits d'attente HUG » présente une charge supplémentaire de 4.8 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 4.8 millions.

Le mandat de prestations des lits de soins de maintien aux HUG prévoyait une occupation moyenne de 132 lits (12.1 millions de francs) au lieu d'une occupation moyenne constatée de 190 lits (entraînant un financement résiduel de 16.9 millions).

Programme M01 « Transport et mobilité »

- La ligne « Transports Publics Genevois (TPG) » présente une charge supplémentaire de 8.1 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant équivalent.

En mai 2024, un accord entre les TPG et les syndicats, validé par le Conseil d'État, a amélioré les conditions de travail et les salaires des conducteurs, entraînant des coûts de 6.3 millions de francs, tandis que la hausse du coût de l'énergie, l'effet de change et le projet Chrysalide (gratuité des transports collectifs – développement des outils et des moyens nécessaires à son déploiement) ont engendré une charge supplémentaire de 1.8 million de francs.

- La ligne « GLCT : Lignes transfrontalières » présente une charge supplémentaire de 1.2 million intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 1.2 million.

La subvention octroyée au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) a été supérieure au budget, principalement en raison d'une sous-estimation de l'indexation des contrats, initialement estimée à environ 5 %, alors que la réalité se situe plutôt aux alentours de 15 % en moyenne (+ 1.2 million).

Plusieurs demandes en autorisation de crédit supplémentaire acceptées par la commission des finances n'apparaissent pas dans le tableau I vu l'absence au final de charges supplémentaires entre les comptes et le budget.

Tableau II : Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat

En application de la LGAF (art 33 et 34) et du règlement d'application (RPFGB art 21), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Les crédits supplémentaires inférieurs à 200'000 francs ou entre 200'000 francs et 1'000'000 francs et n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget sont intégrés dans ce tableau, sous réserve de ceux ayant fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la commission des finances. De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie, ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit soumises à la commission des finances et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclage des comptes.

Dans ce cadre, les charges supplémentaires correspondant aux critères susmentionnés s'élèvent à 703.6 millions (Tableau II) dont 540.5 millions liés à l'amortissement de la réserve budgétaire relative à la recapitalisation de la CPEG.

Les principales charges supplémentaires entre les comptes et le budget de la compétence du Conseil d'Etat, selon l'ordre d'apparition du tableau, sont constituées par :

Rubrique 30 Charges de personnel (Provisions/dépréciations)

- Le programme H01 « Sécurité publique » présente une charge supplémentaire de 1.5 million.

L'utilisation de la provision pour le paiement du Pont-AVS Police a été inférieure à celle prévue dans le budget en raison d'une plus faible demande émanant des bénéficiaires potentiels.

- Le programme J01 « Pouvoir judiciaire » présente une charge supplémentaire de 2 millions.

Ce dépassement se justifie par une utilisation de provisions moindre en raison d'une dépense inférieure vis-à-vis du budget des rentes des magistrats du PJ liées aux mesures transitoires dans le cadre du transfert de la caisse de prévoyance des magistrats du pouvoir judiciaire auprès de la CPEG en 2014.

Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations et pertes effectives)

- Le programme B05 « Systèmes d'information et du numérique » présente une charge supplémentaire de 0.9 million.

Une provision a été constituée afin de tenir compte d'un risque financier découlant d'une surutilisation de licences.

- Le programme E01 « Protection de l'environnement » présente une charge supplémentaire de 1.8 million.

Elle est principalement due à la variation de la provision pour l'assainissement des sites contaminés qui fait état d'une utilisation inférieure par rapport au montant budgété, car les travaux réalisés en 2024 ont été moins importants que prévu. Au réel comme au budget, l'impact des dépenses (compétence du Grand Conseil) est neutralisé par la comptabilisation, pour un montant égal, de l'utilisation de la provision constituée les années précédentes.

- Le programme G01 « Logement et planification foncière » présente une charge supplémentaire de 0.6 million.

Ce dépassement concerne la dotation pour dépréciation de créances à l'office cantonal du logement et de la planification foncière principalement due à des rétroactifs de surtaxes importantes.

- Le programme H01 « Sécurité publique » présente une charge supplémentaire de 6.8 millions.

Ce dépassement concerne la dotation à la provision pour dépréciation d'actifs couvrant le risque de non-recouvrement des créances ouvertes de la police. L'augmentation du besoin en dotation s'explique par la hausse de la volumétrie des amendes d'ordres et de contraventions émises.

- Le programme I01 « Impôts, taxes et droits » présente une charge supplémentaire de 29.7 millions.

Ce dépassement s'explique par la réévaluation des risques liés aux créances fiscales, résultant d'une part de l'augmentation de ces dernières entre 2023 et 2024 (+4.1%), et d'autre part, de l'évaluation à la hausse de la provision des grands débiteurs.

- Le programme I03 « Administration de la fortune, de la dette et de la RPT » présente une charge supplémentaire de 4.3 millions.

Ce dépassement s'explique par une dotation supplémentaire non-budgétée de 4.3 millions à la provision existante de 45 millions, couvrant le risque d'actionnement, par la CPEG, de la garantie de l'Etat dans le cadre d'une liquidation partielle dans le contexte du recours de l'Institut Suisse de Bioinformatique (ISB) et du Centre Suisse de Contrôle de Qualité (CSCQ) contre la loi 12228, à savoir dans le cas où la CPEG mettrait aux poursuites ces deux entités du fait qu'elles n'aient pas les moyens de payer les montants de recapitalisation. Ce montant supplémentaire s'explique par l'acquisition d'une année supplémentaire d'assurance ainsi que par l'incidence des mécanismes salariaux, augmentant les capitaux de prévoyance de la CPEG.

- Le programme J01 « Pouvoir judiciaire » présente une charge supplémentaire de 0.6 million.

Le dépassement provient d'une augmentation de la dotation aux provisions de débiteurs de la filière pénale dont le recouvrement est assuré par le service des contraventions.

- Le programme L03 « Promotion économique et tourisme » présente une charge supplémentaire de 2.1 millions.

Elle s'explique par un ajustement de la provision destinée à couvrir le risque de défaut de paiement sur les montants devant être restitués par les entreprises dans le cadre des aides cas de rigueurs (CDR suite à des contrôles des dossiers à postériori).

- Le programme M02 « Infrastructures routières et de transports publics » présente une charge supplémentaire de 0.5 million.

L'écart budgétaire résulte de la constitution d'une provision pour litige liée à la procédure engagée par la Fondation Terra & Casa contre l'Etat de Genève concernant la vente d'une parcelle, ainsi que pour le transfert de diverses créances service du contentieux de l'Etat.

Rubrique 33 Amortissements du patrimoine administratif

Tous programmes confondus, la rubrique 33 (amortissements du patrimoine administratif) présente un montant aux comptes (395.5 millions) supérieur de 45.1 millions par rapport au montant figurant au budget (350.4 millions).

Seuls les programmes qui ont dépassé leur budget sont listés dans le tableau II. Leurs charges supplémentaires s'élèvent globalement à 47 millions.

- Le programme B04 « Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique » présente une charge supplémentaire de 2.5 millions.

Cet écart est principalement dû à la revue périodique des démolitions futures de l'OCBA ainsi qu'au test annuel de dépréciation de l'OCBA des actifs d'exploitations.

- Le programme B05 « Systèmes d'information et du numérique » présente une charge supplémentaire de 39.8 millions.

L'excédent d'amortissements s'explique notamment par la comptabilisation d'amortissements supplémentaires sur des logiciels et matériels informatiques, à la suite de l'abaissement au 1er janvier 2024 de leur durée d'utilité (de 8 à 5 années), soit 39.1 millions pour l'OCSIN.

- Le programme J01 « Pouvoir judiciaire » présente une charge supplémentaire de 2.4 millions.

L'excédent d'amortissements s'explique par la comptabilisation d'amortissements supplémentaires sur des logiciels et matériels informatiques, à la suite de l'abaissement au 1er janvier 2024 de leur durée d'utilité (de 8 à 5 années), soit 2.4 millions pour le Pouvoir judiciaire.

- Le programme M02 « Infrastructures routières et de transports publics » présente une charge supplémentaire de 1 million.

Cet écart est principalement dû à une divergence de planification des lois 150 Réseau des transports publics et 170 Infrastructures de transport issues du projet d'agglomération par rapport à leur réalisation, ainsi que d'un amortissement exceptionnel de l'ouvrage pont de Peney-Dessous, dont la démolition est prévue entre 2025 et 2026.

Rubrique 34 Charges financières (Provisions/dépréciations et pertes effectives)

- Le programme I03 « Administration de la fortune, de la dette et de la RPT » présente une charge supplémentaire de 2.2 millions.

Des pertes exceptionnelles ont été comptabilisées pour un actif inscrit à double au bilan identifié lors d'une cession à une fondation immobilière de droit public. A cela se sont rajoutées des pertes générées par la cession d'un terrain à une commune.

Rubrique 36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (Provisions/dépréciations, amortissements, pertes effectives et reclassement entre natures de charge)

- Le programme G01 « Logement et planification foncière » présente une charge supplémentaire de 0.9 million.

Des subventions d'investissement aux communes pour des équipements sportifs figurant comme actifs au bilan d'entrée (établi lors du passage à la norme IPSAS) ont finalement été dépréciées à 100% à fin 2024 pour 1.2 million, compte tenu de la difficulté à les identifier. À l'inverse, les amortissements des subventions d'investissement versées dans le cadre de la LUP ont été moins importants (-0,3 million).

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions) (Provisions/dépréciations)

Programme C01 « Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale »

- La ligne « Subsidés aux assurés à ressources modestes » présente une charge supplémentaire de 7.2 millions.

L'article 14 RaLAMal prévoit que 100% des subsidés estimés à fin septembre soient versés aux assureurs en 3 tranches durant l'année en cours, la dernière en septembre. Or, des subsidés continuent à être accordés jusqu'à la fin de l'exercice. De plus des subsidés rétroactifs sont également dus au titre des années antérieures. Il en résulte la constitution d'une provision pour couvrir ces subsidés tardifs et rétroactifs. Le dépassement de 7.2 millions s'explique par une adaptation des dotations de provisions afin de couvrir l'augmentation importante des demandes de subsidés adressées au service de l'assurance-maladie sur le dernier trimestre de l'année.

Toutefois, il sied de relever que le budget global voté pour les prestations de subsidés d'assurance-maladie n'a pas été dépassé, malgré une hausse importante des ayants-droit.

- La ligne « Couverture des créances des assureurs pour primes impayées » présente une charge supplémentaire de 11.9 millions.

L'article 64a LAMal, ainsi que les dispositions du droit cantonal y relatives, prévoient que les primes et les participations échues des genevois, ainsi que les intérêts moratoires et les frais de poursuites soient payés à 85% par le canton aux assureurs. Comme il s'écoule un certain temps entre le moment où une prime est échue et le moment où le service de l'assurance-maladie paye cette prime, la constitution d'une provision est nécessaire. Le dépassement de 11.9 millions s'explique par une adaptation des dotations de provisions afin de couvrir les créances insolvables dues, notamment du fait de l'augmentation significative des primes.

Toutefois, il sied de relever que le budget global voté pour la couverture des primes impayées n'a pas été dépassé, malgré une hausse importante de la prime d'assurance-maladie en 2024.

Programme C02 « Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées »

- La ligne « EMS - Financement résiduel des soins en EMS » présente une charge supplémentaire de 14.7 millions.

Il s'agit d'une provision destinée à couvrir les déficits potentiels des EMS pour les prestations de soins. Elle s'explique notamment par l'augmentation des minutes de soins, des taux d'occupation ainsi que de la grille tarifaire. En effet, le mécanisme du financement résiduel des soins exige que le canton prenne en charge les coûts réels des prestations LAMal, notamment selon les journées effectives de prestations réalisées, qui ne seront connues qu'après le bouclage des comptes des EMS.

Il sied de relever que ce nouveau mécanisme de financement des EMS est entré en vigueur cette année, par conséquent les estimations manquent de recul historique.

- La ligne « Prestations complémentaires fédérales - AVS » présente une charge supplémentaire de 4.1 millions et la ligne « Prestations complémentaires cantonales - AVS » présente une charge supplémentaire de 0.8 million.

Ces dépassements s'expliquent par la constitution de provisions pour les prestations dues dans le cadre de nouveaux dossiers, des cas de mutations et des frais médicaux soumis au cours des derniers mois de l'année. L'augmentation des demandes et l'allongement des délais de traitement qui en découle engendrent des prestations rétroactives qu'il est nécessaire de provisionner dans la mesure où le service des prestations complémentaires (SPC) doit verser les montants dus à toutes les personnes éligibles aux prestations complémentaires fédérales et cantonales à l'AVS.

Programme C03 « Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées »

- La ligne « Prestations complémentaires fédérales - AI » présente une charge supplémentaire de 2.5 millions et la ligne « Prestations complémentaires cantonales - AI » présente une charge supplémentaire de 1.3 million.

Ces dépassements s'expliquent par la constitution de provisions pour les prestations dues dans le cadre de nouveaux dossiers, des cas de mutations et des frais médicaux soumis au cours des derniers mois de l'année. L'augmentation des demandes et l'allongement des délais de traitement qui en découle engendrent des prestations rétroactives qu'il est nécessaire de provisionner dans la mesure où le service des prestations complémentaires (SPC) doit verser les montants dus à toutes les personnes éligibles aux prestations complémentaires fédérales et cantonales à l'AI.

Programme C05 « Actions en matière d'asile et de migration »

- La ligne « Hospice général - Prestations - Asile » présente une charge supplémentaire de 8.3 millions.

Il s'agit d'une dotation à provision consécutive à la notification au canton par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) du trop-perçu de forfaits fédéraux au titre des années 2023 et 2024 qui pourrait être restitué à la Confédération. Selon le mécanisme de financement des prestations asile, le canton couvre, via une subvention de prestation à l'Hospice général, l'intégralité des prestations octroyées aux migrants, déduction faite des forfaits fédéraux. Par conséquent, il lui revient de financer les restitutions éventuelles liées au surplus de forfaits fédéraux reçu par l'Hospice général.

Programme K01 « Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées »

- La ligne « Prestations stationnaires hospitalières » présente une charge supplémentaire de 2 millions.

Il s'agit de la constitution d'une provision, constituée en 2024, pour couvrir le litige opposant l'hôpital de La Tour à l'État de Genève concernant la planification hospitalière, qui avait initialement exclu la chirurgie cardiaque et thoracique.

La Tour a eu gain de cause suite à son recours, une provision a été constituée et correspond au montant maximal que l'État pourrait devoir rembourser, soit 55 % des frais de chaque cas concerné entre 2020 et 2024.

- La ligne « Soins à domicile » présente une charge supplémentaire de 3.4 millions.

Il s'agit de la constitution d'une provision induite par la revalorisation des tarifs des soins à domicile liée à une hausse salariale, ainsi qu'à l'augmentation de l'activité des soins et des hospitalisations à domicile.

Rubrique 38 Charges extraordinaires (Amortissements)

- Le programme I03 « Administration de la fortune, de la dette et de la RPT » présente une charge supplémentaire de 540.5 millions.

Cette charge supplémentaire est due à l'amortissement de la réserve budgétaire relative à la recapitalisation de la CPEG. Le Conseil d'Etat a décidé de prendre en charge sur l'exercice 2024 une part supplémentaire du coût de la recapitalisation de la CPEG.

Tableau III : Dépassements non soumis ou non approuvés par la commission des finances

Un dépassement de 0.7 million non soumis ou non approuvés par la Commission des finances entre dans ce tableau :

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

Programme C02 « Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées »

- La ligne « Prestations complémentaires cantonales - AVS » présente une charge supplémentaire de 0.7 million, soit + 0.8 % par rapport au budget voté de CHF 84.7 millions.

Ce dépassement a permis de financer l'augmentation des besoins de prestations résultant notamment du vieillissement de la population et de l'augmentation du coût de la vie. En 2024, le SPC a attribué des prestations à un nombre accru de bénéficiaires (+1.8% pour les prestations complémentaires cantonales), portant leur total à 10'016 personnes à fin 2024, contre 9'840 à fin 2023. Cette progression concerne principalement les personnes vivant à domicile.

L'absence de dépôt d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire est due au fait que, durant toute l'année 2024, les estimations remontées pour les PC AVS cantonales et fédérales étaient très proches du budget (entre 0/-1 million en dessous du budget, soit jamais en dépassement). Le département indique que beaucoup de dossiers ont pu être traités en fin d'année malgré la hausse du nombre de demandes.

I. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2024	Budget 2024	Dépassements	
				Total	dont autorisés
30 Charges de personnel (hors provisions/dépréciations)				398'911	2'134'630
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques		172'038'689	171'639'778	398'911	2'134'630
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (hors provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)				16'124'910	37'603'521
B01 Etats-majors départementaux		3'694'765	3'103'176	591'589	11'876'384
B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique		156'183'632	153'326'269	2'857'363	9'839'498
B05 Systèmes d'information et du numérique		62'535'209	58'544'821	3'990'388	4'912'759
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale		1'058'705	1'016'835	41'870	41'871
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées		1'123'702	836'284	287'417	656'757
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées		670'152	582'902	87'250	87'251
C05 Actions en matière d'asile et de migration		66'315	49'022	17'293	17'294
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle		1'448'981	1'182'449	266'532	621'798
F02 Enseignement secondaire II et formation continue		21'146'807	20'798'486	348'321	348'322
F05 Hautes écoles		1'745	-	1'745	1'746
H01 Sécurité publique		20'851'673	19'839'219	1'012'454	1'012'605
H03 Population, droit de cité et migration		2'788'313	2'385'961	402'352	402'352
I02 Production et perception des impôts		4'842'865	4'812'171	30'694	142'789
I04 Exécution des poursuites et faillites		4'854'374	4'719'691	134'683	134'684
J01 Pouvoir judiciaire		52'238'698	46'763'775	5'474'923	6'832'975
L02 Régulation du marché du travail et du commerce		1'373'985	1'256'233	117'752	117'752
M01 Transport et mobilité		5'600'091	5'542'009	58'082	152'483
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation		2'239'101	1'834'900	404'201	404'201
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors provisions/dépréciations)				555'487	515'000
H03 Population, droit de cité et migration		6'640'575	6'085'088	555'487	515'000 *
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations)				100'200'583	111'449'495
A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique					
Aide aux pays en voie de développement		15'349'963	6'350'000	8'999'963	9'000'000
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					
Hospice général - Prestations - Action Sociale		422'060'000	418'260'000	3'800'000	11'100'000
C04 Soutien à la famille et à l'intégration					
Allocations familiales pour personnes non actives		45'156'086	44'100'000	1'056'086	1'000'000 *
C05 Actions en matière d'asile et de migration					
Hospice général - Prestations - Asile (Hors prov.)		122'255'706	82'755'706	39'500'000	36'500'000

I. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2024	Budget 2024	Dépassements	
				Total	dont autorisés
F02 Enseignement secondaire II et formation continue					
	Cours interentreprise - subvention pour la formation de base	11'978'410	8'378'410	3'600'000	3'600'000
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					
	Mesures éducatives et de placements	40'339'647	36'795'585	3'544'062	3'800'000
G01 Logement et planification foncière					
	Subvention au logement social	62'355'427	60'164'711	2'190'716	1'950'000 *
K01 Réseau de soins					
	Prestations stationnaires hospitalières (Hors prov.)	491'601'080	475'088'456	16'512'624	21'099'495
	Soins à domicile (Hors prov.)	156'912'528	149'984'540	6'927'988	9'300'000
	SNRS : Lits d'attente HUG	16'900'000	12'118'586	4'781'414	4'800'000
M01 Transport et mobilité					
	Transports Publics Genevois (TPG)	271'367'400	263'267'400	8'100'000	8'100'000
	GLCT : Lignes transfrontalières	13'187'731	12'000'000	1'187'731	1'200'000
TOTAL I				117'279'892	151'702'646

(*) Dépassement partiellement couvert par une demande en autorisation de crédit supplémentaire approuvée par la commission des finances.

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCE

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2024	Budget 2024	Dépassements
30 Charges de personnel (Provisions/dépréciations)						5'199'406
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	Provisions/ dépréciations	oui		-76'022	-123'452	47'430
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	Provisions/ dépréciations			247'640	-	247'640
D01 Culture		oui		3'030'577	3'006'200	24'377
F01 Enseignement obligatoire et orientation	Provisions/ dépréciations			375'000	-	375'000
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	Provisions/ dépréciations			299'300	-	299'300
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	Provisions/ dépréciations	oui		160'000	-	160'000
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	Provisions/ dépréciations	oui		8'200	-	8'200
F06 Prestations transversales liées à la formation	Provisions/ dépréciations	oui		124'000	-	124'000
H01 Sécurité publique	Provisions/ dépréciations			-522'822	-2'047'608	1'524'786
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	Provisions/ dépréciations			-47'811	-304'610	256'799
J01 Pouvoir judiciaire	Provisions/ dépréciations			-278'379	-2'234'253	1'955'874
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	Provisions/ dépréciations	oui		176'000	-	176'000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)						49'698'636
B01 Etats-majors départementaux	Provisions/ dépréciations			233'696	1'000	232'696
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	Provisions/ dépréciations et pertes effectives	oui		16'533	-	16'533
B05 Systèmes d'information et du numérique	Provisions/ dépréciations et pertes effectives			901'852	-	901'852
D01 Culture	Provisions/ dépréciations et pertes effectives	oui		10'036	-	10'036
E01 Protection de l'environnement	Provisions/ dépréciations et pertes effectives			-181'395	-1'999'000	1'817'605
E03 Gestion des eaux	Pertes effectives	oui		22'916	5'000	17'916
E04 Agriculture et nature	Provisions/ dépréciations et pertes effectives	oui		45'351	10'600	34'751
F01 Enseignement obligatoire et orientation	Provisions/ dépréciations et pertes effectives	oui		166'232	40'000	126'232
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	Provisions/ dépréciations	oui		101'108	41'000	60'108
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	Provisions/ dépréciations	oui		91'015	56'000	35'015
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	Provisions/ dépréciations et pertes effectives			485'482	76'228	409'254
G01 Logement et planification foncière	Provisions/ dépréciations			2'629'404	2'000'000	629'404
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	Provisions/ dépréciations			713'124	300'000	413'124
H01 Sécurité publique	Provisions/ dépréciations et pertes effectives			24'603'245	17'795'955	6'807'290
H03 Population, droit de cité et migration	Provisions/ dépréciations	oui		86'975	10'000	76'975
H04 Sécurité civile et armée	Provisions/ dépréciations et pertes effectives	oui		141'037	-	141'037
I01 Impôts, taxes et droits	Provisions/ dépréciations			117'778'147	88'050'000	29'728'147
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	Provisions/ dépréciations			4'300'000	-	4'300'000
J01 Pouvoir judiciaire	Pertes effectives			15'857'028	15'300'000	557'028
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Pertes effectives	oui		234'177	39'839	194'338

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCEB

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2024	Budget 2024	Dépassements
L02 Régulation du marché du travail et du commerce		Provisions/ dépréciations		588'974	350'000	238'974
L03 Promotion économique et tourisme		Provisions/ dépréciations et pertes effectives		2'108'235	-	2'108'235
M01 Transport et mobilité		Pertes effectives	oui	43'727	-	43'727
M02 Infrastructures routières et de transports publics		Provisions/ dépréciations		546'394	10'000	536'394
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation		Provisions/ dépréciations		1'388'303	1'149'339	238'964
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Provisions/ dépréciations et pertes effectives	oui	49'000	26'000	23'000
33 Amortissements du patrimoine administratif (Amortissements)						46'973'296
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines		Amortissements	oui	50'810	36'467	14'343
B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique		Amortissements		214'094'012	211'592'540	2'501'472
B05 Systèmes d'information et du numérique		Amortissements		89'628'126	49'781'210	39'846'916
E01 Protection de l'environnement		Amortissements		836'623	632'080	204'543
E03 Gestion des eaux		Amortissements	oui	4'957'794	4'835'597	122'197
E04 Agriculture et nature		Amortissements		3'190'175	2'913'667	276'508
F02 Enseignement secondaire II et formation continue		Amortissements		3'997'781	3'773'788	223'993
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité		Amortissements	oui	392'845	357'582	35'263
F06 Prestations transversales liées à la formation		Amortissements		1'085'127	846'114	239'013
H04 Sécurité civile et armée		Amortissements	oui	439'015	396'769	42'246
I02 Production et perception des impôts		Amortissements	oui	165'113	131'700	33'413
I04 Exécution des poursuites et faillites		Amortissements	oui	127'378	103'841	23'537
J01 Pouvoir judiciaire		Amortissements		4'959'428	2'585'733	2'373'695
M02 Infrastructures routières et de transports publics		Amortissements		49'334'341	48'347'376	986'965
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation		Amortissements	oui	45'842	34'243	11'599
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Amortissements	oui	9'993'427	9'955'834	37'593
34 Charges financières (Provisions/dépréciations et pertes effectives)						2'408'278
D01 Culture		Pertes effectives		227'653	-	227'653
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT		Pertes effectives		2'179'615	-	2'179'615
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Pertes effectives	oui	1'010	-	1'010
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (Provisions/dépréciations, amortissements, pertes effectives et reclassements entre natures de charges)						1'607'282
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées		Amortissements et pertes effectives	oui	1'414'517	1'404'492	10'025
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées		Amortissements et pertes effectives	oui	2'980'878	2'917'990	62'888
C04 Soutien à la famille et à l'intégration		Amortissements et pertes effectives	oui	542'001	530'544	11'457
C05 Actions en matière d'asile et de migration		Amortissements et pertes effectives	oui	474'377	464'226	10'151
D02 Sport et loisirs		Amortissements	oui	320'000	240'000	80'000
F05 Hautes écoles		Amortissements et pertes effectives		23'064'450	22'702'330	362'120
G01 Logement et planification foncière		Amortissements		3'820'200	2'892'056	928'144
J01 Pouvoir judiciaire		Amortissements	oui	28'200	-	28'200
L03 Promotion économique et tourisme		Amortissements	oui	87'749	41'790	45'959
M01 Transport et mobilité		Amortissements	oui	5'105'881	5'056'059	49'822
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Amortissements et pertes effectives	oui	2'330'070	2'311'555	18'515

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCEB

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2024	Budget 2024	Dépassements
36 Charges de transfert (liste des subventions)						57'163'630
A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique						
	Association Aux 6 Logis		oui	180'000	113'483	66'517
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale						
	Subsides aux assurés à ressources modestes (Prov. nettes)	Provisions/ dépréciations		3'996'768	-3'200'000	7'196'768
	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées (Prov. nettes)	Provisions/ dépréciations		11'263'387	-640'000	11'903'387
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées						
	EMS - Financement résiduel des soins en EMS (Prov. nettes)	Provisions/ dépréciations		12'063'949	-2'640'000	14'703'949
	Prestations complémentaires fédérales - AVS (Prov. nettes)	Provisions/ dépréciations		3'910'890	-163'000	4'073'890
	Prestations complémentaires cantonales - AVS (Prov. nettes)	Provisions/ dépréciations		1'084'706	250'000	834'706
	Covid-19 EMS (Hors prov.)		oui	76'954	-	76'954
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées						
	Prestations complémentaires fédérales - AI (Prov. nettes)	Provisions/ dépréciations		2'706'737	200'000	2'506'737
	Prestations complémentaires cantonales - AI (Hors prov.)		oui	95'614'610	95'141'091	473'519
	Prestations complémentaires cantonales - AI (Prov. nettes)	Provisions/ dépréciations		1'627'060	300'000	1'327'060
C05 Actions en matière d'asile et de migration						
	Hospice Général - Prestations - Asile (Prov. nettes)	Provisions/ dépréciations		8'300'000	-	8'300'000
E04 Agriculture et nature						
	Dégâts dus à la faune		oui	457'671	400'000	57'671
F02 Enseignement secondaire II et formation continue						
	Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)		oui	2'550'000	2'350'000	200'000
	Subvention Qualification (CFC pour adultes)		oui	8'578'909	8'561'000	17'909
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques						
	Mesures de soutien à domicile		oui	1'195'536	1'166'000	29'536
K01 Réseau de soins						
	Prestations stationnaires hospitalières (Prov. nettes)	Provisions/ dépréciations		1'993'330	-	1'993'330
	Soins à domicile (Prov. nettes)	Provisions/ dépréciations		3'392'287	-	3'392'287
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Provisions/ dépréciations	oui	216'473	207'064	9'409
38 Charges extraordinaires (Amortissements)						540'584'844
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT						
		Amortissements		639'464'263	98'934'142	540'530'121
M01 Transport et mobilité						
		Amortissements	oui	2'078'714	2'023'991	54'723
TOTAL II						703'635'371

En application de la LGAF (art 33 et 34) et du règlement d'application (RPFCEB art 21), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Les crédits supplémentaires inférieurs à 200'000 francs ou entre 200'000 francs et 1'000'000 francs et n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget sont intégrés dans ce tableau, sous réserve de ceux ayant fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la commission des finances. De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie, ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit soumises à la commission des finances et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclage des comptes.

III. Dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances

Programme	Comptes 2024	Budget 2024	Dépassements
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)			663'790
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées			
Prestations complémentaires cantonales - AVS (Hors prov.)	85'325'636	84'661'846	663'790
TOTAL III			663'790

A5. Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2024	B 2024	Description
A02 Conseil d'Etat	30 Charges de personnel	13'413'439	14'171'051	Actualisation de la provision concernant les retraites des conseillers d'Etat qui sont à la charge de l'Etat et évaluées selon les hypothèses actuarielles. La faible dotation est en lien avec la modification des hypothèses de calculs et la composition de l'effectif des rentiers.
	dont dotations provisions	576'133	1'318'047	
	dont utilisations provisions	-2'952'800	-3'461'143	L'utilisation de la provision pour le paiement de rentes aux anciens conseillers d'Etat et Chanceliers.
	34 Charges financières	-	612'909	Plus aucune charge sur cette nature suite à la modification des hypothèses de calculs (passage d'un taux technique de 1% à 0%)
	dont dotations provisions	-	612'909	
A06 Cour des comptes	30 Charges de personnel	5'066'567	6'142'538	Actualisation de la provision concernant les retraites des magistrats de la Cour des comptes qui sont à la charge de l'Etat et évaluées selon les hypothèses actuarielles. La faible dotation est en lien avec la modification des hypothèses de calculs et la composition de l'effectif des rentiers.
	dont dotations provisions	-	604'612	
	dont utilisations provisions	-94'678	-299'545	L'utilisation de la provision pour le paiement de rentes de la Cour des comptes.
	34 Charges financières	-	46'472	Plus aucune charge sur cette nature suite à la modification des hypothèses de calculs (passage d'un taux technique de 1% à 0%)
	dont dotations provisions	-	46'472	
	43 Revenus divers	749'630	30'000	
	dont reprises de provisions	719'630	-	
B01 Etats-majors départementaux	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'928'461	3'104'176	Les démarches auprès de la Confédération en vue d'obtenir le remboursement des indemnités versées aux entreprises ayant dû interrompre leurs activités lors du sommet USA-Russie demeurent infructueuses à ce jour. Le montant a par conséquent été provisionné.
	dont dotations dépréciations	233'680	-	
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	30 Charges de personnel	46'568'535	47'390'802	Dotation légèrement supérieure au budget en raison de surlongévité.
	dont dotations provisions	159'570	128'019	
	dont utilisations provisions	-235'592	-251'471	L'utilisation de la provision pour le paiement des rentes diverses à la charge de l'Etat.
	34 Charges financières	-	20'394	Plus aucune charge sur cette nature suite à la modification des hypothèses de calculs (passage d'un taux technique de 1% à 0%)
	dont dotations provisions	-	20'394	
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats	36 Charges de transfert	8'063	-	Utilisation de la provision en lien avec des créances du service du contentieux sur les prêts consentis aux ménages privés.
	dont utilisations dépréciations	-130'263	-	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2024	B 2024	Description
B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	150'421'958	152'026'269	
	dont dotations dépréciations	280'262	200'000	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal des bâtiments.
	dont utilisations dépréciations	-5'105	-200'000	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal des bâtiments.
	dont utilisations provisions	-6'106'381	-1'500'000	Utilisation de provision pour la dépollution du site des Vernets dont les travaux ont été plus importants que prévu.
	43 Revenus divers	5'475'912	6'904'957	
	dont reprises dépréciations	174'069	-	Reprise non prévue de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal des bâtiments.
B05 Systèmes d'information et du numérique	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	63'437'061	58'544'821	
	dont dotations provisions	900'000		Une provision a été constituée afin de tenir compte d'un risque lié à une surutilisation de licences.
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	30 Charges de personnel	9'205'183	9'975'675	Cette provision nette est prévue pour couvrir les risques financiers des litiges impliquants les membres du personnel de l'Etat.
	dont dotations provisions	247'640	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'384'756	2'150'835	
	dont dotations dépréciations	312'056	1'134'000	Adaptation de la dépréciation nette de créances découlant du risque de défaut de paiement des débiteurs sociaux, en lien avec les prestations indûment versées aux bénéficiaires du Service de l'assurance-maladie (SAM) et du service des bourses et prêts d'études (SBPE).
	dont utilisations dépréciations	-46'573	-1'134'000	
	36 Charges de transfert	1'312'102'768	1'329'249'352	
	dont dotations dépréciations	4'172'439	4'807'950	Adaptation de la provision nette en lien avec le paiement différé de subventions, inhérent:
	dont utilisations dépréciations	-3'248'943	-4'599'996	1) aux primes impayées des assurés genevois conformément à l'article 64a de la LAMal,
	dont dotations provisions	76'041'523	73'960'000	2) aux subsides facturés tardivement par les assureurs (subsides rétroactifs et tardifs),
	dont utilisations provisions	-61'504'561	-77'300'000	3) aux demandes de remise de cotisations à l'AVS en attente de traitement,
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	43 Revenus divers	6'853'226	320	4) aux écolages hors canton et aux prêts consentis aux ménages privés.
	dont reprises de provisions	6'851'858	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'072'247	4'836'284	
	dont dotations dépréciations	2'405'089	3'500'000	Adaptation de la dépréciation nette de créances découlant du risque de défaut de paiement des débiteurs sociaux, en lien avec les prestations indûment versées aux bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AVS.
	dont utilisations dépréciations	-2'261'995	-3'000'000	
	36 Charges de transfert	548'886'570	538'913'844	Adaptation de la provision nette inhérente aux dossiers de prestations complémentaires à l'AVS en attente de traitement par le service des prestations complémentaires (SPC). Adaptation de la provision nette relative au financement résiduel des soins en EMS, destinée à couvrir le risque de non-recouvrement des prix de pension pour les patients HUG sans indication médicale placés dans les EMS, afin de libérer des lits occupés aux HUG.
	dont dotations provisions	31'713'828	9'777'000	
	dont utilisations provisions	-14'717'794	-12'330'000	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2024	B 2024	Description
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'227'189	2'582'902	Adaptation de la dépréciation nette de créances découlant du risque de défaut de paiement des débiteurs sociaux, en lien avec les prestations indûment versées aux bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AI.
	dont dotations dépréciations	2'062'140	1'800'000	
	dont utilisations dépréciations	-1'891'498	-1'800'000	
	36 Charges de transfert	516'840'943	519'483'559	Adaptation de la provision nette inhérente aux dossiers de prestations complémentaires à l'AI en attente de traitement par le service des prestations complémentaires (SPC).
	dont dotations provisions	29'407'006	18'200'000	
	dont utilisations provisions	-25'073'209	-17'700'000	
	43 Revenus divers	413'003	52'374	Reprises de provisions devenues sans objet, en lien avec les prestations indûment versées.
	dont reprises de provisions	413'003	-	
C04 Soutien à la famille et à l'intégration	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'908'573	5'831'908	Adaptation de la dépréciation nette de créances découlant du risque de défaut de paiement des débiteurs, en lien avec le recouvrement des avances de pensions alimentaires versées par le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) et les prestations indûment versées aux bénéficiaires du service des prestations complémentaires (SPC).
	dont dotations dépréciations	1'521'102	2'200'000	
	dont utilisations dépréciations	-2'980'970	-2'900'000	
	36 Charges de transfert	94'373'734	98'440'289	Adaptation de la provision nette inhérente aux dossiers de prestations complémentaires familiales en attente de traitement par le service des prestations complémentaires (SPC).
	dont dotations provisions	535'008	1'500'000	
	dont utilisations provisions	-561'064	-1'500'000	
C05 Actions en matière d'asile et de migration	36 Charges de transfert	167'093'542	120'669'171	Provision en vue du remboursement probable du surplus de forfaits fédéraux versés à l'Hospice général au titre de la participation de la Confédération aux coûts des prestations aux migrants.
	dont dotations provisions	8'300'000	-	
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle	30 Charges de personnel	21'348'115	21'691'600	Cette provision nette est prévue pour couvrir les risques financiers des litiges impliquant les membres du personnel de l'Etat. Les conditions pour sa constitution ne sont finalement pas remplies aux comptes 2024.
	dont dotations provisions	-	319'208	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'625'798	1'542'449	Adaptation de la provision nette pour dommages et intérêts destinée à couvrir l'incidence financière des litiges et le risque de défaut de paiement des débiteurs sociaux, en lien avec les prestations du service de protection de l'adulte (SPAd).
	dont dotations dépréciations	-	60'000	
	dont utilisations dépréciations	-36'636	-60'000	
	dont dotations provisions	333'340	600'000	
	dont utilisations provisions	-156'523	-300'000	Reprises de provisions pour dommages et intérêts destinées à couvrir l'incidence financière d'un litige et le risque de défaut en lien avec les prestations du service de protection de l'adulte (SPAd).
	43 Revenus divers	110'344	300'000	
	dont reprises dépréciations	69'177	300'000	
	dont reprises de provisions	41'167	-	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2024	B 2024	Description
D01 Culture	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'122'002	1'158'599	Dépréciation nette de créances découlant du risque de défaut de paiement des débiteurs des activités de loisirs.
	dont dotations dépréciations	10'011	-	
E01 Protection de l'environnement	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'702'170	5'426'071	
	dont dotations dépréciations	14'180	-	Ajustement de la dotation pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'environnement.
	dont utilisations dépréciations	-212'369	-	Utilisation non prévue de la dotation pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'environnement.
	dont dotations provisions	15'517	-	Ajustement de la provision pour les sites contaminés.
	dont utilisations provisions	-211'092	-2'000'000	Utilisation de la provision pour les sites contaminés en fonction des dépenses d'assainissement qui ont été inférieures aux prévisions.
	43 Revenus divers	31'753	97'115	
	dont reprises dépréciations	20'310	-	Reprise non prévue de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'environnement.
	dont reprises de provisions	11'443	-	Reprise non prévue de la provision pour les sites contaminés en fonction des travaux d'assainissement escomptés.
E02 Energie	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'385'581	2'297'683	
	dont dotations dépréciations	17'200	-	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'énergie.
	36 Charges de transfert	9'145'817	10'077'000	
	dont utilisations dépréciations	-	-125'000	Il n'a pas été nécessaire d'utiliser la provision pour dépréciation des prêts octroyés en investissement pour les projets énergétiques.
E03 Gestion des eaux	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'008'318	11'420'310	
	dont dotations dépréciations	16'509	5'000	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'eau.
	dont utilisations dépréciations	-49'557	-	Utilisation non prévue de la dotation pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'eau.
E04 Agriculture et nature	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'938'869	7'431'784	
	dont dotations dépréciations	27'531	6'000	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature.
	43 Revenus divers	4'150	312'929	
	dont reprises dépréciations	1'900	34'400	Reprise de la provision pour dépréciations de créances à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2024	B 2024	Description
F01 Enseignement obligatoire et orientation	30 Charges de personnel	739'396'127	743'923'107	
	dont dotations provisions	375'000	-	Dotation de la provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	30 Charges de personnel	485'419'260	487'080'236	
	dont dotations provisions	299'300	-	Dotation de la provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement secondaire II
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21'247'915	20'839'486	
	dont dotations dépréciations	88'666	15'000	Dotation de la provision pour dépréciation de créances à l'enseignement secondaire II
	43 Revenus divers	594'328	1'133'000	
	dont reprises dépréciations	205	18'000	Reprise de provision pour dépréciation de créances à l'enseignement secondaire II
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	dont reprises de provisions	140'000	550'000	Reprise de provision pour risques et charges en lien avec les litiges RH à l'enseignement secondaire II
	30 Charges de personnel	172'198'689	171'639'778	
	dont dotations provisions	160'000	-	Dotation de la provision pour litiges envers le personnel de l'office médico-pédagogique
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14'217'772	14'640'165	
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	dont dotations dépréciations	90'684	43'000	Dotation de la provision pour dépréciation de créances à l'office médico-pédagogique
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'869'296	4'330'801	
	dont dotations dépréciations	295'440	107'000	Dotation et utilisation de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse
	dont utilisations dépréciations	-218'686	-60'772	
	dont dotations provisions	190'000	-	Dotation de provision pour honoraires et mandataires (litiges sur factures) à l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse
	43 Revenus divers	1'967'129	3'086'395	
	dont reprises dépréciations	51'324	16'422	Reprise de provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse
	dont reprises de provisions	46'305	-	Reprise de provision pour dommages et intérêts
F06 Prestations transversales liées à la formation	30 Charges de personnel	19'052'870	19'938'112	
	dont dotations provisions	124'000	-	Dotation de la provision pour litiges envers le personnel

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2024	B 2024	Description
G01 Logement et planification foncière	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'965'785	2'765'225	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal du logement et de la planification foncière, principalement liée aux encaissements de surtaxes et de rétroactifs difficiles à évaluer au moment de l'élaboration budgétaire. Utilisation de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal du logement et de la planification foncière en fonction des pertes comptabilisées.
	dont dotations dépréciations	2'629'404	2'000'000	
	dont utilisations dépréciations	-1'295'676	-1'350'000	
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'913'737	12'441'481	Ajustement de la dotation pour dépréciation de créances relatives à la facturation des émoluments et des amendes à l'office cantonal des autorisations de construire, difficile à prévoir au moment de l'élaboration budgétaire. Utilisation de la provision pour dépréciation de créances à l'office des autorisations de construire en fonction des pertes comptabilisées qui ont été moins importantes.
	dont dotations dépréciations	713'124	300'000	
	dont utilisations dépréciations	-85	-100'000	
G03 Information du territoire et garantie des droits réels	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	546'492	752'537	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances à l'office du registre foncier.
	dont dotations dépréciations	10'000	-	
H01 Sécurité publique	30 Charges de personnel	339'546'816	346'649'452	L'utilisation de la provision pour le paiement du Pont-AVS Police a été inférieure à celle prévue au budget en raison d'une plus faible demande émanant des bénéficiaires potentiels.
	dont utilisations provisions	-522'822	-2'047'608	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	45'454'918	37'635'174	Dotation à la provision pour dépréciation d'actifs couvrant le risque de non-recouvrement des créances ouvertes de la police. L'augmentation du besoin en dotation s'explique par la hausse de la volumétrie des amendes d'ordre et contraventions.
	dont dotations dépréciations	24'495'479	17'695'955	
	dont utilisations dépréciations	-21'480'232	-18'800'000	Utilisation de la provision susmentionnée dans les cas où le risque se concrétise.
	dont dotations provisions	103'181	100'000	
	34 Charges financières	60'990	60'990	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée au pont-AVS pour la Police.
	dont dotations provisions	60'990	60'990	
	43 Revenus divers	1'955'973	686'036	Le nombre de bénéficiaires potentiels ayant renoncé à faire aloir leurs droits aux avantages postérieurs à l'emploi relatif au Pont-Police a été supérieur à celui prévu au budget. La provision y relative a donc pu faire l'objet d'une reprise plus importante que prévu.
	dont reprises de provisions	1'955'672	682'536	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2024	B 2024	Description
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30 Charges de personnel	145'898'817	149'253'859	L'utilisation de la provision pour le paiement du Pont-AVS Prison a été inférieure à celle prévue au budget en raison d'une plus faible demande émanant des bénéficiaires potentiels.
	dont utilisations provisions	-47'811	-304'610	
	43 Revenus divers	1'264'107	101'537	Le nombre de bénéficiaires potentiels ayant renoncé à faire aloir leurs droits aux avantages postérieurs à l'emploi relatif au Pont-Prison a été supérieur à celui prévu au budget. La provision y relative a donc pu faire l'objet d'une reprise plus importante que prévu.
	dont reprises de provisions	1'243'619	101'537	
H03 Population, droit de cité et migration	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'875'288	2'395'961	Dotation à la provision pour dépréciation d'actifs couvrant le risque de non-recouvrement des créances ouvertes de l'OCPPAM.
	dont dotations dépréciations	85'378	10'000	
	dont utilisations dépréciations	-	-10'000	Aucune perte n'a été constatée en 2024.
H04 Sécurité civile et armée	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'774'002	3'532'819	Dotation à la provision pour dépréciation d'actifs couvrant le risque de non-recouvrement des créances ouvertes de l'OCPM.
	dont dotations dépréciations	141'025	-	
I01 Impôts, taxes et droits	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	117'778'147	88'050'000	Dotation et utilisation de provision pour créances irrécouvrables (créances fiscales). Cette augmentation est attribuable à la réévaluation des risques liés aux créances fiscales.
	dont dotations dépréciations	117'778'184	88'050'000	
	dont utilisations dépréciations	-76'760'638	-87'520'000	
	43 Revenus divers	2'039'901	-	Reprise de la provision pour créances fiscales, non prévisible lors de l'élaboration budgétaire.
	dont reprises dépréciations	2'039'901	-	
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'300'000	-	Utilisation de provision pour les créances gérées par le service du contentieux.
	dont utilisations dépréciations	-3'868'339	-	
	dont dotations provisions	4'300'000	-	Dotation de provision pour risque et charges supplémentaire et non budgétée concernant le recours de l'Institut Suisse de Bioinformatique (ISB) et du Centre Suisse de Contrôle de Qualité (CSCQ) contre la loi 12228. Cette provision représente le risque d'actionnement par la CPEG de la garantie de l'Etat dans le cadre d'une liquidation partielle.
	43 Revenus divers	3'172'294	3'874'665	Reprise de provision pour les créances (ex-fonds de valorisation BCGE + créances diverses) gérées par le service du contentieux. L'écart est principalement lié aux recouvrements de créances impayées plus importants que prévu.
	dont reprises dépréciations	2'135'267	1'350'000	
I04 Exécution des poursuites et faillites	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'139'086	5'279'691	Dotation et utilisation de provision en lien avec les créances douteuses.
	dont dotations dépréciations	11'538	130'000	
	dont utilisations dépréciations	-13'303	-130'000	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2024	B 2024	Description
J01 Pouvoir judiciaire	30 Charges de personnel	159'682'053	162'469'133	
	dont dotations provisions	67'830	-	
	dont utilisations provisions	-346'209	-2'234'253	Versements uniques au titre des mesures transitoires à la CPEG pour des magistrats du PJ selon les hypothèses actuarielles.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	68'095'726	62'063'775	
	dont dotations dépréciations	15'857'028	15'300'000	Dotation et utilisation de provisions pour débiteurs douteux, principalement de la filière pénale.
	dont utilisations dépréciations	-14'085'656	-6'000'000	
	43 Revenus divers	12'897'174	11'640'000	
	dont reprises de provisions	1'207'686	900'000	Non-utilisation d'une partie des avantages postérieurs à l'emploi - Rentes transitoires des magistrats du PJ.
K01 Réseau de soins	36 Charges de transfert	1'571'226'057	1'539'366'823	
	dont dotations provisions	8'170'768	-	Dotation à provision pour litige en lien avec les prestations stationnaires hospitalières pour un montant de 1'993'330 francs.
	dont utilisations provisions	-2'785'150	-	Dotation à provision en lien avec les soins à domicile à hauteur de 6'177'437 francs.
	43 Revenus divers	17'724'518	21'565'207	Utilisation de la provision en lien avec les soins à domicile.
	dont reprises de provisions	988'217	-	Reprise de la provision en lien avec les soins à domicile.
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'722'965	7'987'297	
	dont dotations dépréciations	345'265	85'500	Dotation à provision pour dépréciation d'actifs couvrant le risque de non-recouvrement des créances ouvertes du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) pour un montant de 261'748 francs.
	dont utilisations dépréciations	-404'145	-85'000	Dotation à provision pour dépréciation d'actifs liée au stock de matériels de protection à hauteur de 83'517 francs.
L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'398'382	1'548'513	Utilisation de la provision liée au stock de matériels de protection et au non-recouvrement des créances ouvertes du SCAV.
	dont dotations dépréciations	35'137	60'000	
	dont utilisations dépréciations	-800	-60'000	
	dont dotations provisions	-	20'000	Dotation et utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'Office cantonal de l'emploi (OCE)
	dont utilisations provisions	-	-20'000	
	43 Revenus divers	86'735	54'545	
	dont reprises dépréciations	62'729	30'000	Reprise de provision en lien avec la provision pour dépréciation de créances de l'OCE.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2024	B 2024	Description
L02 Régulation du marché du travail et du commerce	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'962'959	1'606'233	Dotation et utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail et des services qui lui sont rattachés.
	dont dotations dépréciations	492'381	350'000	
	dont utilisations dépréciations	-	-155'000	
L03 Promotion économique et tourisme	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'924'977	3'761'006	Dotation et utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'Office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI) pour les dossiers liés aux aides cas de rigueurs (CDR) aux entreprises.
	dont dotations dépréciations	2'108'235	-	
	dont utilisations dépréciations	-791'502	-	
	36 Charges de transfert	13'125'235	14'100'495	Utilisation de la provision relative aux prêts pour les start-up (loi 12684)
	dont utilisations dépréciations	-82'451	-	
	43 Revenus divers	586'644	12'000	Reprise de la provision relative aux prêts pour les start-up (loi 12684)
	dont reprises dépréciations	124'250	-	
M02 Infrastructures routières et de transports publics	dont reprises de provisions	157'509	-	Reprises de provisions relatives à diverses aides COVID-19
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'688'889	11'658'824	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal du génie civil (OCGC).
	dont dotations dépréciations	66'386	-	
	dont utilisations dépréciations	-	-90'000	Non-utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'OCGC.
	dont dotations provisions	480'000	-	Dotation à provision pour litige portant sur des dommages et intérêts.
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	30 Charges de personnel	14'448'141	14'514'938	Dotation à provision pour litige RH.
	dont dotations provisions	176'000	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'627'404	2'984'239	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances relatives aux émoluments d'immatriculation des véhicules.
	dont dotations dépréciations	1'388'303	1'149'339	
	dont utilisations dépréciations	-39'913	-55'000	
Divers programmes	dont dotations dépréciations	17'852	500	
	dont utilisations dépréciations	-2	-1'000	
	dont dotations provisions	20'649	9'049	
	dont reprises dépréciations	1'497	-	
	dont reprises de provisions	5'000	-	



